MÉMOIRES concernant LES CHINOIS.

TOME TREIZIEME.

MÉMOIRES

CONCERNANT

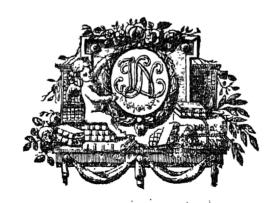
L'HISTOIRE, LES SCIENCES,

LES ARTS, LES MŒURS, LES USAGES, &c.

DES CHINOIS;

PAR LES MISSIONNAIRES DE PE-KIN.

TOME TREIZIEME.



A PARIS

Chez Nyon l'aîné, Libraire, rue du Jardinet, vis-à-vis la rue Mignon, près de l'Imprimeur du Parlement.

M. DCC. LXXXVIII.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

AVERTISSEMENT.

I. LE XII^e Tome de ces Mémoires a eté consacré presque entier à la Vie de Consucius, dont nous sommes redevables à M. Amiot. Il nous restoit à faire connoître les principaux Disciples de ce Philosophe à jamais célebre : c'est le sujet de la premiere piece [a] du XIII^e Volume que nous publions aujourd'hui; & nous la devons encore à ce savant & laborieux Correspondant, dont les utiles travaux ne cessent d'enrichir notre Recueil.

II. Nous lui devons aussi le morceau suivant, dont l'utilité nous a paru telle que nous avons cru devoir saisir l'occasion de le placer ici. C'est une Grammaire de la Langue Tartare-Mantchou [b], Langue jusqu'ici absolument ignorée en Europe, & dont la connoissance peut sussire pour ouvrir tous les trésors de la Littérature de Chine, puisqu'on a traduit en Tartare-Mantchou tous les bons Livres ecrits en Chinois.

Il y a long-tems que M. Amiot avoit promis cette Grammaire [c], & même un Dictionnaire

[[]a] page 1. de Moukden. Paris 1770. Voyez aussi la Lettre de M. Amiot, T. [c] Préface de l'Eloge de la ville. XI de ce Recueil pag. 416.

Tartare-Mantchou-François. Nous l'exhortâmes alors à se hâter de faire à la France, sa Patrie, un si précieux présent; il vient de combler nos vœux en nous faisant passer ces deux Ouvrages. Nous donnons ici le premier; & nous nous faisons un grand plaisir d'annoncer qu'on s'occupe actuellement de l'impression du second, à la tête duquel on placera un Syllabaire qui apprendra la forme & la valeur des caracteres Tartares Mantchoux Au moyen de ces secours réunis, on pourra désormais entendre les Livres ecrits en cette Langue, dont il y a plus de deux cens Manuscrits dans la Bibliotheque du Roi [a], où ils n'ont eté jusqu'à présent qu'un objet de curiosité stérile. Un Ministre, zélé protecteur des Lettres & de ceux qui les cultivent, a fait graver les poinçons, & fondre les caracteres nécessaires pour l'impression de ce Dictionnaire; & il a confié le soin de l'Edition à un jeune Littérateur [b], qui a déjà donné des preuves de son goût & de ses talens pour les Langues Orientales. L'impression est commencée; & il y a lieu d'espérer qu'elle sera

[[]a] Voyez le Catalogue de Mss. de la Biblioth. du Roi, Tom. I,

Vie de Tamerlan, composée d'après les meilleurs Auteurs Orientaux. Il a aussi traduit du Persan [b] M. Langles, auteur d'une les Institutes Politiques & Militaires,

achevée dans le cours de l'année prochaine [a]. III. Nous fommes encore redevables à M. Amior de la troisième Pièce [b] du nouveau Volume que nous offrons au Public. Elle est considérable par l'etendue & l'importance de l'objet. C'est un Abrégé de l'Histoire Universelle de l'Empire Chinois, composé d'après la grande Histoire de cet Empire, imprimée à Péking par les ordres & sous le nom de l'Empereur régnant. Il est fait mention de cet Abrégé, dans une note d'un autre Ouvrage de notre favant Auteur, sur l'antiquité des Chinois, imprimée dans le second Volume de notre Recueil [c] : L'Abrégé dont il s'agit, avoit eté adressé dès 1769 à M. Bignon, pour lors Bibliothécaire du Roi. C'etoit le tems où la grande Histoire de Chine venoit de paroître. "Cet Ouvrage (disoit M. Amiot à M. » Bignon), tombé nouvellement du favant pin-» ceau de notre Empereur, ou, pour parler plus » juste, mis au jour sous son auguste nom, fait » fous ses ordres, vu & approuvé par tout » ce qu'il y a de plus habile dans l'Empire, m'a » fait naître l'envie de vous entretenir de ce qui » en fait l'objet, & de le mettre sous vos yeux,

ecrites par ce Prince lui-même, Paris, 1787, in-8.
[a] Chez Didot l'aîné, in-4.2 v.

» de maniere à ne pas rebuter votre attention ». A la tête de cet Abrégé, M. Amiot a placé un Discours sur l'ancienne Histoire de la Chine. Ce Discours est cité quelquesois dans un Mémoire que le même Auteur a ecrit sur ce même sujet en 1775, & que nous avons imprimé dans notre second Volume [a]. M. Amiot divise en trois parties l'Abrégé dont nous parlons. La premiere a pour objet les tems fabuleux, jusqu'à Fou-hi fondateur de la Monarchie chinoise, 3461 ans avant I. C. La seconde, les tems incertains, jusqu'au regne de Hoang-ty, dont la soixante-unieme année répond à l'an 2637 avant notre Ere. La troisieme, les tems certains, depuis cette derniere epoque, jusqu'à nos jours : mais nous n'avons pu jusqu'ici recouvrer cette partie entiere; & ce que nous en publions, se termine à la fin du regne de Chun, & au commencement de celui du grand Yu.

IV. Le savant Missionnaire avoit joint à ce morceau, trois dessins qui y sont relatifs, & que nous avons fait graver. Nous les donnons [b] avec les curieuses explications dont il les a accompagnées.

V. Après ces Ouvrages de M. Amiot, nous

[[]a] page 208.

[[]b] Page 308 & fuiv.

plaçons divers Mémoires ou Notices que nous avoit envoyés M. Cibot, dont nous regrettons la perte depuis plusieurs années. Il nous reste de lui plusieurs autres écrits, dont quelques-uns sont d'une grande etendue, & dont nous nous proposons de faire usage dans la suite de ce Recueil. Ceux que nous publions aujourd'hui, sont au nombre de huit.

- r°. Un Essai plein de recherches sur la longue Vie des Hommes de l'Antiquité, spécialement à la Chine [a].
- 2°. Une Notice sur les Abeilles domestiques ou sauvages qui se trouvent en Chine; sur le miel & la cire qu'elles produisent; sur l'usage qu'on fait de la cire chez les Chinois; & sur la maniere dont ils la blanchissent [b].
- 3°. Deux Notices sur les pierres d'Yu, pierres plus dures & plus pesantes que le marbre, susceptibles d'un plus beau poli, tellement sonores qu'elles servent d'Instrumens de Musique, & tellement précieuses, qu'on en fair des bijoux qui tiennent le premier rang après les pierreries & les perles [c].
- 4°. Une Notice sur le Lieou-li, ou tuiles vernissées, espece de fayance grossiere, mais qui, par

⁽a) Page 309. (b) Page 376.

e 309. (c) Page 389 & 392.

l'eclat de ses couleurs, donne un air de magnisseme cence aux bâtimens qu'elle couvre [a].

- 5°. Une Notice sur les Hirondelles, dans laquelle on trouve des faits qui prouvent que, du moins en Chine, elles passent dans le creux des rochers & dans les cavernes, le tems où elles disparoissent aux yeux [b].
- 6. Une Notice sur le Cerf. Cet animal, connu & prisé en Chine de toute antiquité, y differe assez des Cerfs d'Europe, principalement par sa couleur. D'ailleurs la Médecine chinoise en fait grand usage, sur tout de son sang [c].
- 7°. Une Notice sur les Cigales: on en distingue six especes. M. Cibot raconte plaisamment comment cet insecte devint à Péking un objet de mode, auquel le Gouvernement même s'intéressa. On créa une charge, avec appointemens, qui obligeoit celui qui en étoit revêtu, de sournir à la Cour, chaque année, une certaine quantité de Cigales vivantes, de toutes couleurs & de toutes tailles. On en portoit avec soi dans des cages, on les peignoit sur les meubles, sur les habits; on les imitoit dans les parures & dans les coeffures des semmes, &c.

[c] Page 402; .

[[]a] Page 396. [b] Page 398.

Mais cette mode ne subsiste plus [a]. On peut se souvenir qu'il exista autresois dans Athènes ancienne, une mode à-peu-près semblable : les Athéniennes portoient des Cigales dans leurs cheveux.

8°. Enfin nous ajoutons à tout cela une Traduction en François de quelques Poésses chinoises, que M. Cibot nous avoit autrefois envoyée, & que nous avions jusqu'ici différé de publier [b].

VI. Diverses Lettres de nos Correspondans remplissent le reste de ce Volume. Il y en a cinq de M. Amiot, toutes intéressantes, & dont plusieurs sont très-etendues. Ne pouvant ici en spécifier tous les objets, nous nous contenterons d'indiquer les principaux.

La premiere [c] rapporte divers traits qui peignent cette haute sagesse & cette bonté touchante, avec lesquelles Kien-long gouverne son vaste Empire.

La seconde [d] expose les soins bienfaisans de cet Empereur, qui sait occuper sans cesse à des Ouvrages utiles, une multitude immense, réduite à n'avoir d'autre ressource pour vivre, que le travail de ses mains. On y parle de l'attention particuliere que ce Prince donne à l'Edition de la Collection

[[]a] Page 409.
[b] Page 516.
[c] 20 Mai 1786, page 417.
[d] 14 Septembre 1786, page 459.

générale des Ouvrages chinois, dont il a ordonné l'impression. On y verra avec intérêt la complaisance avec laquelle il a bien voulu rassurer ceux de ses sujets qui sont accoutumés à s'effrayer des Eclipses, que le Peuple, en Chine, regarde encore comme etant de mauvais augure. Il s'agissoit d'une Eclipse qui doit arriver le premier jour de l'an 1795, jour où l'Empereur parvenu à la soixantieme année de son regne, avoit résolu d'abdiquer. Pour eviter le présage désavorable, quoique frivole, qu'on pourroit tirer de cette Eclipse, il a déclaré publiquement qu'il reculera d'un an son abdication [a]. Toujours rempli de l'idée de cette abdication, il en a réglé dès-à-présent le cérémonial. Ce n'est cependant pas qu'il s'y sente contraint par le dépérissement de ses forces; il soutient encore les mêmes travaux, les mêmes exercices qui l'occupoient dans la vigueur de l'âge. Cette Lettre en donne des preuves. Nous y renvoyons nos Lecteurs, & nous n'en citerons qu'un trait : il est relatif aux principes pleins de sagesse de l'administration de Kien-long.

On lui avoitadressé une Supplique pour qu'il ordonnât de chasser les troupes de Chanteurs & de Comédiens, qui inondoient la ville & les fauxbourgs

⁽a) L'Empereur aura alors quatre vingt-fix ans.

de Péking, au détriment des bonnes mœurs. D'après l'avis des principaux Magistrats des grands Tribunaux, il répondit qu'il falloit au Peuple quelque amusement qui lui sît oublier sa misere, qu'ainsi on ne devoit pas proscrire les Comédiens & les Chanteurs'; mais qu'on devoit veiller à ce qu'ils respectassent les mœurs, & les punir sévérement s'ils y manquoient.

L'extrait d'une troisieme Lettre de M. Amiot [a] contient des réponses à quelques questions que nous lui avions adressées, à la priere d'un Médecin de Paris, sur les progrès des Médecins chinois dans la connoissance du pouls.

Dans l'extrait d'une quatrieme Lettre [b], on s'occupe encore d'objets relatifs à la Médecine; on y parle de divers spécifiques, & il s'y agit de nouveau du sang de Cerf, pris comme remède, dont M. Cibot a dit quelque chose dans sa sixieme Notice citée ci-dessus, & dont il a traité plus au long dans sa Notice sur le sang de Cerf, imprimée dans ce Recueil, T. VIII, pag. 271.

Enfin l'extrait d'une cinquieme Lettre [c], fait connoître un Instrument de musique particulier

[[]a] 20 Septembre 1786, p. 507. [c] Premier Octobre 1786, p. [b] 29 Septembre 1786, p. 535. 511.

Tome XIII. b

aux Chinois, nommé Yun-lo, & le bâton de vieillesse que l'Empereur envoie aux Vieillards comme un titre d'honneur pour eux & leur famille.

Il nous reste à parler d'une Lettre que M. Grammont, Missionnaire en Chine, nous a ecrite de Canton, le 20 Janvier de cette année [a]. Elle contient la traduction du Placard affiché à Canton par ordre du Commandant, au sujet des deux Chinois qui furent tués malheureusement il y a environ trois ans, d'un coup de canon tiré par un Bâtiment anglois, & dont on a beaucoup parlé en Europe. On voit dans ce placard quels sont les principes du Gouvernement chinois sur la punition des meurtres involontaires.

VIII. L'impression de ce Volume etoit achevée, lorsque nous avons reçu un nouvel Ouvrage de M. Amiot, infiniment curieux & fort etendu. C'est une Histoire des divers Etats qui ont eté tributaires de l'Empire chinois. Nous nous proposons de le faire entrer dans le XIVe Volume que nous allons mettre sous presse; & nous y joindrons diverses Lettres intéressantes, que nous venons aussi de recevoir de nos savans Missionnaires; mais nous nous empressons de publier ici une Lettre que M.

[[]a] Page 513.

Bourgeois, l'un d'eux, vient de nous adresser de Péking, au sujet de l'inondation de l'isle Formose. Ce désastre etoit détaillé dans un Rescrit de l'Empereur, imprimé dans la Gazette de Péking, dont M. Amiot nous envoyoit la traduction [a]. On a voulu en France elever des doutes sur la vérité de cet evénement. Ces doutes ne provenoient que des mauvaises nouvelles qui sortent ordinairement de Canton, où l'on est très-peu instruit des affaires intérieures de l'Empire. C'est ce que nous mande M. Amiot, que nous en avions informé, & ce que M. Bourgeois nous certisse de son côté, comme on le verra dans l'endroit de sa Lettre que nous allons transcrire.

[a] Voyez Tome X, page 139 & suiv.



EXTRAIT D'UNE LETTRE

DE M. BOURGEOIS, MISSIONNAIRE;

Ecrite de Péking le 27 Novembre 1786.

... E viens d'apprendre qu'on veur faire passer pour un faux bruit, ce qu'on a mandé de Péking, touchant le désastre de l'isle Formose.

Je ne suis pas l'Auteur, de la relation qu'on en a donnée en Europe, ainsi j'en parlerai d'une maniere plus désintéressée, & uniquement pour soutenir la vérité.

J'etois ici depuis une douzaine d'années quand la chose arriva, & par conséquent assez au fait de la façon dont se traitent les grandes affaires dans cet Empire. Le premier bruit qui se répandit du désastre de l'isle Formose, porta l'effroi. par-tout; on ne parloit rien moins que de submersion totale de l'isle. Ce premier bruit etoit véritablement exagéré: aussi l'on suspendit son jugement, jusqu'à ce que les circonstances de l'evénement fussent confignées dans les Gazettes de l'Empire. Peu après, selon les formes ordinaires, les Mandarins des lieux firent T/eou à l'Empereur; c'est-à-dire, qu'ils lui adresserent un acte juridique, dans lequel ils informerent Sa Majesté, dans le plus grand détail, de tout ce qui s'etoit passé à Formose, du moment auquel avoient commencé le tremblement de terre & le débordement des eaux de la mer, de leur durée, de leurs effets, du nombre des Sien ou Bailliages qui avoient eté culbutés, des dégâts faits au port, du nombre des barques & vaisseaux qui avoient eté engloutis, &ç.

L'Empereur donna aussi-tôt des ordres pour voler au secours

EXTRAIT D'UNE LETTRE, &c. xiij de Formose. Il chargea le Vice-roi du Fou-kien, d'y passer en personne, & de soulager le plutôt possible cette soule de malheureux qui avoient tout perdu dans cet affreux désastre. Le Vice-roi rendit compte à l'Empereur, de l'etat de Formose, des secours qu'il lui avoit procurés & de ce qu'il falloit encore faire pour le soulagement de ses Peuples.

L'Empereur donna une nouvel Edit en faveur des habitans de Formose; & comme le Tsong-tou ou Vice-roi du Fou-kien, avoit accusé quelques Mandarins de négligence à secourir les Peuples, ou de peu de soin dans le tems du désastre, il parut un autre Edit de l'Empereur qui ordonna d'informer en regle contre eux. L'information faite, Sa Majesté sit publier un Edit qui les condamna. Pendant toute l'année l'affaire sut suivie, & il en etoit question souvent dans les Gazettes de l'Empire. Tous les actes emanés des Tribunaux & de l'Empereur y sont encore consignés; & je pourrai bien les extraire pour les envoyer en Europe.

Si un fait aussi attesté n'est pas vrai il faut douter de tout. Quel intérêt d'ailleurs pouvoient avoir les Mandarins de Formose, pour se jouer de l'Empereur, & pour en imposer à tout l'Empire? L'argent qui est sorti des trésors n'a pas eté livré à leur discrétion; il a fallu que son emploi sût vérisié sur les lieux, & que les comptes passassent devant deux grands Tribunaux de Péking, celui des Ministres & celui de la Trésorerie. Au contraire, de peur de mécontenter l'Empereur, les Mandarins sont ordinairement le mal plus petit qu'il n'est. Dans un incendie, s'il y a eu cent maisons de brûlées, ils n'en accusent que dix. Dans une Province où il y aura eu disette, si ensuite la moisson est comme deux, ils ecrivent à l'Empereur qu'elle est comme cinq: c'est une chose de style. Tout le monde sait à quoi s'en tenir, & l'Empereur lui-même fait voir

xiv EXTRAIT D'UNE LETTRE, &c.

fouvent qu'il n'est pas dupe. Mais que dans une assaire qui doit saire du bruit dans tout l'Empire, les Mandarins qui sont surveillans les uns des autres, s'accordent pour tromper; que les Censeurs de l'Empire se taisent; que le grand Mandarin appellé Tsao, chargé par l'Empereur de visiter chaque année une ou deux Provinces, ait prévariqué: c'est ce qu'on ne peur pas croire, c'est ce que je n'ai jamais vu. Je sais que le Ne-koung, son Ministre & son savori, ayant eté envoyé contre les Miao-tsée, il y a trente ans, eut la témérité d'ecrire à l'Empereur qu'il avoit remporté des victoires, & c'etoit une sausset ranchée.

On dit qu'un Missionnaire caché dans le Fou-kien, n'a rien su de ce désastre: je le crois. De qui l'auroit-il su? Des Chrétiens qui l'accompagnent, & qui le conduisent d'un village à un autre pour visiter sa mission? Les pauvres gens s'embarrassent peu de ce qu'on dit; ils pensent à vivre, & rien de plus.

On cite encore un Vaisseau hollandois qui a dû être dans les parages de Formose dans le tems du désordre. Il aura mal calculé. Un fait si solemnellement attesté, ne peut être faux.



TABLE

AND CONTRACT OF THE PROPERTY O

Des Pieces contenues dans ce Volume.

I. ABRÉGÉ de la vie des principaux d'entre les Discipl	es de
Koung-tsée, qu'on a jugé dignes d'avoir part aux homm	ages
qu'on rend aux Sages de la Nation, par M. Amiot. Pa	ge 1
II. Grammaire Tartare-Mantchou, par le même.	39
III. Abrégé chronologique de l'Histoire universelle de l'En	npire
Chinois, par le même.	74
IV. Essai sur la longue vie des Hommes dans l'Antique	uité ,
Spécialement à la Chine, par feu M. Cibot.	309
V. Notice sur les Abeilles & la Cire, par le même.	376
VI. Premiere Notice sur les Pierres de Yu, par le même.	389
VII. Seconde Notice, sur les pierres de Yu, par le même.	392
VIII. Notice sur le Lieou-li, ou Tuiles chinoises verniss	Tées,
par le même.	396
IX. Notice sur l'Hirondelle, par le même.	398
X. Notice sur le Cerf, par le même.	402
XI. Notice sur la Cigale, par le même.	409
XII. Extrait d'une Lettre de M. Amiot, ecrite de Péking	le 20
Mai 1786.	417
XIII. Extrait d'une Lettre de M. Amiot, ecrite de Pe	gking
le 14 Septembre 1786.	459
XIV. Extrait d'une Lettre de M. Amiot, ecrite de Péki	ng le
20 Septembre 1786.	507
XV. Extrait d'une Lettre de M. Amiot, ecrite de P.	éking
le premier Octobre 1786.	511
XVI. Extrait d'une Lettre de M. de Grammont, Missionne	aire,
ecrite de Canton le 20 Janvier 1787.	513

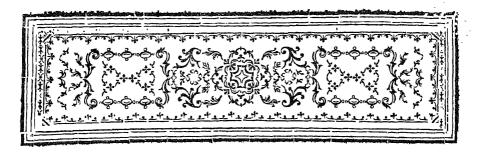
zvj TABLE DES PIECES, &c.

XVII. Traduction de quelques Pieces de Poésie chinoise, par seu M. Cibot, Missionnaire.

XVIII. Extrait d'une Lettre de M. Amiot, Missionnaire, ecrite de Peking le 29 Septembre 1786.

XIX. Extrait d'une Lettre de M. Bourgeois, ecrite de Péking le 26 Novembre 1786, au sujet de l'inondation de l'isle de Formose. (A la suite de l'avertissement). page xij

Fin de la Table.



MÉMOIRES

CONCERNANT

LES CHINOIS.



ABRÉGÉ DE LA VIE

Des principaux d'entre les Disciples de Koung-Tsée, qu'on a jugés dignes d'avoir part aux hommages qu'on rend aux Sages de la Nation.

Tché-cheng, Sien-che, Koung-tsée,

C'est-à-dire : le Sage par excellence, l'ancien maître Koung-tsée.

JE n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit de lui, en ecrivant sa vie. Voy. Tome XII, pag. 2 & suiv.

L'epithete Tché ajoutée à Cheng, désigne la supériorité, la prééminence. C'est aussi la marque du superlatif. Ainsi on peut traduire Tché-cheng par très-sage, ou, si l'on veut, par très-saint.

Le caractère Cheng est employé dans nos livres de Religion pour exprimer la Sainteté. Nous n'en avons pas trouvé, qui Tome XIII.

ABRÉGÉ DE LA VIE

rendît mieux l'idée que nous nous formons de la qualité qui fait les Saints. Il est composé d'un Ouang, qui signisse Roi; d'un eulh, qui signisse oreille, & d'un keou, qui signisse bouche. L'oreille & la bouche sont placées au-dessus du Roi, & ces trois caracteres joints ensemble, en composent un seul qu'on nomme cheng, & qui désigne la vertu portée à son plus haut point.

FOU-CHENG-YEN-TSÉE,

C'est-à-dire: Yen-tsée, le suppléant du Sage par excellence, ou le coadjuteur du très-saint.

YEN-TSÉE, ou autrement Yen-hoei, surnommé Tsée-yuen, etoit du royaume de Lou, aujourd'hui la province du Chantong. On n'est pas d'accord sur l'année de sa naissance; les uns le font naître trente-six ans avant Consucius, & les autres ne lui donnent que trente ans moins que son maître. Il etoit d'une famille pauvre, mais noble, puisqu'elle tiroit son origine d'un ancien roi de Tchou, nommé Lou-siu, en saveur duquel Ou-ouang, devenu maître de l'Empire, vers l'an avant J. C. 1122, erigea en souveraineté le pays de Tchou.

Un des descendans de Lou-siu, qui portoit le nom de Yfou-yen, est le chef de la branche d'où sortoit Yen-hoei. Ce
Y-fou-yen vint s'etablir dans le Lou, où sa famille prit le nom
de Yen, qu'elle conserva depuis. Plusieurs de ce nom exercerent les emplois les plus distingués, jusqu'à Yen-ou-yeou, qui
se maria avec Kiang-ché, dont il eut le sage Yen-hoei, à l'education duquel il donna tous ses soins. Yen-hoei se mit de
bonne heure sous la discipline de Koung-tsée, des leçons duquel il prosita plus qu'aucun autre. C'est le témoignage que son
maître lui-même a rendu de lui dans plus d'une occasion. Yen-

hoei, disoit Koung-tsee, a beaucoup d'esprit & de savoir; il surpasse tous mes autres disciples en science & en vertu. Il se couche tard, il se leve de grand matin, & il n'est pas un seul moment oisif. La lecture des Anciens fait en partie ses délices. Il est d'ailleurs d'une contenance grave, modeste, & réservé dans ses discours; il cherche à connoître ses défauts, & travaille sincérement à s'en corriger; chaque jour il avance dans la voie de la vertu. Un Roi qui l'auroit pour Ministre, & qui se conduiroit par ses conseils, seroit le meilleur des Rois, & son royaume seroit le plus florissant & le mieux réglé de tous les royaumes.

J'ai déjà dit que Yen-hoei n'etoit rien moins que riche; son maître, qui connoissoit ses talens, eût desiré qu'il obtint quelque emploi dans la Magistrature. Il l'exhorta plusieurs sois à se mettre sur les rangs. Mon cher Yen-hoei, lui dit-il un jour, vous êtes d'une ancienne Maison: plusieurs de vos Ancêtres ont eté décorés des premieres dignités, & ont vécu dans l'opulence & dans l'eclat. Vous êtes aujourd'hui dans un etat qui n'est pas eloigné de celui de l'indigence: postulez quelqu'une de ces charges où vous puissiez trouver de quoi vivre un peu plus à l'aise que vous ne faites. Il n'en est aucune que vous ne puissiez remplir avec honneur, & qu'il ne vous soit facile d'obtenir, pour peu de mouvement que vous vous donniez pour cela.

Maître, lui répondit Yen-hoei, non loin de la ville où j'ai pris naissance, j'ai cinquante arpens de terre, j'en ai quarante autres dans l'enceinte de la ville. Les premiers me donnent suffisamment de quoi pourvoir à ma nourriture, & je retire des autres de quoi m'habiller & me loger. Tout mon tems est à moi, & je l'emploie à etudier les Sciences & la Sagesse. Je ne quitte l'etude qu'autant que je le veux, & personne ne vient me dévourner. Quand je veux me délasser ou me récréer, je joue du kin; mon cœur ne desire rien davantage, il n'a pas d'autres

besoins, & je suis content de ma pauvreté. Si je possédois des richesses, il est à craindre que, quelque considérables qu'elles sussent, je ne voulusse en avoir encore de nouvelles. Si j'etois elevé aux dignités & aux honneurs, il est à craindre que je ne voulusse m'elever encore plus haut. Quand même j'aurois tout à la fois les dignités, les honneurs & les richesses, à quoi me serviroit tout cela, si j'etois hors d'etat de me distinguer par ma capacité; si je n'avois ni les vertus ni les talens nécessaires pour me faire estimer?

Sage Yen-hoei, lui répondit Koung-tsée, vous êtes plus heureux dans votre pauvreté, que si vous etiez dans l'abondance de tout. Vous méritez plus de respect & de vénération que si vous etiez Roi. Vous savez r mplir vos devoirs, vous ne portez envie à personne : qui pourroit troubler votre bonheur?

J'ai déjà fait mention dans la vie de Koung-tsée de quelques traits qui ont rapport à Yen-hoei, & à quelques autres Disciples. Je ne craindrai pas de les répéter quand l'occasion se présentera de les mettre à leur place naturelle.

Koung-sée ayant conduit un jour trois de ses Disciples, savoir, Tsée-lou, Tsée-koung & Yen-hoei, sur la montagne Noun-chang, regarda en soupirant, les quatre parties du monde; puis adressant la parole à ses trois Disciples, il leur dit: « la » guerre est allumée de tous côtés; les hommes cherchent à » se détruire les uns les autres; qui pourroit remédier à tant » de maux, & que saudroit-il faire pour cela? Que chacun » de vous me dise naturellement ce qu'il pense. Je vous dirai » à mon tour, ce que je pense moi-même de vos réponses ».

Tsée-tou parla le premier, & dit: « avec des etendards » rouges, qui sussent aussi brillans que le Soleil, & des dra- » peaux, dont la blancheur imitât l'eclat de la Lune; avec » des armes, dont le bruit & le fracas sussent que le bruit

» & le fracas du tonnerre, un bon Général, à la tête d'une » armée choisie, pourroit faire rentrer dans leurs devoirs ceux » qui s'en ecartent, dompter les rebelles, vaincre les ennemis » & pacifier l'Univers. Peut-être en viendrois-je à bout moi- » même, si quelque grand Prince vouloit m'en donner la com- » mission. Je ne vois pas d'autre moyen pour le présent, vu » les circonstances ».

Vous êtes un brave, répondit Koung-tfée.

T/ée-koung parla ensuite, & dit : " pour moi je pense » tout différemment, & voici, à mon avis, ce qu'il y auroit » à faire, & ce que je ferois pour réussir, si j'avois le » choix des moyens. J'assemblerois les troupes des royaumes » de Tsi & de Tchou, qui sont sur le point de s'entre-dé-» truire; je les conduirois dans une vaste plaine, & là, » en présence des deux armées, j'eleverois la voix; & après » leur avoir prouvé qu'il est de leur avantage commun de vivre » en paix, je les prierois de me mettre au fait de leurs griefs » respectifs & de leurs mutuelles prétentions. Je balancerois » avec la plus exacte impartialité les raisons bonnes & mauvaises » des deux partis; & après les avoir fait convenir de leur droit » & de leur tort, je leur ferois mettre bas les armes & je cimen-» terois entre eux une paix des plus durables. Voilà, ce me » semble, le plus sûr moyen de venir à bout de quelque chose; " c'est le seul du moins que je me sens en etat d'employer ".

Vous êtes un Orateur, répondit Koung-tfée.

C'étoit le tour de Yen hoei. Il se tut par modessie. Pourquoi donc, mon cher Yen-hoei, lui dit Koung-tsée, ne dites-vous pas votre sentiment comme les autres? Je n'oserois, répondit Yen-hoei; ce que je pense est si différent de ce qu'ont avancé les deux autres qui viennent de parler, que j'ai tout lieu de croire qu'il ne vaut pas la peine d'être rapporté.

Dițes toujours, repliqua Koung-tsee, je suis bien aise de savoir ce que vous pensez.

" Puisque vous le souhaitez, reprit Yen-hoei, je vous expo-» ferai ce que j'ai dans l'ame. J'ai oui dire que le hiun & le » yeou ne pouvoient pas être plantés dans un même terrein à » côté l'un de l'autre, parce que l'une de ces plantes est extrê-» mement puante, & que l'autre au contraire répand la plus » suave odeur. Yao & Kié n'auroient pas pu gouverner l'Em-» pire en même tems, parce que l'un ne se conduisoit que selon » les principes d'une vertu eclairée, & que l'autre, entraîné par » le torrent des vices, se livroit à tous les excès. Le vice & la » vertu ne pouvant subsister ensemble; je voudrois, si cela » etoit possible dans le tems où nous vivons, qu'il se trouvât » quelque grand Prince qui fût tel que le sage Yao, & qu'il » tombât dans l'esprit de ce Prince, de jetter les yeux sur moi » pour l'aider dans le gouvernement de ses peuples. Toute » mon occupation seroit alors d'inspirer à chacun l'amour du » devoir, de faire fleurir la vertu, les rites & la musique; & » quand j'aurois obtenu l'accomplissement de mes desirs, j'au-» rois pour fruit de mes travaux, la douce satisfaction de voir régner dans l'Empire & dans tous les Royaumes voifins, une » paix constante & inaltérable; dans chaque famille la concorde » & l'union; & dans tous les Etats, la candeur, la probité & » l'amour du bien public. Alors je diminuerois le nombre des » loix, & de ceux qui sont préposés pour les faire observer; » je licencierois la milice; les epées, les piques, les javelots » désormais inutiles, me serviroient à faire des instrumens ru-» raux; les chevaux, les bœufs & les autres bêtes de somme, » ne seroient plus employés à porter des bagages militaires, » ils pâtureroient tranquillement dans les prairies quand ils » ne seroient pas employés aux travaux de la campagne, &

» aux autres usages auxquels ils sont propres. Il ne seroit pas » nécessaire d'ensermer les villes entre de forts remparts, ni » d'environner les murs de sossés; il ne seroit pas nécessaire de » faire valoir le bon droit devant des Magistrats. Ainsi Tsée-» lou, & Tsée-koung, n'ayant plus occasion de faire briller, » l'un sa bravoure & l'autre son eloquence, prositeroient tran- » quillement des avantages communs, & se réjouiroient avec » moi de voir revenir sur la terre les heureux tems de nos Lé- » gislateurs ».

Koung-tsee approuva avec eloge tout ce que venoit de dire son Disciple savori. Il n'y a que Yen-hoei, dit-il, qui soit capable d'exécuter un projet si bien formé. Yen-hoei, lui repondit avec modestie: Maître, vos eloges elargissent mon cœur, & eclairent mon entendement. Ne vous enorgueillissez pas cependant, lui repliqua Koung-tsee; ce que vous avez dit est bien, mais on pourroit encore y ajouter.

Dans une autre occasion, Yen-hoei dit à Koung-tse : « Maître je ne sais ce que c'est; mais je me trouve tout ex» traordinaire. Actuellement que je vous parle, je ne sais, ni
» où je suis, ni avec qui je suis. Mes bras & mes jambes ne
» me paroissent d'aucun usage; mon entendement ne m'est
» d'aucun secours pour comprendre ce que l'on dit, ou ce
» que je lis; mon esprit est hors de mon corps; tout l'univers
» semble rensermé dans mon cœur, & je ne pense qu'à faire
» du bien aux hommes. Tout ce que vous venez de dire, lui
» répondit Koung-tse, ne me surprend pas de votre part.
» Vous êtes un Sage, oui, vous êtes un vrai sage. Je suis votre
» Maître; mais je devrois prendre des leçons de vous ».

A l'âge de 29 ans Yen-hoei avoit les cheveux tout blancs, à l'âge de 32 ans il mourut, regretté fincérement de tous ceux qui l'avoient connu, de Koung-tsée sur-tout, qui, mieux que

tous les autres, avoit apprécié son mérite, & avoit connu sa vertu. Il le pleura le reste de ses jours, & on l'entendoit souvent exhaler sa douleur par ces mots: le ciel m'a ecrasé en m'enlevant ce cher Disciple.

Le corps de Yen-hoei fut enterré au pied de la montagné Fang-chan, du côté du midi. Il avoit epousé une semme du pays de Soung, appellée Tay-che, dont il eut un fils qui porta le nom de Yen-sin.

Voilà à-peu-près de quoi pouvoir se former une idée de ce Sage. Ceux qui voudront en savoir davantage pourront consulter le Lun-yu, & les autres ouvrages, dont on trouve le précis dans ce qui a eté ecrit sur la Chine.

Je n'ajoute point ici les eloges qui ont eté donnés à ce Sage par les Empereurs, les Ministres & les Savans de dissérens siècles jusqu'à nos jours. On n'y trouve que la même pensée exprimée disséremment; & cette pensée se réduit à dire que Ven-hoei etoit parvenu au faîte de la sagesse, & digne par-là d'avoir son nom placé à côté de celui de Koung-tsée, son maître, dans les fastes de l'immortalité.

Tsoung-cheng, Tseng-tsée,

C'est-à-dire, Tseng-tsée, Propagateur de la Sainteté.

TCHENG-TSÉE, dont le nom etoit Chen, & le surnom Tsée yu, naquit à Kia-hiang-hien, ville du troisieme ordre dans le district de Yen-tcheou-sou, de la province du Chan-tong d'aujourd'hui, lorsque Koung-tsée comptoit la quarante-sixieme de son âge. Il s'appliqua de bonne heure à l'etude, & acquit en peu de tems toutes les connoissances qui ne sortent pas de la sphere du commun des hommes. Il voulut aller plus loin, &

se mit sous la discipline de Koung-tsée. Il sut l'un des Disciples les plus affidés de ce Sage, & celui de tous qui comprit le mieux sa doctrine. Il l'interrogeoit souvent sur différens articles des King & l'ancienne Histoire, sur les Cérémonies & sur les Lu; & pour ne pas oublier les réponses qu'il en recevoir, il les mettoit en ecrit, pour l'interroger de nouveau sur les mêmes articles, supposé qu'il se présentat dans la suite quelques difficultés à résoudre. Ce fut en suivant cette méthode qu'il vint à bout de pénétrer dans tout ce qu'il y avoit de plus profond dans la Doctrine des anciens Législateurs de la Nation, qu'il se remplit de celle de son Maître, & qu'il se mit en etat de la transmettre à la postérité.

Après la mort de Koung-tsée, il forma des Disciples, en prenant pour modele celui sur lequel il avoit lui-même eté formé. Il s'attacha plus particuliérement à Tsée-sée, pour tâcher de faire revivre dans sa personne le Sage par excellence, dont il voulut qu'il perpétuât la Doctrine, en même temps qu'il en perpétueroit la race. Ce fut en effet par le petit-fils de Koungesée, que les livres de la piété filiale & du juste milieu qu'il faut tenir en toutes choses, c'est-à-dire, que le Fa-hio & le Tchoung-young requient l'arrangement dans lequel nous les avons, & ce degré de clarté qui a fait jusqu'ici l'admiration de tous les Gens de lettres.

Tseng-tsée se distingua par la vertu de la piété filiale, dont il donna de si beaux préceptes dans le Hiao-king: Son plus grand mérite, aux yeux de la postérité, est d'avoir conservé le souvenir des maximes de son Maître, & d'avoir eu Tséc-sée pour Disciple. On lui fait honneur encore d'un désintéressement à toute epreuve, & du mépris des honneurs. Il vécut pauvre, & refusa plusieurs fois d'être Mandarin. On ne sait point à

Tome XIII.

ABRÉGÉ DE LA VIE

quel âge il mourut. Plusieurs Empereurs, & les Savans les plus distingués, ont sait de lui les plus beaux eloges.

Chou-cheng, Tsée-sée,

C'est-à-dire, Tsée-sée, Interprete de la Sainteté.

J'AI déjà dit, en parlant de Confucius, que ce Sage n'eut qu'un fils, que ce fils fut nommé Koung-ly, & furnommé Pê-yu, parce que le jour qu'il vint au monde, Tchao-koung, qui etoit alors fur le trône de Lou, fit présent à son pere, en signe de réjouissance, d'un Pê-yu, poisson qui ressemble à celui qu'on appelle Ly-yu, & que nous nommons Carpe en françois. De Koung-ly Pê-yu, vint Koung-ki, surnommé Tsée-sée.

Tsée-sée perdit son père de très-bonne heure, & sut clevé par Koung-tsée son aïeul, pendant tout le tems de sa premiere jeunesse. Après la mort de Koung-tsée, il s'attacha à Tseng-tsée le plus habile de ses Disciples, & apprit de lui tout ce que ce grand homme avoit enseigné lui-même durant le cours d'une longue vie.

Dès sa plus tendre ensance, Tsée-sée donna des marques non equivoques, que la sagesse seroit le but auquel seul il viseroit, & qu'il seroit tous ses efforts pour l'atteindre. Par les questions qu'il faisoit à Koung-tsée, & auxquelles Koung-tsée ne dédaignoit pas de répondre sérieusement, on l'auroit déjà pris pour un petit Philosophe. Il y a des choses vraies; il y en a de fausses; comment faut-il s'y prendre pour les distinguer?....

D'où vient cette dissérence qu'on remarque entre les quadrupedes?... Pourquoi tous les oiseaux ne se ressemblent-ils pas?...

1500

Comment peut-il se faire que les astres que nous voyons dans le ciel, ne soient pas toujours à la même place?... C'est à quoi je pense souvent, sans pouvoir m'en rendre raison? Ayez la bonté de m'en instruire. Telles eroient les demandes qu'il faisoit dans un . âge où les autres enfans ne cherchent qu'à s'amuser. A toutes ces questions son sage aïeul lui faisoit toujours la mêmeréponse: "Ce que vous demandez-là, mon fils, lui disoit-il, a de » grandes difficultés; & ces difficultés sont encore hors de » votre portée. Je veux vous apprendre quelque chose de plus » nécessaire pour vous, & que vous comprendrez plus aisé-» ment. Appliquez-vous à connoître votre propre cœur, » cherchez à y démêler ce qui s'y passe, en faisant attention » à ce que vous aimez & à ce que vous haiffez. Quand vous » découvrirez que votre inclination vous porte à quelque chose » de contraire à votre devoir, ne la suivez pas, & saites vos » efforts pour la vaincre. Si vous en agissez ainsi, vous ac-» querrez peu-à-peu la sagesse; & quand une sois vous aurez » obtenu ce don précieux, il n'est rien que vous ne soyez en » etat d'apprendre. Vous connoîtrez quels sont les ordres du » ciel; & vous les suivrez; votre esprit s'ouvrira, & vous » pourrez acquérir des connoissances sur les astres, sur l'o-» rigine des coutumes, sur la différence des animaux, & sur » le principe des choses : mais, je vous le répete, connoissez » auparavant votre propre cœur, & tâchez dele bien régler ». Ces réponses & quelques autres semblables revenoient à toutes les questions que Tsée-sée faisoit à son aïeul. On juge bien qu'un enfant qui cherchoit ainsi à s'instruire, ne pouvoit manquer de s'adonner de bonne heure à l'etude de la philosophie; aussi, dès qu'il eut acquis quelque connoissance dans les lettres, il se rendit très-assidu aux conférences qui se tenoient dans. la maison paternelle, tant que vécut son aïeul.

Après la mort de Koung-tsée, il s'attacha à Tseng-tsée pour achever de se persectionner. Il etudia avec ardeur tous les livres de l'Antiquité; & sit de si grands progrès dans ses etudes, qu'il auroit remplacé dignement son illustre aïeul, si un tel homme avoit pu être remplacé.

Les Historiens ne disent rien de particulier sur ce qui regarde sa personne; ils rapportent quelques-unes de ses maximes, renfermées dans les réponses qu'il sit en différentes occasions. Je vais extraire celles qui me paroîtront devoir être rapportées, comme étant plus propres que les autres à le faire connoître & à l'apprécier.

Le Roi de Lou, dit un jour à Tse-sée: « vous n'êtes occupé » du matin au soir qu'à faire du bien, toute votre conduite » est un tissu de bonnes actions; vous méritez sans contre dit les » plus beaux cloges: mais j'ai oui dire, & Hiuen-tsée lui-même » me l'a confirmé, j'ai oui dire que vous souhaitiez que vorre » mérite sût inconnu, & que vous vous affligiez lorsqu'on » vous louoit le moins du monde; dites-moi naturellement ce » qui en est ».

"Hiuen-tsée & tous ceux qui vous ont parlé comme lui,
dit Tsée sée, se trompent: quand je fais le bien, je suis bien
aise qu'on le sache; je suis charmé qu'on m'en donne des
eloges, parce que je suis persuadé que ces eloges sont un
moyen pour m'engager à mieux faire, & un aiguillon pour
exciter les autres à m'imiter. Je craindrois bien plutôt qu'il
n'arrivât le contraire de ce que vous dites; car si je
fais le bien & qu'on l'ignore, il peut arriver qu'on parle
mal de moi, & qu'on m'attribue de mauvaises qualités
& des désauts que je n'eus jamais. Comment empêcher
la calonnie? Comment l'arrêter? Comment obvier à cette
foule de maux qui en sont la suite, & comme l'effet néces-

" saire? Ainsi je pense qu'un homme qui s'etudie à bien faire, "ne doit point se cacher. Je crois que quand on fait bien, "on doit être charmé de n'être pas frustré des justes eloges "qu'on mérite. Je dis plus : celui qui ne veut aucun témoin "de ses bonnes actions, s'approprie un bien qui appartient au "public : & ce bien, c'est le bon exemple, ce sont tous les "avantages qui peuvent résulter de ce bon exemple. Ne vou"loir point être loué lorsqu'on mérite de l'être, ce n'est pas "assez estimer la vertu; c'est s'exposer de gaieté de cœur à "la perdre. J'ajoute que quiconque en agit ainsi mérite le "nom d'insensé, plutôt que celui de Sage".

Un autre jour le même Prince demanda à Tsée-sée, ce qu'il y avoit à faire pour rendre son Royaume florissant, & pour l'agrandir aux dépens de ceux de ses ennemis ou de ses envieux qui seroient assez téméraires pour venir l'attaquer, dans le dessein d'envahir quelques-unes de ses possessions.

"Vous viendrez à bout de l'un & de l'autre, lui répondit
"Tfée-fée, si vous suivez l'exemple de ceux de vos prédéces"seurs qui ont aimé la vertu & qui l'ont pratiquée; si comme
"un Tcheou-koung & un Pê-kiu, vous chérissez vos sujets
"comme un père chérit ses ensans; si vous mettez vos soins
"à les instruire de leurs devoirs respectifs; si les récompenses
"sont distribuées à ceux qui les méritent & toujours à propos
" & avec libéralité; si vous avez egard à la vertu & à la ca"pacité, quand il s'agira de donner les charges & les em"plois; mais sur-tout si-vous faites ensorte qu'on vous serve
"par amour plutôt que par crainte ".

Dans une autre occasion le Roi dit à Tsée-sée: « je connois » tout le mérite de Koung-y-tsien; je sais que c'est un homme » d'une droiture à toute epreuve, & d'une eminente vertu.

"La Doctrine des Anciens lui est parfaitement connue, & il "pratique avec exactitude tout ce qu'elle prescrit. Il n'est "personne qui ne parle avec eloge de ses talens & de sa con"duite; en un mot c'est un vrai Sage que je suis fâché d'avoir "laissé si long-tems dans l'obscurité. Je veux le produire au "grand jour, & lui donner une des premieres charges de "mon Royaume. Faites-lui savoir mes intentions, & dites-lui "de se tenir prêt à venir partager avec moi tout le poids du "gouvernement".

« J'obéirai, seigneur, puisque vous l'ordonnez, répondit » Tséc-sée; mais auparavant, permettez-moi de vous repré-» senter que vous ne prenez pas le moyen de vous servir avec » avantage de Koung-y-tsien. C'est un Philosophe qui est au-» dessus de tous les honneurs & de toutes les dignités dont » vous pourriez le combler. C'est un homme désintéressé, qui » est plein de mépris pour les richesses. La plus vile nour-» riture, & le plus petit logement suffisent pour lui, & con-» tentent toute son ambition. Appellez-le auprès de votre per-» sonne, à la bonne heure; mais que ce ne soit que pour le con-» fulter & pour profiter de ses avis. Alors vous aurez ce que » vous desirez, le plaisir de satisfaire à ce que vous devez à un » Sage, & la confolation de voir dans peu changer de face » tout votre Royaume. Elever un Sage aux plus hautes di-» gnités, c'est chercher à le séduire; lui donner des richesses, » c'est le tromper; le combler tout-à-la-fois d'honneurs & de » richesses, c'est vouloir en être trompé ».

Tsée-sée s'entretenant avec le Roi de Lou sur l'article des Cérémonies, le Roi lui dit: « nous lisons dans le livre des » Rites, qu'anciennement, lorsque quelqu'un avoit exercé » quelque emploi dans un Royaume étranger, il regardoit » jusqu'à la sin de ses jours, & quelque part qu'il sût, ce Roi.

» qu'il avoit servi, comme son propre Souverain; & après » l'avoir pleuré, quand il apprenoit sa mort, il prenoit le » deuil, comme il l'eût fait s'il s'étoit trouvé dans ses Etats » revêtu de quelque dignité ou y exerçant quelque emploi: » doit-on faire la même chose aujourd'hui? »

« Non, Prince, répondit Tsée-sée. Les anciens Rois vivoient » entre eux, comme s'ils avoient eté freres; ils traitoient les » Etrangers avec honneur & avec bonté; ils ne les distinguoient » pas de leurs propres sujets. S'ils vouloient rester dans leurs » Etats, ils tâchoient de les employer suivant leurs talens; ils » ne rebutoient pas ceux dont ils ne croyoient pas pouvoir » se servir; ils leur savoient gré de leur bonne volonté, & » n'avoient que de bons procédés à leur egard. Ainsi ceux » qu'ils avoient employés, devoient porter le deuil de leur » mort, par reconnoissance & par justice, en quelque lieu du » monde qu'ils se trouvassent dans la suite; il ne doit pas en » être de même aujourd'hui, parce que les Rois d'à présent » ne sont pas comme ceux d'autrefois. Ils ne veulent auprès » de leurs personnes que des flatteurs & des complaisans; ils » ne veulent être servis que par des hommes qui soient les vils " instrumens de leurs caprices. En un mot, ils traitent comme » des esclaves ou des enfans, ceux qu'ils admettent à leur » service, & rebutent avec hauteur & dédain, ceux dont ils ne » veulent pas. Pourquoi garderoit - on à leur egard la même » coutume qu'on observoit à l'egard des Anciens? C'est bien » assez que leurs Ministres ne les trahissent pas : c'est bien assez » quand ceux qui ont fervi chez eux ne cherchent pas à leur » nuire: pourquoi prendroient-ils le deuil en apprenant leur » mort? &c... »

Tsée-sée etant allé dans les Etats de Ouei, le Souverain de ce Royaume le reçut avec des grands honneurs, & lui donna

toutes les démonstrations de bienveillance & même de respect auxquelles un Sage peut s'attendre. Il le sit loger dans son propre palais, l'admit en sa présence aussi-tôt qu'on le lui eut amoncé; & sui dit en le recevant, ces paroles pleines d'honnêteté: « Tsée-sée, vous êtes un Sage du Royaume de » Lou; c'est un puissant Royaume que le Royaume de Lou, » & je sais qu'on y sait très-grand cas de votre mérite. Pour- » quoi en êtes-vous sorti pour venir dans mes Etats? Ne scriez- » vous pas infiniment mieux dans votre patrie? C'est sans » doute ma bonne sortune qui vous amene ici. J'en prositerai » pour mon avantage personnel, & pour celui de tous mes » sujets ».

« Seigneur, lui répondit Tsée-sée, je connois trop jusqu'où » je puis aller, pour croire que je puisse être de quelque uti-» lité auprès de votre personne. Je suis hors d'etat de vous » procurer les richesses : vous en avez en abondance; d'ail-» leurs, je ne crois pas que ce soit un bien pour celui qui les » possede, & je suis moi-même très-pauvre. Peut-être pour-" rois-je vous donner des conseils; mais je n'oserois m'y ex-» poser. Je vous connois & je me connois moi-même. Il seroit » à craindre que, si mon sentiment ne s'accordoit pas avec le » vôtre, vous ne fissiez aucun cas de ce que je pourrois » vous dire, & que rebuté du peu d'egard que vous mon-» treriez pour ce que je vous dirois, je ne prisse bientôt le » parti du filence, & de vous laisser agir à votre gré. Le » seul endroit par où je puis dès-à-présent vous être d'une » utilité réelle, c'est de vous indiquer un Sage qui possede » au plus haut degré toutes les qualités qui le rendent propre » à vous aider dans le gouvernement, & sur lequel vous » pourrez vous décharger en toute sûreté de l'administration » des affaires.

"Un tel homme est ce qu'il me faut, repliqua le Roi; il vaudra mieux pour moi que l'abondance des richesses, & les plus précieux trésors. Il y a bien long-tems que je soupire après la possession d'un Sage. Hâtez-vous de m'indiquer celui que vous avez en vue, afin que je l'invite au plutôt à venir m'eclairer de ses lumieres, & m'aider de ses conseils ».

"Je crains fort, reprit Tsée-sée, que le Sage que vous pa"roissez tant desirer, ne soit bientôt l'homme le plus inutile
"de votre Cour. Vous êtes trop aisément d'accord de tout ce
"qu'on vous dit, pour croire que ce que vous dites parte du
"cœur, & soit en tout point sincere. J'ai toujours oui dire qu'il
"n'y avoit pas beaucoup à compter sur la droiture de ceux qui
"sont ainsi complaisans. Je prévois que vous laisseriez parler
"tout à son aise celui qui vous donneroit des avis, & que vous
"ne les suivriez qu'autant qu'ils s'accorderoient avec votre
"façon de penser. Dans ce cas, que deviendra le Sage? Ou
"il vous quittera de lui-même; ou vous le renverrez honteu"sement, s'il persiste à être sincere à votre egard ".

"Dépouillez vous de votre prévention, dit le Roi, & ne "craignez rien de pareil de ma part. Je vous déclare que je "veux fincérement me fervir du Sage que vous me proposerez, "& me conduire en tout suivant ses conseils ".

« Cela étant, poursuivit Tsée-sée, je n'hésite plus à vous » faire connoître celui que je regarde comme le plus propre à » vous être utile. A l'orient de votre Capitale, dans un lieu » eloigné du tumulte, il est un homme dont la sagesse & la » vertu sont à l'epreuve de tout. Ses lumieres & ses talens sont » encore inconnus au commun de ses compatriotes; mais je » vous suis garant qu'il n'y a pas son pareil dans tous vos Etats. » Son nom est Ly-yn ».

Tome XIII.

" Ly-yn, interrompit le Roi: je n'ai point encore entendu " ce nom. De quelle maison est-il? Quel est son pere »?

« Son pere, dit Tsée-sée, doit vous être egalement inconnu. » Il cultive la terre; ce n'est qu'un simple laboureur ».

A ces mots le Roi sourit, & d'un ton qui sentoit la raillerie, il dit à Tsée-sée: «Un bon Laboureur est un homme utile; si » les terres de mon Domaine ne sont pas bien cultivées, j'en » donnerai l'inspection au Sage que vous me proposez, & » sûrement il aura la présérence sur tout autre en votre consi- » dération. Pour ce qui est de le charger du soin des affaires, » je n'oserois, persuadé que je suis qu'un homme qui a vécu » isolé, n'y est point propre. La Cour n'est pas un lieu où » le fils d'un Laboureur, & le Laboureur lui-même puisse » exercer sestalens ».

" Tout fils de Laboureur qu'il est, repliqua Tsée-sée, quelle » qu'ait eté l'education qu'il a reçue, Ly-yn est un grand per-» sonnage. Il a tout ce qu'il faut pour faire un grand Magistrat; » il peut instruire & gouverner le peuple, il peut contenir les » Grands dans les bornes du devoir, il peut être un excellent » Ministre. S'il est en etat de vous bien servir, que vous im-* porte qu'il soit fils d'un Laboureur? Ou-ouang & Tcheou-» koung, ne descendoient-ils pas originairement d'un Labou-» reur ? Quel est aujourd'hui le Souverain qui ne voulût » pas le grand Ou-ouang pour ancêtre? Quel est le Ministre » d'Etat qu'on puisse comparer au sage Tcheou-koung ? » Qui mieux que cet homme illustre a gouverné l'Empire? » Les réglemens qu'il fit pendant la minorité de Tcheng-» ouang, fon neveu, ont toujours eté regardés comme le fruit » de la plus haute sagesse, comme des chess-d'œuvre en leux » genre. Non, Seigneur, ce n'est point la condition qui donne

» le génie, le mérite ou les talens; c'est la nature, c'est l'ap» plication, c'est la vertu qui rendent un homme supérieur à
» un autre homme. La nature donne le génie, l'application le
» développe, la vertu en tire le parti qu'il faut. En un mot,
» un Sage, de quelque race qu'il soit, est un Sage; il peut
» vous servir utilement, pourquoi vous informer de sa con» dition » ?

Le Roi ne repliqua point, & parla d'autre chose.

Après quelque tems de séjour dans le royaume de Ouei, Tsée-sée revint dans sa patrie. Le fils du Roi s'entretenant un jour avec lui, lui dit: « Sage Tsée-sée, vous êtes, à mon avis, » l'homme le plus illustre qui soit sur la terre, vous êtes petit-» fils du grand Koung-tsée, & vous ressemblez à votre aïeul. » Tous les Lettrés du monde vous doivent leurs hommages, » & tous les Souverains leur reconnoissance. Que ne puis-je » être ce que vous êtes, ou tout au moins vous ressembler »! « Prince, interrompit T/ée-sée, n'en dites pas davantage: je » ne saurois tenir à des eloges dont je ne suis pas digne. D'ail-» leurs il ne seroit pas possible d'effectuer vos desirs, quand » même ils seroient finceres. Vous ne pouvez ni être ce que » je suis, ni me ressembler. Vous êtes fait pour commander, » & moi pour obéir. Je ne veux ni honneurs ni richesses; & » vous jouissez des uns par etat, & vous recherchez les autres » par nécessité, ou par bienséance. Je suis très-attentif à ne » rien faire qui ait la moindre apparence de mal, je me nourris » de la doctrine la plus pure & la plus relevée, & je cherche » dans toutes les occasions à faire ce qu'il y a de mieux; com-» ment pourriez-vous me ressembler? Vous êtes dans des dis-» tractions continuelles, vous avez des Domestiques à entre-» tenir, des Ministres à ecouter, des Courtisans à voir, des " ennemis à combattre, un Royaume à défendre; en un mot,

» tout ce que vous êtes obligé de faire par votre etat, est » incompatible avec le genre de vie que je mene; comment, » encore une fois, pourriez-vous me ressembler? Ce n'est point » un simple Philosophe que vous devez prendre pour votre » modele, ce sont les sages Empereurs, ce sont de grands » Rois que vous devez vous forcer d'imiter, &c. »

Après la mort de son mari, la mere de Tsée-sée se remaria à un homme du Royaume de Quei; & c'est dans cette terre etrangere qu'elle mourut. Tsée-sée ayant appris sa mort, se transporta dans la salle où l'on a coutume de saire les cérémonies respectueuses en l'honneur des Ancêtres, en tems déterminés; & là, devant la tablette de Koung-tsée son aïeul, il pleura celle qui lui avoit donné la vie. Ses Disciples l'ayant apperçu, en surent surpris, & même scandalisés. « Maître, » lui dirent-ils, ce que vous saites en l'honneur de votre mere, » n'est-il pas sormellement contraire à nos rites? Cette semme » ayant passé dans un autre lit, n'est plus censée de votre » famille; elle est de la famille de celui chez qui elle est en- » trée; pourquoi la pleurez-vous dans la salle de vos An- » cêtres? »

"J'ai tort, répondit Tsée-sée, en vérité j'ai tort. J'irai désor, mais pleurer ma mere dans un autre lieu."

Tseng-tsée s'entretenant un jour avec Tsée-sée, lui dit:
« lorsque mon pere mourut, je sus sept jours entiers sans
» prendre aucune nourriture. J'en sis de même à la mort de
» ma mere: qu'en pensez-vous? n'est-ce pas garder à la rigueur
» les anciens rites »?

« Passer sept jours entiers sans boire ni manger, répondit » Tsée-sée, est véritablement une coutume observée par nos » Anciens, & consacrée dans notre cérémonial. La rigueur de » ce deuil étoit proportionnée à la force de ceux qui » devoient l'observer. Mais à vous dire naturellement ce que je » pense, il n'est pas fait pour les hommes de nos jours, & je » crois que c'est une témérité de vouloir faire aujourd'hui ce » qu'on faisoit alors. Le Sage doit se contenter en pareille » occasion de trois jours d'abstinence. Il est dit dans le Tan» koung: après la mort de son pere & de sa mere, un fils qui a » la piété filiale gravée dans le cœur, doit se priver de toute
» nourriture, jusqu'à ce que la foiblesse l'ait mis au point de ne
» pouvoir marcher sans bâton. Dans le tems où nous sommes,
» trois jours suffisent pour nous rendre ainsi soibles ».

Le Roi de Lou, de l'avis de son Conseil, avoit résolu de mettre Tsée-sée au nombre de ses Ministres. Un vieux Philosophe qui en sut informé, se rendit chez le petit-fils de Koungtsée, pour le féliciter & pour le pressentir. « Le Roi, lui dit-il, » veut vous élever à la dignité de premier Ministre. Le choix » qu'il fait de vous pour un emploi aussi important que celui » de gouverner son royaume sous son nom, est une preuvede » fon discernement; mais, vous ne l'ignorez pas, les Rois n'ont » pas des inclinations bien constantes, ils se dégoûteront de-» main de ce qu'ils recherchent aujourd'hui avec le plus d'at-» deur. Le changement ne leur coûte rien. D'ailleurs ils ne » font aucune difficulté de surcharger de travail un homme » qui a des talens & un vrai mérite. S'il succombe sous le faix. » c'est tant pispour lui; ils l'emploient à tout, & selon eux, il » doit être propre à tout. Ministre, Négociateur, Général » d'armée, Magistrat, tout doit être du ressort d'un Sage qui » est en faveur. Vous croyez-vous en etat de faire un person-» nage si varié? Nous sommes Philosophes l'un & l'autre, » je vous parle avec franchise, répondez-moi de même, & » dites naturellement ce que vous pensez ».

« Voici en deux mots, & tout simplement ce que je pense,

" Cette maniere de servir son Prince, interrompit le vieux " Docteur, est assez singuliere; tout au moins elle est com-" mode. Il paroît que votre Philosophie ne vous a pas encore " dépouillé de tout sentiment d'orgueil ».

« Qu'on dise de moi que je suis orgueilleux, repliqua Tsée. » sée, peu m'importe. Si mon Prince veut ecouter mes avis, » s'il me croit nécessaire à son service, tant pour lui inspirer » la bonne doctrine, que pour le bien conduire dans le gou-» vernement de son Royaume, il doit être bien aise que je » travaille à ma conservation. Pourquoi m'exposerois-je à per-» dre la vie; & en perdant la vie, à le priver d'un sujet qu'il » regarderoit comme son soutien, & comme le soutien de » l'Etat? Si au contraire le Roi méprise mes conseils pour se » conduire en tout suivant ses caprices ou sa volonté; s'il n'a » aucun egard aux principes de la morale & de la politique » que je lui suggérerois, il ne mérite pas que je le serve au » prix de mon sang, dans une guerre dont le motif, qui me » seroit inconnu, seroit peut-être contraire à la justice ou à la » probité, & dont les suites seroient très-certainement funestes à » quelques milliers d'hommes ».

"Votre maxime n'est pas bonne, reprit vivement le vieux "Philosophe. Vous êtes trop peu accommodant, pour pour "voir remplir le premier poste de l'Etat. Il faut se plier quel"quesois au caractere & aux volontés des autres, sussent-elles "des caprices. Les dents sont dures, elles tombent cepen"dant, elles se brisent contre une résistance plus sorte qu'elles. "La langue au contraire, qui est molle & slexible, ne sauroit se "briser: elle reste toujours".

» Cela étant, dit Tsée-sée, je ne saurois ressembler à la lan-» gue. Ainsi je renonce aux dignités, s'il saut les acquérir à ce » prix ».

**Tfée-fée difoit un jour à fon fils **Tfée-chang: **vous no
** devez pas chercher les richesses les honneurs; vous tra
** vailleriez à votre perte en travaillant à les acquérir. Mais
** vous devez vous appliquer constamment à purger votre cœur
** de toutes ses impersections. Ceux qui sont elevés en dignité,
** & les riches, n'ont de brillant que l'extérieur. De beaux habits,
** une nourriture délicate, des appartemens bien meublés, un
** nombreux domestique, sont en vérité bien peu de chose. Le
** cœur humain ne sauroit s'en contenter; il ne peut être satisfait
** que par la vertu; & la vertu ne s'acquiert que par des efforts
** continuels, pour extirper jusqu'à la racine des vices aux
** quels l'homme n'est malheureusement que trop enclin. Mon
** fils, travaillez à vous corriger de vos désauts. C'est la plus
** utile de toutes les leçons que je puisse vous donner. Tâchez
** de la retenir & d'en prositer **.

Tsée-sée a composé le Tchoung-young, ainsi que je l'ai dir en parlant de Tseng-ssée. Cet Ouvrage avoit quarante-neus Chapitres quand il sortit de ses mains. Il y a dans le Ly-ki, sept. Chapitres ou articles qui sont entiérement de lui. A l'exemple de son Aïeul, il eut des Disciples, auxquels il transmit la

24 ABRÉGÉ DE LA VIE

Doctrine des Anciens. L'histoire dit qu'il est mort à l'âge de soixante-deux ans.

Ce que je viens de rapporter de Tsée-sée, est tiré d'un livre dans lequel on explique tout ce dont il est parlé dans les Sée-chou. Ce livre a pour titre: Sée-chou, jin, ou-kao. Il est estimé des Gens de Lettres.

Y A-CHING, MONG-TSÉE,

C'est-à-dire, Mong-tsée, le second des Saints, ou le Sage qui vient immédiatement après Koung-tsée, qui est appellé le Sage par excellence.

J'Ar envoyé ci-devant le portrait & l'abrégé de la vie. de ce Sage. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'en ai dit alors. Voyez tome III, page 45. Les quatre Sages dont j'ai parlé après Koung-tsée, c'est-à-dire, Yen-tsée, Tsée tsée, Tseng-tsée & Mong-tsée, sont les seuls qui, dans le Ouenmiao, ou dans la falle où l'on honore les Sages, ont le titre de Cheng, qu'on rend communément en françois par le mot de Saint. Ces quatre personnages sont aux deux côtés de Koung-tsée, dans le fond de la salle. Les autres Disciples sont fur les deux côtés de la falle, rangés par ordre, non d'ancienneté, mais de mérite. Ainsi ceux dont la science & la vertu ont été reconnues approcher de plus près de la science & de la vertu de Koung-tsée, sont placés plus près. Tous ont les titres de hien qui signifie immortel, homme qui est au-dessus des hommes ordinaires par sa science & par ses vertus, &c.; & de Tsee qui signifie Sage, Philosophe, &c. On ajoute au titre de hien, l'épithete sien, qui signifie ancien des tems antérieurs, &c. Tous les autres titres dont ils ont eté décorés en différens tems, ont eté réduits à ce peu de mots, Sage des tems antérieurs

antérieurs, ou ancien Sage, ou si l'on veut, Philosophe don La doctrine sut la même que celle des Anciens, & qui, par sa vertu, a egalé les anciens Sages.

Il n'est guere intéressant pour l'Europe de connoître ces Sages; ils sont en trop grand nombre pour que j'entreprenne leur histoire, qui d'ailleurs ne pourroit être que d'une unissormité assommante par le détail des mêmes faits & des vertus toujours semblables. Je terminerai cet Ouvrage par un précis de l'histoire du plus singulier des Disciples de Koung-ssée.

Sien-Hien, Tchoung-tsée,

C'est-à-dire, Tchoung-tsée, ancien Sage.

Tchoung-tsée, autrement dit Tchoung-yeou, & plus connuencore sous le nom de Tsée-lou, étoit du royaume de Lou. C'étoit l'homme de son tems le plus robuste & le plus fort; il se plaisoit à faire montre de sa force dans toutes les occasions. Il n'avoit pas beaucoup d'esprit; mais il avoit beaucoup de droiture & de sincérité. Il embrassa de bonne heure le parti des armes, comme celui qui lui convenoit le mieux & pour lequel il avoit naturellement du talent. Ayant oui parler de Koung-tsée, dont on faisoit le plus bel eloge, en disant de lui qu'il possédoit la sagesse dans un degré eminent, & qu'il enseignoit à ceux qui s'attachoient à lui l'art de devenir Sage, il eut envie de le voir, pour juger par lui-même de ce qui en étoit. Il va se présenter à lui en équipage de guerrier, & lui demande tout en l'abordant, s'il veut l'admettre pour quelque tems, au nombre de ses Disciples.

Koung-tsée le reçut avec bonté, lui parla avec douceur, & lui inspira dans cette premiere conversation le desir d'apprendre à devenir sage. Quelques jours après, Tsée-lou vint

Tome XIII.

se présenter pour la seconde sois, & offrit à Koung-tse, des saisans, en signe d'amitié & d'un entier dévouement à ses ordres, comme s'il eût été déja au nombre de ses Disciples. Koung-tse accepta son présent, lui sut bon gré de sa bonne volonté, & lui permit de le suivre. Il eut plus d'une occasion de se convaincre de sa droiture, de sa probité, & en particulier de son exactitude à tenir ce qu'il avoit promis. Il le regarda toujours comme un homme sur lequel il pouvoit compter, & lui donna sa consiance. Depuis que j'ai Tsée-lou pour Disciple, disoit-il quelquesois, personne n'ose me dire une parole de mépris. De mon côté je me crois à l'abri de toute insulte, & je ne crains ni voleurs, ni brigands, ni aucune sorte de malfaiteurs.

De part & d'autre, l'avantage, quant à l'extérieur, étoit à-peu-près le même; car depuis que Tsée-lou se sur déclaré Disciple de Koung-tsée, on commença à avoir pour lui cette considération qui vient de l'estime. Ci-devant il n'etoit que craint. Sa force extraordinaire, son habileté à manier les armes, l'avoient rendu la terreur de tous ceux dont il etoit connu; mais cette terreur sut changée en respect, dès qu'on sur qu'il s'etoit mis sous la discipline de Koung-tsée, & qu'il vouloit s'appliquer sérieusement à l'etude de la sagesse.

Tsée-lou avoit bien le desir de devenir Sage; mais ilne se soucioit en aucune maniere de devenir savant. Les lettres & l'art dont je fais profession sont incompatibles, répondit-il à son Maître, qui l'exhortoit à les etudier. A quoi me serviroient-elles? Quel avantage peuvent-elles procurer à un homme qui voudroit avoir sans cesse l'épée au poing pour exterminer les brigands & les ennemis de son Roi?

« N'est-il pas vrai, lui repliqua Koung-tsée, que tous les » hommes ont des désauts, qui plus qui moins, & que sur cet » article vous ne différez pas des autres hommes ? si de nous-

» mêmes nous ne connoissons pas nos défauts, qui osera » prendre sur soi de nous les faire connoître? Comment tra-» vaillerons-nous à nous en corriger, si nous les ignorons? Si » personne ne nous instruit, comment pourrons nous acquérir » la vertu? Les Lettres font pour nous de sages admoniteurs, » qui ne craignent pas de nous avertir & de nous reprendre, & » contre lesquels nous ne saurions nous fâcher; ce sont des » maîtres que nous pouvons avoir continuellement avec nous, » pour nous apprendre tout ce qu'il faut que nous sachions. » Celui qui monte un cheval fougueux, met tous ses soins à » le dompter : celui qui veut acquérir la sagesse, doit s'appli-» quer à dompter la fougue de ses passions. Un soldat qui » s'exerce à tirer de la fleche, vile droit au but, & tâche de » l'atteindre : celui qui vise à la sagesse, doit diriger vers elle » toutes ses actions. Les Lettres enseignent comment il faut » s'y prendre pour en venir à bout. Un Menuisier fait des » marques qui le dirigent, lorsqu'il travaille quelque piece de » bois : celui qui veut suivre le sentier qui conduit à la sagesse, » doit avoir des fignaux auxquels il puisse reconnoître qu'il est » dans le bon chemin : les Lettres le conduiront pas-à-pas dans » la véritable route. Mon cher Tsée-lou, si vous ne modérez pas » un peu cette ardeur guerriere qui vous dévore, il est à crain-» dre que vous ne vous laissiez dominer par les mouvemens » impétueux d'une colere aveugle, que vous ne vous engagiez » dans de mauvasses querelles, & que vous ne veniez à vous » battre hors des tems d'une juste guerre. Vous vaincrez vos » adversaires, je le veux bien : mais ceux-ci vaincus, vous en » susciteront une infinité d'autres, contre lesquels il faudra » vous battre encore, & vous n'aurez pas un seul jour de » tranquillité. Ainsi à sorce d'attaquer & de vous désendre, » vous périrez infailliblement.

" Croyez-moi: donnez-vous tout entier, du moins pour quelque tems, à l'etude des lettres; n'ayez pas honte de commencer par où commencent les enfans. Vous vous faurez gré dans la suite d'avoir fait ce à quoi je vous exhorte aujourd'hui. Tout âge est l'âge d'apprendre ».

"Maître, lui répondit Tfée-lou, sur la montagne voisine, du côté du midi, il y a une forêt de bambous. Tous ces bambous viennent droits, & ne se courbent pas d'eux- mêmes: on s'en sert néanmoins à tel usage qu'on veut. C'est en les coupant, en les taillant, en les pliant, qu'on leur fait prendre toutes sortes de formes. Il en sera de même de Tfée-lou. Il est droit & uni. Coupez, taillez, pliez, vous en ferez ce que vous voudrez. Il n'est pas nécessaire pour cela qu'il apprenne les Lettres.

» Vos dispositions sont excellentes, repliqua Koung-tse ; » mais observez, je vous prie, qu'un tuyau de bambou, qui, » à l'un de ses bouts, est armé d'un ser, & qui, à l'autre bout, » est muni de plumes, est appellé trait ou sleche: mais sans, » fer ni plumes, ce tuyau portera-t-il le nom de trait ou de » fleche » ?

» Vous avez raison, dit Tsée-lou: j'etudierai les Lettres; » mais auparavant j'ai quelques arrangemens à prendre avec » ma famille, après quoi je me donnerai très-sérieusement à: » l'etude. Je vais chez moi pour peu de tems; à mon retour je: » serai tout à vous. Ayez la bonté de me donner, avant mon » départ, quelques bons avis, dont je puisse faire usage en » attendant ».

« Retenez le peu que je vais vous dire, répondit Koung-» tsée: on n'est vertueux qu'autant qu'on fait des efforts, & le » mérite ne s'acquiert pas sans peine. Observez-vous vous-» même; & ne cherchez pas à vous faire illusion sur vos # défauts: vous vous tromperiez vous-même. Celui qui cherche
à se tromper n'est pas sort éloigné de vouloir tromper les
autres. Soyez toujours sincere. Celui qui manque de sincé# rité n'a la confiance de personne. Aimez vos semblables;
& vous en serez aimé. Respectez-vous vous-même; & les
autres vous respecteront. Je ne vous en dis pas davantage;
& je crois que cela suffit #.

« Maître, dit Tsée-lou, vous pouvez être affuré que vos » paroles feront gravées dans mon cœur d'une maniere ineffa-» çable, &c. » Après avoir mis ordre à ses affaires domestiques, Tsée-lou revint auprès de son Maître, ainsi qu'il l'avoit promis; mais il se contenta d'ecouter ses instructions, de l'interroger, & de faire quelques efforts pour comprendre & retenir ses réponses, dans la disposition sincere d'en profiter. Pour ce qui est d'etudier les Lettres, il ne put jamais s'y résoudre persuadé que ce seroit un tems perdu pour lui. « Mon » cher Tsee-lou, lui dit un jour Koung-tsee, vous desirez d'ac-» quérir la fagesse, afin de vous rendre semblable aux ver-* tueux personnages de l'Antiquité; mais les anciens Sages ai-» moient l'etude, s'y appliquoient, & acquéroient par ce moyen » les connoissances qui leur manquoient, & qui pourtant leur » etoient nécessaires pour parvenir au but qu'ils se propo-» soient. Faites-en de même ».

Tsée-lou à ces mots sort brusquement de la place qu'il occupoit, s'avance au milieu de la salle, tire son épée, & se met
à escrimer de son mieux, comme s'il eût fait assaut avec quelque dangereux ennemi. Quand il eut sini: «Maître, dit-il à
» Koung-tsée, les anciens Sages savoient-ils se servir ainsi des
» armes? Pouvoient-ils parer tout leur corps des atteintes du
» fer ennemi, & porter en même tems des coups difficiles à

» parer »?

"Les anciens Sages, lui répondit Koung-tsée, en lui sou-» riant avec bonté, n'avoient pas besoin de faire usage des » armes; la vertu etoit leur principale défense, & tous les » hommes leur servoient de bouclier. Si quelquesois il se trou-» voit des hommes affez méchans pour chercher à leur nuire, » ils tâchoient de les gagner par de bons offices. Loin de » courir après eux pour les mettre à mort ou pour les châtier, » ils attendoient que revenus de leurs préventions, ils recon-» nussent leur injustice. Ils leur pardonnoient alors sincére-» ment, & n'oublioient rien pour leur inspirer des sentimens » honnêtes. Il arrivoit rarement que ce moyen ne leur réussit » pas. Cela ne vaut-il pas mieux que de battre, au risque de » se faire tuer? Il n'appartient qu'à des Barbares sans » culture, de faire usage des armes à tout propos. Il ne » doit pas en être ainsi chez les Nations civilisées. On n'y »-doit prendre les armes que par les ordres du Souverain, pour » s'en fervir contre les ennemis de l'Etat. Les particuliers n'ont » point d'ennemis. Ceux qui leur font du mal, ou leur nuisent » de quelque manière que ce puisse être, sont les ennemis des » loix & des Magistrats qui sont préposés pour les faire observer. » Ainsi, c'est aux Magistrats seuls qu'appartient le droit de les » châtier.

» Jusqu'à présent, interrompit *Tsée-lou*, je n'avois pas en-» tendu de pareils discours. Vos maximes sont très-bonnes. Je » vous prie de m'instruire de la même façon toutes les sois » que je serai auprès de vous. Je vous donne ma parole » que je tâcherai de mettre à prosit tout ce que vous me » direz ».

Tsée-lou, ainsi que je l'ai dit plus haut, etoit homme de guerre. Il sur promu à un grade supérieur, lorsque Ki-che sur mis à la tête du gouvernement. Un jour de grande céré-

monie, se trouvant dans l'antichambre de ce Ministre avec plusieurs autres Mandarins, tant de lettres que d'armes, il entendit des murmures de la part de presque tous ceux qui etoient là à attendre. Il leur demanda pourquoi ils murmuroient ainsi. On lui répondit que c'etoit de l'orgueil & de l'inexactitude de Ki-che qu'on etoit mécontent, & qu'il 11'y avoit pas grand mal d'exhaler ce mécontentement par quelques murmures. On ajouta que ce même Ki-che n'étoit point observateur des rites; qu'il ne faisoit pas les offrandes trois fois par jour, comme il etoit du devoir de sa charge; que lorsqu'il devoit offrir publiquement aux esprits, il etoit trèsrare qu'il ne se sît point attendre; qu'il lui arrivoit même de ne faire cette cérémonie qu'à la hâte & fans respect, parce qu'il différoit jusqu'à la nuit. « Aujourd'hui même, continua-» t-on, nous fommes ici depuis plusieurs heures, & qui sait » si nous n'attendrons pas jusqu'au soir? Est-ce ainsi que doit » se conduire un homme en place, & n'est-on pas en droit de » murmurer contre lui, & de le regarder comme un homme » qui renverse l'ordre, tandis qu'il devroit employer l'autorité » qu'il a en main pour le faire observer »?

« Vous avez raison, dit Tsée-lou »: puis, sans trop délilibérer, il pénétre jusques dans l'appartement de Ki-che; & d'un ton qui etoit un peu au-dessus de la fermeté, il lui dir: « Seigneur, tout est prêt pour la cérémonie à laquelle vous » devez présider; tout le monde est à vous attendre, à mur-» murer & à se plaindre de votre peu d'exactitude, & de » votre manque de respect pour les usages: suivez moi ».

Le Ministre, sans repliquer un seul mot, suivit Tsée-lou & se rendit dans le lieu où il etoit attendu. Cette petite avenure ayant eté rapportée à Koung-tsée par quelques-uns de ses Disciples: « dires, après cela, leur répondit-il, que Tsée-

» lou n'a pas du zele pour les cérémonies. Il a un zele plus » efficace qu'aucun'de vous. Il les observe suivant sa portée; » & il sait les faire observer par ceux même qui sont les » plus négligens à s'acquitter de ce devoir ».

Je ne répéterai pas ici ce que j'ai déjà dit dans la vie de Koung-tsée, en parlant des instructions qu'il donna à son Disciple, lorsqu'il eut obtenu le gouvernement de la ville & du pays de Lou, non plus que du magnisque eloge qu'il sit de lui lorsqu'il l'alla visiter dans le lieu de son gouvernement. Je terminerai ce qui regarde cet homme sincere par quelques traits qui acheveront de le faire connoître.

Tsée-lou eut plusieurs emplois considérables dans les différens perits Royaumes qui partageoient alors la Chine, Il finit par être officier général dans le royaume de Ouei; mais ce fut dans un tems trop critique pour un homme'd'un génie tel que le sien. Aussi Koung-tsée en témoigna son mécontentement dès que la nouvelle lui en fut annoncée. Peu de tems auparavant, il avoit eu une conversation avec son Disciple, dans laquelle il lui avoit paru qu'il étoit disposé à renoncer au métier de la guerre. « Maître, lui avoit-il dit, un homme qui » est chargé d'un pesant fardeau, ne sauroit saire un long » trajet qu'avec beaucoup de peine. Dans l'extrême lassitude » où il se trouve de tems en tems, il ne cherche point de » lieux commodes pour se reposer; le premier qu'il rencontre » lui est bon. Il me paroît que c'est ainsi que je dois désormais me conduire. Qu'en pensez-vous? Je pense que vous ferez » bien, lui avoit répondu Koung-tsée ».

Il lui avoit dit, dans une autre circonstance, qu'il etoit las du commerce du monde, & qu'il etoit egalement dégoûté des honneurs & des richesses. « Lorsque j'étois jeune (ce sont les » paroles qu'on rapporte de lui) "je ne me nourrissois que des

» mets les plus communs, j'allois moi-même acheter du riz, » & je le chargeois sur mes épaules pour l'apporter à la maison. » Je faisois jusqu'à cent lys de chemin pour l'avoir à meilleur » marché. Mon plus grand plaisir en arrivant, etoit de faire » hommage à mes parens de ce que je venois d'apporter. » C'est-là tout ce que je pouvois faire alors pour leur témoi-» gner mon amour, mon respect & ma reconnoissance. Après » leur mort j'allai brusquer fortune. Je me rendis au royaume » de Tchou, où j'obtins un emploi considérable; j'avois alors. » dix mille mesures de riz, & jusqu'à cent charriots à ma suite, » on préparoit les chemins par où je devois passer, ma table » etoit servie de quantité de mets exquis & de toutes les » especes. J'avois un regret amer en pensant que ceux qui » m'avoient donné la vie n'eroient plus. Je rappellois dans » mon souvenir les poissons secs, les herbes salées dont j'as-» faisonnois le riz commun qui etoit leur nourriture ordinaire. » J'aurois voulu pouvoir les rappeller à la vie, pour m'ac-» quitter à leur egard de tous les devoirs d'un bon fils. Mais, » regrets superflus! ils ne sont plus en etat de jouir de mes ri-» chesses, c'est là le sujet de ma peine de chaque jour. Ah! " s'ils m'avoient vu dans la position où je me trouve!.... Soyez * tranquille, interrompit Koung-tse, vous avez fait à leur » egard tout ce qui etoit en votre pouvoir, en les servant » avec respect & affection suivant vos forces & vos facultés, "quand ils jouissoient de la vie; vous pensez souvent à » eux depuis qu'ils sont morts, & vous avez du regret de » n'avoir pas eté mieux en etat de les servir; que faut-il da-» vantage pour être un bon fils? Encore une fois, soyez tran-» quille. Vous avez la piété filiale au degré qu'il faut ».

De pareilles dispositions de la part de Tsée-lou, sembloient indiquer qu'il alloit désormais renoncer aux armes, pour se Tome XIII.

donner tout entier à l'etude de la fagesse. Il n'en ctoit rien cependant; & malgré les représentations qu'on lui put faire, il partit pour le royaume de Ouei. « J'en suis fâché, répondit » Koung-tsée, à ceux qui lui annoncerent son départ. Tout » est en trouble dans le Royaume. Le légitime Souverain a » eté obligé de chercher à mettre ses jours en sûreté par une » prompte suite; le Ministre Koung-ly, de concert avec Kouei- » kouei, sils de Ling-koung, trament une révolution. Tsée-lou » ne pourra pas dissimuler, & il périra ».

L'evénement ne justifia que trop le pressentiment de Koungzsée, lorsque le Roi de Ouei prit la fuite pour eviter de tomber entre les mains des rebelles. Tséc-lou, à qui ce Prince avoit déjà donné un emploi considérable dans les troupes, etoit absent de la Capitale. Il apprit que la révolution etoit faite, & que le royaume de Ouei avoit changé de Maître. Il voulut s'affurer par lui-même de la vérité du fait, & se mit en chemin pour se rendre à la Cour. Il etoit sur le point d'entrer dans la ville, lorsqu'on en ferma les portes. Il rencontra par hasard Tsée-kao, l'un des Disciples de Koung-tsée, qui, l'ayant reconnu, lui dit d'un air triste: « Où allez-vous, Tsée-lou? » tout est dans le plus grand désordre dans la ville. Kouei-» kouei est sur le trône, & le perfide Koung-ly regne sous » son nom. Pour moi, je me retire pour n'être pas témoin de » toutes les horreurs qui vont se commettre. Faites-en de même. » & rendons-nous ensemble dans des lieux où la vertu soit plus » respectée. Le Ciel semble vouloir vous y engager en per-» mettant qu'on ait fermé les portes d'une ville où il ne veut » pas que vous fassiez votre séjour. Encore une fois, retirons-» nous, & ne courons pas les risques d'être les victimes des » méchans: fuivez-moi ».

* Je ne saurois faire ce que vous me proposez, répondit

"Tsée-lou, l'honneur me le désend. J'ai un emploi qui m'at"tache au royaume de Ouei, & à la personne du Prince;
"je ne dois abandonner ni l'un, ni l'autre. Dussé-je périr,
"j'irai au secours de Tchou-koung-tche, que je regarde comme
"mon légitime Souverain, & je ferai mon possible pour le
"rétablir". En sinissant ces mots il s'avance vers la porte,
appelle l'Officier de garde, se nomme & fait instance pour
entrer. On l'introduit, & sans s'arrêter un seul moment, il va
tout droit au Palais royal demander audience. L'Usurpateur etoit
alors sur une terrasse avec le ministre Koung-ly: d'aussi loin
qu'il apperçut Tsée-lou: « qui vous a mandé, lui dit-il? pour" quoi quitter votre poste sans congé? Retournez prompte" ment sur vos pas, sous peine d'être puni comme un sujet
" désobéissant ".

« Je le veux bien, répondit Tsée-lou; mais il faut que j'em-» mene avec moi le traître Koung-ly, seul auteur de tous les » troubles. Ce n'est que par les conseils de ce scélérat, que » vous avez usurpé le trône; c'est ce scélérat qui doit périr » seul. Après sa mort tout rentrera dans l'ordre, yous ren-» trerez en vous-même, & vous n'héfiterez pas à exécuter les » dernieres volontés de Ling-koung votre pere, qui a dési-» gné pour son successeur votre sils, en vous excluant positi-» vement du trônc. I a eu ses raisons; & ces raisons, quelles » qu'elles soient, vous devez les respecter. Ne doutez pas que » Tchou-koung-tche, votre fils, n'ait encore la piété filiale s) gravée dans le cœur. Après vous avoir pardonné comme » Souverain, il ne vous regardera plus que comme son pere, * & n'aura rien de plus pressé que de vous donner toutes les " marques de respect, de tendresse & de reconnoissance qui » vous sont dues en cette qualité. Livrez-moi le traître, le re-» belle Koung-ly ». EA

A ces mots l'Usurpateur & son Ministre ne purent retenir les mouvemens d'indignation dont ils etoient agités. L'Usurpateur ne craignit pas de s'avilir, en lançant contre l'Officier qui lui représentoit son devoir, & lui reprochoit son crime, la premiere pierre qui se rencontra sous sa main. Cette pierre lancée avec toute la force de la fureur, donna contre l'extrémité du casque (ou de la coëffure, qui etoit alors le distinctif des gens de guerre) de Tsée-lou, & la rompit. Au désespoir d'un tel affront, Tsée-lou dit en soupirant: le Sage peut bien souffrir la mort; mais il ne lui est pas permis de dissimuler un affront, quand cet affront le déshonore. Mourons plutôt que de vivre déshonoré. A l'instant il ôte son casque; & avec les cordons qui le tenoient attaché sur sa tête, il s'étrangla.

Ainsi finit le plus ignorant des Disciples de Koung-tsée. Il fut le seul qui ne voulut pas cultiver les Lettres. Son Maître sembla rejetter sur sa simplicité, ce qu'il auroit regardé comme très-condamnable dans tout autre: je veux dire l'action par laquelle il termina sa vie; car aussi-tôt qu'il en sur instruit, il se rendit dans la capitale du royaume de Ouei, chez les parens de son Disciple mort, assembla tous ceux de la famille, & leurs amis; & fans craindre le ressentiment de Koung-ly, il fit en présence de tout le monde les cérémonies funebres devant le cercueil. Il est bon de se rappeller ici que les Chinois, sur-tout ceux qui sont au-dessus du commun, gardent long-tems les morts avant de les porter au lieu de la sépulture. Le moins c'est ce qu'ils appellent l'espace de trois tst. Un tsi est l'espace de sept jours. Ainsi trois tsi sont vingt-un jours. Il y a des cérémonies particulieres pour chacun de ces tst.

Après avoir fait tout ce qui etoit d'usage, Koung-tsée s'informa plus particuliérement de toutes les circonstances de la disant la chose telle que je viens de la raconter: mais pourquoi, dit-il, Tsée-lou étant mort depuis tant de jours, son corps n'a-t-il encore aucune marque de corruption? C'est que je l'ai salé, répondit un de ceux qui etoient présens. Ajoutez encore un peu de sel, repliqua Koung-tsée, asin qu'il dure plus long-tems.

Tout ce qui a rapport aux grands hommes, à ceux surtout qui ont vécu dans les tems reculés, qui ont instruit leurs contemporains, ou travaillé pour l'instruction de la postérité, mérite d'être recueilli; tout en est précieux, parce que tout sert à les faire connoître. C'est en les suivant dans le cours de leur vie privée; c'est en entendant leurs discours familiers, qu'on peut les juger équitablement.

Leurs belles actions, celles qui ont eu quelque éclat, ne les montrent que par leur bon côté; leurs actions ordinaires, celles qui n'ont eu pour témoins qu'un petit nombre de perfonnes, & pour objet que ce qui paroît minutie, les dévoilent entiérement pour les montrer tels qu'ils font. Un Philofophe, ou un homme affiché pour tel, foutiendra fon perfonnage, dans tout ce qui fera pour le grand jour; mais dans fon domestique, ou parmi ses amis, ses foiblesses & ses défauts perceront à travers ses belles qualités.

Sur ce principe, je n'ai pas craint de rapporter des détails où se trouvent pêle-mêle de grandes & de petites choses, des maximes sublimes & des documens triviaux, des pensées sines & des réslexions très-communes, des paroles assaisonnées de quelque agrément, & des discours ennuyeux. Ceux qui ne lisent que pour s'amuser, ne trouveront pas dans ce que je viens d'exposer, de quoi remplir leur objet & se satisfaire; mais ceux qui dans leurs lectures de délassement,

ABRÉGÉ DE LA VIE, &c.

comme dans celles qui méritent par elles-mêmes d'occuper férieusement, n'ont d'autre objet que la recherche du vrai, me sauront quelque gré peut-être de les avoir mis en état de pouvoir apprécier, par eux-mêmes, le plus célebre, comme le plus sensé de tous les Philosophes qui ont eclairé ces vastes régions de l'Orient, & les Disciples qu'il a formés,







Les Mantchoux réduisent leurs lettres, ou plutôt les elémens de leurs lettres, à douze classes de monosyllabes, dont ils forment tous les sons de leur langue, par les dissérentes combinaisons sur lesquelles ils les rangent. Ces douze classes sont sixées par les terminaisons qui sont aussi au nombre de douze.

		1				•
1	re	te	rmi	nai	fon ,	, a, e, i, o bref, ou, o long. finales
2	de.		•	•	•	ai, ei, ici, oi bref, oui, oi long I
3	e.			•	٥	ar, er, ir, or bref, our, or long R
4	e.		•		•	an, en, in, on bref, oun, on long N
-			•			ang, eng, ing, ong bref, oung, ong long. NG
•			•			ak, ek, ik, ok, bref, ouk, ok long K
						as, es, is, os bref, ous, os long s
8	e.	•	•		•	at, et, it, ot bref, out, ot long T
						ap, ep, ip, op bref, oup, op long P
•	_		•			ao, eo, io, oo bref, ouo, ouoo long o
11	e.			•	•	al, el, il, ol bref, oul, ol long L
			•			am, em, im, om bref, oum, om long M

Ces douze terminaisons sont précédées des lettres initiales dans l'ordre suivant... a, e, i, o, ou... na, ne, ni, no, nou... ka aspiré, ka doux, ha gutturale... pa, pe, pi, po, pou, aspirés & pa, pe, pi, po, pou, d'un ton uni, que je désignerai dans l'alphabet par accent doux, ou simplement doux... sa, se, si, so, sou... cha, che, chi, cho, chou... ta aspiré, ta doux, te aspiré, te doux, ti aspiré, ti doux, to aspiré, to doux, tou aspiré, tou doux... la, le, li, lo, lou... ma, me, mi, mo, mou... tcha, tche, tchi, tcho, tchou, d'un ton uni, & qui dans plusieurs mots, au lieu de tch se prononce comme ts. tcha, tche, tchi, tchou aspirés, ya, ye... fa, se, si, so, sou... oua, oue, oui.

Je n'ai pas répété la lettre initiale k, qui revient après le tch, & qui commence par $k\acute{e}$ aspiré, $k\acute{e}$ doux, $h\acute{e}$ gutturale; vient ensuite ki, ki, hi, ko, kou, hou, &c. qui se trouvent de suite dans le dictionnaire (1); ainsi les lettres initiales des mots Mantchoux se réduisent aux cinq voyelles & aux consonnes, n, k, p, f, t, l, m, tch, y, f. A ces initiales, les Mantchoux en ont ajouté successivement quelques autres pour exprimer les sons de la langue Chinoise, qu'ils n'avoient pas originairement dans leur propre langue, tels sont $k\acute{a}$, $dz\acute{a}$, ou $tf\acute{a}$, jo, $tch\acute{e}e$, $f\acute{e}e$, $f\acute{e}e$. Ces lettres ne sont distinguées que par l'addition de quelques traits à la lettre originale.

La maniere de prononcer les mots du Mantchou, n'est pas toujours conforme à celle dont ils sont ecrits. Il en est de cette langue à-peu-près comme de la langue françoise, dans laquelle bien des lettres ne se sont pas sentir, ou se prononcent si légérement, qu'on ne sauroit les distinguer. L'usage en apprend plus sur cela que tous les préceptes ou regles qu'on pourroit en donner. J'ajouterai seulement ici que le k a fort souvent le son du g, sur-tout au milieu & à la sin des mots. On ecrit par ex. ake, monsieur, & l'on prononce ague; on ecrit kourkou, animal, & l'on prononce kourgou, &c.

Le tcha a quelquesois le son du dja, le tché le son du dze, &c. Le t, lorsqu'il n'est point aspiré, a le plus souvent le son du d au milieu & à la sin des mots. L's a souvent le son du z, la syllabe si se prononce presque toujours au milieu & à la sin des mots, comme nous prononçons che dans les mots chemin, cheval, &c. On ecrit par ex. oumési, & l'on prononce oumeche. L'f se prononce quelquesois comme l'v consonne; on ecrit par ex. oforo, & l'on prononce ovoro. L'h,

⁽¹⁾ L'Auteur entend par-là le Dictionnaire Tartare-françois, qu'il nous a fait passer, & que nous nous proposons de publier incessamment.

est généralement aspiré; mais d'une maniere plus douce, au milieu des mots, qu'au commencement & à la fin.

Comme la prosodie d'une langue a beaucoup d'affinité avec la prononciation, puisqu'elle est proprement l'art de prononcer correctement, & que deux ou trois regles suffisent pour fixer celle de la langue des Mantchoux, je vais les donner ici, pour n'être pas obligé d'en parler ailleurs.

Premiere regle. Dans tous les mots de deux ou de plufieurs syllabes, la pénultieme est toujours brève, qu'elle soit entre deux consonnes ou non; les mots atchîke, matchîke, sampîme & tous les composés de pime, sont exceptés.

SECONDE. Il y a plusieurs mots où quelques syllabes s'elident, ou se prononcent si rapidement, qu'on n'en entend qu'une des deux, par ex. Tofohoun exactement prononcé, ne fait entendre que tofhoun, quinze.

TROISIEME. Le p qui constitue la derniere syllabe des verbes, tant actifs que passifs, se prononce toujours comme un b, pant-chimpi par ex., doit être prononcé pantchimbi; pantchipoumpi doit être prononcé pantchiboumbi, & ainsi des autres, c'est-àdire de tous les Verbes; car tous sont terminés en pi.

Des Noms.

Les Noms, tant adjectifs que substantifs, n'ont aucune terminaison particuliere. Il y a seulement trois choses à considérer, savoir, le genre, le nombre & le cas

Les Mantchoux ne mettent aucune dissérence entre les genres. Le même adjectif se joindra également, sans changer de terminaison, au masculin, au seminin & au neutre. On dit par ex., sain haha, un bon homme; sain hehe, une bonne semme; sain morin, un bon cheval; sain tchaka, une bonne chose.

Tome XIII.

Les noms passent, en général, du singulier au pluriel, en prenant après eux quelqu'une des particules suivantes, sa, se, si, (si se prononce comme nous prononçons en françois che dans chemin) & te qu'on prononce comme de. On dit entouri, un esprit; on dira Entourisa, les Esprits; Hafan, un Mandarin; Hafasa, les Mandarins; Hehe, une semme; Hehesi, qu'on prononce heheche, les semmes; Teou, un frere cadet. Teoute, qu'on prononce teoude, les freres cadets, &c.

Outre les particules sa, se, si, te, qu'on emploie pour désigner le pluriel, il y en a quelques autres que l'on n'emploie que pour désigner la multitude en général, telles que sei, ourse, tome. La particule sei ne s'emploie que lorsqu'on parle des êtres raisonnables; par ex. Nialma sei kemou outou kisorempi, tout le monde le dit ainsi.

La particule ourse ne s'emploie que pour les hommes, & seulement en l'ajoutant à l'adjectif séparé de son substantif, lequel alors est sous-entendu, par exemple sain ourse, les bons, &c. Le mot ourse répond à notre manière de parler, seux qui, par ex. Ouarki kourountchi tchihe ourse, ceux qui sont venus des royaumes Occidentaux, &c.

La particule tome s'applique indifféremment aux choses animées & inanimées, par ex. Nialma tome kemou sampi, tour le monde le sait; kourkou (on prononce kourgou) tome kemou seksihe (on prononce sekchehe) tous les animaux prirent la suite; moro tome kemou sain, toutes les tasses sont bonnes, &c.

La particule tcherki, désigne en général la multitude, ou le total d'une même espece; par ex. kourkou tcherki komso, ces animaux sont rares, c'est comme nous dirions: les animaux de cette espece sont en petit nombre; ou si l'on veut parler de tous les animaux en général, l'on dira: kourkou tcherki laptou, la classe des animaux est nombreuse, ou bien, les especes d'animaux est nombreuse, ou bien, les especes d'animaux est nombreuse.

maux sont en grand nombre. On dit aussi cette espece d'hommes, tcherki nialma; cette classe de Mandarins, Hafan scherki; cette espece de chose, tchaka tcherki, &c.

Des Nombres.

Les nombres primitifs s'expriment en Mantchou par un seul mot jusqu'à 10 inclusivement; mais depuis 10 jusqu'à 20, ils sont composés des neuf premiers, joints à celui qui exprime 10, à l'exception du nombre 15, qui est exprimé par un seul mot. En jettant un coup-d'œil sur la liste que je vais donner, on se mettra au fait de la maniere dont les Mantchoux expriment tous les nombres.

Les nombres ordinaux qui désignent l'ordre & le rang s'expriment en Mantchou, comme ci-après:

Outchou, tchai, ilatchi, touischi, fountchatchi, ningoutchi,

7° 8° 9° 10° 11° nadatchi, tchakoutchi, ouiutchi, tchouantchi, tchouan-emoutchi, tchouan-tchouotchi, tchouan-ilatchi, tchouan-touischi, tofohoutchi, qu'on prononce tofhoutchi, & ainsi des autres, en ajoutant toujours tchi à la fin du nombre primitif, par ex.

Orin exprime le nombre de 20, orintchi exprimera le 20° en nombre. Tangou exprime le nombre de 100, tangoutchi, exprimera le 100°.

Le mot emke, qui signifie un seul, signifie tous lorsqu'il est redoublé, par ex.: emke tchihe, il est venu seul; en disant emke-emke tchihe, on exprimera qu'ils sont tous venus, ou plus exactement, qu'ils sont venus l'un après l'autre. Le mot meni redoublé, a à-peu-près la même signification, mais on me s'en sert que dans les phrases où il est parlé de quelqu'être raisonnable, qui est sous-entendu, ou dont on suppose avoir déjà parlé, &c.

Des degrés de Comparaison.

Les Adjectifs n'admettent aucun degré de comparaison, c'est-à-dire, qu'ils n'ont point d'inslexion particuliere qui détermine le comparatif & le superlatif; ils sont toujours les mêmes, tant pour l'un que pour l'autre: mais comme en françois nous avons plus pour le comparatif, & très pour le superlatif, de même les Mantchoux ont la particule tchi qu'ils placent pour le comparatif, après le premier membre de la comparaison. Par ex.: la langue Mantchou est plus facile que la

langue Chinoise, on dira Manichou kisoun-tchi, nikan kisoun manga, ce qui signisie à la lettre plus que la langue Manichou, la langue Chinoise est dissicile. On peut aussi mettre la particule tchi à la sin du second membre en disant Manichou kisoun, nikan kisoun-tchi tcha. On se seit quelquesois du mot keli, & plus rarement du mot tabali: alors on met l'adjectif à l'ablatif avec la particule tchi. Par ex.: cet homme est meilleur que cet autre, ere nialma-tchi, keli sain, ce qui signisie proprement, cet homme est encore meilleur que cet autre; & si l'on dit ere nialma, tere nialma-tchi tabali sain, cela signisiera littéra-lement, cet homme est bon par-dessus cet autre, &c.

Le superlatif est désigné par une particule qu'on met après l'adjectif. Nous l'exprimons en François par la particule très; les Mantchoux l'expriment par la particule oumesi, qu'ils prononcent oumeche. Par ex.: cet homme est très-éclairé, ere nialma oumesi ketouken. Ils se servent encore d'une autre particule pour exprimer cette espece de superlatif que nous exprimons en François par le devant plus. Par ex.: le plus grand des Magistrats l'a ainsi déterminé, outchoui amban outou Toktobouha, ce qui signisse proprement: le Magistrat de la tête, qui est à la tête des autres, le premier des Magistrats. Dans ce cas & dans tous les autres l'adjectif est après la particule du superlatif. (Outchoui, est le génitif d'outchou, qui signisse à la fois tête & premier.)

Des Cas.

Les Cas dans la langue Mantchou, sont comme dans la langue Françoise, c'est-à-dire, qu'ils ne different entre eux que par certaines particules qu'on leur joint & qu'on place immédiatement après les noms. Ainsi le génitif est exprimé par la particule i, après une voyelle, & par ni, après une consonne;

par ex. Apka-i etchen, le Maître du ciel, Apka-i etchen-ni tatchihien, la doitrine du Maître du ciel. D'où l'on voit que dans la construction Mantchou, le génitif va toujours devant, comme dans le latin. Apka-i etchen, cæli Dominus; Apka-i etchen-ni tatchihien, cœli Domini doctrina, &c.

Pour le Datif, les Mantchoux emploient la particule te qu'ils prononcent de; la particule pe qu'ils prononcent be pour l'accusatif, le vocatif est toujours semblable au nominatif; & pour l'ablatif ils ont plusieurs particules qu'ils emploient suivant le sens : 1°. ils emploient tchi toutes les fois qu'il s'agit d'exprimer la séparation, l'ablation, la distance, la différence; par ex.: il est parti de cet endroit, tere pa-tchi tchouraka; il y a loin de cet endroit à cet autre, ere pa-tchi tere pa-de istala sandalabouhengue koro, &c. 20. Ils emploient te quand il faut exprimer le passif, ou la passion de l'un par l'autre, soit que la proposition dont il s'agit ait la terminaison passive ou non, par ex. ehe nialma-te ouabouha, il a été tué par un méchant homme; pi ini kala-te alime kaiha, je l'ai reçu de sa main, &c. 3°. Ils emploient la particule i ou ni pour exprimer la maniere ou l'instrument, l'affection ou l'acte de la volonté ou de l'enrendement: 4°. Ils mettent la particule te aux futurs des verbes pour exprimer l'ablatif absolu des Latins; mais alors le pronom qui sert de nominatif, comme vous, sui, moi, demeure le même & ne prend rien après soi, par ex. pi oupa-te kenere-te, c'est-à-dire, moi allant dans cet endroit, &c. 50. Si l'ablatif absolu a la terminaison passive, en particulier du participe passé, on ajoute le mot mangi,

Il est fort d'usage chez les Mantchoux d'employer au lieu des noms, les suturs ou les prétérits des verbes en leur donnant les terminaisons ranke, renke, ronke, rounke, pour les suturs; & henke, honke, hounke pour les prétérits. Un peu de le cture

fournira des exemples de tout cela; car il n'est presqu'aucune page de quelque livre Mantchou que ce soir, où il ne s'entrouve quelqu'un.

Des Pronoms.

Les Pronoms primitifs, je, vous, il, &c. se déclinent à-peuprès comme en François, c'est-à-dire, que pour leurs cas, ils prennent quelqu'une des particules suivantes, ni, te, pe, tchi, au moyen desquelles on les distingue. Ces pronoms primitifs sont pi, je, ou, moi; si, toi, vous; i, il ou, lui; ere, celui-ci; tere, celui-là. On les décline de la maniere suivante.

Pronoms de la premiere personne.

SINGULIER.

PLURIEE.

Nom. Pi,	moi.	Nom. Pe	nous.
Gén. Mini,	de moi.	Gén. Meni,	de nous.
Dat. Minte,	à moi-	Dat. Mente,	à nous.
Acc. Mimpe,	moi.	Acc. Mempe,	nous.
Abl. \{ \text{Mintchi & , } \text{minte ,}	de moi',	Abl. Mentchi &,	de nous
minte,	ou, par moi-	Mente,	par nous.

Pronoms de la seconde Personne.

SINGULIER

PLURIEL.

Nom.	Si,	toi	Nom.	Soue,	vous.
Gén.	Sini,	de toi.	Gén.	Soueni,	de vous.
Dat.	Sinte,	à toi.	Dat.	Sovente 3.	à vous.
Acc.	Simpe,				vous.
'ABI S	Sintchi & , finte ,	de toi,	A1-1 €	Souentchi &, Souente,	de vous 9,
, T. J.	sinte ,	par toi.	Mpr.)	Souente,	par vous.

Pronoms de la troisieme personne.

SINGULIER.

PLURIEL.

Nom, i, lui,

Nom. Tchê .

eux.

Gen.	Ini,	de lui.			d'eux.
Dat.	Inte,	à lui.	Dat.	Tchente,	à eux.
Acc.	Impe,	Lui.	Acc.	Tchempe,	eux.
1 L1 (Intchi & , inte ,	de lui,	Abl.	Tchentchi &, tchente,	d'eux.
Ani.	inte,	par lui.		tchente,	ou par eux.

SINGULIER.

PLURIEL.

Nominatif. Ese, ceux-ci, tese, Nominatif. Ere, celui-ci; tere, celui-là. ceux-là. Génitif. Erei, de celui-ci; terei, Genitif. Esei, de ceux-ci, tesei, de celui-là. de ceux-là. Datif. Ede ou erete, à celui-ci; Datif. Esete, à ceux-ci, tesete, à tete ou terete, à celui-là. ceux-là. Accusatif. Esepe, ceux-ci, tesepe, Accusatif. Erepe, celui-ci, terepe, celui-là. ceux-là. Ablatif. Esetchi, ou esete, de ceux-Ablatif. Eretchi ou ete, de celui-ci; teretchi ou tete, de celui-là, par ci, ou, par ceux-ci, tesetchi, ou celui-là. tesete, de ceux-là, par ceux-là.

J'ai déjà dit dans quelles occasions il falloit employer pour l'ablatif la particule tchi ou la particule te. Il est à remarquer encore, qu'en parlant des choses qui nous appartiennent, ou auxquelles nous avons quelque rapport, ou qui nous sont communes avec ceux à qui nous parlons, il faut alors se servir du mot mouse en nous nommant, & ce mouse se décline en y ajoutant les particules i, te, pe, tchi ou te, comme ci-après: mouse, nous; mousei, de nous; mousete, à nous; mousepe, nous; mousetchi ou mousete, de nous, ou, par nous. Si au contraire ceux à qui nous parlons n'ont aucun rapport aux choses dont nous faisons mention, on se sert du mot pe pour exprimer nous, & l'onsuit pour les cas le pluriel du pronom pi, comme ci-dessus. Par ex., si j'ai à parler de ma famille, de ma compagnie, de mon tribunal, de ma patrie, &c. Ayec ceux qui sont de la même famille,

famille, de la même compagnie, du même tribunal, &c...
Toutes les fois que j'aurai à exprimer nous, je dirai mouse & non pas pe. Par ex. qu'un Mantchou dise à un autre Mantchou:
notre coutume est, &c. il se servira du mot mouse. Qu'il dise la même chose à un Chinois, il se servira du mot pe, en le mettant au cas que la phrase exige. Ainsi en parlant au Mantchou, il dira mouse-i koli outou; & en parlant au Chinois, il dira me-ni koli outou.

Lorsqu'on ajoute quelque titre à la premiere ou seconde personne, ou quand on y ajoute le nom propre, par ex. moi, un tel, je pense, &c. Vous, Monsieur, &c. on met la premiere ou seconde personne, comme si la premiere ou seconde personne ne faisoit qu'un même mot avec le titre ou le nom, par ex. moi votre serviteur, je suis allé, &c. aha pi kenehe, &c. Vous, Monsieur, que dites-vous? ake si ai sempi, &c. On ajoute, assez ordinairement quelque titre à la premiere & seconde personne. Par ex. moi un tel Mandarin dans le tribunal des crimes, Peitere tchournan-ni hasan pi, &c. Quand étes-vous arrivé? Sini ouesihoun peie atangi tchihe? c'est-à-dire, votre précieuse personne, quand est-elle arrivée?

Le pronom réciproque, joint à peie, qui signifie personne, ne se décline pas, on ne décline que peie. On dit ma personne, mini peie, c'est-à-dire, la personne de moi, sini peie, la personne de vous, ini peie, la personne de lui; mini, sini, restent les mêmes dans tous les cas. Ainsi on dira au datif mini peietete, à l'accusatif mini peiepe, à l'ablatif mini peietchi, &c. Il en est de même pour le pluriel.

On joint aux adjectifs & aux pronoms la particule terminative ningue, qui est relative aux substantifs précédens, soit qu'ils soient au singulier, soit qu'ils soient au pluriel. Par ex. dans les phrases précédentes on aura parlé de chevaux, & un

Tome XIII.

peu après on dit que ces chevaux sont bons ou mauvais, on n'exprimera pas l'adjectif bon par sain seul, mais par sainningue, ni l'adjectif mauvais simplement par ehe, mais par eheningue, &c.

La particule ningue se met aussi après les génitifs des pronoms pi moi, si vous, i lui: ainsi l'on dira miningue, de moi; siningue, de vous; iningue, de lui; ce qui revient au meus, tuus, &c. des Latins.

Des Verbes.

Les Mantchoux, ainsi que les autres Nations, ont nécesfairement dans leur langue des verbes qui ont la signification active, passive & neutre: mais ils n'ont qu'une même terminaison pour tous leurs verbes; & cette terminaison est en mpi. On en comprend la signification par le contexte de la phrase, ou par certaines particules qu'on leur joint.

La terminaison des verbes Mantchoux est la même au singulier qu'au pluriel; & il n'y a aucune dissérence entre la terminaison des personnes, qui ne se distinguent que par les
pronoms moi, vous, il; nous, vous, ils, &c. Ces pronoms
sont quelquesois exprimés, & quelquesois sous-entendus.
On dit par ex. pi kosimpi, qu'on prononce kojembi, si kosimpi, i kosimpi, &c. Il faut excepter quelques personnes de
l'impératif & de l'optatif, dont je parlerai ci-après.

Du Verbe actif.

Par verbe actif, j'entends un verbe qui a la fignification active. Il y a cinq conjugations de verbes qu'on peut distinguer aisément en faisant attention aux cinq voyelles; car toutes les conjugations des verbes Mantchoux, se terminant

comme je l'ai dit en mpi, elles ne different entre elles que par la voyelle qui est immédiatement avant mpi. Ainsi la premiere conjugation est ampi, comme paitalampi, employer; la seconde est en empi, comme kenempi, aller; la troisieme est en impi, comme kosimpi, aimer; la quatrieme est en ompi, comme potompi, compter; & la cinquieme est en oumpi, comme outchoumpi, porter compassion, compatir, &c. Dans le langage on peut ne pas prononcer le p, & dire simplement paitalami, kenemi, &c.

Outre la signification active qui s'exprime par les verbes. tels que je viens de les assigner, il faut encore en observer deux autres. La premiere, lorsque la chose qui est exprimée par le verbe, se fait par la personne même du verbe; la seconde lorsque la chose qui est exprimée par le verbe se fait par les ordres ou à la persuasion de la personne du verbe. Dans ce dernier cas tous les verbes, tant actifs que passis & neutres, changent leurs terminaisons pi en poumpi, par ex. houlampi, je récite houlapoumpi, j'ordonne de réciter; oueilempi, je fais; oueilepoumpi, j'ordonne de faire, je sais faire; kosimpi, j'aime; kosipoumpi, j'ordonne d'aimer; chompi, je racle; chopoumpi, j'ordonne de racler; poumpi, je donne; poupoumpi, j'ordonne de donner, je sais donner, &c.

Jusqu'à présent je n'ai parlé que du présent des verbes qui est le même pour toutes les personnes, tant au singulier qu'au pluriel. Je dois dire quelque chose des autres tems.

Les verbes Mantchoux ont trois tems principaux; savoir, le présent, le parfait & le futur. Le présent est toujours terminé en mpi ou poumpi; le parsait se termine en ha, he, ho en aspirant fortement la lettre h, & quelquesois en ka & en ke aspirés. La voyelle qui est devant ha, he, ho, ka, ke, est le caractéristique de la conjugaison, c'est-à-dire, qu'elle dénote de quelle

conjugaison est le prétérit. L'on peut dire la même chose des sur squi sont toujours terminés en ra, re, ro, d'où l'on voit que le parsait & le sur sont sormés du présent, en changeant mpi en ha, he, ho, ka, ke pour le parsait; & en ra, re, ro, pour le sutur.

Le parfait de la premiere conjugaison est en ha, ou ka; celui de la seconde en he, à l'exception de quelques-uns qui sont en ke; celui de la troisieme est aussi en he; celui de la quatrieme est en ho; celui de la cinquieme est encore en he, quelques-uns exceptés qui sont en ha.

A la fin des prétérits on ajoute le verbe auxiliaire pi, être, pour exprimer le complément de l'action. Par ex. houlahapi, j'ai récité, j'ai lu à haute voix, oueilehepi, j'ai fait, &c.

La terminaison des suturs est comme celle des prétérits, en changeant ha, he, ho, en ra, re, ro. Par ex. houlampi, je lis; houlaha, j'ai lu; houlara, je lirai; oueilempi, je fais; oueilehe, j'ai sait; oueilere, je ferai; potombi, je compte; potoho, j'ai compté; potoro, je compterai. Il est à remarquer qu'on se sert souvent du présent au lieu du sutur, sur-tout quand il y a un tems déterminé, comme demain, après-demain, dans quelques jours, par ex. je viendrai demain sans faute, tchimari ourounakou tchimbi: c'est comme si nous disions en françois, demain sans faute je viens, &c. Dans les autres phrases le sens sait connoître quand le verbe a la signification suture ou quand il l'a présente.

Des terminaisons du prétérit & du sutur se forment d'autres terminaisons en changeant ha, he, ho, du prétérit en hangue, hengue, hongue, & ra, re, ro, du sutur en rangue, rengue, rongue, par ex. houlaha se change en houlahangue, oueilehe en oueilehengue, potoho en potohongue, &c. houlara se change en hoularangue, oueilere en oueilerengue, potoro en potorongue.

Je dirai après, quand & comment il faut faire usagé de ces terminaisons.

Pour exprimer le sens négatif des verbes, on leur ajoute la particule akou, par laquelle on les termine. Par ex. j'ai lu, houlaha; je n'ai pas lu, houlaha akou; j'ai fait, oueilehe; je n'ai pas fait, oueilehe akou. On supprime le plus souvent la voyelle a d'akou & l'on dit houlahakou; oueilehekou, en l'écrivant & le prononçant comme un seul mot. Il est très-ordinaire, pour le sens négatif, de changer les terminaisons, ha, he, ho, ka, ke & ra, re, ro, en akoungue. On dira par ex. houlahakoungue, oueilehekoungue, &c. hoularakoungue, oueilerekoungue, &c.

On se sert de la terminaison hangue pour les prétérits toutes les fois que le verbe n'est pas à la fin du sens total de la phrase & de la terminaison rangue, &c. pour le présent, lorsque le verbe ne termine pas la phrase, & qu'il y a encore quelque chose à dire pour la finir. Lorsqu'on veut s'en servir pour terminer le sens d'une phrase, on y ajoute le verbe sehepi, comme si l'on disoit, cela est ainsi. Ce verbe sehepi se met à la fin de toutes les phrases où il y a quelqu'une des terminaisons dont nous venons de parler. Par ex. un tel a dit qu'à telle heure le vent souffloit du côté de l'ouest, tere nialma hentouhengue, tere erinde edoun ouargui patchi taha sehepi, &c. Ce mot sehepi sert de finale toutes les fois que quelqu'un a dit, fait, entendu, &c. quelque chose; lorsque cette chose n'est pas exprimée, qu'elle est sous-entendue, ou qu'on en a déjà parlé dans les phrases précédentes; mais dans le discours ordinaire, on le supprime pour abréger.

L'imparfait de l'indicatif se forme du présent en ajoutant he à la finale mpi: par ex. kosimpi, j'aime; kosimpihe, j'aimois; kenempi, je vais; kenempihe, j'allois. Pour le sens

négatif, on ajoute la particule négative akou, &c.

Pour exprimer le desir, l'affection, la volonté de faire quelque chose, au lieu de mettre le verbe qui suit à l'infinitif, on change simplement la terminaison mpi de l'indicatif en ki, & on y ajoute les mots seme pihe, pour la premiere personne, & les mots sehe pihe pour les autres personnes. Par ex. je voulois faire cela, pi erepe oueileki seme pihe; vous vouliez faire cela, si erepe oueileki sehe pihe. Pour le sens négatif, on ajoute la particule négative akou placée avant pihe. Par ex. je ne voulois pas faire cela, erepe oueileki, tere kounin minte akou pihe; ce qui signisse mot pour mot, saire cela, cette intention dans moi n'etoit pas, &c. C'est la seule formule pour exprimer le sens négatif.

Le plus-que-parfait se forme du parfait, en y ajoutant le mot pihepi. Par ex. oueilehe, j'ai fait, on dira pour le plus-que-parfait oueilehe pihepi, j'avois fait; & pour le sens négatif, oueilehe akou, je n'ai pas fait, on dira oueilehe akou pihepi, je n'avois pas fait, &c.

L'impératif pour la seconde personne se forme du présent de l'indicatif en ôtant la finale mpi. Par ex. kenempi, je vais, kene, va; Kisourembi, je parle; kisoure, parle; houlambi, je lis; houla, lis, &c. Il paroît que dans les verbes Mantchoux, l'impératif est la racine d'où les autres Mœuss & leurs tems sont formés; car dans leurs Dictionnaires on trouve d'abord l'impératif & ensuite le présent. La troisieme personne se forme en ajoutant à la seconde le mot kini. Par ex. kene, va; kenekeni, qu'il aille, &c. Il saut en excepter quelques verbes anomaux, comme tchimpi & ses composés dont la seconde personne de l'impératif ne suit pas la regle ordinaire; ainsi au lieu de dire tchi, viens, on dira, tchou. Alantchimpi, je viens avertir; alantchou, viens avertir, &c. La troisieme personne

suit la regle ordinaire. Le verbe paimpi ne fait point à la seconde personne de l'impératif pai, mais paisou; kaimpi fait kaisou, mais à la troisieme personne on dira paikini, kaikini.

Lorsqu'on parle avec ses supérieurs ou avec ses égaux, on ajoute le mot ki, qui signifie je vous invite. Par ex. le verbe tempi, qui signifie s'asseoir, en ôtant pour l'impératif la sinale mpi, ainsi que je l'ai dit plus haut, laisse te, assieds-toi. En parlant à un inférieur ou à un domestique, en lui ordonnant de s'asseoir, on dira simplement te, assieds-toi; mais en parlant à une personne honorable, on ajoutera ki à te, & l'on dira teki, je vous invite à vous asseoir. Il y a outre cela une manière honnête de parler à ses inférieurs, laquelle consiste à changer le ki sinal, dont je viens de parler en kina, tekina, asseyez-vous. Pour ce qui est du sens négatif, on prend pour la seconde personne de l'impératif, le sutur de l'indicatif en le faisant précéder de la particule négative oume. Ainsi kene, va; keneki, je vous invite à aller; oume kenere, n'allez pas, &c.

L'optatif convient avec l'impératif, en ce qu'ils expriment l'un & l'autre un acte de la volonté; mais l'un commande & l'autre fouhaite. La particule ki est le signe de la volonté. Ki est pour la premiere personne, kini pour la seconde & aussi pour la troisieme, en y ajoutant le verbe auxiliaire sempi. On se sert aussi du mot pahatchi, qui revient à l'utinam des Latins.

La premiere personne de l'optatif présent se forme de la seconde personne de l'impératif en y ajoutant ki, & le verbe sempi, dont on sait constamment la finale pour formule de l'optatif. La seconde & troisieme personne se forme de la troisieme de l'impératif, en y ajoutant simplement sempi. Par ex. plût à Dieu que j'aille, pi keneki sempi, ou bien pi pahatchi keneki sempi; plût à Dieu que tu ailles, sinpe kene-

kini sempi, ou bien pahatchi Sinpe kenekini sempi; plùt à Dieu que qu'il aille, pahatchi terepe kenekini sempi; plût à Dieu que nous allions, pahatchi mouse keneki sempi; plût à Dieu que vous alliez, pahatchi souempe kenekini sempi; plût à Dieu qu'ils aillent, pahatchi tesepe kenekini sempi. Il est à remarquer, qu'excepté la premiere personne, les autres sont à l'accusatif, parce que le sens est, je voudrois, je souhaiterois que vous allassiez, qu'ils allassent; mais si le sens étoit, vous souhaitez, ou ils souhaitent d'aller, on diroit alors si, tu; tere, il; soue, vous; au pluriel, tchê, ils, pahatchi keneki sempi.

Cette même différence se trouve dans le sens négatif : par ex. plût à Dieu que je n'aille point, pi pahaichi kenerakou oki sempi, c'est comme si l'on disoit, je voudrois devenir n'allant pas : dans la seconde & troisieme personne, on dira: pahaichi kenerakou okini sempi. Dans quelque personne que ce soit, on dira au pluriel pahatchi kenerakou oki sempi; toutes les fois que le sens sera par ex. vous souhaitez, ils souhaitent, ce qui peut s'appliquer à tous les tems de l'optatif. On peut expliquer d'une maniere plus elégante le sens négatif de quelque verbe que ce soit, en se servant du werbe nakampi qui signifie s'abstenir, cesser, &c. Ainsi lorsqu'on parle dans le sens négatif, le verbe qui est affecté par la négation se met au futur avec l'article pe de l'accusatif, en ajoutant le verbe nakampi à la fin. Par ex. plût à Dieu que je n'aille pas, pi kenerepe nakaki sempi; plût à Dieu que tu n'ailles pas, pi simpe kenerepe nakakini sempi, &c.

L'imparfait de l'optatif ne differe du présent que par quelques particules de temps d'où l'on conclut le sens, en observant de mettre le nominatif pi, moi, je, quoiqu'il soit question de la seconde ou troisieme personne; parce que c'est comme si l'on disoit, je souhaite que vous vous absteniez, qu'il s'abstienne

d'aller,

57

d'aller, pi simbe kenerebe nakakini sempi. Il faut remarquer que les formules prohibitives de l'impératif se mettent au sutur de l'indicatif avec l'article pe, en y ajoutant le verbe nakampi dans la terminaison qui convient à la personne. Par ex. n'allez pas, kenerepe naka; qu'ils n'aillent pas, kenerepe nakakini. Les personnes, quand on les exprime, se mettent au nominatif, si kenerepe naka, &c.

Le Prétérit parfait, plût à Dieu que je fusse allé, pahatchi keneki sehepi; plût à Dieu que je ne susse pas allé, pahatchi kenerepe nakaki sehepi; plût à Dieu que tu susse allé, pahatchi simpe keneki sehepi; plût à Dieu que tu ne susse pahatchi simpe kenerepe nakakini sehepi. Au pluriel on dit keneki à la premiere personne en changeant le pronom pi moi, en mouse nous. Les autres personnes ont la terminaison en kini, & le pronom se met à l'accusatif avec la particule pe: ce qui a lieu aussi pour le tems suivant.

Le plus-que-parfait se forme du présent en changeant sempi en sempihe. Par ex. plût à Dieu que je susse allé, pahatchi keneki sempihe; plût à Dieu que tu susses ou qu'il sût allé, pahatchi simpe ou terepe kenekini sempihe. Dans le sens négatif, plût à Dieu que je ne susse allé, pahatchi kenerepe nakaki sempihe; plût à Dieu que tu ne susses pas, ou qu'il ne sût pas allé, pahatchi simpe ou terepe kenerepe nakaki sempihe. Le susse se son qu'il ne sût pas allé, pahatchi simpe ou terepe kenerepe nakaki sempihe. Le susse se son qu'il ne sût pas allé, pahatchi simpe ou terepe kenerepe nakaki sempihe. Le susse se son qu'il ne sût pas allé, pahatchi simpe ou terepe kenerepe nakaki sempihe. Le susse se son qu'il susse se son qu'il ne sût pas allé, pahatchi simpe ou terepe kenerepe nakaki sempihe. Le

Le mode Subjonctif ou Conjonctif signisse par lui-même un sens incomplet, auquel on doit joindre nécessairement quelque préposition pour avoir le sens complet. Les particules qui désignent le sens incomplet, sont si, quoique, lorsque, puisque, quand, après que, &c. Comme ces particules indiquent des variations particulieres dans le verbe, je parlerai de chacune en particulier.

Tome XIII.

La conjonction conditionnelle si, s'exprime en Mantchou par aikapate, qu'on prononce aikambabe. On rend la conjonction puisque, par tetentere, ou bien par tahame, qui signisse proprement en conséquence, conséquemment, & le verbe qui précede est pris substantivement, & mis au parfait ou au sutur de l'indicatif, avec la particule pe de l'accusatif. Par ex. quoique vous alliez, si kenere-pe tahame, ce qui signisse à la lettre, conséquemment à votre allée, d'où l'on voit qu'il doit suivre nécessairement quelque chose. Pour le parfait, on dit si kenehe-pe tahame, c'est-à-dire, en conséquence de ce que vous êtes allé.

Tetentere est employé principalement lorsqu'on dispute, qu'on confirme, qu'on approuve quelque chose, qu'on reprend, &c. On le place après le verbe qu'on doit terminer en tchi. Par ex. puisque vous le savez clairement, pourquoi avez-vous agi de la sorte? Si ketouken saha pitchi tetentere, ainou outou iapouhapi?

La conjonction quoique s'exprime en Mantchou par outou, & se met avant le verbe qui est au subjonctif, & qu'on termine en tchi en y ajoutant la particule pe; par ex. quoique j'aille, pi outou kenetchipe, &c.

Les adverbes de tems, tels que quand, lorsque, après que, & autres semblables, veulent après eux les articles qui sont exprimés dans la signification de ces mêmes tems, comme on le verra ci-après.

Le présent du subjonctif avec les particules si, quoique, puisque, se forme du présent de l'indicatif en changeant la finale mpi en tchi. Par ex. kenempi, est le présent de l'inditif; kenetchi, est le présent du subjonctif, & ainsi des autres auxquels, comme il a été dit plus haut, on joint tetentere. Par ex. quoique j'aille, kenetchi tetentere. Si avant le verbe on met aikapate, alors le sens sera: si je vais, & l'on dira aikapate

kenetchi. Pour dire quoique j'aille, on se servira de la particule outou qu'on placera au commencement, & l'on ajoutera au verbe la particule pe, outou kenetchipe. Pour le sens négatif: par ex. si je ne vais pas, on dira aikapate kenerakou otchi. Quoique je n'aille pas, outou kenerakou otchipe; puisque je ne vais pas, pi kenerakou otchi tetentere, ou bien, pi kenerakou pe tahame.

L'imparfait s'exprime ou par le présent ou par le parfait, en ajoutant les mots qui expriment le tems où la chose s'est passée. Par ex. hier, l'année derniere, &c. alors, avant tel tems, &c.

Le prétérit parfait se forme du parfait de l'indicatif, auquel on ajoute pitchi. Par ex. si je suis allé, aikapate kenehe pitchi; puisque je suis allé, kenehe pitchi tetentere, ou bien kenehepe tahame; quoique je sois allé, outou kenehe pitchipe. Pour le sens négatif on ajoute la particule négative akou, de la maniere qui suit: aikapate kenehe akou pitchi, si je ne suis pas allé; outou kenehe akou pitchipe, quoique je ne sois pas allé; kenehe akou pitchi tetentere, puisque je ne suis pas allé; ou bien kenehe akoupe tahame.

La particule quoique, qui est fort usitée au plus-que-parfait, est exprimée par le parfait de l'indicatif, auquel on ajoute le mot seme; & cela pour toutes les personnes & pour tous les nombres. En général le plus-que-parfait ne differe du parfait qu'en mettant le mot pihe avant pitchi. Par ex. s'il est allé, aikapate kenehe pitchi; s'il etoit allé, aikapate kenehe pihe pitchi; outou kenehe pihe pitchipe; kenehe pihepe tahame, &c. Mais la particule la plus usitée pour exprimer quoique, est seme, qu'on met simplement après le parfait de l'indicatif. Par ex. quoique je susse allé, outou kenehe seme, & pour le négatif, quoique je ne susse allé, outou kenehe sere akou, &c.

Le futur mêlé de prétérit, se sorme du prétérit de l'indicatif, en y ajoutant la particule te, ou le mot mangki, qui se prononce comme nous prononçons en srançois gni dans magnisque. Par ex. si je dois aller, aikapate kenehete, ou bien aikapate kenehe mangki; quoique je doive aller, outou kenehete, ou bien outou kenehe mangki. Pour le sens négatif, si je ne dois pas aller, aikapate kenerakou ohote, ou bien aikapate kenerakou oho mangki, &c. Quoique je n'irai point, outou kenerakou ohote, ou bien outou kenerakou oho mangki, &c.

Le subjonctif avec les particules quand, après que & autres semblables, forme son présent du sutur de l'indicatif, en y ajoutant simplement te, ou bien de l'insinitif en y ajoutant ohote. Par ex. quand je vais, pi kenerete, ou bien pi keneme ohote; quand je ne vais pas, pi kenerakou ohote, &c.

L'imparfait se forme aussi du sutur de l'indicatif, auquel on ajoute tchakate, & de l'insinitif en y ajoutant ohote ou pissirete. Par ex. quand j'allois, pi kencrete tchakate, ou bien pi keneme pissirete. Avant d'aller, pi kenere ongolo; après être allé, pi kenere amala. Lorsque je n'allois pas, pi kenerakou tchakate; comme je ne pouvois pas aller, pi kenerakou pissirete, &c.

Le prétérit parfait est formé du prétérit de l'indicatif, en y ajoutant une des particules suivantes, mangki, sonte, ongolo, amala & autres semblables. Par ex. comme je sus allé, kenehe mangki, ou bien kenehe fonte; après que je sus allé, kenehe amala; avant que je susse allé, kenehe ongolo. Pour le sens négatif, on s'exprime de la maniere suivante: comme je n'allois point, kenehe akou oho mangki; comme je ne suis pas encore allé, kenere ouente te.

Le plus-que-parfait se forme du prétérit précédent, au quel on ajoute simplement pihe. Ainsi au lieu de dire, par ex. pi

kenehe fonte, on dira pi kenehe pihe fonte; & pour le sens négatif, au lieu de pihe on dira pistre: par ex. quoique je ne susse pas encore allé, pi kenerakou pistre ouentete, ou simplement kenerakou pistre ouente, &c.

Le futur mêlé de prétérit, se forme du prétérit de l'indicatif, en y ajoutant la particule te, ou bien oho mangki. Quand je serai allé, kenchete, ou bien kenehe oho mangki. Pour le sens négatif, on dira kenehe ouente te, ou bien kenerakou oho mangki, &c.

L'infinitif se forme de l'indicatif en changeant la finale mpi du présent en me. Par ex. houlampi, je récite, on dira houlame, réciter; oueilempi, je fais; oueileme, faire; kenempi, je vais; keneme, aller, &c.

Le participe se forme du présent de l'infinitif, en changeant la finale me en si: par ex. keneme, aller; kenesi, allant. Cependant les Mantchoux se servent assez souvent du présent de l'infinitif dans le sens & au lieu du participe. Ils emploient le sur de l'indicatif dans les cas où les Latins emploient le gérondis en di: par ex. le tems d'aller, on dira en Mantchou kenere erin. Pour exprimer le gérondis en do, ils ajoutent la particule té au sur de l'indicatif. Par ex. en allant, kenerete; en faisant, oueilerete, &c.; mais si par le gérondis on veut exprimer la cause de quelque effet, dont on parle immédiatement après, alors ce gérondis en do se forme du parsait de l'indicatif, en y ajoutant la lettre i. Par ex. en etudiant constamment, il a acquis de la science, pithe houlahai, pahasi tatchiha, ou bien pithe houlame kenehei pahasi tatchimpi.

La terminaison du gérondis en dum est la même que celle du gérondis en do; c'est-à-dire, qu'il se sorme du sutur de l'indicatif, auquel on ajoute la particule te; mais il saut remarquer que les adjectifs qui expriment quelque relation à saire quelque chose, se mettent après le gérondis. Par ex.

Ce bois est propre pour les édifices, ere mo pope oueilerete sain.

Du Verbe passif.

Le verbe passif se forme du présent de l'indicatif actif, en changeant mpi en poumpi; & la particule Françoise par, se rend en Mantchou par la particule te, qui se met après le nom ou le pronom. Par ex. cet homme a été tué par l'ennemi, tere nialma patate ouapoumpi. Les Mantchoux expriment souvent le verbe passif par deux verbes actifs qu'ils joignent ensemble, & qui ne sont qu'un même sens. Ces deux verbes sont alime & kaimpi; & alors le verbe qui a la signification & la terminaison passive se met au sutur de l'indicatif actif, auquel on ajoute la particule pe; & le cas de la personne se met au génitif. Par ex. il a été frappé par un méchant homme: on dira, ere (ille) ehe nialmai (mali hominis) tantarape (verberationem, ou plus à la lettre verberare) alime kaiha (accepit).

Les verbes qui ont la terminaison en poumpi se conjuguent de la même maniere, pour tous les tems & pour tous les modes, que les verbes actifs. Le verbe alime reste toujours tel qu'il est, sans changer; mais on conjugue le verbe kaimpi à l'ordidinaire.

Des Verbes auxiliaires.

Les Verbes auxiliaires, ceux du moins dont on fait le plus d'usage, sont au nombre de quatre: savoir, pi ou pimpi, sempi, ompi & pahampi.

Le Verbe pi ou pimpi, se conjugue comme les verbes actifs, à l'exception de quelques petits changemens, comme on verra par ce qui suit.

Le présent de l'indicatif est toujours pi, pour toutes les

personnes & les nombres; car pimpi n'est presque point en usage pour le présent. C'est cependant de pimpi que se forment tous les autres tems, même des autres modes, de la même maniere que dans les verbes actifs. Le prétérit parsait vihe, j'ai eté; pihe akou, je n'ai pas eté. Plus-que-parsait, pihe pi, j'avois eté; pihe akoupi, je n'avois pas eté. Futur, pisire, je serai; pisirakou, je ne serai pas.

Impératif, pisou, soyez, ou, que vous soyez; pikini, qu'il soit; oume pisire, que vous ne soyez pas, qu'il ne soit pas.

Optatif présent & imparfait: plût à Dieu que je sois, que je susse, pahatchi piki sempi; que tu sois, que tu susse, simpe pikini sempi, &c. Comme dans les verbes actifs. Pour le sens négatif, plût à Dieu que je ne sois, pahatchi pisire nakaki sempi; que tu ne sois, ne susse, simpe pisire nakakini sempi. Parfait, plût à Dieu avoir eté, pahatchi piki sehepi; n'avoir pas eté, piserepe nakaki sehepi. Pour la seconde & troisieme personne, pahatchi simpe ou terepe pikini sehepi; & pour le sens négatif, pahatchi simpe ou terepe nakaki sehepi. Plus-que-parfait, plût à Dieu que j'eusse eté, pahatchi piki sempihe; que je n'eusse personne, pahatchi simpe ou terepe nakaki sempihe. Pour la seconde & troisieme personne, pahatchi simpe ou terebe nakakini sempihe.

Premier subjonctif présent, si je suis, aikapate pitchi; quoique je sois, outou pitchipe, ou bien pitchi tetentere, ou bien pissirepe tahame, comme je suis, lorsque je suis. Pour le sens négatif on ajoute le mot akou, de la maniere suivante. Aikapate akou pitchi; outou akoupe pitchipe; akou pitchi tetentere, ou bien pissirakoupe tahame. L'imparfait est comme le présent.

Le parfait, si j'ai eté, aikapate pihe pitchi; quoique j'aie eté!, outou pihe pitchipe; comme j'ai eté, pihe pitchi tetentere, ou bien pihepe tahame. Pour le sens négatif, aikapate pihe akoutchi; outou pihe akoutchipe, pihe akoutchi ou pihe akoupe tahame.

Plus que-parfait: si j'eusse eté, aikapate pihe piichi; quoique j'eusse eté, outou pihe pitchipe, & plus elégamment outou pitchi seme; comme j'eusse eté, pitchi tetentere ou pisirepe tahame. Pour le sens négatif, si je n'eusse pas eté, aikapate akoupihe pitchi; quoique je n'eusse pas eté, pihe akou pitchi tetentere.

Futur mêlé de prétérit : si je serai, aikapate pihete; quoique je serai, outou pihete; si je ne serai, aikapate pistrakou ohote;

quoique je ne serai pas, outou pisirakou ohote.

Second subjonctif avec les particules de tems, quand, après que, &c. Présent: quand je suis, pisirete; quand je ne suis pas, pisirakou ohote. Imparfait: quand j'etois, pisire tchakate, ou bien pisire fonte; quand je n'etois pas, pisirakou tchakate; avant que je susse, pisire ongolo; après que je sus, pisire amala. Parfait: quand j'ai eté, pihe fonte; quand je n'ai pas eté, pihe akou sonte, ou akou pihe sonte; avant que je susse, pise ongolo; après que j'eus eté, pihe amala; comme je n'etois pas encore, pisire ouentete. Le plus-que-parfait est le même que le parfait. Futur mêlé de prétérit: quand je serai, pihete; quand je ne serai pas, pisire akou ohote. Infinitis présent, pime, être, ou etant.

Pipoumpi est un verbe composé de pimpi. Il se conjugue comme les autres verbes dont il est parlé ci-dessus, & signifie ordonner que telle chose se fasse, que tel homme reste, s'arrête, demeure, &c. Par ex. Faites rester cet homme à la maisson, tere mialma pe pote pipou; ne le laissez pas à la maison, pote pipourakou, ou bien, pote oume pipoure,

Du Verbe auxiliaire Sempi,

Le Verbe Sempi, pris séparément, signisse dire, répéter, penser, juger, &c. & se conjugue comme les autres verbes actifs, excepté pour l'impératif qui ne paroît pas être d'usage; pris

pris comme verbe auxiliaire, il signifie ordonner, saire ensorte que, &c. & alors il est pris à peu-près dans le même sens que le verbe poumpi. Le verbe dont il est l'auxiliaire & auquel il se joint, reste à l'impératif; & tout le composé se conjugue comme les autres verbes. Par ex. houlampi est le verbe simple, qui sait à l'impératif houla; ainsi le composé sera houla sempi; houlambi, signifie appeller quelqu'un à haute voix, &c. Houlasempi signifiera ordonner d'appeller, faire appeller, &c. Il est pris encore dans le sens passif, mais rarement; & alors il signifie être appellé. Comme ce verbe est d'un très-grand usage, je vais ajouter les principaux de ses tems.

Présent, houla sempi; imparfait, houla sempihe; parfait; houla sehe, ou houla sehepi!, Plus-que-parfait, houla seme pihe; futur, houlasere; le sens de ce verbe est j'ordonne, &c. d'appeller; ou mieux, & plus à la lettre, qu'on l'appelle, dis-je, disois-je, ai-je dit, avois-je dit, dirai-je. Impératif, houla se, qu'il soit appellé; houla sekini, qu'ils soient appellés. Optatif présent & imparfait, plût à Dieu que je te sasse appeller, &c. pahatchi houlasekini sempi; que vous le sasse appeller, pahatchi simpe houlakini sempi. Parfait, plût à Dieu qu'il sût appellé, pahatchi houla sekini sempihe. Plus-que-parfait, plût à Dieu qu'il eût eté appellé, pahatchi houla sekini sehe pihepi.

Subjonctif présent & imparfait; si j'ordonne qu'il soit appellé, aikapate houla setchi; si je n'ordonne pas qu'il soit appellé, aikapate houla serakou otchi. Parfait, quoique j'aie ordonné qu'il sût appellé, houla sehe pihe pitchi tetentere. Futur mêlé de prétérit: si je dois ordonner qu'il soit appellé, aikapate houla sehete. Infinitif, ordonner qu'on appelle, houla seme. Le reste comme dans les verbes actifs.

Du Verbe auxiliaire Ompi.

Le Verbe ompi a à-peu-près la même signification que les verbes françois être, pouvoir, &c. Il est distingué du verbe moutempi, qui signifie aussi pouvoir, mais dans un autre sens; car moutempi signifie la puissance effective, ou les forces de pouvoir faire quelque chose, au lieu que ompi signifie la permission, la convenance de faire quelque chose, &c. De plus, suivant les mœuss & les tems, il change de signification. faut remarquer que le verbe qui est immédiatement avant ompi est toujours terminé en tchi, ce qui s'observe aussi pour le verbe atchampi qui signifie une espece de nécessité ou de devoir. Par ex. je puis faire, ou il convient de faire, on dira en Mantchou oueiletchi ompi; il faut faire, oueiletchi archampi. Indicatif présent, je puis, cela convient, ompi; je ne puis pas, cela ne convient pas, otchorakou.

Imparfait, je pouvois, cela convenoit, ompihe. Il ne convenoit pas, otchorakou pihe. Parfait, il a été convenable, ohopi: pour le sens négatif oho akou, il n'a pas été à propos, &c. Plus-que-parfait, il avoit eté convenable, il avoit eté à propos, &c. oho pihe pi. Il n'avoit pasété convenable, &c. oho akou pihebi. Futur, il sera à propos, il pourra se faire, &c. otchoro, pour le sens négatif, il ne sera pas à propos, otchorakou.

Impératif, oso, soyez, qu'il soit: okini, qu'ils soient; oume otchoro ne soyez pas, qu'il ne soit pas, qu'ils ne soient pas. Remarquez que ce verbe n'a la signification de notre verbe françois être, que lorsqu'il est joint à quelque adjectif: par ex. soyez bon, sain oso. Cependant otchoro & okini, sont pris plus souvent pour le verbe être: par ex. c'est le temps de la

chaleur, halhoun otchoro erin, ce qui signifie à la lettre erin le tems, otchoro d'être, halhoun, chaud. Pour mieux connoître le sens de ce verbe, il faut ajouter à l'impératif & à l'optatif un adjectif avec lequel on le conjuguera.

Optatif présent & imparfait, plût à Dieu que je sois, ou que je devienne bon, pahatchi sain oki sempi. Pour le sens négatif, il saut ajouter akou. Par ex. plût à Dieu que je n'aille pas, pahatchi kenerakou otchi sempi, ce qui signisse à la lettre, plût à Dieu devenir n'allant pas. Pour les autres personnes, il suit la regle commune.

Parfait: plût à Dieu avoir eté bon, pahatchi sain oki seme sehepi; plût à Dieu n'être pas allé, pahatchi kenerakou oki sehepi; plût à Dieu que vous ayez été bon, pahatchi simpe sain okini sehepi. Plus-que-parfait, plût à Dieu que j'eusse eté bon, pahatchi sain oki seme pihepi; que vous eussiez eté bon, pahatchi simpe sain okini seme pihepi; que je ne susse pas allé, kenerakou oki seme pihepi; que vous ne sussiez pas allé, simpe kenerakou okini seme pihepi.

Subjonctif présent & imparfait, si j'etois bon, si je n'etois pas méchant, aikapate sain otchi, ehe akou otchi. Parfait, s'il a eté bon, aikapate sain oho pitchi; s'il a consenti, aikapate oho pitchi; s'il n'a pas consenti, aikapate oho akou pitchi. Plus-que-parfait, s'il eût eté bon, aikapate sain oho pihe pitchi; s'il n'eût pas eté méchant, aikapate ehe akou pihe pitchi; s'il eût consenti, aikapate oho pihe pitchi; s'il n'eût pas consenti, aikapate oho akou pihe pitchi. Futur mêlé de prétérit, s'il doit être bon, aikapate sain oho sehete, ou bien, aikapate sain oho mangki; s'il n'a pas à être bon, aikapate ehe akou oho Mangki.

Autre subjonctif avec les particules quand, lorsque, avant que, après que.

Présent, quand il est en charge, hasan ohote; quand il n'est pas en charge, hasan akou ohote. Imparsait, lorsqu'il etoit en charge, hasan otchoro tchakate; lorsqu'il n'etoit pas en charge, hasan akou otchoro tchakate, ou bien otchoro ouente, ou otchoro ouentete. Parsait, quand il a eté en charge, hasan, oho sonte, ou bien hasan oho mangki; quand il n'a pas eté en charge, hasan akou oho sonte, ou bien hasan akou oho mangki. Plus-que-parsait, quand il eût eté Mandarin, hasan oho pihe sonte; quand il n'eût pas eté en charge, hasan akou pihe sonte; avant qu'il eût eté en charge, hasan oho pihe ongolo; après qu'il eût eté en charge, hasan oho pihe amala. Futur mêlé de prétérit: quand, ou lorsque j'aurai eté en charge, hasan oho sehete, ou bien, hasan oho mangki; lorsque je ne serai pas en charge, hasan akou oho sehete, ou bien, hasan akou oho mangki.

Infinitif présent, être en charge, hasan ome. Participe, etant en charge, hasan oss. Le gérondis en di, s'exprime par le sutur de l'indicatif: par ex. le tems où il fait froid, peikoun otchoro erin. Les autres gérondiss ne sont pas d'usage.

Du Verbe auxiliaire Pahampi.

Le Verbe pahampi signisse proprement obtenir, avoir, acquérir, &c. & dans ce sens il se conjugue comme les autres verbes actifs. Souvent il signisse pouvoir. Par ex. je ne puis faire cela, &c; & il a cette signissication particuliérement lorsqu'il est au participe. C'est dans ce sens qu'il est verbe auxiliaire. Alors on le met devant le verbe, & il reste sans changer, pour tous les tems, mœuss & personnes, excepté à l'optatif où la terminaison est en tchi au lieu de fi. Par ex. je sais cela, pahasi sampi; je ne sais pas cela, pahasi sarakou. Je n'ai

pas pu aller, pahafi kenehe akou: si je puis venir, aikapate pahafi tchitchi: si je ne puis pas venir, aikapate pahafi tchiterakou otchipe: si j'avois pu venir, aikapate pahafi tchihe pihe pitchi: si je n'avois pas pu venir, aikapate pahafi tchihe akou pihe pitchi; si je puis venir, aikapate pahafi tchitchi; si je ne puis pas venir, aikapate pahafi tchiterakou otchipe; si j'avois pu venir, aikapate pahafi tchihe pihe pitchi; si je n'avois pas pu venir, aikapate pahafi tchihe akou pihe pitchi; si je puis venir, aikapate pahafi tchihete; si je ne saurois venir, aikapate pahafi tchihete; si je ne saurois venir, aikapate pahafi tchiterakou ohote. L'usage en apprendra plus que tout ce qu'on pourroit dire. Comme la conjugaison des Verbes est ce qu'il y a de plus difficile dans la langue des Mantchoux, il n'y a rien de mieux à faire, pour se mettre ces conjugaisons dans la tête, que de conjuguer un ou deux de ces Verbes, & de les ecrire à part.

De la Syntaxe.

En parlant des principales parties du discours dans les articles précédens, j'ai employé quelques exemples par lesquels on pouvoit connoître la méthode d'arrangement, ou la syntaxe de la langue Mantchou; mais comme ce n'est qu'en passant que j'en ai parlé, & seulement à l'occasion de quelques termes particuliers, je vais la réduire, autant que je pourrai, à des regles générales.

Syntaxe des Noms.

LES noms adjectifs & les pronoms se placent d'ordinaire avant leurs substantifs: par ex. sain nialma, un bon homme; sain morin, un bon cheval; mini ama, mon pere; mini enie, ma mere, ou plus à la lettre, le pere de moi, la mere de moi, &c.

Lorsqu'il y a deux noms de suite dont l'un est au génitif, celui qui est au génitif passe toujours avant l'autre. Par ex. le maître du ciel, apkai etchen; l'usage du pays, pai koli. L'article i ou ni qui est l'article propre du génitif, est toujours après son régime avec lequel il se joint le plus souvent pour ne sormer qu'un seul mot, comme dans apkai, du ciel; sini, de vous, &c. J'ai déjà dit qu'on se servoit de l'article i après les génitiss qui finissent par une voyelle, & de l'article ni après ceux qui finissent par une consonne.

Quelque verbe que ce soit peut être pris comme substantif avec la terminaison du futur ou du prétérit, avec laquelle on met l'article du cas, suivant que le sens l'exige, tout comme s'ils étoient en effet des noms: par ex. Qui a déterminé la vie ou la mort de l'homme? Nialmai pantchire poutcherepe ouo tokopouhapi? L'article pe qui est celui de l'accusatif est placé, comme l'on voit, après le second des deux suturs pantchire, poutchere.

Le nom pa, qui signisse proprement pays, lieu, &c. est fort en usage dans la Langue Mantchou; il en est à-peu-près de ce mot, comme dans la Langue Françoise du mot cela. Par ex. Je n'ai jamais pensé cela, ere emou pape, oumai kounihe akoupi. Il est en usage encore dans toutes les occasions où nous dirions en François, c'est que, ce n'est pas que, avoir lieu, &c. Par ex. C'est que j'avois beaucoup à lui dire, inte alahangue laptou pa pihe; je n'ai pas de quoi parler, kisourere pa akou. Les noms qui sont dans les cas qu'exigent les verbes auxquels ils sont joints, se mettent avant les verbes eux-mêmes. Par ex. Le pere aime le fils, ama kupe kosimpi. La particule akou, qui signisse la négation, se met toujours après le verbe qu'elle affecte. Par ex. Je ne vais pas, kenerakou; & lorsqu'il y a plusieurs verbes,

GRAMMAIRE TARTARE-MANTCHOU. 71 elle se joint au verbe principal. Par ex. Comme il ne vouloir

pas entendre, tontchirakou, otchoro tchakate; il n'a pas pu aller, pahafi kenerakou, &c.

Du Relatif Qui.

Dans la Langue Mantchou, les relatifs qui, que, &c. ne s'expriment pas autrement qu'en les plaçant entre le nominatif & le verbe. Par ex. Le livre que vous avez fait, fini pantchipouha pithe, ce qui fignifie à la lettre : le livre fait par vous, d'où l'on voit que la phrase prend alors le sens passif. Il est à remarquer que le verbe est alors au prétérit ou au sutur; souvent même il change la terminaison du prétérit & du sutur en hangke, hengke, hongke, pour le prétérit; & en rangke, rengke, rongke, pour le futur. Par ex. Ce que vous dites est très-bien, sini hentou hengke oumest inou; ce qui veut dire à la lettre, votre discours est très-bien.

Syntaxe des Verbes.

On met le verbe au participe qui se termine en si, lorsqu'il se trouve dans la phrase plusieurs membres ou propositions qui ont chacune un sens particulier, ou qui rendent incomplet le sens total de la phrase; quelquesois on met ce verbe, surtout après la derniere proposition, à l'infinitif terminé en me; & cet infinitif a alors le sens du participe. Ensin le verbe final, qui termine le sens, se met au présent, au sutur, ou au parsait, suivant que le cas l'exige, comme on va le voir dans cet exemple. Lorsque mon frere prit le grade de Docteur, il se rendit à la Cour pour chercher & trouver son maître; & quand il su vis-à-vis de lui, il attendit long-tems & ne dit tien, mini teou isinche pahasi, kemoun hetchente keness, init

sefou paime atchanasi paktchilame tesi kouitame oumai kisourehe akoupi.

Lorsqu'on rapporte la cause pour laquelle on a fait ou on fait quelque chose, on se sert de la terminaison passive hangke, hengke, hongke. Par ex. Un pere châtie son sils, parce qu'il l'aime, ama kupe tantarangke, kostrengke kai. La raison pour laquelle il a donné de l'argent à son sils, c'est pour l'engager à se corriger de ses désauts, ama kute mongounpe pouhengke, entepoukoupe halakini sehengke. Il est à remarquer que lorsqu'il y a deux propositions, dont l'une exprime l'esset & l'autre la cause, celle qui exprime l'esset se met la premiere.

Syntaxe du Verbe auxiliaire Seme.

Le verbe Seme equivaut au que entre deux verbes, c'est à-dire qu'il joint deux ou plusieurs propositions d'une même phrase: par ex. Un tel m'a dit que vous etiez allé, simpe kenehe seme, tere minte alahapi. On voit par cet exemple, que le verbe seme se met après le verbe de la seconde proposition, laquelle dans la construction Mantchou se place avant la premiere. Autre exemple : l'Empereur m'a ordonné de lui présenter une supplique sur cette affaire, ere emou pape ouesimpou seme hese minte ouasimpouhapi. De même, il m'a désendu de le saire savoir aux autres, koua nialmate oume tontchipoure seme fafoulahapi. Dans ces exemples, comme dans tous les autres qu'on pourroit apporter, le verbe seme equivaut à notre façon de parler, dit-il, c'est ainsi qu'il a dit, & autres semblables. Par l'explication littérale du dernier exemple que je viens de citer, on jugera de l'usage du verbe seme. Il m'a défendu de le faire savoir aux autres, koua nialmate oume tonichipoure seme fafoulahapi; explication littérale: koua aliis, nialmate hominibus,

oume ne, tontchipoure reveles, seme inquit, sasoulahapi prohibuit; ce qui revient à cette phrase françoise, que les autres ne le sachent point, c'est ce qu'il a désendu.

Lorsqu'on passe du premier sens complet à un autre différent, on se sert communément du verbe transstif sest ou sere tchakate qu'on met à la fin du premier sens complet; & alors le sest a le sens de a-t-il dit; & le sere tchakate, celui de les choses etant ainss.

Pour ce qui est de cette saçon de parler: quand je devrois mourir, par ex. elle se change en cette autre: je meurs plutôt que de, &c. Je mourrois plutôt que de pécher contre la raison, poutchetchi, poutchere tapala, toro kienpe ainaha seme soutararakou. A la lettre poutchetchi, s'il saut mourir, poutchere tapala, je mourrai soit; ainaha seme, mais certainement; toro kienpe soutararakou, je ne transgresserai pas les loix de la raison.

Voilà à-peu-près ce qu'il y a de plus effentiel à savoir sur la Langue des Mantchoux. Si l'on est au fait des regles dont je viens de parler dans cet ecrit, il n'est aucun livre Mantchou qu'on ne puisse lire, & dont on ne comprenne le sens. Un peu de lecture & quelques traductions, donneront l'intelligence de ce qui peut m'avoir echappé; car il s'en faut bien que j'aie tout dit. Ce seroit un grand avantage pour la république des Lettres, si quelques-uns de ces Savans qu'aucun travail ne rebute, s'adonnoient à l'étude d'une Langue qui leur donneroit une entrée facile pour pouvoir pénétrer, sans aucun secours etranger, dans le labyrinthe de la Langue chinoise, où se trouvent les plus anciens monumens littéraires qui soient dans l'Univers.



ABRÉGÉ (1) CHRONOLOGIQUE

D E

L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'EMPIRE CHINOIS, Par M. AMIOT.

PREMIERE PARTIE. Tems mythologiques ou fabuleux, & regardes comme tels par le corps des Lettrés, qui sont les Savans de la Nation.

SECONDE PARTIE. Tems douteux ou incertains, depuis Fou-hy, fondateur de la Monarchie, jusqu'à Hoang ty, qui: en est proprement le Législateur:

TROISIEME PARTIE. Tems historiques, ou certains, depuis la: 62e année du regne de Hoang-ty, jusqu'à la 35e année de Kien-long; c'est-à-dire, depuis l'an 2637 avant J. C. jusqu'à l'an 1770 de notre ere vulgaire.

DISCOURS PRELIMINAIRE.

UN Ouvrage très-simple, mais qui ne peut être que le fruit d'une profonde érudition, vient de paroître (2) sous le nome auguste du favant Empereur de Chine. C'est une table chronologique de tous les Souverains, qui, depuis Hoang-ty, ont occupé le trône Chinois, ce trône illustre que les Tartares-Mantchoux remplissent aujourd'hui si dignement. La succesfion de chaque Empereur y est assignée à l'année précise où

(1) Voyez ce que nous avons dit tome II de ce Recueil, & la note qui de ce morceau, dans la Préface de estau bas de la p.8 de ce même tome. ce volume. Voyez aussi la Dissertation sur l'antiquité des Chinois, 1769.

(2) M. Amiot ecrivoit cela en

ABRÉGÉ CHRONOL. DE L'HIST. UNIVERS., &c. 75 eile s'est faite, & où elle a eté reconnue universellement dans tout l'Empire. Les noms qui ont eté donnés aux années de différens regnes, depuis que la coutume de donner aux années des noms particuliers qui les désignent s'est introduite à la Chine, y sont marqués avec la derniere exactitude; & au moyen d'une période de 180 ans, qu'on appelle San-yuen ou Tri-cycle, l'ordre des cycles y coule sans interruption, & sans être sujet à l'inconvénient de ne pouvoir constater certaines epoques, lorsqu'elles datent d'un regne dont la durée excede celle du cycle même.

Tel est l'Ouvrage que le Monarque Tartare-Chinois, Prince non moins habile dans les Lettres que dans la science du Gouvernement, vient de saire imprimer dans son propre Palais, après lui avoir sait subir tous les examens juridiques des dissérentes Académies ou Tribunaux littéraires de la Capitale. Onn'y lit, il est vrai, que des noms & des dates; mais ce sont des dates sûres & des noms placés à propos. C'est un slambeau, à la lueur duquel on peut se conduire sûrement dans les routes difficiles de l'Histoire la plus étendue qui soit dans l'Univers.

Pour se conformer aux intentions du grand Prince dont le zele eclairé enrichit de jour en jour la Littérature chinoise, & pour ne pas exposer mal-à-propos son nom & sa réputation à la dérision ou aux critiques bien fondées des Savans à venir, les Savans d'aujourd'hui, je veux dire ceux sur lesquels on s'est déchargé du soin des recherches, ceux qui les ont approfondies & discurées, les Censeurs, qui les ont appréciées, les Grands des deux Nations (Tartare & Chinoise) qui en ont autorisé les résultats, n'ont rien admis dont on ne pût constater la vérité par des monumens, ou dont on ne pût conclure la certitude par le calcul. Ils ont sixé, d'un commun accord, les points les plus litigieux de leur Histoire; ils ont relégué

76 ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE

dans la classe des problèmes qui restent à résoudre, tout ce qui concerne l'Histoire de Fou-hi & des Princes intermédiaires. qu'on fait régner jusqu'à Hoang-ty; ils n'ont pas même daigné s'occuper de ce qui précède les tems de celui qu'ils regardent comme leur véritable Législateur. Pour empêcher, je ne dispas la saine critique, mais la vétilleuse chicane, de vouloir renouveller des discussions qui deviendroient peut-être interminables, ils ont livré les 60 premieres années du regne de Hoang-ty lui-même, pour servir d'aliment à l'inquiétude & & aux disputes des Lettrés subalternes; mais ils ont déterminéfans détour, que la chaîne des cycles pouvant s'étendre, sans, interruption, jusqu'à la 61e année de l'Empire de Hoang-ty ; c'etoit cette année même qu'il falloit fixer pour premiere epoque de la chronologie. Ainsi depuis l'année courante-(1769), qui est la 34e du règne de Kien-long jusqu'à la 2637e avant l'Ere chrétienne qui répond exactement à la 61e du regne de Hoang-ty, on peut sans crainte de s'egarer, suivreun des plus beaux sentiers de l'histoire, pendant l'espace de: 4406 ans.

Si jamais Nation a mérité créance sur le jugement qu'elle porte de ses propres sastes, c'est sans contredit la Nation chinoise, quand elle s'est expliquée par l'organe de ses Savans; mais plus particuliérement encore quand aux Savans Chinois, se sont joints d'autres Savans d'une Nation dissérente, sous l'autorité d'un Prince savant lui-même, & qui n'est pas Chinois. Quel intérêt commun pourroit les porter à n'être pas de bonne-soi? Par quel motif cette Nation, qui fait assez peu de cas de toutes les autres, pour dédaigner d'en être connue, & à qui son propre suffrage tient lieu de celui de tout l'Univers, voudroit-elle altérer la vérité, en s'arrogeant une antiquité qu'elle n'auroit pas, ou en retranchant de son antiquité réelle.

des années qu'on ne sauroit lui disputer? Par quel motif un Prince Tarrare, aussi jaloux de sa réputation littéraire, que de la gloire de ses armes; par quel motif les Tartares, ses sujets les plus affidés, non moins jaloux de tour ce qui peut illustrer leur Maître, leur Nation, & leurs noms, auroient-ils pu condescendre à des falsifications qui ne les intéressent en rien, & dont il ne pourroit leur revenir que la honte de les avoir permises? Si l'on vouloit révoquer en doute ce que les uns & les autres nous donnent pour certain, après de mûres délibérations, & les discussions les plus exactes, il ne seroit pas aisé de trouver des raisons plausibles pour pouvoir le faire avec quelque espece d'équité.

Les commencemens de presque toutes les Histoires sont remplis de fables, il est vrai; mais il n'est pas moins vrai qu'après les fables viennent les faits historiques, & certaines epoques qui servent à en constater la certitude : or, ces faits historiques remontant à plus de trois mille ans avant l'Ere chrétienne, il faut nécessairement que le Déluge universel soit arrivé quelques fiecles plutôt, pour laisser aux hommes le tems de multiplier, de s'étendre, de bâtir des villes & de fonder des Royaumes. En suivant le calcul des Septante, on peut donner à l'Empire de Babylone une durée de deux mille deux cens cinquante ans pour les quatre Dynasties des Chaldéens, des Arabes, des Assyriens & des Mèdes qui l'ont successivement occupé; on peut compter 387 ans entre les Chaldéens & Nemrod, & 538 ans depuis l'extinction des Mèdes par Cyrus; jusqu'à l'Ere chrétienne. De cette sorte, sans être contraint à des systèmes fondés, tout au plus, sur des vraisemblances, sans être obligé de faire régner en même tems, dans des endroits différens, plusieurs Princes que l'Histoire nous dit s'être? succédés les uns aux autres dans le gouvernement d'un même

Empire; on ne remontera pour la fondation du royaume de Babylone, qu'à l'an 3175 avant J. C. 541 ans après le Déluge universel (1).

En suivant le calcul des Septante, on peut conserver aux Egyptiens leurs trente Dynasties, avec le nombre des Princes qu'ils affignent à chacune; & faire régner leur Menès 6,8 ans après le Déluge, la 3058e année avant l'Ere chrétienne. On pourroit même, s'il en etoit besoin, admettre les dix Princes Chinois prédécesseurs de Hoang-ty, & fixer l'epoque de la fondation de l'Empire de la Chine par Fou-hi, à la 254e année après le Déluge, 3462 ans avant J. C. Mais nous n'avons pas besoin pour la Chine d'un si grand espace de tems; & si je le prends ici, ce n'est que par supposition, pour faire voir que quand même la partie de l'Histoire chinoise, depuis la 61e année du regne de Hoang-ty jusqu'à la premiere de celui de Fou-hi qu'on regarde comme douteuse quant à sa durée de 825 ans, seroit revêtue de toute la certitude & de toute l'authenticité qu'ils accordent aux autres parties de la même Histoire, on n'en pourroit tirer aucune conséquence qui ne pût être admise par tout Chrétien ou tout bon Catholique.

Tout Chrétien, tout bon Catholique peut admettre sans inconvénient, une chronologie qui ne contredit en rien les monumens sacrés ou les dogmes incontestables de la sainte Religion

(1) La 538° avant l'Ere chrétienne, Cyrus détruisit l'Empire des Mèdes à Babylone. Les Mèdes avoient occupé cet Empire pendant 350 ans; ils avoient remplacé les Affyriens, qui avoient régné 1460 ans; les Affyriens succéderent aux Arabes, qui n'avoient régné que 215 ans; & les Arabes, aux Chaldéens qui en avoient régné 225. Supposons que depuis Evé-

choiis, premier Roi des Chaldeens, jusqu'à Nemrod, fondateur ou usurpateur de Babylone, il y ait un espace de 385 ans, ou de 387 en comptant les 2 années extrêmes, & additionnons toutes ces sommes; nous trouverons que l'Empire Babylonien ne remonte, dans sa plushaute antiquité, qu'à la 3175° année avant J. C. & la 541° après le Déluge.

のことはいうとなるとは中心ないが、からはないが実施です。

qu'il professe. Tout bon Critique peut, sans manquer aux regles de son art, adopter une chronologie qui n'a rien que de conforme à la saine raison, & qui est etayée de toutes les preuves qui suffisent pour produire une certitude morale dans l'esprit de quiconque sera sans préjugés. Détruisons, s'il se peut, les préjugés, nous n'aurons pas de peine à établir les preuves. L'abbé Renaudot, dit M. de Fourmont, redoutoit jusqu'au nom de la Chine: sans examen, il en traitoit toute l'Histoire de fables, &c. Moins timide que l'abbé Renaudot, & sans redouter, comme lui, jusqu'au nom de la Chine, l'Auteur de la troisieme dissertation insérée dans le troisieme tome de l'Origine des Loix, des Arts & des Sciences, porte un jugement presque aussi rigoureux sur l'Histoire de cette célebre Nation (1). Voici comment il s'exprime. La citation est un peu longue, mais elle est nécessaire.

" Quel fonds peut on faire fur la certitude chronologique " chinoise pour les premiers tems, lorsqu'on voit ces Peuples " avouer unanimement qu'un de leurs plus grands Monarques " ennemi par intérêt des traditions anciennes & de ceux qui " pouvoient les savoir, sit brûler tous les livres qui ne traitoient " ni d'Agriculture, ni de Médecine, ni de Divination; anéantit " tous les monumens; & s'attacha, pendant plusieurs années, à " détruire tout ce qui pouvoit rappeller la connoissance destems " antérieurs à son regne? Quarante ans environ après sa mort, " on voulut rétablir les monumens historiques. Pour cet effet " on recueillit, dit-on, les oui-dire des vieillards; on déterra, " ajoute-t-on, quelques fragmens des livres échappés à l'in" cendie général. On rejoignit comme l'on put, ces dissérens " lambeaux; & du tout on tâcha d'en composer une Histoire " suivie. Ce ne sut néanmoins que plus de 150 ans après la

⁽¹⁾ Origine des Loix, des Arts & des Sciences, troisseme dissertation, pag. 293, tome III.

» destruction de tous les monumens, c'est-à-dire, l'an 37 avant » J. C. qu'on vit paroître un corps complet de l'ancienne Histoire. L'Auteur même Sée-ma-tsien, qui la composa, eut la » bonne-soi d'avouer qu'il ne lui avoit pas été possible de re- » monter avec certitude 800 ans au-delà des tems auxquels il » ecrivit.

"Tel est l'aveu unanime que sont les Chinois. Je laisse à » juger, après un pareil fait, de la certitude de leur ancienne "Histoire. Aussi eprouve-t-on, lorsqu'on veut la traiter, des » difficultés & des contradictions insurmontables. Les différences » qu'on remarque dans les epoques principales, prouvent que » l'Histoire des Chinois n'a aucune supériorité ni aucun avantage » sur les autres Histoires profanes. Il y regne une incertitude » semblable à celle que les Chronologistes eprouvent dans » leurs recherches sur l'Histoire des Babyloniens, des Egyptiens, » & sur celle des premiers Rois de la Grece. D'ailleurs elle est » egalement dénuée de faits, de circonstances & de détails. » A l'egard des observations astronomiques, dont on a cher-» ché à etayer les prétendues Antiquités Chinoises, il y a long-» tems que le célebre Cassini & plusieurs autres Ecrivains de » mérite, en ont assez dit pour décréditer tout cet appareil vi-» siblement inséré après coup. La supposition même est si sen-» fible qu'elle a été apperçue par quelques Lettrés, malgré le » peu d'idée qu'en général les Chinois ont de la critique. On peut » assurer hardiment que jusqu'à l'an 206 avant J. C. leur His-» toire ne mérite aucune croyance. C'est un tissu perpétuel de » fables & de contradictions; c'est un chaos monstrueux dont on » ne sauroit rien extraire de suivi & de raisonnable ».

Voilà en effet une affertion bien hardie; mais est-elle bien fondée? C'est ce que nous dira M. Fourmont. Je vais transcrire quelques-unes de ses réslexions, telles que

81

je les trouve dans son Ouvrage sur les Histoires des anciens Peuples (1). « Un vieux Lettré, descendant de Confucius, " trouva dans une muraille un chou-king à moitié moisi, & sur cela on bâtit un système. Le Chou-king est de tous les kings » celui où il y a le plus de faits de l'ancienne. Histoire rapportés; m çar le Ché-king, livre poétique, ne nous en montre dans ses » odes qu'un petit nombre, encore souvent ne sont-ce que des » allusions dont l'explication reste à deviner; & c'est sur des >> monumens si abrégés que l'on a composé les annales. Qui nous » a donc forgé une chimere si folle? Et comment des gens d'es-» prit se sont-ils persuadés, ou que sous Ché-hoang-ty, toutes » les archives avoient eté brûlées (evénement impossible par » cent raisons toutes plus sortes les unes que les autres), ou » que les king, livres de morale & dans lesquels assurément n l'on n'a affaire que de quelques exemples, exemples même » que l'on tiroit des annales d'alors, comme cela est sensible à -n tout Critique; comment (on ne sauroit trop le répéter), » a-t-on cru si l'égérement que les King, livres de morale, » avoient eté le fondement des mêmes annales, pendant qu'au » contraire ils les supposent par-tout, & qu'à proprement parler » ils n'en sont que des extraits fort minces?

» Disons donc plutôt, & ce sera le dénouement de cette » fable, chaque partie de la littérature a ses tems; chaque » siecle a ses modes, & le siecle philosophique a toujours di- » minué l'erudition. Celui de S. Thomas ou de la scholastique » en général, etoit-il fort amateur d'Histoire ou de monumens » authentiques? Celui de Platon & d'Aristore l'etoit-il? Or, » tel a eté à la Chine le tems de Consucius. Eblouis de la » beauté & des charmes de la philosophie prêchée par les » Sectes d'Yang, de Lao-kiun, de Consucius; devenus cher-

⁽¹⁾ Tome II, chap. 21.

Tome XIII.

82 ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE

» cheurs & raisonneurs eternels, les Chinois d'alors s'occu-» poient, non à apprendre, non à travailler sur leurs anciens. » Auteurs, mais à politiquer sur le présent; à le comparer à un » passé, selon eux, plus sage & plus estimable; à donner leurs » conjectures sur un avenir qu'ils se représentoient malheureux. » Pouvoient-ils plaire à Hoang-ty, usurpateur des petits » royaumes, jusques-là, sinon tranquilles, au moins libres? » Combien trouva-t-il de Lettrés, jaloux des droits des Rois-» vassaux, leurs maîtres, déchirant sans cesse dans leurs ecrits » Hoang-ty, & lui répétant toujours les noms illustres des Em-» pereurs Yao, Chun, Ouen-ouang, &c.? Ils l'avoient tellement » irrité que, transporté de fureur, il avoit pris la résolution de » brûler tous leurs livres, & qu'il en donna l'edit. On ne doit » pas même douter qu'il ne s'en soit brûlé plusieurs; mais tous, » mais les annales, mais les archives? Folie de le penser; il-» n'en vouloit qu'à ces Philosophes moralistes; & son fils, bien-» plus avisé que lui, pour cela même le traita d'insensé: mais-» revenons. Parce que les noms de quelques Empereurs, par » exemple de Ty-kou, de Tchoan-hiu, & sur-tout des Empe-» reurs suivans, dont parlent ici les annales, ne se trouvent » point dans les Sée-chou, ne seroit-ce pas être bien simple » que d'en nier l'existence? On y cite, non les Empereurs, ni » leur histoire en général, mais les Empereurs illustres par leurs » verius, & non les autres; quelquefois les plus décriés, mais » pour marquer leurs désastres & ses causes ».

Ce qu'on vient de lire du docte Académicien, peut servir de réponse générale aux difficultés qu'on fait communément contre la certitude de la Chronologie chinoise pour les premiers tems. Je dois dire quelque chose de plus particulier, & jevais le faire en reprenant, article par article, tout ce qui est en caracteres italiques, dans le fragment que j'ai cité.

hoang foit un des plus grands Monarques qu'ils aient eu. Ils ont la bonne-foi de convenir de quelques belles qualités qu'il avoit; mais ils le regardent en même tems comme un monstre d'orgueil & de cruauté, & ils en disent la raison. C'etoit un monstre d'orgueil, disent-ils, parce qu'il se préséroit ouvertement à tous les Souverains qui avoient eté avant lui; parce qu'il disoit que sa race ne périroit point, & qu'elle dureroit autant qu'il y auroit des Chinois dans le monde; parce qu'il ne voulut pas qu'on lui donnât d'autre nom que celui d'Empereur par excellence, Hoang-ty (1). C'etoit un monstre de cruauté, ajoutent-ils, parce qu'il sit périr sans raison, sans prétexte même, un très-grand nombre d'hommes qui n'avoient d'autre crime que celui d'avoir su se distinguer du commun par leurs vertus & par leur savoir.

Voilà sur quel pied les Chinois regardent leur Tsin-chéhoang, ce destructeur barbare de tout ce qu'ils avoient de plus
précieux dans leur Empire. Il n'est jamais venu dans la pensée
d'aucun d'eux de le comparer aux grands Empereurs Yao,
Chun, Yu, Tcheng-tang, Ouen-ouang & autres dont ils ne
cessent de répéter l'eloge & de vive voix & par ecrit.

2°. Ce ne fut point pour en composer une histoire suivie qu'ils recueillirent les oui-dire des vieillards, & qu'ils rejoignirent les dissertes lambeaux de livres echappés à l'incendie général. Ils interrogerent les vieillards, ou, pour mieux dire, ils leur firent réciter ce qu'ils avoient appris par cœur dans leurs plus tendres années; & ce qu'ils avoient appris par cœur, regardoit en particulier les King & les abrégés d'histoire réduits en sommaires, comme on l'a pratiqué de tout tems à la Chine, & comme on l'y pratique encore aujourd'hui dans les lieux destinés

⁽¹⁾ Ou, le premier des Empereurs Ché-hoang ty.

à l'instruction de la jeunesse. Ils rejoignirent, il est vrai, les différens lambeaux de livres echappés à l'incendie général; mais ce ne sut qu'après les avoir confrontés avec ce qu'ils avoient d'ailleurs; avec les monumens qu'ils regardoient déjà comme authentiques; avec ce qu'ils lisoient dans les livres qui n'avoient pas péri; avec ce qui leur avoit eté présenté par les différens particuliers; avec les Mémoires domestiques de ceux qui, ayant eu quelque emploi ou quelque charge dans l'epée ou dans la Magistrature, avoient déposé dans le sein de leurs: familles, pour leur propre gloire & pour celle de leurs descendans, les expéditions qui en constatoient les epoques & la réalité; avec les inscriptions gravées sur les tombeaux; avec les dates de ces titres honorifiques, que les Empereurs ont données de tout tems aux personnages illustres de l'un & de l'autre sexe; avec tout ce qu'on avoit pu trouver dans les Art. chives des Villes, des Bourgs, des Temples & des Tribunaux; avec.... Eh! pourquoi ne le dirai-je pas? Oui, avec les Chansons même qui avoient cours parmi le Peuple (1). On

(1) Ouang-che-yun, abréviateur d'Histoire, dit que du tems de Yao, les enfans chantoient une chanfon dont voici le sens: si nous avons de quoi vivre, si nous sommes vêtus, c'est à notre Empereur que nous en sommes redevables; mais nous pouvons, mais nous savons honorer Yao. Le même Abréviateur cite une autre chanson, qui, du tems de Yao, avoit cours parmi les Laboureurs; en voici le sens: Dès que le Soleil se leve, je me mets au travail; quand le Soleil se couche, je vais prendre mon repos; quand j'ai soif, l'eau que je puise moi-même me sert de boisson; quand j'ai faim, les grains

que ma propre main a semés & recueillis, sont ma nourriture: que l'Empereur fasse ce qu'il lui plaira, je n'en suis pas en peine, il ne sauroit rien faire que de bien.

Chun, dit le même Auteur, savoit jouer du Kin à neus cordes.
Il en jouoit souvent en chantant
des paroles de sa composition; les
voici: le vent du midi apporte la
chaleur, & dissipe la tristesse; qu'il.
en soit de même de Chun: qu'il fasse
la joie & la consolation de son Peuple.
Le vent du midi, sait pousser les grainsse
qui sont l'espérance du Peuple; comme
lui sois, Chun, l'espérance & la riechesse de tes sujets.

en conserve encore qu'on dit avoir eté faites du tems d'Yao & de Chun. Elles ne marquent aucune epoque à la vérité; mais elles sont un témoignage non suspect de la croyance immémoriale où l'on est à la Chine, de l'existence de ces grands personnages, & du degré d'estime que l'on a pour leur vertu.

17

Į,

¥,

Ò

Je ne dois pas oublier de faire mention ici de ces vases antiques connus sous le nom de Ting, qu'on conservoit en chaque Province, dans le lieu où le principal Mandarin faisoit sa résidence. Ces Ting etoient comme autant de livres dans lesquels, on voyoit tout ce qui concernoit la Province particuliere dont chacun d'eux etoit comme la représentation. On y voyoit sa fituation, fon etendue, fes bornes, fes villes, fes villages, fes montagnes, ses rivieres, ses revenus, ce qu'elle produisoit, son commerce, ce que l'Empereur en devoit retirer, ses usages, comment & par qui ils avoient eté etablis, sous quels Princes on y avoit fait des augmentations & des changemens. Ces Ting, dit l'Historien que j'ai cité plus haut, servoient pour l'instruction des Magistrats & du Peuple, & furent très-utiles à la postérité. Combien d'autres monumens n'ont-ils pas fourni des lumieres à ceux qui travailloient les premiers aux etablissemens de l'Histoire après que la paix eut eté rendue aux Lettres? Sécma-tsten n'en a pas fait le détail, parce qu'il lui eût fallu faire des volumes aussi nombreux que ceux de son Histoire, s'il avoit voulu parler de tout; mais il en a assez dit pour mériter qu'on l'en croye fur sa parole, quand il avance qu'il n'a travaillé que d'après les mémoires & les monumens qui lui ont parules plus sûrs, parmi ceux-là même qui lui paroissoient sûrs. La bonne-foi avec laquelle il avoue qu'il ne lui avoit pas eté. possible de remonier avec certitude 800 ans au-delà du tems auquel il ecrivoit, est une preuve convaincante qu'il n'a pass

voulu en imposer, & qu'il a ecrit son Histoire, non en Romancier, mais en Critique. Du reste il ne faut pas s'y méprendre: cet aveu ne dit pas ce qu'on lui fait dire, & c'est faute de l'avoir compris, qu'une foule d'Auteurs Européens, qui se sont copiés les uns les autres, ont osé affurer que l'Histoire des Chinois n'a aucune supériorité ni aucun avantage sur les autres histoires profanes. L'incertitude, dont parle Sée-ma-tsien, ne regarde en aucune façon les faits historiques qu'il rapporte, puisqu'en les rapportant, il les donne comme sûrs. Elle ne regarde pas la suite chronologique des Empereurs qui ont régné depuis Hoang-ty, puisqu'il affirme qu'elle est incontestable. Elle ne regarde pas les années de leurs regnes prises en général & dans leur totalité, puisqu'il en déduit la somme par des conféquences tirées de plusieurs epoques qu'il regardoit comme certaines, & d'une foule de circonstances qui, combinées ensemble, lui paroissent equivaloir à des epoques. Il s'est trompé cependant pour la fixation de la premiere année de Hoang-ty comme Empereur; il s'est trompé encore pour la fixation de la premiere année du regne de Yao, & pour la durée des regnes des trois premieres Dynasties: mais ces erreurs viennent, si je puis m'exprimer ainsi, de son trop de critique. Il craignoit d'exposer sa réputation; il craignoit les satyres des Lettrés ses contemporains, sur lesquels lui & son pere Sée-matan avoient eu la préférence pour l'emploi d'Historien de l'Empire dont l'un & l'autre furent revêtus. Il ne voulut rien dire qu'il ne fût en etat de justifier par des preuves solides; & comme il n'avoit pas alors les mémoires & les monumens que Pan-kou, Sée-ma-koang, Tchou-hi & plufieurs autres ont acquis après lui, il n'a pu faire usage que de ceux dont il etoit dépositaire. On comprend aisément que dans la position où il se rouvoit, les peines & les embarras se multiplioient à chaque

instant. On comprend que plus il avançoit, en remontant versles premiers tems de la Monarchie, plus les difficultés devenoient épineuses, & qu'elles devoient augmenter à proportion que les secours devenoient plus rares. S'il n'avoit eu à répondre: de son travail qu'au Prince qui l'en avoit chargé, qu'à la Cour qui l'y encourageoit, qu'à l'Académie ou tribunal d'Hiftoire, dont il etoit le chef, il n'eût pas eté si timide. Lesapplaudissemens que le commun des Citoyens, entraîné par des suffrages respectables, eût infailliblement donnés à ses succès, l'eussent enhardi à se décider dans le doute, & à oser prendre sur lui d'admettre certaines epoques, de l'existence & de la vérité desquelles il etoit convaincu, quoiqu'il ne lui fût: pas possible alors de fournir les preuves qui pussent en démontrer l'authenticité. Mais il avoit à craindre les jaloux, les critiques, & cette foule des Lettrés, sans nom comme sans emploi, qui ne manquent jamais de s'inscrire en faux contre le mérite connu, sur-tout s'il est récompensé; il voyoit destraits sans nombre, trempés dans un fiel plus ou moins amer, prêts à être décochés contre lui, pour peu qu'il se fût ecarté du sentier de l'evidence ou de celui qu'eclaire le flambeau de la critique. Je conclus de tout cela que Sée-ma-tsien, en rétablissant l'Histoire, a usé d'une extrême réserve; qu'il s'est conduit en critique un peu outré dans l'emploi qu'il a fait des matériaux; que la crainte des libelles lui a fait rejetter bien des choses qu'il croyoit sûres, mais dont il ne lui etoit pas possible de prouver alors la certitude de maniere à dissiper les doutes. l'ajoute que l'aveu qu'il a, dit-on, la bonne-foi de faire, ne retombe que sur les années cycliques, dont il n'a pas pu déterminer la suite avec certitude 800 ans au-delà du tems auquel il ecrivoit. Mais ce qu'il n'a pas pu faire, d'autres l'ont fait après lui, parce qu'après lui on a eu bien des fecours qu'il ne luit

avoit pas eté possible d'avoir; parce qu'après lui on a eu le loisir de discuter les faits, de les combiner avec telles & telles epoques, avec telles & telles circonstances; parce qu'après lui ensin, on a fait des découvertes en fait de mémoires & de monumens, & qu'on a acquis des lumieres qui ont facilité l'arrangement des cycles. On en a poussé l'etendue, d'abord jusqu'à Yao; & de nos jours, par les soins infatigables du premier corps des Lettrés de ce vaste Empire, sous la protection du grand Prince qui le gouverne, jusqu'à la 61e année du regne de Hoang-ty.

3°. Tout ce que le célebre Cassini & plusieurs autres Ecrivains de mérite ont dit pour décréditer les observations astronomiques sur lesquelles on a etabli les preuves des Antiquités Chinoises, ne prouve absolument rien. Le calcul de Cassini est très-bien fait, mais il pose sur un fondement ruineux. Ce grand Astronome suppose que, selon l'Histoire Chinoise, le Solstice d'Eté sut observé sous le regne de Yao au premier degré de la constellation hiu, qui présentement (en 1628) commence vers le dix-huitieme d'Aquarius; de forte que depuis ce tems le Solftice s'est eloigné de plus de quarante-huit degrés de son premier lieu: d'où il conclut, comme on peut le voir dans ses réflexions sur la Chronologie Chinoise (1), que la vingtieme année du regne de Yao répond à la 1852e avant l'Ere chrétienne, & non pas à la 2347°, comme l'assure le P. Martini, d'après l'Histoire Chinoise. Ce qui fait une différence de près de cinq siècles, entre cette epoque tirée de l'Histoire Chinoise, & la même epoque

(1) Voyez les Mémoires de l'Académie royale des Sciences depuis 1666 jusqu'à 1699, tome VIII, depuis la page 300 jusqu'à la page 311. On ne tera pas fâché de

tirée du mouvement des etoiles fixes.

lire en entier tout ce qu'a dit M. Cassini pour faire naître des doutes sur la certitude de la Chronologie Chinoise.

● 「「「「「「「」」」というでは、「「「」」というないできない。 「「」」というない。 「「」」というない。 「これできない。 「これできない。 「これできない。」というない。 「これできない。」

La même différence se trouve encore par l'examen de l'observation des cinq planetes dans la constellation che. La Chronologie chinoise met cette conjonction entre l'an 2513 & l'an 2435 avant la naissance de J. C. & le calcul l'a donnée à M. Cassini l'année 2012 avant l'Ere chrétienne. Il y aura donc une différence de cinq siecles entre le tems marqué par cette Chronologie, & le vrai tems. Ainsi l'epoque Chinoise sera plus récente de cinq siecles que les Historiens chinois ne la supposent. Or, quelle soi peut-on ajouter à une Histoire si manifestement convaincue de fausseté? On est en droit de conclure, que tout ce qu'on y lit des premiers tems, est ou fabuleux ou supposé, & ne mérite aucune croyance. On est en droit de conclure qu'une eclipse solaire de l'an 1255 que le Chou-king, dit être arrivée fous le regne de Tchoang-kang, quatrieme Empereur de la Dynastie des Hia, est une eclipse qu'on a insérée après coup dans cet ancien livre, puisqu'il est impossible qu'elle ait pu avoir eté observée sous un Prince qui régnoit près de deux cens ans après Yao, lequel, par une démonstration tirée d'un calcul astronomique, n'a commencé son regne que 283 ans après l'eclipse.

On ne dira pas que j'affoiblis l'objection, ou que j'elude la difficulté. Il s'agit de répondre d'une maniere satisfaisante, & qui puisse dissiper tous les nuages dont on ne cesse d'obscurcir une chronologie qui entraîne par sa certitude les suffrages de tous ceux qui sont instruits des véritables sondemens sur lesquels elle pose. Pour premiere & unique réponse à tout ce que j'ai rapporté du grand Cassini, je rappellerai l'Histoire de la Dent d'or.

Les raisons que quelques Physiciens trouverent pour expliquer comment une pareille dent avoit eté produite, & avoit pris peu-à-peu son accroissement dans la bouche du jeune Tome XIII.

homme, parurent d'abord, finon fort solides, du moins fore plausibles. On s'avisa ensuite de faire des recherches pour s'affurer de la vérité du fait: on trouva qu'il n'avoit jamais existé, & que la Dent d'or n'etoit qu'une fable. On finit par où on auroit dû commencer; & les ingénieuses explications des Physiciens, furent pour cette fois de reste.

Il en est ainsi des calculs du grand Astronome que j'ai cité; avec cette différence néanmoins que Cassini, n'ayant pas pu vérifier par lui-même l'Histoire chinoise, a eté obligé de s'en rapporter au témoignage des Aureurs Européens supposés instruits. Il n'est responsable que de ses calculs & des conséquences qu'il en tire. C'est sur le P. Martini que retombe la faute d'avoir fait dire à l'Histoire chinoise ce qu'elle ne dit pas, parce qu'il a confondu dans son abrégé, le texte avec la glose, & qu'à l'exemple de certains Abréviateurs chinois, il a fait de l'un & de l'autre, un tout qu'il a appellé Abrégé de l'Abrégé de l Chinoise. Comme c'est ici un point essentiel, parce que c'est de ce point bien discuté, que dépend le degré de certitude que l'on doit accorder à l'Histoire chinoise, je vais rapporter le texte & la glose sur ce qui regarde la presendue conjonction des cinq planetes sous Tchouan-hiu, & la prétendue observation du Solstice d'Hiver sous Yao. Je traduirai le tout, aussi sidellement & aussi littéralement qu'il me sera possible.

Tchouan-hiu marqua les changemens qu'il falloit faire au calcul & aux observations. Il assigna la Lune Yn pour le commencement du Calendrier (1). Voilà exactement ce que dit sur l'Astronomie, le véritable texte de l'Histoire, en parlant de

(1) Ces paroles sont traduites toire, ce qui est dit sous le regne. de Tchouan-hiu. La Lune Yn occupe le troisieme rang dans l'ordre: du cycle.

d'après l'Histoire la plus authentique : elle porte le titre de Tséetché, Toung-kien, Kang-mou, Tsien-pien. Voyez dans cette His-

Tchouan-hiu. Tout le reste est ajouté par les faiseurs de Kangkien, qui se sont copiés les uns les autres, & qui pour remplir les vuides de ces anciens tems, nous ont donné pour l'Histoire, les explications arbitraires des commentateurs. Il n'y a de la véritable Histoire, que le peu de paroles que je viens de citer. Voici présentement ce que dit cette glose, confondue avec le texte par la plupart des Auteurs.

Il est dit dans le Ché-ki (1): la Terre etant simplement Yn, est placée fixement dans le milieu : le Ciel etani Yang, surnage pardessus, l'environne, & tourne continuellement outour d'elle. Mais comme il ne présente que des images confuses, l'Empereur en fit une représentation, sur laquelle il assigna un point par où on compteroit son commencement. Il y distingua avec exactitude les pleins & les vuides, ce qui monte & ce qui descend (2). Cette année, le commencement du Printems fut compté pour le premier jour de la premiere Lune. Les cinq Planetes s'etant réunies dans le Ciel, passerent dans la constellation Yng-ché. Tout ce qui etoit gelé, commençoit à peine à fondre, les insectes cachés revenoient de leur engourdissement, le Coq avoit à peine chanté pour la troisieme fois, les Quadrupèdes & les Volatiles, toute la nature etoient dans un parfait accord. C'est pour cette raison que l'Empereur prit ce tems pour en faire le principe de son Calendrier.

A la simple lecture de ce passage, on doit juger, ce me

(1) Ché-ki signisie proprement Mémoires du tems. Ces sortes d'Ouvrages ont chez les Chinois à-peuprès le même degré d'autorité qu'ont chez nous les livres publiés sous le nom d'Anecdotes; c'est au Lecteur judicieux à y distinguer ce qui est dit avec fondement d'avec ce qu'on y avance d'après des

bruits populaires ou d'après les systèmes des politiques. L'Histoire de Sée-ma-tsien est appellée Ché-ki: c'est le Ché-ki par excellence.

(2) Tout cela veut dire, ce me femble, qu'il fit voir une sphere pour représenter le Ciel & son

mouvement.

semble, que ce n'est là que l'exposition d'une chose idéale; que ce n'est qu'une epoque sictice de quelques Astronomes postérieurs, qui, ignorant le véritable mouvement des fixes, auront calculé, suivant une méthode fautive, & auront eu pour résultat la prétendue conjonction des cinq Planetes dans la constellation Yng-che. On peut voir sur cela ce que dit le P. Gaubil dans fon Astronomie chinoise (1). Il me suffit qu'il n'en soit fait aucune mention, ni dans les King, ni dans le texte de l'Histoire, ni dans aucun ancien livre réputé pour être authentique, pour être en droit de la rejetter, & de dire que c'est bâtir en l'air que de s'en servir pour etablir quelque chose pour ou contre la Chronologie chinoise. Examinons de la même maniere l'Histoire & sa glose sur la prétendue observation du Solftice d'Hiver dans la consellation Hiu, sous le regne de Yao (2). Mais auparavant, je crois qu'il n'est pas hors de propos de rappeller en général l'origine de la diversité des opinions, qui, faisant vivre ce Prince tantôt plutôt, tantôt plus tard, ont répandu sur toute la suite de la Chronologie des nuages, à travers lesquels ceux qui ont la vue un peu foible ne sauroient percer jusqu'au vrai. Ce ne sont cependant que des nuages composés de la vapeur la plus légere : un souffle suffira pour les dissiper.

L'Histoire chinoise a toujours regardé le regne de Yao comme une epoque incontestable, parce qu'elle a pour garant un livre facré de la Nation, un des plus anciens livres, le

fait sur les deux points dont il est ici question, ne sont pas de suite dans son Astronomie chinoise, je me dispense de citer les pages, parce qu'il y en auroit trop à

⁽¹⁾ Histoire abrégée de l'Astro-noise. Comme les réflexions qu'il nomie chinoife, page 148, &c. tome II, & pag. 9, &c. du tome III; item, page 46 du même tome.

⁽²⁾ On peut consulter le même Ouvrage du P. Gaubil, sur tout ce qui regarde l'Aftronomie chi-, citer.

Chou-king. Aucun Auteur ne l'a jamais révoqué en doute; mais le point sur lequel les Auteurs n'ont pas toujours eté d'accord, est celui qu'on doit assigner pour le commencement de ce regne. Les sentimens ont été partagés, parce que chacun s'est sait une regle de direction à sa mode, & que cette regle a presque toujours eté sondée sur quelque supposition assronomique, en conséquence de laquelle on a remonté plus ou moins haut, on s'est ecarté plus ou moins du vrai, suivant les connoissances plus ou moins exactes, plus ou moins sûres que l'on a eues des mouvemens célestes.

Les sentimens ont dû nécessairement varier tant qu'on a pris des epoques fictices pour des epoques réelles, & qu'on a employé des elémens différens pour les calculer. Les Auteurs chinois les plus sensés se sont toujours déclarés contre une pareille pratique, & l'ont condamnée. Laissons-là le Ciel, ontils dit aux calculateurs, quand il s'agit de la Terre, & ne rangeons pas les anciens tems, comme vous rangez votre Calendrier. Servez-vous de vos regles & de vos calculs pour prédire l'avenir, à la bonne heure; nos successeurs jugeront par l'evénement, si les principes sur lesquels vous avez opérés valent mieux que ceux de vos devanciers, sont plus solides que ceux dont vous voyez aujourd'hui la fausseie. Vous avez etë contraint de les rejetter pour leur en substituer d'autres, que nos Descendans rejetteront peut-être à leur tour... Les faits, les monumens, les King, l'Histoire, voilà quelles doivent être nos regles. Consultons-les, examinons-les, comparons-les, & jugeons.

Ce conseil est très-sage, il saut le suivre: cherchons donc si quelques faits, si quelques monumens attestent que le Solfice d'Hiver a eté observé la vingtieme année du regne de Yao, au premier degré de la constellation Hiu. Il ne s'en trouve aucun.

Voyons s'il en est parlé dans les King ou dans la véritable Histoire. Les King & l'Histoire ne le disent point ainsi. Tout ce qui est dans l'Histoire, tout ce qui est dans les King, en fait d'Astronomie, sous le regne de Yao, est ou plus général, ou exprimé différemment qu'on ne l'a vu dans les paroles du P. Martini, qui ont servi de sondement à la décision du célebre Astronome dont on voudroit faire valoir l'autorité contre l'Histoire même & les King. Je commence par le Chou-king : voici ce qu'on y lit, article Yao-tien.

Yao chargea les Astronomes Hi, Ho, du soin de calculer & d'observer: il leur ordonna d'instruire le peuple de la connoissance des tems... Il donna pour partage à Hi-tchoung de demeurer à Yu-y, qu'on nomme aussi Yang-kou, pour observer avec attention le lever du Soleil, & déterminer exactement le point du Ciel, où commence la partie orientale. Ayant pris la rencontre de l'Etoile Niao avec le milieu du jour, il sit déterminer le milieu du Printems (1). Il plaça Hi-chou à Nan-kiao, qu'on nomme aussi Ming-tou, pour y remarquer les différens changemens qui arrivoient dans la partie méridionale; il lui enjoignit de prendre avec soin la hauteur & la rencontre de l'Etoile Ho dans le plus long jour, & sit déterminer le milieu de l'Eté (2). Il plaça Ho-tchoung, à l'Occident, dans un lieu

(1) Yang-kou est ce qu'on appelle Ye-pen ou le Japon. L'Etoile Niao est le phénix. L'Equinoxe du Printems est appellée le milieu du Printems, parce que les Chinois divisent chaque Saison en trois parties, qu'ils appellent le commencement, le milieu & la fin.

(2) l'ai traduit le plus à la lettre qu'il m'a été possible, d'après la version Tartare que l'Empereur vient de faire paroître tout récemment. On ne peut douter qu'il n'ait pris le vrai sens du texte. Je trouve que l'Etoile Ho est la même que celle qu'on appelle Sin, du moins c'est le nom que lui donne l'Empereur dans sa Traduction, en l'appellant Sintoupi ousiha (stella cordis). Je trouve dans le P. Noel (pag. 62 varia ad Astronomiam sinicam spectantia); je trouve, dis-je, que l'Étoile Sin est la cinquieme des sept constellations que les Chi-

では、これでは、これでは、1980年の

nommé Mei-kou, pour y observer avec attention le coucher du Soleil, & déterminer exactement le point où finit la partie occidentale. Ayant pris la rencontre de l'Etoile Hiu avec le milieu de la nuit, il sit déterminer le milieu de l'Automne (1). Il plaça Ho-chou du côté du Septentrion, dans le lieu appellé Yeoutou, pour y remarquer les différens changemens qui arrivoient dans la partie du Nord. Ayant pris, avec soin, la rencontre de l'Etoile Mao, dans le jour le plus court, il en fit le milieu de l'Hiver (2). Yao dit ensuite à ses Astronomes : dans une révolution entière, on compte trois cens soixante-six jours; en ajousant une Lune intercalaire, on réglera les quatre Saisons & les années seront complettes, &c.

Si du Chou-king nous passons à l'Histoire, nous y trouverons: encore moins de détails. Tout ce que dit l'Histoire en fait d'Astronomie, sous le regne de Yao, se réduit à ce peu de mots.

Premiere année du regne de Yao... L'Empereur charge les 'Astronomes Hi & Ho, du soin de calculer & d'observer, & d'instruire le Peuple de la connoissance des tems.

nois comptent entre l'Orient & le Midi, & qu'elle répond au cœur du Scorpion de notre Zodiaque. Par le milieu de l'Eté, il faut enten-

dre le Solstice d'Eté.

(1) Hiu est l'Etoile qui est sur l'epaule gauche d'Aquarius, fuivant le catalogue du P. Martini. L'Empereur, dans fa Traduction, lui donne le nom de Kingueri ousiha; c'est celle que le P. Noël place la premiere après la main qui verse l'eau, ou, comme il dit, prima à manu in effusione aqua. C'est la quatrieme des sept constellations que les Chinois placent entre le Septentrion & l'Orient. Par le milieu de l'Automne, il faut entendre

l'Equinoxe d'Automne.

(2) L'Etoile Mao est la plus brillante des trois Occidentales des Pléïades, dans la constellation du Taureau. Par le milieu de l'Hiver, il faut entendre le Solftice d'Hiver.

Hi-tchoung, Hi-chou, Ho-tchoung & Ho-chou font quatre Aftronomes, dont les deux premiers font de la famille des Hi, & les deux derniers de la famille des Ho. Ces deux familles avoient soin de ce qui regardoit l'Astronomie, depuis le tems de Tchoan-hiu, comme on le verra dans un moment.

Seconde année... Il ordonna aux mêmes Astronomes Hi & Ho, de composer des regles pour l'intercalation des Lunes; de déterminer exactement les quatre Saisons, & de rendre l'année complette. Tel est en général le sens des paroles du Chou-king, article Yao-tien (1).

Le sage Historien dont je viens de traduire les propres paroles, pour ne pas s'exposer à mal interpréter le texte du Chouking, comme ont fait presque tous les Auteurs qui vivoient sous la Dynastie des Tang & sous celle des Soung (2), n'a pas osé prendre sur lui d'en dire davantage; mais au bas du texte, il cite en petits caracteres, ce qui lui a paru mériter quelque attention, sur ce qu'on a imaginé pour expliquer ce qui s'etoit sait sous Yao. Il n'est pas nécessaire que j'assigne ici le degré d'autorité qu'on doit donner à des explications purement conjecturales, fondées sur des principes démontrés faux. Je vais cependant en citer quelques-unes.

Il est dit dans le Toung-tché, que « les San-miao & les » Kieou-ly s'etant révoltés, Yao les vainquit aux environs de » Tan-choui, & qu'il soumit ensuite les Man du Midi (3): il » n'oublia pas les Astronomes Tchoung & Ly, ni leurs anciens » services (4). Il laissa à leurs descendans tous les privileges dont

(1) Tsée-tché, Toung-kien, Kanmou, Tsien-pien, tome II, regne de Yao, premiere & seconde années.

(2) Les Auteurs des Tang ont ecrit dans le feptieme fiecle; & ceux des Soung dans le dixieme & le onzieme.

(3) Les San-miao etoient en général les Peuples qui habitoient les montagnes. Les Man etoient les Peuples qui habitoient le Kiangnan, le Kiang-si, ou, pour mieux dire, la plupart des Provinces qui sont au delà du Ho-nan, du côté du midi. On les appelle encore au jourd'hui du nom de Nan-man-tse ou Man du midi.

(4) Les Astronomes Tchoung & Ly, font ceux qui travaillerent au Calendrier fous le regne de Tchouan-hiu. Il paroît que Hi & Ho, leurs descendans, etoient du nombre des révoltés, & qu'en

歌歌歌歌歌歌歌の「中国漢字の後の歌歌歌を見かい」というかいない。 かんじょうしゅん かんしょうしゅんしょ

, ils jouissoient. Leurs noms etoient Hi & Ho. Dès-lors le soin » de tout ce qui concernoit l'Astronomie leur sut confié. Hi-» tchoung fut placé à Yu-y, pour y observer la partie orien-» tale du Ciel, & déterminer l'equinoxe du Printems. Hi-chou » fut placé à Nan-kiao, pour y observer les différens Méri-» diens & déterminer le Solstice d'Eté. Ho-tchoung fut placé » à Mei-kou, pour y observer tout ce qui se passoit dans le » Ciel du côté de l'Occident, & déterminer l'Equinoxe d'Au-» tomne; & Ho-chou fut placé à Cho-fang, pour y observer p tous les changemens qui arrivoient du côté du Nord, & dé-» terminer le Solstice d'Hiver. C'est ainsi que sous ce grand » Prince on pourvut à l'Astronomie, on travailla à régler les » quatre Saisons de l'année, à connoître leurs différentes tem-» pératures, à se mettre au fait du véritable cours du Soleil & » des autres Astres; & tout cela se fit pour que les hommes » & les animaux pussent plus aisément pourvoir à leur subsis-» tance, vaquer au travail, & se livrer au repos dans les tems » toujours convenables, &c.

» Tchou-tsée dit: à examiner la chose, je pense que du tems » de Yao, le Solstice d'Hiver etoit à l'Etoile Hiu: c'est-à-dire, » que le Soleil etoit à l'Etoile Hiu (apparemment au moment » du Solstice), & se fe trouva le soir (du même jour) à l'Etoile » Mao dans le milieu de la constellation (1). Le Soleil, lors » du Solstice, se trouve à présent dans l'Etoile Teou, & le

considération de leurs ancêtres, Yao voulut bien oublier leurs fautes, & les laisser en possession de leurs emplois; car il est dit ailleurs que l'emploi d'Astronome etoit héréditaire dans ces deux familles. Il leur assigna de nouveau ce à quoi ils devoient s'occuper, comme on l'a vu dans le texte.

(1) Tchou-tse est le même que le fameux Tchou-hi. Il explique sa pensée suivant le système des Astronomes de son tems, qui, à l'imitation de ceux des Tang, supposoient le commencement du Zodiaque à un des degrés de la constellation Hiu.

Tome XIII.

» soir dans l'Étoile Pi, au milieu de la constellation, &c. » Je m'arrête là , parce que le reste ne fait qu'expliquer la pensée de Tchou-tsée par des hypotheses plus fausses, ou au moins aussi fausses que celles qu'on veut détruire. Le P. Gaubil en parle dans son Astronomie Chinoise, je vais transcrire le peu qu'il en dit (1).

" L'an de J. C. 1024, les Astronomes des Soung supposoient » qu'au Solstice d'Hiver, le Soleil répondoit au cinquieme » degré de la constellation Teou. Entre cette année 1024, & » les premieres années du regne de Yao, ils supposoient un in-» tervalle de 3361 années. Ils supposoient encore que pendant » cet espace de tems, les fixes avoient avancé de quarante-deux » degrés & demi, d'où ils concluoient qu'au tems de Yao, le " Solftice d'Hiver etoit au premier degré de la conftellation Hiu; "l'Equinoxe d'Automne, au dixieme degré de la constellation » Ty; le Solstice d'Eté, au quatorzieme degré de la constel-" lation Lieou; & l'Equinoxe du Printems, au douzieme degré » de la constellation Ouei. Ils divisoient le degré en dix mille » parties, & ils disoient que, par an, les fixes parcouroient » dans le ciel cent vingt-huit de ces parties. Les figures qui re-» présentent ces positions & qui sont tirées des systèmes des » Astronomes des Soung, se voient dans plusieurs editions » anciennes du Chou-king; & c'est ce qui trompa autrefois le » P. Martini, qui, prenant le calcul des Soung pour l'observation » de Yao, dit que ce Prince observa le Solstice d'Hiver au pre-» mier degré de Hiu ».

Il faut cependant rendre justice au P. Martini. Il ne fait que rapporter le sentiment de quelques Auteurs chinois. Il parle en

⁽¹⁾ Gaubil, Histoire abrégée de l'Astronomie chinoise, tome II, pages 102 & 103.

général du réfultat du calcul des Soung, dont il tire lui-même la conséquence sans approuver ni désapprouver ce que disent les Astronomes chinois (1) dont il rapporte le système, comme on peut s'en convaincre par les paroles même du P. Martini que j'ai citées. Quoi qu'il en soit, il suffit que l'observation du Solsti e d'Hiver, sous Yao, ne soit pas telle qu'on la rapporte dans ce qui a servi de fondement au calcul de l'Astronome françois, pour être en droit de la rejetter, & avec elle, toutes les conséquences qu'on en a tirées, ou qu'on peut en tirer. On ne lit dans l'Histoire authentique & dans les King, que ce que j'en ai extrait. Si l'on veut calculer d'après ce que disent l'Histoire & les King, il faut calculer en même tems les deux Equinoxes & les deux Solstices de la maniere dont ils sont enoncés; il faut calculer les quatre etoiles Niao, Ho, Hiu & Mao, suivant la position indiquée. Mais qui pourra nous affurer que ces etoiles sont les mêmes que celles qui portent aujourd'hui les mêmes noms?

(1) Idem (Yao) Syderum contemplatione se cum primis oblectans anni dimensionem nonnullis erroribus obnoxiam restituit, menfem quoque intercalarem & abundantes ad debitum ordinem redegit. Ad quod efficiendum duorum virorum opera usus est in ea facultate præfentium quorum unus Hius & alter Hous nominabatur.... ut verò ad folfticum redeamus, aiunt sinici scriptores illud iis temporibus circa primum gradum conftellationis Hiu observatum, quæ modo initium circa decimum octavum gradum Aquarii fumit. Quæ ratio, si est approbanda, solsticum ultra quadraginta & octo gradus ab ortu suo interea deflexisse necessum. Certè, quidam ex iis qui li-

brum Chou-king interpretati sunt, affirmare non dubient imperante Chinæ Ungo (c'est apparemment Tchentsoung) è Sungæ familiå, anno post Christum natum millessmo quinto solsticum a superiori observatione jam quadraginta duobus gradibus, ab annis ter mille, trecentis quadraginta duobus mutasse, Prima enim illius observatio suit annis ante Christum, bis mille trecentis triginta septem. Martini Sinicæ Historiæ, lib, primus, pag. 38 de l'Edit. de Blaeu, 1699, à Amsterdam.

Si au lieu de aiunt sinici scriptores, le P. Martini avoit dit aiunt, nonnulli sinici scriptores, sa phrase auroit eté plus consorme à l'His-

toire,

100 ABRĖGĖ CHRONOLOGIQUE

Embarras, dont il n'est pas possible de se tirer, sans avoir recours à des suppositions que tout critique se gardera bien d'admettre.

Sans pousser plus loin un raisonnement qui devient inutile. parce que les fondemens sur lesquels il porte sont réduits à rien, je conclus que c'est en vain que pour donner atteinte à l'authenticité de la Chronologie chinoise, on a eu recours aux preuves tirées d'un calcul astronomique, qui suppose comme réel, ce qui n'est qu'idéal ou systématique. Si dans deux ou trois mille ans d'ici, après bien des révolutions arrivées sur la terre, après la perte de la plupart des livres & des monumens, quelque Astronome s'avisoit de vouloir déterminer le tems où a vécu Louis XIV, en prenant pour epoque la position & l'aspect des Astres, tels qu'ils sont marqués dans l'Astrologie françoise de Jean-Baptiste Morin, ou tels qu'on les voit dans une médaille, où les circonstances de la naissance de ce Prince sont marquées par un grand cercle divisé en douze parties qui représentent les douze maisons célestes & la disposition des planetes, il est certain que le réfultat de ses opérations ne s'accorderoit pas avec la vérité; & qu'il trouveroit une différence confidérable entre l'epoque de la naissance de Louis-le-Grand, telle que la lui donneroit son calcul, & la même epoque, telle qu'il la liroit dans quelque fragment de la véritable Histoire de France, que je suppose avoir echappé aux injures du tems. Les Critiques qui travailleroient alors à débrouiller le chaos de la Chronologie, ne manqueroient pas de se servir de l'autorité de cet Astronome, pour jetter au moins des soupçons sur la certitude de la Chronologie françoise; mais ils la regarderoient infailliblement comme fabuleuse, si quelques glosateurs & quelques fabricateurs d'Histoires anciennes, avoient dit, d'après le Dominicain Thomas Campanella, que lors de cette

DE L'HIST. UNIVERS. DE L'EMP. CHINOIS.

naissance, le Soleil s'etoit approché de la terre de cinquante-cinq mille lieues (1). Quelle foi, diroient-ils, peut-on ajouter à une Histoire qui rapporte des absurdités pareilles?

Ce qu'on diroit alors, fort mal-à-propos, de l'Histoire de France, on le dit tous les jours, avec aussi peu de sondement, de l'Histoire chinoise, parce qu'on confond ce qui n'est que systématique ou conjectural, avec ce qui est purement historique. Les premiers siecles de l'Histoire de la Chine, sont comme autant de pieces d'un cannevas plus ou moins serré sur lequel on a brodé disséremment sous les dissérentes Dynasties, à mesure qu'on a cru reconnoître les anciennes traces d'un dessein plus qu'à demi essacé. Examinons nous-mêmes le cannevas, tâchons d'y découvrir ce que nous cherchons; mais laissons-là la broderie, elle ne serviroit qu'à mettre de la consusion dans nos idées, & à nous faire perdre de vue les sils qui pourroient nous diriger.

Ce cannevas, que nous devons examiner, est en particulier le Chou-king lui-même. Parmi les points antiques que l'on y reconnoît encore, il en est un qui, par sa nature, par la maniere dont il est tracé, par ce qui le précede, par ce qui l'accompagne, par ce qui le suit, suffiroit seul pour constater l'antiquité de la Chronologie chinoise, dans le cas même où tous les autres monumens viendroient à nous manquer; c'est la fameuse Eclipse du Soleil, arrivée au commencement du regne de Tchoung-kang. Elle est annoncée dans un livre dont personne n'a jamais révoqué en doute l'antiquité, la sincérité, l'authenticité, & qui, depuis plus de trois mille ans, passe chez les Chinois pour un livre sacré; elle y est annoncée, non pas comme devant arriver, non pas précisément comme une Eclipse, mais

⁽¹⁾ Voyez l'Histoire du règne de Emblêmes, &c. recueillis par le Louis-le-Grand par les Médailles, P. Ménestrier, nouv. edit. p. 4.

comme un fait; elle y est annoncée sans apprêt, sans echafaudage scientifique, avec la même simplicité qu'on y annonce les evénemens les plus ordinaires. Ce n'est point un Astronome qui prédit une Eclipse; c'est un Historien qui raconte qu'il y en a eu une qu'on avoit manqué de prédire. Ce r'est pas les opérations bonnes ou mauvaises d'un calculateur qu'on y fait valoir & qu'on y censure; c'est la négligence dans les personnes en place, qu'on y met en contraste avec les loix. On y nomme les coupables, on fait mention de la faute, on parle du genre de peine qu'elle mérite, on cite la loi qui l'inflige, on décrit les moyens que l'on employa pour pouvoir la mettre à exécution. Ce lambeau d'Histoire est trop décisif, & par-là même trop précieux, pour ne pas le rapporter en entier. Le voici d'après l'original, eclairci dans l'elégante Traduction qu'en a faite depuis peu dans sa langue naturelle, le grand Prince qui gouverne aujourd'hui la Chine.

" L'Empereur Tchoung-kang etoit à peine possesseur du trône pui domine sur tout ce qui est entre les quatre Mers (1), qu'il

(1) C'est ainsi que les Chinois s'expriment pour désignèr leur Empire. Ils l'appellent indisséremment le Royaume du milieu, le Royaume qui domine sur-tout ce qui est entre les quatre Mers, le Tien-hia, c'est-à-dire, ce qui est sous le Ciel, &c. Pour bien entendre ce Chapitre du Chouking, intitulé Yn-tcheng (expédition de Yn), il faut être au sait des chapitres précédens. Je vais les rédiger, quant à l'essentiel de ce qui regarde le sujet présent.

Tchoung-kang etoit frere de l'Empereur Tayakang, fils de Ty-ki, & petit-fils du grand Yu, fondateur de la Dynastie Hia, Tay-kang

etoit un Prince indigne de gouverner. Parmi les Ministres qui gouvernoient fous fon nom, il y en avoit un qui s'appelloit Y, & qui, à la dignité de Ministre, joignoit celle de Généralissime des armées de l'Empire: ainsi tout lui etoit foumis, & il pouvoit tout. Il se fervit de son pouvoir pour perdre fon Maître. Tay-kang faifoit des absences fréquentes & longues. Ses parties de plaisir, hors de la Capitale, lui furent funestes. La derniere qu'il fit ayant eté de cent jours, laissa à son Ministre tout le tems de former une conjuration & de l'exécuter. Le mécontentement

» donna au Prince Yn le commandement général des troupes.

» Les Aftronomes Hi & Ho, loin de remplir les devoirs

» de leurs charges, dans les villes où ils faisoient leur séjour (1),

etant général, il ne lui fut pas difficile de persuader à la multitude que Tay-kang ne méritoit pas de régner. Il auroit bien voulu pouvoir lui persuader de l'étire luimême en sa place; mais il désespéra d'en venir à bout tant qu'il y auroit encore des Princes du fang du grand Yu. Il mit pour cette fois des bornes à son ambition; mais il ne perdit pas le desir de la satisfaire aussi-tôt qu'il le pourroit sans péril. Il fit proclamer Tchoungkang, se saisit de la personne de Tay-kang, qu'il tint renfermé dans une etroite prison, & continua de gouverner l'Empire sous le nom de Tchoung-kang, comme il avoit fait ci-devant fous le nom de Taykang. Le nouvel Empereur, qui, lorfqu'il n'etoit que simple particulier, avoit pénétré les mauvais desseins du Ministre, dissimula dans les commencemens, pour ne pas s'exposer à subir le même sort que fon frere. Il favoit que son Ministre avoit des intelligences fecrettes avec la plupart des Gouverneurs de Province, & en particulier avec Hi & Ho, qui exerçoient une espece de souveraineté dans les villes qu'on leur avoit données pour apanage, à condition qu'ils observeroient les Astres, & qu'ils feroient le Calendrier. Tchoung-kang n'attendoit qu'une occasion favorable pour pouvoir perdre avec justice, aux yeux de ses sujets, tous ceux

qu'il croyoit portés à tramer quelque rébellion. Sous prétexte de foulager fon Ministre, il lui ôta l'emploi de Généralissime des Armées, qu'il donna au Prince Yn dont il etoit sûr; & fous prétexte de faire exécuter les anciennes loix, il punit très-rigoureusement la négligence des deux Astronomes, dès qu'il les eut mis hors d'etat de pouvoir être secourus par le Généralissime. Ce point d'Histoire sert à eclaircir ce qu'il pourroit y avoir d'obscur dans le chapitre du Chou-

king que j'interprete.

(1) Les villes où commandoient Hi & Ho, ne devoient pas être eloignées de la Capitale. Elles sont défignées par villes murées. J'ai déjà dit que Yao, après avoir vaincu les rebelles de son tems, avoit pardonné aux Astronomes Hi & Ho, en considération des services que leurs Ancêtres avoient rendus, fous le regne de Tchoan-hiu. Il est à présumer que les Hi & Ho, dont il est parlé sons Tchoung kang, ne sont pas les mêmes que ceux dont il est parlé sous le regne de Yao. S'ils etoient les mêmes, il faudroit qu'ils eussent vécu près de deux fiecles dans l'exercice du même emploi, ce qui n'est pas vraisemblable.

Il me semble qu'après avoir lu les deux notes précédentes, on ne doit pas être surpris de lire que l'Empereur sur obligé d'envoyer une armée contre deux Astronomes,

» y menoient une vie honteuse, en se livrant sans cesse aux » plus crians excès de vin. Le Prince Yn eut ordre d'aller » les châtier; il se mit à la tête de ses troupes & leur parla » ainsi:

Vous tous qui êtes soumis à mes ordres, ecoutez-moi. L'homme vertueux a de la prévoyance; celui qui est eclairé ne s'ecarte point de ce qui est etabli. Les anciens Rois etoient attentifs aux ordres du Ciel qu'ils tâchoient de suivre. Ceux qui etoient elevés à la dignité de Grands, gardoient exactement la loi, & la faisoient garder aux autres. Les Mandarins de tous les ordres, portant leur part du fardeau du gouvernement, faisoient briller toutes leurs lumieres pour eclairer leur Maître commun.

Chaque année, dans le courant de la premiere Lune du Printems, l'Admoniteur public (1), tenant une clochette en main, parcouroit les rues, en disant: Magistrats, Maîtres, sovez exacts à remplir vos devoirs respectifs. Artisans, faites ensorte que les ouvrages de vos différentes Professions soient toujours faits avec soin. Si quelqu'un se néglige, il y a des loix dans l'Empire, suivant lesquelles il sera puni. Tel etoit autrefois l'usage, tel il est encore aujourd'hui. Cependant les Astronomes Hi & Ho, etouffant en eux tout sentiment de vertu, se gorgent sans cesse de vin, & se portent à toutes sortes d'excès. Loin de nous donner des connoissances exactes de l'arrangement du Ciel, ils en renversent l'ordre par leur faux calculs, ou ne daignent pas nous en instruire, quoique ce soit la plus essentielle de leurs obligations. Le premier jour de la derniere Lune d'Automne, l'ombre de la Lune ayant obscurci le Soleil, qui etoit alors dans la constellation

⁽¹⁾ Le mot Admoniteur m'a paru plus honnête que celui de Crieur, dont j'aurois pu me servir,

DE L'HIST. UNIVERS. DE L'EMP. CHINOIS. 105

Fang (1), l'Aveugle a frappé le tambour (2); les Mandarins troublés sont montés à cheval, & tout le monde a eté dans la confternation. Les seuls Hi & Ho, semblables à des statues, n'ont rien entendu, n'ont rien su de ce qui se passoit. Leur négligence à prévoir ce qui doit arriver dans le ciel, les a rendus coupables d'un crime que nos anciens Rois ont jugé digne de mort. La loi dit: Si elle (l'Eclipse) arrive sans qu'on l'ait prévue, qu'on mette à mort sans rémission, celui qui devoit l'annoncer; si elle n'arrive pas dans le tems qu'on l'a prédite, qu'on mette à mort, sans remission, celui qui l'a mal annoncée.

L'intention que j'ai eue en vous assemblant, est de faire exécuter la loi qui nous a eté donnée par ordre du Ciel. Ossiciers, Soldats, soutenez avec vigueur les intérêts du Prince, secondez-moi de toutes vos forces, & rendez au sils du Ciel (3) une obéissance digne de la majesté qui l'environne. Lorsque le seu a pris sur le sommet de la montagne de Koun, il exerce sa violence sur les pierres même de Yu (4). Si les dépositaires des volontés du Ciel viennent à perdre leur vertu, la Majesté offensée doit être à leur egard plus terrible que le seu. Faites périr les chess; mais epargnez le grand nombre. Pardonnez à tous ceux qui se soumettront; mais faites-leur entendre que ce n'est qu'à condition qu'ils changeront de conduite. Il y a toujours de l'avantage à faire céder la tendresse naturelle, à l'hon-

(1) Voyez dans l'Aftronomie Chinoife du P. Gaubil, tome II, pag. 140, &c. la differtation fur l'Eclipfe dont il s'agit ici. Le texte du Chou-king n'y est pas traduit à la lettre; le sens y est rendu.

(2) L'usage de faire battre le zambour par un Aveugle, est un des plus anciens qu'il y ait à la Chine.

(3) Les Chinois ont donné de tout tems à leur Empereur le nom de Fils du Ciel.

(4) La pierre de Yu est une espèce de pierre précieuse, la plus dure qu'on connoisse.

Tome XIII.

neur: il n'y a aucun mérite à faire céder l'honneur à ce qu'on aime naturellement. Soldats, Officiers, n'oubliez pas ce que je viens de dire, & agissez en conséquence.

Tel est le fameux Chapitre du Chou-king dans lequel l'observation de la plus ancienne Eclipse solaire qu'on connoisse, est si bien désignée. Je l'ai traduit en entier aussi littéralement qu'il m'a eté possible, afin qu'on fût mieux en etat de juger s'il a l'air d'une piece supposée & insérée après coup, & s'il est rempli de tant d'absurdités, comme le dit M. Freret (1), apparemment d'après quelque autre; car il n'etoit pas en etat de lire par lui-même les livres Chinois. Il me semble que quiconque sera de bonne-foi, doit convenir que tout y paroît vrai, parce que tout y est dit avec un naturel & une simplicité, dont les imposteurs sont incapables; parce que tout s'y rapporte exactement à l'Histoire, & que tout y est conforme aux mœurs & aux usages de ces tems reculés. D'ailleurs jamais son authenticité n'a eté révoquée en doute; & jamais Auteur Chinois de quelque nom dans l'Empire des Lettres, n'a osé regarder comme suspect le moindre fragment de ceux qui composent aujourd'hui le Chou-king. Si Sée-ma-tsien, & quelques abréviateurs d'Histoire qui ont ecrit peu de tems après lui, ne sont pas entrés dans un certain détail sur ce qui regarde cette expédition, & sur le motif ou le prétexte qui y donna lieu, ce n'est pas qu'ils la regardassent comme absurde; c'est uniquement parce qu'ils n'ont pas jugé à propos de transcrire mot à mot tout ce qu'on peut lire dans le Chou-king lui-même. Ils

king. Cela m'ecarteroit trop de mon sujet. Voyez le tome XVI, pag. 243 des Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres. M. Freret y rétracte positivement ce qu'il avoit dit dans le tome X.

⁽¹⁾ Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, tome X, pag. 395, 396, &c. Si M. Freret, mieux inftruit, n'eût changé dans la suite de sentiment, je releverois ici tout ce qu'il dit sur ce Chapitre du Chou-

DE L'HIST. UNIVERS. DE L'EMP. CHINOIS.

ont dit tout simplement: dès que Tchoung-kang sut monté sur le trône, il donna à Yn, Prince du titre de Heou, la charge de Généralissime de ses troupes. Dans ce tems-là les Astronomes Hi & Ho négligeoient entièrement leurs devoirs, parce qu'ils etoient adonnés au vin. Il arriva une Eclipse de Soleil qu'ils n'avoient pas annoncée; l'Empereur envoya le Généralissime à la tête des Troupes pour les châtier.

Ce court exposé suffit sans doute pour des Lecteurs chinois, qui favent en gros l'Histoire de leur pays. Il remplit par conséquent les objets que se sont proposés les Historiens, lorsqu'ils l'ont ecrit. Ils ne pouvoient pas en dire davantage, sans être obligés d'entrer dans des discussions embarrassantes, dont ils n'eussent pas pu se tirer. Ils ont laissé aux Commentateurs & aux Critiques le soin de déterminer quelle est l'année précise, parmi les treize qu'on compte pour être du regne de Tchoungkang, où l'evénement en question a pu avoir lieu, ce qui renferme plus de difficultés qu'on ne le croiroit d'abord; car, premiérement, il falloit, par un calcul rétrograde, vérifier l'Eclipse : or, il est certain que du tems de Sée-ma-issen, & plusieurs siecles encore après lui, on n'etoit pas en etat de le faire. Il falloit, en second lieu, décider si l'année de l'expédition militaire contre les deux Astronomes, est la même que celle où arriva l'Eclipse: en ce cas l'armée ne devoit pas être bien nombreuse, & on seroit en droit de conclure qu'elle ne confistoit que dans les troupes de la Capitale & de ses environs. Il falloit, en troisieme lieu, fixer la premiere année du regne de Tchoung-kang, comme maître absolu de tout ce qui est renfermé entre les quatre mers, & distinguer son regne effectif d'avec son regne dénominatif, si je peux parler ainsi; asin d'expliquer les paroles du Chou-king, selon leur véritable sens, &c.

Toutes ces difficultés, & plusieurs autres encore dont je ne

108 ABRĖGĖ CHRONOLOGIQUE

parle pas ici, parce qu'elles ne font rien à l'objet, n'embarras ferent pas peu les premiers Historiens qui ecrivoient après l'incendie des livres. Peut-être ne regardoient-ils pas alors cette observation comme devant servir un jour à constater leur Chronologie; c'est cependant ce qui est arrivé. Elle fait aujourd'hui epoque, & est comme un point fixe sur lequel on peut appuyer avec solidité l'antiquité de la Monarchie chinoise. Il n'en est pas d'une Eclipse ainsi désignée, comme d'un autre fait purement historique. Qu'un Auteur, par exemple, nous dise que l'Empereur Yao a vécu tant d'années, en a régné tant, & qu'il est mort dans telle ou telle circonstance; que fous le regne de Tay-kang il y a eu des troubles dans l'Empire; qu'un Ministre rebelle détrôna son légitime Souverain, & autres choses semblables: si cet Auteur n'est contredit par aucun autre, & si d'ailleurs je n'ai aucune raison de suspecter sa bonne-foi, je dois l'en croire sur sa parole. Mais quand ce même Auteur, fur le même ton dont il a rapporté tout ce qui précède, dit que Tchoung-kang, fils de l'Empereur Ki & petit-fils du grand Yu, fondateur de la Dynastie Hia etoit à peine monté sur le trône dont on avoit fait descendre Taykang, son frere, qu'il fut obligé de faire revivre une ancienne loi, qui portoit peine de mort contre les Astronomes paresfeux ou ignorans, lorsque leur paresse ou leur ignorance troubloient le bon ordre dans l'exercice de leur emploi; s'il ajoute. qu'en vertu de cette loi, cet Empereur envoya des troupes contre les deux Seigneurs ou petits Princes (1), qui, de son tems, etoient chargés du Calendrier de l'Empire, parce qu'ils avoient manqué de prédire une Eclipse solaire, arrivée le

⁽¹⁾ Les Astronomes chargés du Ville respective où ils faisoient leur seigneurs ou Princes de la ville respective où ils faisoient leur seigneurs ou Princes de la ville respective où ils faisoient leur seigneurs.

100

premier jour de la derniere Lune d'Automne, le Soleil & la Lune se trouvant en conjonction dans la constellation Fang: frappé des dernieres paroles de son récit, parce qu'elles m'annoncent un fait de la vérité duquel je puis m'assurer par moi-même, je me mets en etat de le vérisser. Ce fait une sois vérissé, tous les autres saits qui s'y rapportent, se trouvent par-là même vérissés aussi.

Je parcours donc dans l'Histoire Chinoise, tout ce qui regarde la succession immédiate des Empereurs; je sais l'addition des dissérens nombres qui composent la durée de leurs dissérens regnes; je cherche quelques epoques, dont personne ne révoque en doute la certitude; je les combine entre elles; j'en examine les dissérens résultats, & j'adopte celui qui me paroît le plus approcher du vrai, & qui est le plus généralement suivi. Par ce résultat il est constant que Tchoung-kang est quatrieme Empereur de la Dynastie des Hia, que son regne a été de treize ans, & qu'il commença l'an avant J. C. 2159, & finit par conséquent l'an 2146.

Il s'agit de savoir, 1°. si dans quelqu'une de ces treize années il y a eu une Eclipse solaire; 2°. si cette Eclipse est arrivée dans la saison indiquée; 3°. si elle a pu être observée à la Chine dans le lieu où etoit alors la Cour; 4°. si, lors de la conjonction, le Soleil etoit ou dans la constellation Fang, ou près de cette constellation.

Après avoir fait toutes les perquisitions nécessaires, j'apprends que les Empereurs de la Dynastie Hia, tenoient leur Cour dans la Province du Chan-si; que Ngan-y est le nom de la ville où demeuroit Tay-kang, lorsqu'on le sit descendre du trône pour y placer Tchoung-kang, son frere; que cette ville, plus occidentale que Péking de cinq degrés, est par la latitude de trente-cinq degrés & environ sept minutes.

J'apprends que la constellation que les anciens Chinois appelloient du nom de Fang, etant la même que celle qui porte aujourd'hui le même nom, etoit composée autresois, comme elle l'est aujourd'hui, des etoiles de la tête du Scorpion, marquées B. D. H. E. dans Bayer. J'apprends que du tems de la Dynastie Hia, la neuvieme Lune etoit celle durant le cours de laquelle le Soleil entroit dans le signe du Scorpion. J'apprends que les Chinois ne calculoient anciennement que les mouvemens moyens, & qu'ils rapportoient le lieu des constellations à l'equateur & non à l'ecliptique. J'apprends ensin que leurs calculs n'etoient fondés que sur des observations faites sans trop de précision & le plus souvent à la simple vue; d'où je conclus que je dois me contenter de tout résultat qui, dans la vérisication, ne me donneroit qu'un simple à-peu-près.

Avec ces connoissances préliminaires, je prends les tables de Halley, & je calcule. Mon calcul fini, je trouve que, dans le courant de l'année 2155 ans avant J. C., qui est la cinquieme du regne de Tchoung-kang, il y a eu une Eclipse solaire, que cette Eclipse est arrivée le 12 d'Octobre; qu'elle a été visible à Ngan-y-hien, où l'on comptoit alors sept heures; trente minutes 14 secondes; qu'elle est arrivée au jour précis marqué dans le Chou-king, c'est-à-dire, le premier jour de la derniere Lune d'Automne, puisque ce jour répond exactement au 12 d'Octobre; que lors de la conjonction, le Soleil etoit à-peuprès dans la conftellation Fang, n'etant eloigné que d'environ trois degrés de l'Etoile II du front du Scorpion: il ne m'en faut pas davantage pour être convaincu que c'est véritablement là l'Eclipse dont l'ancien monument historique des Chinois fait mention. Elle est arrivée dans une des années que l'Histoire marque parmi celles de Tchoung-kang; elle est revêtue de toutes les circonstances qui sont indiquées dans le Chou-king;

elle est de nature à n'avoir pas pu être calculée, après l'incendie de Tsin-ché-hoang, lorsqu'on travailla au recouvrement des livres. Elle mérite donc toute sorte de croyance; elle doit faire epoque, & une epoque d'autant plus sûre, que nous sommes toujours à portée de la vérisser, que nous l'avons en esset vérissée, & que tout le monde peut la vérisser aussi.

C'est envain que M. Freret met en usage toute sa science Chinoise, pour concilier plusieurs epoques entre elles, asin de pouvoir sixer l'an 2136 avant J. C. pour la soixante-dixieme année du regne de Yao, & rapprocher à proportion les regnes des autres Princes jusqu'à Tchoung-kang, dont la sixieme année, suivant ce célebre Critique, répondroit alors à l'an 2007 avant l'Ere chrétienne; d'où il conclut que l'Eclipse dont il est parlé dans le Chou-king, n'est pas celle de l'an 2155, mais celle qui arriva le 24 Septembre de l'an 2007 avant J. C.

Tout ce que dit M. Freret, tombe de soi-même vis-à-viss des paroles du Chou-king. Tous les raisonnemens qu'il fait ne concluent rien, parce qu'ils n'appuient que sur des sondemens ruineux, parce qu'ils n'ont que de fausses suppositions pour principes, parce qu'ils ne détruisent pas ce qu'ils devroient détruire, parce qu'ensm ils tendent à afsoiblir un système, qui, de l'aveu des meilleurs Critiques chinois, est inadmissible.

1°. Les paroles du Chou-king, qui désignent l'Eclipse, n'ont besoin d'aucune supposition, d'aucune addition, d'aucune interprétation forcée, pour pouvoir être appliquée à l'Eclipse de l'an 2155 avant J. C. & elles ont besoin de tout cela pour être appliquées à l'Eclipse de l'an 2007, & à toute autre qu'on pourroit trouver avoir eu lieu avant ou après cette epoque: ce qui forme un très-sort préjugé, pour ne pas dire une démonstration en saveur de la premiere. Les doutes que

112 ABRĖGĖ CHRONOLOGIQUE

le P. Gaubil semble former sur cela, s'evanouissent quand on les examine de près. L'Eclipse solaire du Chou-king (dit-il) rapportée par Confucius sous Tchoung-kang, & trouvée selon les regles du calcul Chinois & Européen, au 12 Octobre, à la Chine, l'an 2155 avant J. C. est une très-grande preuve contre la chronologie du Tchou-chou. Mais dans le fond ce n'est pas une démonstration absolue: car, 1°. il faudroit savoir démonstrativement, sila neuvieme Lune d'alors etoit la neuvieme Lune d'aujourd'hui. Je réponds au P. Gaubil, qu'il n'est pas nécessaire de savoir ni démonstrativement, ni autrement, si la neuvieme Lune d'alors etoit la neuvieme Lune d'aujourd'hui, parce que la Lune où arriva l'Eclipse n'est point désignée dans le Chou-king par un nombre ordinal, mais seulement par le caractère ki, lequel s'emploie pour désigner en général la derniere Lune de chacune des quatre faisons. Ainsi Ki-tsieou-yué, comme il y a dans le texte, ne signisie pas la neuvieme Lune d'Automne, mais la derniere Lune d'Automne, ou la Lune qui termine l'Automne. Ce qui suffit pour diffiper tous les doutes; car de quelque maniere qu'on comptât les Lunes sous la Dynastie Hia, le Printems désigné comme Printems, & l'Automne défigné comme Automne, etoient alors comme aujourd'hui, le Printems & l'Automne: 20. continue le P. Gaubil, il faudroit savoir démonstrativement si la constellation Fang d'alors est celle d'aujourd'hui, & si elle avoit la même etendue. Je réponds encore qu'il n'est pas nécessaire de savoir tout cela, lorsqu'il ne s'agit d'une Eclipse, que comme d'un fait historique, reile que celle dont il est parlé dans le Chou-king. J'ajoute que si la démonstration est nécessaire, elle se déduit de la vérification même de l'Eclipse. Il suffit que l'Historien dise : sous tel regne, tel jour de telle Lune, de selle année, il y eut Eclipse de Soleil. C'est à l'Astronome qui vérifie l'Eclipse, à assigner le lieu de la conjonction, le tems précis

DE L'HIST. UNIVERS. DE L'EMP. CHINOIS. 113

précis où elle s'est faite, la quantité, & toutes les circonstances qui peuvent être soumises au calcul. La vérisication faite, je conclus ainsi: le calcul me donne une Eclipse visible à la Chine l'an 2155 avant J. C. qui est une des années du regne de Tchoung-kang. Donc c'est l'Eclipse dont parle le Chouking. Le calcul me donne pour le tems de cette Eclipse le 12 Octobre, & il se trouve que le 12 Octobre répond au premier de la neuvieme Lune, dans la supposition que les Lunes eussent dans le Calendrier d'alors, le même arrangement qu'elles ont dans le Calendrier d'aujourd'hui; il se trouve aussi que le 12 Octobre de la même année est le premier de la derniere Lune d'Automne: donc la neuvieme Lune & la derniere Lune d'Automne, ne sont qu'une & même Lune sous deux noms différens, &c.

J'ai cru devoir répondre en passant à ces deux prétendues dissicultés, qu'un Auteur moderne a fait valoir sous l'autorité du P. Gaubil (1). Je reviens à M. Freret.

(1) Gaubil, Histoire abrégée de l'Astronomie Chinoise, tome II, p. 43. Essai sur les Hiéroglyphes des Egyptiens, traduit de l'Anglois de Warbuton, tome II, pages 485, 486, &c. Je dois dire ici qu'il ne faut pas prendre pour le sentiment du P. Gaubil, ce qu'il dit dans un endroit de ses Ouvrages, plutôt que dans un autre; car il lui arrive quelquefois de dire les deux contradictoires. En voici la raison. Le P. Gaubi: n'etoit pas un homme à epouser un système. Quand il trouvoit quelque chose pour, il l'ecrivoit & l'envoyoit en France à ses Correspondans. Quand il trouvoit quelque chose contre, il l'ecrivoit de même, & l'envoyoit également

à ses Correspondans qui en faifoient tel usage qu'ils jugeoient à propos Il me souvient de lui avoir représenté quelquefois, qu'il devoit relire avec plus d'attention les Ouvrages qu'il envoyoit en France, afin de les rendre un peu plus suivis, & un peu mieux faits qu'ils n'etoient. Il me répondoit alors : ils raccommoderont tout en France, beaucoup mieux que je ne pourrois le faire ici. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de leur envoyer des matériaux, c'est à eux de les employer. Ils ont plus de secours que nous. Ainsi, comme le dit M. Freret, les répétitions, contradictions, &c. ne doivent pas lui être imputées.

Tome XIII.

J'ai dit en second lieu que les raisonnemens de ce célebre Critique ne concluent rien contre la fixation de l'Eclipse du Chou-king à l'an avant J. C. 2155, parce qu'ils n'appuyent que sur des fondemens ruineux; parce qu'ils ont de fausses suppositions pour principes, &c. Un des fondemens qui sert de principal appui au système que M. Freret veut faire valoir, est que sur la soixante-dixieme année du regne de Yao, le Chou-king marque la premiere Lune du Printems du caractere Tcheng, qui signifie la premiere Lune de l'année civile, & que la glose marque la deuxieme Lune de la note cyclique Sin-tcheou, qui est celle d'un des jours de cette seconde Lune (1). Sans entrer dans un détail qu'il faut lire tout au long dans l'Ouvrage même de ce célebre Ecrivain, je dirai seulement que ce qu'il fait dire au Chou-king, ne se trouve pas dans le texte du Chou-king. Ici, comme dans bien d'autres endroits, on a confondu le texte avec la glose. Si l'on a à bâtir un système sur ce qui se trouve dans le Chou-king, il faut prendre les paroles même du texte, & non les explications arbitraires des commentateurs.

Dans le texte du Chou-king, chapitre Yao-tien, il n'est parlé de la soixante-dixieme année du regne de Yao, qu'à l'occasion du successeur que ce Prince ordonne qu'on lui cherche; & cette année n'est désignée par aucun caractere cyclique, non plus que les Lunes & les jours dont elle est composée. Voici la soixante-dixieme année que je suis sur le trône, dit Yao à ses Ministres, il est tems que je me décharge sur quelqu'un du sardeau du Gouvernement. Ce sut alors qu'on lui désigna le sils de Kou-seou, le sage Chun, qu'il agréa, auquel il donna ses deux silles en mariage, & qu'il associa à l'Empire.

⁽¹⁾ Voyez le dix-huitieme tome des Mémoires de l'Académie des Belle-Lettres, p. 253, 254, &c.

DE L'HIST. UNIVERS, DE L'EMP. CHINOIS. 11

Dans un autre texte du Chou-king (chapitre Chun-tien, dans lequel, après un court eloge de Yao, on fait, en forme de récapitulation, le détail des principaux usages de ce Prince lorsqu'il etoit sur le trône) il est dit : le premier jour de la nouvelle Lune, il se rendoit au Miao de Ouen-tsou, &c. Tout ce qui est rapporté sous cette premiere Lune, regarde des usages religieux. C'est-là que le caractere Tcheng est joint à celui de Yue pour désigner la premiere Lune de l'année civile; cependant le caractere qui exprime le Printems ne s'y trouve point: il n'y a précisément que les quatre caracteres suivans, Tcheng, Yue, Chang, Ge, c'est-à-dire le premier jour de la premiere Lune. La deuxieme Lune de l'année, continue le texte, soui, eulh, yué, &c. Que le commentateur désigne comme il lui plaira, & cette Lune & quelqu'un des jours qui la composent, il ne sera jamais vrai de dire que la note cyclique qu'il aura ajoutée, soit réputée comme etant dans le Chou-king. C'est cependant sur une pareille supposition que M. Freret se croit fondé d'ajouter un cycle entier, c'est-à-dire, l'espace de soixante années, pour en conclure que la foixante-dixieme année du regne de Yao répond à l'an 2136 avant J. C.

J'ai dit en troisseme lieu que les raisonnemens de M. Freret ne détruisoient pas ce qu'ils devoient détruire. L'Histoire authentique de l'Empire, d'accord sur ce point avec le plus grand nombre des Auteurs, & avec les plus célebres Critiques, donne l'Eclipse du Soleil arrivée l'an 2155 avant J. C. pour celle dont il est parlé dans le Chou-king, sous le regne de Tchoung-kang: elle trouve que c'est la seule Eclipse qui ait les caractéristiques désignés dans le Chou-king. Elle explique tout naturellement, tout simplement, le passage de ce livre classique où il en est fait mention. Elle suit en cela l'ordre chronologique le plus suivi & le mieux etabli; elle n'est point obligée à

des interprétations forcées, à des suppositions, à des additions; & en combinant cette Eclipse avec les Eclipses du Ché-king, & du Tchun-tseou les plus détaillées & les mieux vérissées, & avec la durée des regnes intermédiaires, tout s'accorde, tout est bien déduit, tout est conséquent. C'est à faire voir la fausseté de tout cela, que le Critique françois auroit dû s'attacher, avant d'entreprendre d'etablir un tyssème, qui, de l'aveu des meilleurs Critiques chinois, est inadmissible; & c'est ce qu'il n'a pas sait.

Ce système, pour l'etablissement duquel M. Freret a déployé toute l'etendue de son génie, & mis à prosit toutes ses recherches, est celui du *Tchou-chou*, ou *livre de bambou*, ainsi appellé, parce qu'il etoit ecrit sur des planchettes de *bambou*, lorsque l'an de J. C. 285, on le trouva dans un tombeau pres de *Ouei-hoei-fou* de la Province du *Ho-nan*. Pour savoir le degré d'autorité qu'on doit donner à un pareil livre, il faut le connoître. Voici en peu de mots de quoi pouvoir au moins s'en former une idée.

Il paroît que le Tchou-chou est l'ouvrage de quelque particulier qui avoit rédigé les annales pour son usage propre, & qui avoit sait sa rédaction sur dissérens Aureurs, sans faire trop attention aux contradictions qui pouvoient s'y rencontrer. Cet Ouvrage est certainement sait du tems de la Dynastie des Tcheou, par conséquent avant l'incendie ordonné par Tsinche-hoang. Il etoit ecrit en caracteres anciens nommés Koteou, dont les uns etoient mal formés, les autres à demi-essacés, & tous très-difficiles à lire. Il y avoit grand nombre de lacunes: & dans ce qu'on put déchisser, on y reconnut évidemment des sables, des sausses dates, de faux enoncés, & plusieurs résultats de saux calculs. Ou-ty, premier Empereur des Tsin Occidentaux, sous le regne duquel on sit la découverte de ce

livre, crut d'abord avoir fait l'acquisition de quelque monument précieux. Il le fit examiner avec soin, & ordonner qu'on en fit usage pour corriger les erreurs qui pouvoient s'être glissées dans l'Histoire. Les Savans qui furent chargés de ce pénible travail. firent de leur mieux pour se conformer aux intentions de ce Prince; mais malgré leur bonne volonté, l'autorité de Sée-mazsien fut d'un plus grand poids dans leur esprit que celle du Tchou-chou, dans lequel ils apperçurent plusieurs articles directement opposés à ce qu'on lisoit dans les King. Ils prirent le parti d'en faire un Ouvrage à part, dont chacun pourroit profiter suivant ses lumieres. Ce sut alors, à ce que prétendent quelques Critiques chinois, qu'on ajouta aux années, les caracteres cycliques, qui n'etoient point dans l'original. Quoi qu'il en soit, on démontre par ces caracteres mêmes, que cet Ouvrage n'est propre qu'à induire en erreur ceux qui voudroients'y attacher scrupuleusement. C'est ce dont conviennent unanimement & les Critiques & les Historiens & ceux mêmes qui font le plus attachés au Tchou-chou. C'est pour cette raison qu'on y a fait des corrections & des additions, au moyen desquelles on a cru qu'il pouvoit passer. Les uns ont ajouté cinquante-neuf ans, les autres deux cycles, & les autres trois cycles entiers, c'est-à-dire, cent quatre-vingts ans. Il est certain que cet Ouvrage n'est pas tel aujourd'hui qu'il etoit autrefois lorsqu'on en fit la découverte. Les variantes qu'on trouve dans les exemplaires imprimés sous différentes Dynasties ne nous permettent pas d'en douter. Par exemple, vers l'an 584 de J. C. les Astronomes qui ecrivirent sur la fin de la Dynastie des Tchen, & au commencement de celle des Soui, citoient le Tchou-chou, & désignoient, d'après ce livre, la premiere année du regne de Yao, par les caracteres cycliques Ping-tsée; cependant ils plaçoient cette même année à l'an avant J. C. 2325: & cette année,

suivant le Tchou chou d'aujourd'hui, ne répond qu'à l'an 2145, en conservant les mêmes caracteres cycliques Ping-tsée, ce qui fait une différence de cent quatre-vingts années, ou de trois cycles entiers. De même vers l'an de J. C. 721, le fameux Astronome Y-hang citoit le Tchou-chou, & désignoit d'après ce livre, la premiere année du regne de Tcheng-tang par les caracteres cycliques Kouei-hai, & la premiere année du regne de Tay-kia, par les caracteres Sin-sée. Cependant ce même Auteur fait répondre la premiere année du regne de Tcheng-tang à l'an avant J. C. 1738, & la premiere année du regne de Tay-kia à l'an 1720. Or dans le Tchou-chou tel qu'on l'a aujourd'hui, la premiere année de Tcheng-kang, avec les caracteres cycliques Kouei-hai, répond à l'an 1558, & la premiere année de Tay-kia, avec les caracteres cycliques Sin-sée, répond à l'an 1540, ce qui fait entre le Tchou-chou d'autrefois, & le Tchou-chou tel qu'on l'a aujourd'hui, une différence de trois cycles entiers, ou de cent quatre-vingts ans.

Je ne disconviens pas que la méthode employée par M. Freret, pour transposer l'Eclipse du Chou-king, de l'an 2155 à l'an 2007, ne soit très-ingénieuse. Plus d'un Auteur chinois l'avoit employée avant lui & avec aussi peu de succès; parce que, comme lui, les Auteurs avoient pris des suppositions pour des principes, & des vraisemblances pour des vérités. Il seroit à souhaiter que les Savans qui ont travaillé sur la Chronologie chinoise, n'eussent pas supposé la dénomination des années des Lunes & des jours, par les caractères cycliques, comme un moyen sûr de sixer ou de vérisser les anciennes dates. Ce moyen seroit infaillible, si cette dénomination avoit toujours eu lieu de la même maniere & sans interruption; si la ressemblance de certains caractères entre eux n'avoit pas sait prendre

DE L'HIST. UNIVERS. DE L'EMP. CHINOIS. quelquefois les uns pour les autres; si lorsqu'on a recouvré les anciens livres & les anciens monumens, on n'avoit jamais substitué en place d'un caractere effacé, un caractere qu'on croyoit être le même, quoiqu'il ne le fût pas en effet. Comment pouvoir s'assurer de tout cela pour les tems reculés. quand on voit les plus habiles Critiques n'être pas d'accord entre eux sur ce point? Il seroit à souhaiter que les mêmes Savans n'eussent pas regardé les preuves Astronomiques, comme etant les seules dont ils devoient faire usage, pour trouver la vérité qu'ils cherchoient. Ils auroient dû ne les faire servir que pour confirmer des vérités déjà trouvées par les monumens & par l'Histoire. Ils auroient dû ne pas regarder la fixation des Solstices, des Equinoxes, & des différentes Saisons de l'année, comme etant le résultat de plusieurs observations faites avec cette précision qu'on exige aujourd'hui, & dont nos seuls Astronomes Européens sont capables. Ils auroient dû favoir au contraire. que les Chinois se sont toujours contentés d'un Ta-kai, ainsi qu'ils s'expriment, c'est-à-dire d'un à-peu-près; & ils auroient conclu qu'un à-peu-près, après un grand nombre de siècles, ne pouvant pas, s'il est isolé, être fixé lui-même par le calcul, ne pouvoit pas être pris pour fixer les autres epoques. Il feroit à fouhaiter enfin, que, lorsqu'on a voulu se prévaloir de l'autorité des anciens livres Chinois, on eût fait des citations plus exactes. en distinguant le texte d'avec la glose, & en ne donnant pas l'un pour l'autre, comme on l'a presque toujours fait.

Tenons-nous-en donc à celui des systèmes chronologiques qui a eté adopté par le corps de Nation, comme etant le réfultat des discussions exactes de ses Tribunaux littéraires, sous l'autorité d'un Prince qui leur a ouvert ses Cabinets & ses Bibliotheques, & qui leur a fourni les secours dans tous les genres dont ils pouvoient avoir besoin.

Je n'ignore pas que les epoques les mieux etablies, sont encore pleines de difficultés; mais ce sont des difficultés qu'on peut résoudre. Je sais qu'il se trouvera toujours des obscurités qui en cacheront l'entiere evidence; mais ce sont des obscurités qu'on peut rendre transparentes, jusqu'à faire voir le jour au travers. Je sais qu'on ne manquera jamais de raisons ou de prétextes, pour se croire en droit d'en soupçonner la certitude; mais on peut détruire ces prétextes, on peut démontrer le peude solidité & l'insuffisance de ces raisons. Je ne crains pas de le dire: toutes ces difficultés, toutes ces obscurités, toutes ces raisons, tous ces prétextes doivent disparoître, dès-là qu'on a le suffrage unanime du'corps des Savans. Les sentimens particuliers de quelques Lettrés, quelque bien fondés qu'ils nous paroissent, ne méritent pas la préférence sur celui de la Nation entiere, quand la Nation ne se décide elle-même que d'après l'autorité de ceux qui font réputés les plus habiles. Toutes choses etant d'ailleurs egales, la présomption sera toujours pour le plus grand nombre (1). Or ce n'est qu'après une décission juridique de la part

(1) Quoiquè le grand nombre affure, par exemple, que l'Eclipse solaire, dont il est parlé dans le Chouking, sous Tchoung-kang, est celle qui arriva l'an 2155 avant J. C. quelques Auteurs, par un calcul rétrograde, sondé sur de saux principes, l'ont trouvée à des années où elle n'a pu arriver. M. Freret lui-même s'efforce de prouver que l'Eclipse de 2155 n'est point celle dont parle le Chou-king, parce qu'elle n'est pas de nature à avoir pu effrayer le Peuple, &c. Si M. Freret avoit sait attention à l'idée que les Chinois ont attachée de tout tems à une Eclipse de Soleil, il auroit su

que le séul nom d'Eclipse solaire fushit pour consterner les esprits. Cet Aveugle qui frappe sur le tambour, ces Mandarins en habit de cérémonie qui montent à cheval, comme dans le tems de quelque calamité publique, tout cela frappe, faisit, entraîne l'imagination, & suffit dereste pour porter la frayeur dans des esprits déjà prévenus qu'une Eclipse ne présage rien de bon. Je crois avoir répondu aux autres objections de ce célebre Critique, à celles du moins qui auroient pu former quelques difficultés réelles.

du corps des Savans, décision que le Prince a munie du sceau de son autorité, & qu'il a fait intimer aux Tribunaux d'Astronomie, d'Histoire & de Littérature. Ce n'est que conformément au sentiment du plus grand nombre de ceux qui composent la classe immense de ces sortes de Lettrés qui, pour être sans emploi, ne sont pas pour cela sans science, & qui, pour s'être arrêtés sur le premier des degrés littéraires, n'en sont pas moins parvenus quelquesois jusqu'au faîte de l'érudition: ce n'est par conséquent que d'après la Nation entiere qu'on s'est déterminé à fixer la certitude de la Chronologie chinoise à la soixante-unieme année du regne de Hoang-ty, laquelle, comme je l'ai dit, répond exactement à l'an 2637 avant l'Ere chrétienne.

On a prétendu que les Chinois sont une colonie Egyptienne; que les premiers Empereurs de la Chine sont les anciens Rois de Thebes; que les caracteres chinois ne sont que des especes de monogrames formés des lettres Egyptiennes & Phéniciennes.

Ces mots auroient besoin de quelque explication. On auroit dû affigner l'espece des lettres Egyptiennes & Phéniciennes dont on prétend que les caracteres Chinois ont eté formés. Avant l'invention des Lettres, les Egyptiens avoient déjà des caracteres, & ces caracteres etoient de plusieurs especes. Il y avoit les caracteres symboliques, les hiéroglyphiques propres, les hiéroglyphiques fymboliques, les hiéroglyphiques abrégés, autrement dits hiérographiques, les hiéroglyphiques curiologiques, les hiéroglyphiques tropiques, quelques autres encore qui n'etoient point formés avec des lettres d'un alphabet, mais qui rendoient le sens de l'Ecrivain, les premiers par des énigmes allégoriques, & les autres par une peinture, ou une imitation plus ou moins approchante de la chose qu'on vouloit défigner. Les caracteres alphabétiques, tant sacrés que yulgaires, ainsi que l'ecriture courante, ne furent trouvés que Tome XIII.

long-tems après; & ce sut la nécessité de communiquer ses pensées sans ambiguité, & de se faire entendre sans risque, qui les sit imaginer. Je ne saurois me persuader que ce sut à ces derniers qu'on eût voulu comparer l'ancienne Ecriture chinoise, dont la date remonte jusqu'au tems même de Hoang-ty, qui n'est postérieur que d'environ trois siecles aux sondateurs des royaumes de Thebes dans la haute Egypte, & de Tanis ou Héliopolis dans la basse: ce ne peut être qu'aux symboliques & aux hiéroglyphiques, parce qu'ils sont les seuls qui puissent prêter au parallèle.

Je ne disconviens pas que chez les deux Nations, chinoise & egyptienne, il n'y ait une foule de caracteres qui se ressemblent. Dans la confrontation que j'en ai faite, j'en ai trouvé moimême un assez bon nombre de tout-à-fait semblables: mais rien ne m'a surpris en cela, & je n'en ai pas conclu que les Chinois les avoient pris des Egyptiens, ni les Egyptiens des Chinois. L'idée toute naturelle de représenter les choses dont on veut parler, en traçant les principaux traits qui en peignent l'image, ou en les désignant par quelqu'un de leurs attributs, s'est préfentée egalement à l'esprit des uns & des autres; & les uns & les autres en ont fait usage, sans avoir entre eux aucune communication. Les Perses, les Scythes, les Indiens, les Méxicains eux-mêmes, qui sont un Peuple très-moderne en comparaison des autres que je viens de nommer, se sont servis de figures & de hiéroglyphes pour manifester leurs pensées, lorsqu'ils avoient des choses matérielles à exprimer. Dira-t-on de ces derniers sur-tout, qu'ils ont eté chercher leurs figures & leurs hiéroglyphes en Egypte, ou qu'une Colonie egyptienne est venue en Amérique pour les apporter? « Un pareil concours, dit un Auteur moderne, dans la maniere de conserver les pensées, ne peut être regardé jamais comme une suite, soit de l'imi-

tation, soit de quelque evénement imprévu ou du hasard; mais doit être considéré comme la voix unanime de la nature parlant aux conceptions grossieres des hommes, &c. (1). Cela doit s'entendre des caracteres fymboliques & hiéroglyphiques propres. Pour ce qui est des hiéroglyphiques abrégés, autrement dits hiérographiques, il y entre nécessairement de l'art & du choix. Si ceux de cette espece qui furent inventés chez les Egyptiens, ressembloient aux anciens caracteres chinois, & si les uns & les autres désignoient précisément les mêmes choses, & avoient eté employés par les deux Peuples de la même façon, alors, je l'avoue, on pourroit conclure légitimement que les deux Nations ont eu de la communication entre elles, & qu'elles se sont transmis l'une à l'autre la méthode de manisester leurs pensées par des signes. Mais il s'en faut bien qu'on puisse reconnoître l'identité ou la ressemblance que j'indique. Pour nous en convaincre, il suffit de jetter un coup d'œil sur les méthodes egyptienne & chinoise pour la formation des caracteres, & pour les idées qu'ils pouvoient exprimer.

Chez les Egyptiens, la méthode des hiéroglyphes consistoit à substituer l'instrument réel ou métaphorique de la chose, à la chose même; à faire qu'une chose tînt la place d'une autre, & la représentât, quand il y avoit dans la chose qui représentoit, quelque ressemblance ou analogie délicate avec la représentée, tirée soit des observations de la nature soit des traditions superstitieuses qui avoient cours parmi eux. Ainsi la toute science de Dieu etoit représentée par un œil placé d'une maniere eminente, l'Univers par un serpent roulé en forme de cercle; le

⁽¹⁾ Essai sur les Hiéroglyphes glois de M. Warburthon, tome I, des Egyptiens, traduit de l'Anpage 46.

lever du Soleil, par deux yeux de Crocodile; une Veuve qui ne s'etoit point remariée, par un pigeon noir; une personne obligée au secret, par une sauterelle, &c. (1).

Chez les Chinois, la méthode des caracteres hiéroglyphiques etoit plus générale, & pouvoit s'appliquer à tout: on ne s'en servit jamais pour cacher des mysteres au Peuple; on les employoit indisséremment pour le facré, comme pour le profane; pour expliquer les choses naturelles & qui tombent sous les sens, comme pour manisester les idées simples & tout ce qui etoit du ressort de l'entendement. Jugeons-en par ce qu'en dit un Auteur qui vivoit sous la Dynastie des Tang (2). Le Ciel, la Terre, les Montagnes & les Rivieres ont sourni des modeles pour la représentation des angles, du rond, de ce qui est immobile, & de ce qui est dans un mouvement continuel.

Le Soleil, la Lune & les Etoiles ont servi de prototypes pour désigner tout ce qui a de l'eclat, tout ce qui est poli, tout ce qui est tissu avec art, tout ce qui est travaillé avec industrie.

On a trouvé dans les arbres, dans les nuages, dans les plantes, de quoi pouvoir représenter les couleurs, l'extension, l'accroissement, & les différentes manieres de publier ce qu'on veut que personne n'ignore.

On a choisi les poissons, les insectes, les volatiles & les quadrupedes, comme des signaux suffisans pour reconnoître tout ce qui a rapport aux différentes manieres de se mouvoir, à l'agilité, & à la lenteur, à la diligence & à la paresse.

C'est ainsi qu'au moyen des choses les plus ordinaires, de celles que tout le monde est à portée de voir, les Sages de l'An-

⁽¹⁾ Esfai sur les Hiéroglyphes, commencé son regne l'an 618 tome I. après J. C. & a eté entiérement

⁽²⁾ Cet Auteur se nommoit Lyyang-ping. La Dynastie des Tang a tienne.

tiquité, & ceux qui ont marché sur leurs traces, ont trouvé l'art de donner une figure aux choses purement intellectuelles, de représenter ce qui ne sauroit tomber sous les sens, & de mettre sous les yeux toutes les productions naturelles, ainsi que la maniere d'opérer des trois principes actifs, le Ciel, la Terre & l'homme. C'est ainsi que le pinceau, dirigé successivement par des mains intelligentes, a pu perfectionner, a pu varier à son gré ce que les anciens Sages n'avoient fait, pour ainsi dire, qu'ebaucher (1).

A l'autorité de Ly-yang-ping, joignons celle des favans Editeurs du Poëme de Sa Majesté impériale (2). Voici comment ils s'expriment.

"Nous pensons avec toute la modestie qui nous convient, "que les Caracteres qui nous viennent par Tché-tcheou, ont "une origine très-ancienne; & que c'est par une tradition im-"mémoriale, que de génération en génération ils sont ensin "parvenus jusqu'à nous.

"Fou-hi en formant les figures qu'on appelle Koua, a fait naître l'idée de la composition des Caracteres dont on se fervit d'abord pour exprimer les choses les plus essentielles; « & Tsang-kié, par les six dissérentes espèces de signes dont il mensichit cette premiere invention, l'a rendue d'un usage plus facile & plus etendu. Ceux qui vinrent après, faisant attention à ce qu'avoient fait leurs devanciers, s'appliquant sans messere de pénétrer leurs idées, à les développer, à les embellir, mà les etendre, vinrent à bout par d'heureuses combinaisons, mes de persectionner peu-à-peu un art auquel nous sommes medevables de nos plus belles connoissances. C'est par les

⁽¹⁾ l'ai tiré cette citation d'un Ouvrage mis à la fuite du Poëme de l'Empereur, ecrit de foixante-guatre manieres différentes, je l'ai

envoyé à la Bibliotheque du Roi. (2) Voyez à la fin de la traduction du Poème que je viens de citer.

"Lettres que nous avons connu les Lettres même, leur origine, "leur variété, leur progression, & leurs dissérens usages. Les "premieres & les mieux faites qu'on ait trouvées etoient gra-"vées sur le fer & sur la pierre (1) ".

On voit partout ce que je viens de rapporter, que les Chinois ont employé pour la composition de leurs caracteres, qui sont de véritables hiéroglyphes abrégés, une méthode qui n'est certainement pas celle des Egyptiens. Le choix des objets pour l'application de la méthode, je veux dire, le choix des symboles, diffère encore plus chez les deux Nations, que la

(1) Pour favoir ce que les Chinois pensent de l'origine de leurs caracteres, il faut lire ce qu'ils rapportent à la fin de chaque volume des trente-deux qui contiennent le Poëme de l'Empereur, pour célébrer Moukden sa Patrie. Je dirai seulement ici en passant, que les fix différentes especes de fignes déterminés par Tsang-kié, consistent dans les fix préceptes fous lesquels il renferma tout l'art de compofer les caracteres. Quelques nœuds formés sur une corde, etoient la feule maniere d'ecrire avant Fouhi. Ce fage Prince inventa des caracteres auxquels il donna des noms particuliers... Tsang-kié renferma dans fix préceptes, tout l'art de les composer. Le premier précepte disoit que les caracteres devoient ressembler à-peu-près aux choses qu'on vouloit désigner; mais comme il y a une multitude prefque infinie de choses, & que parmi ces choses il s'en trouve qui ont du rapport entre elles, par le second précepte, un même carac-

tere avoit deux sens différens, & par conféquent deux fignifications. Par le troisieme précepte, certains caractères furent affectés à certains fujets particuliers. Le quatrieme précepte consistoit dans l'assemblage de plusieurs caracteres simples pour en former un seul. Le cinquieme précepte mettoit une différence entre les caracteres composés des mêmes caracteres simples; par exemple, lorsque tel caractere simple etoit placé à la droite de tel autre, sa fignification etoit différente de celle qu'il avoit, lorsqu'il etoit placé à gauche, dessus, ou dessous. Par le sixieme précepte, la maniere d'affembler les différens traits pour former les caracteres, fut déterminée.

Il y en a qui prétendent que Tsang-kié inventa six sortes de signes, dont chacune faisoit une espece d'écriture; mais comme tout ce qu'on dit là-dessus n'a rien d'aussi certain que ce qui est rapporté dans l'Ouvrage que j'ai cité plus haut, j'y renvoie le Lecteur.

méthode elle-même. Je reprends les exemples que j'ai déjà cités pour en servir de preuves. Les Egyptiens représentoient la toute science de Dieu, par un œil placé d'une maniere eminente. Les Chinois n'ont jamais eu de caractère propre pour exprimer cet attribut de la Divinité. On leur dispute même une connoissance de l'Être suprême, assez exacte pour qu'ils aient pu se former une idée de sa toute science. Dans la supposition qu'ils aient connu Dieu, ils ne l'ont désigné que par les deux caractères de Chang-ti, de Hoang-tien, de Lao-tien, ou par le seul caractère de Tien. Or, de tous ces caractères, il n'y a que le seul Hoang où il y ait un œil placé d'une maniere eminente (1); & ce Hoang n'a jamais eté employé pour signifier la science.

Les Egyptiens ont représenté l'Univers par un serpent roulé en sorme de cercle, & les Chinois le représentent par un caractere composé de trois croix posant sur une ligne horisontale (2), ou jointe par une transversale commune; & ce caractere est appellé Ché, qui signifie dix.

(1) Hoang, dans for acception primitive, a pu fignifier Roi par excellence, Souverain qui a l'œil ouvert sur les Rois. Il est composé d'un pe, qui fignifie pur, clair, brillant, &c. & d'un Ouang, qui signisse roi sou-verain. Ainsi Hoang doit signisser Souverain qui brille au-dessus des Souverains. Dans les anciens caracteres qui exprimoient Hoang, on voit un homme défigné par la lettre Jin, au-dessus des Rois défignés par la lettre Ouang; ou un maître, désigné par la lettre Tchou, placé sur un autre maître, désigné pareillement par la terre Tchou. Le dernier est composé d'un soleil placé sur la terre, c'est-à-dire d'un

ge placé fur un Tou. Je crois que les Chinois n'ont prétendu désigner par-là que leur Empereur, qu'ils ont toujours regardé comme le maître de l'Univers. Quoi qu'il en soit, le caractere Hoang n'exprime que la prééminence.

(2) Anciennement on ecrivoit ce mot de quatorze manieres. Ces quatorze caracteres se lisent ché, & fignissent le monde moral & physique. Ils sont composés du complément des nombres primitiss répété trois sois, & varié. J'appelle le nombre dix le complément des nombres primitis. La répétition du dixieme designe l'universalité.

Chez les Egyptiens, le lever du Solcil etoit désigné par deux yeux de Crocodile; & chez les Chinois, par un caractère représentant un Soleil placé sur les Etoiles (1), ou un Soleil sur l'Horison (2).

Les Egyptiens désignoient une Veuve qui ne s'etoit point remariée, par un pigeon noir; & les Chinois la désignent par un caractere composé d'un Tay, qui signisse le mal en tant qu'il est opposé au bien, d'un Ho, qui signisse slamme, & d'un Tao, qui exprime un couteau pointu à deux tranchans (3).

(1) Chen, ou Tchen moderne. Il est composé d'un gé, Soleil, & d'un Tchen, qui signisse proprement lieu du Ciel où il n'y a point d'etoiles. On le prend aussi pour signisser les etoiles en général. En caracteres anciens le Chen ou Tchen est représenté de sept manieres, qui toutes désignent le lever du Soleil.

(2) Tan moderne. Il est composé d'un gé Soleil, placé fur une ligne horisontale. Le Tan est exprimé en caracteres anciens, qui sont de six fortes. Tous ces caracteres désignent, comme les précédens, le lever du Soleil. Les Chinois défignent encore le lever du Soleil par le caractere Yang, composé de trois caracteres, dont deux sont gé Soleil, & le troisieme nghou, particule négative, qui fert à représenter les ténebres que le Soleil vient de diffiper en fortant peu-àde l'horison sur lequel il paroît enfin tout entier.

(3) On ne fauroit désigner plus noblement une femme qui a perdu fon mari, qu'en analysant le caractere lié, qui signifie en général mérite insigne, assemblage d'un grand

nombre d'actions méritoires non communes, un feu violent, majesté, vassal fidele, & enfin veuve qui demeure fidelle à son mari. Lié est composé d'un Tay, qui fignifie mal. C'est affurément un grand mal à une femme que celui d'être privée de la moitié d'elle-même. Le caractere tiré du caractere Niu, qui fignifie femme, & placé au-dessus des traits Si, qui défignent le tems des ténebres ou le foir, lui change sa dénomination, & le fait nommer Tay, mal, en tant qu'il est opposé au bien. Ce mal augmente par le voisinage toujours présent d'un glaive à deux tranchans, défigné par le caractere Tao. Il devient très-violent par l'action des flammes qui agissent sur lui, & qui sont désignées par le caractere Ho. L'explication morale du caractere Lié se réduit à ceci: l'etat de viduité est un etat pénible pour une femme qui veut en remplir exactement tous les devoirs. Les joies de ce monde ne sont plus pour elle; mais les mérites qu'elle acquiert en y renongant, la couvrent d'une gloire immortelle, &c.

120

Les Egyptiens représentaient une Sauterelle, pour désigner une personne obligée au secret; & les Chinois désignent une personne obligée au secret, par différens caracteres qui n'ont rien de commun avec la Sauterelle, qui n'ont pas même le plus petit rapport avec cet insecte. Un simple coup-d'œil sussit pour s'en convaincre (1).

Dans ce petit nombre d'exemples pris au hasard, on n'a pu découvrir, ce me semble, aucune analogie entre les hiéroglyphes des Egyptiens, & les caracteres hiérographiques des Chinois. On ne découvriroit rien davantage, quand même, après avoir dépouillé les Dictionnaires de ceux-ci, & mis à contribution tous les monumens qui nous restent encore de ceux-là, on pousseroit le parallele aussi loin qu'il peut aller. Il ne faut pas se laisser eblouir par la ressemblance, quant à la figure, entre un assez bon nombre de caracteres Chinois & de hiéroglyphes Egyptiens. L'illusion se dissipera par l'observation suivante.

Sur la fin du fiecle dernier, les Chinois, en réformant leur Astronomie, adopterent tout ce qu'il y a d'essentiel dans celle d'Europe, & en combinant leur maniere avec la nôtre, il en est résulté une méthode qui n'est ni purement Chinoise, ni purement Européenne; mais qui, participant des deux, peut être prise pour l'une ou pour l'autre, selon le point de vue

(1) Les différens caracteres dont les Chinois se servent pour désigner une personne obligée au secret, sont Man, Han, Yn. Le dessus du Man moderne désigne les herbes en général, le dessous Yn désigne la pluie, & le caractere Mou, qui est à côté, désigne les yeux. L'assemblage de ces trois dissérens caracteres, se lit man, qui signisse

cacher, se rendre impénétrable, &c. Le Han moderne est composé d'un Yn, qui signifie homme; d'un Ling, qui signifie ordre; d'un Keou, qui signifie bouche, & le total se lit Han, qui signifie contenir sans laisser echapper, comme les cadavres dans la bouche desquels on enferme une perle, ou telle autre chose précieuse.

Tome XIII.

130 ABREGE CHRONOLOGIQUE

fous lequel on voudra bien l'envisager. Ce qu'ils ont fait pour l'Astronomie, ils l'ont fait aussi pour la Musique; & l'on trouve dans un même Ouvrage, les Lu, les Tiao, les Tons-koung, Chang, Kio, Tché, Yu, le Pien-koung & le Pien-tché, tels qu'ils les ont eus depuis l'antiquité la plus reculée, joints avec les regles de l'harmonie telles que nous les avons dans notre Europe, avec nos modulations & nos notes, avec nos dièzes & nos bémols.

Supposons maintenant que dans deux ou trois mille ans d'ici, nos neveux, à la quarantieme ou cinquantieme génération, aient parmi eux des Savans du premier ordre qui s'adonnent à l'etude de l'Antiquité; & que parmi ces Savans, il s'en trouve un petit nombre qui s'attache de prédilection aux Antiquités etrangeres. Supposons encore que par laps de tems, & à la suite d'une foule de révolutions que la Chine aura eprouvées, le plus grand nombre de livres qu'elle possede à présent, vienne à s'egarer ou à être entiégement perdu. Il n'est pas douteux que les Chinois qui cultiveront les Lettres, ne fassent tous leurs efforts pour rétablir leur Littérature, tout au moins quant aux articles les plus importans. Ils fouilleront dans toutes leurs archives, ils dépouilleront tous les anciens monumens qui subsisteront encore parmi eux; ils compareront entre eux tous les lambeaux epars çà & là dans différens livres; ils supputeront la durée des regnes de leurs Empereurs, en rappellant à des calculs exacts, des Eclipses qu'ils fauront être arrivées de leur tems, mais dont il ne leur restera que des enoncés informes; ils feront en un mot, tout ce qui a eté fait par leurs ancêtres après l'incendie de Tsin-ché-hoang. On verra paroître quantité d'ouvrages qui porteront l'empreinte de la science plus ou moins sûre, des discussions plus ou moins exactes, des préjugés plus ou moins forts, des passions plus ou moins vives des

I 3 I

différens Auteurs qui les auront composés. Les uns feront leur Nation plus ancienne qu'elle ne l'est, & les autres la feront plus moderne. Chacun etayera son sentiment de quelques preuves; & ces preuves lui paroîtront autant de démonstrations auxquelles il ne sauroit être permis de se resuser. Les sentimens resteront ainsi partagés, jusqu'à ce que les Tribunaux littéraires, après avoir examiné toutes les raisons, après avoir vérisé toutes les preuves, se détermineront ensin à prendre un parti, qui sera celui qu'ils croiront approcher le plus de la vérité.

Nos favans Européens d'alors, François, Anglois, Allemands & autres, qui, fans favoir la Langue des Chinois, auront lu des Mémoires fur la Chine, composés dans leurs pays respectifs d'après quelques relations de Voyageurs, ou sur des Traductions infidelles faites elles-mêmes sur d'autres Traductions peu exactes, qui n'auront eu entre les mains, de véritablement authentiques, que quelques lambeaux décousus & quelques fragmens sans suite, envoyés à différentes reprises par des personnes différentes, & dans des tems eloignés les uns des autres; nos savans Européens, dis-je, exerceront leur critique conformément au système particulier qu'ils voudront faire valoir.

"La Nation chinoise, dira l'un d'eux, n'a aucune prérogative "fur les autres Nations de l'Asse, de l'Assique & de l'Amérique. "Au-dessus du seizieme siecle de l'Ere chrétienne, on ne trouve "aucun monument qui puisse constater son antiquité. Les "Chinois sont, à n'en pouvoir douter, une colonie d'Européens "qui est venue s'etablir dans leur pays, vers le tems où Louis- "le-Grand etoit sur le trône de la France: cela est démontré "par la comparaison de certaines méthodes dont ils saisoient "usage dans leur Astronomie & dans leur Musique, avec "celles que nos Européens employoient dans le même tems. "Le savant M*** a trouvé que les Chinois se servoient des sinus,

» tangentes & fécantes comme nos Européens d'alors, & » qu'ils avoient comme eux l'usage des logarithmes. Or on » sait que les tables des sinus, tangentes & sécantes ont eté in-» ventées dans le quinzieme siècle par Muller, dit autrement » Regiomontan. On fait aussi que ce n'est qu'au commencement » du dix-septieme siecle que les logarithmes ont eté mis au » grand jour par un Baron Ecossois, nommé Jean Néper. Com-» ment auroit-il pu arriver que les Chinois & les Européens » eussent eu les mêmes vues dans le même genre? Il est clair » comme le jour, que l'un de ces deux Peuples est enté l'un » fur l'autre. Si quelqu'un en doutoit, il n'auroit, pour dissiper » entiérement tous ses doutes, qu'à confronter les Tables que » nos anciens Européens du dix-septieme siecle désignoient » fous le nom général de Tables d'Ulacq, avec les Tables chi-» noises de ce tems-là. C'est précisément le même ordre, c'est » la même forme, ce sont les mêmes usages; il n'y a entre » elles aucune différence, ce sont les mêmes Tables: quoi • de plus frappant? Cependant, ce n'est pas tout encore.

» Parmi un fatras enorme de Musique, purement Chinoise; » on a déterré plusieurs volumes qui paroissent avoir eté » composés dans le dix-septieme siecle. On y voit des lignes » paralleles, divisées de cinq en cinq, sur lesquelles on a » marqué des notes tout-à-fait semblables à celles dont les » Musiciens d'Europe se servoient alors. On y distingue » les rondes, les blanches, les noires, les croches & les » doubles-croches, faites précisément de la même façon » qu'on les faisoit alors en Europe. Les noms même qu'on » assignoit aux différens tons, paroissent evidemment avoir » eté pris dans une même source; car celui, par exemple, » que les Chinois appelloient ou-te, n'est, à n'en pouvoir » douter, que l'ut des Européens, prononcé out; le lê

» de ceux-là est sûrement le ré de ceux-ci; & ainsi des

" On fait que les Chinois, n'ayant point alors d'alphabet, » défignoient, comme ils pouvoient, par une simple approxima-» tion, celle de nos lettres dont le son pur semble être exclus de » leur Langue. Il est certain qu'il n'y a aucun mot dans la Langue » chinoise, dont le son commence par un u simple, & se termine » par un t, comme dans ut prononcé à la françoise. Il a fallu par » conséquent employer deux caracteres qui, prononcés rapide-» ment, fissent entendre à-peu-près le même son. Il est certain » encore que le fon de la lettre r, etant banni de cette même » Langue, on a dû l'exprimer par celui de ¿ qui en approche » le plus. Ainsi le caractère lé a eté mis pour désigner ré, &c. » Outre l'identité dans la dénomination des tons, dans la » figure des notes, & dans la plupart des autres signes musicaux, » on voit dans l'ouvrage cité, les deux retracordes disjoints, " ut, ré, mi, fa, & sol, la, si, ut, former l'echelle entiere, ut, » ré, mi, fa, sol, la, si, ut, telle qu'elle fut inventée en Eu-» rope dans le seizieme ou dix-septieme siecle; car avant ce » tems-là, on n'avoit d'autre echelle pour les tons que la # gamme de Gui d'Arezzo.

"De ce que les Chinois ont eu dans leur Affronomie & dans leur Musique certaines regles & certaines formules purement Européennes, il suit evidemment qu'ils ne font que des Européens transplantés; & de ce que l'antiquité, ou, pour mieux dire, l'invention de ces regles & de ces formules, ne remonte pas au-dessus du seizieme siecle, il suit encore plus evidemment que la transplantation n'a pur se faire avant cette epoque. Qu'on essace donc des annales s' fi vantées de ce vaste Empire, tout ce qui est avant le regne des Tartares-Mantchoux. La véritable Histoire chinoise com-

» mence à la Dynastie des Tay-tsing: Chun-tse, Kang-hi, Yong-» tcheng, Kien-long, voilà les premiers Empereurs de la Chine. » Tous ceux qu'on nous dit les avoir précédés, sont des Princes » Européens, dont on a estropié ou déguisé les noms ».

Si, quand nos Savans arriere-petits neveux raisonneront ainsi, il se trouvoit alors parmi eux quelqu'un qui sût instruit sur la Chine, à-peu-près comme le commun de ceux qui lissent, peut l'être aujourd'hui parmi nous, il leur diroit: « per- » mettez-moi de vous tirer de l'erreur où vous êtes, en vous di- » sant en peu de mots de quoi il s'agit. Voici le fait tel qu'il est » arrivé.

» Quelques Européens, membres d'un Corps dont l'objet » etoit de faire connoître le vrai Dieu, & d'etablir son culte » dans tout l'Univers, allerent jusqu'à la Chine; ils y entrerent » à travers des obstacles sans nombre, qui sembloient devoir » la leur rendre inaccessible; & malgré l'injuste mépris & la » prévention aveugle dont on s'y nourriffoit contre tout ce qui » est etranger aux coutumes & aux mœurs anciennes de la » Nation, ils s'y firent bientôt respecter par leur vertu, estimer » par leur doctrine, rechercher par leurs talens. Habiles dans » les Sciences & dans les Arts, ils s'en servirent comme de » moyens propres à se faire ecouter, lorsqu'ils annonçoient une » Religion qui exigeoit de si grands changemens dans le culte, » dans les mœurs, & dans ces coutumes même qu'on etoit si » jaloux de conferver. Ils se lierent bientôt avec quelques Savans » de l'ordre de ceux qui, courant encore la carriere, n'ont » d'autre occupation que celle de leurs etudes. Ces Savans, » fans emploi, les introduisirent chez d'autres Savans qui » etoient Mandarins, & Grands de l'Empire; & ceux-ci les » proposerent à la Cour, comme des hommes qu'on pouvoit memployer utilement, comme des Sages qui pouvoient

» contribuer à la splendeur du Royaume du milieu. L'occasion » de mettre en usage ce qu'ils savoient, ne tarda pas à se » présenter.

"Il y avoit déjà du tems que le Calendrier chinois n'étoit » point exact. Les erreurs des Tables astronomiques, quoique » légeres en apparence, & presque imperceptibles d'une année » à l'autre, s'etoient tellement accumulées, que dans la plu-» part des phénomenes célestes, il y avoit toujours de la diffé-» rence entre les réfultats du calcul & l'evénement; l'ordre des » faisons ne répondoit pas avec la précision qu'il falloit à celui » des Lunes prises numériquement dans l'usage ordinaire de » la vie civile. Les corrections qu'on avoit tentées plus d'une » fois, n'avoient pas eu le succès qu'on en avoit fait espérer, » & le mal paroissoit sans remede. On s'adressa aux deux ou » trois Européens qui etoient alors à la Cour, & on leur de-» manda s'ils ne savoient aucun moyen d'accorder le Ciel avec » la Terre. Ils répondirent qu'ils en savoient, & qu'ils pou-» voient en employer plus d'un. Nous pouvons aussi, ajoute-» rent-ils, prouver en général la certitude de nos méthodes & » de nos calculs, par des expériences dont tout le monde peut » être juge. Qu'on nous détermine la longueur d'un style, » qu'on nous assigne un jour, qu'on nous mette dans tel n lieu qu'on voudra, pourvu qu'il soit exposé aux rayons du » foleil, nous calculerons & nous marquerons exactement » le point précis que touchera l'ombre la plus courte du style » dans le jour indiqué. La proposition sut acceptée, & l'Em-» pereur, à la tête de ses Grands, voulut être lui-même le » témoin & le juge de la capacité de ces Etrangers.

» Le Prince qui régnoit alors sur la Chine, etoit un de ces » hommes extraordinaires qui reconnoissent le mérite quelque » part qu'il se trouve, qui savent l'apprécier & l'employer à

» propos, & qui possedent sur-tout l'art de l'encourager & de » lui faire prendre toute son etendue, en le récompensant à » mesure qu'il se développe. Le grand Kang-hi (car c'est ainsi » qu'on appelloit communément ce grand Prince), ne dédai-» gna pas de s'occuper d'une opération de gnomonique, avec » la même application & la même ardeur qu'il avoit accou-» tumé d'employer lorsqu'il régloit les plus importantes affaires » de ses vastes Etats. Il entra dans tous les détails, il fit exa-» miner en fa présence tous les calculs, tant Chinois qu'Eu-» ropéens; il vit de ses propres yeux la différence des résul-» tats; il se sit expliquer d'où pouvoit venir cette différence: » & après qu'on lui eut dit que c'etoit des elémens même que » dépend la certitude de la plupart des prédictions aftrono-» miques dont on décore le Calendrier, il se transporta dans » l'endroit qui avoit eté préparé pour l'expérience, moins » pour fatisfaire son empressement naturel, que pour em-'» pêcher que de pauvres Etrangers, qu'il favoit n'être pas » vus de bon œil par les zélateurs outrés des anciens usages, » ne vinssent à échouer par l'effet de quelque bas artifice em-» ployé par l'envie, ou qu'on ne lui en imposât fur leur compte » par des rapports peu conformes à la vérité. L'evénement » s'etant trouvé tel que les Européens l'avoient prédit, c'est-» à dire, l'ombre du style, après avoir passé les limites que les » Calculateurs chinois lui avoient prescrites pour le non plus » ultrà de son accourcissement de ce jour-là, & etant arrivée, » en s'approchant encore du centre, jusqu'au point précis que » les Européens lui avoient affigné, l'Empereur, les Grands & » toute la Cour en témoignerent leur satisfaction, applaudi-» rent au succès, & le couronnerent. Il fut décidé dès-lors que » la méthode d'Europe auroit lieu dans l'Empire, & qu'on s'en » serviroit désormais pour remédier aux dérangemens du Calendrier.

» Calendrier. On confia aux deux ou trois Européens, dont la » capacité venoit d'être reconnue, le soin de résormer dans » l'Astronomie chinoise, tout ce qui méritoit de l'être; on leur » donna pour adjoints les plus habiles d'entre les Chinois; & » tous ensemble, ils travaillerent à ce grand Ouvrage, dans » lequel ils firent entrer & les inventions modernes des Européens, & tout ce que la Chine, depuis les siècles les plus » réculés, avoit eu de mieux en ce genre. De-là viennent ces » fragmens qui vous ont sait conclure que les Chinois etoient » une Nation européenne, dont la transmigration ne remontoit » pas au-dessus du seizieme siècle.

» Vous avez tiré la même conséquence des fragmens sur la » Mufique que vous avez vus, mais c'est avec aussi peu de raison. » Ces fragmens sur la Musique ont la même origine que les » fragmens sur l'Astronomie; & c'est le même petit nombre » d'Européens, qui, après avoir travaillé sur l'Astronomie, tra-» vailla aussi sur la Musique dans le même goût, & avec un » fuccès egal. Le grand Prince, fous le regne duquel tout cela » se sit, admettoit chaque jour en sa présence & dans sa fami-» liarité la plus intime, des hommes auxquels il croyoit être » redevable de l'immortalité de son nom. Il leur sit entendre un jour une Symphonie chinoise, c'est-à-dire, un air chinois » joué à l'unisson par plusieurs instrumens à la fois, & il leur » demanda si en Europe il y avoit d'aussi bonne Musique, & » des Joueurs d'instrumens qui l'exécutassent avec autant de » précision que ceux qui venoient de frapper leurs oreilles par » les doux sons des leurs. Celui d'entre eux qui savoit la Mu-» sique, lui répondit que Sa Majesté pourroit en juger elle-» même, si elle agréoit qu'il exerçât en sa présence un talent qui lui fervoit quelquefois de distraction dans le cours de ses » occupations les plus férieuses.

» Curieux de tout ce qui pouvoit lui apprendre quelque » chose en fait de nouveauté, l'Empereur y consentit avec » plaisir, & donna ses ordres pour qu'on apportat sur le champ » celui des instrumens à l'Européenne dont cet Etranger sa-» voit faire usage. En attendant, les Musiciens chinois conti-» nuerent leur symphonie; & le Musicien Européen, après » avoir tracé sur son album quelques lignes paralleles, la notoit » à mesure, afin de pouvoir la jouer ensuite avec autant de » facilité que s'il l'eût apprise par cœur. Cette maniere de re-» présenter une pièce de Musique, inconnue jusqu'alors, frappa » les yeux du Monarque; mais il fut ravi d'admiration, lorsqu'à » l'arrivée de l'instrument, il l'entendit exécuter avec les mêmes. » pauses, les mêmes cadences, les mêmes agrémens, en un mot » de la même maniere que venoient de le faire ses Musiciens. La " Dynastie Tay-tsing, dit-il, sera recommandable dans les siecles » à venir par son Astronomie : qu'elle le soit aussi par la Musique. » Que les plus experts d'entre les Musiciens chinois se joignent » aux Européens, pour composer ensemble un Traité complet de » Musique, avec des elémens qui soient fondés sur les meilleures » regles. Il fut obéi, & il en résulta un Ouvrage dans lequel les » notions modernes des Européens d'alors furent combinées. » avec les notions antiques des Chinois. De-là viennent encore » ces fragmens fur la Musique, qui vous ont fait croire » que les Chinois etoient une Colonie européenne, dont la » transmigration n'avoit pu avoir lieu que vers le seizieme » fiecle. Les Anecdotes que je viens de vous rapporter » font sûres, elles font tirées des Mémoires authentiques » en langue originale que j'ai eus entre les mains, & qui » existent encore ».

Ce que cet homme instruit diroit à nos arriere-petits-neveux, dans la supposition qui vient d'être faite, ne pourrions-

nous pas le dire, avec les exceptions convenables, à nos Savans contemporains? Voici, ce me semble, comment on pourroit raisonner avec eux.

"Vous dites que parmi les anciens caracteres chinois, il y
nen a qui ressemblent parsaitement aux hiéroglyphes des
legyptiens; nous n'en disconvenons pas. Nous vous accorlors même que, sur le total des anciens caracteres chinois,
li y en a un dixieme qui tire son origine des hiéroglyphes
legyptiens; & nous en concluons, si cela vous fait plaisir,
lug que les Chinois sont des plagiaires, qui se sont approprié les
louvrages des autres, ou des imitateurs serviles, qui n'ont
lug fait que très-peu de changemens aux inventions déjà troulug vées. Fouillons maintenant ensemble, sans aucune prévenlug tion, dans ce qui nous reste des anciennes Histoires chinoise
lug egyptienne, pour tâcher de débrouiller l'epoque de ce
lug plagiat, ou de cette imitation servile.

"Les fragmens de l'Histoire des Egyptiens nous représen"tent ce Peuple comme etant déjà très-habile dans l'art de
"la navigation, du tems du grand Sésostris, dont le regne a
"commencé vers l'an 1626 avant l'Ere chrétienne. Les mêmes
"fragmens nous assurent que ce Prince avoit des flottes pour
"le Commerce maritime, & des Armées navales pour les sou"tenir ou les protéger. Ils ajoutent qu'il poussa ses conquêtes
"fort loin, & que d'intervalle en intervalle, il faisoit dresser
"des colonnes sur lesquelles il mettoit des inscriptions qui attes
"toient ses victoires.

» Les fragmens de l'ancienne Histoire chinoise nous appren-» nent que vers le même tems régnoit à la Chine un Prince » qui réunissoit en sa personne toutes les vertus qui sont le grand » Souverain, & qui le rendent digne de commander aux » hommes. Ce Prince est connu sous le nom de Tay-ou & sous

» celui de Tchoung-tsoung. C'est le septieme Empereur de la » Dynastie des Chang. Il monta sur le trône l'an avant J. C. » 1637, & régna soixante-treize ans. Il sur donc contempo- » rain de Sésostris. Sa vertu, dit l'Historien, & ses grandes » qualités lui attirerent les respects & l'admiration non-seule- » ment des petits Souverains voisins de ces Etats, ou seuda- » taires de son Empire, mais encore de ceux des pays très- » etrangers à la Chine. Les Ambassadeurs de soixante-seize » Royaumes dissérens, se rendirent à sa Cour avec des inter- » pretes pour se faire entendre: car leur langage n'avoit rien » qui ressemblat à celui qu'on parloit alors chez nous (1).

» En rapprochant ces faits tirés des Historiens des deux Na-» tions, il peut nous être permis de donner un libre cours à » nos conjectures. N'en faisons que de raisonnables; si nous ne » devinons pas, du moins nous approcherons du vrai.

» Il peut se faire que quelqu'une des cent voix de la Renommée » ait porté jusqu'aux oreilles de Sésostris, le nom d'un grand Prince » qui régnoir dans un grand pays sort eloigné du sien; qu'elle » lui ait dit que ce même Prince se soumettoit plus de sujets » par l'ecsat de ses vertus, que lui Sésostris ne s'en soumettoit » par la force de ses armes; & que les régions sur lesquelles il

(1) Voy. l'Histoire chinoise sous la troisieme année de Tay-ou, dans le Tsée-tché-toung-kien-kan-mou. Le texte dit: « Tay-ou, troisieme an» née. Tous les Princes seudataires » ou Gouverneurs de Provinces se » rendirent à la Cour ». La glose ajoute: « il est dit dans le Kia-yu, » que Tay-ou, un des Rois de la » Dynastie Chang, après s'être ré» formé, imita par sa sage con» duite toutes les vertus des Prin» ces ses ancêtres & ses prédé-

» ceffeurs.... Ceux des pays eloi» gnés qui aimoient la vertu, pri» rent avec eux des interpretes, &
» ferendirent à fa Cour. Parmi ceux
» qui vinrent, on en compta de
» feize Royaumes différens. Il est
» dit dans le Ché-ki....ceux des pays
» eloignés ayant pris avec eux des
» interpretes, vinrent à la Cour. Ils
» etoient de soixante-seize Royau...
» mes différens ». Les autres Historiens & Abréviateurs disent de
même...

» dominoit, renfermoient des richesses immenses, & tout ce » qui peut contribuer aux besoins de la vie & à ses agrémens. » N'est-il pas possible que sur de telles connoissances, le Con-» quérant egyptien ait envoyé des Ambassadeurs au Monarque » chinois, pour ouvrir un commerce entre les deux Nations; » que ces Ambassadeurs aient eu à leur suite un ou plusieurs na-» vires chargés de marchandises, dont les noms & les usages » eroient désignés par des hiéroglyphes? On peut croire que les » Chinois en recevant ces marchandises, qui n'etoient pas toutes » etrangeres pour eux, furent charmés de voir que celles qu'ils » connoissoient déjà, fussent désignées d'une maniere assez ex-» pressive, pour mériter une attention particuliere. On peut " s'imaginer qu'ils firent cette attention; & que lorsqu'ils don-» nerent eux-mêmes des marchandises en echange, ils ne dé-» daignerent pas de les désigner de la même façon pour être » mieux entendus. Cette façon aura subsisté pendant quelque » tems sous une dénomination etrangere; mais par l'habitude » d'être employée, elle aura bientôt acquis droit de bour-» geoisie; & enfin lorsque par laps de tems, tous les caracteres » auront eté confondus, on leur aura donné à tous une même » origine...

» On peut ajouter que ces Ambassadeurs, que nous suppo» sons avoir eté envoyés par Sésostris, etoient munis de quel» ques présens pour être offerts à l'Empereur chinois, ou tout
» au moins de lettres de créance pour constater leur mission.
» Ces lettres de créance, ecrites pareillement en caracteres
» hiéroglyphiques, auront pu piquer la curiosité de l'Empereur
» qui aura voulu voir ces caracteres, & qui, après les avoir vus;
» aura ordonné aux Lettrés de sa Cour d'en saire de semblables,
» ou d'adopter ceux qui etoient déjà faits. Il n'y a rien là, ce
» me semble, que de très-vraisemblable, & qui n'explique très-

» naturellement comment il est arrivé que parmi les anciens » caracteres, il s'en trouva de tout-à-fait semblables aux hiéro-» glyphes des Egyptiens, sans que pour cela, une des deux » Nations ait eté entée sur l'autre ».

On prétend que l'ancienne Histoire d'Egypte, transportée à la Chine par une Colonie egyptienne qui vint s'y etablir vers l'an 1122, a eté entée sur la véritable Histoire chinoise, qui ne commence ainsi qu'aux Tcheou, & on le prouve par la comparaison des noms Chinois & Egyptiens. L'analyse du caractère Yu, donne les caractères Phéniciens qui sont Men ou Menès; celle du caractère Ki, donne Athot; on trouve Dabiès dans le caractère chinois Kang, & Phenphot dans le caractère Tchoung.

Je ne sais pas ce que les caracteres Men ou Menès peuvent signifier en Langue phénicienne; mais je sais que le caractere Yu en Langue chinoise, tel qu'il est ecrit pour désigner le sondateur de la dynastie Kia, signifie que ce Prince a occupé le trône, non par droit de conquête ou de succession, mais parce qu'on l'a invité à y monter, parce qu'on le lui a cédé volontairement & de plein gré, comme etant une récompense due à ses mérites, & la seule qui pût en quelque sorte les contrebalancer. Je sais de plus que Yu n'est pas le nom sous lequel il etoit connu pendant sa jeunesse: son nom, dit l'Histoire, etoit Ouen-ming, & son surnom Sée (1). Yu n'est donc pas un nom propre, c'est un titre honorisique qu'on donna au sils de Kouen, parce qu'il avoit employé treize années d'un travail continuel pour l'ecoulement des eaux qui inondèrent la Chine sous le regne de Yao, &c. (2).

⁽¹⁾ Voyez l'Histoire Tsée-tchétoung-kien-kan-mou-tseen-pian, & Tchen) Tcheng-koung-tche-ouei, les Kang-kien, sous le regne de Yu. (2) Yu-tché, Cheou-tchan (ou Tchen) Tcheng-koung-tche-ouei, c'est-à-dire Yu, ou le caractere Yu,

Je ne sais point la généalogie de Menès; j'ignore toutes les actions de sa vie privée, comment il sut placé sur le trône, ce qu'il fit de remarquable, quelle fut la durée de sa vie, & comment il la perdit. Je ne vois par-tout, sur ce qui le regarde, que des on dit, l'on croit, il est probable, il est vraisemblable, & d'autres expressions pareilles qui, en n'affirmant rien, me laissent toujours dans le doute & dans la perplexité. Il n'en est pas ainsi lorsque je veux m'instruire de ce qui regarde le grand Yu. L'Histoire, les King, tous les monumens me disent qu'il etoit descendant de Hoang-ty à la quatrieme génération, que son pere s'appelloit Kouen ou Pé-kouen, ce même Kouen qui fut choisi par Yao pour travailler à réparer les ravages qu'avoient faits les eaux, & qui fut mis à mort pour s'être négligé dans l'exercice d'un emploi si important; que Kouen descendoit de Tchoan-yu, & Tchoan-yu de Tchang-y, fils de Hoang-ty, & de la principale de ses epouses.

Si dans quelques fragmens d'Histoire sur les Egyptiens, on trouve en général, & d'une maniere sort douteuse, que Menès sit bâtir Memphis, qu'il arrêta le Nil près de cette ville par une grande chaussée, & qu'il sit prendre à ce sleuve un cours dissérent de celui qu'il avoit; on trouve dans l'Histoire authentique de la Chine, dans les anciens monumens & dans les King, tout le détail des travaux du grand Yu. On y lit qu'il su chargé de la même commission que son pere, mais qu'il n'imita pas sa paresse & sa pusillanimité; qu'à la vérité il sur

expliqué dans le fens propre, signifie : celui qui a reçu la récompense due à ses mérites, en occupant le trône qu'on lui a volontairement cédé. Ce qui fait allusion à la maniere dont il a eté fait Empereur. Voyez l'explication du San-tsecking Chinoise & Tartare, faite sous Yong-tcheng, tome IL, pag. 6, folio 3,

treize ans entiers à l'exécuter, mais qu'au moyen des peines incroyables qu'il se donna, il en vint enfin heureusement à bout; qu'il creusa neuf canaux pour ouvrir une communication entre les endroits qui etoient alors les plus habités, & qui sont Yangtcheou & King-tcheou au Midi; Yu-tcheou, Tsing-tcheou & Yen-icheou à l'Orient; Young-tcheou & Yeou-tcheou au Nord; & enfin Ki-tcheou & Leang-tcheou, au Sud-Est. Ce sont ces mêmes canaux qui servirent ensuite de lit aux rivieres connues sous les noms de Jao-choui, He-choui, Han-choui, Kiangchoui, Ho-choui, Yun-choui, Hoai-choui, Tsi-choui, & Lochoui. Des témoins irréprochables m'ont affuré que dans plusieurs des endroits que je viens de nommer, on peut encore aujourd'hui se convaincre par le témoignage de ses propres yeux, de la vérité de ce qu'attestent les anciens monumens. Si l'on est fondé à en dire autant des canaux que sit creuser Menès pour contenir & partager les eaux du Nil, la ressemblance entre les Ouvrages de ces deux Princes, aura, je l'avoue, quelque chose de frappant; mais elle ne fera jamais que Yu soit le même que Menès; à moins qu'on ne trouve réuni dans la personne de Menès, ce que l'Histoire chinoise raconte de celle de Yu.

Elle dit par exemple que Yu etoit recommandable par sa piété; qu'il sacrisioit au Ciel en lui immolant des victimes de couleur noire; que lorsqu'il faisoit cette cérémonie religieuse, lui & tous ses assistans etoient vêtus de noir, & n'employoient que des vases & des ustensiles de même couleur; qu'il etoit assidu & infatigable au travail, puisqu'il su treize ans entiers sans prendre aucun repos, sans même entrer chez lui, quoique dans ses dissérens voyages il ait passé plusieurs sois devant la porte de sa maison. Il ne daigna pas y entrer, dit un Auteur chinois, de crainte que la tranquillité domessique, ne lui inspirate

du dégoût pour la rigueur du travail dont il s'occupoit. Tous les Mémoires qui ont echappé aux injures du tems, nous représentent le prince Yu comme un Prince doux, compatissant, humain, s'informant par lui-même des besoins de son Peuple pour y pourvoir efficacement, aimant ses sujets, comme un pere tendre aime ses enfans, les instruisant sans cesse de leurs devoirs, les exhortant à les remplir, & leur en donnant l'exemple par la fidélité & l'exactitude avec lesquelles il remplissoit lui-même les siens. Du reste, ce ne sont pas là des eloges qui aient pu être dictés par l'intérêt, la basse slatterie & l'adulation. Celles des actions de cet excellent Prince, qui ont passé jusqu'à la postérité, prouvent evidemment qu'ils ne sont que les expressions sidelles du vrai. Je vais en rapporter quelques-uns pour empêcher qu'on ne me soupçonne de donner moi-même dans les excès d'une aveugle prévention.

Pour se rendre accessible à tous ses sujets, de quelque condition & de quelque qualité qu'ils fussent, Yu imagina de faire placer à une des portes de son Palais cinq instrumens bruyans, de différens genres, à chacun desquels il assigna la nature des affaires pour lesquelles on devoit le frapper, asin que le son en vînt jusqu'à lui. Ces instrumens sont une grosse cloche, un tambour, un King, une cloche de moindre grosseur que la premiere, & un Tao, ou espece de petit tambour. Il fit afficher un edit (1), par lequel il manifesta ses intentions en ces termes.

« Ceux qui auront des instructions particulieres à me donner, » ou qui voudront en recevoir de moi sur ce qui regarde la " doctrine & les mœurs, frapperont sur le tambour. Ceux qui » auront à se plaindre de quelque injustice qu'ils auront reçue

Tome XIII.

⁽¹⁾ Pour expliquer le vrai sens l'explication qu'en donnent les de cet Edit, je me suis servi de Commentateurs les plus suivis.

146 ABRĖGĖ CHRONOLOGIQUE

» personnellement, ou qui voudront m'avertir en général que la » justice n'a pas un libre cours, frapperont sur la grosse cloche.
» La petite cloche doit servir pour ceux qui auront des affaires
» particulieres à me communiquer. Quand on aura à me parler
» des miseres publiques ou particulieres, on fera entendre le son
» du King. On me fera savoir par le son du Tao, qu'on ne veut
» porter qu'à mon propre tribunal l'accusation de quelque crime.
» Qu'on suive exactement ces instructions, je serai très-exact
» moi-même à donner les audiences qu'on me demandera ».

Ce ne fut point là un de ces projets stériles, qui se bornent à une magnifique spéculation. Ce fut un projet qui eut lieu, qui s'exécuta avec simplicité de la part du Peuple, & avec une sidélité inviolable de la part du Souverain. Le maître abfolu d'un des plus vastes Etats qu'il y eût alors dans l'Univers, entendant jusqu'à dix sois différentes le son de quelqu'un de ces instrumens, dont il avoit assigné l'usage, interrompit un jour jusqu'à dix sois le même repas, pour aller au lieu de l'audience ecouter ce qu'on avoit à lui dire; & jusqu'à trois sois, dans une même matinée, pour ne pas faire attendre ceux qui avoient à lui parler, il se rendit auprès d'eux, nouant promptement sur sa tête, ses cheveux qui n'etoient encore qu'à demi-peignés.

Un jour qu'il etoit sorti de son Palais, il rencontra par hasard un criminel qu'on conduisoit au supplice. Cette vue l'attendrit jusqu'aux larmes, & elles tomberent en abondance de
ses yeux. Il descendit de son char, pour interroger lui-même le
criminel. Les Grands de sa suite, le voyant ainsi attendri,
lui dirent: « Prince, cet homme est un méchant qui est indi» gne de votre compassion, puisqu'il est indigne de jouir de la
» vie. C'est précisément-là ce qui m'asslige, répondit Yu; le
» tems de mon regne touche à celui des regnes de Yao & de

» Chun ; j'ai vécu moi-même sous ces deux sages Princes : je » n'ai pas oui dire qu'il y eût alors des coupables de l'espece » de celui-ci. Les sujets se modèlent pour l'ordinaire sur ceux » qui les gouvernent. Les sujets de Vao & de Chun etoient » vertueux & bons, parce que Yao & Chun etoient vertueux » & bons ; mais à préfent qu'il y a des méchans dans l'Empire, "&, pour ainsi dire, sous mes yeux, n'est-ce pas peut-être » parce que je suis moi-même méchant »? Tels sont les traits par lesquels l'Histoire chinoise caractérise le fondateur des Hia. Si les fragmens Egyptiens en disent autant de leur Menès, il pourroit se faire alors que Menès & Yu sussent un même Prince sous deux noms différens.

J'ignore quels sont les traits & les caracteres Phéniciens qui composent le nom du successeur de Menès; mais je sais que. le caractere Chinois, qui désigne le nom du successeur de Yu, est Ki. Il y a bien loin, ce me semble, de Ki à Jadaa, Athor ou Athoes. D'ailleurs Ki est un mot significatif, qui exprime ce qu'a fait de plus particulier le Prince qui le portoit. Il signifie enseigner, instruire, manifester une Doctrine, &c. Or Ki n'a guere fait autre chose, pendant les neuf années de son regne, qu'enseigner, publier, manifester la doctrine, les maximes & les bons réglemens du grand Yu son pere.

J'ignore ce que peut signisser en Langue phénicienne le mot Diabiès; celui de Jabia, dont il est dérivé, ne m'est pas plus connu. J'ignore encore pourquoi un pareil nom a eté donné à ce quatrieme Roi des Thébains, & je ne crois pas qu'il fût possible de m'en instruire. Mais je suis instruit de toute la fignification du nom de Tay-kang, qu'a porté le troisieme Empereur de la Dynastie des Hia. Je sais que Kang désigne en général le repos, la tranquillité, l'abondance, &c. & que par Tay l'on entend pour l'ordinaire ce qui est au-dessus, ce

qui domine, grand, &c. A m'en tenir à l'explication littérale de ces deux caracteres qui présentent un très-bon sens, je croirois d'abord que Tay-kang etoit un bon Prince, sous lequel la paix, la tranquillité & l'abondance de toutes choses régnoient dans l'Empire; mais comme l'Histoire me dit le contraire, en me représentant ce même Tay-kang comme un Prince sous lequel tout etoit en désordre, comme un Prince paresseux, indolent, eloigné des affaires jusqu'à laisser les rênes du Gouvernement entre les mains de ceux qui le trahissoient & qui tramoient sous ses yeux la révolte qui le fit descendre du trône; je résorme mon jugement, & je conclus, ou que ce Prince prit par vanité le titre de Tay-kang, ou qu'on le lui donna par dérisson, dans le même sens & pour les mêmes raisons que les Grecs ont donné le titre de Philadelphe à celui des Ptolomées qui sit mourir ses freres.

J'ignore enfin ce que signifie le mot de Phenphos, si c'est un adjectif ou un substantif, si c'est un nom propre ou une simple epithete; mais je n'ai pas le moindre doute sur la signification du mot Tchoung, & je sais qu'il signifie là, le second, celui qui est entre deux, parce qu'il y a eu trois Empereurs chinois de la Dynastie Hia qui ont porté le nom de Kang, & que celui-ci est précisément entre les deux autres, ou le second des trois. Le premier s'appelloit Tay-kang; il etoit fils de Ki & petit-fils de Yu. C'est le même dont j'ai déjà expliqué le nom : le second s'appelle Tchoung-kang, il fut substitué à son frere Tay-kang pour gouverner l'Empire; & le troisieme fils de Ty-siang & petit-fils de Tchoung-kang, est appellé dans l'Histoire, du nom de Chao-kang, qui signifie le moindre, le plus jeune, le dernier des Kang. Cela revient aux expressions de major, minor & minimus, dont on se sert au College lorsqu'il y a dans une même classe trois Ecoliers qui portent le

même nom. Ainsi, malgré les peines qu'on s'est données pour trouver *Phenphos* dans le caractere chinois *Tchoung*, le caractere *Tchoung* ainsi isolé ne signifie rien par lui-même; joint au caractere *Kang*, il signifiera *Kang le second*.

De tout ce que je viens de dire, on peut conclure evidemment, ce me semble, que Yu n'est rien moins que Menès, que Ki n'est point Athot, que Tay-kang n'est point Dabiès, ni Tchoung-kang, Phenphos.

Je dois démontrer à présent, que le fondateur de la Dynastie des Tcheou, que le fameux Ou-ouang, ce chef prétendu
d'une prétendue Colonie egyptienne, etoit un vrai Chinois,
& un Chinois de la véritable & ancienne Chine, qui se mit à
la tête d'autres Chinois, pour ôter l'Empire à un Prince que
ses vices, sa cruauté, & la haine de tous ses sujets qui eh sut
la suite, rendoient incapable de le gouverner plus long-tems,
atnsi que s'expriment les Historiens que je ne sais que copier
ici.

Le premier & le plus grand principe en fait d'Histoire, dit M. Fourmont (1), c'est de s'en tenir aux faits & aux généalogies rapportés par les Auteurs du pays. J'adopte ce grand principe, & je vais le mettre en pratique dans ce qui suit. Le récit en sera sans doute ennuyeux, mais le résultat aura de quoi satisfaire. La vérité est par elle-même si précieuse, qu'on ne doit pas craindre de l'acheter au moyen d'un peu d'ennui.

Ou-ouang, ainsi que l'assurent tous les Auteurs du pays, tiroit son origine de Kiang-yuen, epouse principale de l'Empereur Ty-kou, autrement dit Kao-sin-tché, petit-sils de Chao-hao, lequel etoit lui-même fils de Hoang-ty.

⁽¹⁾ Fourmont, Réflexions critiques, &c. tome II, liv. 3, chap. 7, pag. 93.

Kiang-yuen ayant conçu d'une maniere extraordinaire, dont ce n'est pas ici le lieu de parler, mit au monde un fils qu'elle fit exposer dès qu'il fut né, pour ne pas essuyer apparemment les reproches qu'on etoit en droit de lui faire sur sa naissance; mais ce fils ayant eté conservé d'une maniere non moins extraordinaire, elle le reprit & lui donna le nom de Ki, c'est-à-dire enfant abandonné. Je passe sous silence tout le détail de son education, de ses vertus, & de ce qu'il fit dans sa vie privée. Dans la suite des tems, son mérite ayant percé jusqu'à Yao, ce Prince lui donna une inspection générale sur les Bergers & les Laboureurs du pays, dont il le constitua le chef & comme le Souverain. La fertilité des campagnes & l'abondance de toutes les choses nécessaires à la vie, furent la suite & les fruits de sa bonne administration. Le sage Yao, persuadé qu'un homme tel que Ki, etoit né pour le bonheur de ses semblables, voulut le mettre plus à portée de faire des heureux. Il lui donna le pays de Tay (1), dans le Chan-si, à titre de Principauté. Ki prit alors le nom Heou-tchi, & gouverna son Peuple avec une sagesse & une droiture qui ont rendu son nom recommandable à toute la postérité; car jusqu'au tems où nous sommes, un des plus beaux eloges qu'on ait cru donner aux Souverains qui ont fondé des Dynasties, c'est de les comparer à Heou-tchi.

Le fils, le petit-fils, & l'arriere-petit-fils de Heou-schi, gouvernerent successivement la Principauté de Tay. Le premier s'appelloit Pou-kou, le second Kiu, & le troisseme Kounglieou. On remarque à l'occasion de ce dernier, que ce sut un Prince dont la vertu eut tant d'eclat, que les Peuples

⁽¹⁾ La Principauté de Tay, dans le Chan-si, etoit où est aujourd'hui Si-gan-fou.

151

venoient en foule se ranger sous son obéissance. Ce qui sut en partie cause qu'il quitta Tay pour aller s'etablir à Pin (1), qu'il choisit pour être le lieu de sa Cour. C'est sur-tout ce Koung-lieou que les Poëtes chinois célebrent avec le plus d'emphase, parce qu'ils le regardent comme la premiere source de la grandeur des Tcheou. Après la mort de Koung-lieou, son fils King-tsié lui succéda, & fut appellé le Prince de Pin. Ceux de ses descendans qui de pere en fils gouvernerent successivement ce petit Etat, sont Hoang-pou, Tcha-fou, Houiyu, Koung-fei, Kao-yu, Ya-yu, Koung-chou-tou, & le célebre Kou-koung-tan-fou. Celui-ci quitta Pin, & transporta sa Cour au pays de Ki (2). Ce fut là qu'il prit le nom de Tcheou, nom qui resta à sa famille, & sous lequel seulement elle est désignée aujourd'hui. Les Auteurs chinois ne tarissent pas sur les louanges qu'ils donnent à Kou-koung-tan-fou. « Ce Prince » illustre, disent-ils, sut suscité du Ciel pour le bonheur des » hommes. Heureux les Peuples qui ont vécu fous fon regne, » heureux encore ceux qui vivroient aujourd'hui sous un Prince » qui lui ressembleroit! Le bruit de ses vertus & de ses belles » qualités se répandit au loin, & l'on venoit de toutes parts » pour vivre fous fes loix, &c.

Kou-koung-tan-fou eut de Tay-kiang, sa vertueuse epouse, trois fils, dont l'aîné s'appelloit Tay-pe, le second Yu-tchoung, ou autrement Tchoung-young, & le troisieme Ki-li. Quoique le plus jeune des trois, Ki-li sut destiné de bonne heure à succéder à son pere, on lui sit epouser la sille du Prince de Tché.

koung-tan-fou tint sa Cour, est? le même, à ce qu'on prétend, que celui où est aujourd'hui la Ville du troisieme ordre nommée Ki-chan-hien.

⁽¹⁾ La Principauté de Pin, dans le Chan-si, etoit où est aujourd'hui Pin-tcheou.

⁽²⁾ Le pays de Ki etoit près de Sigan-fou; & l'endroit ou Kou-

Le nom de ce Prince etoit Jin-ché, & celui de sa fille Tayjin (1). De ce mariage sortit le sameux Tchang, si connu dans
la suite sous le nom de Ouen-ouang, qui sut pere de ce même
Ou-ouang, qu'on sait Egyptien, & chef d'une Colonie egyptienne qu'on prétend être venue à la Chine vers l'an avant
J. C. 1122.

Si malgré une généalogie aussi bien suivie que celle qu'on vient de voir, il pouvoit rester encore quelques doutes sur l'origine du Fondateur de la troisieme Dynastie des Empereurs chinois, les détails que je vais ajouter suffiront de reste pour les dissiper.

« Kou-koung-tan-fou, disent les Auteurs chinois, donna la * préférence à Ki-li sur ses deux aînés, non pas parce que » ceux-ci lui avoient donné quelques sujets de mécontente-» ment, comme l'ont ecrit sans raison quelques Glossateurs; " mais seulement parce qu'il vit qu'il etoit plus en etat de gou-» verner que ses freres. Les belles qualités qu'il voyoit chaque » jour se développer dans ce fils bien-aimé, lui firent conce-» voir les espérances les plus flatteuses sur la haute destinée qui " l'attendoit. Il le maria avec la princesse Tay-jin, la plus ver-» tueuse des personnes de son sexe qui fussent alors. Cette semme » incomparable, disent les mêmes Auteurs, etant devenue » enceinte, préserva tous ses sens de tout ce qui etoit capable » de les souiller. Ses yeux n'envisagerent aucun objet qui ne » fût empreint du caractere de l'innocence; ses oreilles n'en-» tendirent aucun son qui ne sût honnête; & sa bouche ne » proféra aucune parole qui ne tendît à la vertu. C'est ainsi

(1) Tay-jin, dont il est fait une mention si honorable dans l'histoire des Femmes illustres, n'etoit que la seconde fille de Jin-ché, Prince de Tché. Voyez l'Histoire Chinoise sous le regne de Tsou-kia, vingt-septieme année.

» qu'elle

(1) Voyez dans Tsée-tché-toungkien-kan-mou, toute la glose qui est sous la vingt-huitieme année du regne de Tsou-kia. On ne peut rien voir de plus détaillé.

Tome XIII.

Ki-li succéda donc à son pere, & prit le nom de Ouang-ki. Il gouverna avec une sagesse admirable; & après sa mort, il eut pour successeur Tchang, dit autrement Si-pe & Ouenouang.

Ouen-ouang se distingua par l'exercice de toutes les vertus qui font les bons Souverains: « il nourriffoit les pauvres, » il avoit un soin particulier des vieillards, il consoloit. » les affligés, il employoit les sages, il répandoit à pleines. » mains les bienfaits. Il n'est pas jusqu'aux morts eux-» mêmes à qui il ne voulût faire du bien (1), & à qui il en fit » en effet en procurant à leurs dépouilles une sépulture hono-" rable ". Le mérite d'un tel Prince ne pouvoit être longtems caché entre les limites de ses Etats; ceux des Etats voifins en furent bientôt instruits, & vinrent en foule se soumettre à son obéissance. Pe-y & Chou-ts, fils du Prince de Kou-tchou, abandonnerent les droits qu'ils pouvoient avoir à l'héritage deleur pere, pour pouvoir admirer de près Ouen-ouang, en vivant sous lui, comme simples particuliers. Parmi les autres Seigneurs qui se rendirent à sa Cour, on nomme en particulier Tay-tien, Houng-yao, San-y-cheng, Yu-tsée & Sin-kia (2).

Dira-t-on, que ce sont là tout autant d'Egyptiens? Si l'on veut faire l'analyse des caracteres dont tous ces noms sont composés, on les trouvera dans l'Histoire sous les années du regne du vingt-septieme Empereur de la Dynastie des Chang; on les trouvera dans les Commentaires des King, & en parti-

(1) On en voit un trait remarquable dans la glose de l'Histoire sous la douzieme année du regne de Ty-y. Il seroit trop long de le rapporter ici.

(2) On lit dans la glose de la même douzieme année du regne

de Ty-y, que Sin-kia etoit un des Grands de l'Empire, qui ne prir fur lui d'aller offrir ses services aux Tcheou, qu'après avoir averti son Maître de changer de conduite à différentes reprises, jusqu'au nombre de soixante-seize sois, &c.

culier du Chou-king & du Ché-king; on les trouvera dans les Ouvrages des Philosophes, dans ceux des Poëtes, dans l'Ytoung-tche, & enfin dans presque tous les livres qui parlent de l'Antiquité. On trouvera dans ces mêmes livres, qu'après avoir eté déclaré héritier présomptif du petit Etat dont son pere etoit Souverain, Ouen-ouang se choisit une epouse digne de lui, dans la famille du Roi de Yeou-sin-ché, & que cette Princesse s'appelloit Tay-sée, avant qu'on lui eût donné le titre honorable de Ouen-mou. On trouvera que c'est en particulier pour fon mariage, que le même Ouen-ouang composa ces pieces de Poésie, si connues sous les titres de Koan-tsiu, de Kou-tan, de Kiuen-eulh, de Kieou-mou, & de Tchoung-sée; Poésies qu'on a chantées encore bien des fiecles après lui dans l'intérieur du Palais des maîtres de l'Empire, autant pour l'instruction que pour le divertissement des personnes du sexe qui l'habitoient; Poésies, en un mot, que le grave Confucius jugea dignes de passer à la postérité, en les consignant dans la collection authentique qu'il fit des pieces de l'ancien Ché-king (1). L'on trouvera encore que cette epouse chérie sut mere de dix garçons, dont l'aîné de tous, nommé Pe-y-kao, mourut jeune (2), & que le Prince qu'on appelloit Fa, fut ce Prince illustre, célebre à jamais sous le nom de Ou-ouang, qui fonda la

(1) Confucius entreprit de purger le Ché-king, parce qu'on y avoit inféré quantité de Pièces apochryphes, & quelques-unes qui n'etoient pas dans toute la décence qu'exigent les mœurs publiques. Il voulut que celles de Ouen-ouang fussent conservées précieusement, parce qu'elles rensermoient, selon lui, les leçons les plus utiles pour les epouses & les mères de famille. (2) Quelques Auteurs chinois prétendent que Pe-y-kao, choqué de la préférence qu'on donnoit à son cadet, se retira de lui-même avec ceux qui voulurent bien le suivre, & alla sonder les Etats de Yuè & de Hou au-delà du sleuve Yang-tse-kiang, près des limites de Sée tchouen; cela ne fait rien à notre objet.

156 ABRĖGĖ CHRONOLOGIQUE

troisieme Dynastie des Empereurs chinois, dite autrement la Dynastie des Tcheou; que les huit autres, dont les noms sont Koan-chou-sien, Tcheou-koung-tan, Tsai-chou-tou, Tsao-chou-tchen-tou, Tcheng-chou-ou, Ho-chou-tchou, Kang-chou-fang & Tan-ki, eurent pour apanage les Etats de Teng, de Mao, de Kao, de Young, de Pi, de Yuen, de Foung & de Siun.

L'on trouvera enfin que Pê-ta, Pê-kou, Tchoung-tou, Tchoung-hou, Chou-yé, Chou-hia, Ki-foui, & Ki-oua sont les huit Sages auxquels Ouen-ouang donna sa consiance pour l'administration des affaires. Je pourrois, s'il en etoit besoin, saire un volume entier des particularités seules qui ont rapport à ce grand Prince, ou de simples anecdotes qui n'entrent que comme des hors-d'œuvre dans l'histoire même de sa vie privée. Mais ce que je viens de dire suffit de reste pour constater l'origine chinoise du sondateur des Tcheou, son séjour à la Chine, & sa succession à l'héritage de ses peres, dans cette petite partie de Chine dont il jouissoit, comme eux, à titre de Principauté.

Qu'on analyse tous les caracteres qui composent les dissérens noms que je viens de citer; qu'on fasse tous ses efforts pour reconnoître quelques Princes collatéraux des Rois de Thèbes dans les premiers, & quelques Sages ou quelques Magistrats de la haute Egypte dans les seconds. Si l'on en vient à bout, ce que je ne crois pas possible, il restera encore plus d'une comparaison essentielle à faire: celle, par exemple, de leurs actions, qui sont dignes de quelque remarque, & qui, par-là même n'ont pu echapper aux recherches des Historiens; celle de leur conduite publique; celle des tems où ils ont vécu; celle ensin des lieux où les uns & les autres ont coulé leurs jours. Nous avons sur tout cela des notions suffisantes dans les Monumens chinois; si les Monumens egyptiens nous

en fournissent autant de leur part, nous pourrons alors entreprendre le parallele avec quelque espérance de succès.

« Mais, dit-on, l'on voit dans le fondateur de la troisieme » Dynastie, un Empereur agir comme un conquérant, diviser » les Provinces, donner des Souverainetés à ses Capitaines & » à ses amis.... On voit ses Généraux s'etablir dans les Provinces, rassembler les Peuples, & les soumettre à l'ordre. » Ne reconnoît-on pas à ces traits l'origine & la formation d'un » Empire? D'ailleurs les Chinois conviennent eux-mêmes qu'il » y a des Peuples à l'Occident & au-delà de la mer Caspienne » qui ont une même origine qu'eux.

» Après qu'on a déjà reconnu quelques traits de ressemblance » entre certains caracteres hiéroglyphiques, qui paroissent » avoir eté communs aux Egyptiens & aux Chinois; après » que par l'analyse il a eté trouvé que les noms de quelques-» uns des Empereurs chinois, tels que Yn, Ki & les autres, » etoient Menès, Athoès & leurs successeurs, noms qui très-» certainement sont Egyptiens, n'est-on pas en droit de con-» clure que ces Peuples occidentaux ne sont autres que les Egy-» ptiens? Et par une extension de privilege, ne peut-on pas » inférer, foupçonner ou conclure encore que ce sont ces » mêmes Egyptiens qui, vers l'an 1122 avant J. C., envoyerent » une Colonie du côté de l'Orient; que cette Colonie, » qui avoit pour chef le fameux Ou-ouang, vint jusqu'à la » Chine, la subjugua, rassembla les Sauvages qui en etoient » les habitans, leur donna des loix, des mœurs, une religion, » en un mot tous les principaux usages du pays qu'elle avoit » elle-même quitté »? On ne dira certainement pas que j'elude les difficultés, ou que j'affoiblis les preuves. Pour répondre à ces raisonnemens, il faut que je fasse encore quelques excursions dans l'Histoire.

Le fondateur de la troisieme Dynastie chinoise se conduisit en conquérant; rien n'est plus vrai. C'est précisément de la conduite qu'il tint, après qu'il se sut rendu maître de l'Empire, qu'on doit conclure que Ou-ouang étoir Chinois, & un Chinois instruit à fond des coutumes de son pays, qui, sachant l'histoire de sa Nation, voulut marcher sur les traces de tout ce qu'il y avoit eu de plus illustre parmi ses prédécesseurs. Le sage Yao, le grand Yu, le pieux Tcheng-tang furent en particulier ses modeles. A l'exemple de ces grands Princes, il rétablit celles des anciennes cérémonies dont l'impiété & la mollesse avoient fait interrompre l'usage, & en institua quelques autres pour faire briller avec plus d'eclat la majesté de son nouveau trône. Il fit revivre celles des anciennes loix qui n'etoient plus en vigueur, & en promulgua de nouvelles, conformément aux circonstances où il se trouvoit alors; il sacrifia au Ciel, & rendit hommage à ses Ancêtres; il réforma les abus qui s'etoient introduits dans le gouvernement; il eut sa Musique particuliere; il régla de nouveau le Calendrier, & fit une nouvelle division de l'Empire. Il donna des récompenses aux Sages & aux Politiques qui l'avoient aidé de leurs conseils, & aux Guerriers qui lui avoient prêté le secours de leurs bras; en un mot, tout ce qu'avoient fait Yao, Chun, Yu & Tcheng-tang, lorsqu'ils prirent possession de l'Empire, il le fit lui-même en prenant en main les rênes du gouvernement; & il n'y eut rien, dans tout ce qu'il fit, qui ne fût marqué au vrai coin du plus pur Chinois.

Il favoit que Yao, Chun, Yu & Tcheng-tang avoient refusé, par modestie, de monter sur un trône qu'ils disoient ne pas leur appartenir, & dont ils se regardoient comme indignes; il savoit qu'ils n'avoient ensin adhéré à ce qu'on exigeoit d'eux, qu'après l'election juridique des Grands,

qu'après s'être assurés de la volonté du Ciel & du consentement des Peuples. Comme eux, il resusa long-tems de se mettre à la tête d'un Empire dont il persistoit à dire qu'il n'etoit que le très humble vassal. Il résista pendant bien des années aux instances réitérées des Princes & des Grands qui le désignoient leur Empereur d'une commune voix. Il attendit pour se déclarer, que les Peuples eussent, pour ainsi dire, secoué d'eux-mêmes le joug. Il consulta, ou il sit semblant de consulter le Ciel; & ce ne sut qu'après s'être assuré que le Ciel & la Terre concouroient de concert à rejetter la race des Chang, qu'il se crut légitimement autorisé à prendre les armes.

C'est ici où les Chinois déploient toute leur eloquence pour justifier la conduite de Ou-ouang, qu'ils regardent comme un de leurs plus grands Empereurs. «Quelque impie, disent-ils, quelque » cruel, quelque barbare que soit un Souverain, il n'est jamais permis à un sujet de se révolter contre lui & de le combattre: » cela est vrai. Il est vrai encore que le féroce Tcheou-sin, » dernier rejetton des Chang, etoit Empereur légitime, & que » Ou-ouang etoit fon vassal; mais comme il n'y a point de » Souverains où il n'y a point de sujets, Tcheou-sin cessa d'être » Empereur, dès qu'il n'y eut plus personne qui voulût lui » obéir. Or, ce ne fut qu'alors que Ou-ouang se rendit enfin » à l'empressement des Peuples qui ne vouloient que lui pour » maître; ce ne fut qu'alors qu'il crut voir manifestement que » le Ciel lui donnoit l'Empire. Un refus opiniâtre, ou une plus » longue résistance; une délicatesse hors de saison, ou une » crainte mal fondée, l'eussent egalement rendu coupable. » Il prit les armes, parce qu'il le devoit; il combattit, parce » qu'il ne lui fut pas possible de faire autrement ».

En vérité, si les Chinois, depuis le tems où vivoit Confucius jusqu'à celui où nous sommes, avoient en le plus léger

foupçon que le fondateur de la troisieme race de leurs Empereurs etoit un etranger, auroient-ils mis ainsi leur esprit à la torture pour l'excuser du crime de rébellion, pour soutenir qu'il n'etoit pas usurpateur, ni même ambitieux?

Quelques-uns, moins prévenus en faveur de la vertu de Ou-ouang, conviennent de bonne-foi que ce Prince, en prenant les armes contre son légitime Souverain, avoit fait une action qu'on ne sauroit louer; mais, ajoutent-ils pour le justifier en quelque sorte, s'il arracha l'Empire à celui à qui il appartenoit de droit, ce ne sut, pour ainsi dire, qu'à son corps défendant; ce ne sut que pour satisfaire à l'empressement des Peuples, & aux instances réitérées des Princes & des Grands qui vouloient placer la couronne sur sa tête; ce ne sut que pour venger les droits de l'humanité, qu'un Empereur barbare ne cessoit de violer impunément par les cruautés les plus inouies; ce ne sut ensin qu'après que les trois grands personnages, en considération desquels on obéissoit encore au dernier Empereur des Yn (1), eurent disparu, qu'il prit son dernier parti.

Pendant long-tems Ouei-tsée, Ki-tsée & Pi-kan, avoient contenu le Peuple dans les bornes du devoir, en lui faisant espérer un amendement dans la conduite du Prince, dont ils ne laissoient pas que de modérer un peu la fureur par leurs sages remontrances. Etant du même sang que lui, ils se crurent en droit de lui représenter souvent ses excès, & de lui faire envisager les suites sunesses qui en résulteroient infailliblement, s'il ne prenoit des mesures essicaces pour se corriger. L'Empereur paroissoit quelques avoir envie de suivre leurs conseils;

⁽¹⁾ La seconde Dynastie est appellée indisséremment la Dynastie des Chang ou la Dynastie des Yn,

161

mais à la moindre occasion, la férocité de son naturel l'emportoit, & il devenoit de jour en jour plus barbare.

Ouei-tsée, après avoir tenté inutilement toutes les voies possibles, & ne voulant plus servir sous ce Prince inique, l'abandonna à son mauvais sort. Il quitta la Cour, & se retira dans le lieu de la sépulture de ses peres (1), pour avertir les ancêtres, & les prendre à témoin, qu'il n'avoit rien oublié pour conserver plus long-tems l'Empereur de la famille des Chang.

Ki-tsée, après avoir fait les mêmes tentatives & avec aussi peu de succès, se resugia chez Ou-ouang; mais ce ne sut, disent les Historiens chinois, qu'après avoir reçu les traitemens les plus indignes & les plus déshonorans pour une personne de sa naissance & de son rang. L'ayant sait raser à la maniere des esclaves, le cruel Tcheou l'avoit condamné à être employé aux ouvrages les plus vils (2).

Pi-kan ne craignant point de s'exposer à une mort certaine, ne cessoit de représenter à son barbare maître, toute l'horreur qu'inspiroient ses crimes. « Prince, lui dit-il un jour » avec cette noble liberté qu'inspire la vertu, daignez vous » rappeller l'histoire de vos ancêtres; pensez sur-tout à ces » chess augustes qui ont répandu tant d'eclat sur votre race;

(1) Quelques Auteurs prétendent que Ouci-tsée se retira dès-lors chez Ou-ouang, avec lequel il prit des mesures efficaces pour enlever l'Empire au monstre qui le déchiroit. Le nom de Ouci-tsée etoit Ki; on l'appelloit Ouci-tsée, du nom de la ville de Ouci, dont il etoit seigneur.

(2) Le nom du dernier Empereur de la seconde Dynastie se prononce & s'ecrit différemment du

Tcheou sous lequel on désigne la troisieme Dynastie. Cela ne fait aucune equivoque en Chinois; cela pourroit en faire une en françois. J'en avertis ici, asin qu'on ne consonde pas les Empereurs de la Dynastie des Tcheou, avec le tyran Tcheou-sin, par qui & avec qui finit la Dynastie des Chang ou des Yn, qui est la seconde des Dynasties chinoises.

Tome XIII.

" au fage Sié, en faveur duquel l'Empereur Chun erigea la prin-» cipauté de Chang qui donna son nom à votre famille, & » dont elle fut l'apanage pendant treize générations; au ver-" tueux Tcheng-tang, que la voix unanime de tous les ordres » de l'Empire plaça sur ce même trône que vous occupez * aujourd'hui, mais que vous déshonorez par une conduite » indigne de tant de grands hommes qui vous l'ont transmis suc-» cessivement, indigne de vous-même, indigne de l'humanité. » Daignez au moins faire quelques réflexions sur ce qu'il en a » coûté de soins, de peines & de travaux à Fou-hi, Chennoung, Hoang-ty, Yao & Chun pour fonder ce vaste Em-» pire, pour lui donner de si belles loix, & pour le rendre si » florissant. Prince, le Ciel est irrité contre vous; & les Peuples » sont sur le point de secouer le joug odieux sous lequel vous » les faites gémir. Corrigez-vous: c'est par-là que vous pou-» vez encore appaiser le Ciel; il vous reste ce moyen pour » maintenir les Peuples dans les bornes etroites de l'obéissance » & du devoir, &c.»

Il n'en falloit pas tant pour irriter ce Prince qui ne vouloit être contredit en rien. La noble hardiesse avec laquelle Pi. kan lui sit ses représentations, pour tâcher de le faire rentrer en lui-même, alluma sa fureur. « Votre discours, lui répondit» il, est véritablement le discours d'un sage; il est digne de la
» réputation que vous vous êtes faite, & dont vous jouissez
» dans tout l'Empire; mais on dit que le cœur d'un sage est
» percé de sept trous; je ne sais sur quoi un pareil proverbe
» peut être sondé; il saut que je voie par moi-même ce qui en
» est. Qu'on lui ouvre le ventre, dit-il en s'adressant à ses satel» lites, & qu'on m'apporte son cœur, je veux l'examiner (1) ».

⁽¹⁾ Voyez l'Histoire chinoise, & jusqu'à la derniere année du regne sur-tout la glose depuis la vingtieme de Tcheou-sin.

L'exécution de cet ordre barbare mit le dernier sceau à la téprobation de Tcheou-sin; elle révolta tous les esprits, & chacun pensa dès-lors à mettre sa propre vie à couvert des sureurs du tyran. Depuis qu'on avoit massacré si inhumainement un homme tel que Pi-kan, il n'y eut aucun Prince, aucun Grand, aucun homme en place, qui ne se crût à la veille d'être ainsi massacré sous le moindre prétexte. Un grand nombre se resugia dans les Etats du sils de Ouen-ouang, comme dans un asyle impénétrable aux poursuites du barbare Tcheou; car, outre les sorces propres de sa Principauté, Ou-ouang avoit encore à ses ordres plus de quarante autres petits Souverains qui le reconnoissoient pour leur ches.

L'arrivée de tant d'illustres infortunés qui lui racontoient tous les excès auxquels se livroit le monstre qui osoit se qualisser du glorieux titre de fils du Ciel; les vives sollicitations de ceux d'entre les Grands qui, n'ayant pu quitter la Cour, y ménageoient des intelligences secrettes pour y mettre le trouble au premier signal qui leur en seroit donné; la compassion que lui inspiroient les calamités dont tout l'Empire etoit inondé, la vue des maux présens; le souvenir des traitemens indignes faits injustement à son propre pere (1); les guerres intestines qu'il prévoyoit devoir bientôt eclorre & saire couler des sleuves de sang: tout cela le sit ensin consentir à une guerre que le Ciel & les hommes lui paroissoient approuver de concert, pour le bien général de l'espece humaine dont l'insame Tcheou-sin dégradoit chaque jour la dignité par quelque nouveau forsait.

Une parenté nombreuse, des alliances qui ne l'etoient pas

⁽¹⁾ Ouen-ouang avoit fait luimême des représentations à l'Emreur, qui, pour récompense de son

zele, l'avoit fait enfermer dans une etroite prison, dont il ne sortit que par artifice.

moins, une foule de pètits Princes ses vassaux, ses voisins ou ses amis, eurent bientôt joint leurs troupes aux siennes. Le rendez-vous général de tous ceux qui devoient combattre sous ses etendards, sut indiqué au-delà de la riviere, non loin du pont qu'on appelloit alors du nom de Meng-tsin (1). Plus de huit cens, tant Princes que Grands & Seigneurs particuliers s'y trouverent rassemblés, à la premiere Lune de la treizieme année du regne de Ou-ouang, laquelle répond à la trente-troisieme de Tcheou-sin, & à l'an 1122 avant l'Ere chrétienne (1). L'armée des Confédérés se trouva forte de soixante-dix mille hommes. Ou-ouang en sit la revue, lui intima ses ordres, la partagea en six corps, & la sit marcher contre celle de l'Empereur, qui etoit composée de sept cent mille hommes (3) A la seconde Lune les deux armées se trouverent en présence dans les plaines de Mou-ye (4).

Dès que le signal du combat eut eté donné, les troupes de Tcheou-sin baisserent les armes, & vinrent se ranger sous les etendards de Ou-ouang. L'Empereur se voyant trahi, se sauva dans sa Capitale, s'enserma dans son Palais, se revêtit de ses habits de cérémonie, & finit ses jours dans les slammes qu'il avoit allumées lui-même pour ne pas tomber vivant entre les mains d'un sujet rebelle: car c'est de ce nom odieux qu'il croyoit devoir appeller celui qui lui enlevoit l'Empire (5). Je n'en dis pas davantage, parce que l'objet que je me propose

(1) Meng-tsin est le nom du pont: & apparemment que c'est aussi le nom que portoit la riviere du Honan, sur laquelle ce pont etoit construit.

(2) Voyez le Chou king, article Tay ché, premiere partie.

(3) Il est dit dans le Ché-ki, que des (5) Voy que Tcheou-sin apprit ce qui se passoit Ou-tcheng.

contre ses intérêts dans les Etats de Ou-ouang, il se mit en devoir de l'aller combattre, & qu'il mit sur pied une armée de 700000 hommes, &c.

(4) Voyez le Chou-king, article Mou-ché.

(5) Voyez le Chou-king, article Ou-scheng.

ici n'est pas d'ecrire l'Histoire. Je n'ai fait mention de quelques particularités qui concernent la conquête de l'Empire par Ou-ouang, que pour faire voir que ce fondateur de la troisieme Dynastie des Empereurs chinois, etoit Chinois lui-même.

Pour etablir l'opinion contraire & que je combats, il seroit à propos que parmi les caractéristiques de la Nation egyptienne, on en choisit quelques-uns qui, confrontés avec les caractéristiques de la Nation chinoise, donnassent à connoître par des traits suffisamment marqués, qu'ils ont une même origine.

J'appelle les caractéristiques d'une Nation, toutes les marques auxquelles on peut la connoître & la distinguer de toute autre Nation qui n'est pas originairement elle; ainsi ce qu'elle a de particulier dans le culte religieux, dans les cérémonies politiques & civiles, dans les loix fondamentales de l'Etat, dans les habillemens, dans les jeux, dans la maniere de déclarer la guerre & de faire la paix, dans le commerce, dans ces signes d'institution que l'on appelle monnoie, dans la maniere de déterminer les poids & les mesures, & ensin dans ce qui se pratique pour honorer les vivans & les morts, la caractérise plus ou moins distinctement, suivant qu'il lui est plus ou moins singuliérement propre.

Tout ce que j'ai pu apprendre dans les différens livres que j'ai lus sur ce qui concerne l'Egypte, comparé avec ce que je sais sur la Chine, n'a pu me sournir jusqu'à présent de quoi saire un parallele, d'où l'on dût inférer qu'une de ces deux Nations a cté entée sur l'autre. Tout m'y a paru, au contraire, si peu consorme, si différent ou si opposé, que j'en ai conclu l'impossibilité d'admettre cette prétendue transmigration d'une Colonie egyptienne, venue à la Chine vers l'an 1122 avant l'Ere chrétienne.

Du tems de Ou-ouang, le polythéisme & l'idolâtrie etoient déjà parvenus chez les Egyptiens à leur plus haut point d'abfurdité. Déjà ce peuple superstitieux avoit rendu les honneurs divins aux astres & aux elémens, aux fleuves & aux montagnes, aux hommes & aux animaux, aux légumes même de ses jardins. N'est-il pas naturel de croire que si Cu-ouang avoit eté Egyptien, il auroit imprimé dans le pays qu'il venoit de conquérir, quelques vestiges de la Religion du pays qu'il avoit quirté? Mais ni le Ly-ki, ni le Tcheou-ly, qui est proprement le rituel de ce Prince & de ceux de sa Dynastie, ne présentent rien d'approchant. Tout ce qui y est prescrit en fait de culte, regarde le Ciel & les Ancêtres, les Esprits bienfaisans, & ceux qui peuvent nuire. Du reste, point de Temple public, point d'hommes destinés par etat au culte des autels. Le Souverain etoit en même tems Empereur & Pontife; & lui seul pouvoit offrir solemnellement des sacrifices au Ciel. Tout ce qui s'etoit pratiqué pour honorer les Ancêtres & les Esprits sous Hoang-ti, Yao, Chun, sous les Empereurs de la premiere & seconde Dynasties, se pratiqua de même sous ceux de la troisieme; & l'onne fit, sous les Tcheou, que perfectionner le cérémonial & augmenter le nombre des cérémonies.

Je ne suis point au sait de tout ce qui regarde l'ancienne Egypte, & je manque de secours pour m'en instruire; je chercherois en vain dans le petit nombre de livres que j'ai à ma disposition, de quoi faire une comparaison suivie des coutumes & des usages des Egyptiens, avec ce qui se pratiquoit anciennement à la Chine. Il seroit nécessaire de découvrir chez les Egyptiens les carastéristiques suivans; 10. que ces Peuples ont eu pour symbole, ce reptile mystérieux, auquel les Chinois donnent le nom de Loung (Dragon), qui fait son séjour dans

le milieu des airs, qui a le corps couvert d'ecailles comme les poissons, la tête d'un chameau, les cornes d'un cerf, les oreilles d'un bœuf, le col d'un serpent, les jambes d'un tigre, & les griffes comme les serres d'un aigle ou d'un epervier.

- 2º. Que le fondateur de quelqu'un des royaumes d'Egypte, ayant vu sortir du milieu des eaux ce quadrupede admirable nommé par les Chinois Loung-ma (Dragon-cheval, & ayant observé sur son corps couvert d'ecailles, des signes propres à être employés pour manisester au dehors ce qui se passe au dedans, conçut l'idée des huit lignes triples, partie entieres & partie brisées, telles que les Chinois assurent avoir eté mises en usage par leur Législateur, sous le nom de Pa-koa: signes merveilleux, disent-ils, qui renferment les elémens de toutes les sciences, & au moyen desquels on peut dévoiler les secrets même de la nature, impénétrables, sans eux, aux efforts de l'esprit humain.
- 3°. Qu'il y a eu anciennement en Egypte la tradition d'un amphibie de la classe des testacées, qui, en se montrant, laissa voir des caracteres empreints & rangés sur son dos de la même maniere qu'ils le sont dans les livres, comme la tradition immémoriale chez les Chinois l'assure d'une tortue qui se montra ainsi dans les premiers tems de leur Monarchie.
- 4°. Que les anciens Egyptiens ont eu l'idée d'un Roi des volatiles, oiseau singulier, dont le plumage présente aux yeux les cinq couleurs & les nuances qui en dérivent, dont le chant fait entendre les cinq tons & les douze modulations qui en résultent, qui se nourrit de la plus sine moëlle des bambous & qui s'abreuve de la rosée du Ciel la plus pure, qui ne se montre que sous le regne des bons Rois: tel en un mot que les Chinois nous dépeignent leur Foung-hoang.
 - 5°. Qu'il y a dans la Thébaide, ou dans quelqu'un des Tome XIII.

Royaumes voisins, l'idée généralement reçue de l'apparition d'une licorne extraordinaire, pour pronostiquer quelque grand evénement, ainsi que les anciens Chinois l'ont cru de l'apparition de leur Ki-lin.

6°. Que quelqu'un des Rois d'Egypte, pour mettre fous les yeux du Peuple la carte générale du pays, la division des provinces & des districts, les revenus généraux & particuliers de l'Etat, les productions respectives de différens terreins, la situation des montagnes, le cours des sleuves & des rivieres, le nombre des principales villes, & en général tout ce qui peut servir à faire connoître l'industrie & les richesses d'une Nation, imagina de construire des grands vases de ser ou d'airain sur lesquels tout cela sût gravé, comme le grand Yu fit construire les neuf célebres Ting, pour représenter l'etat actuel de son Empire.

* Voyez ci-après, cation.

J'ai raffemblé dans les planches * jointes à ce Discours, lesp. 308, ces Plan- six caractéristiques Chinois dont je viens de parler. Si je leur ai donné la préférence sur une foule d'autres, dont j'aurois pur egalement faire mention, c'est que je les regarde comme plus particuliérement propres à la Chine; qu'ils sont de tradition immémoriale, & constamment adoptée de génération en génération; & qu'en les voyant gravés ou empreints sur quelque monument national, on peut conclure que le monument est chinois, avec autant de certitude qu'on concluroit qu'il est françois ou autrichien si l'on y voyoit pour signe héraldique l'aigle à deux têtes, ou trois fleurs-de-lys. Je crois en avoir affez dit pour prouver que l'Empire des Chinois n'est ni aussi ancien que quelques Savans ont voulu l'infinuer, ni aussi moderne que l'ont prétendu quelques autres. Dans les contestations qui ont pour objet l'Histoire d'une Nation policée, il faut s'en tenir aux Auteurs de la Nation même : selon ce principe

en rendant aux Annales chinoises, telles que les Tribunaux littéraires nous les donnent, une partie de la justice qu'elles méritent, on ajoutera au moins autant de soi à ce qu'elles renferment, qu'on en ajoute aux histoires anciennes des Grecs & des Romains, & aux histoires modernes de nos Nations d'Europe.

Equitables dans leurs prétentions, exacts dans leurs citations, folides dans leurs raisonnemens, forts dans leurs preuves, les Auteurs dont le suffrage est de quelque poids à la Chine, n'avancent rien à la légere, n'affirment rien qu'ils ne soient en etat de démontrer être tel qu'ils l'affirment, ou dont ils ne disent les raisons sur lesquelles ils se fondent, ou qu'ils n'indiquent les autorités dont ils s'etaient. Ils conviennent unanimement que les tems antérieurs à Fou-hi, font purement mytho. logiques; ils conviennent encore que le nombre des années qui se sont ecoulées entre Fou-hi & Hoang-ty, est un nombre qu'il n'est pas facile de déterminer; & ils regardent cet espace de tems, comme un tems dont les limites ne fauroient être assignées avec certitude. Ils disent : « Nous ne doutons pas que » Fou-hin'ait eté à la Chine, & qu'il n'y ait eu des hommes avant » lui. Nous croyons même que ces hommes gardoient entre » eux quelques regles de subordination; mais n'ayant laissé » aucun monument de ce qui se pratiquoit alors parmi eux, » n'ayant aucun signe d'institution, pour pouvoir transmettre » à la postérité la connoissance de ce qui les regardoit, » n'etant pas même assez policés pour en avoir conçu l'idée, » comment savoir ce qui s'est passé dans ces tems reculés? » Sur quel fondement pourrions-nous etablir un fystême & » le soutenir ensuite, comme on a coutume de soutenir la

"Nous ne laissons pas néanmoins de parler de Pan-kou; Tome XIII.

» des trois Hoang, & des dix Races qui se sont succédées » les unes aux autres avant Fou-hi; mais nous n'avons garde » de donner ce que nous en disons, comme des faits certains, » comme une véritable histoire: nous ne le donnons que » comme des traditions orales, que les premiers hommes qui » ont habité la Chine en corps de nation, avoient apprises » de leurs ancêtres & qu'ils transmirent à leurs descendans. » On comprend affez, sans qu'il soit besoin de le dire, com-» bien de pareilles traditions ont dû être altérées. Aussi, nous » n'en faisons que le cas qu'elles méritent; & lorsque nous les » rapportons, nous ne voulons dire autre chose, sinon qu'a-» vant Fou-hi, il y avoit des hommes à la Chine. D'où etoientwils venus? comment etoient-ils venus? qu'ont-ils fait? » quelle etoit leur maniere de vivre? C'est ce dont nous » ne nous mettons pas en peine de nous instruire. Chacun » peut faire là-dessus ses conjectures, & telles conjectures qu'il » voudra.

"Pour ce qui est des années qui se sont ecoulées entre le regne de Fou-hi & celui de Hoang-ty, nous n'avons rien de bien certain; nous ne savons pas même avec certitude combien il y a eu d'Empereurs intermédiaires. Les sentimens font partagés; & chacun a ses raisons pour soutenir le sien. Nous savons très-certainement qu'il y a eu un Fou-hi, un Chen-noung, qui ont appris aux hommes de leur terms, la plupart des choses qui sont nécessaires pour l'usage de la vie; nous ne sommes pas aussi sûrs de ce qui regarde ceux qui leur ont succédé, & chacun est libre encore de penser sur cela ce qu'il jugera à propos. Ce n'est pas sans raison que nous ne donnons pas à cette partie de notre Histoire, le degré d'authenticité que nous lui accordons pour les autres parties depuis Hoang-ti jusqu'au tems où nous vivons.

» Nous n'ignorons pas qu'un petit nombre de Lettrés, plus » versés dans la connoissance des livres qui traitent de la mo-» rale, que dans celle des monumens historiques, ont abusé » de quelques passages de Confucius, pour révoquer en doute » l'existence des quatre Empereurs qui ont régné entre Hoang-" ty & Yao. Confucius (ont-ils dit) en rappellant de tems en » tems le souvenir des premiers Empereurs, ne parle que de " Fou-hi, Chen-noung, Hoang-ty, Yao & Chun. Pourquoi si " Chao-hao, Tchoan-hiu, Ty-kou & Tché avoient gouverné " l'Empire après Hoang-ty, ce grand Philosophe n'en auroit-» il pas fait mention comme des autres? On a répondu que " Confucius n'avoit prétendu parler que des plus illustres, que » de ceux qui s'etoient distingués par leur sagesse & leur bonne » maniere de gouverner, qui avoient fait de plus grandes » choses, & qu'on pouvoit proposer pour des modeles sur » lesquels les Souverains devoient se régler.

"Heureusement ceux qui, par un zele outré, pour les paroles de Confucius, ont voulu prendre à la lettre tout ce qu'il a dit, n'ont pas eu plus d'imitateurs que quelques autres qui, par un zele non moins outré pour les paroles de Mong-tsée, ont conclu de ce qu'il dit sur l'état où se trouvoit l'Empire du tems de Yao, que les hommes d'alors etoient encore à demi sauvages, & que la Chine n'étoit presque qu'un désert. Faute d'avoir eté suffisamment instruits, les uns & les autres se sont se sont se se sont se se sont se sont

C'est ainsi que s'expriment les Chinois eclairés quand ils parlent de leur propre Histoire. S'ils avoient eu, comme certains autres Peuples, la manie de vouloir se faire plus anciens qu'ils ne sont, que leur en eût-il coûté de faire une généalogie à Fou-hi, & de forger un roman suivi, en liant entre elles toutes

leurs traditions fur Pan-kou, fur les trois Hoang, les neuf Teou, les cinquante-neuf Ché, les cinq Loung, & les autres, jusqu'au fondateur de leur Monarchie? Ils pouvoient le faire; mais ils ne l'ont pas fait, parce qu'ils n'ont voulu en imposer à personne, parce qu'ils n'ont pas voulu se tromper eux-mêmes. Ils ont dit tout simplement: « nous ne savons pas d'où nous » fortons, nos anciennes traditions font pleines de fables aux-» quelles nous n'avons garde d'ajouter foi; c'est la partie fabu-» leuse que nous mettons à la tête de notre Histoire, en ne la » donnant que pour ce qu'elle est. Après elle vient la partie » douteuse, ainsi appellée parce qu'elle n'est pas egalement » certaine dans tous ses points. Nous en avertissons, afin que » ceux qui etudient l'Histoire ne donnent pas au tems qui s'est » ecoulé depuis Fou-hi jusqu'à Hoang-ty, le même degré de » croyance qu'ils doivent donner à nos annales depuis Hoang-ty » jusqu'au tems présent ».

Il ne faut, ce me semble, qu'avoir un peu d'equité pour ne pas resuser de rendre aux Chinois la justice qu'ils se rendent à eux-mêmes. Pour moi qui les connois assez pour ne pas douter de leur bonne-soi dans la recherche du vrai sur tout ce qui concerne leur Nation; qui suis convaincu qu'ils n'ont eté dirigés dans la composition & dans l'arrangement de leurs annales, ni par l'intérêt, ni par la vaine gloire, ni par les aveugles préjugés, ni par aucun de ces motifs qui peuvent faire naître des doutes sur l'évidence elle-même; qui sais jusqu'à quel point ils ont poussé l'exactitude dans les citations, dans les vérifications, dans les calculs, dans les raisonnemens & dans les preuves, pour ne pas admettre mal-à-propos ce qu'il falloit rejetter, ou pour ne pas rejetter ce qu'il falloit admettre; qui suis instruit par eux-mêmes de la maniere naturelle & toute simple dont ils procedent pour ne pas se faire illusion:

je n'ai rien de mieux à faire que de marcher sur leurs traces & de les suivre pas à pas, tant dans les routes battues de leur immense Histoire, que dans les sentiers ecartés dont elle est entre-coupée.

Comme eux, j'ai rensermé tout ce qui s'est dit de la Nation chinoise sous trois points de vue, qui sont comme trois epoques générales qui renserment elles-mêmes la division des tems en tems mythologiques & sabuleux, en tems douteux ou incertains, en tems historiques ou manisestement vrais. En partant de la premiere de ces epoques, je serai mention de ce qu'on rapporte de ces siecles ténébreux, qu'on suppose s'être ecoulés depuis Pan-kou jusqu'à Fou-hi: supposition qui, n'etant sondée que sur des traditions mal rendues d'abord, plus mal reçues encore, altérées ensuite, & puis entierement désigurées, devient inadmissible pour quiconque veut saire usage de sa raison.

Arrivé au tems de Fou-hi, qui est celui de la seconde epoque, je parlerai de ce sondateur de l'Empire chinois & des Princes qu'on peut croire avoir régné successivement jusqu'à Hoang-ty. J'indiquerai le nombre d'années qu'on présume devoir remplir tout le tems de ces regnes intermédiaires; mais comme il n'y a aucun monument authentique qui puisse en constater la durée, ni aucune raison solide qui puisse nous faire admettre un nombre déterminé d'Empereurs, je n'en parlerai que comme on parle de ces histoires ambigues, qui peuvent être ou n'être pas, & qu'on peut croire ou ne pas croire suivant qu'on se trouvera affecté par les dissérens degrés de probabilité qui les caractérisent. Ensin, après avoir donné une idée de ces tems mythologiques & de ceux qui sont incertains, je commencerai la troisieme epoque par la soixante-unieme année du regne de Hoang-ty, & en dévidant la chaîne non

interrompue des cycles, année par année, je tâcherai de remplir le cannevas, que m'a fourni l'Empereur, de tout ce que je trouverai dans l'Histoire de curieux ou d'instructif.

Pour rendre la Chronologie chinoise plus intéressante, j'y joindrai celle de tous les anciens Peuples connus, de ceux au moins qui ont fait quelque sigure dans le monde jusqu'à la naissance de J. C. tels que sont, par exemple, les Hébreux, les Egyptiens, les Arabes, les Perses, les Medes, les Grecs & les Romains.

Je n'ai aucun système particulier sur ce qui concerne ces Nations etrangeres à la Chine, & je me garderai bien d'en avoir. Je ne faurois penser, sans une espece de regret, au tems que j'ai employé à vouloir concilier les différens Chronologistes entre eux. Après avoir perdu quelques mois à tâcher de les corriger les uns par les autres, des fautes dans lesquelles ils s'accusent mutuellement d'être tombés, j'ai compris que dans cette extrémité du monde où il y a si peu de secours, il n'etoit pas possible de rien faire de mieux que ce qui a déjà eté fait. Si en Europe, dans le centre de la vraie Science, de l'exacte littérature & du bon goût, tant d'habiles gens ont employé inutilement leurs veilles à vouloir eclaircir ce qui probablement sera eternellement obscur, pouvois-je me flatter que des recherches qui n'eussent eté ni si exactes, ni si multipliées, ni si bien discutées, m'eussent conduit où ils n'ont pu atteindre? J'ai donc abandonné un travail auquel je me serois livré en pure perte, & je me suis contenté de choisir parmi les Chronologistes les plus estimés, celui dont l'ouvrage m'a paru s'accorder le mieux avec la raison, la saine critique, & l'Histoire chinoise.

En disant ce qu'a dit le P. Pezron dans son Antiquité des tems défendue, & en adoptant l'ordre qu'il a suivi pour

l'arrangement des différentes epoques de l'Histoire du Peuple de Dieu en particulier, & de la succession des Dynasties qui ont donné des loix à l'Egypte, je n'ai pas prétendu me faire le garant de ses systèmes. Je sais qu'ils souffrent leurs difficultés; qu'on a fait contre eux bien des objections auxquelles il n'est pas aisé de répondre. Je n'ai eu d'autre intention, comme je viens de le dire, que de placer sous un même point de vue toutes les Monarchies de l'Univers, & d'épargner la peine de recourir ailleurs, pour les voir se former successivement & se détruire de même, devenir la proie les unes des autres, être englouties ensuite par des Nations barbares, & ne laisser des traces de leur existence qu'un souvenir plus qu'à demi effacé: tandis que la Chine, souvent déchirée par ses propres enfans, quatre fois subjuguée par des Etrangers, les Leao, les Kin, les Mongoux & les Mantchoux, reste toujours la même, dompte tous ses vainqueurs, leur donne la loi, les absorbe tour-à-tour, les fait disparoître ou en fait de véritables Chinois dans l'espace de moins d'un siecle : coup-d'œil frappant qui put fournir matiere aux plus férieuses réflexions.





D E

L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'EMPIRE CHINOIS.

PREMIERE PARTIE,

Contenant les tems mythologiques ou fabuleux, depuis Pan-kou jusqu'à Fou-hi.

Les tems fabuleux ou mythologiques des Chinois commencent aux trois Hoang. Le mot de Hoang fignifie Empereur suprême, Roi souverain, &c. Les trois Hoang par excellence sont les Tien-hoang ou les Rois du Ciel, les Ty-hoang ou les Rois de la Terre, & les Jin-hoang ou les Rois des Hommes.

Les Auteurs sont partagés tant sur l'origine que sur l'existence des trois Hoang. Les uns croient, & c'est le sentiment le plus suivi, que les trois Hoang sont Fou-hi, Chen-noung, & Hoang-ty. Les autres au contraire, mais en petit nombre, sont persuadés qu'outre Fou-hi, Chen-noung & Hoang-ty, il y a eu long-tems auparavant, trois races d'hommes qui ont donné successivement des loix au monde; & ces trois races, disent-ils, sont les Tien-hoang, les Ty-hoang & les Jin-hoang. Je parlerai séparément de chacune de ces trois races, après que j'aurai rapporté ce que quelques Critiques disent en général des trois Hoang.

L'origine du nom des trois Hoang n'est pas sort ancienne, dit un Savant qui vivoit du tems des Soung, & qui est connu dans

dans la république des Lettres sous le nom de Ou-foung-houchi. Il en est parlé pour la premiere sois dans les livres faits
sous la Dynastie des Tcheou, & encore ne trouve-t-on dans
ces livres que le nom des trois Hoang, sans distinction de
Tien-hoang, de Ty-hoang & de Jin-hoang. Ce ne sut que sous
les Tsin, petite Dynastie qui succéda à celle des Tcheou,
qu'un Po-chi, du nombre de ceux qui etoient chargés de
ramasser les matériaux dont on se servoit ensuite pour composer l'Histoire, parla des Hoang ou des premiers Empereurs
qui avoient gouverné le monde, avec la distinction de Tienhoang, de Ty-hoang, & de Jin-hoang, sans assigner l'epoque
précise où on avoit commencé à les appeller ainsi.

Sous les Han, successeurs immédiats des Tsin, il est parlé aussi des trois Hoang; mais il n'y est pas dit sur quel fondement on a bâti le système des Rois du Ciel, des Rois de la Terre & des Rois des Hommes. Koung-ngan-koue, Auteur célebre de ce tems-là, dans une Préface qu'il mit à la tête du Chou-king, prétend que les véritables San-hoang ne font autres que Fou-hi, Chen-noung & Hoang-ty. Cependant, ajoute-t-il, je ne blâme pas ceux qui disent qu'avant Fou-hi, Chen-noung & Hoang-ty, il y a eu les Tienhoang, les Ty-hoang & les Jin-hoang. Doit-on rejetter entiérement tout ce qui ne se trouve pas dans ce qui nous est resté des livres de la plus haute antiquité? Il est vrai que dans le Kia-yu de Koung-fou-tsée, c'est-à-dire dans le livre où l'on a recueilli les discours familiers de Confucius, il est parlé des Empereurs depuis Fou-hi en descendant, sous le titre de Ty, & il n'est fait aucune mention d'Empereur depuis Fou-hi en remontant. On trouve encore dans les commentaires sur l'Y-king du même Confucius, & dans son Tchun-. tsicou, les noms de Hoang-ty & de Yen-ty, mais on n'y trouve

Tome XIII, Z.

point les noms de Tien-hoang, de Ty-hoang, & de Jin-hoang. Dans l'article Yué-ling, il est fait mention de Ty-tay-hao, de Tyyen-ty, de Ty-hoang-ty, & nullement de ceux qui ont précédé. Dans les livres même faits sous les Tsin, on y dit que Fouhi, Chen-noung & Hoang-ty sont les trois Hoang. Tout cela est vrai; mais est-il dit dans quelqu'un de ces livres que les Tien-hoang, les Ty-hoang, & les Jin-hoang n'ont pas existé? Combien d'autres livres, dans lesquels peut être il etoit fait mention des trois Houng avant Fou-hi, ne font pas parvenus jusqu'aux tems des premieres Dynasties de l'Empire! combien de monumens qui s'etoient perdus avant même qu'on sût ce que c'etoit que monument! Ce qui a fait pencher la plupart des gens de Lettres à croire qu'il n'y a point eu de Souverains à la Chine avant Fou-hi, c'est que Consucius, dans ses commentaires sur l'Y-king, parle de Fou-hi, de Chen-noung, de Hoang-ty, d'Yao, de Chun, comme des premiers qui aient gouverné l'Empire fous le nom de Ty. On peut s'en tenir à ce fentiment, & j'avoue qu'il est le plus raisonnable & le plus sûr. Cependant il ne faut pas pour cela rejetter entiérement les trois Hoang. On peut même en parler sous les noms de Tienhoang, Ty-hoang & Jin-hoang.

Voici, je pense, ce qui peut avoir donné lieu à l'Histoire des trois Hoang sous les noms de Rois du Ciel, Rois de la Terre, & Rois des Hommes. « Dans le débrouillement du » chaos, le Ciel est ce qui s'est formé en premier lieu; après » le Ciel a paru la Terre; & après la formation du Ciel & de » la Terre, l'Homme a eté produit par les dissérentes combi- » naisons que les vapeurs subtiles prirent alors entre elles.

» Le Ciel commença ses opérations à la période dite du Rat; » la Terre commença les siennes à la période du Bœuf; & » l'homme sut produit à la période du Tigre ». Jusques-là, c'est Ou-foung-hou-ché qui a parlé; j'ai tâché d'expliquer ses paroles, suivant leur véritable sens; mais comme il ne dit point quelle est la durée de chacune de ces périodes, Chao-tsée y suppléra: voici comment il s'exprime.

Depuis le moment où le Ciel & la Terre ont eté en mouvement jusqu'à celui où ils finiront, il doit y avoir une révolution entiere. Une révolution contient douze périodes, & la période est composée de dix mille huit cens ans. A la premiere période, dite la période du Rat, le Ciel a commencé ses opérations; à la seconde période, dite la période du $B \alpha u f$, la Terre a commencé les siennes; & à la troisieme période, dite la période du Tigre, l'Homme a eté produit, & en etat de faire aussi ses opérations. Depuis cette troisieme période, jusqu'à la période du Chien, qui est la onzieme, toutes choses iront leur train; mais après avoir passé par toutes les combinaisons & tous les degrés dont elles sont capables, elles cesseront d'être; & le Ciel devenu sans force, ne produira plus rien jusqu'à la douzieme période, où la Terre & tout ce qui l'environne se détruiront aussi, & tout l'Univers rentrera dans le chaos. Ce chaos sera toute la douzieme période à se débrouiller.

A la période du Rat, premiere de la seconde révolution, il se formera un nouveau Ciel, lequel, une fois en mouvement, continuera toujours ses opérations, & ne finira jamais.

Depuis la période du Tigre, troisieme de la révolution, jusqu'à la période du Cheval, septieme de la révolution sous laquelle Yao naquit, & commença à gouverner l'Empire, l'an Kouei-ouen, vingtieme du Cycle (1) de soixante, il s'est ecoulé plus de quarante-cinq mille ans. Il n'est pas douteux que pendant tout cet espace de tems, il n'y ait eu des hommes, peut-être même y a-t-il toujours eu des Rois ou des Maîtres

⁽¹⁾ Voyez ci-après ce qui est dit de ce Cycle.

pour les gouverner; mais comme il n'y avoit point alors de livres, ou que s'il y en a eu, ils ne sont pas parvenus jusqu'à nous, comment savoir ce qui s'est passé ?

Pour ce qui est des Tien-hoang, Ty-hoang & Jin-hoang, on ne peut avoir appris ce qui les regarde, que par tradition. Leur Histoire ayant passé de bouche en bouche, & de génération en génération, ne sauroit manquer d'avoir eté beaucoup altérée. Comment se persuader que la vie de chacun d'eux a eté d'un si grand nombre d'années? Dire que les Tien-hoang & les Ty-hoang ont eté des hommes qui ont vécu chacun dixhuit mille ans, est-ce vouloir être cru? Suspendons notre jugement sur tout cela, & avançons de bonne-soi que ce qui regarde les premiers hommes ne nous est pas connu.

Avant le regne de trois *Hoang*, il y a eu celui de *Pan-kou*, qui est regardé comme le *Protoplaste* de la race humaine. Voici comment on explique son origine.

Du premier principe, ou Tay-ki, sont sortis les deux co-principes Yn & Yang majeur & mineur; les deux co-principes Yn & Yang, ont formé les quatre images, ou Sée-siang; & les quatre images, par les différentes combinaisons qu'elles ont prises entre elles, ont produit toutes choses. De toutes les productions, l'homme est la premiere & la plus noble. Il est fait pour régner sur l'Univers entier. Le premier qui parut sur la terre après le débrouillement du chaos, sur Pan-kou-ché ou Houn-toun-ché.

Ou-foung-hou-ché, dit Pan-kou-ché, a eté formé dans le débrouillement du chaos. On ne fait pas son origine. Il connoissoit la vertu du Ciel & de la Terre, il savoit jusqu'où pouvoient aller toutes les combinaisons des deux co-principes Yn & Yang. Le chaos s'est entiérement débrouillé depuis lui.

Tsing-hiuen-tcheou-ché, dit : dans le débrouillement du

chaos, à peine le Ciel fut séparé de la Terre, que Pan-kou parut, & qu'il tint la place du Ciel pour gouverner la Terre. Le Ciel fut entiérement formé à la période du Rat; après la formation du Ciel il y eut les Tien-hoang. La Terre fut entiérement formée à la période du Bœuf; & après la formation de la Terre, il y eut les Ty-hoang. L'Homme fut formé à la période du Tigre; & après la formation de l'Homme, vinrent les Jin-hoang. Le Ciel, la Terre & l'Homme ayant eté formés, toutes choses se formerent peu-à-peu de même, & prirent chacune une maniere d'être qui lui sut propre.

Quelques Auteurs regardent Pan-kou, comme ayant débrouillé lui-même le chaos dans lequel il etoit enveloppé. Pan-kou-ché, disent-ils, kai-pi-tien-ty, ée qui veut dire Pankou-ché débrouilla le Ciel & la Terre. La maniere dont on le peint communément, fait voir assez clairement l'idée qu'on s'en forme (1).

Les Tien-hoang, ou Empereurs du Ciel, gouvernerent le Monde après Pan-kou. Ils ne se mettoient point en peine de leur nourriture ni de leurs vêtemens, & le travail etoit alors inconnu. Ils exerçoient un empire absolu, & tout le monde obéissoit aveuglément à leurs ordres. Ils sirent un Cycle de dix, & un autre de douze. Les dix qui composoient le premier Cycle surent appellés les dix Kan ou les dix troncs, & les douze de l'autre Cycle eurent pour nom celui de Tché ou de branche (2).

Avant les Tien-hoang, le nom d'année etoit inconnu. Ce font eux qui déterminerent le nombre des jours qui devoient la composer. Ils furent treize de même nom, ils etoient freres,

⁽¹⁾ Voyez Planche 2.

⁽²⁾ Voyez ci-après le Mémoires sur les Cycles.

& vécurent chacun dix-huit mille ans, ce qui fait entre eux tous 25,4000 ans.

Les Ty-hoang, ou Empereurs de la Terre, succéderent aux Tien-hoang. Ils donnerent au Soleil, à la Lune & aux Etoiles les noms qui les désignent. Ils donnerent aux Ténebres le nom de Nuit, & à la Lumiere le nom de Jour. Ils appellerent mois ou lunaison, l'intervalle de trente jours. Ils etoient onze freres de même nom, & la vie de chacun d'eux sut de dix-huit mille ans; ce qui fait entre eux tous, cent quatre-vingt-dix-huit mille années.

Les Jin-hoang, ou Empereurs des Hommes, remplacerent les Ty-hoang. Ils diviserent la Terre en neuf parties; les montagnes & les rivieres servirent de termes pour chaque division. Ils ramafferent les hommes qui etoient epars çà & là, & qui n'avoient point de demeures fixes, & leur affignerent des habitations. Ce sont eux qui formerent les premiers liens d'une fociété de Citoyens; c'est pourquoi on leur a donné aussi le nom de Kiu-fang, qui fignifie habitans d'un lieu. Tous les Arts furent trouvés de leur tems. La duplicité n'avoit point encore paru sur la Terre, cependant il y avoit déjà de l'inégalité dans les conditions. On fit des loix, on créa des Magiftrats, on inventa des punitions & des récompenses, on connut l'usage du feu & de l'eau, on savoit l'art d'apprêter les différens mets, & on affigna les devoirs particuliers de chacun des deux sexes. Neuf freres de même nom se partagerent l'Empire du Monde, & vécurent entre eux tous quarante-cinq mille xcnssiens.

Les Jin-hoang, dits Ouang-ouang-jou, sont appellés par les uns Tay-hoang, & par les autres Kiu-fang-ché. Les Ty-hoang avoient gouverné en paix tout l'Univers. Sous leur regne les hommes avoient toutes choses en abondance,

sans qu'ils eussent besoin de se les procurer par le travail. Jin-hoang naquit sur la montagne Hing-ma-chan, située dans le Royaume de Ti-ty. Il divisa la Terre en neuf parties, les montagnes & les rivieres lui servirent de termes. Il choisit la partie du milieu du Monde pour être le lieu de son séjour. De là il donna ses ordres, & gouverna tout l'Univers. Il civilisa les hommes, & leur apprit les manieres. Les vents & les nuages lui obéissoient, & il disposoit à son gré de six sortes de Ki, savoir, le repos, le mouvement, la pluie, les vents, la lumiere & les ténebres. Il avoit la subtilité & les autres qualités des esprits; il n'est rien qu'il ne sût & qu'il ne pût. Il réduisit tous les idiômes en une seule Langue, qui est celle qu'il parloit lui-même. Il embrassoit tout l'Univers, & tout l'Univers le respectoit & lui rendoit hommage. Sa doctrine egaloit le Ciel par sa hauteur, & la Terre par sa profondeur. Sa vertu etoit immense, & les bienfaits dont il combla les hommes ne pouvoient se compter: ils egaloient ceux qu'on peut recevoir du Ciel. Il etoit maître, & il etoit bon maître; il gouverna, & il gouverna bien. Il instruisoit les Peuples, & leur donna les regles de la fagesse & du bon gouvernement. il leur enseigna la maniere d'apprêter les mets, & les regles d'un honnéte mariage.

Je ne parle ici que d'un Jin-hoang, continue le même Auteur, quoiqu'ils fussent neuf de même nom qui donnoient en même tems des loix au Monde. La raison est que la forme du gouvernement etoit la même par-tout, & que les neuf freres n'avoient qu'un même cœur & une même volonté. Leur mérite etoit insigne, ainsi que leur vertu. Après eux, il n'y eut plus sur la terre qu'un Empereur; les autres Souverains avoient le titre de Roi, & lui rendoient hommage. Les Jinhoang vécurent entre eux tous quarante-cinq mille six cens ans.

Un Critique, nommé Yu-tfoung-hai, sans toucher aux années qu'on assigne pour la vie des Jin-hoang, abrége le nombre de celles qu'on assigne pour la vie de chacun des Tien-hoang & des Ty-hoang. Il prétend qu'on a substitué un caractere pour l'autre dans la maniere dont les Chinois s'expriment; & qu'au lieu d'ecrire les Tien-hoang & les Ty-hoang vécurent chacun y-ouan pa-tsien, il falloit ecrire y-ouan pa-pê; c'est-à-dire, au lieu de dix-huit mille, il falloit ecrire dix mille huit cens ans: le caractere Tsien, qui signisse mille, a eté mis en place du caractere Pê, qui signisse cent. Du reste cet Auteur ne dit pas sur quels sondemens il appuie son opinion. Il veut parler sans doute de la période qui résulte de la multiplication du Tri-cycle (1), composé de cent quatre-vingts années, par le cycle de soixante.

Quoi qu'il en soit des raisons qu'il peut avoir eues d'ôter 12600 ans à l'antiquité du monde chinois, nous ne le chicanerons pas là-dessus. Nous souhaiterions au contraire que plussieurs autres Critiques lui en ôtassent chacun tout autant: nous ne serions pas loin de compte, eux & nous. Disons mieux; si les Critiques vouloient bien apprécier la valeur des années que ceux qui parlent des premiers hommes ont assignées pour la durée de leur vie; si aux années solaires, telles qu'on les compte aujourd'hui, ils substituoient des Lunaisons, ou des années lunaires, telles qu'on les comptoit probablement à la Chine avant la réunion de ses habitans en corps de Nation, nous serions eux & nous parsaitement d'accord; & nous conclurions peut-être ensemble, que tout ce qui est dit des Tien-hoang, des Ty-hoang & des Jin-hoang, n'est qu'une tradition désigurée de ce que l'Ecriture

⁽¹⁾ Voyez les Mémoires sur les Cycles.

dit des Patriarches d'avant le déluge & du nombre d'années que chacun d'eux a vécu.

Après le regne des trois Hoang, vint celui de cinq Loung. Loung fignifie Dragon. Ils etoient freres, & habiterent dans cinq endroits différens, qu'ils gouvernerent chacun d'une manière particuliere.

L'ainé de tous s'appelloit Koung-loung; le puîné, Tchoung-loung; le troisieme Chou-loung; le quatrieme Ki-loung, & le cinquieme Chao-loung. L'Empire du premier etoit au milieu du monde, & celui des autres aux quatre côtés. Ils mesurerent la Terre, & en déterminerent les parties. Ils dormoient ou sur des arbres, comme les oiseaux, ou dans des cavernes, comme les quadrupedes. On dit que le Soleil & la Lune avoient alors beaucoup plus de clarté qu'ils n'en ont aujourd'hui.

Sous la Dynastie des Han, on honoroit les coqs Loung d'un culte particulier, dans une Ville du second ordre qui etoit près de la montagne Ou-loung-chan. Le premier de ces Loung est appellé, par quelques-uns, Esprit de la Terre, & par quelques autres, Esprit des bois; on lui donne aussi le nom de Dragon cornu. Les Auteurs qui parlent des cinq Loung (dit Ouang-ouang-jou), assurent qu'ils sont immortels; mais les gens eclairés n'en croient rien.

Les cinquante-neuf Chê-ty succéderent aux cinq Loung. Chê signifie Serpent, & Ty Empereur. Au lieu de cinquante-neuf, quelques-uns comptent jusqu'à soixante quatre Chê-ty. Quoi qu'il en soit, les Chê-ty, dit-on, savoient toutes les sciences spéculatives & pratiques, naturelles & acquises. Ils connoissoient tout ce qui pouvoit résulter des différentes combinaisons des principes entre eux, tout ce que pouvoient saire l'Yn & l'Yang; &

Tome XIII. A a

186 ABREGE CHRONOLOGIQUE

toutes les vertus des cinq elémens, la Terre, les Métaux, l'Eau, le Feu & les Bois. Ils lisoient dans l'avenir comme dans le passé; ils avertissoient les Peuples de ce qui devoit arriver, afin qu'ils prissent leurs précautions pour parer aux inconvéniens.

Un Auteur, dont on ne cite pas le nom, prétend qu'il y eut d'abord les soixante-quatre Chê-ty, ensuite les neuf Loung; & après les neuf Loung, les trois Hoang.

Le livre que j'ai fous les yeux, place les trois Ho-lo après les cinquante-neuf Ché-ty, & s'explique en ces termes. Sur le dos de la Tortue, dit l'Historien, etoient gravés des caracteres mystérieux. Du milieu de ces deux caracteres, sortit un oiseau appellé Lo. La Tortue, les Caracteres & l'Oiseau, sont immortels. Hoang-ty est immortel comme eux. Quelques-uns prétendent que c'est ce qui a donné lieu à l'Histoire des trois Ho-lo. D'autres veulent, au contraire, que Ho-lo soit le nom de trois Empereurs qui ont succédé les uns aux autres. Le premier des Ho-lo, disent-ils, apprit aux hommes à se faire des demeures dans le sein de la Terre. Il avoit pour symbole un quadrupede aîlé nommé Fei-lou, pour marquer la promptitude avec laquelle il donnoit ses ordres par tout l'Univers. On ne sait pas trop, ajoute mon Auteur, quelle espece d'animal c'etoit que ce Fei lou. On fait seulement que Ho-lo aimoit fort les Fei-lou, & qu'il en nourrissoit autant pour son plaisir que pour son utilité. Quelques-uns croient que c'est le nom qu'on donnoit autrefois aux chevaux.

Pour ce qui est de la Tortue, ce n'est pas la seule sois qu'on en ait vu de semblables. Je crois que tout cela, c'est-à-dire, la Tortue, les Caracteres & l'Oiseau, n'est qu'une allégorie pour dire que Ho-lo avoit trois principes. Il gouverna le Peuple,

il l'instruisit, il seconda le Ciel dans ses opérations. La Tortue disparut aussi-tôt après s'être montrée; comment savoir quels caracteres elle avoit sur son dos?

Aux trois Ho-lo succéderent les six Lien-toung. Leur symbole etoit une licorne aîlée.

Lien-toung avoit une idée distincte du Ciel & de la Terre. Il connoissoit toutes les plantes, la maniere de les cultiver, d'en conserver & d'en multiplier les espèces; en un mot, rien ne lui etoit caché dans la nature. Il apprit aux hommes à tempérer le froid par le chaud & le chaud par le froid; il mit en usage les métaux, les bois & tout ce que les montagnes peuvent produire; il distingua ce qui etoit bon à manger d'avec ce qui etoit nuisible; il pouvoit à son gré ou exciter, ou appaiser les tempêtes, faire tomber à propos la rosée ou la pluie; il pouvoit dissoudre la terre & les pierres, & les anéantir s'il l'eût voulu; il voyoit les hommes passés & ceux qui etoient à naître, comme il voyoit ceux qui existoient actuellement & qui etoient fous ses yeux; il appelloit les Esprits, & les Esprits, dociles à sa voix, obéissoient à ses ordres. Les gens d'un entendement médiocre ne comprennent rien à tout cela; mais il n'est rien que les hommes eclairés ne comprennent. Pour moi, dit Ouang-ouang-jou, dont j'emprunte cet article, je ne sais ce que c'est que ces six Lien-toung, ni leur prétendu pouvoir. Il peut se faire que leur pouvoir sût un peu au-dessus de celui des autres hommes; mais il n'est nullement croyable qu'il fût tel qu'on veut bien le dire.

Les quatre Su-ming remplacerent les Lien-toung. Ils avoient

pour symbole un char traîné par des dragons.

Su-ming réfléchissoit en détail sur tous les décrets du Ming. Ming signisse chez les Chinois ce que fatum signissoit chez les Latins; on peut l'expliquer aussi par le mot de Providence.

Su-ming connoissoit la volonté du Ciel & la manisestoit aux hommes, qu'il instruisoit egalement de toutes les choses dont il avoit lui-même la connoissance.

Lorsque je regarde la Terre & que je contemple le Ciel, je me dis à moi-même: il y a quelque Être qui est l'auteur de ce que je vois, qui le regle & qui le dirige. Les sameuses montagnes Heng-chan, Ho-chan, Tai-chan & Hoa-chan, d'où tirent-elles leur nom & leur origine? Qui est ce qui a sait les Astres, & leur a donné un cours déterminé? Toutes les montagnes, toutes les rivieres du Monde ont un nom; qui le leur a donné? Qui est-ce qui, le premier, a enseigné l'art de deviner par les sorts? Quel est l'être assez eclairé pour avoir pu tout cela? Il n'y a que Su-ming. Je ne saurois en dire la raison; mais lorsque je médite sur les six Lien-toung & les quatre Su-ming, rien ne me paroît incroyable, si ce qu'on rapporte d'eux mérite d'être cru.

Après les Su-ming régnerent les Sun-fei. Ils ont eté vingtun de même nom. La vertu de Sun-fei etoit très-grande; sa droiture etoit à l'epreuve de tout; il sut honoré dès qu'il parut, & son culte se répandit ensuite dans tout l'Univers avec une promptitude incroyable. Quelques-uns croient que Sun-fei sut le successeur de Ku-ling; d'autres ne mettent Ku-ling que long-tems après, puisque entre les Sun-fei & Ku-ling, ils placent les treize Yn-ty, les dix-huit Chan-toung & Chou-ki. Les treize Yn-ti, disent-ils, examinant le Ciel, la Terre & tout ce que la nature produit, expliquerent leur principe & leurs qualités; c'est pourquoi on leur donna le nom qu'ils portent: car Yn veut dire modele, & Ty signisse expliquer, développer, faire, savoir, &c. Les Chan-toung surent ainsi appellés, parce qu'ils tenoient sur la Terre la place du Ciel, dont ils avoient la vertu; car Chan veut dire à la place, & Toung signisse avec;

c'est-à-dire, avec & à la place du Ciel, ils gouvernoient les kommes.

Pour ce qui est de Chou-ki, on dit qu'il connoissoit l'avenir; qu'il ne faisoit jamais que ce qu'il etoit à propos de faire, & qu'il le faisoit promptement; qu'il aimoit tous les hommes; qu'il etoit juste, vertueux, eclairé, & qu'il agissoit suivant ses lumieres. Chou signifie qui sait les choses eloignées, & Ki signifie qui fait les choses promptement.

C'est après Chou-ki que les Auteurs dont je viens de parler, placent Ku-ling. Ku-ling, disent-ils, su Empereur & gouverna le Monde entier. Il instruisit les hommes de leurs devoirs; il honora le premier principe sous le nom de Tay-ki; il etoit grand & bon; on n'a jamais dit aucun mal de lui; il sit de très-bonnes choses & en grand nombre. Il naquit à Fentou, qui etoit le lieu où est aujourd'hui Fen-yang-sou du Chan-si; il apprit aux hommes l'art de la guerre, & les instruisit de tous les exercices militaires; il disposoit à son gré de l'Yn & de l'Yang; il pouvoit transporter les montagnes, & détourner les rivieres; il laissoit vivre en paix les méchans, comme les bons; il porta la tranquillité par-tout; il n'avoit point de demeure sixe.

Un Auteur, qu'on ne nomme point, prétend que sa demeure etoit à Chou: c'est aujourd'hui Chou-hien, dans le Sée-tchouen. Il y a dans cette ville des Temples en l'honneur de Ku-ling.

C'est ici proprement où sinissent les six races qui ont succédé aux Jin-hoang, suivant la plupart des Ouai-ki. On appelle Ouai-ki, toute Histoire, Anecdotes, Mémoires sur l'Histoire, & qui ne sont pas faits par autorité publique, ou qu'on a rejettés du corps de l'Histoire même, lorsque sous les Han on la mit en ordre pour la premiere sois. Le plus célebre des Ouai-ki est celui qui a eté rédigé par Lieou-jen. Ce que

je vais ajouter sur les tems fabuleux est placé par l'abréviateur Ouang-ouang-jou, immédiatement après les dix races, sans distinction de tems ou de périodes, comme quelques Auteurs ont cru devoir le faire. Il parle d'abord de Ku-kiang, de Tsiaoming & de Tchouo-koang.

Les montagnes Tsao-ming-ché-chan, & Tchouo-koang-ché-chan, tirent leur nom de ces deux Princes. C'est ainsi qu'on l'a trouvé dans un ancien livre, qui portoit le titre de Pé-king ou livre sacré du Nord; mais ce livre n'existe plus, & on ne peut savoir en détail ce qu'il rensermoit. « Pour moi, ajoute mon » Auteur, je suis au désespoir de la perte d'un tel livre. On » est instruit du nom de ces deux Empereurs, mais on ignore » tout ce qui les concerne... Je ne veux penser à cela ». Keou-tche-che, le livre que je traduis, n'en dit rien.

Hoan-chen-ché, c'est-à-dire, Esprit jaune; il portoit aussi le nom de Ou-y-tien-cheng, & de Ou-san-tai-pou. Il savoit toutes choses par le moyen des sorts, & rien de ce qui concernoit la Doctrine céleste ne lui etoit caché. Il régna trois cens quarante ans. Au commencement des tems, le Ciel n'etoit point varié de différentes couleurs; on n'y voyoit que du blanc. Sous le regne de Hoang-chen-ché, on commença à y appercevoir du jaune; c'est ce qui a donné lieu au nom d'Esprit jaune qu'on a donné à cet Empereur.

Ku-chen-ché. Après la mort de Jin-hoang, Ku-chen-ché prit les rênes du gouvernement. Il naquit à Tcheng-hoei dans le Kiang-nan, & régna trois cens ans. Il y a eu cinq Empereurs de même nom, qui, entre eux tous, ont occupé le trône l'espace de mille cinq cens ans. Leur symbole est un char traîné par des moutons aîlés, ou simplement un mouton aîlé.

Ly-ling-che. Le corps de Ly-ling-che est à Toung-hoangking. Il s'est conservé, dit-on, incorruptible.

191

Ta-kouei-che naquit à Nan-mi. On l'appelle aussi Tai-kouai. On dit que Hoang-ty le sit chercher, & qu'on le trouva dans un lieu nommé Ku-tsée où il etoit entiérement occupé de la méditation, & cherchoit les moyens de monter au Ciel. Il n'eut aucune dignité sur la terre.

Kouei-kouei-ché, Yen-tsée-che, Tay-soung-che. Le livre que je traduis, ne dit rien des deux premiers. Tay-soung-che naquit à Ho-chan, sameuse montagne d'où sortent neus rivieres. Quelques-uns disent que Tay-soung-che est l'esprit qui préside au bonheur; qu'il tint sa Cour à Fen-chan, lieu peu eloigné de celui où il prit naissance; que sa tête etoit rayonnante, & que c'est pour cette raison qu'on a cru que c'etoit un esprit.

Jan-siang-che etoit comme un globe en mouvement. Il n'a-voit ni commencement, ni fin, ni âge, ni figure humaine; l'immortalité est son apanage. Les caracteres Jang-siang signifient vivace.

Kai-yng-ché. La riviere Jo-chouise partage en deux bras près d'un lieu qu'on appelle Yu-tchoung. C'est-là, dit-on, où est la sépulture de Kai-yng-ché, & en esset on appelle encore aujourd'hui cet endroit du nom de Kai-yng-kieou, qui signisie sépulture de Kai-yng. Le caractere Kai signisie orgueil, & celui de Yng signisie plein, rempli, &c.

Yun-yang-che tenoit sa Cour à Tchang-cha à l'ouest de Singan-sou. On l'honore aujourd'hui comme un esprit, dans une ville du troisieme ordre qu'on appelle Lai-tché-yé-hien; le culte qu'on lui rend est en particulier dans le temple Ouan-ly-cha-sée.

Ou-tchang-che. Ou signisse enchanteur; & Tchang, qui goûte les mets. Mon Auteur n'en dit pas davantage.

Tay-y-che composa une Histoire naturelle qu'il sit graver sur des planches. Il gouverna le Monde entier, dont il etoit aimé & toujours obéi. Sa science etoit immense; il n'ignoroit

192 ABREGE CHRONOLOGIQUE

rien. Il apprit aux hommes à distinguer les véritables esprits d'avec ceux qui ne l'etoient pas, & leur en fit connoître de plusieurs especes. Les choses invisibles etoient à sa disposition, comme celles qui etoient visibles. Il connut & apprit à connoître le goût particulier de tout ce qui est comestible. La pos. térité lui est redevable de presque tous les arts qu'il connoissoit parfaitement, & dont il fit mettre par ecrit les différens préceptes. Un des livres qu'il a composés porte le titre de Pingfa-tsa-tsée, c'est-à-dire, mélange sur ce qui regarde l'art militaire; il en fit un autre qu'il intitula ou qu'on intitula pour lui; Yn-yang; Yun-ki-hoang-yé, c'est-à-dire, livre qui traite des premiers principes des choses, des nuages & des différentes couleurs. On lui en attribue un troisieme, qui a pour titre Tay-ychou; c'est-à-dire, livre des grands usages. Ces deux caracteres Tay-y sont différens de ceux qui composent le nom Tay-yche. Ceux-ci fignifient tranquillité inaltérable.

Koung-sang-che. Au midi de Tchen-lieou-hien, près de Kang-toung, il y a une montagne qu'on appelle Koung-lou-chan, qui n'en est eloignée que d'environ quinze lys. Près de cette montagne il y a une espece de forteresse qui porte le nom de Koung-sang-tcheng. C'est-là, dit-on, où Koung-sang-ché tenoit sa Cour. Koung-sang est le nom qu'on donne quelque-fois au mûrier; c'est aussi le nom d'une montagne fort elevée.

Chen-min-ché, qui veut dire Esprit-peuple (car Min signisse Peuple; & Chen, Esprit). Il sortit lors de la séparation du Ciel d'avec la Terre. On n'en sait pas davantage sur son origine. Quelques-uns disent qu'il etoit en même tems Esprit & Empereur. « J'avoue, dit mon Auteur, que je ne comprends pas » trop ce qu'on veut dire par ces mots Esprit-peuple & » Esprit empereur. Je pense que Chen-min etoit un Prince très, » eclairé, & que c'est par cette raison qu'on lui a donné le nom d'Esprit.

» d'Esprit ». Il tenoit sa Cour dans un lieu qu'on appella ensuite Chen-min-kieou. Il avoit pour symbole un cerf aîlé, ou un char traîné par des cerfs aîlés. Il régna, dit-on, trois cens ans.

Y-ty-che. Y-ty est le nom d'une montagne près de Nanyang-fou. Apparemment que c'est-là que résidoit Y-ty-che, que mon Auteur dit avoir eté Empereur.

Tsée-min-ché, qui signisse disséent du Peuple, succèda à Ché-ouei-tsée (qui signisse personnage qui peut de lui-même) & sur remplacé par Yuen-hoang, qui signisse Empereur primitif. Celui-ci etendit les bornes du Ciel & de la Terre. Il enseigna tout ce que les hommes etoient capables d'apprendre; & mit ses instructions par ecrit, pour l'avantage de la postérité. Avant lui les hommes habitoient dans des cavernes; il leur apprit l'art de bâtir des maisons.

Yn-ty. Ces deux caracteres signifient faiseur de livres. C'est tout ce qu'en dit mon Auteur.

Tchen-fang-ché, qu'on appelloit aussi Hoang-tsée, naquit à Ty-po. Il médita profondément sur le Soleil & sur la Lune, sur les choses d'en haut & sur celles d'en bas, sur le Ciel & sur la Terre, & il acquit une connoissance claire & distincte de tout. Il avoit, dit-on, toutes les qualités des Esprits. Les premiers hommes n'avoient pas l'art de se faire des habits pour se couvrir. Du tems de Tchen-fang, il soussla un vent trèsfroid, ce qui lui sit naître l'idée des vêtemens. Il prit l'ecorce de quelques arbres, & les ajusta sur son corps en sorme d'habits; il releva ses cheveux, & les mit autour de sa tête en sorme de bonnet. Le Peuple l'imita bientôt; & c'est pour cette raison que les hommes d'alors surent appellés les hommes d'ecorce. Tchen-sang succèda à Tsée-ming-che, & eut lui-même quatre successeurs de sa race. Il régna deux cens cinquante ans.

Chou-chan-ché. Chou est le nom d'un Royaume fondé par Tome XIII. B b

Jin-hoang. Le premier Roi de cet Etat sut Tsan-tsoung, le second Pai-hou, & le troisieme Yu-sou. Ils vécurent chacun quelques centaines d'années. Tsan-tsoung tenoit sa Cour à Chou; Yn-sou la transporta à Tao-kiang: c'est le Tché-kiang, ou une partie du Tché-kiang d'aujourd'hui. De-là la Cour sut transférée à Pou tchai dans le Chan-si. Dans ce tems-là, les Hommes etoient très-eclairés, les Magistrats & le Peuple n'a-voient qu'un même but & une même volonté; ils savoient parler; mais ils ignoroient l'art de l'ecriture, & l'eloquence leur etoit inconnue. Dans la suite ils apprirent l'art de sormer des caracteres & celui de bien parler. Le docteur Tou-yu dit qu'après Tsan-tsoung, il y a eu un Roi qui s'appelloit Lou-pao.

. Houei-kouei-ché. Mon Auteur n'en dit rien.

Houn-toun-che. Confucius, suivant le Kia-yu, disoit un jour à son disciple Tsée-koung: nous ne pouvons favoir, ni vous ni moi, la maniere dont Houn-toun-ché gouvernoit l'Empire.

Anciennement, dit Tseng-tsée, on ne nouoit pas ses cheveux autour de sa tête, on les laissoit flotter sur son corps; les Rois eux-mêmes n'en agissoient pas autrement. Houn-toun-ché, etoit très-vertueux. Il vouloit que tous les hommes sussent bons; mais il ne saisoit pas mourir pour cela les méchans. Il n'ôtoit pas les biens; mais il les donnoit. De son tems, les hommes etoient habillés simplement; mais ils etoient vertueux. La Terre produisoit d'elle-même sans qu'il sût besoin de la cultiver; la pluie & la rosée ne lui etoient pas même nécessaires. Les oiseaux ne se cachoient pas pour faire leurs nids, la crainte des hommes ne les obligeoit point à aller déposer leurs œus dans des lieux inaccessibles. Les bêtes qui sont aujourd'hui les plus terribles n'avoient alors aucune sérocité. L'Yn & l'Yang etoient toujours d'accord. On connoissoit les jours de chaque lunaison; mais on ne s'etoit pas encore avisé

d'en déterminer un certain nombre pour en composer une année. La duplicité n'avoit point encore etabli son Empire sur la terre, & l'intérieur de l'homme etoit manifesté par son extérieur. Voilà à-peu-près comment alloit le monde sous l'Empire de Houn-toun-ché. Mon Auteur a emprunté ce qu'on vient de lire, de Tseng-tsée surnommé l'ancien (Lao-tcheng-tsée.)

Toung-hou-che succéda à Houn-toun, dont il sut le sidele imitateur. Ils surent dix-sept de même nom ou de la même race. Toung-hou etoit ingénieux, assable & poli. Il etoit honoré particuliérement à Kieou-hoan: c'est aujourd'hui Kieou-tcheou. De son tems il y avoit beaucoup d'oiseaux & de quadrupedes, & les forêts etoient immenses. Les hommes avoient encore en partage la droiture & la sidélité; si l'on venoit à perdre quelque chose, personne ne le ramassoit pour se l'attribuer. Quand on avoit mangé suivant son besoin ou son appétit, on laissoit-là les restes sans craindre que personne y touchât. On ne chantoit rien alors qui pût blesser la pudeur ou la bienséance. Quand on pleuroit; on ne jettoit aucun cri, mais on laissoit les larmes couler tranquillement des yeux, lorsqu'il falloit témoigner sa douleur. On ne faisoit rien qui ne respirât la vertu.

Hoang-tan-ché, qu'on appelloit aussi Ly-koang-ché, avoit la tête fort grosse, & deux rayons de lumiere qui la rendoient resplendissante. Il avoit pour symbole un foung-hoang. Il naquit à Tcheng. Rien ne le mettoit en souci. Il honoroit l'esprit du Ciel & de la Terre. Il etoit l'ami de tous les êtres, & tous les êtres l'aimoient & lui etoient soumis. Il ne trompoit personne, mais il ne vouloit pas être trompé. Il etoit terrible quand on le provoquoit. Il eut sept descendans qui, entre eux tous, occuperent le trône pendant deux cens cinquante ans.

Ki-toung-che eut trois descendans. Sa doctrine etoit sublime;

mais obscure & presque inintelligible. Sa vertu etoit grande; mais elle n en avoit pas l'apparence. Il etoit accompli; mais ses talens etoient cachés: il ne vouloit point être connu pour ce qu'il etoit. Il avoit comme un voile qui le déroboit à la connoissance des hommes.

Ri-ku-ché croyoit ce qu'il entendoit dire, tout comme ce qu'il voyoit de ses propres yeux. Il connoissoit le bon & le mauvais des hommes. Il etoit indissérent pour tout. Il savoit quelle etoit sa mere; mais son pere lui etoit inconnu. Il mangeoit & buvoit comme sont les oiseaux, dont il avoit l'inconstance. Il ne s'embarrassoit point s'il seroit loué ou blâmé. Il alloit sans cesse d'un lieu à un autre. Il passoit les nuits dans les cavernes, & prenoit ses repas avec les bêtes des forêts. Son corps s'ereignit de la même maniere qu'un vent, qui, après avoir soussilé pendant quelque tems avec assez de force, cesse tout-à-coup sans qu'on sache comment: ainsi sinit Ki-ku-ché.

Hi-ouei-che, Esprit empereur, ou Empereur esprit, savoit & pouvoit tout. Il eût pu faire un autre Ciel & une autre Terre. Cependant, quoiqu'il sût tout-puissant, il ne pouvoit pas communiquer à d'autres une partie de sa toute-puissance, & ne pouvoit rien faire d'extraordinaire lorsqu'il etoit vu. Ils surent quatre de la même race, qui se succéderent dans le gouvernement.

Yeou-tchao-ché, autrement dit Ta-tchao-ché, vint au monde pour le bonheur de l'espece humaine. Il enseigna l'art de saire des habits avec des peaux de bêtes, dont il apprit aux hommes à manger la chair & à hoire le sang. Anciennement les hommes dormoient ou sur des arbres, ou dans des cavernes; ils etoient compagnons des bêtes même les plus séroces, dont ils ne recevoient aucun mal: peu-à-peu les hommes se rassinerent, & les bêtes prirent, pour la plupart, de la sérocité

elles se servirent de leurs cornes, de leurs dents ou de leurs griffes, comme d'armes offensives, pour attaquer l'homme dont elles commencerent à être redoutées.

Avant Yeou-tchao-ché, on n'enterroit point les morts. Dès que quelqu'un etoit expiré, on abandonnoit son cadavre, & on le jettoit dans le premier endroit, ce qui faisoit un spectacle hideux; Yeou-tchao-ché voulut qu'on les habillât, qu'on les brulât, & que leurs cendres fussent couvertes de terre. Dans ces tems heureux les hommes etoient pleins d'egards les uns pour les autres; ils ne se nuisoient pas mutuellement; ils ne se faisoient jamais de mal de propos délibéré. Yeou-tchao-ché les avoit déjà policés, & leur avoit appris à ne faire cas que de la vertu. Il leur avoit donné des loix au moyen desquelles les plus forts n'etoient plus, comme auparavant, les maîtres des autres; ce n'etoit qu'aux plus habiles & aux plus vertueux qu'on obéifsoit. Si quelqu'un avoit commis quelque faute qui méritat punition, on la lui faisoit subir, & l'on gravoit sur un arbre le crime & le châtiment. On faisoit aussi des nœuds à une corde pour marquer les mêmes choses, & l'on exposoit cette corde à la vue de tout le monde. Yeou-tchao-ché faisoit sa demeure ordinaire à Che-leou. (Che fignifie pierre, & leou entresol). Il régna trois cens aus. Ils furent deux de même nom.

Soui-jen-ché & Yeou-tchao-ché dont je viens de parler, ont réellement existé: ils ont eté ou Souverains ou Chefs de Peuplades, avant Fou-hi. Leurs noms se sont conservés; mais il n'est pas de même de leurs actions. Voici ce qu'on dit à l'occasion de Soui-jen-che.

Près de la montagne *Pou-tcheou-chan*, il y a une espece de forteresse, ou un lieu ceint de murailles, qu'on appelle *Y-tcheng*, où l'on ne voyoit autresois ni le Soleil, ni la Lune; d'où l'on ne distinguoit pas les quatre parties du Monde. Dès

qu'il eut atteint l'âge de puberté, il se mit en devoir de chercher l'endroit où ce qu'il y a de plus beau dans la nature ne lui fût pas caché. Après s'être eloigné de sa patrie, il arriva à Nan-tchoui (nan, midi, tchoui en latin imminere). Là ses yeux commencerent à jouir du plus bel eclat de la lumiere. Il vit des oiseaux faire sortir du seu en béquetant les branches & les feuilles de certains arbres. Il admira le prodig , & voulut l'approfondir Il leva ses yeux vers le Ciel, & porta fes regards du côté opposé à l'endroit d'où les oiseaux faisoient sortir des bluettes de seu; la lumiere du Soleil lui offusqua la vue. Il ne lui en fallut pas davantage pour lui faire conclure que c'etoient les rayons de cet Astre qui enflammoient les parties les plus seches du bois; & que ce seu concentré & invisible avoit eté mis en mouvement par le béquettement des oiseaux. Il mit à profit cette réflexion, pour tirer lui-même du feu des arbres. Il s'apperçut que les mêmes arbres n'en donnoient pas indifféremment dans toutes les faisons. Il trouva que les ormeaux & les faules ne donnoient leurs etincelles qu'au printems, & les cerisiers & les pommiers qu'en eté; les mûriers, les poiriers, l'aube-epine, & une espece d'arbre dont le bois est mou, lui donnerent les leurs en Automne; l'arbre de Sandal, & une autre espece d'arbre dont les fleurs fervent à la teinture jaune, ne lui en fournirent qu'en Hiver.

Après que l'art de faire du feu eut eté trouvé, Soui-jen chercha les moyens de l'employer utilement. Il apprit à faire cuire les viandes & à les affaisonner. Il enseigna, dit-on, neus manieres d'apprêter les mets, & sept façons d'employer la farine. Il fit faire des trépieds, des fourneaux, & des vases de terre. Le feu lui servit pour tout cela. Depuis ce tems les maladies devinrent rares, & les hommes jouirent d'une santé plus sorte qu'auparavant.

Soui-jen mit aussi ses soins à former de grands Ministres, des Magistrats habiles, des Ecrivains eclairés, & des Savans dans tous les genres. Ming-yeou fut celui qu'il mit à la tête des affaires. Pi-lieou fut chargé de contempler le Ciel, & d'examiner en particulier les différentes couleurs des quatre parties du Monde. Le soin d'ecrire l'Histoire sut donné à Tcheng-po; & Yun-kiu fut chargé de mettre par ecrit tout ce qui paroissoit mériter quelque attention. Avec les secours de ces quatre personnes, Soui-jen sit fleurir le Gouvernement, les Sciences & les Arts. Dès-lors chacun connut les devoirs particuliers qu'il avoit à remplir. On distingua les quatre parties du Monde, on connut les deux Pôles, on fit une Sphere universelle, on traça un Cadran pour marquer les différentes heures de la journée, on eut connoissance des différentes Constellations qui partagent le Ciel, & des cinq Planetes qui le parcourent chacune dans un espace de tems particulier.

La Morale ne sut point négligée: on sit connoître les Vertus, & on enseigna des moyens pour en faciliter la pratique. La Physique eut aussi ses cultivateurs, lesquels s'attacherent sur-tout à donner aux quadrupedes & aux oiseaux, des noms qui pussent les désigner par quelqu'une de leurs qualités propres.

Enfin on apprit alors à distinguer ce qui est essentiel & nécessaire, d'avec ce qui n'est qu'utile & convenable. Il y eut des regles pour les mœurs, pour la politesse, & pour tous les usages civils. Il sut etabli que les garçons se marieroient à trente ans & les filles à vingt. Chaque samille prit un nom particulier, sous lequel on la connut dans la suite des tems: & c'est peut-être là l'origine des Pe-kia-sing, c'est-à-dire, des cent noms de samille, qui ont encore lieu de nos jours. Les Peuples surent heureux sous un Prince qui n'ambitionnoit que de les

rendre tels. Les jeunes gens respectoient les vieillards, & les vieillards etoient pleins de tendresse pour les jeunes gens. La paix, l'union & la concorde régnoient par-tout.

Soui-jen régna environ deux cens ou deux cens trente ans. Il est dit dans un livre qui porte le titre de Lieou-y-lun, que depuis la soixante-douzieme année après la mort de Soui-jen jusqu'à Fou-hi, il y a eu quatre-vingt-onze familles qui ont occupé le trône. Il est dit ailleurs qu'il y a eu quatre Empereurs de la race de Soui-jen, & qui ont porté le même nom.

Young-tcheng-che. Sur la montagne Kun-yu-chan, il y a une plaine; les quatre côtés de la montagne s'avancent au loin comme pour la garder & lui servir de boulevard. C'est-là que Young-tcheng-che tenoit sa Cour. Les hommes etoient alors très-grossiers & dans une extrême ignorance; les herbes & les reptiles etoient leur nourriture; ils n'avoient point de lieu particulier pour prendre leur repos; ils dormoient tantôt sur des arbres, & tantôt dans des cavernes; semblables aux bêtes sauvages, ils vivoient de compagnie avec elles; les serpens ne leur nuisoient point, & ils ne nuisoient point aux serpens.

Young-tcheng-che avoit un fils qui s'appelloit Ki-tsée, homme adonné à la plus brutale volupté. Les semmes ne lui suffisoient pas pour satisfaire son insame appétit. Il attentoit en plein jour à l'honneur des hommes même. Son pere justement indigné, le chassa de sa présence. Loin de se corriger, Ki-tsée n'en devint que pire. Un monstre qui avoit le corps d'un homme, la queue & les pieds d'un cheval, sut le fruit de son horrible passion pour une jument.

Mon Auteur place ici le Ki des Chan-toung. Che-hoang-ché, auquel'on donna le nom de Toang-ty, qui fignifie Empereur des greniers, & le surnom de Heou-kang, avoit la figure d'un Dragon.

Dragon. Il parloit avec beaucoup de netteté & de précision, & avoit le son de voix fort agréable. Il avoit quatre yeux, de chacun desquels il sortoit des rayons d'une lumiere trèsvive. Le Ciel le destina à être le modele des Souverains. Sa vertu etoit sublime, & son savoir immense. Dès sa plus tendre enfance il sut ecrire, & par la seule inspection des Koa, il favoit & prévoyoit tout. En contemplant le Ciel, il s'apperçut que les etoiles ne gardoient pas entre elles le même ordre d'arrangement, & qu'elles formoient des figures de toutes les fortes; il en tira ses conséquences. En jettant ses regards sur la terre, il vit une tortue sur l'ecaille de laquelle il distingua des caracteres dont il comprit tout le sens. Les aîles des oiseaux, les montagnes & les rivieres furent auffi l'objet de ses remarques & de ses profondes réflexions. Elles lui donnerent occafion de former des caracteres inconnus jusqu'alors, & de composer une piece d'eloquence. Il assigna un son particulier pour la prononciation de chaque caractere. Il fit connoître & assigna les devoirs particuliers des Souverains & des Magistrats, des Peres & des Enfans. Il mit une différence entre les conditions. Il inventa divers genres de supplices pour punir les coupables, suivant la nature & la griéveté de leurs crimes; & il affigna différentes manieres d'appliquer à la question ceux qu'on foupçonneroit avec fondement, pour arracher de leurs propres bouches l'aveu de leurs fautes.

Les cinq principales cérémonies qui sont la base de notre politesse, surent déterminées par Che-hoang-ché. La Musique lui doit aussi son origine, ou tout au moins, quelques degrés de persection qu'elle n'avoit pas avant lui. Il apprit à connoître quels etoient les devoirs généraux de la société, & les devoirs particuliers dont chaque membre devoit s'acquitter, suivant son etat. Il divisa la Magistrature en plusieurs ordres, & Tome XIII.

affigna à chaque ordre le genre d'affaires dont il devoit

Tout alloit à merveille sous un tel Prince: les hommes le combloient d'eloges, & le Ciel de faveurs. Un jour, au grand etonnement de tout le Peuple, une abondance de grains couvrit la surface de la terre; le méchant Esprit en pleura de rage & se cacha de honte.

Les caracteres etoient déjà trouvés; on s'appliqua à les mettre en usage; on fit des livres; on mit par ecrit les belles actions & les vertus de ceux qui s'etoient le plus distingués. On créa des dignités & des charges, & on donna à chacune des noms particuliers. Chaque famille, outre son nom propre, eut encore un surnom.

Foung fut fait par Ché-hoang-ché, gouverneur de Kié-kieou; & comme il savoit les Lettres, il sut chargé de rédiger ce qu'il y avoit de plus essentiel dans les différentes sciences, & d'en composer comme un corps d'Histoire, pour l'instruction de la postérité.

Che-hoang-ché régna cent dix ans. Sa Cour etoit à Yang-ou. Dans son Palais il y avoit une salle qu'on appelloit Ly-siang-ting: c'est-là qu'on enterra son corps.

Le propre nom de Ché-hoang-ché etoit Ki. Che-hoang; signifie Empereur historien. Suivant la véritable Histoire il faut rayer Che-hoang du nombre des Empereurs, & en faire un des Ministres ou des contemporains de Hoang-ty: car ce qu'on dit de lui, est précisément ce qui est attribué ensuite à Tsang-kié, inventeur des caracteres.

Pe-hoang-che, dont le nom etoit Tché (qui est aussi celui d'une sleur très-odorisérante, & le surnom Pe qui signisse cyprès, pour exprimer la bonne odeur de ses vertus & la durée de sa gloire); Pe-hoang, dis-je, ecrivoit sur des tablettes

DE L'HIST. UNIVERS. DE L'EMP. CHINOIS.

l'eloge des personnages vertueux, ou de ceux qui avoient fait quelque belle action. Il leur en faisoit présent, pour les animer par-là à aimer toujours de plus en plus la vertu. Il etoit si humble & avoit si basse opinion de lui-même, qu'il se croyoit hors d'etat de rien faire de bien. Il etoit sort libéral, & il n'est personne qui ne se ressentit de ses biensaits. Il tenoit sa Cour à Hoang-jen-chan: au midi de Tcheng-yang; c'est aujourd'hui Kai-song-sou du Ho-nan. Il eut deux descendans.

Tchoung-hoang-ché, qu'on appelloit aussi Tchoung-yang-che & Tchoang-hoang-tsée, avoit beaucoup de vénération pour les nombres impairs, & en particulier pour le nombre de cinq. Le Ciel, disoit-il, a cinq parties, le Nord, le Sud, l'Est, l'Ouest & le Milieu. La Terre a cinq Elémens ou principes, qui sont les Métaux, le Bois, le Feu, l'Eau & la Terre. Il n'y a que cinq fortes de goûts dans les différentes choses que produit la nature, & ces goûts ou faveurs font le doux, l'amer, l'âpre, l'aigre & le salé. La Musique a cinq tons, Koung, Chang, Kio, Tché, Y. Il y a cinq couleurs principales ou primitives, le jaune, le rouge, le blanc, le noir & le verd. L'homme lui-même a cinq principaux devoirs à remplir, d'où dérivent essentiellement tous les autres; & ces cinq devoirs sont l'humanité, la justice, les cérémonies, la droiture, la fidélité. Sous le regne de Tchoung-hoang-ché, il y eut vingt-cinq personnes qui se distinguerent par leur sagesse & leur habileté. Il les employa dans les affaires qui avoient un rapport immédiat avec le gouvernement. Il ne vouloit point du service des Cénobites; & il eloigna de la Cour des gens qui, selon lui, devoient être toujours renfermés dans le cercle etroit de leur. profession: mais en revanche il employoit les véritables Sages, ll'eut quatre descendans. On dit qu'il a composé un Livre, &

que son fils, par respect pour un tel ouvrage, le sit placer dans un lieu sort elevé; mais comme on n'en tira aucune copie, on ne peut savoir ce qu'il rensermoit.

Ta-ting-ché est un des plus grands Princes qui aient existé. Sous son regne toutes choses alloient à merveille. Il n'y avoit jamais de dérangement dans les Saisons; la Terre n'etoit point ingrate; les trois sortes d'Astres que nous admirons au-dessus de nous, etoient beaucoup plus brillans qu'ils ne le sont aujour-d'hui. Cinq Foung-hoang de couleurs dissérentes se montrerent alors. Ta-ting-ché tenoit sa Cour à Ku-sou (dans le Chantong). Dans le tems que la Principauté de Lou avoit ses Souverains particuliers, il y avoit dans la capitale, une maison royale appellée Ta-ting-kou: c'étoit, dit-on, l'ancienne demeure de Ta-ting. Cet Empereur régna quatre-vingt-dix ans. Il etoit actif & vigilant dans l'administration des affaires. A sa mort on lui donna le nom de Yen-ty, qui signisse actif & brillant comme le seu. Il eut cinq descendans.

Ly-lou-ché, autrement dit Ly-mou-ché, etoit un Prince orgueilleux & stupide, qui exerçoit mille vexations envers le Peuple. Indocile aux salutaires avis de ses Ministres, il ne suivoit que sa propre volonté. Le sage Toung-ly-tsée sut une des victimes de sa sure. Ce méchant Prince sit lier ce grave personnage, & après l'avoir sait conduire au lieu où s'on exécutoit les criminels, il le sit inhumainement massacrer, comme s'il l'eût cru coupable des plus grands crimes. Cette action barbare lui attira l'horreur & l'exécration de tous ses sujets. Il eut cinq descendans.

Kouen-lien-ché, autrement dit Ly-lien-ché & Ly-hiu-ché, eut onze descendans. Mon Auteur n'en dit pas davantage.

Yen-che. Dans le tems que Confucius, se trouvant entre le royaume de Tchou & celui de Tsai, sut contraint de se tenir

DE L'HIST. UNIVERS. DE L'EMP. CHINOIS. 205 caché pour se soustraire à la fureur de ses ennemis, & de passer sept jours entiers sans prendre aucune nourriture, il chanta, dit-on, des vers où il etoit fait mention de Yen-che.

Hiuen-yuen-ché naquit & tint sa Cour à Koung-sang, qui est aujourd'hui une ville du troisieme ordre dans le Ho-nan, laquelle porte le nom de Tchen-lieou-hien. Il considéra les ouvrages de la nature, & son entendement s'ouvrit. Il s'apperçut un jour que le vent agitant les feuilles d'une plante appellée jei-pong, les disposoit de maniere qu'elles représentoient une machine propre à transporter d'un lieu à un autre les hommes & les plus pesans fardeaux. Il prit occasion de-là de faire un charriot; & c'est pour cette raison qu'on lui a donné le nom qu'il porte : car Hiuen signifie le bois transversal, & Yuen le bois qui lui est perpendiculaire; ou-autrement, Hiuen est l'essieu, & Yuen les brancards du charriot. On dit de lui qu'il fit bien toutes choses. Les principales de celles qu'on a transmises à la postérité, sont celles-ci. Il sit ouvrir des chemins au travers des montagnes; il fit, par le moyen du cuivre, toutes fortes d'instrumens utiles ou nécessaires pour l'usage de la vue; il mit un prix à chaque chose, suivant sa valeur intrinseque ou l'utilité dont elle pouvoit être; il rendit ses sujets heureux. Il eut trois descendans.

Quoique les deux caracteres *Hiuen-yuen* forment un nom qui est le même qu'un de ceux que portoit *Hoang-ty*, il n'est pas à présumer que le Prince dont il s'agit ici soit le même que *Hoang-ty*.

He-sou-che, que quelques-uns appellent He-sou-che, rendit les Peuples heureux. Il faisoit tout avec une tranquillité d'ame qui paroissoit inaltérable; c'est pourquoi on lui a donné le nom qu'il porte, car He signifie gravité, Sou tranquillité d'ame, & Siu constamment, continuellement.

Avant lui les hommes ignoroient les arts, ils couloient leurs jours dans l'ignorance & l'oisiveté, ils se promenoient souvent. & se faisoient un point capital d'avancer beaucoup leur ventre lorsqu'ils marchoient. Le plus souvent ils alloient sans favoir où ils dirigeoient leurs pas; ils n'avoient aucun tems réglé pour prendre leurs repas; ils mangeoient à toute heure de la journée; quelques-uns d'entre eux cultivoient la terre, mais c'etoit sans ordre, & seulement quand la fantaisse leur en prenoit; ils etoient incapables d'un travail constant & suivi. En général, les hommes mangeoient quand ils avoient faim, buvoient quand ils avoient soif, dormoient lorsqu'ils avoient sommeil. Ils ignoroient la différence qu'il y a entre le bien & le mal; ils n'etoient travaillés d'aucun souci, ni d'aucune inquiétude; ils n'etoient sensibles ni aux eloges, ni au mépris. Les vents n'agitoient pas alors les eaux, & la mer toujours tranquille n'excitoit aucune vague. Les rivieres n'etoient point sujettes aux inondations, mais elles avoient un cours paisible & toujours egal. Hé-sou-ché tenoit sa Cour à Tien-chan.

Un Auteur nommé Siué-hiuen-tchen, dit: « l'Empereur » Tchou-young est regardé aujourd'hui comme l'esprit de » Heng-fou: l'Empereur Yu-ty est immortel & voltige autour » de Tsang-ou: Hé-sou est regardé comme le génie tutélaire » de Tsien-chan, & Hoang-ty comme celui de Ting-hou ».

Ko-tien-che est ainsi appellé, parce qu'il tenoit sur la terre la place du Ciel, dont il avoit la vertu. Il ressembloit à un globe, Ses sujets lui obéissoient avant même qu'il leur eût intimé ses ordres. On ne trouve pas de termes propres pour le louer dignement. Il inventa huit sortes d'instrumens de musique, & de plus une espece de cornet à bouquin. Je trouve en petits caracteres l'explication ou plutôt l'usage de ces dissérens instru-

207

mens. Le premier s'appelloit Tsai-min, ce qui signisse aimer le Peuple; le second, Hiuen-niao, l'Oiseau noir; le troisseme, Tsoui-tsao-mou, ne pas couper le bois; le quatrieme, Fen-ou-kou, cultiver les huit sortes de grains séparément; le cinquieme, Kin-tien-tchang, chanter en détail la doctrine céleste; le sixieme, Ta-ty-koung, chanter clairement le mérite du Souverain; le septieme, Y-ty-té, imiter la vertu de la terre; & le huitieme Ouan-ou-tché-ki, rappeller le souvenir de tout ce qui est. Il composa la Musique Koang-yo, dans laquelle le Koai-sou & & le Oua-yo etoient suivis du Lou-tsao; c'est-à-dire, dans laquelle le concert précédoit la comédie.

Ko-tien-che honora l'Esprit universel, auquel quatre sois chaque année, au commencement de chaque saison, il alloit sacrisser sur la montagne Tay-chan. Il se servit des métaux pour en saire de la monnoie. Il sit siler & travailler la soie. Avant lui les petits Souverains, qui s'etoient fort multipliés une reconnoissoient aucun ches commun, & etoient divisés entre eux; Ko-tien les soumit, & donna la paix à l'Univers. Il eut quatre descendans.

Bien des inventions qu'on attribua à Ko-tien, & à plusieurs autres qu'on fait régner avant lui, sont ensuite attribuées à Hoang-ty. Sur cela il me vient une idée que je veux communiquer une sois pour toutes. Ne pourroit-il pas se faire que dans les dissérens Mémoires particuliers que l'on tira du cabinet de quiconque s'en trouva muni lors de la restauration des Lettres, on eût désigné par Ko-tien & plusieurs autres noms, un seul & même Empereur, qui est par exemple Hoang-ty; & que ceux qui copierent dans la suite ces Mémoires, dont la lecture devoit leur être fort difficile, consondirent tout? Le lecteur judicieux pourra faire sur cela ses réslexions. Je crois en général que la plupart de ceux qui sont erigés en

Souverains & en Empereurs dans les Mémoires qu'on appelle Ouai-ki, n'etoient que des chefs de famille, dont les descendans conservoient par ecrit les noms & quelques-unes de

leurs actions les plus remarquables.

Tsoun-lou-che honora le Ciel, aima les hommes, & fit un bon usage de toutes choses. Il purgea le monde de tout ce qu'il avoit de mauvais. Il gardoit un juste milieu en tout. Il exhortoit sans cesse les hommes à n'aimer & à n'estimer que la vertu. On dit qu'il ne porta jamais que des habits de soie. Son regne fut d'environ quatre-vingt-dix ans. Il tenoit sa Cour à Kiang-tay. Le lieu de sa sépulture est au nord de la montagne Fou-fei-chan. Il eut cinq descendans.

Tchou-soung-che etoit aussi connu sous le nom de Tchouyao-che; mais son véritable nom etoit Tchou-young-che. On dit de lui que son cœur & son corps furent toujours exempts de souillure. Il eut pour maître le grand Koang-chou, qui fomenta & nourrit en lui les principes & l'amour de la vertu. Il n'eut pas besoin d'employer les châtimens pour obvier aux désordres ou pour punir les crimes; le Peuple, sous un tel Souverain, se portoit de lui-même à la pratique de tous ses devoirs. Il distingua la subordination en trois degrés principaux. Les Grands comme le Peuple la doivent sfans réserve au Souverain, les Enfans à leur Pere & Mere, & les Femmes à leurs Maris. Il y renfermoit un juste retour de ceux-çi envers ceuxlà : c'est ce qu'il appella les principaux devoirs de la société, Il etablit que chacun de ses sujets lui donneroit la neuvieme partie de ses revenus.

Un jour que Tchou-young-che prenoit son plaisir à entendre des oiseaux, il imagina une musique qui imita parfaitement leur chant. Il composa des signes pour désigner les différens tons. Il composa encore une musique particuliere pour chanter

les louanges de ceux qui pratiquoient la vertu, ou qui avoient bien mérité de l'Empire; & cette musique etoit si belle, que non-seulement les hommes, mais les esprits eux-mêmes en etoient enchantés. Il avoit, dit-on, l'oreille bonne & les yeux fins, ou, ce qui revient au même, l'oreille fine & les yeux bons. Son sang n'engendra jamais de maladie; aussi vécut-il très-long-tems. Il changea tout ce qu'il y avoit de mauvais fur la terre, & la terre se trouva par ses soins dans un etat florissant. Il se donnoit souvent le plaisir de chanter & de jouer des instrumens. Il etoit exact & expéditif dans les affaires; & c'est en particulier pour cette raison qu'on lui a donné les noms qu'il porte, & qui signifient très-eclairé, fin, délié, subtil, &c. Il tenoit sa Cour à Hoei-ty, & sa sépulture est à Tcheng-ty, au midi de la montagne Heng-chan. Quoiqu'il ne foit pas bien sûr que sa sépulture soit près de cette montagne, on le conjecture ainsi, parce qu'on l'appelle communément la montagne de Tchou-young. Il eut deux descendans.

Hao-yng-che sit abattre une grande quantité d'arbres, & tuer un grand nombre de bêtes féroces. Dans ces tems-là il y avoit peu d'hommes & beaucoup de forêts. Les cerfs n'engendroient presque pas, & les oiseaux ne faisoient presque point d'œufs. Les Magistrats n'avoient pas de quoi pouvoir offrir à l'Empereur. A la mort de quelque personne distinguée, il ne se présentoit personne pour faire les cérémonies sunebres; on n'habilloit pas les morts, & on ne les mettoit pas dans un cercueil. Hao-yng-che eut neuf descendans.

Yeou-tchao-ché enseigna aux hommes l'art de faire des maisons de terre, avec une ouverture pour servir d'entrée, & des degrés pour y monter: car il voulut que les maisons sussent elevées pour se préserver des inondations. Il désendit de dormir sur des arbres, comme on faisoit auparavant; & le Peuple,

Tome XIII.

en lui obéissant, le bénissoit de lui avoir procuré l'avantage des maisons construites avec de la terre. Yeou-tchao-che s'acquitta de son devoir de Souverain, comme le Soleil & la Lune s'acquittent du leur en eclairant le Monde. On l'a appellé par honneur l'ancien des Empereurs. Il parut sous son regne une tortue mystérieuse & un dragon volant. Les hommes commencerent à être eclairés, & l'Univers sut en paix. Il eut sept descendans.

Tchou-stang-che. Sous le regne de ce Prince, il y eut presque toujours du vent, & presque jamais de pluie. Les nuages ne fe raffembloient même pas. Le Soleil ne répandit qu'une lumiere pâle, & toute sa vertu sembloit eteinte. La terre devenue aussi stérile que le fable, donnoit à peine des ronces. Arbres, plantes, fruits, herbes, tout périt, ou etoit sur le point de périr. Les hommes eux-mêmes, foibles, languissans, ou accablés de maladies, disparoissoient chaque jour de dessus la surface de la terre en très-grand nombre. Touché de tant de maux, Tchou-siang-che ordonna à son Grand-maître de la Musique de jouer du chê, & de mettre en usage tout son talent pour tâcher de fléchir le Ciel. Le Grand'maître se met en devoir d'obéir; il accorde son instrument, & à peine en eut-il tiré quelques sons, que les nuages commencerent à s'assembler & à couvrir le Ciel. Une abondante pluie suivit de près, la terre en fut abreuvée & rassassée., & reprit sa premiere sécondité. Le Peuple, pour témoigner sa reconnoissance à l'Empereur, lui donna, d'une commune voix, le surnom de Lay-yn, qui signisse qui fait venir la pluie. Il tenoit sa Cour à Tchou, & eut trois descendans.

Yn-kang-ché. Sous son regne l'air fut presque toujours pluvieux & mal sain; les maladies inonderent, pour ainsi dire, la terre. L'Empereur saisoit saire chaque jour

DE L'HIST. UNIVERS. DE L'EMP. CHINOIS. 211 l'exercice militaire à ses sujets. Les mouvemens qu'ils etoient obligés de se donner, ne contribuerent pas peu à la guérison de ceux qui etoient languissans, & à maintenir en santé ceux qui se portoient bien. Yn-kang-che tenoit sa Cour à Hoa-yuen. Il eut deux descendans.

Ou-hai-che régna avant Ty-tay-hao, c'est-à-dire avant Fou-hi. Ce fut lui qui apprit le premier aux hommes à pratiquer la vertu & à fuir le vice, & leur procura par-là une tranquillité dont ils ne jouissoient pas auparavant. L'abondance & la paix régnerent par-tout. La colere commença à ne plus se-peindre sur les visages, & la volupté à ne plus diriger toutes les actions: les hommes sentirent enfin qu'ils pouvoient maîtriser leurs passions. Persuadés que tout ce qui se faisoit etoit pour leur avantage, ils etoient egalement contens de tout; ils n'avoient aucune prédilection pour un genre d'ouvrage particulier. Comme ils n'estimoient pas ce qu'ils faisoient, ils n'avoient aucun mépris pour ce qu'ils voyoient faire aux autres. Chaque famille avoit son logement tellement situé, qu'elle ne pouvoit pas entendre l'aboiement des chiens de la famille la plus voifine, ni le chant de ses coqs. On ne perdoit pas son tems à se visiter les uns les autres; chacun demeuroit en paix dans son propre ménage.

Le Foung-hoang, la Tortue & le Dragon se montrerent alors. Il ne faisoit du vent, & il ne tomboit de la pluie que lorsqu'il etoit à propos que cela arrivât. Il ne faisoit chaud ou froid que dans les saisons convenables, & lorsqu'il etoit bon que cela sût ainsi. Ou-hoai-che alloit souvent sur la montagne Tay-chan pour sacrisser au Ciel. Un jour, pendant le tems du sacrissee, les nuages s'abaisserent jusqu'à lui & le couvrirent. Pour eterniser la mémoire d'un evénement si merveilleux, il le sit graver sur une pierre, & le Peuple couroit en soule pour lire &

apprendre par cœur les belles paroles que l'Empereur avoit employées pour l'exprimer. Il eut six descendans.

Tcheng-hioung-che; ce qui veut dire, véritable héros, héros parfait, &cc. Le docteur Pang-tsée demande ce que c'est que Tcheng-hioung, ce qu'on peut croire de lui, ce qu'il a fait, quels sont ses ancêtres, quelle a eté sa doctrine; si on doit, ou si on peut l'imiter; s'il est vrai qu'il ait régné dix-huit mille ans; s'il est vrai que tous ses soldats aient eté des héros comme lui; si personne n'osoit & ne pouvoit lui résister; si, comme le Ciel & la Terre, il a toujours eté le même. Voici la réponse que sait à toutes ces questions un autre Docteur nommé Ho-koang-tsée. Tcheng-hioung, dit-il, n'eut ni une vertu ni un mérite extracrdinaires; il trouva l'Empire, que ses ancêtres lui avoient transmis, en très-bon etat; il ne sit que le maintenir tel qu'il etoit auparavant: les choses, sous son regne, alloient pour ainsi dire d'elles-mêmes.

Sou-hoang-che. Mon Auteur n'en dit rien.

Nei-tchoan-ché. Ceux qui le voyoient de près, admiroient sa vertu; ceux qui n'etoient pas à portée de le voir, croyoient tout ce qu'ils entendoient dire de lui, & le regardoient comme un Prince d'une sagesse extraordinaire. Lorsque Nei-tchoan donnoit des avis, on l'ecoutoit avec attention, & on tâchoit de se conformer à ce qu'il suggéroit. Il n'etoit personne qui ne sût persuadé de la droiture de ses intentions dans tout ce qu'il faisoit. Il aimoit en général tous les hommes, comme s'ils eussent eté ses propres enfans; aussi on venoit en soule des quatre parties du monde pour lui rendre hommage. Les deux Empereurs Sou-hoang-che & Nei-tchoan-ché ont gouverré avec beaucoup de sagesse; on n'a qu'à les imiter pour être en etat de bien régner.

Pour me mettre au fait, & savoir, s'il etoit possible, quels ont.

DE L'HIST. UNIVERS. DE L'EMP. CHINOIS.

eté les Empereurs qui ont régné entre les trois Hoang & les cinq Ty, j'ai parcouru, dit Hoang-sing-tchouan, tous les livres anciens & modernes que j'ai pu déterrer. Je n'ai rien oublié; j'ai tout mis en usage pour me procurer les connoissances que je voulois acquérir. Voici en général à quoi tout peut se réduire.

Il y a eu les neuf Teou, les cinquante-neuf Ché, les trois Ho-lo, les fix Lien-toung, les quatre Su-ming, les vingt-un Sunfei, les treize Yn-ty, les dix-huit Chan-toung, & les quatorze Chou-ki, ce qui fait en tout dix races, qui ont successivement donné des loix au monde. Je n'ai pas cru devoir rapporter tout ce que j'ai trouvé; je laisse même au Lecteur judicieux, à juger si le peu que j'ai dit mérite d'être cru. Pour moi je n'oserois dire mon avis, je prie qu'on en fasse de même; ou que, si l'on veut absolument décider, on se donne la peine de réfléchir, de combiner & de comparer, pour ne pas s'exposer à ajouter soi à ce qui doit être rejetté, ou à rejetter ce qui doit être retenu. Voyez le premier volume de l'Abrégé de l'Histoire chinoise, par Ouang-ouang-jou, Auteur qui vivoit fous la Dynastie des Ming. Voyez les Préfaces des autres Abréviateurs, des Commentateurs, & de la plupart de ceux qui ont expliqué le Kou-ouen. Voyez encore l'Y-toung-tché, & les livres faits sous les Han, &c.

Je finis l'exposé des tems fabuleux & mythologiques des Chinois, par les paroles que l'Auteur de la troisieme dissertation insérée dans le troisieme tome de l'Origine des Loix, des Arts & des Sciences, dit fort mal-à-propos des commencemens de la vraie Histoire chinoise, jusqu'à l'an 206 avant J.C. C'est un chaos monstrueux, dont an ne sauroit rien extraire de suivi & de raisonnable. Ce que je vais ajouter sur les tems douteux & incertains depuis Fou-hi jusqu'à Hoang-ty, pouvant

214 ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE, &c.

donner occasion à des conjectures ou à des inductions qui ne renferment rien d'absurde, mérite en quelques sorte d'occuper quelques momens. Les Chinois savent en général que Fou-hi est le fondateur de leur Empire; qu'entre son regne & celui de Hoang-ty, il y a eu des Souverains intermédiaires; mais ils n'ont aucun monument solide sur lequel ils puissent etablir la véritable durée de leurs regnes, l'Histoire de ce qu'ils ont fait de remarquable, ou le détail de leurs actions. Je rapporterai néanmoins ce qu'en disent les Auteurs les plus célebres, & l'Histoire authentique de la Nation.

Il n'est pas nécessaire que je proteste ici que je ne prétends pas donner à cette partie de l'Histoire chinoise, que j'appelle douteuse, un degré d'autorité que le titre seul démentiroit; je la laisse en possession de tous ses biens, sans m'embarrasser de vérisser ses titres.





DE

L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'EMPIRE CHINOIS.

SECONDE PARTIE,

Contenant les tems douteux ou incertains, depuis Fou-hi, fondateur de la Monarchie, jusqu'à Hoang-ty, qui en est proprement le législateur.

Tar-Hao, autrement dit Fou-hi, portoit aussi le nom de Foung. Il tenoit sa Cour à Ouan-kieou, dans le Ho-nan, non loin de l'endroit où est aujourd'hui Tchen-tcheou. Il régna cent quinze ans. Le bois sut son emblême, & on l'appella Roi des bois, parce qu'il avoit, dit-on, toutes les vertus qu'on attribue au bois.

1. Гои-нг.

On ne parle point de son pere; on dit seulement que sa mere s'appelloit *Hoa-siu*. *Hoa-siu* est le nom d'un lieu dans la province de *Chan-si*, où est aujourd'hui *Lan-tien-hien*.

Voyant les vestiges d'un pied d'homme d'une grandeur plus qu'ordinaire, imprimés sur la surface de la terre, Hoa-siu desira d'avoir un fils semblable à l'homme dont elle voyoit les traces. Ses vœux furent exaucés, elle conçut & mit au monde Fou-hi après l'avoir porté quatorze mois dans son sein.

"Fou-hi est le premier Empereur qu'il y ait eu dans le monde. Levant la tête vers les Cieux, & contemplant l'economie admirable des différens Astres qui les embellissent, il travailla à en déterminer le cours & inventa l'Astronomie.

"Tournant ensuite ses regards vers la Terre, il sit attention aux cinq choses principales qu'elle renserme dans son sein & qui la composent. Il connut les métaux, les plantes, les eaux, le seu & la terre. Il inventa des moyens pour mettre tout cela en usage. Ensin en s'examinant lui-même, il s'apperçut qu'il etoit lui seul un petit monde, ou le monde en abrégé. Dans ses deux yeux, il vit l'Astre qui nous eclaire pendant le jour, & celui qui préside à la nuit. Il reconnut la terre dans sa propre chair. Ses dents & ses os lui représenterent les différens métaux. Ses cheveux & sa barbe lui représentement les arbres & les plantes. Il trouva des rivieres & des mers dans les différentes parties de son corps; & son activité lui parut l'image du seu, & le seu lui-même ».

Ayant vu un Dragon-cheval sur le dos duquel etoient certaines marques, sortir en sa présence de la riviere Meng-ho; ayant vu de même une mystérieuse tortue portant sur son ecaille des caracteres merveilleusement disposés, sortir de la riviere Lo-ho, il en prit occasion de former les huit Koua, composés chacun de trois lignes. La vertu de ces Koua est spirituelle & toute céleste; il n'est rien qu'elle ne renserme.

Quelques nœuds formés sur une corde, etoient la seule maniere d'ecrire avant Fou-hi. Ce sage Prince inventa des caracteres auxquels il donna des noms particuliers, asin que tout le monde pût les apprendre, les retenir & s'en servir dans l'occasion. Il sit un calendrier pour apprendre à connoître, à distinguer & à mesurer les tems.

Avant lui il n'y avoit point de mariage déterminé. Il etablit une maniere de le contracter, & des cérémonies pour en conftater la validité. Il affigna à chacun des deux epoux, des devoirs particuliers à remplir. C'est depuis cet etablissement qu'il

DE L'HIST. UNIVERS. DE L'EMP. CHINOIS. 217 qu'il y a eu parmi les hommes des regles de bienséance & de

mœurs, & qu'ils ont vécu en corps de Nation.

Pour empêcher que le Peuple ne retombât bientôt dans l'etat d'ignorance & de grossiéreté dont il venoit de le tirer, Fou-hi fit des loix, & créa des Magistrats pour les faire observer. Il appella ces Magistrats du nom général de Dragon, en mémoire du Dragon-cheval qu'il avoit vu sortir de la riviere Meng-ho: il se choisit deux Ministres, dont le premier fut Koung-koung, & le second Pe-hoang. Il voulut de plus que Tchou-stang & Hao-yng sussent l'un à sa droite & l'autre à sa gauche, lorsqu'il traitoit les affaires; que Ly-lou fût placé derriere lui du côté du nord; He-siu devant lui, du côté du midi; Koun-ou à sa droite, du côté de l'ouest, & Ke-tien à sa gauche, du côté de l'est. Il sit placer immédiatement au-dessous de lui, Yn-kang; & après que les principales places eurent eté ainsi déterminées, il donna des noms & des emplois particuliers à ceux dont il avoit dessein de se servir pour le gouvernement.

Il appella Tchou-siang du nom de Dragon volant, & lui donna le soin d'ecrire ce qui se passoit d'un peu essentiel. Haoyng sut nommé Dragon caché, & sut chargé de faire le Cycle.
Tay-ting eut le nom de Dragon domicilié, & eut ordre de
bâtir des maisons. Houn-toun sut appellé Dragon qui se fait
suivre, & sut chargé de remédier à tous les désordres qui
pourroient se glisser parmi le Peuple. Le nom de Dragon des
champs sut le distinctif de Yn-kang, qui eut aussi le soin de
faire travailler à la terre; ensin, Ly-lou sut nommé Dragon
des eaux, & sut chargé de tout ce qui a rapport aux arrosemens des terres, aux sleuves & aux rivieres, & en général
aux ecoulemens des eaux.

Outre ces différens Mandarins, il en créa encore cinq autres

Tome XIII.

pour présider aux Saisons de l'année. Le premier sut appellé Dragon verd, & présida au Printems; le second Dragon rouge, & présida à l'Eté; le troisseme Dragon blanc, & présida à l'Automne; le quatrieme Dragon noir, & présida à l'Hiver; le cinquieme eut le nom de Dragon jaune, & présida aux entredeux des Saisons.

Fou-hi inventa des filets pour la pêche, & apprit aux hommes la maniere d'apprêter les viandes; ce qui fut cause qu'on lui donna le nom de Pao-hi. Il inventa aussi la Musique, & le premier usage qu'il en sit, sut de chanter ces etablissemens même qui le faisoient triompher si glorieusement de la barbarie. Avec du bois appellé Ou-toung, il sit un Kin, qui est une espece de Lyre; & avec du bois de sang (c'est le mûrier), il sit un Chê, autre espece de Lyre plus grande & plus parsaite que la premiere. Il monta le Kin avec vingt-cinq cordes, & le Chê avec trente-six. Ensin, après un regne de cent quinze ans, il cessa de vivre, & son corps sut déposé dans le Tchen, où l'on montre encore le lieu de sa sépulture, qui est, suivant l'Y-toung-tché, au midi de la ville de Tchentcheou d'aujourd'hui, à trois lys de distance. (Voyez le Kanmou & le Toung-kien-kan-mou).

2 Niu-oua-ché, & Koung-koungché,

Niu-oua-ché, sœur utérine de Fou-hi, succèda à son frere après avoir mis à mort Koung-koung-ché, qui s'etoit emparé du gouvernement. Apparemment que ce Koung-koung-ché est le même qui sut choisi par Fou-hi pour être son premier Ministre. Je ne trouve autre chose sur ce qui le regarde, sinon qu'il etoit velu par tout le corps, qu'il avoit les cheveux rouges, & que se voyant revêtu de l'autorité suprême, son orgueil lui sit croire qu'il etoit quelque chose de plus qu'un homme: il s'erigea de lui-même en esprit, & voulut qu'on le regardat comme tel. Il s'attacha à faire des choses extraordi-

DE L'HIST. UNIVERS. DE L'EMP. CHINOIS. 21

naires, parmi lesquelles il y en eut qui lui attirerent la haine des Peuples. Il inonda le pays, en détournant le cours naturel de quelques rivieres. Niu-oua-ché, voyant que le mécontentement etoit universel, tendit des piéges à cet insensé, qui n'eut pas l'adresse de les eviter, le fit mourir & régna à sa place.

Cette Princesse sit revivre les beaux jours de Fou-hi. Elle avoit montré dès son enfance un esprit & un discernement au-dessus du commun. Elle avoit aidé son frere à déterminer les devoirs particuliers du mari & de la semme, pour pouvoir devenir de dignes chess de samille. Elle inventa un instrument de musique appellé Cheng: cet instrument est un assemblage de tuyaux de bambou, qui donnent les différens tons. Elle vécut cent trente ans.

Il est dit dans le Ouai-ki que Fou-hi eut quinze successeurs qui régnerent les uns après les autres, jusqu'à ce que Chennoung prît les rênes de l'Empire. Leurs noms sont, 10. Niuoua-ché, 10. Pê-hoang, 30. Tchoung-yang, 40. Ta-ting, 50. Lylou, 6°. Ly-lien, 7°. Hoa-toun, 8°. He-siu, 9°. Tsoun-lou, 10°. Hao-yng, 11°. Yeou-tchao, 12°. Tchou-siang, 13°. Kotien, 14°. Yn-kang, 15°. Ou-houai. Mais quand on se donne la peine d'examiner de près ce que dit le même Ouai-ki, de ceux que choisit Fou-hi pour l'aider dans l'administration des affaires, on trouve qu'ils etoient egalement au nombre de quinze, & que leurs noms sont presque tous les mêmes que ceux des prétendus Empereurs ses successeurs; d'où l'on peut conjecturer, dit Nan-siuen, que ce sont précisément les mêmes personnages, lesquels après la mort de Fou-hi, se seront erigés en petits Souverains, chacun dans un lieu particulier. Ce sentiment est celui des meilleurs Critiques. Pour moi, ajoute le même Nan-siuen, je m'en tiens à ce que je trouve dans le Tatchouan de l'Y-king & je place Chen-noung, immédiatement E e 2

après Fou-hi, comme le fait Confucius dans son commentaire. (C'eft le Ta-tchouan).

Yen-ty, Chen-noung-che. Le Prince de Chao-tien, dit le Ouai-CHEN-NOUNC. ki, epousa Ngan-tong, fille de Yeou-kiao-ché, dont il eut deux fils. L'aîné eut le nom de Ché-nien & fut elevé sur les bords du Kiang: c'est pourquoi on ne l'appelloit communément que Kiang. Le nom de Chen-noung, qui signifie esprit laboureur, ne lui fut donné long-tems après, qu'en mémoire des services qu'il avoit rendusaux hommes, en leur apprenant le plus utile de tous les arts, qui est celui du labourage. Il paroît que le nom de Yen ty sut celui. qu'il porta dès son avénement au trône, pour désigner, dit un des commentateurs de l'Histoire, que sa succession à l'Empire etoit légitime. Suivant le Ché-y & l'Y-toung-tché, la petite ville du nom de Kiang devant la quelle coule une riviere qu'on appelle Kiang-choui, à sept lys de distance au midi de Pao-ki-hien, du district de Foung-siang-sou, est l'endroit où sut elevé Chennoung, les premieres années de sa vie. De-là il passa à la montagne de Lié-chang, où il s'appliqua à l'etude de la nature & à acquérir une connoissance sûre de ses dissérentes productions; ce qui l'a fair nommer encore Lié-chan-ché.

> Il tint d'abord sa Cour à Y, d'où il la transféra ensuite à Ki; & c'est pour conserver le souvenir de ces deux evénemens, qu'on a désigné ce Prince sous le nom de Y-ky-ché. Après fon avénement à l'Empire, dit l'Historien Yen-ty, Chennoung-ché eut le feu pour emblême, & fut appellé Roi du feu. Il choisit le pays de Tchen pour être le lieu de sa Cour. C'est. le lieu qu'on appelle aujourd'hui Tchen-tcheou dans le district de Kai-fong-fou. Il la transféra ensuite à Kiu-fou, qui est aujourd'hui Yen-icheou-foung, de la Province de Chan-tong. Son premier soin sut celui d'occuper ses sujets des travaux de la campagne. Il leur fit connoître les cinq fortes de grains les plus

propres à servir de nourriture, & leur apprit à distinguer les cent sortes de plantes utiles. Il inventa tous les instrumens qui peuvent faciliter la culture de la terre & en enseigna l'usage. Il goûta lui-même les différentes productions de la terre, & il connut les plantes vénimeuses, & celles qui contribuent à la fanté; celles dont la vertu est d'echausser, & celles qui rafraschissent; celles qui sont tempérées & celles qui n'ont aucune vertu. Leur extrême différence le frappa, il sit sur cela de prosondes réslexions, & inventa la médecine. Il expliqua les qualités des principales plantes dont on peut faire usage pour la guérison de nos maladies, & enseigna la maniere de les préparer. Il a composé un livre où l'art de connoître & de guérir les disserens maux qui n'empoisonnent que trop souvent notre vie, est expliqué dans le plus grand détail. Ce livre, dit-on, s'est conservé jusqu'à nos jours.

Pour faciliter la circulation des choses nécessaires à la vie . Chen-noung etablit des marchés qui se tenoient au milieu du jour & dans des lieux déterminés. Il sit de sages réglemens pour obvier aux sourberies. Il sit de plus un tarif où chaque marchandise etoit taxée suivant sa valeur intrinseque : une denrée n'etoit payée que par d'autres denrées ; car l'usage de la monnoie n'etoit pas encore introduit.

Il changea les noms des Magistrats; & au lieu de les appeller Dragons, comme Fou-hi l'avoit déterminé, il leur donna l'epirihete de Feu, pour signifier par-là, que comme dans l'ordre naturel le seu consume & purisse tout, ainsi dans l'ordre politique, l'autorité du Magistrat doit consumer ou purisser tout ce qui mérite l'un ou l'autre.

Il est dit dans le Ouai-ki, que, du tems de Chen-noung, le Prince de Chou-cha se révolta; mais que ses propres sujets, soin d'entrer dans ses vues, se saissirent de sa personne & le

mirent à mort. Depuis ce tems, continue le Ouai-ki, l'Empire de Chen-noung s'etendit du côté du midi, jusqu'au Kiao-tche, qui est le Tong-king & la Cochinchine d'aujourd'hui; du côté du nord, jusqu'à Yeou-tou, qui est aujourd'hui Tay-tou; du côté de l'est, jusqu'à Yang-kou, connu aujourd'hui sousle nom de Japon; & du côté de l'ouest, jusqu'à San-ouei, montagne du Chan-si, près de laquelle on a bâti ensuite la ville Chatcheou. Ensin, après un regne de cent quarante ans, Chennoung mourut à Tcha-hiang, dans le pays de Tchang-cha. Suivant le Che-y, Tcha-hiang est aujourd'hui Tcha-ling-tcheou, du district de Tchang cha-fou, dans la province de Hou-kouang.

4 Ty-lin-koui. Ty-lin-koui, fils de Chen-noung, succéda à son pere, & régna quatre-vingts ans. Chen-noung avoit epousé Ting-po, fille de Mang-choui-che, il en eut Ty-tcheng.

Ty-tcheng, fils de Ty-lin-koui, succéda à son pere & régna Tr-TCHENG. soixante aus. Il sut remplacé par son fils Ty-ming.

Ty-ming, fils de Ty-tcheng, régna après son pere pendant quarante-neuf ans. Son fils Ty-y lui succéda.

7 Ty-y, fils de Ty-ming, régna pendant quarante-cinq ans. Il eut aussi le nom de Ty-tché. Son fils Ty-lai lui succéda.

Ty-lay, qu'on appelloit aussi Ty-ke, succéda à Ty-y son pere, & régna quarante-huit ans. Il eut pour successeur son fils Ty-ly.

Ty-ly, qu'on appelloit aussi Ty-kin, régna pendant quarante-trois ans. Le Toung-kien-kan-mou ne lui donne que quarante-deux ans de regne, après lesquels Yu-ouang, son arriere-petit-fils, monta sur le trône.

Ty-ly, dit le Ouai-ki, eut pour fils Tsié-kang; Tsié-kang eut lui-même deux fils, dont l'un s'appelloit Ke & l'autre Hi. Tsié-kang, Ke & Hi ne régnerent point. Après la mort de Ty-ly on choisit un des fils de Ke pour être à la tête de l'Empire. Il s'appelloit Yu-ouang.

.

7

8 |TY-LAY,

9 Ty-14.

DE L'HIST. UNIVERS. DE L'EMP. CHINOIS. 223

Ty-yu-ouang, fils de Ke & arriere-petit-fils de Ty-ly, succéda à son bisaïeul, & gouverna l'Empire pendant cinquante-cinq ans, après lesquels s'etant rendu odieux à ses sujets, il sut obligé de s'ensuir pour se soustraire à la sureur de ceux qui en vouloient à sa vie. C'est en lui que finit la race de Chennoung; & l'Empire passa à Yeou-hioung-che, qui en est regardé comme le second fondateur.

IO. Ty-yu-ouang.

Yu-ouang, dit le Ouai-ki, etoit arriere-petit-fils de Ty-ly: il tenoit sa Cour à Koung-sang. Son gouvernement etoit dur, & quand il punissoit, c'etoit toujours avec une rigueur extrême. Les Grands & les principaux Officiers n'etoient jamais sans crainte. Un d'entre eux, nommé Tché-yeou, levale premier l'etendard de la révolte. Son exemple sut bientôt suivi, & l'Empereur sut contraint d'abandonner sa Capitale. Il se retira à Tcho-lou, & y tint encore une espece de Cour.

I t.
Yu-ouang.

Koung-soun-suen-yuen etoit alors Roi de Yeou-hioung. C'etoit un Prince doux, affable, & qui avoit la réputation de bien gouverner. Les révoltés le reconnurent pour leur Souverain, & tout le reste de l'Empire les imita. Cela arriva à la cinquante-cinquieme année du regne de Ty-yu-ouang, auquel on donna pour partage le pays de Tcho-lou à gouverner. Il est dit dans le même Ouai-ki, qu'outre Lin-koui qui fut son succesfeur, Chen-noung eut un autre fils nommé King-kia, personnage recommandable par sa vertu & par son assiduité au travail. Ce fut lui fur-tout qui instruisit les hommes dans l'art de défricher les terres, de les cultiver & de les faire valoir. Il seconda parfaitement les vues de Chen-noung, son pere; & la postérité voulant reconnoître en quelque sorte les bienfaits qu'elle en a reçus, l'a honoré fous le nom d'Esprit des grains. Quelques-uns croient que King-kia fut aussi Empereur après Chen-noung; mais ce fentiment n'est pas fondé. Quelques

autres sont persuadés que la race de Chen-noung ne sut pas eteinte à la mort de Ty-yu-ouang, mais qu'elle se perpétua jusqu'après les Tcheou, de la maniere qui suit.

On a vu plus haut que Ty-ly eut un fils nommé Tsié-kang; que Tsié-kang eut lui-même deux fils, dont l'un s'appelloir

Ke & l'autre Hi.

Hi fut pere de Ki, & Ki de Tchou-young, qui, sous l'Empereur Hoang-ty, fut Mandarin du titre de Sée-tou. Il eut pour fils Chou-hiao, & Chou-hiao fut pere de Keou-loung, qui, sous l'Empereur Tchouan-hiu, sur Mandarin du titre de Heou-tou, & rangea les Provinces de l'Empire sous neuf principaux gouvernemens. Il fit outre cela des réglemens concernant les terres; il assigna leurs dissérentes qualités, & instruisit le Peuple des moyens qu'il devoit prendre pour en tirer le meilleur parti possible. C'est pour cela que la postérité l'a mis au nombre des Esprits, & l'a honoré sous le nom d'Esprit de la terre, ou d'un des principaux Esprits de la terre. Il eur pour fils Tsoui, lequel, sous le regne de Yao, sut Mandarin du titre de Koung-koung. Tsoui fut pere de Pe-y, qui fut Souverain du pays de Liu, & eut sous l'Empire de Chun, le titre de Sée-yo. Un de ses descendans, nommé Liu-chang, s'etant distingué par ses services, du tems des Tcheou, eut en récompense la Souveraineré du pays de Tsi. Ce Liu-chang est le même que le fameux Kiang-tay-koung.

Voilà tout ce que je trouve sur les tems douteux depuis Fou-hi jusqu'à Hoang-ty. Les soixante premieres années du regne de celui-ci n'etant point marquées par les caracteres cycliques dans la Table chronologique de l'Empereur, doivent être rangées parmi celles qui composent les tems incertains. C'est pourquoi je vais ajouter ici l'histoire de ce Prince jusqu'au tems des dissérens erablissemens que l'Histoire

meț

DE L'HIST. UNIVERS. DE L'EMP. CHINOIS. 225 met sur son compte: etablissemens qui ne peuvent avoir eté faits qu'à la longue, & lorsqu'il etoit paisible possesseur de l'Empire.

Hoang-ty, c'est-à-dire l'Empereur jaune, a eté ainsi appellé parce qu'il avoit la terre pour emblême, & que la terre primitive est de couleur jaune, dit l'Historien que j'ai sous les yeux. Le nom de sa famille etoit Koung-soun, son surnom etoit Hiuen-yuen. Hiuen-yuen est une colline qui est près de Sintcheng-hien, ville du troisseme ordre, du district de Kai-fong-sou, dans la province du Ho-nan. C'est-là, dit-on, que naquit Hoang-ty.

Il parla de très-bonne heure, & montra dès son enfance une intelligence peu commune. Son entendement se développoit chaque jour, & chaque jour il acquéroit de nouvelles connoissances. Mais on remarque qu'il s'attachoit sur-tout à acquérir la vertu. Devenu grand, il donna, dans toutes les occasions, des preuves d'un esprit supérieur & d'un discernement qui n'étoit pas au-dessous de son esprit.

Son pere etoit Souverain d'un Royaume qu'on appelloit anciennement du nom de Yeou-hioung. Ce Royaume, ou plutôt ce petit pays, n'est autre que la partie du district de Kai-fong-fou, qui est du côté de Sin-tcheng-hien d'aujourd'hui. C'est-la qu'il donna les premieres preuves du talent eminent qu'il avoit pour gouverner les hommes; & comme ces lieux sont arrosés par les eaux de la riviere de Ki, près de laquelle il sur elevé, Hoang-ty prit aussi le nom de Ki.

Les déscendans de Chen-noung ayant dégénéré de la vertu de leurs Ancêtres, les gouverneurs des Provinces se souleverent, & se disputerent entre eux la succession à l'Empire. Au désaut de la samille régnante, Hoang-ty etoit en droit de saire valoir ses prétentions; car sa mere Fou-pao

Tome XIII.

etoit l'epouse légitime du Prince de Chao-tien, lequel descendoit en ligne droite d'un des freres cadets de la mere de Chen-noung. Cependant il ne pensoit point alors à se faire Empereur, & s'il prit les armes, ce ne fut que pour faire rentrer les rebelles dans le devoir. Il les combattit avec succès. Yenty-yu-ouang fut rétabli dans tous ses droits; mais ce Prince. peu satisfait d'une obéissance forcée, voulur user de sévérité, & il perdit tout. Les Esprits, déjà trop irrités contre lui, le furent encore davantage par une rigueur exercée à contre-tems. Ils se révolterent de nouveau, & d'un communaccord ils choisirent Hoang-ty pour être leur Empereur. Ils voyoient dans fa personne un Prince sage & eclairé, qui joignoit au talent. de bien gouverner, celui de faire la guerre avec succès; qui procuroit à ses sujets une honnête abondance de tout; & qui, en les occupant sans cesse à des travaux utiles & modérés, les avoit disposés à ne pas se rebuter aisément, lorsqu'ils auroient des peines à surmonter, ou des difficultés à vaincre. Hoang-tyne crut pas devoir se refuser à leur empressement.

Cependant Yen-ty-yu-ouang s'etoit mis à la tête de tout ce qui lui restoit de sideles sujets. Il voulut se maintenir par les armes, dans la possession d'un Empire dont il se regardoit comme le seul & légitime Souverain. Trois sois il combattit contre Hoang-ty dans les plaines de Pan-tsuen, & trois sois il sut vaincu. Hoang ty n'auroit pas joui pleinement de sa victoire, s'il avoit laissé vivre en paix le rebelle Tché-yeou. Ce Tché-yeou etoit de la même famille que Yen-ty-yu-ouang, puisqu'il descendoit de Chen-noung comme lui. Il etoit intrépide à la guerre, qu'il aimoit & qu'il avoit faite avec succès en y employant des armes de son invention. Il s'etoit distingué sur-tout en combattant contre Yen-ty-yu-ouang, qu'il vouloit détrôner pour régner lui-même à sa place. Il le battit dans les

DE L'HIST. UNIVERS. DE L'EMP. CHINOIS. 22

campagnes de Koung-sang, & remporta sur lui une victoire complette, après laquelle il etablit le siege de sa domination à Tcho-lou, qu'on appelle aujourd'hui Tcho-tcheou, ville du second ordre, à la distance d'environ cent vingt lys au sud-ouest de Péking. Ce sut la que Hoang-ty alla le chercher.

A la tête de ses propres troupes, & des troupes des Gouverneurs des Provinces qui s'etoient rangées de son côté pour l'aider à châtier les rebelles, Hiuen-yuen, dit le Ouai-ki, s'avança jusques dans les plaines de Tcho-lou. Tche-yeou se crut en etat de lui résister; il rangea son armée en bataille, & combattit avec sa valeur ordinaire; mais il ne sut pas secondé. Ses troupes se débanderent; il fut vaincu, & ne put trouver son salut que dans une prompte suite. Hiuen-yuen se mit à le poursuivre; & lorsqu'il etoit sur le point de l'atteindre, un brouillard des plus epais le déroba tout-à-coup à sa vue. Il s'egara dans un pays où les chemins ne lui etoient pas encore connus, & qu'il voyoit peut-être pour la premiere fois. Pour se tirer de l'embarras présent, & pour se précautionner contre l'avenir, il inventa une maniere de char, dont les quatre côtés etoient toujours tournés vers les quatre parties du Monde. Il savoit à-peuprès où Tche-yeou pouvoit s'être refugié; il y dirigea ses pas, atteignit le rebelle dans le lieu nommé Tchoung-ki, se saisit de sa personne, & le mit à mort. Les Grands & tous les Officiers de l'armée reconnurent de nouveau Hiuen-yuen pour leur legitime Empereur, en lui donnant, d'un consentement unanime, le glorieux titre de Fils du Ciel.

Après cette expédition, Hoang-ty ne pensa plus qu'à jouir du fruit de ses travaux militaires, en se donnant tout entier à des travaux d'une autre espèce, auxquels il lui eût eté impossible de vaquer au milieu du tumulte des armes. Il sit des loix, il établit des cérémonies, il inventa ou persectionna les arts; & après

une vie de cent onze ans, dont cent avoient eté employés a gouverner les hommes, il mourut auprès de la montagne Kinchan, dans le district de Ho-nan-fou d'aujourd'hui. Son fils Hiuen-yao, autrement dit Chao-hao, lui succéda.

Je parlerai plus au long de Hoang-ty & des inventions qu'on lui attribue, dans la partie de cet Ouvrage qui a pour objet les tems certains de l'Histoire chinoise. Il me suffit, pour le présent, de montrer par une courte récapitulation de tout ce que j'ai dit sur les tems incertains, que quand même le nombre des années qu'on attribue aux regnes de tous les Empereurs qui ont précédé Hoang-ty, seroit tel qu'on l'assigne, il ne s'ensuivroit nullement que le regne de Fou-hi, sondateur de l'Empire chinois, sût antérieur aux tems du Déluge, déterminé sur la version des Septante. Un coup d'œil-sur ce qui suit, suffira pour en convaincre.

En remontant depuis l'année courante 1769 de l'Ere chrétienne, sous le regne de Kien-long, jusqu'à la soixante-unieme de Hoang-ty, il y a un espace de quatre mille quatre censsix ans, par conséquent la soixante-unieme année du regne de Hoang-ty répond exactement à la deux mille six cens trente-septieme avant J. C.; & c'est à ce terme que conduit, année par année, la Table chronologique faite par ordre de l'Empereur, ou par l'Empereur lui-même. Ainsi, ajoutant les dissérentes sommes des tems incertains, telles à-peu-près qu'on les assigne dans quelques Kan-kien, c'est-à-dire par les regnes de

Hoang-t	y.	*	•	•	•	•	•	-	•	•	Φ,	ø.	60 ar	19:
Yen-ty-	yu-	ouc	ıng.	r	•	٠	•	٠	•	٠	•	•	5 5 ·	
Ty- ly .	٠	•	•	•	•	•	•	•	•	٠	•	ď	42	
Ty-lay.	٠	•	•	•	٠	. •	•	•	•	•	9.	٥.	48	
Ty-y,	•	9	•	•	•	•	•	4	٠		•	4	45	

DE L'HIST. UNIVERS. DE L'EMP. CHINOIS. Ty-ming. 49 60 Ty-tcheng. Ty-lin-koui. Chen-noung. Koung-koung-che & Niu-oua-che. Fou-hi. on a pour somme totale. 824 ans: lesquels ajoutés à l'année-avant l'Ere vulgaire 2637, donnent pour l'epoque de l'etablissement des Chinois en corps de Nation. ou, ce qui est le même, pour l'epoque de la fondation de leur Empire par Fou-hi, l'an 3461 avant J. C., c'est-à-dire, 255 ans après le Déluge universel, qui, par une supputation faite sur la version des Septante, doit être arrivé la trois mille sept cent seizieme année avant l'Ere vulgaire. D'où il faut conclure que, quand même ces tems douteux & incertains du commencement de la Monarchie chinoise, seroient regardés, contre le sentiment unanime de la Nation, comme des tems



purement & certainement historiques, ce qui est rapporté dans l'Ecriture sainte, du Déluge de Noé & de ses terribles suites, n'en seroit ni moins indubitable, ni plus difficile à

expliquer.



D E

L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'EMPIRE CHINOIS.

TROISIEME PARTIE,

Contenant tous les tems historiques, ou certains, depuis la 61^e année du regne de Hoang-ty, c'est-à-dire, depuis l'an 2637 avant J. C.

Nota. Nous employons dans cette Table, outre l'Ere chrétienne dont on se fert en Europe, les Cycles & les Tri-cycles dont se servent les Chinois. Il est nécessaire de donner ici quelque Notice de ces Cycles & Tri-cycles,

Du Cycle sexagénaire des Chinois,

L'INVENTION du Cycle pour fixer les epoques & mesurer le tems, est une des plus anciennes parmi celles dont le souvenir & l'usage se sont perpétués chez les Chinois. Elle date du commencement de leur Monarchie. Quelques-uns en sont honneur à Fou-hi, mais le plus grand nombre l'attribue à Hoang-ty. Hoang-ty, dit l'Histoire, ordonna à Ta-mao d'examiner avec soin les cinq Elémens (1) & les sept Etoiles, & de composer le Cycle. Le Cycle est composé de deux rangs ou ordres de caracteres, dont l'un est de dix & l'autre de douze.

⁽¹⁾ C'est-à-dire, les cinq Planetes représentées par les cinq Elémens, les sept Etoiles de l'Ourse,

ABRÉGÉ CRONOL. DE L'HIST. UNIVERS. &c. 231

Les dix sont appellés Kan ou troncs, & les douze portent le nom de Tché ou de branches. C'est en joignant de suite les uns aux autres, jusqu'à ce que le premier des Kan & le premie des Tché reviennent pour être joints ensemble, que se forme le nombre des soixante, qui est celui du Cycle. Ainsi les dix Kan sont chacun réunis six sois à quelqu'un des Tché, & chaque Tché est réuni cinq sois à quelqu'un des Kan. Un coup-d'œil sur le Cycle même, en sera voir tout l'artissée.

On applique l'usage de ce Cycle aux jours, aux lunaisons & aux années. On se sert aussi des douze Tché pour mesurer les heures, à chacune desquelles on donne le nom d'un Tché. On voit par-là, que les heures chinoises en contiennent deux des nôtres.

Les dix Kan, & les douze Tché ont encore quantité d'autres usages dont ce n'est pas ici le lieu de parler. Pour faire retenir plus aisément l'arrangement des Tché, on leur a donné à chacun le nom de quelque animal, comme on le voit ci-dessous.

Les 10 Kan ou Tr	oncs.
------------------	-------

I	Kia,
2	Y.

3 Ping.

4 Ting.

5 Ou. 6 Ki.

7 Keng.

8 Sin.

.9 Jen. 10 Koui.

On a donné aux dix Kan plufieurs autres noms dont je ne dirai rien ici, parce qu'ils ne font pas d'unusage ordinaire dans la Chronologie non plus que dans l'Histoire. Les 12 Tché ou Branches

1 Tfée. Chou, le Rat.
2 Tcheou. Nieou, le Bœus.
3 Yn. Hou, le Tigre.

4 Mao. Tou, le Lievre:

5 Tchen: Houng, le Dragon.
6 Sée. Chê, le Serpent.

7 Ou. Ma, le Cheval.

8 Ouei. Yang, le Mouton.
9 Chen. Heou, le Singe.

o Veou. Ki, la Poule.

I'I Hiu. Keou, le Chien.

12 Hai. Tchou, le Pourceaus

Cycle de soixante années, composé de la réunion complette des dix Kan avec les douze Tché.

'T	Kia, tsee	16	Ki, mao.	31	Kia, ou.	46	Ki , yeou.
.2	Y, tcheou.	17	Keng, tchen.	3 2	Y, ouei.	47	Keng, siu.
3	Ping, yn.	18	Sin, sée.	33	Ping, chen.	48	Sin, hai.
4	Ting, mao.	19	Jen, ou.	34	Ting, yeou.	49	Jen, tsée.
5	Ou, tchen.	20	Koui, ouei.	35	Ou, siu.	50	Koui, tcheou;
6	Ki, sée.	2 I	Kia, chen.	36	Ki, hai,	51	Kia, yn.
7	Keng, ou.	22	Y, yeou.	37	Keng, tsée.	52	Y, mao.
8	Sin, ouei.	23	Ping, Siu.	38	Sin, tcheou.	53	Ping, tchen;
9	Jen, chen.	24	Ting, hai.	39	Jen, yn.	54	Ting, sée.
10	Koui, yeou.	25	Ou, tsée.	40	Koui, mao.	55	Ou, ou.
11	Kia, siu.	26	Ki, tcheou.	4 I	Kia, tchen.	56	Ki, ouei.
12	Y, hai.	27	Keng, yn.	42	Y, sée.	57	Keng, chen;
13	Ping, tsée.	2 8	Sin, mao.	43	Ping, ou.	58	Sin , yeou.
14	Ting, tcheou.	2.9	Jen, tchen.	44	Ting, ouei.	5 9	Jen, siu,
35	Ou, yn .	30	Koui, sée.	45	Ou, chen.	60	Koui , hai.

Des Cycles chinois en général,

Le Cycle de soixante, comme on vient de le voir, est composé des dix Kan & des douze Tché, réunis de suite les uns aux autres jusqu'à ce que le dernier des Kan se trouve avec le dernier des Tché. Ce Cycle répété trois sois, fait une période de cent quatre-vingts, qui est dénommée San-yuen, ce qui veut dire à la lettre triple principe.

La premiere partie de ce triple principe est appellée Changyuen, c'est-à-dire principe supérieur; la seconde partie est appellée Tchoung-yuen, c'est-à-dire principe mitoyen; & la troisieme partie porte le nom de Hiaryuen, c'est-à-dire principe inférieur. On peut les appeller aussi principe d'en haut (Changyuen), principe du milieu (Tchoung-yuen), & principe d'en DE L'HIST. UNIVERS. DE L'EMP. CHINOIS. 235

bas (Hia-yuen): c'est du San-yuen que l'Empereur fait usage dans sa Table chronologique. J'ai traduit le San-yuen par le mot françois de Try-cycle.

Ce Try-cycle, multiplié par le Cycle simple, sorme une autre période, qui est celle qui arrive à chaque conjonction d'un signe céleste avec un autre signe; c'est-à-dire, dans l'espace de dix mille huit cens ans: produit du try-cycle, cent quatre-vingt, multiplié par le cycle de soixante.

Cette période de dix mille huit cens, multipliée par le Cycle de douze, forme ce qu'on appelle la grande période, c'est-à-dire, la révolution entiere au premier principe, laquelle se fait après douze conjonctions d'un signe avec un autre, c'est-à-dire, comme le croient les Chinois, de cent vingt-neuf mille six cens ans.

Voilà ce qu'il y a de plus effentiel à savoir sur les Cycles & les périodes dont les Chinois ont sait usage. Du reste, à l'exception des Cycles de dix, de douze & de soixante, qui sont aussi anciens que la Monarchie, tous les autres sont postérieurs aux Han.



TABLE CHRONOLOGIQUE de l'Histoire chinoise.

Années	Premier Cycle du premier Tri-cycle.	Années ayant J. C.
I	LA foixante-unieme année du regne de Hoang-	2637
Inventions des Chinois	ty, par où commence cette Table chronolo-	
fous le regne de Hoang ty	gique, répond, suivant la supputation faite sur	
	la version des Septante, à la 3335° de la créa-	,
	tion du Monde, la 2077e de la période Julienne,	
,	la 1079 ^e après le Déluge, la 729 ^e après la mort	
	de Noé, la 538e après la dispersion, la 113e	
	avant la naissance d'Abraham, & la 2637e avant	
2	J. C.	2636
	Il paroît que, dans tous les pays, l'usage des	
	armes offenfives & défenfives est une des pre-	,
	mieres inventions des hommes. Les Chinois pré-	
	tendent que l'arc & la fleche, la lance & le bou-	
	clier leur viennent de Fou-hi. Ils font cependant	
	honneur à Tché-yeou & à Hoang-ty, de quelques	
3	nouvelles inventions en ce genre.	2635
La Borffole.	Hoang-ty s'etant egaré en poursuivant Tché-	
	yeou, inventa, pour diriger sûrement ses pas dans	
, -,	un pays qui lui etoit probablement inconnu,	
	une maniere de char, au-dessus duquel, suivant	
	le sentiment de plusieurs interpretes, etoit une	•
	figure d'Esprit qui montroit toujours la partie du	1
	midi, de quelque maniere que ce char fût tourné.	I .
4	Ce char défigne evidemment la Boussole.	2634
	Un Critique nommé <i>Tchen-yn</i> , avoue de bonne-	1
	foi qu'il est impossible de savoir de quelle maniere	
	etoit fait ce char. Je fais bien, ajoute-t-il, que du	,
	tems des Tang, sous Hien-toung (qui monta sur	1
	le trône l'an 806 de J. C. & régna dix-sept ans)	E .
	on fit un char qui montroit toujours les quatre	i .
5	parties du Monde, à l'imitation, disoit-on, de celui	1 2
	qui fut fait sous Hoang-ty. Au-dessus etoit une	

Années

avant J. C.

Années du Cycle.

6

Etabliffementdes Loix

civiles, des Magifliats &

gouvernement

galerie quarrée, dont chacun des quatre angles etoit surmonté d'un dragon sculpté en bois, il y avoit au milieu un Esprit de figure humaine, dont la main indiquoit toujours le Midi. Quelques-uns affurent qu'il y avoit aussi un bassin, autour duquel on avoit gravé les douze heures avec les caracteres qui les désignent; & au milieu du bassin, une aiguille qui marquoit le rumb du vent. Je ne disputerai pas sur cela, &c. Voyez le Tsien-pien sous Hoang-ty.

De quelque maniere que le char défignât les quatre parties du Monde, il est certain que les Chinois ont inventé la Boussole.

Après la mort du rebelle Tché-yeou, les Grands de l'Empire donnent au vainqueur le nom de Hoang-ty ou d'Empereur jaune, faisant allusion à la couleur de la terre primitive, & à la vertu qu'elle a de conserver, de fomenter, de produire & de donner l'accroissement aux choses naturelles; & voulant désigner par-là, dit le Ouai-ki, les qualités d'un bon Empereur : qualités qu'ils

reconnoissent dans celui auquel ils venoient de se foumettre.

Ils reconnoissent Hoang-ty comme le légitime successeur de Chen-noung, le proclament de nouveau Empereur, & lui donnent le glorieux titre de Fils du Ciel. C'est probablement depuis ce tems que les Empereurs de la Chine se font appeller Tien-see.

Hoang-ty accepte de nouveau l'Empire, se choisit ses Ministres, crée des Mandarins, & leur donne le nom de nuages, à l'occasion de quelques nuages extraordinaires qui parurent lors de sa proclamation.

Il nomme deux officiers, ou deux Mandarins, pour avoir soin d'ecrire l'Histoise. Par consé2632

2631

2630

2629

 Gg_{2}

Années \$µ Cycle. quent les caracteres etoient déjà inventés. Le fameux Tsang-kié, qu'on en fait communément l'inventeur, & que quelques-uns ont désigné sous les noms de Che-hoang-ché & de Tsang-ty, parce qu'ils ont cru qu'il avoit eté Empereur, sut, dit-on, un de ceux que choisit Hoang-ty pour être les Historiens de l'Empire.

Années avant I. E. 2628

II Cycle Ta-nao est chargé de composer une mesure périodique pour régler les tems. Il joint les dix Kan, ou troncs, aux douze Tché ou branches; & comme chacun des dix Kan se trouve nécessairement six sois réuni à chacun des douze Tché, pour que le dernier des Kan se trouve avec le dernier des Tché, il en résulte le nombre de soixante, qui est celui du Cycle.

2627

12. Astronomie.

Hoang-ty nomme des Mandarins pour observer les Astres. Il ordonne à Joung-tcheng de tracer une représentation du Ciel, de régler les saisons, d'ajouter à propos une Lune intercalaire aux douze qui composent l'année ordinaire, & ensin de faire des regles d'Astronomie au moyen desquelles on pût connoître l'état du Ciel. 2626

TZ Arichmétique. Ly-cheou que quelques-uns nomment Ly-sieou, eut ordre de travailler sur le calcul. Il invente l'Arithmétique, & détermine neus manieres de compter. C'est en conséquence du calcul, dit le Ouai-ki, que les lu & l'art de déterminer les dimensions, ont eté trouvés. Je dirai plus bas ce que c'est que les lu. L'art de déterminer les dimensions consiste dans la balance & les mesures. On leur donna des noms, & on détermina leurs différens usages.

2625

IA La balance Lus messures.

Au moyen de la balance, on connut le poids des différentes choses, & on sur en etat de les comparer entre elles. Au moyen des mesures on connut combien de sois une chose etoit contenue

Au Cycle. Iς La Mufique.

Années

dans une autre, & de combien une chose etoit ou plus grande ou plus petite qu'une autre.

Années avant J. C. 2623

Lyng-lun invente les douze lu, qui ne sont autre chose que la mesure des sons, au moyen de laquelle ils deviennent des tons, qui dérivent l'un de l'autre, soit en montant, soit en descendant, & qui ont leur fource commune dans le Hoang-tchoung, ou ton fondamental. De ces douze lu, fix font yang ou majeurs, & fix font yn ou mineurs.

2622

16 Les Cloches.

Joung-yuen fondit douze cloches, dont le son exprimoit les cinq tons de la Musique, sous la dénomination de douze lu. Les cinq tons sont koung, chang, kio, tché, yu; les douze lu sont hoang-tchoung, tay-tsou, kou-si, joui-pin, y-tse & ou-y, tous les fix yang ou majeurs; ta-lu, yngtchoung, nan-lu, lin-tchoung, tchoung-lu, kia-

tchoung, tous les fix, yn ou mineurs.

262 F

Les Danfes.

1a 8

Ta-joung composa la Musique hien-tché, qui devoit servir comme d'ouverture aux cérémonies. Cette Musique a eté ainsi nommée, dit le Ouaiki, parce que le jour y-mao de la Lune du milieu du Printems, le Soleil se trouve dans la constellation Koui; & suivant le Ché-ki, elle etoit suivie des Danses yun-men & Ta-kiuen. Yun-men & Ta-kiuen, dit le Ché-ki, sont des noms de Musique; & ces Musiques, inventées du tems de Hoang-ty, furent ainsi nommées parce qu'elles imitoient les nuages qui vont & viennent, s'eloignent & s'approchent, &c. Cette Musique etoit accompagnée de Danses. On l'exécutoit encore du tems de Yao & ensuite sous la Dynastie des Tcheou.

2620

Hoang-ty inventa le bonnet appellé mien & les habits de cérémonie. Dans un livre intitulé Che-ming il est dit que le mot mien signifie ais liés d'une corde. A voir la peinture qu'on fait de ce 2619

Bonnet & habits de cérémonies.

Années du Cycls.

bonnet, il paroît qu'il etoit composé de plusieurs ais joints ensemble; il etoit, dit le ché-ming, rabaissé pardevant & relevé parderriere. De chacun de ses côtés pendoient douze slocons en sorme d'epis, & ces epis etoient composés de pierres précieuses. Les vingt-quatre flocons représentoient les vingt-quatre Tsié-ki, dont une année est composée.

Années avant J. C.

20 Les cingcouleurs primieives.

Il est dit encore que Hoang-ty examinant le Ciel & la Terre les arbres, les plantes & le plumage des oiseaux, trouva qu'il n'y avoit dans la nature que cinq couleurs primitives; il voulut qu'elles suffent représentées, par gradation ou sur le bonnet ou sur les habits.

2618

Ž I

Le nombre des pierres précieuses qui compofoient les epis, etoit de cent vingt-quatre. Il est dit dans le Yu-fou-tché, que la largeur du bonnet mien, etoit de sept pouces, sa longueur d'un pied deux pouces, qu'il avoit des angles parderrière, & qu'il etoit arrondi pardevant. La longueur des slocons etoit de quatre pouces pour ceux de devant & de trois pouces seulement pour ceux de derrière.

2617

22

Hoang-ty se servoit du bonnet mien & de l'habillement nommé Koun lorsqu'il sacrifioit au Ciel, & qu'il faisoit hommage à ses Ancêtres ou aux Souverains ses prédécesseurs. Pour ce qui est des autres cinq especes d'habits de cérémonie, elles ne datent que du tems des Tcheou.

2616

23 L'art des Fourneaux. Il nomma Ning-foung pour présider aux sourneaux, & Tché-tsiang pour être à la tête de tous les ouvriers en bois. Ce sut alors, dit le Ouai-ki, qu'on inventa les dissérens ustensiles, & la plupart des instrumens dont on se sert pour la commodité de la vie. Le Ouai-ki nomme en particulièr des instrumens à broyer & à monder les grains, des chaussures, des ponts, plusieurs

2615

pftenfiles, & c.

Instrument,

2614

Années Jus Cycle. instrumens de Musique, une espece de cornet à bouquin, les conques marines dont on se servoit dans les armées pour avertir les troupes de ce qu'on alloit faire, & ensin quantité d'ouvrages de menuiserie.

Années avapt J. C.

Le commentaire de Toung-ly assure qu'il y avoit déjà des tambours.

2613

25 Les Bateaux & les rames, Il ordonne à Koung-kou & Hoa-hou de faire des bateaux, & des rames pour les faire aller. Hoang-ty conçut l'idée de ces bateaux en voyant flotter sur l'eau un tronc d'arbre creux. L'usage des radeaux etoit déjà etabli. Il est dit dans la glose de l'Histoire, que Koung kou & Hoa-hou etoient deux Grands de l'Empire sous Hoangty, lesquels surent chargés en même tems de faire des charriots, à l'imitation des sept etoiles du Nord. Le Ouai-ki ajoute qu'on sut dès-lors en etat de transporter les sardeaux les plus pesans, tant par terre que par mer.

2612

26 Les Chars.

Les anciens, dit le Toung-tien-chou, prirent l'idée des roues, en voyant rouler quelques feuilles détachées de la plante Pong-hao. Ils adapterent ensuite les roues à un essieu, & sur cet

2611

27

Avant l'invention des charriots, on montoit déjà à cheval, & on se servoit de bœuss pour le transport.

essieu ils mirent des brancards.

2610

28 L'Architecture

29

Il eleva l'edifice Ho-koung. Cet edifice, suivant le Ouai-ki, etoit une espece de temple dans lequel Hoang ty offroit des sacrifices au Chang-ty, & alloit recevoir les Esprits. Avant le Ho-koung on avoit déjà bâti des maisons pour y demeurer, des appartemens particuliers pour s'y mettre à couvert du grand froid ou de l'excessive chaleur, & des palais dans lesquels on rendoit la justice, on promulguoit les loix, & l'on intimoit les

Années du Cycle. ordres & les défenses à tous les sujets de l'Empire. Sou-che dit que ces Edifices ou Palais surent placés au milieu de la ville.

Années avant J. Za

2608

30 L'art de fondre les Métaux.

3 I La Monnoie. Il est dit dans le Ouai-ki, que Hoang-ty ayant fait sondre de l'or ou en général du métal (car le mot de Kin, qui signisse métal, désigne l'or en particulier, & il se prend pour l'un ou pour l'autre) en sit le signe des richesses, pour tenir lieu de tout ce qui est nécessaire ou utile à la vie, & pour en être la représentation. Il sit saire des pieces de monnoie en sorme de couteau, d'où elles surent appellées kin-tao-tsien. Il s'en servit pour acheter les denrées, pour payer ses officiers, & pour mettre un prix à tout ce qui

2607

32 Livres de Motale & de Phy-

sique.

pire ce que c'etoit que richesses.

Il composa le livre appellé Nei-king. Suivant le Ouai-ki, ce Nei-king etoit une espece de livre universel, dans lequel l'homme apprenoit à connoître son intérieur moral & physique, ainsi que son extérieur. Il apprenoit aussi à faire un bon usage de l'un & de l'autre, & à rapporter à l'un ou à l'autre tout ce qui est hors de lui.

peut être d'usage. C'est alors qu'on sut dans l'Em-

2606

33 L'Art de travailler la Soie Il ordonna à la fille de Si-ling-che, sa légitime epouse, d'instruire le Peuple de la maniere d'elever les vers à soie. Le Ouai-ki ajoute que cette Princesse enseigna aussi la maniere de siler la soie, & de l'employer pour en faire des habillemens; & que c'est en reconnoissance d'un si grand biensait, que la postérité l'a elevée au rang des Esprits, & lui a rendu des honneurs sous le nom particulier d'Esprit des mûriers & des vers à soie.

2604

2605

Partage des Terres

34

Il erigea des Provinces, partagea les campagnes, & affigna à chacun l'espace de terrein qu'il devoit cultiver. Ce sut alors que les noms de

villes,

Années Au Cycle.

35

Villes, Villages, Hameaux, Provinces & Royaumes furent connus. L'Univers prit une nouvelle face, les hommes furent entiérement civilisés, les campagnes cultivées, les arts etablis . & toutes les guerres terminées. Le Ciel & la Terre, suivant le Ouai-ki, concoururent à l'envi pour immortaliser la mémoire d'un si beau regne. Une nouvelle plante nommée Ku-y-tsao, parce qu'elle avoit la vertu de désigner les méchans, crût d'elle-même dans les jardins de Hoang-ty; le Foung-hoang fit son nid sur le faîte du Palais, & le Ki-lin parut.

36

Noms des singt cinq fils de Hoang ty

37

38

39

Hoang-ty eut quatre epouses & plusieurs concubines. Il eut, tant des unes que des autres, vingtcinq fils; de Lei-tsou, fille de Si-ling-che, & sa premiere epouse, il eut Tchang-y, Sinen-hiao. qui est le même que Chao-hao & Loung-miao. De sa seconde epouse Tsie, fille de Fang-lei-che, il eut Hieou & Thing. De la fille de Young-yu-che, qui etoit sa troisieme semme, il eut Hoei & Ypeng. Sa quatrieme femme Mo-mou lui donna Tsang-lin & Yu-yang. Cette semme etoit fort laide, ajoute le Ouai-ki, mais elle avoit le cœur excellent. Ses autres seize fils lui surent donnés par ses différentes concubines.

De tous les enfans de Hoang ty, il n'y en eut que quatorze qui eurent un nom, & douze qui firent tige & laisserent postérité. Les noms sous lesquels on connoît ces douze familles sont Ts, Tchi, Teng, Tfeng, Jin, Hinn, Si, Kie ou Tfie, Hoang-hi, les deux Ki & les deux Yeou. Dans la suite, lorsque Chun sut maître de l'Empire, il erigea dix-neuf Principautés, qu'il donna à gouverner aux descendans de Hoang-ty, avec le titre de Heou & de Pe. Enfin, dit le Toung-kien, après avoir déterminé les loix & fixé les cou-

Tome XIII.

Hh

Années avant J. C.

2603

2602

250x

2600

du Cycle,

40

Eu regne de

Hoang-ty,
quiest celle de
ja mort,

41 Chao-chao

premiere an

42-

Années

tumes, après avoir instruit les hommes de leurs devoirs respectifs, & leur avoir appris tout ce qui pouvoit contribuer à les rendre heureux, Hoang-ty se transporta à la montagne Cheou-chan, qui est près de Siang-tcheng-hien, du district de Kai-fong-fou, y ramassa du cuivre qu'il sit porter au pied de la montagne King-chan du côté du midi, montagne qui est près de Feng-hiang-hien, du district de Ho-nan-fou : là il sit jetter en sonte trois de ces vases que l'on appelle Ting, & ces vases se trouvant achevés le 16 de la huitieme Lune, il cessa de vivre à l'âge de cent onze ans, dont il avoit employé les cent derniers à gouverner les hommes. Son corps fut déposé dans la montagne Kiao-chan, qui est près de Tchoung-pou-hien, du district de Yen-ngan-fou. Un de ses Grands nommés Tso-tchê, pénétré de douleur de la perte qu'il venoit de faire , prit les habits & le bonnet de Hoang-ty , le bâton sur lequel il s'appuyoit, la table sur laquelle il avoit coutume de manger, les renferma dans un Miao qu'il fit construire à ce dessein, & rappellant dans son esprit le souvenir de celui à qui toutes ces choses avoient eté d'usage, il fit des cérémonies telles qu'il les auroit faites, s'il avoit encore vu de ses propres yeux le bon maître qu'il regrettoit.

43° Du règne de Chao-hao.

44

Non content des hommages particuliers qu'il venoit de rendre lui-même à Hoang-ty, Tso-tchê voulut encore que la principale partie de la Nation imitât son exemple. Il convoqua les Grands de l'Empire & les Gouverneurs des différentes Provinces, pour leur faire déterminer un tems dans l'année où ils viendroient reconnoître par des marques extérieures du plus profond respect, les bienfaits sans nombre dont ils etoient redevables à leur Législateur. C'est ainsi que, quoique Hoang-ty soit comme les autres hommes, sa mémoire s'est conservée de génération en génération, pour passer jusqu'à

45

2593

Années

avant J. C.

2598

2597

2598

2595

Années du Cycle. la postérité la plus reculée. Ce que je viens de dire avant J. C. est emprunté de Toung-kien, lequel l'a emprunté lui-même du Ouai-ki & d'un Auteur nommé Chouang-hou-hou-ché. 46 2592 Origine piés funcie des Cé-Après la mort de Hoang-ty, son fils Hiuen-hiao 2591 rémontes en lui succéda. C'est le même que Chao-hao, Tien-ché. l'honneur des Ancêtres. Avant de parler de Chao-hao, je remarqueraiici en 47 passant que l'origine des cérémonies qu'on fait à la Chine en l'honneur des Ancêtres, paroît dater de l'année de la mort de *Hoang-ty* , c'est-à-dire de l'an 48 2598 avant l'Ere chrétienne. Ce que fit Tso-tché, 2590 peut avoir donné occasion à chaque famille d'honorer ceux qu'elle reconnoissoit pour être la source dont elle n'étoit qu'une tige. Si je trouve en chemin faifant, une origine plus marquée, je ne manquerai pas d'en faire mention. En attendant on peut se contenter de celle que je viens d'indiquer. J'ai fouligné tout ce qui a rapport à cette cérémonie, afin qu'on y fît une plus particuliere attention, & qu'on ne confondît point les usages primitifs de la Chine, avec ceux que la superstition a introduits dans la suite des tems. On me pardonnera cette remarque, qui paroît un horsd'œuvre dans une Table chronologique. Elle peut avoir son utilité. Je continue sur le même plan; c'est-à-dire que 2589 49 Du regne de je remplis le vuide des années du regne de Chao-Chao-hao la hao, comme j'ai fait de celles du regne de Hoangneurieme. ty, en rapportant de suite tout ce qui se trouve dans l'Histoire, à l'occasion de ce Prince. Chao-hao, ou autrement Hiuen-hiao, avoit pour 2588 50 nom Tché & pour furnom Ky. Il etoit le second des fils qu'eut Hoang-ty de Lei-tsou, la principale de ses epouses. On l'appelle aussi Koung-sang-che, dit le Ouai ki, à cause d'une ville de ce nom dont il fut le fondateur, & Tching-yang-che, 2587 Ϋ́ Ι

Hhi

244 ABRĖGĖ CHRONOLOGIQUE

نة	ADREGE CHRONOLOGIQU	244
avans J. Wa	parce qu'il commença son regne à Tching-yang. Il prit les métaux pour emblême, parce qu'il en avoit les qualités; & c'est pour cette raison qu'on l'a appellé Kin-tien-ché ou Roi des métaux.	Années du-Cycle.
	Le titre de <i>Chao-hao</i> dont il fut décoré, lui fut donné par ses sujets, parce qu'ils le regarderent d'abord comme un Prince qui réunissoit dans sa personne la plupart des belles qualités de <i>Fou-hi</i> ,	52
2589	qui s'appelloit Tay-hao, ou le grand Hao. Tay-hao fignifie proprement grand par excellence, & Chao hao, grand moindre. Ce fut en effet sous le regne de Chao-hao, que	53
2584	tout ce qui avoit eté trouvé par Fou-hi & par Hoang ty reçut un nouveau degré de perfection, & qu'on inventa encore tout ce qui manquoit aux hommes pour la nécessité, l'utilité ou l'agrément de la vie. A peine fut-il monté sur le trône, que le Foung-hoang se montra; ce qui lui donna occasion d'etablir que les oiseaux seroient le sym-	54
2583 Sarug, dix- huitieme Pa- triaiche, meur ägé de trois cens trente ans.	bole des Mandarins, & que leurs différentes fi- gures feroient empreintes fur leurs habits de cérémonie, pour défigner les différens grades auxquels ils etoient elevés. Il composa la Musique Ta-yuen, ainsi nommée, dit le Ché-ki, parce qu'elle est propre à tenir les esprits unis avec les hommes, & les grands avec	35 Du regne de Chao-hao la guinzieme,
(les petits. Il changea le lieu de sa Cour, & vint demeurer à Kiu-fou. Chao-hao-ché,, dit encore le Ché-ki, etoit à Kioung-sang, qu'on croit être le même endroit que Lou-tcheng, du district de Yen-tcheou-fou d'aujourd'hui, lorsqu'il prit les rênes du gouvernement; dans la suite il transporta sa Cour à	56
2581	Kiu-fou, qui est aujourd'hui une ville de Chan- tong, du district de Yen-tcheou-fou. Jusques-là l'Empire avoit eté très-florissant. L'humanité, la	57

Années de Cycle. justice, la droiture, les bonnes mœurs, les cérémonies, tout, depuis Hoang-ty avoit eté en se perfectionnant; mais bientôt tout changea de face. Les neuf Ly que quelques-uns croient être les neuf Gouverneurs de Province, & que quelques autres affurent être neuf Ministres qui etoient tous de la famille de Ly-ché, les neuf Ly, dis-je, introduisirent une mauvaise doctrine, & avec elle tous les vices auxquels les hommes pouvoient être enclins. Cette mauvaise doctrine confistoit dans le culte dont ils oserent honorer les mauvais esprits.

avant J. Ca

58 Le culte des mauvais Efprits introduit à la Chine.

59

Chao-hao s'etant relâché dans la pratique de ses devoirs, dit le Ché-ki, les neuf Ly n'eurent pas de peine à renverser tous les fondemens de la faine doctrine. C'est dans les siecles les plus reculés, ajoute Ou-foung hou-ché, qu'il faut chercher la fource de tous les maux qui ont inondé la terre.

2579

25.80

60

Du tems des cinq Ty (Chao-hao est compté pour un des cinq T_{γ}), les neuf L_{γ} commencerent à infecter l'Empire du poison d'une doctrine perverse. Mais ce fut sur-tout sous les Han que les hommes furent bientôt entiérement corrompus; & depuis ce tems le mal s'est perpétué de génération en génération, & est devenu presque incurable. Les supérieurs ont méconnu le prix de la vertu, cultivée pour elle-même. L'intérêt particulier a eté l'unique mobile de leurs actions, & ils ont cru remplir leur destinée, en ne travaillant que pour acquérir des richesses, ou se procurer de vains honneurs. De-là l'oubli, ou, pour mieux dire, l'ignorance crasse des devoirs d'humanité & de justice, dans laquelle la plupart d'entre eux ont vécu. Les inférieurs, entraînés par leurs mauvais exemples,

2578

Second Cyele du premier Tru-cycle.

Du regne de Chao-hao la vingt.unieme.

2 3

4

5

25.77

2576 2575

2574

240	IDICE OF THE	Années
Années	fur-tout séduits par une espèce d'hommes d'un	avant J. C
slu Cycle. 6	genre de vie particulier (les Ho-chang, qu'on-	2572
- 1	appelle communément en françois du nom de	2571
7 8	Bonzes), se sont livrés à toutes sortes d'excès.	2570 2569
9	Ils ont ajouté foi aux vaines promesses de ces	2568
10 11	séducteurs qui leur faisoient espérer tous les	2567
12	degrés de bonheur pour ce monde & pour l'autre.	2566
13	Ils se sont livrés à leurs prestiges, & ont cru par-là	2565 2564
14	tous leurs devoirs accomplis. L'assurance qu'ils	2563
15	recevoient de l'efficacité de leurs prieres pour de-	2562
16	tourner de dessus eux, durant la vie & après la	256I
17 Du regne de	mort les malheurs dont ils se croyoient me-	
Chao-hao la crente-septie-	nacés, leur a tenu lieu de l'accomplissement de	
sne.	leurs obligations les plus essentielles, &c. I'el	
	est le sens des paroles de l'Auteur que je viens	
18	de citer. Lui & la plupart des Savans de quelque	2560
19	nom, font remonter la décadence insensible de	2559
20	la véritable doctrine chinoise, jusqu'au regne de	2558
2.1	Chao-hao. Ils conviennent tous, que c'est sur-tout	2557
22	sous les Han, que cette doctrine a reçu le plus	2556
23	grand echec par l'etablissement des Cénobites,	2555
24	qui introduisirent un culte qui n'avoit eu lieu	2554
25	jusqu'alors que dans les Indes, c'est-à-dire le	2553
26	culte de Fo. Ils conviennent encore que c'est du	2552
27	tems de Chao-hao que les maladies firent les plus	2.55 I
28	grands ravages sur la terre, & que la vie des	2550
29	hommes commença à être confidérablement	2549
30	abrégée.	2548
3 1	Il n'est pas jusqu'aux choses insensibles, qui	2547
Du regne de Chao-hao	n'eussent part au dérangement universel, & les	
la cinquante -	elémens eux-mêmes souffrirent leur altération.	
unieme.	Pourquoi cela, dit un Abréviateur d'histoire?	-
	C'est parce que l'homme lui-même changea le pre-	Ì
32	mier. Les semences de la bonne doctrine furent	2546
: 33	etouffées dans son cœur, & les passions y régne-	2545
34	rent en souveraines, &c.	2544
۳۰٫۶		•

Années du Cycle. 35 36 37 38 39 40 4 I 42 43 Du regne de Chao-hao la forxante-troifieme. 44 45 46 47 48 49 50 5 I 52 53 54 Du rezne de Chao-hao la foixante-quagorzieme. 55 56

GO
Troisieme
Cycle du premuor Tri-cycle

57

58

59

Du regne de Chao-hao la quatre-vingtunieme.

2,

Comme mon objet, en ecrivant ceci, est de fournir, autant qu'il sera possible, des sujets de comparaison entre l'Histoire chinoise & l'Histoire des peuples qui ont eté les premiers habitans de notre globe, je tâche de ne rien omettre de ce qui a eté dit d'un peu essentiel sur ces anciens tems par des Auteurs non suspects, qui jouirent de l'estime générale de leurs compatriotes. Les matériaux que je rassemble pourront être mis en œuvre par quelque habile main. Je dirai donc avant de finir le regne de Chao-hao., que quelques uns prétendent que le Prince qu'on dit avoir eté le second des fils de la principale epouse de Hoang ty, ne sut pas celui qui succéda à son pere. Le successeur de Hoang-ty, disent-ils, fur Hieon, l'aîné des deux fils qu'il eut de la fille de Fang-lei-ché, sa seconde epouse. Les Grands de l'Empire le nommerent d'une commune voix, & il prit les rênes du Gouvernement sans contradiction. Il s'appelloit Hi de son nom propre; Hieou n'etoit que son surnom. On lui donna ensuite les titres de Chaohao, Kin-tien-ché, après son elévation sur le trône, &c.

De quelque maniere que la chose soit, disent quelques Critiques, Chao-hao est le successeur immédiat de Hoang-ty. Que ce Chao-hao soit Hiuen-yao, le second des fils de Lei-tsou, principale epouse de Hoang-ty, ou qu'il soit Hieou, l'aîné des deux fils qu'eut Hoang-ty de Tsté, sa seconde epouse; cela n'intéresse en rien l'essentiel de l'Histoire. Je laisse aux Chinois le soin de discuter ce point de critique, & je sinis en disant, avec l'Historien, qu'après un regne de quatre-vingt-quatre ans, Chao-hao mourut à la centieme année de son âge.

Années avant J. C. 2543 2542 254I 2540 2539 2538 2537 2536 2535 Nachor, dix. neuvieme Pa. treasche, meure agé de deux cens quarantehuit ans. 2534 2533 2532 253 I 2530 2529 2528 2527 2526 2525 2524 Abraham naie cette année. Sonpere Tharé étant âgé de cent tiente ans 2523 2522 252I

2520

2519.

2518;

2517

248

Années du Cycle.

3

Son corps fut déposé à Yung-yang, montagne qui est près de Kin fou-hien, dans le district de Yen-tcheou-fou d'aujourd'hui. C'est pour cette raison que Chao-hao est aussi appellé Yun-yang-ché, fuivant l'Y-toung-ché. La fépulture de ce Prince est à l'est de celle de Hiuen-yuen, autrement dit Hoang-ty, & à deux lys de distance au nord-est de la ville de Kiu-fou-hien. Il y a dans cette fépulture une statue de pierre, les huit Koua gravés fur la pierre, & une espece d'autel aussi de pierre, sur lequel chaque année, à un tems déterminé, on va faire les cérémonies accoutumées pour honorer la mémoire de cet ancien Empereur.

Tchouan-hiu, Kao-yang-ché, fils de Tchang-y & petit-fils de Hoang-ty, prit les rênes du gouvernement après Chao-hao fon oncle,

Il est bon de remarquer en passant, que l'Empire n'etoit point encore héréditaire. Il ne passa de pere en fils, par voie de légitime succession, que du tems du grand Yu. Dans les premiers tems de la Monarchie, les Grands, les Ministres, & les principaux d'entre les Magistrats choisissoient celui qu'ils croyoient le plus en etat de le bien gouverner, le mettoient à leur tête, & le proclamoient Empereur. Il paroît néanmoins que l'Empereur régnant désignoit son successeur, & que l'on s'en rapportoit pour l'ordinaire au choix qu'il avoit fait. C'est ainsi qu'en agit Chao-hao, lorsque, dix ans avant sa mort, il choisit son neveu, qui n'etoit encore qu'à la dixieme de son âge, pour s'en servir dans l'administration des affaires, ou plutôt pour le faire instruire sous fes yeux dans le grand art du gouvernement. Il lui donna la préférence sur ses propres enfans, parce qu'il connut qu'il etoit plus propre qu'eux à remédier aux maux dont l'Empire etoit affligé, & à l

avant J. C.

2515

2514

2513 Abraham ctoit alors dans la doue zieme année de Jon age.

2512 25II

2510 2509

2508 2507

2506

2505 2504

2503

2502 250 I

2500 2499

2498

2497 2496

2495 2494

2493

2492 corriger.

7 Premiere année du regne de Tchouan-

25

17

18

2	1	()
4	4	7

Années	corriger les abus qui s'etoient glissés dans tous les	Annies avant J. C.
du Cycle. 26	ordres de l'etat. La faine doctrine, difent les Glof-	2491
27	fateurs, n'avoit plus ou presque plus de partisans.	2490
28	L'amour du merveilleux avoit introduit les vaines	2.489
29	pratiques de la magie. Ingrats envers le Ciel,	2488
30	infensibles aux biensaits dont il les avoit com-	2487
3 I		2486 2485
32	blés, les Grands, comme le Peuple, ne lui ren-	2484
33	doient plus le culte qui avoit eté etabli par les	2483
34 35	Anciens. Chaque maison, chaque famille avoit	2482
36	fes superstitions particulieres & ses sacrifica-	248 I
37	teurs propres. On offroit indistinctement à tous	248 0
38	les esprits; on evoquoit les ombres, on croyoit	2479
39	que les uns & les autres pouvoient procurer les	
•	biens & ecarter les maux. Le mal etoit universel	2.470
40	& presque sans remede. Il salloit à Chao-hao,	2478
4 I	un successeur qui sût tout-à-la-sois vertueux &	2477
42	eclairé, & qui réunît dans sa personne l'amour	2475
Du regre	de l'ordre, avec la fermeté nécessaire pour le	La quarante- neuvieme de
de Tchouan- hiu la trente-	faire observer: tel etoit le fils de Tchang-y.	l'age d'Abra= ham.
huitieme.		2475
43	Ce Tchang-y, comme on l'a déjà vu, etoit le	
	fils aîné de Hoang-ty. Il epousa la fille de Chou-	•
	chan-ché, connue sous le nom de Tsang-pou &	
44	sous celui de Niu-chou, dont il eut un fils qu'il	2474
	appella Ki. C'est ce même Ki qui fut Empereur	
	après Chao-hao, & qui est connu sous les noms	
	de Tchouan yu & de Kao-yang-che. Ce dernier	. '
	nom n'est proprement qu'un titre qu'on lui donne	1
45	à l'occasion du changement qu'il fit en trans-	2473
	ferant la Cour à Ty-kieou, où elle etoit quand	
46	il prit possession de l'Empire au pays de Kao-	2472
	yang.	
•	Ty-kieou, suivant Hoang-fou-mi, est le même	,
47	endroit que celui qu'on nommoit de son tems,	2,47 £
	endroit que centi qu'on nommon de loi tems,	
	& qu'on nomme encore aujourd'hui Pou-yang,	
•	dans le district de Toung-kiun. On lit dans l'Y-	
48	toung-tche, que dans le district de Tay-ming-fou, à	
Tom	e XIII.	Ļ

52

53 Du regne de Tchouan-

hiu la qua-

54

55

56

37

58

soixante-dix lys au nord-est de Hoa-kien, près Annles avant J. C. d'un village nommé Tou-chan-tsoun, il y a une forteresse du nom de Ty-kieou, & que c'etoit apparemment dans ce lieu qu'etoit la ville de Ty-kieou du tems de Tchouan-yu. Le même Ytoung-tché, ajoute qu'à vingt-cinq lys de distance, à l'est de Kai-tcheou, il y a une forteresse du nom de Tchouan-yu, qu'on appelle aussi Toungkou-tcheng; mais comme à trois lys de distance au nord-est de Lin-ho-kien, il y a une autre forteresse qui porte le nom de Tchouan-yu-tcheng, on ne peut assurer lequel de ces lieux sut le véritable séjour de cet ancien Empereur. On peut croire, conclut Ly-toung, que Tchouan-yu a 2465 De l'age d'Ademeuré tantôt dans l'un & tantôt dans l'autre. braham la foixantieme. On me pardonnera de m'appesantir ainsi sur des minuties; ce que j'en fais est pour prouver que les Chinois n'ont aucun doute sur la réalité de l'existence de leurs premiers Souverains. Je reviens à l'Histoire. 2464 Tchouan-hiu, Kao-yang ché, avoit les eaux pour fymbole, & fut nommé Roi des eaux, parce 2463. qu'il avoit, dit-on, toutes les vertus de cet elément. Il préféroit la couleur rouge à toutes les autres. 2462 Il tint d'abord sa Cour à Ty-kieou, d'où il la transféra ensuite à Kao-yang dans le lieu même où est aujourd'hui Ki-hien, ville du troisieme ordre, dans le district de Kai-fong-fou. Il partagea l'Empire en neuf Tchcou ou Pro-246 E vinces, dont les districts respectifs, dit l'Y toungtché, embrasserent tous les Royaumes connus, Quoiqu'il foit marqué dans le Chou king, continue-t-il, que le grand Yu partagea aussi l'Empire

en neuf Tcheou ou Provinces, il ne faut pas

croire que ce partage ait eté fait pour la premiere

Annees du Cycle.

fois sous Yu, Le Ouen-hien-toung-kao, & les autres livres qui jouissent, comme lui, de l'estime générale, en assignent la premiere epoque sous le regne de Tchouan-yu.

2459

avant J. C.

59

Il créa cinq nouveaux Magistrats. Tchouan-hiu. dit le Ché-ki, ne pouvoit pas se ressouvenir de bien loin. Il commença par former des maîtres pour l'instruction du Peuple, & ces maîtres furent les quatre fils de Chao-hao, & un des petits fils de Hoang-ty. Les quatre fils de Tchaohao font Tchoung, Kai, Sieou & Hi. Ly est le nom du petit-fils de Hoang-ty, &c.

Premier Cycle du second Trieycle.

60

Tchoung & Ly furent chargés des affaires qui regardent le Ciel & la Terre, ainsi que du soin de faire rendre aux Esprits & aux Hommes ce qui leur est respectivement dû.

2458

I Du regne de Tchouanhiu, la cinquante-septieme.

Tchouan-hiu marqua les changemens qu'il falloit faire aux calculs & aux observations. Il assigna la Lune Yn (la troisieme dans l'ordre du Cycle) 2457 De l'age d'Abraham la foixante huttieme. _

2

pour le commencement du Calendrier.

2456

2455

5

3

La Terre, dit le Ché-ki, etant simplement Yn, est placée fixement dans le milieu. Le Ciel etant Yang, furnage pardeffus, l'environne, & tourne continuellement autour d'elle; mais comme il ne présente que des images consuses, l'Empereur en fit une représentation, sur laquelle il affigna un point par où on compteroit son commencement. Il y distingua avec exactitude les pleins & les vuides, ce qui monte & ce qui descend. Cette année le commencement du Printems fut compté pour le premier jour de la premiere Lune; les cinq planetes s'étant réunies dans le Ciel, passerent dans la constellation Yng-che.

Abraham âgê de soixantedix ans, quitec par ordre du 2454 Dieu Ur de Chaldée , sa patrie, & vient avec fon pera Tharé demeus meurer à

Il fit composer la musique Tcheng-yun, & voulut que ce fût par elle qu'on commençât la cérémonie. L'Empereur, dit le Chécki, ordonna

2453 Carran.

•		
Années du Cycle	à Fei-loung de se conformer aux sons que pro-	Années avant J.
6	duisent les huit vents, & de composer le can-	2452
	tique Koui-choui, pour obtenir la température	
	d'air nécessaire à la production des choses. Il fit	1
	faire des cloches avec du métal fondu; il fit	
	composer les airs Ou-ki & Lou-yng dans lesquels	
	l'Yng & l'Yang s'accordent; & l'on fit usage de	l
7	tout cela, lorsqu'il facrifioit au Chang-ty. C'est	2451
	ce qu'on défigne par le cantique Koui-choui.	''
\$	Le Che-y, après avoir expliqué quels sont les	2450
	huit vents aux fons desquels Fei-loung eut ordre	
	de se conformer, conclut en disant : pour ce	1
	qui est du sens du cantique Koui-choui, j'avoue	
	que je ne l'entends pas.	
9	Tous les Auteurs s'accordent à faire l'eloge de	2449
Du regne de Tchouan-	Tchouan-yu, comme etant un des plus grands	Vocation d'Abraham.
hiu la foi-	Empereurs qu'ait eus la Chine. Il joignoit un	Commence-
	esprit supérieur à une prudence consommée. Il	ment du Peu ple Hébreu,
	etoit savant, & il entendoit très-bien les affaires	
10	pour toutes les choses qui sont de l'usage ordi-	2448
	naire de la vie; la terre fut son modele, & il se	
•	conforma exactement à l'etat où etoit alors le	
	Ciel, pour régler les faisons. Pour ne pas se	
11	tromper dans l'administration de la justice, il	2447
7	imploroit le secours des Esprits; & pour que	
	fes facrifices fusient agréables au Ciel, il y appor-	
	toit une intention droite, & avoit soin de se puri-	
12	fier avant de les offrir.	2446
	Son Empire s'etendit jusqu'à Yo-ling du côté	1-7
	du nord, jusqu'à Kiao-tché du côté du midi, jus-	
33	qu'à Pan-mou du côté de l'est, & jusqu'à Lieou-	
	cha du côté de l'ouest.	2445
34	Yo-ling est ce qu'on appelle aujourd'hui Chun-	2444
İ	tien-jou ou reking: Riao-tché eft la Cachin-i	~774
ĺ	Fan-mon en le nom d'une montagne qui en l	
,	la mer orientale : cette montagne s'appelle au-	

		100 2)
Années du Cycle.	jourd'hui Tou-so; Lieou-cha est aux extrémités du	Années avant J. C
15	Chan-fi.	2443
	Tchouan-hiu epousa d'abord la fille de Tseou-	
	lou-ché, dont il eut un fils auquel on donna le	
	nom de Lo-ming. Il epousa en second lieu la	
18 6	fille de Cheng-fen-ché, dont il eut Kiuen-tchang.	1
	Les autres femmes lui donnerent Kioung-tchan	2442
37	& Tao-ou. Ce dernier fut un Prince stupide,	2441
	incapable de quoi que ce soit. Pour ce qui est de	
,	Lo-ming, il prit dans la suite le surnom de Sée;	
	il fut pere de Pe-kouen, qui eut pour fils le grand	
	Yn, fondateur de la premiere Dynastie, dite la	
,	Dynastie des Hia, parce que le premier des titres	
18	de Vy fut colvi de Dringe de Hig (Hig hear ahi)	2440
Du regne de Tchouan-	Kiuen-ichang eut de son epouse Niu-kiao, un fils	}.
hiù , la foi- xante-quator-	qui porta d'abord le nom de Ly-hoei, & enfuite	,
zieme.	celui de Ou-hoei. Ou-hoei fut pere de Lou-tchoung,	
	& Lou-ichoung eut fix fils, dont les noms sont	2420
.19		2439
	Fan , Houi-lien , Tsien-kang , Houi-jin , Tsao-sing , Ki-lien.	
	Ou-hoei sut, sous le regne de Kao-sin, Man-	
	darin du titre de Tchou-young. Fan, son petit-fils,	
	fut fait gouverneur du pays de Koun-ou; Tsien-	
	kan, un autre de ses petits-fils, eut en partage le	
ao	pays de Peng; ce qui lui fit donner le nom de	2438
	Peng-tsou. Peng-tsou sut grand-pere de Yuen-tché,	Abraham
	qui fut fait gouverneur du pays de Ouei, & qui	ûgd de quatre- vingt-fix ans,
	est connu sous le nom de Ché-ouei. Le pays de	a un fils d'A- gar, sa con-
	Koun-ou & de Ouei furent erigés en principautés	cubine. Ce fils fut nommé
	fous la Dynastie des Hia, & les Princes qui	Ismael. Il est
{	les gouvernerent eurent le titre de Heou & de	le pere des If- maelites, des
[Pe.	Agaréniens , des Arabes, &
	Ki-lien, le sixieme des fils de Lou-tchoung, prit	de plusieurs autres Peu-
	le furnom de Mi. Ses descendans furent Souve-	ples, suivans
	rains du royaume de Tchou.	le sentiment de quelques-
, [Kioung-tchan, troisieme fils de Tchouan-hiu,	uns; mais ce

Années du Cycle. fut pere de King-kang; King-kang le fut de Kiuouang; Kiuouang de Kiao-nieou; Kiao-nieou de Kou-seou; & Kou-seou eut pour fils le célebre Chun, qui fut Empereur après Yao. Un des descendans de Tchouan-hiu, dont le nom etoit Niu-seou, sut pere de Ta-yé. Ta-yé eut de Niu-sin sa légitime epouse, Ta-sei, connu sous le nom de Pe-y, le même qui aida le grand Yu dans l'importante affaire de l'ecoulement des eaux. L'Empereur Chun lui donna le surnom de Yng, & le grand Yu ne dédaigna pas de l'honorer après sa mort à l'egal de ses propres ancêtres. Dans la suite des tems, les descendans de Ta-lien, sils aîné de ce même Pe-y, surent Rois de Tsin & de Tchao.

Années avant J. C: pas fondé du moins par rapport aux Arapport aux englqu'ils régnoient à Babylone avant la naiffance d'Abra-ham.

2 I

On lisoit autrefois dans le Chou-ki, disent les Auteurs du Houi-pien, que Tchouang-hiu, Kaoyang-ché avoit huit fils qui portoient tous le nom de Kai. On lisoit encore dans le même livre, que Kioung-tchan n'etoit que le grand-pere de Chun; mais il y a long-tems que les Savans ont corrigé ces erreurs; c'est pourquoi on n'en parle plus aujourd'hui. Par ces paroles du Houi-pien, on peut conclure que le Ché-ki, tel qu'on l'a dans les nouvelles editions, est purgé de la plupart des fautes qui avoient echappé à Sée-matsien lorsqu'il le composa. La réflexion que je fais ici, peut avoir son utilité. Après un regne de foixante-dix-huit ans, Tchouan-hiu mourut à la quatre-vingt dix-septieme année de son âge; son corps fut déposé à Pou-yang,

2437

22

Ty-kou, Kao-sin-che, fils de Kiao-ki & petitfils de Chao-hao, monte sur le trône; il eut le bois pour symbole, & sut nommé Roi des Bois. Il préféroit la couleur noire à toutes les autres. Suivant le Ché-ki, il avoit pour nom propre Ki, & pour surnom Hiuen, Siuen on Tsiuen, car

2436

2435

2434

34

Années lu Cycle.	il peut fe prononcer de ces trois façons. Il etoit na-	Années avant J. C.
25	turellement fage, & fa vertu fut plus qu'ordinaire.	2433
26	Il n'avoit encore que quinze ans lorsque Tchouan-	2432
27	hiu lui fit part du gouvernement, & lui donna	2431
28	pour apanage le pays de Sin. A l'âge de trente ans il fut déclaré Fils du Ciel & successeur de	2430
29	Kao-yang-ché, & comme le pays de Sin sut le	2429
30	lieu d'où il fut tiré pour donner des loix à tout	2428
3 I	l'Empire, il prit le nom de Kao-sin-ché.	2427
32	Il tint sa Cour au pays de Po. Ce pays, sui-	2426
	vant l'Y-toung tche cité par Lieou-houng, etoit	2425
33	près de Koui-te-sou, ville du premier ordre dans	2424
34	la province du <i>Ho-nan</i> . La ville de <i>Po</i> est dési- gnée à quarante-cinq lys au sud-est de la ville	2423
35	de Koui-te-fou d'aujourd'hui. C'est dans cet endroit,	2422
36	dit Lieou-houng, que Ty-kou, pere de Sié, tenoit	2421
37	sa Cour, & où Tcheng-tang, fondateur de la Dy-	2420
38	nastie des Chang, transféra la sienne du pays de	
3 9	Chang-kieou où il la tenoit auparavant. Hoang-	2419
40	fou-mi dit que le pays de Meng est le Po du	2418
41	nord, qu'on appelloit aussi King-po; que le pays de Kou-chou est le Po du Midi, celui-là	2417
42	même où Tcheng-tang alla tenir fa Cour, après	2416
43	qu'il eut eté appellé à gouverner l'Empire; &	2415
	que le pays de Yen-ché & le Po occidental ou	2414
44	de l'ouest, est le même que Pan-keng, dix-)
45	septieme Empereur de la Dynastie, choisit pour	! 7./ T7₂
46	être le lieu de sa Cour (l'an 1401 avant l'Ere chrétienne). Les trois Po dont il est parlé dans	
47	l'article ou chapitre Ly-tcheng du Chou-king, con-	2410
48	tinue Hoang-fou-mi, font ceux dont je viens de	2409
49	parler. Mais comme les anciens livres ont eté	
50	brû'és, il est difficite de savoir au juste lequel	2400
51	de ces trois Po est le véritable lieu où Ty-kon	2407
52	tenoit fa Cour.	2406
13	Ty-kou composa la musique Lou-yng, ou, pour	2405

. ,		
Années du Cycle.	mieux dire, fit composer la musique Lou-yng, par	Années avant J. C.
54	laquelle il voulut que l'on commençât la céré-	2404
55	monie.	2403
56	L'Empereur, dit le Ché-ki, donna à Hien-ho	2402
, ,	l'inspection générale sur tout ce qui concernoit	•
	la Mufique, & lui ordonna de faire des cantiques	,
57	& de composer des airs. Il chargea Tfoui du foin	2401
58	des cloches, des King & des tambours de peau;	2400
59	& Ling-kouang eut ordre de veiller sur les ins-	2399
60	trumens à vent, tels que le Hiuen & le Tché.	2398
Second Cycle du second Tri-	On composa une musique à laquelle on donna	-32"
cycle.	le nom de Lou-yng. Dans cette musique, dit le	
I Du regne_de	Che-y, on célébroit le Ciel, la Terre, les quatre	2397
Ty - kou la grente neuvie-	Saisons, & tout ce que les uns & les autres	
me.	offrent de brillant & de bon.	
	Ce Prince passe dans l'esprit des Chinois pour	
2.	un très-grand Empereur. Le Ché-ki fait son eloge	2396
	en ces termes: Ty-kou favoit employer chaque	2395
3	chose à son usage propre, & il en tiroit toujours	~39) ,
	le meilleur parti possible. Il n'etoit point attaché	
4	à fa propre personne, & l'amour-propre ne fut	2394
5	jamais un défaut chez lui. Il etoit si eclairé, qu'il	2393
6	favoit les choses eloignées comme si elles s'e-	2392
7	toient passées sous ses yeux; rien ne lui echap-	2391
8	poit; comme le Ciel, il etoit equitable à l'egard	2390
	de tout le monde. Quoiqu'il aimât tendrement	2389
9	fon Peuple, il ne se dépouilloit jamais de cette	
ÍÔ	majesté qui attire le respect; & quoiqu'il sût na- turellement complaisant & compatissant, sa fer-	2388
	meté n'en etoit pas moins inébranlable. Il se	
	gouvernoit lui-même comme il gouvernoit les	
. IŅ	autres. Il connoissoit les richesses de la terre, &	2387
	il apprit à ses sujets la véritable maniere de se	J 1,
1,2	les procurer. Instruit du cours du Soleil & de la	2286
• •••	Lune, il favoit quand il falloit aller au-devant	2386
33	on les accompagner. Plein de respect pour les	0 .
	batt tés l	
		Esprits

DE L'HIST. UNIVERS. DE L'EMP. CHINOIS. 257

Anndes	Esprits & pour les Ombres, il rendoit aux uns	Années avant J. C.
du Cycle.	& aux autres les honneurs qui leur sont dus. Sa	2384
14	figure etoit des plus brillantes; mais les vertus	2383
15 16	dont il etoit orné, brilloient encore davantage.	2382
	Tous les mouvemens de fon corps etoient tou-	2381
17	jours à propos. Ses habits n'etoient ni précieux,	2380
18	ni vils; il gardoit en toutes choses ce juste milieu	2379
19	qui fait la perfection. Sa gloire s'etendit aussi	2378
20	lair mus les remons du Soloil & la clarté de	* .
2 I	loin que les rayons du Soleil & la clarté de	2377
22	la Lune, & son empire sut celui de l'univers	2376
_ 23	entier.	2375
Du regne de Ty-kou la	1 = 0	
foixante-unie- me.	laquelle, fous le nom de Kiang-yuen, eut le rang	
,,,,,	de légitime & premiere epouse. Il en eut un fils	
1	qui fut appellé Ki. La naissance & l'education de	,
	ce fils ne furent pas dans l'ordre ordinaire, ce	
24	qui fut cause, peut-être, qu'il ne fut pas désigné	2374
•	pour être le successeur de son pere dans le gou-	
	vernement de l'Empire. Dans la suite des tems	
	l'Empereur Chun, frappé de son mérite, l'eleva	2373
25	à la dignité de Heou-tchi. C'est de ce Ki que le	7, 2
	fondateur de la Dynastie des Tcheou tire son	
	origine.	, ,
	La seconde epouse de Ty-kou s'appelloit Kien-	
26	tv. Elle etoit fille de Yeou-soung-che, & fut mere	2372
20	du fameux Sié, que Chun mit au nombre de ses	,
	Ministres, en lui donnant le titre de Sée-tou. C'est	}
	de lui que descendent le fondateur de la Dynastie	j '
	des Chang, & le célebre Philosophe connu en	2371
27	Europe sous le nom de Confucius.	1
	King-tou, fille de Tchen-foung-che, fut la troi-	
28	sieme epouse. C'est d'elle que naquit l'illustre &	2370
	fage Vao, fous lequel arriva ce déluge qui fit	
	tant de ravages à la Chine, Il fut Empereur sous	
	le nom de Tao-tang-ché,	
	Sa quatrieme epouse, nommée Tchang-y, etoit	: •
han		
10	me $XIII$.	

258	April out of the	Annees
Années du Cycle.	fille de Tseou-ché, autrement dit Tseou-tsée-ché. Elle eut deux fils, dont l'aîné, qui portoit le nom de	avant J. C.
	Toba succeda à son pere Ty-kou, & le lecond,	2369
29	qui s'appelloit Che-tchen & Ngo-pe, tut un nomme	
	moins qu'ordinaire & presque imbécille.	
	Du reste, les titres de premiere, seconde,	
	troisieme & quatrieme epouses, ne désignent dans l'Histoire chinoise, que les rangs qu'occu-	
	poient les différentes femmes des Empereurs. Si	2368
30	l'etiquette du Palais etoit alors ce qu'ene en	,
	aujourd'hui, on donneroit à la premiere eponie	
	le titre d'Impératrice, & aux trois autres le titre de Reines du premier, second & troisieme ordres.	
	Le fais cette remarque, afin qu'on ne croie pas	
31	que ces femmes se sont remplacées après la mort	2367
Ty-kou meurt à l'â	l'une de l'autre.	
de quatre- vingt dix-ne	Apres un regne de loixante-una ans, 19 kon-	
ans on de ee. un ans.	année de son âge, ou plutôt à la cent unieme;	,
	car, suivant le Ché-ki, il avoit trente ans révolus	
	quand il monta sur le trône. Son corps sut déposé	
	à Toun-kieou. Ty-kou eut pour successeur immédiat Ty-tché	
32 Premiere a	n- l'aîné des deux fils qu'il avoit eus de Tchang-y	2366
née du reg de Ty-tche	la quatrieme epouse. Ty-tché n'avoit aucune	
-	des bonnes qualités qui font les grands Empereurs, & il avoit tous les défauts qui auroient	
2.2	dû le faire exclure de l'Empire, s'il n'avoit eu	2365
33	soin de les cacher du vivant de son pere. Mais	-,-,
34	à peine fut-il sur le trône, qu'il s'abandonna à	2364
JΤ	toutes fortes d'excès. Tel est le portrait que l'Histoire fait de ce Prince. Son regne, dit le	Naissance d'Esau & d Jacob.
25	Ché-ki, commença l'année Kia-ou, trente-unieme	2363
35	du Cycle de 60, à dater depuis la mort de son	
36	pere, & finit l'année Kia-tchen, quarante-unieme	2362
	du même cycle. Ainsi depuis l'année Y-ouei,	ţ

Années du Cycle. 37

trente-deuxieme du Cycle, qui est comptée pour la premiere du regne de Ty-tché jusqu'à l'année Kia-tchen, quarante-unieme du Cycle, qui est celle de la déposition de ce Prince, il y a neuf ans accomplis.

38

39

Les Princes & les Grands, voyant que Ty-tché, par sa mauvaise conduite, déshonoroit le trône de ses Ancêtres, l'obligerent à y renoncer. Ils proclamerent tout d'une voix son frere Yao, & lui donnerent l'auguste titre de Fils du Ciel, dont ils le croyoient digne par ses vertus & ses belles qualités.

40 Du regne de Ty-tché la ncuvieme & deiniere annees

Quoique depuis Ty-tché en remontant (apparemment jusqu'à Hoang-ty), on puisse déterminer l'âge & les regnes des différens Empereurs, dit Kin-lien, cité par Nan-siuen, il n'est pas aisé de les déterminer suivant l'ordre des Cycles. Il sussit pour le présent que nous sachions combien de tems ils ont vécu, & combien d'années ils ont donné des loix au monde.

41 Kia-chen. Premiere année du regne de Yao.

Ty-yao, Prince de Tang sous le titre de Heon, est elevé à la sublime dignité de Fils du Ciel, & tient sa Cour à Ping-yang. On lui donne le seu pour fymbole, & on l'appelle Roi du feu, parce qu'il avoit les qualités qu'on attribue à cet elément.

C'est de cette premiere année du regne de Yao que les Chronologistes les plus exacts & tous les Historiens de l'Empire partent comme d'un point fixe, pour marquer avec les caracteres cycliques la durée non interrompue de leur Monarchie; durée, disent-ils, qu'ils renserment par ce moyen, dans les justes bornes d'une certitude contre laquelle il n'y a pas le moindre doute à former.

On a vu dans le discours préliminaire, comment

Kkij

236I

2360

2359

2358 Commer cemens de la jeconde Dynastie des Princes de Tanis ou des Rois Pasteurs

Années Lu Cycle. l'Empereur, aujourd'hui régnant, a cru devoir remonter encore plus haut, & assigner pour premiere epoque de la certitude chronologique, la soixante-unieme année du regne de Hoang-ty, c'est-à-dire, l'an 2637 avant J. C.

A l'aide du brillant flambeau dont cet illustre Prince n'a pas dédaigné d'eclairer la république littéraire de son vaste Empire, je n'ai pas craint de pénétrer dans l'obscurité de ces premiers tems, & je vais parcourir d'un pas rapide les routes trèspeu battues de l'Histoire la plus etendue qui soit dans l'Univers.

Cependant comme nos Savans d'Europe se plaignent que les commencemens des Annales chinoises manquent de faits & de détails, faute desquels, disent-ils, l'Histoire de la Chine n'a aucune prérogative sur les Histoires des autres Nations, je tâcherai de les satisfaire, en rapportant par le menu tout ce que je croirai pouvoir contribuer à les faire revenir de leurs préjugés.

Le nom de Yao, dit le Ché-ki, etoit Fang-hiun, & son surnom Y-ki. Il etoit frere cadet de Tché, fils Ty-kou, Kao-sin-ché, & petit-fils de Hoang-ty à la seconde génération, c'est-à-dire, petit-fils du petit-fils de Hoang-ty. King-tou, sa mere, fille de Tcheng-foung-ché, le conçut sous l'heureux présage d'un dragon rouge; & lorsqu'elle sut au quatorzieme mois de sa grossesse, elle le mit au monde à Tan-ling.

Yao fut elevé dans le Royaume de Y, dont la famille de sa mere etoit en possession. Il passa ensuite dans le pays de Ki; & c'est pour rappeller le souvenir du séjour qu'il sit dans ces deux endroits, qu'on lui donna le nom de Y-ki-ché.

41
Premiere anafe du regne
de Yao.

4

ant J. E.

Années de Cycle.

Il n'etoit encore qu'à la treizieme année de fon âge, quand Ty-tché le jugea digne d'avoir part au gouvernement, en lui affignant le pays de Tao pour apanage.

A l'âge de quinze ans, il fut fait Prince du Tang avec le titre de Heou.

L'année d'après, Ty-tché etant dans la neuvieme de son regne, & s'etant rendu par sa mauvaise conduite un objet de mépris pour le Ciel
& pour les hommes, les Grands de l'Empire
le déposerent unanimement, choisirent Yao pour
régner en sa place, & le proclamerent fils du
Ciel à Ping-yang, où il tint d'abord sa Cour. Il
choisit la lune Ping-yu, autrement dite la lune
du Tigre, troisieme dans l'ordre du cycle, pour
être la premiere de l'année civile.

Kin-lien dit à cette occasion que Yao ne fit que se conformer au réglement qui avoit déjà eté fait sous Tchouan-hiu, par lequel l'année devoit commencer à la lune Piug-yn. Ce réglement sut confirmé de nouveau par le grand Yu, suivant le Tchoung-tché. Yao naquit l'année Kiachen (vingt-unieme du Cycle) & monta sur le trône l'année Kia-ichen (quarante-unieme du Cycle); d'où il résulte qu'il etoit dans la vingtunieme année de son âge, lorsqu'il fut fait Empereur, & non pas dans la seizieme comme le dit le Ché-ki. Le plus grand nombre des Critiques, & l'Historien avec eux, se décident pour ce dernier, & leur sentiment est aujourd'hui fuivi de tout le monde. Mais quand même les sentimens seroient partagés sur l'âge qu'avoit Yao lorsqu'il monta sur le trône, il n'en résulteroit que des doutes sur la durée totale de sa vie, mais non fur celle de son regne. Yao, dit le Chou-king, chapitre Yao-tien, etoit un Prince Années vant J. C.

2357

41
Premiercan.
néc du régne
de Yao.

Années du Cycle. d'un mérite accompli. Son respect etoit eclairé, avant J c. sa science réfléchie : il etoit toujours en paix avec lui-même, il etoit condescendant avec sincérité, il etoit véritablement humble. Sa gloire se répandit des quatre côtés, & remplit le haut & le bas. Connoissant tout ce que la vertu a de plus sublime, il aimoit tendrement ses proches de neuf degrés, & ses proches vécurent entre eux dans une union intime. Il instruisoit son Peuple, connut clairement ses devoirs & les pratiqua. Il pacifia les différens Royaumes, & le Peuple des têtes noires, qui s'etoit perverti, vécut en paix comme les autres.

Comme mon objet ici est d'entrer dans tous les détails du commencement de l'Histoire chinoise, on me permettra de rapporter ce que disent les Interpretes en eclaircissant ce passage du Chou-king. Les proches de neuf degrés, dit le Koung-tchouan, se comptent depuis le trisaïeul jusqu'au fils de l'arriere-petit-fils. Par le Peuple des têtes noires, il faut entendre le grand nombre, au fentiment de plusieurs Auteurs graves. Quand Yao prit les rênes du gouvernement, la discorde régnoit en général parmi les hommes.

41 Premiere an. née du regne

Yao, continue le Chou-king, chargea les Astronomes Hi, Ho, du soin de calculer & d'observer. Il leur ordonna d'instruire le Peuple de la connoissance des tems, &c. Voy, dans les Discours préliminaires, pag. 94 & suiv. Selon Chao-tsée, dans le livre intitulé Hoang-ki-king, tout ce qu'on vient de dire doit être placé fous la premiere année du regne de Yao. Les livres faits fous les Han orientaux, fous les Tsin qui vinrent après eux, en disent de même, & suivent en cela le Tchun-tseou : d'où l'on peut conclure, dit le Glossateur que j'ai sous les yeux, que Yao regarda l'Astronomie

Années

Années du Cycle. 42 Seconde année du regne de Yao. comme le point le plus essentiel de son gouvernement, puisque ce sut celui-là même qui mérita le premier de ses soins. Années avant J. C. 2356

43 Troisseme année du regne de Yao. Yao ordonna à Hi & Ho de composer des regles pour l'intercalation des Lunes, de déterminer exactement les quatre saisons, & de rendre l'année complète. Les interprètes sont ici leurs efforts pour deviner la méthode qui sur alors employée. Voyez l'Histoire sous la seconde année du regne de Yao, le commentaire du Chou-king sous le chapitre Yao-tien, &c.

2355

Sous la troisieme année du regne de Yao, Nanfiuen fait une remarque que je vais rapporter, & à laquelle il est bon qu'on fasse attention. Confucius, dit-il, commence Tchun-tsieou la quaranteneuvieme année du regne de Ping-ouang, l'année Ki-ouei, cinquante-sixieme du Cycle, & le finit à la trente-neuvieme année du regne de King-ouang, l'année Keng-chen, cinquante-septieme du Cycle (la quarante-neuvieme année du regne de Ping-ouang, répond à l'an 722 avant J. C.). Cet intervalle de tems, continue Nan-siuen, renferme 242 ans. Il n'y a pas des affaires à rapporter fous chaque année; cependant chaque année est marquée de son nombre ordinal : méthode excellente, qui empêche la confusion, & que tous les Annalistes auroient dû suivre. Le Tchun-tsieou de Confucius, est aujourd'hui le modele sur lequel on se forme.

2354

45 Cinquieme année du regne de Y20.

44

Quatrieme année du regne de Yao.

Yué-chang-ché, du royaume de Y méridional, vint à la Cour & apporta une grande tortue. Du tems de Tao-tang ché, dit le Toung-tché, Yué-chang-ché, du Royaume de Y méridional, vint à la Cour, & apporta une tortue merveilleuse qui existoit àpeu-près depuis mille ans. Elle avoit plus de trois pieds de circonsérence.

Années du Cycle. 46 Sixieme année du regne de Yao. L'Histoire du monde depuis son commencement jusqu'alors, etoit ecrite sur son ecaille en caracteres Ko-teou. Yao la fit transcrire, & lui donna le nom de Koui-ly-chou, c'est-à-dire, livre des généalogies rapportées sur la tortue. Années avant J. C.; 2352,

Le Ché-ki dit que dans le jardin de Yao il crût une plante qui poussoit une feuille chaque jour de la Lune, depuis le premier jusqu'au 15; & qui chaque jour en perdoit une, depuis le 15 jusqu'au commencement de la Lune suivante. On appella cette plante Ming-kie ou plante du calendrier. Les faits de la tortue & de la plante, dit un Critique nommé Kin-lien, ne méritent aucune croyance. D'autres ne pensent pas tout-àfait comme lui, & regardent ces deux faits comme des allégories qu'ils tâchent d'expliquer; quelques-uns plus crédules croient devoir ajouter foi à cette ancienne tradition, & disent qu'il n'est pas etonnant que le Ciel ait voulu faire des prodiges en faveur d'un Prince aussi vertueux & aush sage que l'etoit celui sous lequel les deux faits en question sont arrivés.

47 Septieme annés du regne de Yao. La septieme année du règne de Yao, le Ki-lin se montra dans les bois, & le Foung-hoang sit son nid sur le faîte du palais. Voyez ce que j'ai dit de ces deux animaux merveilleux dans l'explication de la premiere & de la seconde planche.

48 Huitieme annee du regne de Yao Il est dit dans le Toung-tché, que sous le regne de Yao l'étoile King-hing parut; qu'il tomba du Ciel une rosée douce; qu'il sortit de terre une source jaillissante d'une très-bonne eau; qu'il crût une herbe d'un rouge eclatant; que le Foung-hang sit son nid sur le faîte du Palais; que dans l'enceinte du même Palais, on vit un dragon dans une marre d'eau; & qu'ensin il y eut dans un même jour jusqu'à dix merveilles,

49 Neuvieme année du regne de Yao 235 X

2350 Abraham , vingt-unieme Patriarche, mourt dgé de cent foixantequinze ans,

2349

Quelues

DE L'HIST.	UNIVERS, I	DE L'EMP.	. CHINOIS.	260
,				- ·

D.	E L'HIST. UNIVERS. DE L'EMP. CHINO	IS. 265	
Années du Cycle.	Quelques interpretes prétendent que ces pro-	Années	
50	diges arriverent sous le regne de Yao, pour	2348	
,	affermir les sentimens d'estime que les sujets de	7,43	
, 5 1	ce grand Prince avoient conçus pour lui.	2347	
	Lou-ché dit que le Ki-lin est de couleur jaune,		
	& que la pointe de sa corne est arrondie.		
	Les mots King-hing signissient etoile brillante;		
	je ne connois aucune etoile particuliere qui porte	Ì	
	ce nom.		
52	La douzieme année de son regne, Yao visita	2346	
Douzieme an- née du regne	les montagnes des quatre côtés.	Bélus fonde à Babylone la	
de Yao.	Les montagnes dont il s'agit ici font appellées	Monarchie	
	du nom de Yo. C'etoit l'usage des anciens Rois,	des Affyriens,	
	d'aller sacrifier sur ces montagnes. Elles etoien:		
	au nombre de quatre; mais sous la Dynastie des	<i>t</i> -	
(53	Tcheou, on en ajouta une cinquieme. On avoit	2345	
1))	choifi les plus elevées parmi celles qui etoient	· -J-79	
	situées aux quatre côtés de l'Empire.		
54	Houng-tsée dit : Ty-yao, parvenu à la douzieme	2344	
	année de son regne, se communiqua à tout son		
55	Peuple; & dans le commentaire on ajoute que	2343	
	la même chose se pratiquoit de douze en douze	1.^	
	ans une fois feulement.		
56	Il est dans le Toung-tché que la cérémonie	2342	
	d'aller visiter les cinq Yo, ou principales mon-		
57	tagnes, fournissoit aux Empereurs l'occasion	2341	
	de s'informer de ce qui regardoit le Peuple.	,	
-0	Ils s'informoient par eux-mêmes auprès des Gou- verneurs des villes ou des Provinces par où ils	2340	
5.8	passoient, des vertus & des désauts du Peuple,	-)14	
	& de l'etat bon ou mauvais où il se trouvoit.		
59	Ils foulageoient les malheureux; ils pourvoyoient	2339	
60	à la subsistance des veuves, &c. C'est dans ces	2338	
Vingtieme	rencontres en particulier, que le grand Yao se	~) J 4,	
année du re- gne de Yao.	montroit le pere plutôt que le maître de ses		
,	sujets. Il en sut si tendrement aimé, que sa seule	,	
Tom	e XIII, L		
PALLEA WALLE			

		_
Années du Cycle.	volonté suffisoit pour leur faire pratiquer tous leurs devoirs.	Années avant J. C.
roifieme Cy- le du fecond ri-cycle.	Les premieres années de ce Cycle, jusqu'à la vingt-unieme, ne sont marquées d'aucun evéne-	2337
I Vingt-unie-	ment; mais la vingt-unieme, qui est la quarante-	2336
e année du gne de Yao.	unieme du regne de Yao, est recommandable par la naissance de Chun. L'Historien, enmar-	
2	guant actte neilleure. C't ann à annual	2335
3	quant cette naissance, fait en même tems la gé-	2334
4 5 6	néalogie de celui qui etoit destiné pour être le	2333
5	successeur de Yao.	2332
6	La quarante-unieme année du regne de Yao, Chun	2331
	naquit à Tchou-foung, dit Mong-tsée. Il etoit du	
Ź	pays de Y oriental. Son pere, dit le Ché-ki,	
	s'appelloit Kou-seou, &, suivant le So-yn, le nom	2330
8	de sa mere etoit Ngo-teng.	2329
9	On lit dans le Toung-tché, que Chun avoit les	
10	yeux à double prunelle, le teint basané, la bouche	2328
1 I	grande, & la majestueuse contenance du dragon;	2327
12	qu'il ayoit six pieds de haut; qu'il naquit dans le	2326
1 3	pays de Yao-hiu, & que c'est pour cette raison	2325
-	qu'on l'appelle aussi du surnom de Yao. Le carac-	2324
,	tere Yao du surnom de Chun, est très-différent	
F 4	du caractere Yao, qui défigne l'Empereur Yao.	
,	Les deux sons ne sont aucune equivoque en Chi-	2323
¥ 5	nois, ils pourroient en faire en François, c'est	2322
16	pourquoi je fais cette remarque.	2227
17	Dans le Lou-ché de Lo-ché, il est dit que le	2321
	grand-pere de Chun ayant eté Souverain du pays	2320
1:8	de Yu , le furnom de Yu est le premier sous	
11-9	lequel on désigne sa famille, & le premier sous	2319
- /	lequel on le désigne lui-même en l'appellant Yu-	
	chun. Les commentaires sur le Tchun-tsteou, disent	
20	à-peu-près la même chose.	227 8
	Le livre intitulé Kou-che fait par Sou-che, dit:	23.18
	on appelle Chun du nom de Hieou-yao, parce	
	qu'il etoit né à Yao-hiu, du district ou du terri-	

DE L'HIST. UNIVERS. DE L'EMP. CHINOIS. 267

Années toire	de Tchou-foung. On l'appelle du nom de	Années
du Cycle. Vegu	-koui, parce qu'il avoit demeuré à Koui-	11/2nt J. C. 2317
Quarante- ioui.	nom; parce qual aron assessment	-,-,
	chou-foung & Koui-joui etoient aux environs	,
Yao. de l'	endroit où est aujourd'hui Ho-toung-hien,	_
Quarantes ville	du troisieme ordre du district de Ho-tchong-	2316
deuxieme an- fou.	Pour ce qui est des paroles de Mong-tsee:	1 :
de Yao. Chu	n etoit du pays de Y oriental, elles ne sont	1 %.
emp)	loyées qu'en opposition de ces autres: Ouen-	2315
ouar	ne etoit du pays de Y occidențal; c'est un	,
nara nara	llele que fait Mong-tlée entre Chun & Ouen-	2314
auar	or . & comme il appelle Quen-ouang du nom !	
$\frac{25}{\text{de }S}$	i-y-jin, qui signifie homme de Y occidental, 11	2313
26 appe	elle Chun du nom de Toung-y-jin, qui iignine	2312
homi	me de Y oriental. Ainfi, suivant Mong tsee, Ho-	Ĩ
tchoi	ung est le Y oriental, & Ki tcheou est le Y	\ ·_
27 occi	dental. De l'un à l'autre de ces deux endroits	2311
28 il y	a plus de mille lys de distance.	2310
Je	parlerai plus au long de ce qui regarde	
29 Chu.	n, fous les années de fon propre regne.	2309
30 L	a cinquantieme année de son regne, Yao se	2308
Cinquantieme pro	mena dans le carrefour, & se rendit ensuite	` ~
7 V 20 13 13	montagne Houa-chan.	
(Ce carrefour, ou lieu à triple issue, etoit appa-	
rem	ment quelque jardin public, où il etoit permis	2307
31 ato	out le monde de se rendre; car c'est-là, suivant	
le (Ché-ki, que Yao entendit faire son eloge par]
des	bouches peu accoutumées à la flatterie. Voici	
cot	nment il rapporte le fait. La cinquantieme année de son regne, Yao se	
,	La cinquantieme année de ion regne, 2 mars	2306
32 pro	omenant dans le lieu à triple issue, entendit des ans qui, en se divertissant entre eux, chantoient	
ent	paroles suivantes: c'est le plus grand Prince	
les .	ait gouverné le monde; savoir imiter sa conduite,	
$q_{,i}^{ui}$	a Consir toute chose cest cere en possession	
c e	A savoir toute chose, c'est eure en possession tout, Ouen-tchoung-tsee prétend que dans ce	2305
33 1 de	L1	2

Années du Cycle. carrefour il y avoit une maison royale, dans laquelle le Prince se rendoit quelquesois pour s'informer de ce qui concernoit le Peuple.

Années avant J. C.

(34

Le Toung-tché rapporte qu'un vieillard qui se trouva sur le passage du Prince, chanta, en frappant de tems en tems la terre avec son bâton, les paroles dont voici le sens: « Dès que le So» leil se leve, je me mets au travail; lorsque le » Soleil se couche, je vais prendre mon repos; » quand j'ai soif, l'eau que je puise moi-même » me sert de boisson; quand j'ai faim, les grains » que j'ai moi-même semés & recueillis, sont » ma nourriture: pourquoi, grand Prince, vous » donner tant de mouvement pour me procurer

2304

35

" ce dont je suis abondamment pourvu "?

Il est dit encore que lorsque Yao etoit en chemin pour se rendre à Hoa-chan, un homme de Hoa-foung, s'ecria en le voyant : « Vertueux per" sonnage, puissiez-vous vivre encore un grand
" nombre d'années, que vos richesses aillent
" toujours en augmentant! que votre postérité
" soit des plus nombreuses! — Que me souhaitez" vous là, lui répondit Yao? Me souhaiter beau" coup d'ensans, c'est me souhaiter beau" coup d'ensans, c'est me souhaiter beaucoup
" d'inquiétudes & de chagrins; vouloir que mes
" richesses augmentent, c'est vouloir augmenter
" mes soins; desirer que je vive long-tems, c'est
" desirer que j'aie beaucoup de sautes à me
" reprocher.

2303

36

37

» Non, Prince, repliqua l'homme de Hoa» foung; l'objet de mes vœux n'est pas tel que
» vous le dites. Le Ciel, en rendant un Peuple
» nombreux, veut qu'il y ait des maîtres pour
» le gouverner; si vous avez beaucoup d'enfans,
» vous confierez à chacun d'eux une portion de
» votre autorité, ils vous soulageront dans le

2302

130.0

Années du Cycle. 38

39

» gouvernement de l'Empire: quel chagrin peut-" il vous en revenir? Formés par vos sages le-" cons, ils imiteront votre conduite. Si vos ri-» cheffes augmentent, vous les distribuerez, vous » ferez des heureux; qu'y a-t-il en cela qui exige » de si grands soins? Je n'y vois pour vous qu'une » fatisfaction de plus, celle de pouvoir suivre » le doux penchant qui vous entraîne à faire du » bien. Je fais que l'homme le plus parfait n'est » pas exempt de défauts; mais comme le nombre " des vertus l'emporte chez vous sur celui des " vices, & que vous faites chaque jour de nou-" veaux efforts pour diminuer celui-ci, en au-» gmentant celui-là; vous fouhaiter une longue " vie, c'est faire des vœux pour votre persection. » Ainsi, Prince, puissiez-vous, après avoir vécu » dix mille ans, devenu Esprit, monté sur un " nuage blanc, vous elever jusqu'au séjour du y Ty y.

40 Soixantieme année du regne de Yao.

La foixantieme année de son regne, Yao alla visiter les quatre Yo ou principales montagnes. Il loua publiquement la piété filiale de Yu-chun.

Après la mort de Chun, Kou-seou, prit une seconde semme, à laquelle il donna le titre de légitime epouse: il en eut un fils qui porta le nom de Siang. Ce fils, l'objet particulier de sa tendresse, etoit dur, orgueilleux, jaloux & vindicatis. Le mérite de Chun, son frere aîné, etoit trop eclatant pour qu'il ne lui sît pas ombrage. Il sit tous ses efforts pour l'obscurcir; mais tous ses efforts surent inutiles. Chun opposa toujours une douceur inaltérable, aux mauvais procédés de Siang; ce qui irrita si sort celui-ci; qu'il résolut de tuer son srere, & qu'il en chercha l'occasion.

Quelques interpretes prétendent que Chun ignora quelque tems le cruel deffein de fon

avant J. C.

2299

270

Aunées du Cycle,

40

Soixantieme année du regne de Yao. frere; ce qui fut cause, disent-ils, qu'il ne quitta pas si-tôt la maison paternelle. Mais Mong-tsée ne pense pas ainsi. Quoi qu'il en soit, le Ché-ki attribue à Kou-seou lui-même, le dessein de faire mourir son fils, & il ajoute que ce ne sut que pour se soustraire à une mort certaine, que Chun prit enfin le parti de la fuite. Il alla d'abord à la montagne de Ly-chan, où il cultiva la terre de fes propres mains. Ceux des environs ne tarderent pas à s'appercevoir que cet Etranger etoit un homme plus qu'ordinaire. Ils se mirent sous sa conduite. Ils le reconnurent pour leur chef. Chun, qui vouloit vivre inconnu, quitta cet endroit & se rețira près du lac Lei-tchê, où il s'occupa de la pêche. Ceux qui habitoient les environs de ce lac, charmes de sa bonne façon d'agir, lui cédérent en tout la prééminence, & ce fut là précisement ce qui l'engagea à s'eloigner encore. Il alla à Ho-pin; il y construisit des fourneaux; il y fit des briques & des vases de terre, dont la bonté surpassa tout ce qu'on avoit fait jusqu'alors de meilleur en ce genre. De Ho-pin il se rendit à Cheou-kieou, & de Cheou-kieou il passa à Fouhia, exerçant toujours quelque art pour pourvoir à sa subsistance. Il n'eut pas demeuré un an à Fou-hia, qu'il se forma un village entier autour de sa cabane. Ceux qui cultivoient les terres de ce canton, s'etoient rassemblés auprès de lui & l'avoient reconnu pour leur chef. Sa réputation s'étendit bientôt au loin; on venoit de tous côtés pour lui demander des instructions ou des avis, ou pour vivre sous ses ordres. Le nombre de ces derniers augmenta si fort, qu'au bout de trois ans, il fut plus que suffisant pour sormer une grande ville. Chun en bâtit une, l'entoura de murailles, & y fit les fonctions de gouverneur.

Années avant J. C.

Il n'est pas etonnant que le mérite d'un tel homme sût porté par la renommée jusqu'aux oreilles de Yao. Ce sage Prince qui s'informoit si exactement de tout ce qui regardoit ses sujets, ne pouvoit ignorer que difficilement ce qui se passoit d'un peu essentiel dans les cours respectives des petits Princes ses vassaux. Or, Kou-seou, pere de Chun, & descendant de Hoang-ty par Tchouanhiu, etoit prince de Yu. Il n'est pas à présumer que Yao ne sût rien de la suite de Chun, & des motifs qui l'y avoient déterminé. Quoi qu'il en soit, s'il ne l'avoit pas su auparavant, ill'apprit la soixantieme de son regne, lorsqu'il sit la visite des quatre Yo.

Je mets ici toutes ces particularités, pour faire connoître d'avance celui qu'on verra bientôt associé à l'Empire. L'Historien public n'a pas dédaigné d'en embellir son ouvrage, pourquoi aurois-je craint de les rapporter d'après lui? Elles n'ont rien qui sorte des bornes de la vraisemblance; elles sont au contraire très-conformes aux mœurs & à la simplicité de ces anciens tems; d'alleurs elles sont attestées par toute l'antiquité, & les Critiques même les plus séveres n'ont pas osé les révoquer en doute quant à leur totalité. Ces gens qui s'assemblent en assez grand nombre pour former d'abord un village, & ensuite une ville, n'ont rien qui doive surprendre.

Du tems de Yao, il ne pouvoit pas y avoir des villes bien près les unes des autres. Je crois qu'à l'exception de la Capitale & des lieux particuliers où les petits Princes feudataires tenoient leur Cour, tout le reste n'offroit que cabanes ou maisons rustiques, propres à loger des hommes qui s'occupoient plus des travaux de la campagne que de toute autre chose.

2298

40 Soinantieme année du regne de Yao.

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE 272

du Cycle. 41 Soixanteunieme année du regne de Yao. Déluge ou plutôt grande inondation.

42

43

44

45

46

47

Années

Fondé fur les paroles du Chou-king, fur le sentiment du plus grand nombre des interpretes, & fur la maniere fixe dont les travaux faits pour l'ecoulement des eaux, sous les regnes de Yao & de Chun, sont énoncés, l'Historien a cru devoir placer sous cette année le déluge qui fit de si grands ravages dans toute la Chine.

La soixantieme année du regne de Yao, dit-il, les grandes eaux ayant fait leurs funestes ravages, l'Empereur, après avoir consulté le Sée-yo, fit choix de Kouen, le décora du titre de Sée-koung, & le chargea du foin d'y remédier. Ces paroles, ajoute-t-il, font extraites du Chou-king, article Yao-tien.

Dans ce tems-là, dit le Toung-tché, le passage de Loung-men n'etant point encore ouvert, le pays de Liu-leang ne recevant point encore les eaux, les rivieres fortirent de Mong-men, se réunirent au Kiang & au Hoai, & coulerent ensemble sans avoir aucun lit. Les campagnes furent inondées, les eaux s'eleverent au-dessus des collines, environnerent le montagnes, & sembloient vouloir s'elever jusqu'au Ciel. Yao consterné de l'affliction de fon Peuple, chercha quelqu'un qui pût le foulager dans ses maux. Les Grands & le Sée-yo à leur tête lui proposerent Pe-kouen, fils de Kao-yang-ché, comme un homme très-propre à faire ce qu'il souhaitoit. L'Empereur accepta Pe-kouen, le chargea de faire travailler à l'ecoulement des eaux, & lui donna toute l'autorité requise pour pouvoir agir & faire agir comme il le jugeroit à propos. Pékouen assembla les ouvriers, sit elever une muraille de neuf Jin d'epaisseur (un Jin est la mesure de huit pieds); mais ce travail sut inutile. Peut-être que cette muraille etoit une espece de

avant J. C.

2296

Années

2297

2295

2294

2293

2292

229I Ninus succede à son pere Belus, auguel el fait clever unc statue pour servir de refuge aux criminels

2290

48 Soisante-hui tieme année du regne de Yao.

digue

digue, pour empêcher les eaux d'inonder la Années d'avant J. C. capitale.

2289

49

La foixante-neuvieme année du regne de Yao, Pé-kouen mit fin à ses travaux, & l'on fut convaincu de son peu de talent; car il ne remédia à rien. Ce n'est pas, dit Tcheng-tsée, que Kouen manquât d'habileté; mais comme il ne réuffit point dans fon entreprise, parce qu'il n'ecoutoit aucun avis, & que d'ailleurs, fans egard pour les personnes, les lieux & les circonstances, il chargeoit trop les uns, tandis qu'il avoit trop de ménagement pour les autres, il s'attira la juste indignation du Souverain & la haine de tout le monde. Il n'est pas à présumer, ajoute-t-il, qu'un Prince aussi eclairé que Yao, eût donné une commission de cette importance, à un homme qui n'eût pas joui d'une bonne réputation du côté du génie.

Tous les Historiens, depuis les Tcheou, dit le Tsien-pien, assurent que, du tems de Yao, il y eut un déluge qui dura neuf années entieres. Il s'est trouvé des Auteurs qui ont mal compris ces paroles, & qui ont cru que pendant neuf années confécutives, il y avoit chaque année des inondations qui désoloient l'Empire. Ce n'est pas ainsi qu'il faut entendre ce que disent les Historiens. Il n'y eut proprement qu'une inondation. aux ravages de laquelle Kouen fut chargé de remédier. Il fit travailler neuf années de fuite fans pouvoir en venir à bout. Chun lui fut substitué, & sit travailler encore deux ou trois ans, après lesquels on chargea Yu de cette importante commission. Je laisse à part tout ce que disent les commentateurs, sur ce terrible evénement. Ils n'avancent que des conjectures fondées sur des explications du Chou-king, ou forcées ou trop

2289

Tome XIII.

49 Soixante-neu-

pieme annde

du regne de

Mm

50 Soixante-Aixieme année du regne de Yaolittérales, c'est-à-dire, prifes dans toute la rigueur des termes.

La foixante-dixieme année de son regne, Yao produisit Chun dans les grands emplois, & lui donna ses deux filles en mariage. Chun présida d'abord aux Cérémonies, & eut ensuite l'inspection générale sur tous les Mandarins. Il mit les huit Kai pour veiller sur les terres, & leur confia l'administration des affaires. Il chargea les huit Yuen de promulguer par-tout les cinq sortes de Doctrine.

Tout ceci demande explication, & une explication un peu etendue. Je vais la donner d'après les Glossateurs & les Interpretes.

J'ai dit simplement: Chun présida d'abord aux cérémonies, & eut ensuite l'inspection générale sur tous les Mandarins. A traduire exactement à la lettre, j'aurois dû dire: Yao préposa Chun pour faire observer avec respect les cinq sortes de Rits, & l'eleva à la dignité de Pe-koui. Ces paroles sont extraites du Chou-king. Tsai-ché prétend que ces mots, pour faire observer avec respect les cinq sortes de Rits, ne signifient autre chose, sinon que Chun fut elevé à la dignité de Sée-tou: or, l'emploi du Séc-tou est à-peu-près celui du Tribunal des Rits d'aujourd'hui; & que les autres expressions, l'eleva à la dignité de Pe-koui, signissent que Chun fut décoré de l'emploi qu'on appelloit, sous les Tcheou, du nom de Tchoung-tsai. Cet emploi confistoit à veiller sur tous les Mandarins & sur tous les officiers de l'Empire qui avoient un rapport immédiat avec le gouvernement.

Suivant les paroles de Tai-ché-ke, rapportées dans le Tso-tchouan, Kao yang-che, autrement dit Tchouan-hiu, avoit parmi ses enfans huit fils qui se distinguerent par leurs vertus. Les noms

Années avant J. C.

Années Au Cycle,

Soixante-Aixieme année du regne de Nao. de ces vertueux personnages sont Tsang-chou, Toui-ngai, Tao-yen, Ta-lin, Mang-kiang, Ting-kien, Tchoung-joung & Chou-ta. Ils etoient pénétrés de respect & d'estime pour tous leurs devoirs; ils en etoient parsaitement instruits, ils les remplissoient avec exactitude, avec beaucoup de droiture, & avec une sidélité à toute epreuve. Leur exemple contribua beaucoup à rendre le Peuple sincere & bon; ce qui sut cause qu'on les désigna par le nom général de Kai, & l'on disoit les huit Kai, comme si l'on avoit dit les huit modeles, les huit instructeurs, les huit confeillers du Peuple.

Kao-fin-che, autrement dit Ty-kou, avoit egalement huit fils, qui s'etoient rendus recommandables par leurs belles qualités. Leurs noms font Pe-fen, Tchoung-kan, Chou-hien, Ki-tchoung, Pehou, Tchoung-young, Chou-pao & Ki-ly. L'humanité, la bienfaisance, l'equité, la gravité, l'amour de la concorde leur avoient acquis l'estime générale. C'est à cause de ces vertus constamment soutenues, que le Peuple les appella les huit Yuen, comme qui diroit les huit principes, les huit sources de tous les biens, &c. Quoique les descendans de ces seize personnages n'eussent pas dégénéré de la vertu de leurs ancêtres, Yao ne put se décharger sur aucun d'eux en particulier, du soin de gouverner tous les autres; il donna à Chun la préférence sur eux tous.... Par les huit Kai & les huit Yuen, il faut entendre le Peuple en général, parce que ces seize familles venant en droite ligne des Empereurs, etoient les plus distinguées, & tenoient le premier rang après celles qui avoient eu de petites Souverainetés en partage, ou qui avoient acquellement des dignités dans l'Empire. Elles représentoient, pour ainsi dire,

Années avant J. C.

le corps du Peuple. Tout ce que dit là le Tsotchouan est très-bien, dit Nan-siuen. Il a puisé
dans de bonnes sources, je n'en doute pas; mais
je ne faurois l'approuver en ce qu'il dit: Yao
ne put se décharger sur aucun d'eux du soin de
gouverner les autres. Ces paroles ne sont pas
exactes. Yao etant vieux, commença à se décharger
peu-à-peu du fardeau du gouvernement. Il jetta
les yeux sur-Chan, comme etant celui qu'il croyoit
en etat de bien faire. Il eût pu choisir tout autre,
s'il avoit voulu.

Mong-isée prétend que Yao, en même tems qu'il donna ses deux filles en mariage à Chun, lui envoya neuf de ses fils, pour qu'il les instruisît, &c.

Chun disposa en maître de tout ce qui etoit entre les quatre portes; il exila les quatre samilles des méchans; il sit enfermer Kouen dans les prisons de Yu-chan; il chassa Houan-teou, jusqu'à Tchoung-chan.

On trouve dans le *Tfo-tchouan* une affez longue explication de ce texte : en voici le précis. Chun disposa en maître de tout ce qui etoit entre les quatre portes; ce qui fignifie, qu'il purgea la ville de tous les désordres qui s'y commettoient. Il exila les quatre familles des méchans; cela ne veut dire autre chose, sinon qu'il envoya en exil tous les réfractaires aux loix, & ceux qui, par leurs actions ou leurs mauvais exemples, pouvoient causer du dommage parmi le Peuple. Ces mots, il exila les quatre familles des méchans, font pris dans le fens figuré. On appelloit anciennement les quatre méchans, quatre especes d'animaux nuisibles; & par extension, on appella du même nom, tous ceux qui pouvoient nuire à leurs semblables de maniere analogue à quelqu'une des qualités nuiAnnées avans J. Cd

2287

51 Soixanteonzieme année du regne de Yao.

fibles des quatre méchans. Il fit enfermer Kouen dans les prisons de Yu-chan. On prétend que Yu fils de Kouen, qui avoit eté plusieurs années le compagnon des travaux de son pere, le sut aussi de fa disgrace. On ajoute qu'il fut, comme son pere, enfermé dans les prisons de Yu-chan: il chassa Houan-teou jusqu'à Tchoun-chan, c'est-àdire, qu'il fit donner la chaffe à tous les brigands, & à tous ceux des hordes voisines de l'Empire qui venoient l'infester par leurs excursions fréquentes. Plufieurs bons Critiques font furpris que quelques Historiens aient placé tous ces faits fous la foixante & la foixante-unieme année du regne de Yao. Il est certain, disent-ils, que tout cela n'arriva qu'après que Chun eut eté elevé aux premieres dignités de l'Empire : il n'est pas moins certain que Chun n'obtint ces dignités qu'à la foixante-dixieme année du regne de Yao, &c. Nous aimons mieux croire qu'ils ont ecrit un caractere pour l'autre, que de les accuser d'une inadvertence si peu vraisemblable.

52 Sorkantedougieme année du regne de Nao. Chun fut envoyé jusqu'au pied des montagnes. Yu sut chargé de niveler les eaux & les terres; Y sut chargé de mettre le seu; Ki eut la commission d'instruire le Peuple de la maniere dont il devoit ensemencer les terres dans les circonstances présentes; Sié sut elevé à la dignité de Séc-tou, & eut ordre de promulguer les cinq sortes de doctrines. Ces paroles sont extraites du Chou-king, article ou chapitre Chun-tien.

En explication de ce texte, l'Historien rapporte fort au long ce qu'en ont dit les Auteurs les moins suspects. Je vais rapporter d'après lui ce qu'il y a de plus essentiel.

Suivant le Ché-ki, lorsque Chun sut envoyé jusqu'au pied des montagnes, les vents, le

Années avant J. C.

tonnerre, la pluie & le mauvais air, ne le firent jamais reculer d'un pas. Il traversa sans crainte les bois & les marais, pour remplir l'objet de sa commission; & lorsque ceux qui l'accompagnoient, pénétrés de frayeur à la vue de tant de dangers (dit Sou-ché), abandonnoient leurs devoirs, tranquille dans le fond du cœur, il ne se désista pas un seul moment de ce qu'il avoit à faire. Il est à croire que le Ciel, la Terre & tous les Esprits ne dédaignerent pas de lui prêter leur secours.

Plusieurs Critiques, dit Ta-ki, prétendent que Yao envoya Chun au pied de la montagne Tay-chan, & que l'objet de sa commission sut de prier le Chang-ty, & de lui offrir un sacrifice pour obtenir d'être délivré des malheurs qui affligeoient l'Empire. Le Ta-ki ajoute, & c'est un sentiment assez répandu, que dans ce tems-là les vents, les eaux & le tonnerre prirent une nouvelle combinaison: ce qui signifie qu'il y eut un dérangement dans la nature, ou, pour mieux dire, que la nature prit alors un nouvel arrangement. Hoai-nan-tsée dans son Ouai-ki, dit la même chose, & a eté copié par la plupart des Auteurs qui sont venus après lui.

Il est dit dans le même Ta-ki, cité dans le Tsien-pien: « pour remédier aux désordres des prandes eaux, Yao préposa Chun, & Chun préposit lui-même tous ceux qui devoient l'aider dans cette importante entreprise. Il chargea Y de mettre le seu aux arbres & aux herbes dont la terre etoit couverte. Il ordonna à Yu de faire la division des terres; à Ki, d'enseigner au Peuple comment il falloit les cultiver pour pouvoir en recueillir les fruits, &c. » Mongrisse, dit; « le Monde existoit depuis long-

Années vant J. C.

" tems; il avoit eté tantôt tranquille & tantôt " dans le trouble; le tems de Yao n'etoit pas » encore celui de la parfaite tranquillité. Les eaux » avoient inondé l'Empire, les arbres & les » herbes avoient presque couvert sa surface, les » oiseaux & les quadrupedes s'etoient multipliés » à l'infini, & les cinq fortes de grains n'etoient » plus la nourriture ordinaire. Les animaux nui-» foient aux hommes, & les traces de leurs pieds » etoient imprimées par tout le Royaume du mi-» lieu. Yao pénétré d'affliction, se déchargea sur » Chun du soin de remédier à tant de maux. » Chun ordonna à Y d'employer le feu; & à » mesure que le seu consumoit les herbes des » montagnes & les joncs des marais, les ani-» maux prirent la fuite, & allerent se cacher " ailleurs.

" Yu creusa le lit de neuf rivieres, ouvrit des » canaux pour faire couler le Tchi & le To, fa-» cilita le cours du Jou & du Han, & dégagea » le Hoai & le Sée. Le Royaume du milieu fut » alors en etat de produire les cinq fortes de » grains, & d'en nourrir ses habitans. Pendant » les huit années que dura ce travail, Yu fut tou-» jours abfent de chez lui; trois fois il passa » devant la porte de sa maison, & il n'y entra » point. Heou-tché apprit au peuple l'art d'en-» semencer la terre & de faire la moisson, de » cultiver & de recueillir. Les eing fortes de » grains devenus abondans & communs furent » bientôt la nourriture ordinaire des hommes. » Tout cela ne suffisoit pas encore: les hommes » ont des devoirs à remplir; car si satisfaits, » lorsqu'ils ont une nourriture abondante & » des vêtemens qui les mettent à l'aise, ils » passent leur vie dans l'oisiveté, sans s'em-

Années want J. C.

» barrasser de s'acquitter les uns envers les » autres de ce qu'ils fe doivent mutuellement, » leur condition dans ce cas ne differe guere de » celle des brutes. C'est à-peu-près l'etat où se » trouverent après le déluge les sujets de Yao » & de Chun. Ces deux personnages n'oublierent rien pour les en tirer. Ils eleverent Sié à la » dignité de Sée-tou, & lui enjoigirent d'instruire » le Peuple des obligations particulieres des peres » envers les enfans, & des enfans envers les » peres, afin qu'une tendresse mutuelle les liât » inféparablement les uns aux autres ; du Prince " envers les sujets, & des sujets envers le Prince, » pour pouvoir donner à chacun ce qui lui est » légitimement dû; des deux epoux entre eux, » pour qu'ils connoissent la dissérence de leurs » droits respectifs; des cadets envers les aînés, » & des aînés envers les cadets pour ne pas » confondre les rangs; & enfin des amis entre » eux, afin qu'ils soient constans dans la fidélité » qu'ils se doivent. Tels sont les devoirs naturels » que Sié eut ordre d'inculquer dans l'esprit du " Peuple. Allez , lui dit Fang-hiun , (c'est un des » noms de Yao} allez, applanissez toutes les voies, » foyez accessible à tout le monde, consolez les » affligés, conduifez-vous avec droiture, donnez » du secours à ceux qui en auront besoin, aidez " tout le monde, procurez tous les avantages qui » dépendront de vous , sans attendre qu'on vous » en supplie ».

Voilà le passage de Mong-tse, qui, pour avoir eté mal rendu ou peu compris, a fait tirer bien des conséquences très-propres à induire en erreur des Savans qui ne sauroient lire dans l'original. J'ai tout lieu de croire que je l'ai traduit selon son véritable sens, parce que ce n'est qu'après

Anndes avant J. C

avoir

52 Sorxantedouzieme an-néeduitgne de Yao.

avoir lu ce qu'en disent les plus célebres Critiques, que je l'ai mis en François; il me reste à faire quelques remarques qui serviront de solution à quelques difficultés faires ou à faire. On a vu fous le regne de Hoang-ty, que la Chine etoit peuplée, policée, & avoit déjà tous les arts; &, suivant le passage de Mong-tse, il faut que sous le regne de Yao on la police de nouveau, & l'on apprenne à ses habitans celui même de tous les arts qui est le plus nécessaire à la vie, je veux dire la maniere de cultiver ou d'ensemencer la terre. Cela a paru contradictoire à quelques Européens prévenus contre les antiquités chinoifes. S'ils s'etoient donné la peine de lire avec attention, de suite & non par lambeaux détachés, tout ce qui est rapporté depuis Hoang-ty jusqu'à Yao, ils auroient conclu que les eaux etant stagnantes dans les lieux qu'elles avoient inondés dix ans auparavant, on avoit cessé toute culture dans ces mêmes lieux, & les habitans s'etoient nourris de poissons, de plantes aquatiques, & des autres alimens qu'ils avoient pu se procurer. Ils avoient vécu pendant tout ce tems-là féparés les uns des autres, chaque famille dans le coin qu'elle occupoit, parce que la communication devoit être très-difficile. La même difficulté de communication avoit empêché les Magistrats de veiller sur cette portion des sujets de l'Empire, par conséquent les loix ne devoient plus y être en vigueur, & une ignorance crasse des devoirs les plus essentiels, devoit être le triste effet de la vie qu'on y menoit. Aussi ce n'est proprement que dans ces sortes d'endroits, que Yao veut que l'on apprenne aux hommes ce qu'ils se doivent les uns aux autres, & qu'on leur enseigne comment ils doivent faire valoir les Nn

Années avant J. C.

2286

Tome XIII.

terres: ce qu'ils avoient eu le tems d'oublier, ou ce que la paresse, jointe aux difficultés qu'il y avoit à surmonter, leur avoit peut-être fait envi-fager comme tout-à-fait impossible.

Quand on lit attentivement ce qui est rapporté dans l'Histoire & dans le Chou-king, on est convaincu que la Cour du Prince, que les cérémonies qui s'y observoient, & tout le reste y etoit dans le même etat qu'auparavant, & que les désastres causés par les eaux ne regardoient que les campagnes. Il n'est fait aucune mention de villes détruites, d'hommes noyés, &c. On voit au contraire par les opérations qui furent faites pour l'ecoulement des eaux, telles que font celles de percer les montagnes, de creuser des lits aux rivieres, de faire des canaux de communication, &c. qu'il devoit y avoir un nombre prodigieux d'hommes. Je n'insiste pas davantage sur cela. Le Lecteur judicieux suppléera sans peine à ce que je ne faurois dire ici.

Il est plus que vraisemblable que ce déluge ne s'etendit point jusqu'aux Provinces les plus méridionales de la Chine; & que celles qui en furent les plus incommodées, furent le Pértché-ly, le Chan-sy, le Chen-sy, le Chan-tong, le Ho-nan, une partie de Leao-toung & quelques autres endroits voisins de ceux que je viens de nommer. Il ne seroit pas impossible de faire la carte des lieux inondés, & de donner fur ce fameux evénement des connoissances assez sûres, pour convaincre qu'il n'a rien de commun avec la terrible catastrophe qui bouleversa toute la terre du tems de Noé. Avec le secours du Chou-king & de ses commentaires, de l'Histoire & de la Glose perpétuelle qui l'accompagne, on pourroit traiter cet article de maniere à détruire bien Années' avant J. Cj

des préjugés. Je reviendrai à cet article en parlant du grand Yu. Années want J. C.

Sur cet article ainsi que sur tout autre, quand on lit les Auteurs chinois, quels qu'ils foient, il faut bien distinguer ce qui est dit oratoirement, d'avec les narrations purement historiques; les narrations historiques qui n'ont que les faits pour objet, d'avec celles qui embrassent les faits dans toutes leurs circonstances; ce qui est rapporté comme devant servir d'exemple pour exciter à la pratique de la vertu ou à la suite du vice, d'avec ce qui est traité ex professo. Si l'on avoit toujours fait cette attention, on n'auroit pas abusé de certains passages pour faire valoir des opinions extraordinaires qui n'ont d'autres fondemens que les exagérations en plus ou en moins des moralistes, les à-peu-près des narrateurs, & les compilations informes des Ecrivains, qui, n'etant pas en etat de juger par eux-mêmes d'après les originaux, se sont attachés, de présérence, à ceux d'entre les Traducteurs qui ont travaillé avec le moins d'exactitude & de goût. On n'auroit pas envisagé, comme des difficultés, & des contradictions infurmontables, ni comme des différences dans les principales epoques, ce qui n'est que l'exposition des sentimens particuliers de quelques Lettrés, dont le suffrage n'est point, & ne fut jamais celui du corps entier de la littérature, qui est, & qui a toujours eté celui de la Nation; l'on n'auroit point enfin enveloppé dans d'epais nuages, ce qui est souvent très-clair en lui-même, & très-clairement enoncé. On trouvera peut-être que ces remarques sont déplacées; n'importe, elles n'en seront pas moins uniles.

La soixante-treizieme année de son regne, à

53 Soixantetreizieme année du regne de Yao.

Affociation de Chun à l'Empire.

Premiere année de l'affociation de Chun. la premiere Lune du Printems, Yao affocie Chun à l'Empire. Chun reçoit l'investiture de sa nouvelle dignité dans la salle de Ouen-isou (c'est le lieu qui etoit consacré aux Ancêtres de Yao): dès-lors il prit en main les rênes du gouvernement. Il sit saire une machine qui représentoit le Ciel, & les sept Planetes qui s'y meuvent. Les perles & les pierreries de dissérentes couleurs, qu'on avoit employées pour y désigner chaque chose d'une maniere qui pût la faire reconnoître, la rendoient très-belle à voir.

Pour témoigner son respect envers le Chang-ty, Chun lui offrit des sacrifices avec toute la majesté dont il sut capable. La pompe avec laquelle cela se sit, surpassa les six magnificences. Les montagnes & les rivieres attirerent sur-tout son attention. Il offrit aux Esprits qui y président, ainsi qu'aux Esprits de tous les ordres; & n'oublia rien pour se les rendre propices.

Après s'être acquitté envers le Chang-ty & les Esprits, il tourna ses vues du côté du Gouvernement. Il ordonna que les Princes & les Grands apportaffent chacun la tablette de pierre précieuse qui etoit le signe distinctif de la dignité dont il etoit revêtu. Il y en avoit de cinq ordres différens. Elles furent toutes vérifiées; & après la vérification, chaque jour, vers la fin de la Lune, on les rendoit à ceux qui en etoient pourvus auparavant, ou on les donnoit à d'autres suivant la volonté du Prince, laquelle, dit un Commentateur, etoit toujours conforme à la justice, soit que l'on promût ou que l'on cassât, soit qu'on abaissât ou qu'on elevât. Il n'est pas nécessaire de faire observer que le Chou-king, dont tout cet article est extrait, ne dit point que la sphere céleste dont il est parlé, fût achevée cette année Annies avant J. C.

là même. Le fait cesseroit alors d'être vraisemblable. Il ne dit pas non plus si ce que sit Chun en l'honneur du Chang-ty & des Esprits, & si l'assemblée des Princes & des Grands qui devoient apporter la tablette précieuse qui etoit le signe distinctif de leurs dignités réciproques, surent des cérémonies passageres, ou des etablissemens sixes qui devoient avoir lieu chaque année dans des tems déterminés. Presque tous les Commentateurs prononcent pour ces derniers. Voy. le Ge-kiang & le Chou-king-tcheng-kiai.

54
Soixantequatorzieme
aunée du regne
de Yao.
Seconde année de l'association de
Chun.

La soixante-quatorzieme année du regne de Yao, Chun alla visiter les Yo ou principales montagnes des quatre côtés. Il fixa la saison, la lune, & le jour où l'on devoit promulguer tous les réglemens qui concernoient le bon ordre. Il détermina que les lu musicaux & les mesures de longueur & de capacité, sussent les mêmes partout, & uniformes dans tout l'Empire. Il régla les cinq especes de Rites, & assigna les cinq sortes d'instrumens dont on devoit saire usage lors des cérémonies. Tout etant sini, il prit le chemin du retour.

Tchou-tsée dit que les réglemens pour le bon ordre regardoient en particulier les Gouverneurs des Provinces, & la réforme des abus qui pouvoient s'être glissés dans leurs gouvernemens. On trouve dans le Chou-king, que de cinq ans en cinq ans, Chun faisoit une sois la visite de l'Empire, & que les Princes ou Gouverneurs des Provinces, lui rendoient compte alors de leur administration dans le plus grand détail. Ceux qui s'étoient bien conduits recevoient des récompenses ou des présens de la part de l'Empereur. Il leur donnoit, dit le Chou-king, des chars & des habits.

Années avant C. J.

S'il s'agissoit de prouver la persuasion intime où sont tous les Chinois de la vérité de ces commencemens de leur Histoire, je n'aurois qu'à rapporter ce que disent les plus célebres d'entre leurs Auteurs, pour tâcher de déterminer quelles etoient les montagnes des quatre côtés, qui servoient de termes aux visites de Chun lorsqu'il gouvernoit l'Empire. Ils le suivent, pour ainsi dire, pas à pas, & ils ne différent entre eux que de quelques minuties, qui, n'intéressant en rien l'essentiel de l'Histoire, prouvent seulement jusqu'où ils ont poussé l'exactitude dans les combinaifons, dans les citations & dans le raisonnement. On peut consulter sur cela le Ge-kiang, le Tchengkiai, & les autres commentaires du Chou-king, le Ly-che-sin-tchouan, le Tcheou-ly, le Eulhya, &c.

Annèes avant I. C.

Soixantequatorzieme année du regne de Yao.

Seconde année de l'asfociation de Chun.

Ceux qui voudront se former une idée des lu & des mesures, peuvent lire ce que j'en ai dit dans l'explication des figures qui font inférées après la partie de cet Ouvrage qui comprend les tems incertains. Je dirai feulement ici que les lu musicaux etoient au nombre de douze, dont fix etoient yang ou majeurs, & fix yn, ou mineurs. l'ajouterai que ces lu servoient de regle pour les différentes mesures.

Chun exila Koung-koung au pays de Yeou-

tcheou. Suivant le Tsien-pien, le pays de Yeou-

tcheou est le même que celui qu'on appelloit le

pays des Y du nord. C'est probablement la Pro-

vince qui porte aujourd'hui le nom de Leao-

toung. C'est toujours l'Auteur du Tsien-pien qui

2283

55 Soixantequinzieme année du regne de Yao.

Troisieme année de l'association de Chun.

> parle. Il repoussa les Sau-miao jusqu'au pays de Sauouei. Suivant le Tsien-pien, les Sau-miao sont ces

> Peuples qu'on appelloit autrement les Y de l

2282

56 Soixanteferzieme année du regne de Yao.

Quatrieme an née de l'affoclation de Chun. l'occident; & le pays de Sau-ouei a pris son nom d'une montagne qui etoit ainsi appellée. On prétend que les Sau-miao sont les descendans de ces Peuples qui ne voulurent pas se soumettre à Hoang-ty après la désaite de Tche-yeou; ils ont toujours vécu dans l'indépendance de l'Empire; & ceux qui les ont gouvernés etoient de la race de Tché-yeou lui-même: on peut voir sur cela ce que disent les Erudits, & en particulier les Commentateurs du Chou-king.

Supplices
'oriminels, decermines pour
la piemiere
fois,

Il détermina les cinq fortes de supplices. Ces paroles & les précédentes sont extraites du Chou-king.

Ces cinq fortes de supplices, dit Tchou-tse, sont, 1°. marquer au visage avec des caracteres ignominieux; 2°. couper le nez; 3°. couper le jarret; 4°. saire eunuque; 5°. mettre à mort. Ces peines etoient infligées pour les grands crimes. Le fouet, le bâton, la prison & l'exil, etoient pour les fautes qui méritoient quelque indulgence.

On etablit encore, continue le même Tchoutste, des amendes pécuniaires, & la confiscation des biens. Toutes ces punitions etoient proportionnées à la nature des fautes. Il y avoit des cas où l'on pouvoit se soustraire au supplice, moyennant une somme d'argent; mais il falloit pour cet esset, que le coupable n'eût pas encore eté puni pour quelque autre crime, ou qu'on ne lui eût point encore accordé de pardon: car il n'etoit pas rare qu'on pardonnât les premieres fautes.

57 Soixante dix-feptieme année duregne de Yao.

La foixante-dix-septieme année du regne de Yao, on composa la musique Ta-tchang. Ces paroles, dit l'Historien, se trouvent dans le livre des grandes cérémonies (Tay-ly-chou), cha-

Années avant J. Ca

Années
du Cycle.
Cinquieme année de l'affociation de
Chun.

pitre Yo-ki, c'est-à-dire, des instrumens de musique. Années avant J. C.

Suivant le Toung-tché, cette musique etoit employée lorsqu'on offroit des sacrifices au Changty. Ce sut un nommé Koui qui sut chargé de la composer & de la faire exécuter. Il y sit entrer tous les sons modissés que peuvent produire les choses naturelles. C'est à cette occasion que le Ché sut persectionné. Aux cinq cordes qu'il avoit dans sa premiere invention, on en ajouta dix; & aux quinze dont il etoit monté alors, on en ajouta huit autres, & ces vingt-trois cordes firent du Ché le plus parsait des instrumens. On prêtend que Koui est l'auteur d'un cantique qui porte le nom de Mi-lo. On demanda à Chun d'augmenter le nombre des Musiciens; Koui, suffit, répondit Chun.

Chun alla visiter les Yo, ou principales montagnes des quatre côtés. Un Esprit, sous la forme d'une tortue, portant sur son dos des caracteres, sortit de la riviere de Lo.

Koung-ngan-koue dit que du tems que Yu travailloit à l'ecoulement des eaux, un Esprit se montra sous la sorme d'une tortue, portant sur son dos un nombre de caracteres mystérieusement déterminé. Ce nombre qui commençoit par l'unité, & dont le complément etoit neuf, sournit à Yu un modele de ce qu'il devoit saire. Suivant Kouan-tsée-ming, l'arrangement de ces caracteres etoit tel qu'il les rapporte, c'est-à-dire, qu'il y en avoit neuf sur la partie supérieure, & un seulement sur la partie insérieure, trois sur le côté gauche, & sept sur le côté droit; à gauche, du côté qui regarde la tête, il y en avoit quatre, & à droite du même côté de la tête il y en avoit deux; vers l'endroit qui regarde

2280

58
Soixantedix-huitieme
annie du regne
de Yao.
Sixieme année de l'affociation de
Chun,

59 Soixante-dixneuvieme année du regne de Yao.

Septieme année de l'ajfoctation de Chun.

60
Quatic-vingtieme annee
du regne de
Yao,

Huitieme année de l'affoctation de Chun.

Tome XIII.

la queue, il y en avoit huit à gauche, & fix à droite. Tous ces caracteres réunis font le nombre de quarante, dont la moitié est formée par des nombres impairs, & l'autre moitié par des nombres pairs. Ceux d'entre les Chinois qui, depuis les tems les plus reculés jusqu'à nos jours, ont travaillé sur la prétendue loi des forts, n'ont pas manqué de faire usage de ces nombres.

Cette année, la quatre-vingt-huitieme du regne de Yao, & la huitieme depuis que Chun eut eté associé à l'Empire, Yu ayant heureusement fait ecouler les eaux, détermina des tributs particuliers pour chacune des neuf Provinces de l'Empire, tenant en main la tablette de pierre précieuse de couleur noire, qui etoit la marque de la dignité dont il etoit revêtu. Il entre, est admis en présence, & rend compte de la maniere dont il s'est acquitté de sa commission. Ces paroles font extraites du Chou-king, chapitre Yu-koung. De tous les monumens qui nous restent de la haute Antiquité, il n'en est point de plus authentique que le Chou-king; & de tous les morceaux qui composent le Chou-king, ceux qui rapportent les travaux du grand Yu, font sans contredit ce qu'il y a de plus précieux. Les Interpretes n'ont rien oublié pour les eclaircir, & ils ont si bien réussi, qu'aujourd'hui même, après un intervalle de plus de quatre mille ans, malgré les changemens arrivés dans l'Empire, malgré la différence des noms dont on a appellé certaines montagnes & certaines rivieres, on reconnoît parfaitement la Chine, & l'on est convaincu qu'il est impossible qu'il y ait sur la terre deux vastes pays auxquels on puisse adapter les mêmes descriptions.

Le chapitre Yu-koung, au fentiment des meilleurs critiques, fut pris anciennement dans

Années avant J. C.

2279

2278

l'Histoire de la Dynastie Hia; mais il s'en faut | bien qu'il renferme tout ce qui etoit alors dans l'Histoire; ce n'en est qu'un très-mince extrait, & cet extrait même tout mince qu'il est, a fourni matiere à bien des chicanes sur le nombre des années qui furent employées par Yu pour l'ecoulement des eaux. Les uns veulent qu'au bout de huit années tout fut fini; les autres prétendent que ce fut après neuf ans, & les autres après treize: & tous se fondent sur les paroles de Yukoung. Avec un peu d'attention, ils eussent eté tous d'accord. Yu travailla d'abord avec Kouen, fon pere; & il est à présumer qu'il exerçoit un des premiers emplois fous lui, puisqu'il eut part à sa disgrace. Il travailla ensuite tout seul, c'est-àdire, qu'il fit en chef ce qu'il n'avoit fait qu'en second. Ainsi l'on dit vrai, en assurant que les travaux de Yu ont duré treize années, parce qu'on lie alors les deux circonstances. L'on dit vrai encore, quand on affure que Yu employa huit ans à faire ecouler les eaux, parce qu'on n'entend alors que les huit années de sa commisfion comme chef, &c. L'année qu'il employa à reconnoître les terres, pour fixer les especes de tributs que le Souverain pouvoit tirer conformément à ce qu'elles pouvoient produire, etant compté parmi celles de ses travaux; l'on dit vrai encore, en assurant que Yu fut neuf années de fuite à réparer les ravages du déluge.

Premier Cycle du troisseme Tri-cycle,

Quatre-vingtunteme année du regne de Yao

Neuvieme année de l'affociation de Chun. Cette année, quatre-vingt-unieme du regne de Yao, on partagea l'Empire en douze Tcheou ou Provinces, pour la premiere fois. On dénomina douze montagnes, & on affigna les rivieres qui devoient servir de terme. Ces paroles sont extraites du Chou-king, chapitre Chun-tien.

On a déjà vu que Yu avoit partagé l'Empire

Années avant J. C.

2277

- T

Nouvelle divifion de l'Empire. Il est partagé en douze Provinces.

2

en neuf Tcheou ou Provinces, & qu'il avoit assigné de hautes montagnes & de grandes rivieres pour leur servir de termes. A ces neuf Tcheou, ou en ajouta trois autres, qui ne furent proprement que des dénombremens de la Province de Ki-tcheou, laquelle s'étendoit fort loin, dit le Tsien-pien. Après l'ecoulement des eaux & le nivellement des terres, les hommes se trouvant à l'aise, se rassemblerent dans différens endroits pour y former des habitations, & s'eloignerent ainsi de la Capitale. La Cour avoit déjà eté transférée de Tao-tang à Ki-tcheou. Tout le pays qui etoit en deçà de la riviere Ouei-choui, fit une Province particuliere sous le nom de Ping-tcheou. Le pays de Y-ou-liu fut appellé la Province de Yeou-tcheou, & tout ce qui etoit audessus de Kié-che, jusqu'au nord de Tsing-tcheou forma la Province de Yng-tcheou.

On lit dans le Ou-yue-tchun-tshou, que Yao, ayant donné à Yu le nom de Pê-yu, le fit Mandarin du titre de Sée-koung, & voulut qu'il portât le surnom de Sée. Il l'etablit ches des Gouverneurs des Provinces, & le chargea de faire la visite des douze frontieres sous l'autorité de Yao; & en vertu de la dignité dont il etoit revêtu, Chun donna à Pê-yu le pays de Yeou-hia; à Sée-yo, le pays de Yeou-liu, pour le gouverner conjointement avec Pê-y; à Sié le pays de Chang; & à Ki le pays de Tay. Ces dissérens pays surent erigés en Souveraineté en saveur de ceux qu'on vient de nommer & de leurs descendans.

Il est dit dans le Koue-yu, qu'en donnant à Sée-yo le pays de Yeou-liu à titre de Souveraineté, on lui donna aussi le surnom de Kiang. Ce Sée-yo, ajoute le même Koue-yu, etoit comme mains de Yu; il n'eut avec lui

Annies avant J. C.

2276

2275

2274

2273

2272

née du regne de Yao. Treizieme année de l'affociation de Chun.

Quatre-vingt-

cinquieme an-

6

Q.0 2

292 ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE

qu'un même cœur & une même volonté; c'est à l'ecole de ce grand homme qu'il se forma dans le grand art du gouvernement. 7 Le Che-ki rapporte que dans l'Histoire particuliere de Tsên, il etoit dir que Pé-y etoit descendant de Tchouan-hiu par Niu-sieou, qui eut pour fils Ta-yé: ce Ta-yé epousa Niu-houa, fille de Chao-tien, dont il eut Ta sei: Ta-sei est le même que Pé-y. Lorsque Yu rendit compte de son importante commission, il dit à l'Empereur: « Si j'ai réussi dans mes travaux, c'est à "Ta-sei que j'en suis redevable; ou plutôt c'est à "Ta-sei que j'en suis redevable; ou plutôt c'est à "Ta-sei que j'en suis redevable; ou plutôt c'est à "Ta-sei que j'en suis redevable; ou plutôt c'est à "Ta-sei que j'en suis redevable; ou plutôt c'est à "Ta-sei que j'en suis redevable; ou plutôt c'est à "Ta-sei que j'en suis redevable; ou plutôt c'est à "Ta-sei que j'en suis redevable; ou plutôt c'est à "Ta-sei que j'en suis redevable; ou plutôt c'est à "Ta-sei que j'en suis redevable; ou plutôt c'est à "Ta-sei que j'en suis redevable; ou plutôt c'est à "Ta-sei que j'en suis redevable; ou plutôt c'est à "Ta-sei que j'en suis redevable; ou plutôt c'est à "Ta-sei que j'en suis redevable; ou plutôt à l'en suis rad	292	ADKEOF OHKOROZOGIĆO	And .
le grand art du gouvernement. Le Che-ki rapporte que dans l'Histoire particuliere de Tsên, il etoit dit que Pé-y etoit descendant de Tchouan-hiu par Niu-seou, qui eut pour fils Ta-yé: ce Ta-yé epousa Niu-houa, fille de Chao-ièn, dont il eut Ta fei: Ta-sei est le même que Pé-y. Lorsque Yu rendit compte de son importante commission, il dit à l'Empereur: «Si j'ai réussi redevable; ou plutôt c'est » Ta-sei que j'en suis redevable; ou plutôt c'est » Ta-sei que j'en suis redevable; ou plutôt c'est » Ta-sei qui a tout sait. Ta-sei, répondit l'Empereur, vous avez eté d'un grand secours à » Yu: je vous ai donné une bien petite récompense; mais votre possérité sera des plus sortunées ». Il est dit dans le Fo-yn qu'un des noms de Tassei etoit Pé-y; c'est le même que le Chou-king appelle simplement Y. Le Che-pen & le Hanchou lui donnent le nom de Pé-y. C'est de lui que vinrent les Tsên & les Tchoo. Dans une des odes du Ché-king intitulées Changfoung, il est dit expressement que Sié eut le pays de Chang à titre de Souveraineté. Comme c'est de ce Sié que descendoit le fondateur de la Dynastie des Chang, quelques Auteurs, à la tête desquels on met Sée-ma-tsen, ont avancé que Sié etoit sils de Ty-kou & de la seconde de se sepouses; mais ce sentiment est rejetté par les meilleurs Critiques. Il est clair, dit le So-yn, que Sié naquit du tems de Yao, d'une famille obscure; & c'est pour cette raison qu'on ne trouve point le nom de son pere. Son mérite seul fut cause de son elévation, & c'est Chun qui le connut, le fit yaloir & le			Années avant J. Co.
fille de Chao-tien, dont il eut Ta fei: Ta-fei est le même que Pê-y. Lorsque Yu rendit compte de son importante commission, il dit à l'Empereur: «Si j'ai réussi dans mes travaux, c'est à » Ta-sei que j'en suis redevable; ou plutôt c'est » Ta-sei qui a tout sait. Ta-sei, répondit l'Empereur, vous avez eté d'un grand secours à » Yu: je vous ai donné une bien petite récompense; mais votre postérité sera des plus sor tunées ». Il est dit dans le Fo-yn qu'un des noms de Tasei etoit Pê-y; c'est le même que le Chou-king appelle simplement Y. Le Che-pen & le Hanchou lui donnent le nom de Pé-y. C'est de lui que vinrent les Tsin & les Tchao. Dans une des odes du Ché-king intitulées Changsoung, il est dit expressément que Sié eut le pays de Chang à titre de Souveraineté. Comme c'est de ce Sié que descendoit le sondateur de la Dynastie des Chang, quelques Auteurs, à la tête desquels on met Sée-ma-tsien, ont avancé que Sié etoit fils de Ty-kou & de la seconde de se sepouses; mais ce sentiment est rejetté par les meilleurs Critiques. Il est clair, dit le So-yn, que Sié naquit du tems de Yao, d'une samille obscure; & c'est pour cette raison qu'on ne trouve point le nom de son pere. Son mérite seul sut cause de son elévation, & c'est Chun qui le connut, le sit valoir & le	7	le grand art du gouvernement. Le Che-ki rapporte que dans l'Histoire parti- culiere de Tsin, il etoit dit que Pê-y etoit des-	227E
"Ta-fei qui a tout fait. Ta-fei, répondit l'Em- " pereur, vous avez eté d'un grand secours à " Yu: je vous ai donné une bien petite récom- " pense; mais votre postérité sera des plus for- " tunées ". Il est dit dans le Fo-yn qu'un des noms de Ta- fei etoit Pé-y; c'est le même que le Chou-king appelle simplement Y. Le Che-pen & le Han- chou lui donnent le nom de Pé-y. C'est de lui que vinrent les Tsin & les Tchao. Dans une des odes du Ché-king intitulées Chang- foung, il est dit expressément que Sié eut le pays de Chang à titre de Souveraineté. Comme c'est de ce Sié que descendoit le fondateur de la Dy- nastie des Chang, quelques Auteurs, à la tête desquels on met Sée-ma-tsien, ont avancé que Sié etoit sils de Ty-kou & de la seconde de ses epouses; mais ce sentiment est rejetté par les meilleurs Cri- tiques. Il est clair, dit le So-yn, que Sié naquit du tems de Yao, d'une famille obscure; & c'est pour cette raison qu'on ne trouve point le nom de son pere. Son mérite seul fut cause de son elévation, & c'est Chun qui le connut, le sit valoir & le	ક્ષ	fille de Chao-tien, dont il eut Ta fei: Ta-fei est le même que Pê-y. Lorsque Yu rendit compte de son importante commission, il dit à l'Em-	1
" " " " " " " " " " " " " " " " " " "	, ,	" Ta-fei qui a tout fait. Ta-fei, répondit l'Em- pereur, vous avez eté d'un grand secours à	
chou lui donnent le nom de Pé-y. C'est de lui que vinrent les Tsin & les Tchao. Dans une des odes du Ché-king intitulées Chang- foung, il est dit expressément que Sié eut le pays de Chang à titre de Souveraineté. Comme c'est de ce Sié que descendoit le fondateur de la Dynastie des Chang, quelques Auteurs, à la tête desquels on met Sée-ma-tsien, ont avancé que Siè etoit fils de Ty-kou & de la seconde de se epouses; mais ce sentiment est rejetté par les meilleurs Critiques. Il est clair, dit le So-yn, que Siè naquit du tems de Yao, d'une samille obscure; & c'est pour cette raison qu'on ne trouve point le nom de son pere. Son mérite seul sut cause de son elévation, & c'est Chun qui le connut, le sit valoir & le	9	» pense; mais votre postérité sera des plus for- v tunées ». Il est dit dans le Fo-yn qu'un des noms de Ta-	2269
de Chang à titre de Souveraineté. Comme c'est de ce Sié que descendoit le sondateur de la Dynastie des Chang, quelques Auteurs, à la tête desquels on met Sée-ma-tsien, ont avancé que Sie etoit fils de Ty-kou & de la seconde de ses epouses; mais ce sentiment est rejetté par les meilleurs Critiques. Il est clair, dit le So-yn, que Sie naquit du tems de Yao, d'une samille obscure; & c'est pour cette raison qu'on ne trouve point le nom de son pere. Son mérite seul sut cause de son elévation, & c'est Chun qui le connut, le sit valoir & le	OE,	chou lui donnent le nom de Pé-y. C'est de lui que vinrent les Tsin & les Tchao. Dans une des odes du Ché-king intitulées Chang-	226&
tiques. Il est clair, dit le So-yn, que Sie naquit du tems de Yao, d'une famille obscure; & c'est pour cette raison qu'on ne trouve point le nom de son pere. Son mérite seul sut cause de son elévation, & c'est Chun qui le connut, le sit valoir & le	(u r	de Chang à titre de Souveraineté. Comme c'est de ce Sié que descendoit le sondateur de la Dynassie des Chang, quelques Auteurs, à la tête desquels on met Sée-ma-tsien, ont avancé que Siè etoit fils de Ty-kou & de la seconde de ses epouses;	2267 <u>,</u>
the cluster of		tiques. Il est clair, dit le So-yn, que Sie naquit du tems de Yao, d'une famille obscure; & c'est pour cette raison qu'on ne trouve point le nom de son pere. Son mérite seul sut cause de son elévation, & c'est Chun qui le connut, le sit valoir & le	
	32	récompensa,	2266

Années Années Les mêmes Critiques ne font pas plus de grace) elu Cycle, à Sée-ma-tsien, & à ceux qui pensent comme lui sur l'origine de ce Ki, à qui Chun, sous l'autorité de Yao, donna le pays de Tay à titre de Souveraineté. Sée-ma-tsien dit dans le Ché-ki, que Ki etoit fils de Ty-kou & de Kiang-yuen, la principale de ses epouses. Il ajoute que Ki signifie enfant 2265 13 abandonné; parce qu'en effet sa mere le fit exposer après sa naissance, &c. Comment peut-on se perfuader, difent les Critiques, que la principale epouse d'un Empereur puisse abandonner ainsi son fils à l'infu de son mari? D'ailleurs Ki est la source 2264 14 d'où sortirent les Tcheou. S'il avoit eté fils de Ty-kou, pourquoi ces mêmes Tcheou n'auroientils pas reconnu Ty-kou pour le chef de la race? Pourquoi, si Kiang-yuen, mere de Ki, avoit eté le la principale epouse de Ty-kou, auroit-elle occupé la premiere place dans la falle des Ancêtres 2268 15 des Tcheou à l'exclusion de son mari? Pourquoi enfin les Tcheou auroient-ils voulu priver Lykou des honneurs que l'on a coutume de rendre aux Ancêtres? 2262 16 Je laisse aux Chinois le soin de répondre à ces objections, & je m'en tiens pour le présent aux paroles du Ché-king, qui dans les Tcheou-foung du Ta-ya, ode intitulée Lou-foung, assurent po-226 B 17 sitivement que Ki eut le pays de Tay à titre de Souveraineté. Du reste Ki portoit aussi le nom de Heou-tsi; on le désigne aussi quelquesois sous le nom de Ki, par un caractere différent du premier Ki, qui fignifie enfant abandonné. Ces deux mots Ki ne font aucune equivoque en Chinois. 2260 18 La quatre-vingt-dixieme année du regne de Yao, Yu-chun donna publiquement à son pere Kou-seou les marques les moins equivoques de sa piété filiale.

Je ne trouve point quelles sont ces marques

294

Années · du Cycle.

19

de piété filiale que Chun donna à son pere. L'Historien cite les paroles de Confucius & de Mong-tfée, qui disent seulement que Chun s'acquitta pendant cinquante années des devoirs d'un bon fils, autant qu'il fut en pouvoir de le faire. Il avoit fui la maison paternelle; mais il portoit son pere dans son cœur; & dès qu'il sut en etat de lui donner des preuves extérieures de la tendresse & du profond respect dont il etoit pénétré pour lui, il les lui donna de maniere à le convaincre qu'il n'avoit pas tenu à lui qu'il ne se sût acquitté plutôt de ce devoir. C'est par la conduite que Chun tint à l'egard de son pere, qu'il mérite le nom de grand, dit Mongetsée. On peut se rappeller ici que la piété filiale est regardée par les Chinois, comme le premier des devoirs de l'homme.

20 Centieme année du regna de Yao.

Vingt-hui-sieme de l'affociation Chun.

Yao meurt agé de 116.

Parvenu à la centieme année de son regne & à la cent seizieme de son âge, Yao cessa de vivre à Yang-tcheng (c'est la ville qu'on appelle aujourd'hui Ten-foung-hien). Le Peuple pleura sa mort comme on pleure la mort d'un pere & d'une mere, & en porta le deuil pendant trois années de suite. Dans tout cet espace, qui est renfermé entre les quatre mers, on ne fit entendre aucun des huit fortes de fons, c'est-à-dire, qu'on s'interdisit la musique dans tout l'Empire pendant les trois années de deuil. Ces paroles sont extraites du Chou-king, chapitre Chun-tien.

De tous les Empereurs qui ont occupé le trône Chinois, il n'en est aucun qui jouisse d'une réputation plus entiere que Yao. C'est le Saint de la Chine, c'est le modele des Souverains; il a donné l'exemple de toutes les vertus. L'eloge qu'on en a fait depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'au tems présent, se réduit à ce peu de i mots.

Années avant J. C.

2259

Années Le Cycle.

Il est dit, dans le Lou-che, que Yao avoit dix fils, dont l'aîné, qui s'appelloit Kien-ming, mourut avant son pere; mais il laissa postérité. Il est parlé de lui & d'un de ses descendans nommé Lieou-lei dans les livres faits sous les Han, & en particulier dans l'Histoire de cette Dynastie, dont les chess sont remonter leur origine jusqu'à Lieou-lei, descendant de Che-pe, fils de Kien-ming & petit-fils de Yao. L'Histoire compte les années du deuil comme etant encore du regne de Yao, parce que Chun resusa d'accepter l'Empire au préjudice du fils de ce Prince.

Années avant J. C.

2257

Vingt-neuvieme année de l'association de Chun.

9 1

Cent-unieme

année du regne de Yao.

22. Cent-deurieme année du regne de Yao.

Trentieme année de l'affociation de bun. Après la mort de Yao, dit Mong-tse, Chun refusa l'Empire pour le céder à Tan-tchou, fils de son ancien maître. Il voulut le faire proclamer Empereur; il le fit chercher, il l'invita à venir s'asseoir sur le trône de son pere; mais les Grands & le Peuple s'y opposerent: ils vouloient Chun pour Empereur. Tous vinrent rendre hommage à Chun, continue Mong-tse, & aucun n'alla à Tan-tchou. Tous chanterent des cantiques en l'honneur de Chun, & aucun n'en chanta en l'honneur de Tan-tchou. Tan-tchou s'etoit retiré au nord de la riviere Nan-ho.

J256

Joseph agé de dix-sept ans, est vendu par ses freres à des Madianites qui le menent en Egypte.

Après bien des résistances, Chun se détermina ensin à accepter l'Empire cette année, qui est comptée pour la premiere de son regne. Le premier jour de la premiere Lune du Printems, il se rendit au Ouen-tsou, où il sit les cérémonies en l'honneur des Ancêtres de Yao & de Yao luimême, & sut reconnu seul & légitime Empereur.

2255

Il tint sa Cour à Pou-pan, qu'on appelle aujourd'hui Ho-tchoung-fou. Il prit la terre pour emblême & sut appellé Roi de la terre, non pas de la terre en général, mais de la terre comme elément.

23
Premiere
année du regne
gle Chun.

296

Années du Cycle. Après cette cérémonie, Chun déclara Tchou, fils de Yao, Prince du pays de Tan. Il lui permit de porter tous les distinctifs de la dignité impériale, en disant qu'elles lui etoient dues plutôt qu'à lui Chun, qui n'etoit qu'un etranger sur le trône.

23 Premiere anzée du regne se Chun. Il fe transporta ensuite chez Kou-seou, son pere, avec tout l'appareil de sa nouvelle dignité. Il donna à Siang, celui de ses freres dont il avoit reçu tant de mauvais traitemens, le pays de Yeou-ki, à titre de Souveraineté; mais comme il connoissoit son peu de talent, & son naturel emporté, il ne lui laissa de la dignité à laquelle il l'elevoit, que les honneurs & les revenus. L'autorité en sut consiée à des Magistrats integres, qui gouvernerent sous son nom. Il est permis au Sage, dit Mong-tsée à ce sujet, de faire du bien à ses parens, de les combler d'honneurs & de richesses, en les mettant en même tems hors d'etat de pouvoir en abuser.

Il prit pour ses quatre Ministres Yu, Kao-yao, Y, & Tchi; & partagea le soin qu'exigeoient les affaires générales de l'Empire, entre vingt-deux personnes qu'il eut soin de choisir lui-même. Cela fini, il se mit en chemin pour faire la visite des quatre Yo & des huit Pê. J'ai dit plus haut ce que c'etoit que les Yo & les Pê. Je trouve dans une remarque, que, pendant la visite, Yu, Chun arrivant à chacun des Yo & des Pê, commençoient par offrir des facrifices, pendant lesquels on chantoit des hymnes, & l'on dansoit au son des instrumens. Il y avoit, ajoute la même remarque, des Poëtes d'office, comme il y avoit des Musiciens & des Danseurs. Voyez Yu-hia-tchouan sous la premiere année de Chun.

Années avant J. C?

2255

Chun

Seconde année du regne de Chun.

Chun fait une recherche des Sages de l'Empire, & de tous ceux qui sont distingués par leurs talens. Il les invite à lui donner des avis, à le reprendre même de ses fautes. Il fait placer pour cela un instrument de bois à la porte de son palais, & il le nomme l'instrument des fautes, parce qu'en entendant le son de cet instrument, que les interpretes disent être une espece de tambour, le public etoit averti qu'on avoit quelque faute à reprocher à l'Empereur. Quelques Auteurs prétendent que cet instrument & son usage sont de l'institution de Yao, & que Chun ne fit que renouveller ce qui avoit déjà eté fait par ce grand Prince. Le Toung-tche ajoute que lorsque Chun avoit eté averti de quelque défaut dont il devoit se corriger, il l'ecrivoit sur l'eventail, ou sur tel autre meuble à son usage, afin que l'ayant sans cesse devant les yeux, il sît sans cesse des efforts pour se corriger. Il donna à cet instrument le nom de Ou-ming. Les interpretes varient sur l'instrument des fautes; quelques uns croient que c'etoit un etendard qui etoit arboré à la porte du palais, & sur lequel il etoit libre à chacun de marquer les fautes de l'Empereur: quoi qu'il en foit, ils conviennent tous que Chun vouloit qu'on l'avertît de ses défauts. Ce Prince fit un Kin particulier qu'il monta de cinq cordes. J'ai déjà dit ailleurs que le Kin est une espece de lyre. Le son de ces instrumens est fort doux, mais un peu sombre. Les cordes dont il est monté font de foie crue. On dit que Chun excelloit dans l'art de pincer le Kin. Celui qu'inventa Fou-hi, etoit pour servir dans les grandes Musiques; il paroît que celui de Chun etoit pour le cabinet.

La troisieme année de son regne, Chun sit un des examens,

avant J. C.

2254

Etablissement

Tome XIII.

Années du Cycle. 25 Troifieme an-

née du regne de Chun. examen général, dans lequel furent appellés ceux qui avoient quelque mérite, afin qu'après les avoir connus on pût les employer suivant leurs talens.

Années avant J. &. 2253

26

L'homme ne sauroit être oisif, dit Tchen-ché; s'il est désœuvré, il n'aura bientôt d'autre regle que sa fantaisse. Il ne sauroit être surchargé de travail; car bientôt il seroit epuisé, ou il abandonneroit tout. C'est pourquoi Chun etablit que de trois en trois ans, on examineroit seulement une fois, tant ceux qui etoient déjà en exercice de quelque charge, que ceux qui en vertu de leurs talens prétendoient à quelque emploi. Après l'examen, ceux qui s'etoient distingués recevoient des eloges ou etoient promus; ceux au contraire qu'on pouvoit soupçonner de s'être négligés, recevoient des reproches ou etoient cassés de leurs emplois s'ils en avoient. La cérémonie finissoit par des exhortations & des encouragemens à mieux faire à l'avenir. Cette sage coutume subsiste encore de nosjours.

2252

27 Bixieme année du regne de de Chun. Chun ordonne qu'on commence la grande cérémonie par la musique Siao-chao. Cette musique avoit neuf parties; elle etoit complette, car elle etoit accompagnée de danses. Le Foung-hoang parut. Ces paroles sont extraites du Chou-king, chapitre Y-ts.

J'ai déjà dit ailleurs ce que c'etoit que le Foung-hoang; je dois expliquer, ou du moins donner une idée de la musique Siao-chao. On prétend que ce nom lui a eté donné à cause des danses dont elle etoit accompagnée, & en particulier à cause d'un instrument appellé Siao, que les danseurs tenoient en main lors de leurs evolutions. Quelques-uns croientque Siao-chao

est le nom général de la Musique qui sut composée du tems de Chun.

Années avant J. C.

28 Etablissement du College im-

29

30

périal.

Il est dit que cette musique avoit neus parties, c'est-à-dire qu'elle avoit neus modulations, dans chacune desquelles le ton primitif Kou-ny changeoit de place: c'est ainsi que la chose est expliquée dans la glose. On y ajoute bien des eloges

de cette musique, qu'on appelle parfaite.

2250

Va visiter les Yo ou principales montagnes des quatre côtés. Plusieurs interpretes placent sous cette année l'etablissement du College impérial, dans lequel les sils des Princes & des Grands devoient être instruits dans les lettres, les cérémonies, la musique, les danses, & dans l'art de lancer un javelot. C'est sous cette même année que Chun, en faisant sa visite, etablit le cérémonial & la musique qui devoient avoir lieu chez les Princes & ses vassaux, suivant le titre plus ou moins honorable dont ils êtoient décorés. Il etablit aussi qu'on feroit des pieces de poésie pour être chantées publiquement.

2249

Il composa lui-même le cantique Ta-tang, lequel, suivant Tcheng-che, etoit une espece d'ode, dans le goût du tems où l'on ne respiroit encore que la vertu. Cette ode célébroit les vertus du grand Yao. Consucius, dans le Ta-tchouan du Chou-king, dit que Chun la composa l'année d'après sa visite des Yo.

2248

Neuvieme anmée du regne de Chun.

Cette année, neuvieme de son regne, Chun sit le grand examen qu'il réitéra jusqu'à trois sois. Il promut ceux dont le mérite sut reconnu; il abaissa ceux qui ne donnerent pas des preuves d'une capacité suffisante. Il partagea les San-miao en dissérentes tribus, & les distingua ainsi des autres sujets.

32

On a déjà vu fous la foixante-seizieme année du regne de Yao, que Chun avoit repoussé les Sanmiao jusqu'au pays de San-ouei. Ces Peuples, toujours inquiets, n'observoient pas les loix comme les autres sujets de l'Empire. La montagne de San-ouei où ils s'etoient refugiés, etoit pour eux un boulevard qui leur assuroit l'impunité, parce qu'il etoit très-difficile de les y forcer: il falloit user d'artifice pour leur faire recevoir le frein; c'est ce que fit Chun. Il les divisa en plusieurs tribus, à chacune desquelles il donna des Magistrats particuliers pour la gouverner. Il leur assigna des terres à cultiver; il bâtit pour eux des habitations & des villages; il les distingua par familles, & n'oublia rien en un mot pour les rendre dociles au joug. On verra dans la suite de cette Histoire, que malgré tous les foins qu'on s'est donnés pour les civilifer & les contenir, ils ont presque toujours vécu dans l'indépendance. On les appelle indifféremment San-miao, San-ouei, & Miao-tsee. Ils font répandus aujourd'hui dans presque toutes les montagnes de la Chine, & conservent, comme auparavant, un caractere d'indocilité qui fait qu'on ne cherche plus à les soumettre : on les laisse vivre à leur fantaisse; & les Mandarins qu'on charge en apparence du foin de les gouverner, n'ont d'autre autorité sur eux que celle qu'ils veulent bien leur donner eux-mêmes. Il n'est pas douteux que ces anciens Peuples qui datent du tems de Hoang-ty, n'aient confervé bien des traditions, qui, dépouillées des fables dont on les aura fans doute enveloppées, pourroient être de quelque secours pour les tems primitifs de l'Histoire chinoise. Je regrette que le zele de nos Missionnaires ne leur ait pas

Années

2246

2245

Anndes
du Cycle.
34
Douzieme annde du regne
de Chun.

suggéré de pénétrer dans leurs montagnes. En s parcourant leur pays, & en s'infinuant dans les antres & les cavernes qui servent de demeure à la plupart d'entre eux, ils auroient peut-être découvert des monumens inconnus à ceux qui en sont les possesseurs, mais qu'on auroit pu déchissrer dans la capitale de l'Empire, où il y a des Savans de tous les ordres & de tous les genres. Ce n'est qu'en demeurant grand nombre d'années dans un pays, qu'on peut se procurer l'avantage de le connoître à fond. Les Empereurs ont envoyé quelquefois des Mandarins & des Lettrés chez les Miao-t/ée, avec ordre de faire des recherches sur tout ce qui méritoit d'être su dans ce qui concerne ces especes de fauvages; mais ces Mandarins & ces Lettrés ne fe sont transportés que dans les lieux les plus apparens, & de plus facile accès. La crainte des bêtes féroces, & des hommes fouvent plus féroces qu'elles, les a toujours retenus pendant le peu de séjour qu'ils y faisoient dans les lieux les plus habités; ils ont pris des instructions telles quelles; & à leur retour ils n'ont rien fait connoître qu'on ne sût déjà. Des Missionnaires, habitués dans l'endroit même, n'auroient pas eu la même crainte; & nous aurions peut-être eu par leur moyen des connoissances sur les tems voisins du Déluge.

35 Treizieme année du régne de Chun.

36 Quatorzieme année duregne de Chun.

La quatorzieme année de son regne, Chun sit composer des hymnes, & en composa lui-même qu'il ne dédaigna pas de chanter. Ces paroles sont tirées du Chou-king, chapitre Y-1st.

Les interpretes conviennent unanimement que Chun composa & fit composer cette année un grand nombre d'hymnes qui furent chantés; mais ils different entre eux quant aux sujets sus

2244
Suivant Simfon, c'eft fous
cette année
qu'il faut placer le déluge
d'Ogyès. Ce
fentiment eft
fondé fur l'au-

Années

avant J. C.

fentiment est fondé sur l'aute torité de Jule Africain & d'Orose. Cette même année l'auteure l'a

2243
Joseph, fils
do Jacob, est
fait Ministre
par Pharaon,
il etoit ägé de
trente ans.
Son Ministere
dure quatre
vingts ans.

302 ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE

Années lesquels rouloient ces mêmes hymnes. Les uns du Cycle. veulent qu'on n'y célébrât que la puissance & 37 la vertu du Ciel suprême; les autres prétendent 38 qu'on y traçoit les obligations des Grands & 39 Dix-septieme des uns & des autres envers le Peuple. Quelquesuns affurent que ces hymnes avoient pour objet année du regne de Chun. le foleil, la lune, les etoiles, les nuages, & 40 tout ce qui embellit le Ciel matériel que nous voyons; ils citent quelques strophes qu'ils croient 4I avoir fait partie de quelques-uns de ces anciens hymnes, en confirmation de leur fentiment; 42 mais ceux qui ne font pas de leur avis, leur 43 répondent que quand même les strophes qu'ils citent auroient fait partie de quelques-uns de ces anciens hymnes, il ne faudroit les regarder que comme des exemples, des figures, des allé-44 Vingt-deuxiegories qui entroient dans ces hymnes; mais qui me ann. du 1equi n'en etoient pas pour cela le principal gne de Chun. fujet, &c.

> Je me sers du mot d'hymne, parce que le caractere Chinois que j'interprete ainsi, désigne toute piece de poésse qu'on chante, ou qui est faite pour être chantée.

> La quinzieme année de son regne, Chun présida à l'examen, & termina la cérémonie par le chant d'un hymne.

> Quelques Lettrés postérieurs rapportent un hymne qu'ils disent être celui qui sut chanté alors; mais les Critiques le rejettent comme apocryphe, & Nan-siuen en particulier, dit qu'on voit au style dont il est, qu'il ne remonte pas au-delà des Soung. Hou-ché dit que cet hymne n'etoit qu'un cantique d'alégresse par où Chun voulut qu'on terminât la cérémonie. S'il m'etoit permis de deviner, je dirois, comme il est très-yraisemblable, que cet hymne ou cette

Années avant J. C. 2241

2240

2239 Sémiramis regne en Assyrie,

2238

2237

2236

2235

2234
Jacob âgé de
cent trente ans
se transporte
enEgypte aveo
sa famille.

Commencement des Obfervations af obfervations af obtronomiques
de mille neuf
cens trois ans,
qui fuient
trouvées à Babylone trois
cens tiente &
un ans ayan;
J. C.

2233

2232

DE LIMOI. OTHER ERO, DE LIMITA CITALICA				
ode, renfermoit d'un côté l'eloge de la dili-				
	2231			
	2230			
L'année seizieme de son regne, Chan chanta	2229			
les neuf ordres de choses. L'Historien place cette	2228			
cérémonie sous cette année, fondé sur l'autorité	2227			
de Yu-hia-tchouan. Les interpretes varient encore				
fur le sujet de cette cérémonie. L'opinion qui me paroît la plus vraisemblable, est celle de	2226			
Tchou-tlée, qui dit que ces neuf ordres de choses	ŀ			
font les neuf principes d'où dérivent toutes	2225			
	1			
buent tout ce qui est dans la nature.				
Les Critiques séveres rejettent cette explica-				
tion, & croient que l'hymne en question n'est				
	ode, rensermoit d'un côté l'eloge de la dili- gence & de l'application, & de l'autre des sar- casmes contre la paresse, ou le désaut d'appli- cation dans l'exercice de son emploi. L'année seizieme de son regne, Chan chanta les neuf ordres de choses. L'Historien place cette cérémonie sous cette année, sondé sur l'autorité de Yu-hia-tchouan. Les interpretes varient encore sur le sujet de cette cérémonie. L'opinion qui me paroît la plus vraisemblable, est celle de Tchou-tsée, qui dit que ces neus ordres de choses sont les neus principes d'où dérivent toutes choses, c'est-à-dire, auxquels les Chinois attri- buent tout ce qui est dans la nature. Les Critiques séveres rejettent cette explica-			

appellé l'hymne des neuf ordres des choses, que parce qu'il etoit accompagné de neuf fortes de danses, avec une musique qui avoit ses neuf parties. Je ne rapporte ces minuties, que pour prouver que les Chinois ne révoquant point en doute les commencemens de leur Histoire, ils ne se donneroient point ainsi la torture, pour trouver des explications, souvent forcées, à ces passages obscurs, s'ils avoient le moindre soupçon que ce qu'ils lifent dans leurs anciens livres a pu être supposé.

Chun, à l'exemple du sage Yao qu'il s'etoit proposé pour modele de sa conduite, voulut se décharger d'une partie du pefant fardeau du gouvernement. Le mérite de Yu lui etoit connu, puisque c'etoit par ses ordres que ce grand homme avoit eté préposé pour travailler à l'ecoulement des eaux. La maniere dont il s'etoit acquitté d'une si importante commission, & la conduite qu'il avoit tenue dans l'emploi dont il avoit eté décoré

54 Trente-deuzieme annee du regne de Chun. Premiere année de l'asso-ciation de Yu.

22-2.4

en récompense de ses services, persuaderent à tout le monde, que personne ne pouvoit mieux que lui gouverner l'Empire.

Années avant J. C.

Chun crut ne pouvoir rien faire de mieux, ni qui fût plus au gré de ses sujets, que de le choisir pour son collegue. Il l'associe au Gouvernement & lui met en main toute son autorité. Voyez le Chou-king, chapitre Ta-yu-mo. Il est dit dans le livre intitulé Tchan-che-ki-nien, que Chun affocia Yu à l'Empire l'année Ting-sée, cinquante-quatrieme du Cycle, laquelle répond précisément à l'année trente-deuxieme du regne de Chun; & cependant on trouve dans le chapitre Ta-yu-me du Chou-king, ces paroles qu'on met dans le bouche de Chun lorsqu'il proposa Yu pour êtr son collegue: voici la trente-troisieme année que je suis sur le trône impérial; pourquoi donc mettre l'affociation de Yu à l'Empire à la trente-deuxieme année du regne de Chun? C'est parce qu'on ne compte la premiere année du regne de Chun qu'après la troisieme année du deuil de Yao, au lieu que dans les paroles du Chou-king, Chun compte pour premiere année de son regne la troisieme de celle du deuil, &c.

2224

Trente-deuxieme année du regne de Chun. Premiere année de l'affociation de Yu,

54

Nan-siuen remarque que lorsque Yao associa Chun à l'Empire, il lui donna pour toute leçon, ce peu de mots : gardez en tout un juste milieu; & que Chun prenant Yu pour son collegue, au lieu de l'instruction toute simple qu'il avoit reçue luimême de Yao, il ajoute aux paroles de ce grand Prince: ayez de l'exactitude, corrigez les abus, réduisez tout au centre de l'unité. La raison que Nanfiuen apporte pour expliquer cette addition que fit Chun aux paroles de Yao, se réduit à ceci. " L'instruction que Chun donne à Yu est la même » que celle qu'il a reçue lui-même de Yao; il

2223

55 Trente-troi fieme année du regne de Chun,

n'a

DE L'HIST. UNIVERS. DE L'EMP. CHÍNOIS. 30%

A	nné	ės
* ส ัน	Ly	i'e.

» n'a fait qu'ajouter les moyens qu'ils falloit ém-

Années avant J. O.

Seconde année de l'assoeiation de Yu.

56

57

58

±59

60

La trente troisseme année du regne de Chun, le premier jour de la premiere Lune du printems, Yu se transporta à la falle destinée à honorer la mémoire de Yao, dite la falle de Chentsoung. La il reçoit solemnellement l'investiture de sa nouvelle dignité, & est mis à la tête de l'Empire, pour le gouverner conjointement avec l'Empereur. Voyez le Chou-king, chap. Ta-yu-mo. Chun lui recommande de mettre en ordre les neuf principaux articles du Houng-san (livre où tout ce qui s'etoit passé après le déluge etoit exactement marqué): on en trouve des lambeaux dans les commentaires du Chou-king. Yu s'en tint à l'ancien partage qu'il avoit fait de l'Empire, en neuf Tcheou ou Provinces.

2222

2221

2220

2219

2218

Le grand Yu, dit le King-che-ly, après avoir reçu l'investiture de sa dignité dans le Mido de Chen-tsoung, ayant egard aux terreins & aux eaux, assigna pour l'exacte division de l'Empire, neus Tcheou, neus montagnes, neus rivieres, pour lace.

neuf lacs.

C'est cette année que l'u sit de nouveau la division de l'Empire en neuf Tcheou, dit le Tsienpien suivant Chao tsée. Ce sut l'année Ting sée, c'est da dire, l'année précédente, cinquante-quatrieme du Cycle. Ce point mérite d'être évaluine, ajoute-t-il.

Second Cycle du twisteme Tri-cycle.

Trante-neuvieme année
de regne de
Chun.
Isuècieme année de l'affuciation de
Yu.

Les années précédentes, Tu avoit eté orcupé à mettre la discipline parmi les Peuples du desors; il avoit châtié les Feou-miao. Il avoit engagé les Fan-miao à se soumettre de leur plein gré; il avoit rangé sous son obéissance le Royaume de Lo-koue; Stail avoit reçu comme tributaires ceux du Royaume de Chou-chen.

2217 Jacob meure en Egypte ágé de cent quarante-sept ans

Tome XIII.

 \mathbf{Q} q

Années du Cycle.

Cette année, l'Empereur & son collegue firent un examen général pour elever ou abaisser, pour punir ou pour récompenser ceux qui méritoient l'un ou l'autre. Années avant J. Cz

Depuis cet examen jusqu'à la mort de Chun, les annales ne spécifient aucun fait, mais les Glossateurs rapportent les dissérens sentimens des Critiques pour savoir à quelle année précise du regne de ce Prince il faut placer celle de sa mort. Je ne crois pas m'ecarter de mon sujet en rapportant ici le précis de ce qu'ils disent. Quelques Auteurs trop scrupuleusement attachés à la lettre dans ce que dit le Chou-king, prétendent qu'on doit placer la mort de Chun à la cinquantieme année de son regne. Voici le texte sur lequel ils se fondent: c'est celui qui termine le chapitre Chun-tien. Parvenu à la cinquantieme année de son regne, Chun arrivé dans l'endroit qu'il devoit visiter, mourut certainement.

On leur répond que le Chou-king, en disant que Chun cessa de vivre la cinquantieme année de son regne, compte pour la premiere celle qui suivit immédiatement la mort de Yao; au lieu que ceux qui le sont mourir à la quarante-huitieme année de son regne, n'en comptent le commencement qu'après que les années du deuil de Yao surent expirées. Ce ne sut qu'alors que Chun accepta l'Empire. C'est donc depuis ce tems seulement que doit dater son regne. L'Empereur dans sa Table chronologique, & l'Annaliste le marquent ainsi.

La quarante-huitieme année de fon regne, difent les annales, Chun, âgé de cent dix ans, mourut à Ming-tiao.

me de l'association de Yu.

More de Chun ques qui ont le titre de Ki, disent que Chun

Quarante-huitième annéedu regne de Chun. La dux-feptieme de l'affociation de Yu, Mort de Chun

2208

Années du Cycle. mourut & fut enterré dans le pays de Tsang-hou. Tsang-hou est le nom d'une montagne du Hou-kouang; c'est du moins le nom qu'on donnoit à cette montagne, qui est dans le district de Tao-tcheou d'aujourd'hui, près de Ming-yuen-hien.

Anries avant J. C.

2207

Quaranteneuvieme année du regne

de Chun.

Dix-huitieme
année de l'affociation de

Lu.

Quelques Critiques regardent comme peu vraifemblable que Chun ayant affocié Yu à l'Empire
pour pouvoir se décharger sur lui d'une partie
du pénible fardeau du Gouvernement, entreprît
à l'âge de cent dix ans, un voyage dont il pouvoit si aisément se dispenser en chargeant son
collegue de faire la visite qu'il avoit projettée.
D'autres Critiques leur répondent qu'il ne faut pas
juger de Chun comme du commun des hommes.
« Ce vertueux Prince, disent-ils, voulut s'ac» quitter jusqu'au bout des obligations qu'il s'e» toit imposées en acceptant l'Empire ».

2206

Après la mort de Chun, il y eut un deuil général dans l'Empire; & ce deuil dura trois années, comme après la mort de Yao. Yu voulut se démettre du Gouvernement en saveur de Changchiun, sils de Chun; mais les Grands & le Peuple s'y opposerent. Après bien de la résistance, Yu se détermina ensin à accepter l'Empire. C'est par lui que la Monarchie chinoise commença à devenir héréditaire. Il est Fondateur de la premiere Dynastie, dite la Dynastie des Hia; c'est par son regne que je commencerai la seconde epoque de la véritable Histoire chinoise.

Troisieme année de deuil apiès la mort se Chun.

12.

Cinquantieme

arnée du regne de Chun.

Dix-neuvieme année de

f'affociation deYu.

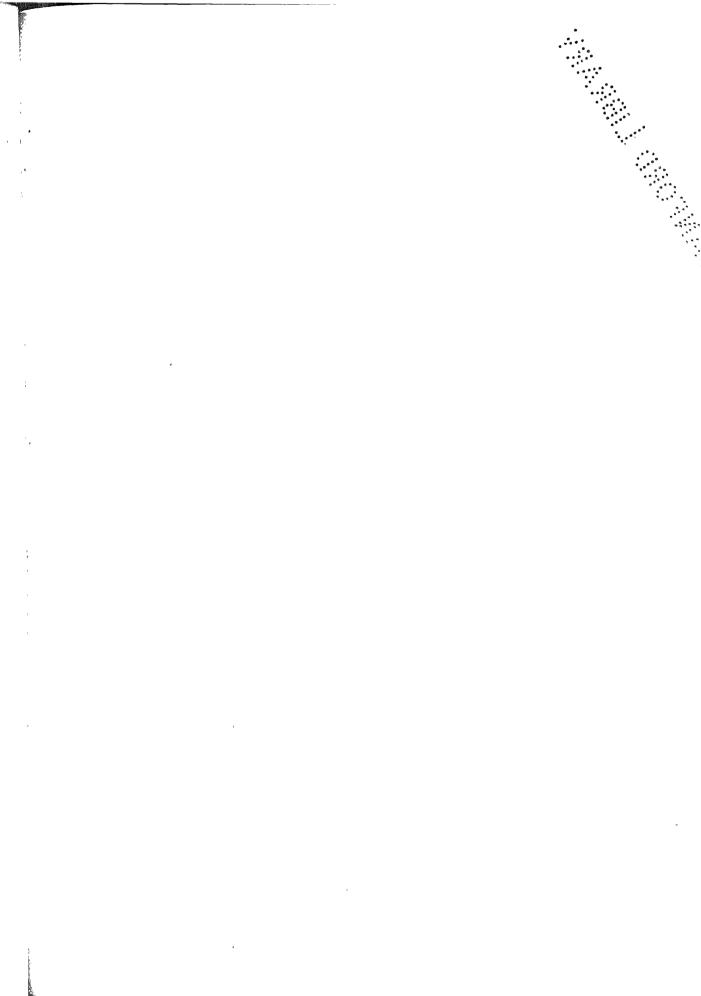
En finissant cette premiere epoque, je demande au Lesteur judicieux & impartial, si dans ce qu'il vient de lire, depuis la soixante-unieme année du regne de Hoang-ty jusqu'à la mort de Chun, il a trouvé tant de contradictions, & un chaos si monstrueux, qu'il ne lui ait pas eté possible de rien extraire d'exact & de suivi.

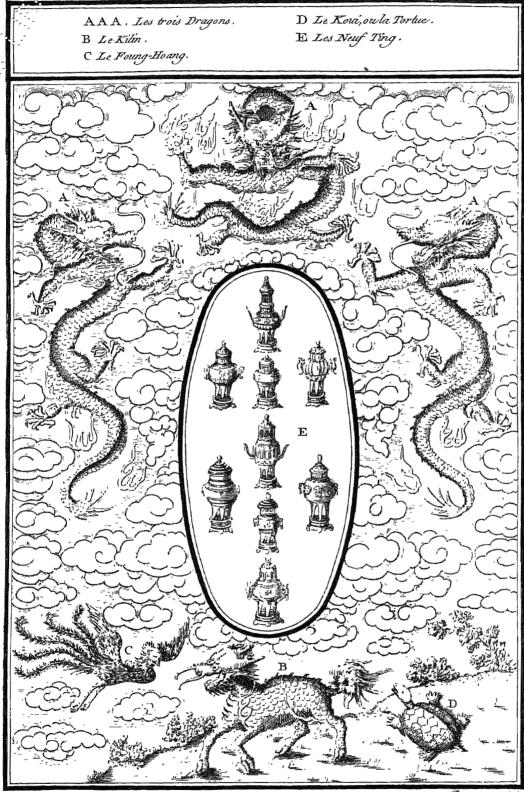
Q q 2

308 ABRÉGÉ CHRONOL. DE L'HIST. UNIV. &c.:

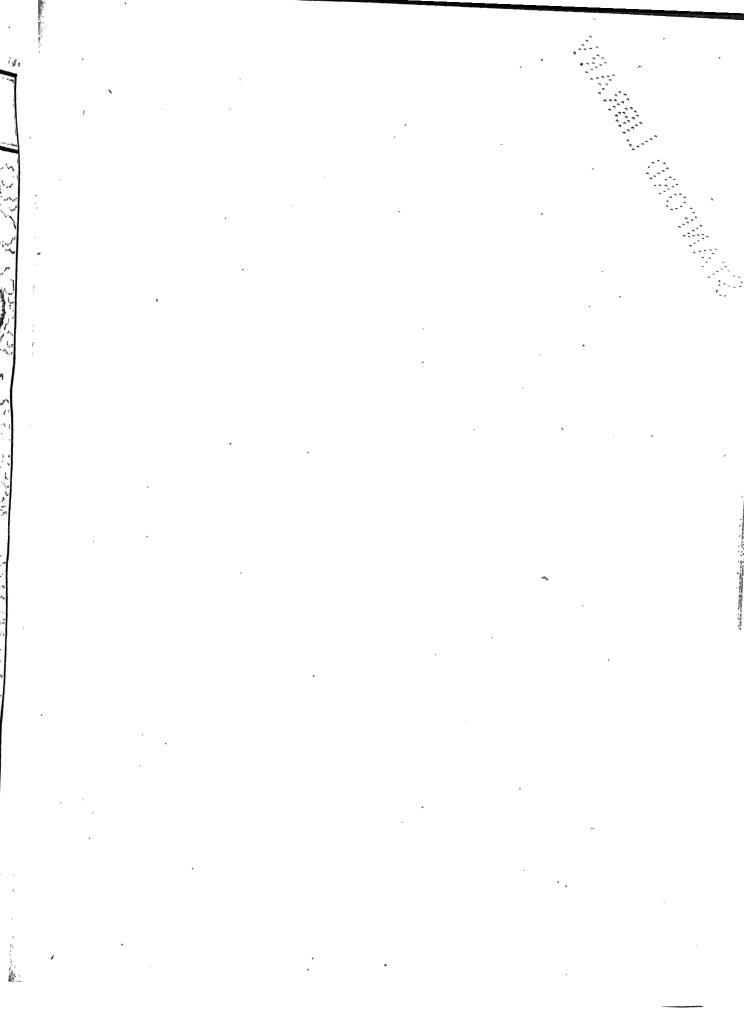
Dans tout ce que j'ai extrait moi-même, j'ai suivi les Auteurs les plus accrédités de la Nation. Je n'ai pas dit tout ce que j'aurois dû dire, parce qu'il m'auroit fallu saire un Ouvrage immense; & mon dessein n'etoit d'abord que de donner une simple Table chronologique, comme le titre le porte. Mais je crois en avoir assez dit pour convaincre ceux qui peuvent être convaincus.





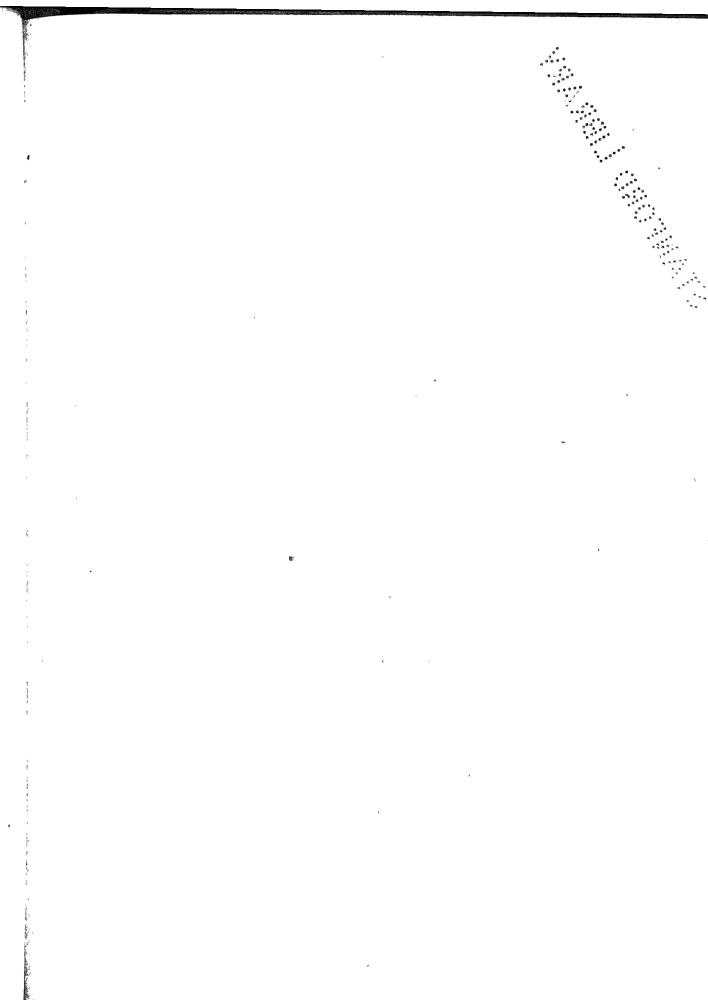


Liequet, Sculp!





Picquet Sculfot





Diegret , Jack

Explication de la Planche premiere.

Les figures A. A. A. font la représentation des trois Dragons, symboles des qualités que doit avoir un Empereur de la Chine, auquel on donne le glorieux titre de Fils du Ciel, parce qu'on le regarde comme tenant la place du Ciel pour le gouvernement de la Terre.

Le Dragon est connu depuis le tems de Fou-hi, puisque le Dragon-cheval, dont je parlerai bientôt, donna occasion à ce Fondateur de l'Empire chinois, d'appeller ses Magistrats du nom de Dragons. Il a les cornes de Cerf, les oreilles du Bœuf, la tête du Chameau, le col du Serpent, les pieds du Tigre, les serres de l'Aigle ou de l'E-pervier & les ecailles de Poisson. Il est regardé comme le reptile par excellence, mais comme un reptile aérien, ne faisant son séjour que dans le plus haut des airs, d'où il descend pourtant quelquesois pour s'approcher de la terre, dans le cas où il faut qu'il arrive quelque chose d'extraordinaire. Le Caractere chinois qui le désigne, est Loung.

Tout ce qui remplit le fond de la Planche est nuage. Les nuages, disent les Chinois, etoient autresois de toutes couleurs, & beaucoup plus brillans qu'ils ne le sont aujourd'hui. Hoang-ty les donna pour emblêmes, aux Magistrats en particulier qui présidoient aux Saisons. Les Magistrats du Printems surent appellés Nuages verds; ceux de l'Eté, Nuages rouges; ceux de l'Automne, Nuages blancs; ceux de l'Hiver, Nuages noirs & ceux du milieu, Nuages jaunes.

La figure B. représente le Ki-lin. Ce quadrupede se montre rarement; on le voit, dit Lou-éhé, sous les Rois qui se distinguent par leur humanité. Suivant la description qu'en fait Tchou-tsée, le Ki-lin a le corps du Daim, la queue du Bœuf, & la corne du pied comme celle du Cheval; il n'a qu'une corne sur la tête, & au bout de cette corne il y a de la chair. Tchou-tsée ne parle là que du Ki-lin qui apparut du tems de Yao. Il est parlé aussi d'un Ki-lin, sous le regne de Hoang-ty. En général le Ki-lin est regardé par les Chinois, comme un quadrupede extraordinaire, qui ne sait son apparition que sous les bons Rois. On le décrit disséremment; mais dans les dissérentes descriptions qu'on en a faites, on ne manque pas de dire qu'il n'a qu'une corne, dont la pointe est de

308* EXPLICATION DES PLANCHES.

chair, pour faire voir, que même en se désendant, il est incapable de nuire. Son corps, dit-on, est couvert d'ecailles, sur lesquelles brillent les cinq couleurs. Il est si doux & si compatissant, que, s'il se trouve des insestes sur sa route, il se détourne pour ne pas les ecrasser en marchant. La figure sous laquelle on le peint le plus communément est celle qu'on voit ici. L'idée d'un Ki-lin est aussi ancienne que la Monarchie.

La figure C. représente le Foung-hoang. De toute antiquité les Chinois se sont sormé l'idée d'un oiseau merveilleux, unique en son espece, dont le plumage renserme les cinq couleurs d'où dérivent toutes les autres, dont le chant exprime les cinq tons & les plus brillantes modulations de la Musique, qui a la tête du Coq, le col du Serpent, le dos de la Tortue, les nuances particulieres du Dragon, la queue du Poisson, & qui ressemble à l'Oie pardevant, & au Ki-lin parderriere. Lorsqu'il vole, tous les autres oiseaux lui sont cortege. Il apparut sous le regne de Hoang-ty, & on suppose qu'il se montre encore toutes les fois qu'il y a sur la terre des Souverains d'un mérite extraordinaire.

La figure D. représente le Koui ou la Tortue. On trouve dans la Géographie orientale, citée dans la glose de l'Histoire, sous la cinquieme année du regne de Yao, que du tems de ce Prince, des Ambassadeurs, venus avec des Interpretes, d'un Royaume du Midi, auquel on donne le nom de Y, prirent une grande Tortue, laquelle, suivant les apparences, existoit depuis près de mille ans. Sa circonférence etoit de plus de trois pieds; sur son dos etoit ecrite en lettres Ko-teou, (c'est-à-dire en forme de tetards), l'Histoire du Monde, depuis son commencement jusques alors. Yao la transcrivit & la garda soigneusement sous le titre de Koui-ly-chou (ce qui veut dire, Livre qui contient ce qui etoit sur la Tortue, &c.)

Depuis ce tems-là les Chinois ont regardé la Tortue comme un animal myssérieux, qui pouvoit non-seulement leur apprendre les choses passées, mais encore leur faire trouver la connoissance anticipée des evénemens. C'est pourquoi ils s'en servent dans la divination, & en sont la base de la loi des Sorts, &c.

Les neuf figures qu'on voit au milieu de cette Planche, représentent

EXPLICATION DES PLANCHES. '308 **

neuf vases appellés Ting, que le grand Yu sit jetter en sonte pour l'instruction des Peuples. Ces Ting ont eté inventés par Hoang-ty. Hoang-ty, dit le Ouai-ki, cité dans la glose de l'Histoire sous le regne de Hoang-ty, sit creuser une mine de cuivre, qui etoit au midi de la montagne de Cheou-chan. De cette mine fondue, il sit trois Ting; & après que les trois Ting surent achevés, il mourut.

Depuis le grand Yu jusqu'au tems des Tcheou, les Ting furent regardés par les Chinois, comme ce qu'il y avoit de plus précieux dans l'Empire. Les Empereurs se transmirent les Ting comme une marque de succession légitime.

Explication de la seconde Planche.

Cette Planche représente le Chaos, & Pan-kou, le premier des hommes qui le débrouille. Telles sont les idées que plusieurs Chinois se forment sur le commencement du Monde. On voit par-là qu'ils croient la matiere eternelle. D'autres, & c'est le plus grand nombre de leurs Philosophes, veulent que tout se soit sormé par les opérations de Tay ki, de l'Yn & de l'Yang.

Explication de la Planche troisieme.

ON voit dans cette Planche, Fou-hi qui vient de tracer les huit Koua, après en avoir pris l'idée sur les figures Ho-tou & Lo-chou, qu'il apperçut sur le Dragon-cheval, & sur la Tortue. Le Dragon-cheval sortit de la riviere Meng-ho, & la Tortue de la riviere Lo-ho.

Le Dragon-cheval est un animal amphibie, mystérieux, produit par la substance du Ciel & de la Terre. Il avoit le corps du Cheval & les ecailles du Dragon. Il etoit haut de sept pieds cinq pouces, & avoit quelque ressemblance avec le Chameau; mais il avoit des nageoires ou des especes d'ailes. Il marchoit sur les eaux sans ensoncer. Lorsque Fou-hi siègeoit sur son erône, il portoit sur ses reins l'image du Dragon-cheval. C'est ainsi qu'en parle Koung-ngan-koue, dont les paroles sont citées dans la glose de l'Histoire sous le regne de Fou-hi.

La Tortue que Fou-hi vit sortir de la riviere Lo-ho, etoit marquée d'une façon singuliere qui le frappa. Ces marques & les combinaisons qu'elles gardoient entre elles, lui sournirent l'idée d'une ecriture dont il voulut laisser le modèle à la postérité. Il commença par tracer les Koua, & des Koua il sorma les Lettres.



ESSAI SUR LA LONGUE VIE DES HOMMES

DANS L'ANTIQUITÉ,

SPÉCIALEMENT A LA CHINE;

Par seu M. CIBOT, Missionnaire à Pékin.

Les Annales & les Traditions des plus anciens Peuples nous le disent comme les Livres saints, la vie des hommes, bien long-tems encore après le Déluge, ne fut ni exposée à tant de maladies, ni si courte qu'elle l'a eté. L'antiquité, l'univerfalité & la conformité des témoignages rapportés par Joseph, en fournit une preuve complette. Manethon & Berose, dont le premier ecrivit l'Histoire d'Egypte, & le second celle des Chaldéens; ensuite Hesticus & Jérôme d'Egypte, qui ont ecrit les Antiquités des Phéniciens, conviennent de la longue vie des Hommes dans ces tems reculés. Les Grecs, auxquels on s'est souvent trop sié, n'ont commencé à être un Peuple que dans la vieillesse du Monde; que pouvoient-ils savoir des tems qu'ils n'avoient point vus, & dont ils ne trouvoient chez cux ni traces, ni vestiges? Les Romains, qui ont eté nos maîtres, furent les disciples des Grecs. Ne les consultons point sur les Antiquités reculées.; mais consultons l'ancienne Chine: elle a vu les premiers âges d'après le Déluge; elle en a conservé les monumens; elle atteste la longue vie des Hommes dans les tems anciens.

Quelle raison peut-on alléguer de cette longue vie, abstraction faite des vues de la Providence divine? Les probabilités en cette matiere ne peuvent guere qu'être les mêmes pour tous les Peuples; & dès-là, celles qui prouvent pour la Chine

font egalement concluantes pour tous les autres pays. Or, il est constant par les grands & les petits Kings, ou Livres canoniques anciens, 1° que la maniere de vivre & les mœurs; 2° que la douceur & la bienfaisance du Gouvernement; 3° que les principes & les soins de la Médecine, devoient naturellement y conduire la multitude à une haute vieillesse. Ce sont donc les raisons les plus probables, les plus sensibles, & les plus satisfaisantes de la longue vie des hommes dans ces premiers tems: raisons d'autant plus concluantes, que ce sont toutes des raisons de fait; & que ce n'est que par des faits que nous prétendons en faire voir la solidité. Comme la multitude même des citations est plus eblouissante que lumineuse, nous nous bornerons à celles qui sont plus essentielles & plus décisives. Mais nous garantissons que nous n'avançons rien que d'après les monumens les plus authentiques.

I.

Il en est des saits historiques, comme des observations astronomiques: la vérité seule peut les rapprocher, les combiner & les concilier. Mosse, par cette raison seule, ne sûtil qu'un simple Historien, le témoignage que lui rendent les monumens anciens des premiers Peuples, est si unisorme, qu'il ne laisse aucun doute sur la vérité de ses récits. Celui que lui rend en particulier le Chou-king, le plus ancien, le plus beau & le plus authentique des Livres canoniques de la Chine, suffiroit seul au tribunal de la Critique le plus inquiete. Que celle d'Europe en lise les premiers chapitres, puis les compare avec le neuvième de la Genèse & les suivans; soit qu'elle y considere l'etat actuel des terres de cette extrémité de l'Asie, & les mœurs civiles, domessiques, politiques & religieuses des premiers Chinois; soit qu'elle apprécie leurs diverses,

SPECIALEMENT A LA CHINE. 311

connoissances & tous leurs arts, elle reconnoîtra d'abord que la colonie gouvernée par le bon Yao, etoit une branche de la grande dispersion des plaines de Babylone.

La Chine n'avoit pas eté peuplée jusqu'alors. Mong-tsée, le plus célebre disciple de Confucius, & celui dont il reste le plus d'ouvrages, articule très-nettement que l'Empire n'avoitpoint encore pris ni forme, ni consistance; que les plaines basses & enfoncées etoient couvertes d'eaux stagnantes, restes du Déluge dont les montagnes, comme dit le Chou-king, avoient eté couvertes; que les terres qui etoient plus elevées, n'offroient qu'un mêlange confus d'arbres & d'herbes sauvages; que l'Empereur Yao, aidé de Chun & de Yu, qui furent ses successeurs, fit mettre le seu aux bois, ecouler les eaux, & ensemencer les campagnes (1). La nouvelle colonie fixée dans le Ki-tcheou, s'etendit & se multiplia d'une génération à l'autre. Quelle perte pour l'histoire du genre humain. que celles des détails de son agrandissement! l'Empire de Chine est trop immense pour que son entiere population pût être l'ouvrage de quelques siecles. On voit en esset que la famille impériale des Chang, qui succéda à celle des Hia, & celle des Tcheou qui fonda la troisieme Dynastie, commencerent, bien des siecles après Yao, à monter au rang des Princes, en fondant des Colonies & en faisant entreprendre des défrichemens. Quoique Confucius lui-même ne soit né que l'an 549 avant J. C. les Provinces qui sont au-delà du fleuve Kiang n'etoient peuplées qu'en partie de son tems, & ne le furent tout-à-fait que plus de trois cens cinquante ans après, sous le regne du fameux Tsin-chi-hoang. Ce qui frappera toujours un Lecteur attentif, c'est qu'en remontant même jusqu'à Yao, les Chinois n'ont pas eté de stupides mangeurs

⁽¹⁾ Voyez Mong-tsée, chap. 3.

de glands, comme le dit Hérodote des Arcadiens (1). Bien loin d'adorer les plantes qui sortoient de terre, ils se mirent d'abord à la labourer & à semer diverses especes de graines. Le Chouking atteste qu'ils connurent d'abord les arts de besoin, & surent initiés dans les sciences, jusqu'à avoir une Astronomie & une Musique.

Qu'on ne soit donc pas etonné de nous voir représenter les anciens Chinois tout autres qu'on ne se figure quelquesois les hommes de ces tems reculés. Les Auteurs des Annales & des Kings, ne pensoient ni à Moïse ni à nous, lorsqu'ils ecrivirent l'Histoire de leurs premiers Ancêtres. Les préjugés même d'Occident, sussent ils moins suspects d'ignorance & de prévention, il faudroit qu'ils pliassent sous la multitude des faits qui se rendent témoignage les uns aux autres, s'eclairent réciproquement & forment une chaîne suivie d'evénemens qu'aucun soupçon ne peut rompre. L'Histoire de la Dynastie des Tcheou suppose celle des Chang, & celle des Chang suppose l'Histoire de la Dynastie des Hia,

Les Annales donnent cent & quelques années de regne à Yao, d'après le Chou-king: mais comme le Chou-king ne dit rien de plus, elles varient sur le nombre précis des années qu'il a vécu, ainsi que sur celles de Chun & du grand Yu ses successeurs, que tous les Historiens conviennent cependant avoir vécu plus d'un siecle. Peu importe. Un regne de cent ans dans la crise d'un etablissement laborieux, prouve suffisamment qu'il falloit que la carriere de la vie sût plus longue qu'elle ne l'a eté depuis. Mais comme c'est la moyenne antiquiré qui va être le sujet de mes discussions, nous descendrons tout d'un coup jusqu'à la Dynastie des Tcheou, qui commença 1122 ans avant J. C. Or, nous trouvons que Cuen ouang, qui en

⁽¹⁾ Clio, chap. 66,

SPÉCIALEMENT A LA CHINE.

est en quelque sorte le premier sondateur, vécut près de cent ans. Ses trois sils, Vou-ouang qui détruisit la Dynassie des Chang, l'immortel Tcheou-kong, & Tai-kong, en vécurent plus de quatre-vingt-dix. Le second même alla jusqu'à la sin du siecle, que leur grand-pere avoit passée. Or, dès-là qu'on trouve tant de belles vieillesses dans une même famille où la vie etoit exposée à tous les périls du bien-être & de la grandeur, elles devoient être encore plus communes dans la sphere mitoyenne des simples citoyens. Cette conséquence est attestée comme un fait par le Ly-ki qui détaille les prérogatives, exemptions & privileges que les loix accordoient aux vieil-lards de quatre-vingt-dix & cent ans, & parle d'eux en tant de rencontres, qu'on ne peut supposer qu'ils sussent en petit anombre. Dans le fond la maniere de vivre & les mœurs de ces tems reculés devoient naturellement conduire là.

L'Europe croit enfin que la Chine est un des pays de l'Uniwers où il y a le plus de Villes, où les Villes font plus grandes. & où les grandes Villes sont plus peuplées; mais l'Europe saitelle que jusqu'au milieu de la troisseme Dynastie, c'est-à-dire, jusqu'aux premieres Olympiades des Grecs, on ne voyoit en Chine que la capitale de tout l'Empire, & les capitales des Etats feudataires & Principautés qui en augmenterent tant le nombre depuis en se multiplant. Une ville encore se réduisoit alors à la maison du Prince, à ses officiers, aux chefs de l'admimistration, à quelques ouvriers de besoin, & à un petit nombre de marchands qui n'y demeuroient pour la plupart que passagérement. Les foldats ne vinrent s'y fixer que lorsqu'elles furent entourées de murailles; & elles furent long-tems sans en avoir. Une ville alors n'etoit que comme l'accompagnement du palais, qui etoit au milieu, & en devoit faire la troisieme partie. Aussi les rues en etoient-elles fort larges & bien alignées, les

Tome XIII.

carrefours vastes & commodément distribués, & toutes les maisons agrandies par des cours & des jardins. Aussi le séjour n'en etoit-il pas moins sain que celui des campagnes.

O le beau spectacle alors que celui des vastes plaines de Chen-si, du Chan-si, du Ho-nan, du Hou-kouang & des autres Provinces qui etoient défrichées & peuplées ! comme toutes les terres appartenoient à l'Etat, on avoit continué, à l'exemple du grand Yu, à y creuser d'innombrables canaux pour recevoir la surabondance des eaux qui etoient dans les champs, & les rendre en arrosemens aux terres arides. Ces canaux, à en juger par le Ly-ki & le Tcheouly, serpentoient dans les vallées en mille manieres, entrecoupoient les champs labourés, & etoient tellement ramifiés, que les plus petits se dégorgeoient dans les mitoyens, & ceux-ci dans les grands, qui aboutissoient à de vastes bassins ou se vuidoient dans les rivieres. Mais il n'est plus possible de bien saisir le plan de leur distribution, ni de la continuer avec les chemins qui séparoient les grands quarrés de terres ensemencées, dont ils formoient les limites.

Quoi qu'il en soit de ce beau système qui suppose tant de vues & de sagesse, des campagnes ainsi préparées devoient être un séjour egalement sain & agréable dans toutes les saisons. On y respiroit un air libre, & d'autant plus tempéré, que les bords des eaux etoient plantés de saules à branches pendantes & de mûriers pour les vers à soie. Quelques jardins pour les herbages, etoient semés çà & là à l'entrée des villages, comme pour varier la décoration des scenes; mais le grand nombre rejetté audelà des terres ensemencées, avec les vergers & les pâturages, terminoit dans chaque Principauté ou grand district, la grande enceinte dont elles etoient environnées, & sormoit comme la bordure de ces rians paysages, bordure qui etoit relevée elles

SPÉCIALEMENT A LA CHINE.

même par les bois & les forêts antiques, qu'on laissa d'abord entre chaque Province, & qui ne surent abattues que peu-à-peu.

Il y avoit alors aussi peu de villages que de villes. Si l'on en excepte les ouvriers fédentaires & les marchands qui se fixoient auprès des grands canaux dans les lieux destinés aux marchés, les habitans des campagnes etoient tous dispersés çà & là; les laboureurs, par pelotons de huit familles, au milieu de neuf cens arpens de terre qu'ils cultivoient à frais communs; les Jardiniers & les Bergers dans les endroits les plus commodes, les uns de leurs jardins, les autres de leurs pâturages, qui, comme nous venons de le dire, etoient au-delà des champs de bled & de leur enceinte. Chacun etoit au large, & les maisons n'etoient pas des prisons. Celle d'un Lettré, selon le Ly-ki, occupoit un arpent. C'etoit une distinction sans doute; mais elle indique que le Peuple etoit au large dans les siennes. On voit en effet dans le même Ly-ki; qu'elles avoient un logement extérieur pour les hommes, & un appartement reculé pour les personnes du sexe, ce qui demandoit plusieurs petites cours, & dès-là un emplacement honnête, c'est-àdire, tout ce qu'il falloit pour en rendre le séjour egalement sain, agréable & commode. La simplicité des Anciens se bornoit à la vérité à des rez-de-chaussée jusques pour les Palais; mais ils etoient assez elevés de terre chez les plus pauvres colons, pour que l'humidité ne pût pas y pénétrer. A en croire même quelques Savans, si l'on préséra cette maniere de bâtir, que la crainte des tremblemens. de terre a fait conserver, c'est qu'on croyoit alors que l'air des Leou (ou etages) est moins doux, moins ami de la poitrine, & moins approprié à toute l'organisation du corps humain que celui que la nature a préparé plus près de la terre pour tous les animaux. En seroit-il de même de l'exposition au midi que les

Anciens choifissoient pour toutes leurs maisons? Une chose qui touche de si près à la santé de tout le monde, en quelque pays que ce soit, mériteroit ce semble qu'on y sît quelque attention, & qu'on interrogeat du moins les oracles de l'expérience. Car enfin, si les observations qu'on a faires ici n'avoient pas eté si décisives, est-il croyable que la police moderne eût adopté la maniere des Anciens, jusqu'à souffrir qu'on cherchât l'exposition du midi dans les plus grandes villes, aux dépens du coup-d'œil des rues; & que de quelque façons qu'elles fussent percées, les maisons, qui ne sont pas boutiques, fussent tournées de ce côté? » Les plantes même & les » arbres, dit Lu-tchi, nous apprennent à chercher les regards. » du Soleil; c'est la chaleur que ses rayons leur portent qui les-» vivifie; elle est si fort nécessaire à la santé, que les Anciens-» n'osoient pas la refuser aux prisonniers ». La physique de ce-Lettré lui fournit bien des raisonnemens pour prouver que l'exposition au midi est plus avantageuse pour les bâtimens, plus commode pour toutes les saisons, & sur-tout plus amie de la fanté. C'est celle, selon lui, qui est la plus propre à renouweller l'air des chambres, & à empêcher qu'il ne s'use par la respiration, ou ne se corrompe par l'humidité dans les temsde pluie. Quoi qu'il en soit de sa théorie, elle attesse que les préférences des Anciens pour l'exposition au midi, etoient: regardées de son tems, comme un soin nécessaire pour rendre les maisons plus saines: soin dès-là qui atteste qu'ils y regardoient de bien près en fait de santé, & que leurs précautions etoient les mêmes pour tous les ordres des Citoyens.

Un Lettré a fait le calcul des journées qu'il avoit fallu pour les habillemens d'une Comédienne, & a démontré qu'elles equivaloient à la vie entiere de douze personnes. Il prouve aprèse par un second calcul, que les habits de cent particuliers a

coûtoient moins de travail à la société, sous les trois premieres Dynasties, que ceux de cette seule semme sous la Dynastie de Tsin, qui encore ne les portoit que peu de tems, & en usoit bien d'autres. Du reste, bien loin de donner à entendre que les Anciens fussent mal en habits, il soutient, d'après l'Histoire, que la matière de tous les vêtemens etant rrès-abondante, & ceux qui les mettoient en œuvre, en beaucoup plus grand nombre que dans les fiecles fuivans, la multitude devoit être mieux fournie d'habits: vu sur-tout que les gens en place ne pouvoient pas donner dans le luxe, & que: le partage des biens etoit plus egal entre les particuliers. « Ces-" deux derniers articles, ajoute t-il, font hors d'atteinte ils » faisoient partie du droit public. Quant aux matieres pre-» mieres des habits, il est evident qu'elles etoient plus communes; y ayant tant de troupeaux, & les grandes chaffes » etant si fréquentes, cela devoit fournir beaucoup de laines & » de fourrures pour l'hiver; puis les chanvres, les cotons, & les » racines qu'on cultivoit par-tout, donnoient diverses sortes » de toiles pour l'Eté. Qui bêche son jardin, dit le proverbe » » se courbe & s'arrête; qui laboure son champ est debout & » marche. Plus les habits des Anciens etoient simples, plus la » quenouille, la navette & l'aiguille devoient les multiplier; & » comme la loi faifoit une obligation de l'exemple du travail, » aux personnes du sexe à qui leur etat en ôtoit le besoin, en y comprenant même l'Impératrice, les confommations » devoient être beaucoup moindres que les produits de chaque » année, & dès-là les faciliter, les affurer sans cesse à la société: » & avec eux l'abondance des habits ».

Nous ne nous chargeons point de trouver cette logique en défaut. Donnât-elle prise, il n'y a rien à opposer aux témoignages des Kings. O la belle & l'aimable police que la police.

des habits chez les anciens Chinois! A l'exemple de la nature qui a varié en tant de manieres la figure, la taille, les proportions, les contours & les couleurs des fleurs, elle avoit déterminé selon chaque saison, cérémonie & solemnité, diverses matieres, formes & ornemens pour les vêtemens des Princes & des Grands, des premiers Magistrats & de leurs subalternes, des Gens de Lettres & des simples Citoyens, des matrones & des filles, des jeunes gens & des enfans. « Pour-» quoi cela, demande Tchin-tsée? afin de concilier tous les » intérêts, répond-il; & afin qu'en se servant de cette admi-» rable variété de matieres, de formes & d'ornemens pour » distinguer les rangs & entretenir la subordination, on pût » tirer parti de tout au profit de l'abondance commune. On » donnoit en effet à la multitude, tout le coton & toutes les » peaux de mouton, en décernant aux Grands l'usage journalier » de la foie & des belles pelleteries. Les distinctions de la loi » etoient tellement combinées, que tout ce qui pouvoit être " mis en œuvre pour les vêtemens, etoit tout-à-la-fois & employé » & limité: employé, pour etendre les ressources de l'abon-» dance générale, limité pour qu'elle fût egale dans toutes les » conditions ». Le succès répondit à des vues si sages; &. comme dit Yen-tsee, les plus pauvres avoient des habits chauds pour l'Hiver, & légers pour l'Eté.

Le Ly-ki suppose sans cesse une grande abondance d'habits dans toutes les samilles. Ici il recommande d'ensermer à part ceux de filles, & de ne pas même garder ensemble ceux du mari & de la semme, à moins qu'ils n'aient plus de soixante ans. Là il prescrit aux brus d'avoir soin que leur beau-pere & leur bellemere, soient vêtus chaudement; & de les presser, selon la saison ou le tems, d'en prendre de plus epais. Dans le détail du service silial, qui regardoit sur-tout le Peuple, il fait une enumération

Le Ché-king qui fait chanter aux jeunes filles de la campagne les peines & les chagrins de leur âge, ne leur met jamais de plaintes à la bouche sur leur parure; au contraire il en prend occasion de les faire gémir sur la vanité trompeuse du monde, qui couronne de fleurs les victimes qu'il egorge. Elles parlent de toiles de coton, de chanvre, de Ko, & de diverses peaux & foieries. On trouve dans le Tchcou-ly, qu'il y avoit des Mandarins chargés par office de procurer en tout l'abondance des matieres premieres des habits, & d'autres de les faire mettre en œuvre. Ce grand soin etoit le partage du sexe & la matiere de sa gloire. Un mot dira tout. La femme d'un Lettré, selon le Ly-ki; ne pouvoit pas employer des mains etrangeres pour les habits de son epoux. Il falloit qu'elle en tirât la matiere, de ses vers à soie; la mît en œuvre, & les sît elle-même. Ainsi en etoit-il des jeunes filles pour elles-mêmes; ainsi la navette leur etoit aussi familiere que le suseau & l'aiguille.

Il seroit difficile d'articuler combien leur industrie inventa de sortes d'etoffes, & jusqu'où leur adresse réussit à varier les mêlanges de la foie & du coton, du coton & du chanvre, du chanvre & des diverses ecorces ou racines. Les mêlanges alloient si loin, qu'il fallut donner des bornes à leur zele & arrêter leurs inventions. Les paysannes même avoient les leurs. Leur tendresse imagina les chapeaux de paille pour garantir leur epoux des ardeurs du Soleil, & réussit à ourdir avec tant d'art des feuilles de roseau, qu'elles etoient impénétrables à la

pluie, & formoient des surtouts egalement légers & commodes.

⁽¹⁾ Voyez le Ly-ki, chap. 12.

Si c'est tomber dans la bonhomie de ces anciens tems que de parler d'une si mince invention, qu'on pardonne cette simplicité à qui a vu de près la misere des colons dans leurs villages. Elle nous a si touchés que l'invention sublime du télescope & des lunettes achromatiques paroît moins précieuse à notre sensibilité, que celle de ces petites bagatelles de besoin, qui ont conservé tant de santés, & tant de vies. Il faut convenir qu'après la dispersion des Peuples, quelques branches de la grande samille du genre humain perdirent peu-à-peu leur part à l'héritage commun dans le fond des bois & des déserts où elles s'etoient dispersées. Mais qu'on remonte tant qu'on voudra jusqu'à Yao & Chun, les premiers chess & les Patriarches de la colonie qui s'etablit à la Chine, on trouvera que dès-lors on savoit réduire les grains en farine, & pêtrir diverses sortes de pâtes qu'on cuisoit encore plus diversement.

Laissons aux Grecs la consusion, l'incertitude, & les contradictions perpétuelles du commencement de leur Histoire. Bien des siecles avant qu'il y eût des mangeurs de glands dans l'Arcadie, les greniers publics de la Chine etoient remplis de riz, de froment, d'orge & de diverses especes de mil; les basses cours etoient garnies de cochons, de poules, d'oies & de cannes; les pâturages etoient couverts de troupeaux de brebis, de bœufs & de chevaux; les vergers etoient ombragés de jujubiers, de poiriers, de pommiers, de pruniers, de cerisiers & de noisettiers; les jardins ensin couronnés de plantes odoriférantes, semés de diverses especes d'herbages, & fertiles en toutes sortes de légumes. Les forêts & les montagnes, les rivieres & les etangs y payoient tribut à l'abondance des rables & en varioient les mets.

L'article des alimens des anciens Chinois est trop immense pour que nous puissions en entreprendre la longue enumération,

ration. Avant que Cadmus eût porté des lettres aux Grecs barbares, que Minos eût donné des loix à l'isse de Crete, & que le fameux Hercule eût rempli ses douze travaux, la table des Empereurs & des Princes de Chine, etoit couverte chaque jour de plusieurs fortes de mets, & le simple Peuple mangeoit souvent diverses sortes de viandes avec ses gâteaux de miel ou de froment, & avoit toujours divers herbages avec son riz. La nourriture même des moins riches etoit abondante en tout tems; & les colons dans leurs fêtes avoient pour la venaison & le gibier, pour le poisson & la volaille, bien des cuissons & des affaisonnemens, que la cuisine des Achille, des Agamemnon & des Nestor n'avoit pas encore appris; des bieres & des cidres de plusieurs sortes, leur tenoient lieu de vin de raifin, que le luxe même n'a pas pu maintenir. Il seroit aisé d'accumuler les citations, & de passer d'un King à l'autre. sur-tout pour le tems des Tcheou que nous avons choisi; mais à s'en tenir même aux chansons populaires, on voit que les plus pauvres ne mangeoient jamais leur riz sec, que les vieillards avoient toujours de la viande, & que l'abondance générale mettoit toutes les familles dans cette aisance honnête qui concilie la tempérance avec les besoins.

En Occident, les paysans, même de nos jours, ne sont pour la plupart que de serviles manœuvres qui cultivent à la sueur de leurs fronts des terres qui ne leur appartiennent pas. Chargés en entier du pesant fardeau des travaux continuels de l'agriculture, il n'ont presque qu'une subsistance précaire, & Sont réduits toute l'année à des alimens dont on a bien peu idée dans les villes. Les Colons chinois au contraire, dans les tems dont nous parlons, etoient comme les Juiss sous le sceptre paternel des Juges l'« Les moissons du Laboureur, " dit Kouan-isée, entroient dans ses greniers, & son travail

Tome XIII.

» lui produisoit ses besoins. Il alloit se coucher après avoir » soupé, & se levoit le matin sans être inquiet pour son dîner: » parce que, lors même que l'année etoit mauvaise, ses provi- » sions le mettoient à l'aise ».

Mais pour bien sentir tout ce qui est enoncé dans ce témoignage, & jusqu'où il est vrai, candide & persuasif, il faudroit connoître l'administration paternelle d'alors, qui ne faisoit qu'une famille de tout l'Empire: administration tellement combinée que tous les biens etoient communs, en ce sens que toutes les terres appartenoient à l'Etat, & que l'Etat les distribuoit aux familles, les faisoit passer de l'une dans l'autre selon les circonstances, & n'en retiroit que la dixme pour l'entretien des officiers publics. Les bois, les eaux & les mines, dont il s'etoit gardé le domaine, lui suffisoient abondamment pour ses autres dépenses, parce que les corvées annuelles, auxquelles chacun etoit soumis, dispensoient le fisc des frais des travaux publics. A quoi il faut ajouter qu'outre leurs jardins, leurs parcs & leurs troupeaux, l'Empereur & les Princes avoient en propre les salines & les donanes etablies sur les frontieres de leurs Etats.

Voici de quoi lever toutes les difficultés à ceux qui ont quelque connoissance de ces heureux tems. La Famille impériale & celle des grands Feudataires exceptées, il n'y avoit alors ni noblesse ni bourgeoisse. Onne montoit aux charges publiques, que par la supériorité des talens & des vertus; on y montoit de toutes les conditions, & l'elévation du pere ne faisoit pas un degré pour celle des enfans. De-là vient qu'on trouve dans le Ly-ki que lorsqu'un Etranger s'informe des fils d'un Lettré, on dira que l'ainé sait conduire la charrue & que le cadet apprend à porter le bois de chaussage (1). On ne comptoit alors que quatre

⁽i) Voyez le Ly-ki, article 16.

ordres de Citoyens: les Lettrés, c'est-à-dire, ceux qui etoient ou dans les charges on en voie d'y entrer, les Cultivateurs, les Artisans, & les Marchands (che, nong, kong, chang); or, ces quatre ordres etoient tellement combinés, distribués & proportionnés, que, comme disent les Anciens, de dix Citoyens il y en avoit huit de Laboureurs. Un pareil gouvernement etoit bien favorable à la conservation & à la propagation paisible de la vie des hommes; on avoit moins de besoins, & on y satisfaisoit avec moins de travail, soit à raison de la fertilité de la terre, soit parce que tout le monde travailloit & que chacun dépensoit moins.

Qu'on se rappelle la longue & effrayante enumération des maladies des riches oisis & des artistes, des gens de guerre & des marins, des hommes de cabinet & des pauvres travailleurs; on sera forcé de convenir que toutes ces nouvelles portes que les malheurs des tems ont ouvertes à la mort, etoient sermées pour les anciens Chinois. Quant à celles que la mollesse, l'oisiveté & la corruption des mœurs, agrandirent & multiplierent si effroyablement chez les Grecs & chez les Romains des derniers tems, il n'y avoit pas encore de chemin en Chine pour y arriver. On ne faisoit cas alors que de la vertu & du mérite, selon la belle expression du Li-ki: le moyen que le vice pût devenir si fatal à la fanté de la multitude?

Si cet article etoit & moins intéressant & moins neuf pour l'Europe, nous nous contenterions de dire en général, que les Chinois d'alors etoient réunis en plus petit nombre; que tout le monde etoit occupé, & que les riches n'étoient pas assez riches, ni les pauvres assez pauvres pour rompre le joug des devoirs. Mais voici qui est plus concluant encore. Sans remonter jusqu'aux timidités, aux soins, aux attentions & aux

vigilances de la princesse Tai-gin, mere de Ouen-ouang, pour assurer à son fruit les impressions vertueuses du sein maternel. on trouve attesté par l'Histoire, pour des tems bien postérieurs: « qu'une femme enceinte ne dormoit pas couchée négligem-» ment, ne s'asseyoit pas de côté, ne se penchoit pas quand » elle eroit debout, ne mangeoir rien qui fût d'un goût dépravé, » ne touchoir pas même à des viandes mal découpées, & ne » s'asseyoit pas sur une natte si elle etoit mal déployée. Ses » yeux ne pouvoient rien voir ni fes oreilles rien entendre » qui réveillat aucune mauvaise idée. Pour se procurer même » un sommeil plus paisible & plus serein, elle faisoit chanter » le soir des vers du Chi-king. C'est par ces précautions, que » les anciennes meres assuroient à leurs enfans une heureuse » conformation d'organes, & tout ce qui peut soit faciliter la » vertu, foit aider les talens (1). Ce morceau porte avec foi sa réflexion. Du reste toutes les meres d'alors allaitoient elles-mêmes rous leurs enfans, & on laiffoir à leur tendresse le soin de leur premier âge. Dès que la raison commençoit à poindre en eux, les filles s'enfermoient avec leurs meres dans l'appartement intérieur, d'où elles ne sortoient que pour se marier, & les garçons le quittoient pour ne plus y revenir. Celles-ci apprenoient sous les yeux de leurs meres la modestie, l'obéissance, & les timidités de la pudeur, la pratique du cérémonial, les ouvrages de l'aiguille, & la grande science du ménage (2). On etoit persuadé alors, que conquérir ces jeunes cœurs à l'amour de la retraite & au goût du travail, c'etoit affurer le bonheur de leurs jours, & la vertu de la génération suivante.

Le Portique & le Licée n'ont donné que des Philosophes; les ecoles des trois premieres Dynasties peuploient l'Empire

⁽¹⁾ Voy. Sée-ki-lie-niu, Tchouen, (2) Voy. Nei-tsée-yen-y,

de bons Citoyens. Elles etoient multipliées sans sin, parce que l'Etat en faisoit la dépense, & exigeoit que tous les enfans sans distinction y allassent puiser cette unisormité de doctrine & de morale, de connoissances & de goûts, qui captive l'indocilité, subjugue l'inconstance, enchaîne le caprice, déroute les passions, etouffe les défauts, donne d'autant plus d'essor au talent, au génie & à la vertu, qu'ils sont, pour ainsi dire, en vis-à-vis, & comme mis aux prises de fort près. Les fils même des Princes & des Grands n'etoient que des ecoliers dans les Ecoles, & les maîtres y avoient tous les droits des peres. Les premieres etudes finies, c'est-à-dire, vers la fin du troisieme lustre, on examinoit ceux qui etoient propres à présider aux facrifices, à entrer dans les charges, à porter les armes, à exercer la médecine, à etudier l'astronomie, ou à exceller dans les arts & métiers (1); & on les faisoit entrer en petit nombre dans une seconde ecole, pour se mettre en etat de remplir un jour la carriere qui s'ouvroit devant eux : tous les autres alloient vouer le reste de leur vie aux travaux de l'agriculture ou au commerce. Ce n'est pas ici le lieu de finir le tableau de cette belle education. Bornons-nous à ce qui fait le plus à notre sujet, & remarquons que ces secondes etudes etoient entremêlées de divers exercices: etudes & exercices qui varioient eux-mêmes selon la saison. La musique & la danse, l'art de conduire un char & de tirer de la fleche, fortifioient les corps & délaffoient les esprits des enseignemens sérieux sur les Kings & sur les sciences. Remarquons encore que les vertus religieuses, morales, civiles & domestiques etoient regardées comme le grand objet de l'education; & que la supériorité des talens ne pouvoit jamais y suppléer dans les différens examens sur les mœurs, ni garantir de la proscription flé-

⁽¹⁾ Ly-ki, art. 5.

trissante, ou même de l'exil, qu'attiroient les fautes & les vices (1).

Les hommes etoient alors plus forts, & on les marioit plus tard que l'on n'a fait depuis, parce que dit Sée-ma-kouang, la corruption des mœurs ne pressoit pas les peres & meres de hâter le mariage de leurs enfans; & parce que aussi ils regardoient une fécondité trop précoce, comme egalement fatale à la santé des meres & à la constitution de ceux à qui elles donnoient la vie, à la tranquillité des familles & à la perséverance de l'amour conjugal, à l'education qu'il falloit avoir reçue & à celle qu'il falloit donner. La regle commune fixoit l'âge de vingt ans pour les filles & de trente pour les garçons. C'etoit aux peres & meres à affortir leurs caracteres: « les personnes d'un sexe différent, dit le Ly-ki, ne doivent » pas même savoir leur nom, ni s'envoyer des présens, que les » propositions de mariage ne soient acceptées. » Mais il etoit d'autant plus sûr alors de s'en fier à la tendresse des parens, qu'une fille n'ayant point d'autre dot que sa vertu & son mérite, la convoitise des richesses ne pouvoit ni egarer leur choix ni l'arrêter.

Tout etoit sérieux, médité & solemnel dans les préludes des siançailles. Les deux familles qui alloient s'allier, s'avançoient l'une vers l'autre par des paroles portées, par des honnêtetés & par des présens. Les siançailles qui devoient avoir une publicité légale, dévançoient de plusieurs mois la grande solemnité des noces, à laquelle on se préparoit par le jeûne & la pureté pour se rendre l'esprit proprice (2). Les Princes, l'Empereur lui-même, alloient chercher leur epouse dans sa maison, pour montrer, disent les Anciens, que le respect est le premier

⁽¹⁾ Voyez Ly-ki, art. 5, 6, & 17. (2) Vayez Ly-ki, art. premier.

lien des cœurs. Le pere, la mere & tous ses plus proches parens lui faisoient leurs adieux, en lui recommandant, chacun comme il lui convenoit, d'être inviolablement fidelle à remplir ses nouveaux devoirs. Aussi la sête finie, elle débutoit, de quelque rang qu'elle fût, par inviter son beau-pere & sa bellemere à un repas domestique, dont elle avoit préparé tous les mets, & dans lequel elle les servoit seule. Que ceux qui cherchent à approfondir les choses, examinent pourquoi le nouvel epoux conduisoit de chez soi le char où il venoit chercher fon epouse, montoit s'y affeoir avec elle, le conduisoit quelque tems, puis lui en remettoit les rênes, & en descendoit avant d'arriver, pour l'attendre à la porte de sa maison & l'y introduire; pourquoi il se mettoit seul à table avec elle dans leur appartement, troquoit trois fois de coupe en cérémonie avec elle pendant le repas, & n'avoit les trois premiers jours de la noce, ni musique ni réjouissance, les consacrant à la continence, dit le Kia-ly; pourquoi encore la nouvelle mariée retournoit à la maison paternelle après un mois, & y faisoit um affez long séjour, séparée de son epoux, qui ne venoit l'y visiter que rarement & en cérémonie; pourquoi enfin, elle etoit toujours traitée comme un hôte après son mariage, dans sa famille, & même par ses pere & mere, tandis qu'elle etoit occupée des plus bas & des plus vils soins d'un ménage dans celle de son epoux: ou plutôt qu'ils entrent avec nous dans l'intérieur d'une famille, & ce qu'ils y verront, le leur apprendra mieux que toutes leurs réflexions.

Chez les anciens Chinois, au premier chant du coq, tous les enfans & toutes les brus entroient respectueusement dans la chambre du pere & de la mere, pour les aider à s'habiller & les servir. Chacun avoit son emploi, & les plus petits etoient admis à leur rendre les services enfantins & aimables que

portoit leur âge. Le Ly-ki, où sont conservés ces précieux détails, avertit les brus de composer leur maintien, de baisser le ton de leur voix, & d'ajouter à leurs empressemens un air gai, respectueux & attentif qui les rende agréables. Il prescrit aux fils déjà en charge, de venir les saluer avec respect, & de donner des ordres asin qu'on prépare le dîner selon leur goût. Il exige que toute la famille environne le papa & la maman pendant leurs repas; & il fait une distinction, du soin de les servir de plus près. Dans le cours même de la journée, les cadets doivent céder à leur frere aîné la consolante distinction de leur offrir ce qu'ils demandent; & le grand privilege des brus est d'être toujours présérées en cela à leurs propres silles. Pour le soir chacun avoit son emploi lorsqu'ils alloient se coucher. Un Lettré, un Mandarin, un Grand de l'Empire, devoit son exemple à toute la famille (1).

"Tout notre corps, jusqu'à nos cheveux, disoit Consucius; nous vient de nos parens. Le conserver & le respecter est premier degré de la piété filiale. Pour en atteindre la per"section, il faut secouer le joug du vice, marcher à pas de géant dans la carriere de la vertu, & immortaliser son nom pour assure une gloire durable aux auteurs de ses jours...
"qui aime son pere & sa mere, qui les honore de cœur n'oseroit ni hair, ni mépriser personne... Les grands devoirs de la piété filiale ne varient que pour les détails. Ce qui est essent la piété filiale est la loi eternelle du Ciel, la justice suprême de la retre, & la mesure invariable de tout mérite. Nos anciens Princes avoient mis toute leur politique à exceller en ten"dresse & en respect pour leurs parens. Les Grands imitoient le Prince dans le secret de leur domestique. Ils n'auroient

» pas osé marquer du mépris pour le dernier de leurs gens, » comment auroient-ils ofé manquer d'egards pour leur epouse, » ou de tendresse pour leurs enfans? Nos parens nous ont » donné la vie. Voilà le lien au-dessus de tout lien qui nous » attache à eux, le titre imprescriptible de leur autorité & le » fondement inébranlable des sentimens intimes & des hautes » préférences qu'on leur doit. La piété filiale met à profit » toutes les productions de la nature & les economise avec » fagesse pour subvenir aux besoins des peres & meres. Un » fils bien né fait eclater son respect pour eux jusques dans le » secret de leur appartement; il leur procure sans cesse tout » ce qui peut assurer leur conservation & etendre leurs plaisirs, » il redouble de soins & d'attentions dans leurs maladies, il » leur rend les derniers devoirs avec une profusion de larmes » & un excès de douleur qui expriment ses inconsolables » regrets, honore enfin leur mémoire avec une sensibilité & » une pompe qui la confacrent (1) ».

Il faut avoir lu les King & les annales pour comprendre jusqu'où ces maximes copiées sans choix peignent & repréfentent d'après elle-même la piété filiale des anciens Chinois. Il faut avoir vu dans le Chou-king jusqu'où Chun s'imputoit amérement les froideurs d'un pere prévenu, les injustices d'une marâtre surieuse, & les jalousies orgueilleuses d'un cadet préféré; jusqu'où aussi Ouen-ouang poussoit les attentions & les sollicitudes de son amour pour la vieillesse de son pere, & Kao-tsong ses regrets, sa désolation & sa douleur pour la mort du sien. Il faut avoir lu dans la Chi-king les soupirs d'un grand Ministre inconsolable, de ce que les soins continuels du gouvernement privent sa tendresse d'en rendre à son vieux pere; les inquiétudes d'un Soldat qui oublie ses

(1) Hiao-king.
Tome XIII.

périls, pour songer aux maux qui affligent la caducité de ses parens; & les plaintes d'un Colon, qui n'est désolé de la perte des moissons, que parce qu'elle diminue les ressources de sa piéré filiale. Il faut avoir examiné les loix, les préceptes, les coutumes, les usages, les observances, les pratiques, les attentions, les réserves, & les cérémonies dont le Ly-ki fair mention au sujer de la piété filiale, vers laquelle il ramene tout, à laquelle il revient de par-rout, & qu'il met continuellement au-dessus de tout. Il faut avoir admiré enfin dans l'Histoire, une jeune bru, qui se met à genoux pour présenter la mammelle à fa belle-mere décrépire; un enfant qui rassasse les cousins de son sang., pour en epargner les piquires à sesparens; une jeune fille, qui se jette sur un tigre, pour sauver son pere qui alloir être dévoré. L'ancienne Chine dut à la piété filiale, cette universalité de sagesse & de vertu, qui conserva si long-tems l'innocence des mœurs publiques, & augmenta le bonheur des peres & meres, de celui de leurs familles & de tout l'Empire.

La liaison des conséquences nous a entraînés vers un sujert bien doux à traiter. Qu'on nous pardonne cet ecart, d'où ils est d'autant plus aisé de revenir à notre sujet, qu'il nous met à même de l'envisager sous un nouveau point de vue. Combiens en esse de Nations barbares, venues originairement des Chinois sugitifs qui s'etoient cachés dans les déserts pour y eviter le glaive de la Justice! Combien de Nations surent comme conquises à l'humanité & conservées à une vieillesse que la sérocité de leurs mœurs les empêchoient d'atteindre! Mais cet atticle intéressant nous conduiroit trop loin. Nous ne reviendrons point même sur nos pas par des réslexions, pour rapprocher ce que nous avons dit de la conséquence qu'il ens saut tirer. Autant il est certain que la longue vie des hommes,

SPÉCIALEMENT A LA CHINE.

pris dans leur généralité, dépend en premiere instance de la bonté du séjour qu'ils habitent, des aisances des maisons où ils logent, de la salubrité & de l'abondance des alimens dont ils se nourrissent; de la commodité des habits dont ils sont vêtus, de la juste mesure des travaux dont ils s'occupent, & sur-tout de l'innocence des mœurs, qui ecarte du corps tous les excès, & sauve l'ame du fatal constit des passions; autant il est palpable & démontré que la saçon de vivre & les mœurs des anciens Chinois devoient naturellement conduire la multitude à une longue & paisible vieillesse.

II.

Une des principales causes de la longue vie des anciens Chinois, sutla douceur de leur gouvernement. L'autorité souveraine sur etablie sur le modele du pouvoir parernel. La Chine n'environna le trône impérial de tant de majesté & de tant d'eclat, que pour obliger ceux qui y montoient, à une supériorité de sagesse & de vertu, qui correspondit à celle de leur rang, & ne rompit pour eux l'equilibre de l'egalité universelle, que pour assurer plus essicacement les prépondérances & les changemens qui devoient maintenir celle de leurs sujets.

Une autorité limitée & dépendante dans un Empereur, ne seroit qu'un fantôme d'autorité dans une infinité d'occasions décisives; une autorité aussi sans frein ni arrêt, conduiroit comme par elle-même aux tyrannies de l'affreux despotisme. L'une & l'autre est inconciliable avec la douceur & la bien-faisance d'un gouvernement tout paternel. Celle des Empereurs des anciens Tcheou, ne voyoit rien entre le Ciel & elle, & embrassoit tout sur la Terre; mais elle n'agissoit dans les Provinces, que par les Princes seudataires; dans les domaines Tt 2

impériaux, que par les chefs de l'administration; & dans l'intérieur même du palais, que par des Officiers en titre: c'est-à-dire, qu'elle ne pouvoit agir que communiquée, qu'elle ne pouvoit être communiquée que par la loi, & que la loi qui la communiquoiren dirigeoit l'exercice & les fonctions. Or la loi etant essentiellement sage, juste & invariable, l'usage de l'autorité devoit l'être. Comme néanmoins la plénitude de puissance de l'Empereur, si nécessaire en soi pour contenir les Princes & les premiers Magistrats, pouvoit devenir fatale au bien commun, ou par ses défauts, ou par ses fautes, ou par ses méprises, la loi l'avoit environné des censeurs choisis, qui venoient au secours de sa foiblesse par leurs représentations & leurs conseils. Sesregards ne pouvoient jamais fuir le miroir de la vérité qu'ils lui présentoient. La loi outre cela avoit mis deux Historiographes à ses côtés, pour ecrire l'un ses paroles, l'autre ses actions, & lui faire entendre d'avance ce qu'en diroient les siecles à venir. La loi enfin obligeoir les Princes de l'Empire & les premiers Magistrats, à réclamer pour elle par leurs prières, par leurs larmes & par leurs foupirs, jusqu'à se facrisier pour les intérêts, & renoncer à leurs emplois plutôt que de la trahir. Sa caufe ne pouvoir succomber que par leur entiere défection; & cette défection etoit comme impossible.

Voici ce qui ne caractérise pas moins ces heureux tems, & ce qui assuroit encore plus prochainement la douceur de l'administration. On arrivoit de toutes les conditions à la Magistrature, mais on n'y arrivoit que par la science, le mérite & la vertu. On passoit d'abord par les petits emplois, il falloit s'y distinguer pour monter aux grands. & on perdoit les uns & les autres à la moindre malversation. Le nombre des charges etoit très limité, & celui de ceux qui pouvoient les remplir ne l'etoit point. L'Antiquité etoit persuadée que l'autorité du

ministere public perd de son ascendant, de sa force & de sa majesté, à proportion qu'elle est plus répandue. Elle croyoit encore que la distance des officiers assure plus essimate cacement la tranquillité publique, lorsque la ramification des charges est bien entendue; parce que l'action du premier mobile, est plus prompte, plus directe, plus pleine, plus continue, plus uniforme, & plus irrésistible. Peu d'hommes d'ailleurs ont le talent de conduire les hommes. C'est l'étousser que de le resserer; & surcharger l'etat que de trop multiplier les emplois.

Avoir ouvert l'entrée des charges & des dignités à toutes les familles, mais ne les fixer jamais dans aucune, c'etoit ramener une génération par l'autre à la feule egalité des conditions, dont les fociétés humaines foient susceptibles: egalité dont personne ne pouvoit jamais se plaindre, & dont tout le monde recueilloit continuellement le fruit; egalité qui ne faisoit qu'une grande famille de tout l'Empire, & qui contribuoit à maintenir ces persévérances de politesse, ces désérences d'honnêteté, ces attentions de conduite, ces egards de considérations, cette noblesse de procédés, cette candeur de sentimens, cette générosité, cette bienfaisance, cette bonne-soi & cette loyauté de cœur, qui sont le charme de la vie.

Toutes les Nations du monde ont entendu parler du cérémonial politique, civil & domestique des anciens Chinois. Or, ce cérémonial que nous osons appeller un chef-d'œuvre de sagesse, venoit de tous côtés au secours de la concorde contre les entreprises de la vanité & les usurpations de l'orgueil, par qui commencent tous les troubles. On n'a pas senti, on ne sent pas, on ne sentira peut-être jamais au-delà des mers, jusqu'où la pratique continuelle du cérémonial, de l'etiquette & des usages reçus, touchent de près par-là à la sélicité.

publique. Oui sans doute, les formules de civilité, les attentions du moment, les modesties du bout des levres, & les offres de courtoisse, dont l'ensemble formoit le cérémonial & la politesse antiques, ne sont qu'un mince vernis répandu sur l'extérieur, & les passions ne doivent passer que pour cachées par le voile dont il les couvre. Les anciens Législateurs l'avoient certes bien compris. Mais ceux qui en ont pris occasion de plaisanter sur leur prétendue ignorance, n'ont pas vu comme eux, que la loi humaine n'ayant point de prise sur le cœur, c'etoit avoir remporté une grande victoire sur les passions, que les réduire, non-seulement à se cacher, mais encore à prendre le ton du sentiment & à se revêtir de l'extérieur de la vertu. Outre en effet que cette façon de se montrer & de représenter, empêche ces rengorgemens d'orgueil & ces dedains de fierté, ces saillies de corruption & ces hardiesses de licence, ces confidences de trahison & ces témérités de jalousie, qui allument une passion par l'autre; outre qu'elle force en tout tems & en tout lieu à des marques de respect, d'estime & d'amitié qui imposent aux prétentions, & les calment, font tomber les craintes, dissipent les défiances, arrêtent la précipitation des jugemens, ouvrent une issue aux réflexions, & fortifient la probité de la conscience, contre la foiblesse de l'ame; outre enfin qu'elle prévient les offenses de la grossiéreté, les incartades de l'humeur, les brusqueries de la rudesse, & les négligences de la familiarité: elle empêche la contagion du scandale, consacre la subordination, maintient les préséances du rang ou de l'âge, & admet dans le commerce de la vie civile, cette continuité d'attentions, de prévenances, d'egards, de déférence, d'honnêteté, qui amollissent l'autorité, & annoblissent la dépendance.

Confucius qui le sentoit en philosophe citoyen, sut obser-

vateur jusqu'au scrupule de toutes les ordonnances & dispositions du cérémonial, abaissa son génie jusqu'à en expliquer les plus menues observances, & en mêla l'enseignement à celui des vérités les plus essentielles & des premiers devoirs. Bien plus, pour conserver dans toute sa pureté le cérémonial des Anciens & en procurer les avantages aux générations suivantes, il compila lui-même le Ly-ki, où il sit entrer tant d'usages, de coutumes, de traditions; & s'opposa toute sa vie, à découvert & avec force, aux innovations philosophiques qui tendoient à rompre cette antique & utile barrière. Si le cérémonial ne donne aucune versu, il empêche les progrès du vice, & laisse à l'innocence toutes ses forces.

Si la Chine, devenue idolâtre, n'est pas tombée dans les bassesses, les avilissemens & les excès infames qui prostituerent la sagesse d'Athenes & la majesté de Rome aux pieds des idoles, la Chine le doit à la décence dans laquelle l'a maintenue le peu même qui lui reste de son ancien cérémonial. Quels que soient ses désordres & sa corruption, les bienséances qu'elle observe, la morale qu'elle enseigne, la conduite qu'elle affiche, sont un hommage continuel rendu à la vertu & à la vérité.

L'Histoire qui raconte avec candeur bien des désordres & des abus particuliers, les fait croître en proportion du dépérissement & du discrédit du cérémonial antique. Selon la peinture qu'en sont les Kings, le trône de l'Empereur etoit alors bien plus elevé qu'il ne l'a eté depuis; les Princes & les Grands n'en approchoient qu'en habit de cérémonie, & pour se prosterner la face contre terre; mais l'Empereur en descendoit pour faire accueil à un simple Lettré. Il alloit visiter un vieilfard du Peuple, un petit officier malades, & ne recevoit des présens, que pour avoir occasion d'en faire de magnisiques.

Les hommes publics etoient environnés de distinctions & d'un appareil de puissance qui commandoit au loin le respect; mais ces distinctions & cet appareil, qui ne mettoient aucune barriere entre leur tribunal & les derniers Citoyens, les accompagnoient lorsqu'ils assistaite dans leur degré de parenté aux fêtes & cérémonies de leurs familles. Toutes les prééminences d'un homme public ne servoient qu'à donner plus d'eclat à la maniere dont il cédoit la premiere place à un frere aîné, à un oncle, ou à un vieillard du village. Ces fêtes & ces cérémonies domestiques etoient, comme les politiques & les civiles les plus folemnelles, des leçons touchantes de subordination & d'honnêteté. Le frere y recevoit de son cadet tous les respects qu'il rendoit à son aîné, & le plus petit enfant y avoit droit à des egards proportionnés à son âge. Dans le commerce même des champs le plus familier, on y avoit les prévenances, l'affabilité & la politesse de la ville; & il falloit les y porter, sous peine d'y en recevoir des leçons : ainsi que cela arriva à quelques disciples de Confucius.

Tout répondoit dans le gouvernement, à cette urbanité des mœurs générales. Quelques Princes de l'Occident ont mérité le glorieux furnom de peres des Peuples. Le Chi-king décerne celui de pere & mere du Peuple aux Empereurs, pour exprimer encore plus energiquement & plus tendrement ce qu'ils faisoient pour lui. Les premiers fondateurs de la Monarchie avoient tourné d'abord tous leurs regards vers l'agriculture, comme vers la source primitive de la subsistance des Peuples & de la vraie richesse de l'Etat. La faciliter, l'etendre, l'encourager, l'adoucir & l'annoblir, sut l'objet de leurs successeurs. Que de sagesse dans cet admirable partage de terres, qui couvrit peu-à-peu toute la Chine de cultivateurs, & changea ses marais & ses bois en campagnes fertiles, que chaque année

année couvroit d'abondantes moissons & couronnoit de fruits! Partage systématique, mais partage paternel, qui, attachant chaque famille aux terres qui lui etoient assignées, faisoit son intérêt particulier de l'intérêt commun; partage qui, en proportionnant les impôts à la fertilité de la terre, & le nombre des Colons à ce que pouvoit lui faire produire leur travail & à ce que demandoient leurs besoins, arrêtoit tout à la fois & les murmures du mécontentement, & les négligences de la paresse, & les entreprises de la cupidité: partage qui, en fixant la multitude dans les campagnes, fixoit le sort de l'agriculture, & lui affuroit pour tous les âges les premiers soins du Ministere public; partage enfin qui tendoit par lui-même à etendre sans cesse les conquêtes de l'agriculture, parce qu'il en faisoit un besoin qui marchoit de front avec les progrès de la population, & auquel il ne pouvoit subvenir que par des défrichemens qui augmentoient la population à leur tour, & avec elle la nécessité de les augmenter eux-mêmes.

La loi en effet ayant proportionné la grandeur du champ au nombre des Colons, il falloit de nouveaux champs pour de nouveaux Colons, & de nouveaux Colons pour de nouveaux champs. La direction publique, trouvant de nouveaux Colons dans les progrès de la population, trouvoit de nouveaux champs pour eux dans les défrichemens; & conduifit ainsi comme de front la population & l'agriculture de District en District, de Province en Province, jusqu'au Cha-mo, aux rivages de la mer, & aux montagnes les plus occidentales du Yun-nan & du Sée-tchouen. Plus les premiers chefs de la famille des Tcheou s'etoient signalés dans cette carriere, plus les Empereurs, leurs descendans, eurent à cœur de s'y distinguer. Des déserts jusqu'alors stériles, ouvrirent leur sein au riz & au froment qu'ils y firent semer, & les marais leur

Tome XIII.

rendirent en moissons les joncs & les roseaux qu'ils n'y avoient plus voulu.

Il le falloit ainsi: l'impulsion puissante du sceptre qui reculoit sans cesse les limites des terres cultivées, se replioit aussi sans cesse sur elles, pour y entretenir la continuité des travaux, y donner effor à l'industrie, & y vaincre par le secours de l'art, les dédains & les epargnes de la nature. Les rivieres se resserrerent dans leur canal, les ruisseaux vinrent s'etendre dans les plaines arides, les collines s'applanirent sous le soc de la charrue, l'agriculture gravit jusqu'au sommet des montagnes, & des amphithéatres de moissons verdoyantes y succéderent aux plus affreux rochers. Nous respectons toutes les louanges qu'on a données aux pyramides, aux obélisques, aux labyrinthes & aux innombrables palais qui ont tant fait admirer la grande puissance des Rois de l'ancienne Egypte; mais qu'on nous pardonne d'applaudir à la sagesse des anciens Empereurs de Chine, qui n'ont jamais cherché à eblouir le vulgaire par ces fastueuses & durables inutilités, ont méprisé la vaine & farale gloire d'une magnificence encore plus tyrannique que gigantesque, & n'ont travaillé à s'immortaliser que par les empressemens & les générosités de leur bienfaisance. Ce qui fignala leur puissance, & qui leur a mérité les louanges de tous les siecles, ce sut ce qu'imagina la sensibilité de leur cœur paternel pour alléger aux Colons les peines continuelles de la culture des campagnes; ce fut d'avoir entre-coupé tous les champs d'une infinité de canaux, contenu les plus grands fleuves par de fortes digues & des levées, ménagé de tous les côtés des bassins & des réservoirs pour les arrosemens, répandu dans chaque endroit toutes les especes de grains & de légumes, multiplié sans fin les instrumens du labourage, accrédité sans relâche les découvertes utiles & les nouvelles inventions,

facilité enfin à tout le monde la culture lucrative de la foie par des plantations innombrables de mûriers qui joignoient les hameaux aux hameaux, les villages aux villages, les villes aux villes, & offroient une continuelle moisson de feuilles fur les bords des chemins qu'elles embellissoient. Nous le dirons avec assurance: les jardins merveilleux que la magnificence de Sémiramis avoit suspendus en l'air sur d'enormes voûtes, qu'etoient-ils, comparés à tant de vastes Provinces ainsi défrichées, cultivées, fertilisées & embellies? Les Empereurs de Chine ne laissoient pas même approcher des villes ni de leurs palais les inventions & les industries suriles, qui ont aujourd'hui tant de panégyristes.

Les besoins de la société sont immenses, disoient-ils: un travail immense peut seul y subvenir; l'enfance & la vieillesse, l'infirmité & la foiblesse ne peuvent pas en partager le poids; les officiers publics & les Gens de lettres à qui est consié l'enseignement, ou qui se préparent à leur succéder, ne le doivent pas. Permettre aux arts d'agrément & d'imagination, de diminuer le nombre de ceux qui en sont chargés, ce seroit se rendre complice de leurs fatales inutilités, augmenter toutes les miseres de la vie par de nouveaux besoins, & exercer une tyrannie d'autant plus cruelle, qu'en paroissant augmenter l'abondance publique, elle en tarit la véritable source. Les délicatesses, les vains rassinemens, & les plaisirs dispendieux du luxe, sont de véritables usurpations sur les besoins communs.

Ici que ne pouvons-nous epuiser les aimables détails où entrent le Ly-ki & le Tcheou-ly, soit sur les Mandarins qui alloient inviter les cultivateurs à profiter des beaux jours du Printems pour préparer les nouvelles moissons, leur enseigner les soins de la culture, diriger les arrosemens, & le sceptre

de la Justice à la main, débrouiller toutes les limites des champs; soit sur les officiers préposés pour veiller à la conservation des bleds, commander des chasses de défense qui repoussoient les bêtes des bois & des montagnes dans leurs forêts, prévenoient leurs ravages, & délivroient les campagnes de toutes les craintes qui en auroient troublé les travaux; foit sur les ordres qui suspendoient toutes les corvées pour les ouvrages publics, & laissoient au Peuple tous ses loisirs & toutes ses forces, afin qu'il pût vaquer plus doucement aux foins de l'agriculture ; foit sur les attentions de bonté qui faisoient cesser en tous lieux les dissérens travaux de la terre, & invitoient les Colons, au nom même de la loi, à prendre quelque repos pendant que les bleds montés en epis se remplissoient de grain; soit sur les encouragemens du Prince, qui envoyoit ses gens dans les campagnes, pour exhorter paternellement les Moissonneurs à ne pas différer par la crainte des chaleurs la consolante fatigue de la récolte, d'où dépendoit tout leur bien-être & l'abondance publique; soit enfin sur les. avertissemens publics pour les engrais, les semailles & les. provisions d'Automne, afin que l'hiver trouvât tous les champs en bon etat, & les familles environnées dans leurs demeures, des commodités que méritoient leurs travaux!

Quel gouvernement que celui des anciens Tcheou dans les tems qui correspondent à ceux de la fin des juges & des premiers Rois de Jérusalem! les Empereurs ne bornoient pas leur sollicitude paternelle à protéger l'agriculture par leurs loix, à l'encourager par leurs soins, à la diriger par leur sagesse, à la seconder par leur vigilance, à la favoriser par leurs biensaits; tout ce qui la concernoit attiroit singuliérement leur attention, & intéressoit sans cesse leur bonté; il falloit leur en porter là nouvelle d'unbout de l'Empire à l'autre; ils se mettoient eux-mêmes à

la tête des grandes chasses d'hiver dans les montagnes du Ki-tcheou, pour y diminuer le nombre des bêtes féroces, & fauver les moissons de leurs ravages. Tous les Princes l'imitoient dans leurs Etats, & partageoient leur chasse, comme lui, avec les chasseurs qui les avoient suivis, & les vieillards qui me pouvoient plus en soutenir les fatigues. Pour annoblir tout à la fois par son exemple le labourage & le consacrer par la. Religion, le chef de la grande famille de l'Empire prenoit lui-même en main le manche de la charrue, & traçoit trois. fillons dans le champ deffiné à la culture du bled des facrifices; les Princes du sang & les Grands consinuoient l'ouvrage sous ses yeux en habits de cérémonie, & prenoient ensuite avec lui un repas champêtre, au milieu des Laboureurs & des-Vieillards dont ils etoient entourés. Pour donner encore plusd'eclat à cette auguste cérémonie, l'Empereur y paroissoit accompagné de toute sa Cour, & la marche de son retour avoit la pompe, l'appareil & la joie d'un triomphe.

C'etoit pour prévenir les calamités publiques, que les Mandarins avoient toujours les yeux ouverts sur les mœurs du Peuple, veilloient de si près sur l'education de la jeunesse, conservoient avec tant de vigilance la doctrine des Anciens, détournoient de si loin les scandales, & s'opposoient avec tant de fermeté & de rigueur aux moindres abus. Ce soint décidoit de leur fortune. Le gouvernement les rendoit responsables de tous les egaremens de la multitude. Pour comprendre jusqu'où alloit à cer egard la vigilance publique, il suffit de se souvenir que toute innovation devoit être dénoncée comme un attentat commis contre la Commune; que l'Empereur se faisoit porter les chansons qui avoient cours parmi le Peuple: pour examiner où en etoient ses mœurs; & quand les jeuness Eleves du College impérial etoient incorrigibles, il falloit l'em

avertir. Il jeûnoit trois jours avant de les condamner; mais il les exiloit dans un désert, afin que la contagion de leurs vices ne devînt pas un levain de corruption pour les mœurs publiques.

Quant aux crimes & aux forfaits que la Justice frappe de son glaive, Chun disoit, au commencement de la Monarchie, « les loix font grace à ceux qui font plus malheureux que » coupables; elles ne déploient toute leur rigueur que contre » les crimes réfléchis ou réitérés. Encore que d'attention & » de respect pour l'humanité ne doivent pas avoir les juges! Il » ne faut punir que lorsque la clémence elle-même ne peut plus » pardonner ». Ces belles paroles, qu'on trouve si admirablement bien commentées dans les instructions que Kang-kao donna tant de siecles après au jeune prince Fong son frere, & mieux encore dans les annales, peignent au naturel la douceur & l'esprit de l'ancien gouvernement jusques dans ses rigueurs. Les Empereurs, en pliant sous la dure nécessité de venger la cause publique, n'ont jamais oublié qu'ils etoient peres: leur tendresse aussi a toujours adouci & affoibli les coups dont ils etoient forcés de frapper leurs sujets. Voilà pourquoi ils avoient imaginé cet appareil effrayant, ces condamnations multipliées, ces préludes lugubres, qui annonçoient une sévérité qu'ils n'avoient pas, & qui produisoient l'effet essentiel des supplices.

Les Empereurs s'etoient réservé le triste droit de prononcer seuls des arrêts de mort; parce qu'ils etoient plus sûrs de leur cœur que de celui de leurs Magistrats. Mais quand il falloit en prononcer ensin, que de formalités! que d'examens! que de délibérations! Toutes les sêtes de leur Cour etoient suspendues, la magnificence disparoissoit d'autour de leur personne, ils choisssoient la saison la plus rigoureuse & la plus lugubre de

l'année; ils se retiroient en solitude, se préparoient par le jeûne, & leur main tremblante se resusoit encore à signer-bien des arrêts, & n'en signoit d'autres qu'en les adoucissant. Ils s'appliquoient de toutes leurs forces à cultiver la paix par leur douceur, leur modération, leur sagesse & leur equité.

Les fiecles entiers s'ecouloient sans aucun bruit de guerre; & quand il falloit la déclarer à quelque Prince rebelle, parcombien de moyens ne tâchoient-ils pas de le faire rentrer dans son devoir avant de s'y déterminer!

« Ah, Seigneur! (disoit un vieux Lettré dans ses représen-* tations à un Empereur ebloui par le faux eclat d'un grand? » nom), voyez d'où partent vos desseins & où ils tendent. Il. » falloit repousser les Barbares, que nos dissensions avoient-» attirés : votre auguste pere l'a fait en héros. Combien de-» victoires dans deux campagnes! mais combien de larmes. » n'ont-elles pas fait verser sur les palmes qu'il a moissonnées! » que de veuves & d'orphelins! que de peres & de meres. » désolés ne voient que le souvenir de leurs pertes dans ses » victoires! Il en gémissoit lui-même dans son triomphe, & " tous les maux qu'il avoit détournés de nos frontieres, ne » pouvoient le consoler de ceux qu'il avoit causés malgré » lui: l'admiration de tous les fiecles lui en tiendra compte; » & louera d'autant plus cette noble sensibilité, qu'il devoit » la guerre au falut de ses Peuples, & l'a finie malgré les. » fuccès dès qu'il n'y a plus eté forcé. Mais vous, seigneur, » qui vous force à l'entreprendre? Quoi! la vaine ambition » de groffir les tributs qu'on vous porte, aveugleroit votre » sagesse jusqu'à renoncer aux biens sans nombre que vous » prodigue la paix? La politique & l'Histoire vous le diront;; » il faudra ouvrir vos trésors, dépeupler les campagnes, armer-» les Princes de l'Empire, vous exposer tout à la fois auxe

" ligues des ennemis que vous allez vous faire, & aux cabales » des mécontens que vous allez réunir; à attirer sur vos fron-" tieres la guerre que vous voulez porter au loin, & à l'allumer » peut-être dans le sein de vos Etats; à courir en vain après " des victoires injustes, & à trouver des révoltes & des » défections encore plus criminelles. Votre sujet connoît votre » sublime pénétration, il n'insistera point sur tout ce qu'elle » a prévu; mais il en appellera à votre cœur, & le prendra » pour juge de tous les homicides dont elle seroit comptable. » Quoi, seigneur! un criminel, un malfaiteur, un scélérat » condamné par la loi, jugé solemnellement par vos Magis-» trats, votre justice hésite à signer sa mort; ce n'est qu'après » de nouveaux examens & de longues discussions, que l'intérêt » public vous arrache enfin sa condamnation: & vos Princes, " vos Grands, vos plus fideles sujets, & des millions d'innocens, » vous les envoyez mourir loin de leur Patrie, dans les exé-» cutions sanglantes de la guerre : toute mon ame se resuse. "à cette pensée; & j'ai trop vécu si elle ne vous fait pas » horreur ».

Cette façon de penser n'etoit si universelle, si ancrée dans les esprits, & si puissante sur l'Empereur, que parce que la doctrine publique ne parloit de la guerre que comme du plus terrible des sléaux célestes. Aussi ne voit-on presque point de guerres dans l'Histoire, jusque vers le septieme siecle avant J. C. & le sceptre des Empereurs, comme dit Tchin-tsée, sur un sceptre de vie & de conservation.

Loin de ce sceptre paternel, tout ce qui annonçoit la servitude & l'esclavage. L'homme sous lui ne sut point l'esclave de l'homme. S'il cessoit d'être citoyen, parce qu'il avoit cessé d'être innocent, il ne perdoit sa liberté qu'entre les mains de la loi; & les travaux publics, auxquels elle le condamnoit etoient

etoient la feule chaîne dont il fût chargé; quelque coupable qu'il se fût rendu, il etoit toujours homme aux yeux des autres hommes. Les pauvres, les orphelins, les veuves & les vieillards sans ensans, etoient respectés & honorés; on les appelloit par distinction le Peuple du Ciel. L'Empereur, comme le pere & la mere de la Nation, se déclaroit spécialement le leur par une protection eclatante & publique. La loi leur donnoit droit de glaner à la suite des moissonneurs; la loi leur assignoit des provisions sur les greniers publics; la loi chargeoit les Magistrats de leur rendre des soins continuels. On regardoit alors le soin des orphelins, des veuves & des vieillards, comme le premier devoir du Prince; & dire qu'il le négligeoit, à en juger par le Chi-king, etoit la censure la plus slétrissante de son regne.

Mais aussi etoient-ils les seuls pauvres qu'on connût. La piété filiale eroit comptable de tous les autres au gouvernement; le gouvernement, de son côté, venoit à son aide par des exemptions ou des privileges. Selon qu'un pere ou une mere etoient plus avancés en âge, un plus grand nombre de leurs enfans etoit déchargé des corvées publiques, des courses de la chasse & des travaux militaires. Les Mandarins acquéroient le droit de se retirer; & les soins qu'ils pouvoient rendre à la vieillesse de leurs parens, l'emportoient sur les plus chers intérêts de l'Etat. Que dis-je? l'Etat sembloit vouloir disputer de sollicitudes & d'attentions avec la piété filiale, lorsqu'il s'agissoit des vieillards. Non content d'avoir erigé en obligation les egards, les déférences & les respects, qu'il leur procuroit par-tout, il leur accordoit des distinctions proportionnées à leur âge; il les exemptoit dans le deuil, dans les cérémonies publiques, à la Cour, jusques en la présence de l'Empereur, des sujérions de l'eriquette qui leur auroient eté trop pénibles;

Tome XIII.

il changeoit, il abrogeoit pour eux bien des choses dans le cérémonial, tandis qu'il l'augmentoit envers eux, & leur accordoit des honneurs, des distinctions, & des préséances supérieures à celles de la naissance & des dignités, sans autre titre qu'un grand âge. Ils avoient droit de donner des avis à l'Empereur, & c'etoit chez eux qu'il venoit demander leurs conseils. O l'aimable & attendrissante fête que celle qu'on leur donnoit. tous les ans! Soit que les Ecoles publiques fussent les seuls. edifices dont la grandeur & la disposition pussent convenir à cette grande cérémonie; soit qu'on leur eût donné la préférence pour en faire une leçon plus touchante à la jeunesse, on invitoit les vieillards à un repas solemnel, où ils etoient rangés, honorés & distingués selon leur âge. Beauté & magnificence des décorations, abondance & délicatesse des mets, noblesse & pompe du cérémonial, joie de la musique & de la danse, tout annonçoit la majesté du Gouvernement. L'Empereur, suivi de tous les Grands, présidoit dans la Capitale à cette auguste cérémonie, & présentoit lui-même la coupe au premier vieillard du festin. Tous les Princes feudataires, tous les grands Mandarins, tous les chefs de l'administration l'imitoient: dans le reste de l'Empire; & tout le monde partageoit la joie. de cette aimable fête. Les fils, les petits-fils, les familles, entieres, triomphoient des honneurs qu'avoit reçus la vieillesse de leur Patriarche. Son cœur slétri s'ouvroit encore aux, tressaillemens de la joie, & les congratulations domestiques en augmentoient le sentiment. Que les Sages calculent combien: ces fêtes conserverent de vieillards, & prolongerent leur vie par les redoublemens de soin, de sollicitudes, d'attentions. & deménagemens qu'elles leur obtenoient des cœurs les moins. fensibles.

Celles qu'on donnoit aux Citoyens pour confacrer les

SPECIALEMENT A LA CHINE.

prééminences du rang, honorer la supériorité des talens & des vertus, maintenir la subordination de l'âge, n'etoient ni moins aimables, ni moins utiles. Comme les Provinces ne pouvoient pas jouir du grand spectacle des Princes feudataires & des grands vassaux de la couronne qui venoient rendre hommage à l'Empereur, lui offrir leurs tributs, & en recevoir à leur tour des honneurs proportionnés à leur rang, & des distinctions mesurées sur la sagesse de leur Gouvernement, on en copioit l'idée dans les festins publics, pour echaufser dans tous les cœurs l'amour du Prince & de la Patrie, du devoir & de la vertu, de la concorde & de la paix. Ainsi les fêtes annuelles de la Famille Impériale, pour honorer les Ancêtres, devenoient aussi des leçons de piété filiale pour tout l'Empire. Car, comme l'ont remarqué Confucius & Mongtsée, plus l'enfant che, qui représentoit le premier Ancêtre, recevoit de prosternations & d'honneurs de tous les Princes du fang & de l'Empereur lui-même, plus la pompe de sa réception dans la falle etoit auguste & brillante, plus les cantiques & les danses pendant son repas, etoient pleins de grandeur & de majesté, plus enfin etoit grand le nombre des Princes & des Princesses, soit de la tige régnante, soit des branches collatérales & des personnes de leur Cour, & plus aussi le bruit qui s'en répandoit dans tout l'Empire, inspiroit d'attention & de vigilance dans les fêtes domestiques des plus pauvres Colons.

Telle etoit en effet la bienfaisance du Gouvernement, que les sêtes même de la Cour tournoient au profit des vertus sociales. Chaque saison avoit les siennes, pour ménager des délassement au Peuple, & soulager la continuité de ses travaux. Mais voici le trait le plus ravissant d'un tableau unique, que nous ne pouvons qu'ebaucher. Un pere, dit Consucius, aime ce qu'aime son enfant: les Empereurs avoient adopté

cette charmante maxime. Autant ils s'appliquoient à tirer le Peuple de la baffesse naturelle de ses idées & de ses inclinations en relevant par tout l'eclat & par toute la magnificence du trône, les fêtes & les cérémonies, soit civiles, soit domestiques; autant aussi ils se plaisoient à se rapprocher de lui en prenant part à sa joie à l'occasion des moissons, de la récolte de la soie, & de la nouvelle année. Ses jeux même & ses amusemens les plus simples, entroient dans leurs Palais, & ils s'en divertissoient dans la saison sans y rien ajouter, ni en rien retrancher. Nous le prévoyons d'avance : ceux qui voudroient qu'on leur représentat toujours un Empereur faisant tout trembler, comme le Jupiter d'Homere, par un mouvement de ses sourcils, seront blessés de la maïveté de ces détails; mais nous en appellons aux ames tendres & sensibles : une bienfaisance qui popularisoit ainsi la majesté d'un Empereur, n'enchérissoit-elle pas sur tous ses titres & sur toute sa puissance, en lui gagnant le cœur de ses sujers? Elle saisoit plus, elle lui donnoit une place plus glorieuse & plus satisfaisante dans l'estime de tous les Sages, que le trône le plus elevé du despotisme.

Cette place en effet, comment la refuser? L'Empereur etoit vraiment en tout le pere & la mere du Peuple, se faisant une affaire de cœur de toutes les siennes. Il présidoit par lui-même à l'education de la jeunesse, & couronnoit ses succès; la diligence du Colon attiroit ses regards & obtenoit ses récompenses; les succès de l'artisan etoient honorés par son suffrage & illustrés par ses libéralités; il décernoit des honneurs aux vertus privées & domestiques, comme à celles qui brilloient avec le plus d'eclat dans les dignités & les emplois; sa table accréditoit les fruits & les productions de chaque contrée; & ses meubles, ses habits, l'habileté de chaque classe d'ouvriers, naissance, mariage, maladie, mort, tout l'intéressoit dans ses

fujets; il falloit l'en avertir, il y prenoit part, pour un grand nombre, par ses sergens, & venoit lui-même ou visiter un Mandarin integre, un Lettré vertueux malade, ou pleurer la perte avec les siens. Sa bienfaisance paternelle suivoit les morts jusques dans leurs tombeaux, & confacroit leur nom à l'immortalité par les titres & les eloges qu'elle y attachoit. Quel deuil quelle tristesse à la Cour, quand on apprenoit que quelque canton etoit affligé ou menacé même de quelque calamité! Tous les chemins s'accourciffoient sous les pas des couriers qui alloient porter les ordres & les libéralités de l'Empereur; & tout autour de lui annonçoit sa peine, jusqu'à ce que le péril fût passé. Malheur en tout tems aux gens en place qui auroient ofé en imposer à sa vigilance paternelle! En ne paroissant que vouloir faire honneur au grand âge des vieillards des lieux par où il passoit, & se souvenir d'un ancien serviteur, ou témoigner sa bonté aux habitans de la campagne, il se procuroit mille façons de s'en instruire. Le moyen de peindre en entier la bienfaisance des Empereurs chinois dans les siecles reculés dont nous parlons? Le Ly-ki même, le Tcheou-li, & les autres King, où nous avons puisé ces idées sommaires, n'en embrassent pas tous les détails, & ne font qu'en montrer la perspective immense. La continuité des soins auxquels cette bienfaisance obligeoit un Empereur, n'etoit point pénible. Qui n'est pas pere, dit Kouan-tsée, n'imagine que des peines fatigantes dans les soins, les sollicitudes & les attentions dont un pere fait ses délices. Il en est de la souveraineie, comme de la paternité. Que sont toutes les jouissances des sens, comparées au plaisir que goûte un bon Prince à consoler son Peuple & à le soulager: à le défendre du vice & à cultiver ses vertus; à le sauver du mensonge, & à lui faire aimer la vérité?

Confucius prend son essor plus haut, & prouve par la

doctrine des Kings, que le Ciel n'a confié aux Empereurs une portion de sa puissance, que pour adoucir aux hommes les miseres de la vie, & les conduire à la vertu; que c'est à leur biensaisance qu'il a attaché les consolations qu'il verse dans leur ame, la protection dont il environne leurs trônes & leurs personnes, les récompenses qu'il aime à leur prodiguer, & la longue & glorieuse postérité qu'il leur accorde. Terminons ici cet article, & concluons en preuve de ce que nous avons avancé, que cette douceur & cette biensaisance du Gouvernement devoient naturellement prolonger la vie des Peuples qu'elles délivroient de tant de maux, environnoient de tant de secours, & à qui elles procuroient tant d'aisances, de douceurs & de plaisirs, en conservant leur innocence & en cultivant leurs vertus.

III.

Quelle différence, au sujet de la Médecine, entre les admirations précipitées du Préjugé qui s'extasse, & les jugemens résléchis de la Philosophie qui compare! Ebloui par les longues enumérations de secrets, de découvertes & de specifiques annoncés de toutes parts, le Préjugé se persuade que la force des remedes est de jour en jour plus supérieure au venin des maladies. La Philosophie, qui interroge tous les siecles & toutes les Nations de l'Univers à la fois, voit la théorie de l'organisation du corps humain si compliquée, les causes & la nature des maladies si discordantes & si couvertes de ténebres, les systèmes de traitement si dissérens, ou même si opposés de peuple à peuple, de climat à climat, de génération à génération, qu'elle n'ose résoudre le grand problème des guérisons. « Oui, disoit l'austere Lien-tchi aux panégyristes enthousiastes » des progrès des sciences sous la grande Dynastie des Soung:

SPECIALEMENT A LA CHINE. » oui, la Botanique, la Chimie, l'Anatomie & la Médecine

» ont franchi de nos jours toutes les barrieres où les fiecles. » précédens les avoient vues arrêtées; les génie & l'etude les

» ont conduites dans le sanctuaire de la nature; le flambeau

» lumineux des observations & des expériences leur en a

» montré les mysteres; le voile qui leur cachoit ses ressorts

» les plus déliés est tombé: & elles en sont venues à changer

» les poisons même en remedes. Mais meurt-on moins ou plus-» tard dans la Capitale & dans les grandes Villes où elles-

» déploient toutes leurs ressources & s'eclairent de toutes

» leurs lumieres? Guérit-on moins souvent & plus lentements » dans les villages & dans les campagnes, où elles marchents

» encore à tâtons dans leurs anciennes pratiques, & n'ont pour-

» remedes que les plantes qui y croissent? Passons chez les

» Sauvages, parmi lesquels ces sciences n'ont pas même de

» nom, & comparons le nombre de leurs vieillards & de leurs.

» infirmes à celui des nôtres ». Lien-tchi, après d'autres tirades. aussi tranchantes, concluoit en vieux Lettré, que ces sciences.

de bienfaisance & de salut, comme il les nomme, au milieur de leurs découvertes & de leur progrès, voient souvent

changer en breuvages de mort, leurs plus admirables panacées.

La philosophie de ce savant Chinois est que les jours de l'homme sont comptés, la longueur de sa course mesurée; & la borne de sa carriere fixe & immobile, sans aucun: espoir que la Médecine puisse y rien changer, parce que toute: vie est un anneau dans la grande chaîne des destinées du monde, dont toutes les proportions sont déterminées & immuables. Ce principe est sans doute outré; il seroit insensé de mépriser les secours de la Médecine. Ils entrent dans les conduites de la Providence, concourent à l'accomplissement de ses desseins, & sont destinés par elle-même à

nous tirer des maladies où elle ne veut pas nous faire mourir. Les découvertes & les progrès de cette Science, sont en ce sens-là un de ses bienfaits, & un vrai don de sa bonté, comme les vertus des plantes & des remedes. Voilà d'où nous partons pour prouver que les principes & les soins de la Médecine des Anciens ont dû contribuer à procurer une plus longue vie aux hommes.

Indiquons d'abord clairement les fources où nous avons puisé. L'Edit de Tsin-chi-hoang, qui condamna aux flammes les Kings, les Annales & les plus beaux monumens de l'Antiquité, respecta les livres de Médecine, & les excepta nommément de la proscription générale. Voilà sans doute ce qui a persuadé au-delà des mers, que cette Science privilégiée, & si digne de l'être, remontoit par ses livres jusqu'aux premiers âges, & s'eclairoit du double flambeau de la théorie & de la pratique de toutes les générations. C'est une erreur : la Médecine pleure ici ses pertes, comme toutes les autres Sciences: pertes peut-être plus fatales au genre humain, pertes trèsfouvent renouvellées, & malheureusement presque irréparables. Les Critiques & les Savans qui ont approfondi l'hiftoire de ses malheurs, nient décidément l'antiquité de tous les livres qui ont d'anciens noms, & la réduisent à y chercher les lueurs de quelques textes & traditions qu'on a recueillis d'une façon peu authentique, & qui sont confusément semées dans ce qu'on a ecrit depuis Tsin-chi-hoang. Qu'on ne soit plus etonné après cela de ce que nous ne faisons point usage des livres prétendus de Chin-nong, de Chao-ty, de Hoang-ty, ni même de ceux de quelques Auteurs anciens, dont l'existence est moins problématique, pour ne pas dire moins fabuleuse & moins chimérique. Mais si les Kings, les Annales & les autres anciens monumens que nous leur préférons nous laissent beaucoup

beaucoup plus à l'etroit, leur garantie est sûre, & en disant moins de choses nous dirons plus de faits & de vérités.

Les enfans mordent à un fruit qui leur plaît, & puis demandent s'il est nuisible. Que de Peuples & de Nations ont fait pire lorsqu'il a fallu choisir leur séjour! Combien que l'in-promptu d'une halte, le hafard d'un contre-tems, le caprice de la circonstance, ou la pensée du moment, ont fixés subitement dans un territoire mal-sain! Sans cela en effet, comment expliquer, nous ne disons pas les antiques & fatales méprises de nos Ancêtres, mais les fautes de nos fondateurs modernes de tant d'etablissemens dans les deux Amériques & dans les Indes? La Médecine préserva ici les anciens Chinois d'une précipitation dont les suites sont si long-tems funestes. Selon le Chi-king, le fondateur de la Dynastie des Tcheou s'avança dans les terres incultes du Chen-si, jusqu'à ce qu'il eût enfin trouvé une plaine arrofée par des eaux vives, & où tout annonçoit un séjour aussi sain qu'agréable. Selon le Chou-king ce ne fut qu'après de longs examens & des rapports discutés avec soin, que Tching-ouang choisit le riant bassin de Lo-yang pour y bâtir sa nouvelle Capitale. Que de précautions encore ne prit-on pas pour en déterminer la position, & l'aspect les plus avantageux! Tay-yuen, la premiere ville de Chine, & la plus ancienne peut-être de l'Univers, est si heureusement située, a des environs si charmans, & l'air qu'on y respire est si doux, qu'il suffiroit pour attester combien on etoit attentif dans les premiers âges, au choix si fort négligé depuis, d'un bon séjour.

Toutes les considérations politiques & economiques plioient alors devant le grand intérêt de la falubrité de l'air. On aima mieux affliger les Peuples par plusieurs transmigrations, & faire, pour ainsi dire, voyager la Capitale, que d'affronter les

Tome XIII. YY.

vapeurs dangereuses des inondations du Hoang-ho. Aussi les Poëtes de ces tems reculés, commencent-ils les louanges des villes qu'ils célebrent, par l'eloge de la bonté, de la douceur & de la salubrité de l'air qu'on y respire. Autant il seroit superflu d'insister sur les raisons pressantes de ces attentions, autant il seroit curieux de pouvoir découvrir les principes qui dirigeoient les Anciens dans leur choix, & les fignes, foit passagers, soit permanens, qui les décidoient. Les allusions qu'y font quelques Ecrivains, & le peu qu'on en trouve dans les Kings, font egalement entrevoir qu'on avoit beaucoup d'egard à la nature du terrein & des eaux, à la position des collines & des montagnes des environs, au voisinage des terres inondées ou arides, à la profondeur ou à la distance des mines, mais sur-tout au vent qui dominoit : quant à ce que les modernes ont débité sur l'aspect du Ciel, sur les Etoiles & les autres rapports ridicules, dont la folle superstition berce la crédulité des idolâtres, les monumens anciens lavent pleinement ces tems reculés de toutes les calomnies dont on voudroit les noircir. Les hauteurs méridiennes solfficiales du Soleil, que le Prince Tcheou-kong fit prendre avec des gnonoms, etoient des points fixes qu'on donnoit à la Géographie & à l'Astronomie, & non pas des chimeres Astrologiques. Si ce qu'on en lit dans le Tou-chou-pien etoit aussi ancien & aussi authentique qu'on le prétend, ce seroit un vrai secours pour eclaircir ce 'qu'on trouve dans nos livres sur la gnomonique des Babyloniens & des Egyptiens.

Le Kou-kin-y-tong, qui est un excellent abrégé des meilleurs livres de Médecine, prétend qu'on connoissoit anciennement par le plus ou le moins de consistance de la terre, par la couleur ou suite des couches, par la forme & l'odeur des vapeurs qui s'en elevoient, ou par le goût & la prosondeut

des eaux qu'elle couvroit; par les effets qu'y produisoient le chaud & le froid, la fécheresse & l'humidité, ou par les plantes qui y croissoient plus rapidement, & la teinte dominante de la verdure : qu'on connoissoit, dis-je, jusqu'où un endroit etoit favorable à un fexe plus qu'à l'autre, contraire ou avantageux à la population, opposé à l'embonpoint ou à la maigreur; jusqu'à quel point il alongeoit, groffissoit, ou raccourcissoit la taille; lavoit, jaunissoit ou blanchissoit le teint; attaquoit les tempéramens par les poumons, par les nerfs ou par l'estomac; echauffoit le sang ou l'humectoit; dégageoit la transpiration ou la resserroit; amollissoit la peau ou l'endurcissoit, &c. Mais ce témoignage moderne que nous ne trouvons garanti dans ce détail par aucune autorité, ne nous persuade pas. Le Ly-ki, à la vérité, semble faire allusion à plusieurs de ces connoissances & les supposer; toutesois elles sont si profondes, si délicates, si nuancées, que ce qu'on trouve de plus articulé dans le chapitre Yu-kong, un des plus anciens du Chou-king, foit sur la nature des terres, foit sur leurs neuf degrés de fertilité, ne fauroit disfiper les doutes qui se présentent en foule.

Il est plus aisé de croire que les premiers Chinois avoient la science de graduer ainsi la fertilité des terres, que de penser que les générations suivantes aient pu pousser si loin leurs découvertes, même après bien des années. La gradation des progrès de l'Europe en ce genre décide. Les Lettrés qui soutiennent la supériorité des Anciens, ont beau alléguer les premieres traditions, & se prévaloir de ce que le Tcheou-ly pose en fait que dans le Y-tcheou il naissoit cinq garçons contre trois silles; dans le Tcheou-ly, cinq silles contre trois garçons; dans le Ho-tcheou, autant de filles que de garçons, &c. Outre que la seule inspection des rôles des naissances donnoit cette Y y 2

observation toute faite, ainsi que l'a remarqué Fang-tchi, il y a bien loin des obscures traditions, jusqu'à des détails si particularisés. En refusant néanmoins de les admettre, nous convenons, d'après le même Tcheou-ly & le Ly-ki, que les Anciens avoient dans un dégré eminent le génie d'observation pour tout ce qui a trait à la vie, à la fanté, & à la conservation des hommes. Leur zele, sans autre secours que celui des yeux & de la mémoire, des confrontations & des déductions, des faits & de leurs circonstances, avoit trouvé pour chaque pays des regles de précaution & des principes de régime qui doubloient les fervices de la Médecine, en détournant les causes des maladies. L'on ne sut néanmoins qu'affez tard dans le cas de faire usage de plusieurs, parce qu'on avoit dédaigné d'abord & destiné seulement à la proscription & à l'exil les terres fablonneuses ou arides, enfoncées ou marécageuses, aussi bien que les montagnes escarpées & les déserts. Les Colons, comme il a eté dit ci-devant, demeuroient par pelotons au milieu de leurs champs, qui etoient aussi lieux choisis. N'y ayant alors que peu de villes, & les villes comptant peu d'habitans, la campagne etoit le séjour général de la Nation; séjour qui, etant le plus doux & le plus sain, renfermoit seul une infinité de soins & de précautions qu'on ne sauroit trop priser, & sur lesquels on n'a pas assez rendu justice aux Anciens: car enfin la campagne est le séjour naturel de l'homme.

Pour nous, nous en déférons la remarque à leur gloire; lors même que les progrès de la population forcerent les anciens Chinois à franchir peu-à-peu toutes les barrieres qu'ils s'etoient tracées, pour n'habiter que les lieux dont le féjour etoit le plus fain, ils n'approcherent jamais leurs habitations des grandes mines, lors même que la foif de l'or & de l'argent les eut

corrompus: tant ils etoient persuadés que l'air qu'on respire dans leur voisinage est mal-sain, dangereux & nuisible même aux santés les plus robustes. Bien plus, ils ne croyoient pas que le gouvernement pût permettre qu'on fît des etablissemens aux environs des mines, sans se rendre responsable à la société, des maladies, des accidens & des morts qui en etoient la suite nécessaire. Aussi ne se détermina-t-on que bien tard à exploiter certaines mines; on y suivoit les veines de métal moins profondément, & on n'y envoyoit que les criminels, en prescrivant encore des précautions, des soins & des repos qui assuroient leur conservation. Car, comme dit Tchin-tsée, & ce qui fait bien voir de quelle trempe etoit l'humanité d'alors, la Justice ne croyoit pas qu'elle pût prendre ce biais pour faire mourir là ceux que la loi ne condamnoit pas; & le Public lui auroit imputé comme de vrais homicides, les négligences même qui auroient eté suivies de la mort des coupables qu'elle y avoit envoyés pour travailler. En vain la politique a-t-elle prétendu depuis pouvoir l'en absoudre; la morale tient bon pour le droit naturel, & ses raisonnemens sur cette matiere font trembler pour ceux qui cachent aux Princes combien l'exploitation de certaines mines abrege de vies.

Quant aux révolutions continuelles qui changent la face de l'atmosphere, & produisent sans cesse des changemens dans nos corps par les nouvelles températures de l'air que nous respirons, & par les qualités qu'elles lui communiquent, il faut décerner la palme de la vigilance & des soins à la bonne Antiquité. Elle elevoit ici destours à la Médecine pour observer ce qui arrivoit sur l'horison, comme à l'Astronomie pour etudier les mouvemens des astres. Encore faut-il ajouter à sa louange que les mêmes vues de sagesse qui lui avoient fait sentir la nécessité & l'utilité de l'Astronomie, l'avoient déter-

minée à la fixer à la Cour d'où ses soins pouvoient s'etendre sur toutes les Provinces de l'Empire & suffisoient pour leurs besoins. Par cette raison le grand & magnisque Observatoire, pour lequel on n'avoit rien epargné & qu'on entretenoit à grands frais dans la Capitale, etoit le seul qu'il y eût dans l'Empire, & une des prérogatives de l'Empereur. Mais la Médecine avoit les siens dans toutes les Métropoles des Princes seudataires, c'est-à-dire, au moins dans les beaux jours de la troisieme Dynastie, dans plus de deux cens villes.

Quelque idée qu'on veuille se former du plan de ces tours & de leurs plates-formes, des observateurs par office, attentifs jour & nuit à tout ce qui se passoit sur l'horison & dans toute l'atmosphere, examinoient de-là jusqu'où les variations de sécheresse & d'humidité, de chaleur & de froid, changeoient le ton de l'air; observoient les effets continuels des inconstances du vent, de ses fougues & de son radoucissement; considéroient les diverses alternatives de sérénité, de nuages & de vapeurs qui font plusieurs jours dans un jour, ou semblent le prolonger d'un lendemain à l'autre; mesuroient la quantité & la durée des pluies; apprécioient la force & la qualité des orages; suivoient les rapports de tous ces changemens, avec les bases de la Lune, le cours du Soleil, la série des années; & tenoient un registre exact de toutes ces observations, pour aider l'administration publique dans ses entreprises & ses arrangemens; mais sur-tout pour diriger la Médecine, soit dans le traitement des maladies, soit dans les précautions pour les prévenir.

Toutes ces observations Medico-météorologiques, conservées, réunies & comparées pendant une longue suite d'années, offrirent des à-peu-près & des ressemblances qui firent soupconner des périodes & des cercles de révolutions qui rame-

noient les mêmes phénomenes. En conséquence on se persuada dans la basse Antiquité, qu'on pouvoit prédire l'avenir par le passé, & on cessa d'etudier le présent. Qui auroit imaginé en Europe que les prédictions ridicules & absurdes des Almanachs, avoient ici une origine si savante? Mais les anciens Chinois connoissoient trop la nature, pour se flatter si sollement d'avoir pénétré ses secrets & de pouvoir prédire l'avenir. Ils etoient persuadés que les pestes, les famines, les grêles, les orages, les inondations, les sécheresses, les grands froids, les chaleurs extrêmes & tous les dérangemens des saisons, correspondoient aux scandales, aux injustices, aux abominations, aux impiétés des Empereurs & des Peuples, & les regardoient comme des calamités envoyées par le Ciel, & les sséaux extraordinaires de sa colere.

A en juger par le chapitre Yue-ling du Ly-ki, que les Critiques avouent cependant n'être pas bien authentique, ces observations météorologiques de la Médecine déterminoient le gouvernement à fixer le tems où il commanderoit, suspendroit, finiroit les ouvrages publics, les exercices militaires, les fossoyemens des terres, les chasses & les pêches communes. Il est remarquable qu'il est dit presque à chaque article: se l'on renverse cet ordre, les Peuples seront attaqués de diverses maladies, & l'Empire exposé à de grandes calamités; & plus remarquable encore que ces menaces se trouvent presque toujours après les indications des jeûnes, des prieres & des facrifices de chaque mois. La stupide superstition & l'idolâtrie ont brouillé depuis toutes les idées de ce Calendrier de religion, de politique & de fanté, le seul peut-être qui ait jamais eté fait. Mais plus elles s'obstinent à ne voir que des influences de fatalité dans les phénomenes les plus fimples, & à s'en effrayer jusqu'à la démence, plus il est glorieux pour la Méde-

cine des Anciens, d'avoir sauvé les Princes & les Peuples de ces crédulités, & de leur avoir fait voir avec les yeux d'une Physique intelligente, comment & jusqu'où ils devoient varier leurs soins pour leur fanté, selon les variations de l'atmosphere.

Combien d'ordonnances de police rapportées dans le Ly-ki, furent evidemment le fruit des conseils eclairés de la Médecine! Témoin celles de ne pas vendre au marché des herbages, des légumes ni des fruits prématurés ou trop précoces; de sufpendre en certaines saisons l'usage de la venaison & du gibier, de certaines viandes & de plusieurs poissons; de ne laisser ni trop vieillir les bleds dans les greniers publics, ni manger les nouveaux grains d'abord après la moisson; de ne pas fouiller la terre, ni y creuser de grands fossés pendant les chaleurs de la canicule; de préférer les plantes médicinales de certains cantons, & d'en faire la récolte avant les pluies de l'eté, & celle de leurs racines avant les froids de l'hiver. Témoin encore celles qui fixent l'âge où l'on pouvoit entrer dans la milice; & celui où il etoit trop périlleux d'y rester, celles qui marquent les bornes que devoient avoir les exercices publics de force, d'adresse & d'agilité; celles encore qui indiquoient les attentions que demandoient les châtimens corporels; & les tortures de la Justice. Tout ce qui a trait à la santé, aux forces & à la conservation dans le Ly-ki, est si humain & si etudié, qu'on fent d'abord que la Médecine avoit eté consultée par la politique, & lui avoit epargné ou fait prévenir une infinité d'homicides.

La politique à son tour en epargnoit un bon nombre à la Médecine, en la sauvant des méprises de l'ignorance, des négligences de la paresse & des trahisons de la cupidité. Nous l'avons insinué plus haut d'après le Ly-ki, tous les Médecins

SPÉCIALEMENT A LA CHINE. 361

Médecins de l'Empire fortoient du Ta-hio, ou College impérial, College qui etoit fous les yeux de l'Empereur, gouverné immédiatement par lui-même, honoré plusieurs sois l'année de son auguste présence, & environné en tout tems des soins de sa sagesse; College dont les Maîtres les plus célebres dirigeoient les etudes & préludoient par la conduite difficile de la jeunesse, aux emplois & aux charges du Gouvernement; College qui n'admettoit que l'elite des jeunes Lettrés de toutes les ecoles des Provinces, & où le nombre des concurrens multiplioit d'autant plus les succès, qu'il en rendoit la supériorité & plus difficile & plus flatteuse.

Soit que l'universalité des talens ne fût pas alors à la portée des plus beaux génies, soit qu'on crût plus utile pour eux de s'elever que de s'etendre; la loi des ecoles resserroit chacun dans la sphere des etudes auxquelles il avoit eté appliqué. La Science même de la Médecine etoit regardée comme trop immense pour que personne pût en savoir toutes les parties d'une maniere bien avantageuse au public. Bien loin de ne faire qu'une seule Science, comme les Egyptiens & les Grecs, de la Botanique, de la Pharmacie, de la Chirurgie & de la Médecine proprement dite, on voit par le Tcheou-ly qu'au moins à la Cour & dans les grandes Villes, chaque Médecin se bornoità certains genres de maladies plus analogues. Les Lettrés à conjectures & à systèmes, ont prétendu trouver dans les anciens commentateurs, en quoi consistoit le partage qu'en faisoit l'autorité publique. A les en croire, les uns etoient bornés à traiter les maladies des enfans ou des vieillards; les autres, celles des personnes du sexe ou des gens de travail; ceux-ci, les maladies internes ou de langueur; ceux-là les maladies violentes ou extraordinaires. Mais autant les raisons de convenance qu'ils alleguent en preuve, paroissent satisfaisantes, autant les témoignages

Tome XIII.

qu'ils citent sont peu concluans. Aussi, pour ne rien avancer que d'universellement avoué & reconnu d'après l'Histoire, nous nous bornons à dire que, soit que quelques Médecins se sussement se fussent rendus singuliérement célebres dans le traitement de quelques maladies, soit que réellement ils se sussement bornés à celles d'une classe, on appelloit de loin un Médecin plutôt que l'autre, selon la nature de la maladie. Tso-tchi, dont l'autorité est si grande après les Kings, en cite des exemples dans son Tchun-tseou. Quoi qu'il en soit de ce point, qu'il n'est plus possible de bien eclaircir, non plus que ce que dit Lié-tsée sur la distinction des Médecins vulgaires, des Médecins habiles, & des Médecins de génie, le gouvernement s'y prenoit de saçon à assurer à chaque malade tous les soins, toutes les attentions, & tous les empressements des Médecins.

Pour que la cabale, l'intrigue, le patelinage, la mode, ou la protection ne détournassent pas les regards du Public, ni du Prince, de dessus le mérite modeste, pour les fixer sur le savoir-faire, la charlatanerie, ou la présomption, on rendoit un compte exact au président du College des Médecins, de tous les malades que chacun d'eux avoit vus, de ceux qui lui etoient morts, de ceux qu'il avoit guéris; & le registre du Président etoit remis, à la onzieme Lune chaque année, aux Ministres d'Etat, pour que, comparant le succès des traitemens de chaque Médecin au nombre de ses malades, ils en déduifissent un résultat général sur lequel le Gouvernement régloit les rangs, les récompenses & les promotions des Médecins. Il n'y avoit pas de subterfuge, ni de manœuvre qui pût eluder les tendres follicitudes de cette administration toute paternelle. Car, outre qu'on ne trompe jamais le Public, dans ce qui est public & intéresse le Public, le district de chaque Médecin etant fixe & limité, il ne pouvoit ni chercher ses malades, ni

SPÉCIALEMENT A LA CHINE.

les eviter. Que l'Europe examine ce point de police. N'etoitil pas egalement au profit des malades & des Médecins? N'est-il pas possible qu'en epargnant aux derniers des courses continuelles & pénibles, il procurât & assurât aux malades des soins d'autant plus assidus, qu'il etoit plus difficile de les dénier?

L'objection se présente d'abord. Combien de sages & de savantes ordonnances des Médecins vont echouer dans les Pharmacies! Combien de remedes de guérison & de résurredion, n'y changent-elles pas en poison, par ignorance, par avarice, ou par paresse & défaut de soin! Combien d'Hippocrates & de Galliens doivent en conséquence être la victime des fautes dont ils font plus qu'innocens! Malgré que le Tcheou-ly ne fasse qu'effleurer les détails, il commence par dire que le Président de la Médecine avoit l'œil sur le choix des drogues destinées pour le Public, & sur la composition des remedes: ce qui suppose une police qui répond pleinement à cette difficulté pour l'ancienne Chine; ce qui nous donne aussi à entendre, comme on le conclut d'ailleurs, que, foit que le fisc en fît les frais ou seulement les avances, c'etoit l'Etat qui etoit chargé des Pharmacies. Administration admirable & unique dans l'Histoire des Peuples. Ce qu'on en peut dire de moins, c'est qu'elle suppose une grande probité dans les mœurs publiques, des tendresses paternelles dans le Gouvernement, & qu'elle a dû sauver bien des vies. Les plus prévenus contre l'Antiquité doivent reconnoître que cette communauté, cette publicité, nous avons presque dit cette légalité des Pharmacies, assuroit tout à la fois le zele & le soin des Officiers publics, pour le choix des drogues; l'attention & la vigilance des Médecins, pour l'enoncé de leurs ordonnances; l'exactitude & la ponctualité des Phar-

maciens, pour la préparation des remedes; & les empressements, les sollicitudes des familles, pour le soulagement des malades. Les Pharmacies publiques etant les seules & tout y etant public, les Harpies même de la cupidité ne pouvoient pas les insecter de leur venin.

Mais quelles etoient alors les drogues, quels etoient les remedes dont la Médecine faisoit usage? Le torrent des fiecles n'a pas plus epargné les livres de l'ancienne Médecine d'ici, que ceux de la nôtre. La Chine pleure ses pertes comme notre Occident, & peut-être sont-elles plus sunestes & plus irréparables. Les tentatives ridicules du superbe Tsing-chihoang, pour trouver le breuvage d'immortalité, firent négliger les vraies connoissances des premiers-ages sur les drogues & sur leur nature, sur les remedes & sur leur usage. Les folles & innombrables nouveautés en genre de potions, de breuvages & de spécifiques, que son délire fit eclorre, accrédita, mit à la mode, & multiplia à l'infini, furent cause qu'on négligea d'abord, puis changea, & enfin abandonna & oublia la théorie & la pratique des Anciens. On ne commença bien à en sentir la perte, & à songer à la réparer, que lorsque l'Empire, dévasté par une longue suite de guerres civiles, sut couvert des ténebres de la magie, de la superstition, des préjugés, de la plus lamentable ignorance, & enfin de l'idolâtrie, source intarissable de toutes sortes de maux. Les premieres lueurs de la Critique firent distinguer les Kings dans le chaos des débris & des ruines où l'Antiquité etoit ensevelle. On recueillit précieusement les fragmens epars de quelques anciens livres de Médecine, on les affortit, on les réunit; mais les traditions etoient perdues ou brouillées, & leur lumiere seule pouvoit donner la vraie intelligence de ce qu'on parouve sur la Pharmacie des Tcheou. . 295

Il est evident par le Tcheou-ly, que les Anciens faisoient usage dans la Médecine, des végétaux, des minéraux & des animaux qu'ils avoient rangés par classes, ainsi que l'indique la longue nomenclature qui en reste encore dans le Euth-kia, qui est un des petits Kings. Il est evident aussi qu'ils se servoient, sinon intérieurement, du moins extérieurement des poisons & des venins les plus redoutés, & qu'ils savoient les tempérer & les préparer avec affez d'art pour en faire des remedes bienfaifans. Il est evident encore, quelle que soit l'idée qu'ils attachoient aux mots, qu'on diftinguoit cinq saveurs primordiales, l'acre, l'acide, la salée, l'amere & la douce; & que quoiqu'ils reconnussent qu'elles etoient mélangées, tempérées, & très-diversement combinées dans les trois regnes, ils imaginoient encore des mélanges & des combinaifons pour en faire des tisanes & des potions assorties à la nature des maladies & à l'etat du malade. Il est evident enfin, qu'ils savoient extraire des sels, exprimer des huiles, & préparér des décoctions & des infusions purement médicales, qu'on conservoit pour le besoin. Si nous ne craignions pas de trop emanciper nos conjectures & de trop donner à l'idée que nous avons des anciens Chinois, nous nous risquerions à dire que tout cela tenoit à une théorie bien supérieure à ces routines, qu'aucune connoissance approfondie n'eclaire ni ne guide. Mais comme en cette matiere les raisons & les convenances n'ont de poids que celui que leur donne le témoignage des monumens authentiques, nous aimons mieux les abandonner à nos Critiques que de les prendre fur notre compte.

Pour ceux qui sont trop prévenus en faveur de l'Antiquité, & qui ont la puérile manie de transformer ses expériences en systèmes, & de lui faire honneur de toutes les découvertes des modernes, qu'ils se gardent bien de voir dans nos récits

ce que nous n'avons pas prétendu y mettre, & de faire pour les anciens Chinois, comme Borrichius & Kirker pour les Egyptiens, à qui ils ont décerné si gratuitement l'honneur d'avoir découvert les plus curieux secrets de la Chymie. Les sciences des Anciens, à en raisonner d'après la Chine, nous paroissent avoir eté aussi simples que leurs mœurs; & leurs mœurs etoient trop simples pour qu'ils eussent des maladies si compliquées, si difficiles, j'ai presque dit si travaillées & si savantes que celles des modernes. Dès-là, qu'avoient-ils à faire de la haute Chymie ? Si on ouvre les Annales de la Médecine, on trouvera qu'il lui a fallu inventer des noms pour la plupart des maladies de langueur & de foiblesse, dont la bonne chere, la luxure & la mollesse ont inondé dans tous les pays, les hautes & les moyennes spheres du monde de nos jours. Le travail, la sobriété, la modération & l'innocence de la vie, en préservoient les anciens Chinois. La nature n'avoit pas encore reçu l'outrage de voir le sexe le plus noble renversé par des vapeurs, des Militaires cultiver un rhume, & des Bourgeois etudier leur digestion. Qu'auroit-il servi aux anciens Chinois de connoître la vertu spécifique du mercure contre la plus affreuse des maladies? Ils n'avoient pas même idée de ses ravages : témoin la petite-vérole, dont elle a si fort aigri le levain, & qui n'etoit pour eux qu'une purgation falutaire, qui ne demandoit presque aucun soin. Or, combien d'autres maladies, dont le traitement ne fut qu'un régime dans les premiers âges, & a eté longtems bien plus doux que dans ces derniers fiecles!

Abstraction faite en effet, soit de la malignité que la maniere de vivre des modernes a ajoutée à la plupart des maladies, soit de cette triste débilitation des tempéramens, qu'on dit aller toujours croissant, soit aussi des augmentations de forces que produisoient la rénovation de l'air primordial & la transfusion du sang des animaux, dont les Anciens avoient le secret: abstraction faite, dis-je, de tout cela, les, soins de la Médecine devoient, finon parer, du moins rendre moins dangereuses la plupart des maladies. Comment cela ? C'est qu'elle veilloit alors sur la santé des Peuples, par des attentions de régime continuelles, que le Prince accréditoit en s'y soumettant, en y conformant ses loix & en y pliant toutes les conduites du Gouvernement & de l'administration, tous les réglemens de la police & du cérémonial. Ainsi c'etoit la Médecine qui déterminoit le tems où l'on devoit quitter ou prendre les fourrures ou les habits piqués de coton, les soies doublées ou sans doublure, les gazes ou les toiles légeres de racine de Ko. La Cour donnoit l'exemple, & le Peuple se laissoit conduire, Combien d'imprudences epargnées par-là aux vieillards qui veulent encore paroître jeunes, & aux jeunes gens qui veulent trop le paroître? C'etoit elle encore qui interdisoit ou prescrivoit certains alimens & certaines boissons selon le cours des saisons. & sur-tout selon les maladies qui régnoient dans un canton, ou qu'on y craignoit. Ce qu'elle avoit interdit n'etoit plus mis en vente. Dès-là combien de sensualités dangereuses, d'indigestions funestes & de contagions prévenues. C'etoit elle enfin qui, articulant les progrès de la diminution des forces du vieil âge, & l'augmentation de soins & de précautions qu'il demande. avoit fait une bienséance publique, de bien des ménagemens pour les vieillards, & forcé le respect humain de venir au secours de la piété filiale. Dès-là, combien de peres & de meres âgés, fervis, foignés & choyés avec plus de vigilance. Les détails du Ly-ki & du Tcheou-ly sur cette matiere sont raviffans. Chaque sexe, chaque condition, chaque age y sont invités à tous les soins que demandent nos santés dans le repos & dans l'action, dans la nourriture & dans la boisson, ainsi

368. ESSAI SUR LA VIE DES HOMM. DANS L'ANT.

que dans la veille & pendant le sommeil. L'article de la nourriture est singulièrement remarquable, en ce qu'il indique, non-seulement la vraie saison pour manger chaque viande, mais encore l'assaisonnement, la cuisson qui lui conviennent; & ce qui est bien digne de remarque, quelles sont les autres choses avec l'esquelles on peut ou l'on ne peut pas les manger. Que des régimes ainsi popularisés supposent de vues! qu'ils montrent dans un beau jour, les biensaisantes attentions de la Médecine des anciens Chinois! qu'ils devoient prévenir de maladies, & combienils devoient faciliter le traitement des autres!

Le Tcheou-li donne à entendre, qu'aux infirmités de la vieillesse près, on ne connoissoit presque point de maladies alors, que celles qui etoient causées par les changemens & les dérangemens des saisons. Quant au traitement, le Médecin, dit-il, juge de la nature de la maladie & du péril du malade, par le ton de sa voix, par sa couleur, & par les Ou-ki. La Langue qu'il faudroit parler ici nous est trop etrangere pour que nous ofions suivre les Commentateurs Chinois dans leurs explications. Il n'appartient qu'aux Disciples d'Hippocrate d'expliquer comment un Médecin peut juger de la nature des maladies par un teint pâle, jaune, allumé, livide ou bleuâtre; par une voix pleine, grêle, rauque, aiguë ou efeinte; par la chaleur ou la fraîcheur, la moiteur ou la sécheresse, la tension ou la mollesse de la peau. Il faut bien pourtant que ces signes ne fussent qu'accessoires, puisque le philosophe Lie-tsée, comparant un Ministre d'Etat à un Médecin, prétend que comme le pouls qui décide celui-ci sur le vrai etat du malade, de même aussi ce sont les mœurs publiques & générales qui rassurent ou inquietest l'autre sur la destinée prochaine du Royaume, On voit en effet par les anecdotes historiques les plus anciennes, que les Médecins donnoient une attention particuliere

culiere & un foin spécial à l'etude du pouls des malades. Quels que fussent les principes qui dirigeoient les conséquences qu'ils en tiroient, dès-là qu'ils en etoient venus à tracer la forme de ses ondulations dans ses battemens, à en graduer les diversités, & à les rédiger en tables, il falloit qu'ils eussent bien approfondi la connoissance de sa marche, de ses variations & de ses périodes.

C'est probablement à cette grande connoissance du pouls qu'il saut attribuer la maniere claire & précise avec laquelle les Médecins prédisoient d'avance les crises des maladies, ses révolutions diverses, & la guérison ou la mort du malade. Tso-tchi en rapporte un exemple sur le prince de Tsin, & Sée-matsien, un autre sur le prince de Tsi. Il paroît par le dernier, qu'on distinguoit alors trois tems dans le traitement; les premieres attaques du mal, le fort de sa crise, & son dernier période. La guérison etoit regardée comme ordinaire dans le premier cas, comme le fruit d'une grande habileté dans le second, & comme un miracle de l'art dans le dernier; sans préjudice néanmoins du grand axiome: le Médecin guérit des maladies, mais il ne sauve pas de la mort.

"Si la nature, dit Tchang-ti-y, a des ressources, des subter"suges & des reprises qui démentent les désepoirs précipités de
"la Médecine, elle a encore plus souvent des suites, des délais"semens & des trahisons qui consondent toutes ses espérances.
"Les exceptions dans les traitemens des maladies, sont en
"presque aussi grand nombre que les regles. L'âge ni la force
"du malade, la nature ni la légéreté de la maladie, ne donnent
"jamais des garans sûrs & infaillibles pour promettre une
"guérison. Les remedes ne guérissent que ceux dont le der"nier jour n'est pas venu ". On a voulu ici percer ce grand
"mystère, & savoir d'avance le secret de ce dernier jour, quand
Tome XIII.

A a a

370 ESSAI SUR LA VIE DES HOMM. DANS L'ANT.

la fuperstition & l'idolâtrie ont eu comme anéanti la religion de l'Antiquité; & on a egaré la Médecine dans les voies ténébreuses de la Magie, de la Divination & de l'Astrologie. Les meilleurs esprits sont si stupides aujourd'hui en cette matiere, qu'on ne distingue pas l'homme de Cour & le Lettré, de la vieille grand-mere du Village.

Quant au traitement des maladies cutanées & des ulceres, ce qu'en dit le Tcheou-li ne souffre aucune difficulté. Il enonce très-clairement qu'on se servoit de potions médicales pour les premieres, & de cataplasmes, d'emplâtres, de caustiques, de scarifications pour les seconds, de coupures à mort même ou amputations, lorsqu'il ne restoit plus d'autre ressource. Mais que faut-il entendre par ces paroles sur les maladies internes? On attaque le mal avec les cinq poisons, & on fortifie la nature avec les cinq restaurans; on pousse la guérison avec les cinq remedes, & on cultive la convalescence avec le régime de cinq saveurs. Nous comprenons bien que par les cinq poisons il faut entendre avec les Commentateurs, les purgatifs, les vomitifs, & les sudorifiques violens, qu'on tiroit des trois regnes, & qu'on avoit rangés sous cinq classes, ou qu'on désignoit tous, par le mot conglobatif ordinaire de cinq. Nous comprenons encore que les restaurans sont les tisanes & les bouillies claires, tirées de cinq especes de grains, qu'on donne encore ici aux malades, comme nous le bouillon. Nous comprenons bien enfin que les cinq remedes & les cinq saveurs indiquent des infusions & des potions qui achevoient de dégager la nature, de diffiper les restes de la maladie, de réparer les forces du malade, & de le mettre en pleine santé. Mais comme tout cela est subordonné à ce qui est dit plus haut des deux changemens qui arrivent dans les neuf ouvertures du corps, & les trois différens mouvemens des intestins, à moins que d'avoir la clef de la Méde-

SPÉCIALEMENT A LA CHINE.

cine des Anciens, on ne peut que débiter des conjectures fort incertaines: or, cette clef que tous les Commentateurs prétendent avoir trouvée, est si différente dans chacun, qu'il faut la regarder comme perdue. Car l'idée vague de la suppression ou augmentation des evacuations par la bouche, les narines, les yeux, &c. & l'indication encore plus obscure de la précipitation, du concentrement, ou de la foiblesse du pouls, qui désigne le vice de la circulation des humeurs dans les visceres, montrent bien que le traitement des maladies etoit eclairé par une connoissance prosonde du méchanisme du corps humain, & dès-là devoit conduire heureusement une guérison à la plus parfaite convalescence; mais elles ne disent point quelles etoient les regles, les vues & la théorie qui le dirigeoient.

On doit être d'autant plus réservé dans ses conjectures, que le peu qui reste des Anciens, indique des recherches trèsfingulieres sur la connoissance des maladies par les malades, & des malades par les maladies, ainsi que sur le choix, l'appropriation & l'harmonie des remedes, sur la conciliation de tous les besoins & de tous les intérêts des visceres, des humeurs & des nerfs. Par exemple, qu'entendoient-ils par guérir en unissant l'action du remede avec celle du mal, en tirant du second l'efficacité du premier, en secondant sa malignité pour l'epuiser, en la divisant pour l'affoiblir, en la brusquant pour la dompter? Qu'entendoient-ils encore par dégager la plénitude & remplir le vuide, qui etoit tout à la fois le grand principe sur lequel ils fondoient leurs raisonnemens, & le but vers lequel ils dirigeoient toutes ses conséquences? Aucun Médecin moderne ne se flatte de le bien expliquer. Car autant notre Médecine préconise les découvertes des derniers siecles, Br les rares connoissances dont ils l'ont enrichie, autant celle

372 ESSAI SUR LA VIE DES HOMM. DANS L'ANT.

de la Chine se lamente sur les pertes innombrables qu'elle a faites, & gémit de n'avoir plus que le nom des plus beaux secrets de l'Antiquité. Contraste singulier, & qui, bien approsondi, résute les accusations grossieres d'ignorance dont on a chargé les Anciens dans quelques livres, & rabat d'autant les louanges excessives qu'on y prodigue à la science des modernes. La nouvelle en est désespérante, mais elle est certaine. En matiere même de conjectures, d'opinions & de rêves systématiques, la moyenne Antiquité de Chine, c'est-à-dire celle qui correspond au commencement des Olympiades, a fait beaucoup plus d'ecarts, que nos modernes de chemin. Aussi se perdit-elle sous Tsanchi-hoang, & après, dans les absmes dont elle s'etoit comme environnée par de solles curiosités.

Pour revenir à notre sujet, le traitement des maladies etant eclairé par une théorie lumineuse & savante, guidé par une pratique intelligente & sûre, on ne doit pas être etonné que la Médecine fût si heureuse à procurer, à promettre, ou même à garantir d'avance tant de guérifons. Car il faut savoir que, bien loin d'être esclave des préceptes, comme en Egypte, elle les perfectionnoit en quelque sorte par la maniere dont elle les modifioit dans l'application. La faison, l'année, le climat, la façon de fe nourrir, la maniere de vivre de chaque pays, lui faisoient imaginer des tempéramens, des modifications & des exceptions sans nombre. Rien ne montre tant combien elle procédoit avec candeur dans les maximes austeres qu'elle empruntoit de la morale pour tracer des regles de régime, que la maxime philosophique & aimable dont elle ménageoit un malade. Bien loin de l'affliger par des craintes, des sujétions & des contraintes, plus accablantes souvent que le mal, elle epioit les indications de la nature, dans ses goûts, ses caprices, ses inquiétudes, & s'eclairoit de leurs bisarreries

& de leurs inconstances, pour juger du progrès des attaques & les tourner contre elles, en se prêtant à de vaines imaginations. Jamais elle ne montroit ces pusillanimités inquiettes, ni ces craintes contristantes, qui donnent au mal toutes les forces qu'elles ôtent au courage du malade. Toujours elle couronnoit comme de fleurs, la coupe des remedes qu'elle lui présentoit; & si elle ne pouvoit pas lui en ôter l'amertume, elle en rendoit l'odeur agréable, & soulageoit toujours ses répugnances par la satisfaction de quelqu'un de ses sens; mais sur-tout par les plaisirs & les contentemens du cœur. C'est d'elle que la piété filiale avoit appris aux enfans à goûter les potions qu'elle ordonnoit à leurs parens, à les présenter euxmêmes, à se tenir jour & nuit à leur chevet, & à garder le même régime qu'eux durant leur convalescence. Pourquoi la piété filiale des enfans ne feroit-elle pas pour la vieillesse d'un pere ou d'une mere, ce que leur amour a fait pour leur enfance?

C'est sans doute dans la pensée de ménager les malades, & en vue de compatir à leur soiblesse, que la Médecine avoit encore imaginé les manieres si peu connues aujourd'hui, de les guérir par des dietes extraordinaires, par des exercices forcés, par des frictions répétées, par des bains de diverses liqueurs, par des caléfactions artificielles, par des vapeurs aromatiques, par des succions répétées, par des piquures d'aiguille & des cauteres d'armoise, par des excoriations sanguinolentes, & même par des coleres provoquées exprès, ou par des surprises ménagées de contentement & de joie. Un malade a tort sans doute de reculer devant les remedes qui lui portent sa guérison; & dès qu'il se resuse aux soins qu'on lui rend, il est seul responsable du tort qu'il se fait. Les anciens Chinois, qui ne voyoient que l'homme dans le malade, &

374 ESSAI SUR LA VIE DES HOMM. DANS L'ANT.

son péril dans ses travers, admettoient ces principes par raison, & en rejettoient les conséquences par bon cœur. C'est pour cela que leur Médecine avoit imaginé tant de manieres de les secourir: inventions egalement respectables & précieuses, qui n'ont eté négligées, que lorsque les hommes ont commencé à ne plus se tant aimer.

L'Antiquité s'etoit si appliquée à etudier les fruits des arbres & leurs ecorces, les plantes & leurs racines, qu'elle avoit trouvé l'art précieux de changer en supplément des moissons, ce que les campagnes ont de plus vil & de plus fauvage. Une génération a transmis à l'autre ses découvertes, elles se sont répandues dans tous les villages, foulagent en tout tems les pauvres, & deviennent une ressource commune quand la disette & la famine deviennent générales. Moins on peut dire combien la Médecine des Anciens a conservé, conserve encore de vies dans toute la Chine par ses heureuses recherches, & combien dès-là elle mérite de louanges; plus il y a lieu de s'etomer que celle d'Europe n'ait pas encore eu le zele de l'imiter en réunissant toutes ses découvertes, en rédigeant toutes ses observations, en complétant ses expériences, & en les tirant des Bibliotheques pour les mettre entre les mains des habitans de la campagne, à qui elles seroient toujours si utiles & souvent si nécessaires. Qu'elle nous permette de lui représenter, que leur ensemble bien rédigé intéresse essentiellement la chose publique; car enfin, il seroit une ressource tranquillisante pour les Etats, un secours très utile bien des fois pour les armées, & une aumône continuelle à cette portion de Citoyens, qui procure l'abondance publique, & qui ne recueille souvent pour elle que la plus extrême misere.

Nous ne finirions pas si nous voulions epuiser le sujet que nous traitons; mais ce que nous avons dit, suffit pour rendre

SPÉCIALEMENT A LA CHINE.

palpable & faire toucher au doigt, que la maniere de vivre & les mœurs des anciens Chinois, etant si propres par ellesmêmes à conduire la multitude à un âge très-avancé, la douceur & la bienfaisance du Gouvernement y contribuant en tant de façons, les principes & les soins de la Médecine devoient être encore plus efficaces, & dès-là expliquent d'une maniere très-concluante, ce qui est raconté dans toutes les Annales des Peuples sur la longue vie des hommes, jusques-& bien avant dans la moyenne Antiquité. Car, quoique nous nous foyons bornés à la Chine, l'Antiquité se ressembloit trop elle-même chez la plupart des Peuples policés, pour qu'on puisse disconvenir que notre explication leur convient egalement. Autant néanmoins nous avons balancé & héfité longtems à entreprendre ce petit essai, d'après nos conjectures & nos connoissances; autant nous hésitons peu à demander grace pour les méprises qui nous seront echappées: qui ne veut pas tromper, dit le célebre Tchin-tsee, n'a pas à rougir de s'être trompé.





NOTICE SUR LES ABEILLES

ET LA CIRE;

Par seu M. CIBOT, Missionnaire à Pékin.

LA Cire qui a eté envoyée en 1761, n'etoit pas de la cire d'Abeilles, mais de la cire d'arbre, beaucoup plus blanche & beaucoup plus ferme que ne l'est jamais la premiere. Elle a aussi l'avantage de donner une lumiere très-douce, très-claire, & de ne point faire de sumée.

Quand à la guestion qu'on fait sur la maniere d'elever les Abeilles & de blanchir la Cire à la Chine il est fort facile d'y répondre. On eleve très-peu d'Abeilles en Chine depuis plusieurs siecles, parce qu'il n'y a guere que la Médecine & quelques arts qui se servent du Miel & de la Cire qu'elles travaillent. On ne blanchit de Cire, en Chine, qu'à Peking & à Canton, au moins que nous fachions. A Peking, ce font les Missionnaires qui en font blanchir dans leurs maisons, à la façon d'Europe, pour l'usage de leurs Eglises. Soit que cela vienne de la nature de la Cire, ou de l'eau de pluie dont ils se servent, ils réussissent à en avoir de très-belle & d'un bon usage. A Canton, les Chinois ont appris des Portugais de Macao à blanchir celle qu'on y porte des Provinces, & sur-tout des isles de Timor, de Malaque, &c. Les bougies que font les Cantoniens, font très-belles; mais autant que nous pouvons nous en souvenir, elles coûtent aussi cher gu'en France.

Il ne faut qu'ouvrir les anciens livres de Chine, pour voir qu'on y a connu de toute antiquité les Abeilles, le Miel &

NOTICE SUR LES ABEILLES ET LA CIRE. 37

la Cire. Le Chi-king, le Ly-ki & le Dictionnaire Eulh-ya, en parlent très-clairement.

Les Naturalistes chinois distinguent plusieurs sortes d'Abeilles par leur couleur, leur taille, leurs mœurs & l'éndroir où elles se logent. La belle & intéressante Histoire de cet insecte merveilleux a eté successivement connue, oubliée, réapprise, enslée d'exagération, enluminée de fables, & puis réduite aux faits constatés par des observations, comme on peut le voir dans l'immense collection Kou-kia-tou-chou, livre 170 de l'Histoire des Insectes,

Le Lettré Li-tchi distingue trois sortes d'Abeilles; les Abeilles des forêts, les Abeilles des rochers, qui sont au bord de la mer, & les Abeilles domestiques; les premieres sont plus grosses & d'un jaune qui décline vers le gris; les secondes sont presque noires, & les dernieres jaunes comme les nôtres. Quant au miel, il dit qu'il est blanc, jaune de citron, jaune orangé, rougeâtre, selon les endroits; & que sa saveur, son parsum & ses qualités varient encore plus.

Il est clair qu'on elevoit beaucoup d'Abeilles domessiques sous les trois premieres Dynasties, & qu'on cessa presque entiérement d'en elever pendant les troubles horribles & les guerres estroyables qui précéderent la grande désolation de Tsin-chi-hoang, qui anéantit l'ancien gouvernement, deux cens trente ans environ avant l'Ere chrétienne. Le Fondateur de la Dynastie suivante reçut comme un grand présent, vingt-huit ans après, quelques vases de miel, & deux cens bougies de Cire. (Voy. Si-king), Tsa-ki. Comme les Abeilles se multiplient d'elles-mêmes dans les forêts de plusieurs provinces, il dut être très-aisé de s'en procurer & d'en elever dans les villages, quand une seconde révolution eut rendu à tout l'Empire son ancienne tranquillité. Les Historiens remarquent comme une

Tome XIII.

providence singuliere, que les Abeilles des forêts se sont multipliées etonnamment certaines années dans des districts affligés par la famine, au point d'être d'un grand secours pour le Peuple. Pour bien comprendre tout ce que l'Histoire veut dire par-là, il faut savoir que les Chinois mangent les nymphes des Abeilles sauvages, soit macérées dans de la saumure ou du vinaigre, soit frites dans la graisse ou dans l'huile.

C'est la famine sans doute, qui a fait recourir à des essais dont on s'est assez bien trouvé. On en est venu ensuire à manger les nymphes des Abeilles domestiques, & les gourmets de village en sont très-friands.

Voici qui n'est pas moins singulier & mérite plus d'attention. Nous avons trouvé dans un ancien livre, diverses préparations de farine, de racines & de cire jaune, qu'on dit être admirables pour suppléer une nourriture abondante, & résister aux ravages que fait sur les tempéramens la disette des alimens. Nous nous bornerons à parler de celle qui semble la plus estimée, & dont il paroît qu'on fait usage quelquesois dans les fortins des frontieres, & dans les voyages où l'on a eu à traverser de longs déserts. Faites cuire dans l'eau, en pâte très-epaisse, six onces de fleur de farine, cinq onces de belle colle-forte (celle qu'on indique est transparente comme de la gomme, & est faite avec beaucoup de soins, parfumée par les aromates qu'on y mêle): quand votre pâte sera cuite & refroidie. formez-en de perites boules groffes comme des pois, & quand. ces boules seront seches, jettez-les dans trois onces de cire jaune fondue, & remuez-les jusqu'à ce qu'elles l'aient toute pompée; puis laissez-les sécher à l'ombre; une sois séchées, on les met dans un vase de terre, & on les garde pour le besoin. Quand on a pris à jeun quarante à cinquante de ces petites boules; on peut rester plusieurs jours sans prendre

d'autre nourriture; l'unique attention qu'il faille avoir, c'est de boire chaud après les avoir avalées. Dans les autres recettes on fait entrer des racines aquatiques, de la poussière de viande séchée, des graines huileuses, des amandes, des pois, du miel, des aromates, &c. On dit que quelques-unes peuvent soutenir & conserver la fanté pendant huit ou dix jours, & même davantage, quand on en a pris deux ou trois onces. Si on en prend chaque jour une demi-once, on peut se passer plusieurs mois de toute autre nourriture. Ce fait, tout singulier qu'il paroît, a eté constaté plusieurs fois. Un fameux Bonze n'avoit pas d'autre secret pour soutenir aux yeux du Public le spectacle d'une abstinence qui paroissoit tenir du prodige, & qui ne sut plus rien quand on eut observé qu'il prenoit surtivement des boulettes préparées, avant le the qu'on lui donnoit deux sois le jour.

Les plantations de sucre qu'on sit dans les provinces du midi, vers la sin du troisseme siecle, sirent beaucoup tomber l'usage du miel & négliger les Abeilles. La découverte des insectes à cire blanche (Pe-la-tchang) à la sin du troisseme siecle, acheva d'en dégoûter, parce que leur Cire etant plus belle que celle des Abeilles, on lui donna la présérence à la Cour. C'est cette Cire qu'on appelle sort improprement Cire d'arbre.

Les Lettrés ont beau exhorter les colons à elever des 'Abeilles, & à se donner un revenu qui ne demande presque aucun soin, il y a aujourd'hui assez peu d'Abeilles domestiques en Chine. L'hiver trop rigoureux dans les provinces du nord, & l'eté trop pluvieux dans celles du midi, deux circonstances qui rendent difficiles la conservation des ruches, sont peutêtre ce qui en a dégoûté.

Comme les Abeilles sauvages se logent sur les arbres dans Bbb 2

380 NOTICE SUR LES ABEILLES

les provinces du midi, & au bas de leur tronc, & à moitié en terre dans les provinces du nord, les Chinois ont suivi cette indication de la nature pour les Abeilles domestiques. Ceux des provinces du midi placent leurs ruches dans des endroits exhaussés, secs & aérés, pour leur epargner les incommodités de l'humidité & de la trop grande chaleur. Ceux du nord au contraire, mettent les leurs dans des endroits enfoncés, abrités, & tournés au midi.

La maison rustique de Chine regarde comme un point essentiel de ne laisser ni trop ni trop peu de miel aux Abeilles: si on leur en laisse trop, dit-elle, elles deviennent paresseuses, maladives & ne se multiplient pas; si on ne leur en laisse pas assez, elles s'epuisent & dépérissent peu-à-peu. Dans les provinces méridionales on fait deux récoltes de miel & de Cire, une au milieu du printems, & l'autre après le commencement de l'automne. On ne fait que la premiere dans celles du nord.

On plaçoit autrefois les ruches d'Abeilles dans une muraille de pierre seche bâtie en hémicycle, où l'on laissoit des vuides proportionnés au nombre des ruches qu'on avoit. Ces vuides avoient deux ouvertures, l'une au midi & l'autre au nord, asin que les Abeilles pussent entrer & sortir des deux côtés; mais en hiver on sermoit avec du gazon & de la terre grasse celui du nord, pour les garantir du froid. La muraille d'un autre côté etoit assez epaisse pour y ensoncer la ruche de saçon qu'elle y sût à l'abri de la pluie, du vent, & même du soleil en eté.

Les ruches d'Abeilles varient beaucoup ici pour la forme; il y en a qui sont en berceau renversé, d'autres en caisse de tambour, & quelques-unes en tour quarrée. Les plus louées & les plus profitables, dit le Hoa-king, Liv. VI, sont celles qui

font à plusieurs etages, parce que ce sont les plus commodes pour faire la récolte du miel & de la Cire. On met un nouvel etage sur les anciens, puis le lendemain on en tire un des anciens pendant la nuit.

La récolte du miel est fort aisée dans les endroits où les ruches sont à coulisses d'un côté, ou sermées par une porte en couvercle de boîte, & garnie en dedans d'un Kia-tsée, sur lequel portent les gâteaux de Cire, c'est-à-dire une etagere de bambous, que les Abeilles trouvent fort commode pour y attacher & suspendre leurs gâteaux de Cire. Quand on veut exploiter une ruche, on ne fait que l'ouvrir ou l'ôter de dessus son etage, puis on enleve les Abeilles avec la sumée d'une grosse corde d'armoise séchée qu'on tient au vent. Soit que cette sumée plaise aux Abeilles par son odeur, ou les enivre, elles ne s'essarouchent, ni ne s'irritent, & laissent prendre ce qu'on veut dans leurs ruches. On indique cependant dans quelques livres, de se couvrir les mains & le visage avec de la gaze, ou de les frotter avec des seuilles de baume, pour n'être pas exposé à leurs piquures.

Dans les cantons où le froid de l'hiver est trop rigoureux & trop long pour que les Abeilles y puissent résister, on les enserme dans leurs ruches qu'on couvre en entier de gazon séché au soleil & de terre grasse, asin que l'air extérieur ne puisse pas y pénétrer; & on n'ouvre leur prison que lorsque le printems est bien décidé. Il y en a, dit le livre Hoa-king, qui suspendent une poule dans la ruche, avant d'y ensermer les Abeilles; mais ils la vuident, & la laissent quelque tems exposée à l'air, asin qu'elle se desseche un peu & n'y répande pas de mauvaise odeur. Quand on ouvre la ruche au printems, ajoute-t-il, on ne trouve plus que le squelette de la poule. Plumes & chairs, tout a eté mangé. Que nos Curieux & nos

382 NOTICE SUR LES ABEILLES

Naturalistes fassent leurs observations sur ce fait, que nous leur donnons tel que nous le trouvons.

Les Abeilles aiment les bords des ruisseaux & des sontaines; il est bon que les hémicycles de pierre, qu'on bâtit pour mettre ses ruches, n'en soient pas eloignés, & que tout le terrein du voisinage soit en gazon. S'il est planté d'herbes odorisérantes, ce sera encore mieux; mais il est essentiel qu'il soit solitaire & peu passant.

Voilà à-peu-près tout ce que nous avons trouvé de mieux dans les Livres chinois que nous connoissons sur tout ce qui a trait aux Abeilles.

Il est certain par l'Histoire de la Dynastie des Tang, qui a commencé en 618, qu'on blanchissoit alors la Cire en Chine. La maniere de le faire ne s'est perdue que depuis la découverte de la belle Cire blanche dont on se sert aujourd'hui à la Cour. On nomme Niu-tchin ou vierge, l'arbre qui la porte, ou plutôt sur lequel habitent les vers dont on la tire. Du reste, la quantité n'en est pas bien considérable; & comme la provision de la Cour prélevée, il en reste fort peu pour le Public, il la paie fort cher, vu la petite quantité de Cire blanche qu'on tire de l'arbre Niu-tchin. Il est evident que peu de personnes peuvent s'en procurer; mais graces aux mœurs générales & au ton du Gouvernement, cette belle Cire etant décorée du titre de Cire impériale, & destinée par présérence aux usages du palais, aucun particulier ne se croit permis de pouvoir s'en fervir dans sa maison, & les Princes du sang eux-mêmes n'oseroient en faire un usage journalier. Le palais excepté, on ne s'en sert presque jamais que dans les cérémonies funéraires, ou aux Ancêtres, ou dans les oratoires d'Idoles, même chez les Grands & les Princes. Nos préjugés européens traitent cela d'esclavage; mais les Chinois soutiennent que ne pouvoir

rien faire qui nuise au bien de la chose publique, est la vraie liberté & la seule que puisse souhaiter un bon Ciroyen. L'Empereur lui-même donne l'exemple à cet egard. Il n'auroit qu'à dire un mot, & il auroit chaque année toute la Cire blanche qu'il voudroit. Or, il est de fait, 10. que toutes les grandes idées de la richesse de son Empire & de la haureur de son trône mises dans la balance pour ce qu'elles valent, il n'a pas cru devoir augmenter la provision annuelle de cette Cire: 2°. que l'Impératrice mere, l'Impératrice epouse & lui, sont les seuls qui en usent habituellement, plutôt par distinction que par bien-être; les Princes & Princesses ses enfans, les Reines & les Princes du fang n'en reçoivent chaque année qu'une assez modique quantité: 3°. que lorsque les magasins où on la garde, font si pleins qu'il n'y a plus de place pour la nouvelle, on aime mieux ou la distribuer en présens honorifiques aux Grands & aux Princes etrangers, ou la faire vendre au Public pour les besoins des arts & des cérémonies solemnelles, que d'en augmenter les consommations dans le palais.

Le fecond Empereur de la Dynastie des Tang, ayant témoigné à un vieux Lettré la peine que lui causoient les grands soupers & les assemblées nocturnes qui entretenoient bien des divisions, ruinoient les plus riches, dérangeoient les plus sages, & causoient une infinité d'abus & de désordres auxquels il etoit très-difficile de remédier, celui-ci se retira sans mot dire, & revint le lendemain pour représenter à Sa Majesté, qu'aucune loi, aucun édit ne pouvoit remédier essimate cacement & sans beaucoup de grands inconvéniens aux mauvais esset des soupers & des assemblées nocturnes; puis prositant du trouble & de l'inquiétude de Kao-tsong: je crois néanmoins, Seigneur, que votre humble sujet a trouvé un moyent sûr d'arrêter les soupers & les assemblées nocturnes, ajouta-

t-il; mais je ne sais pas si Votre Majesté, qui peut seule le faire. réussir, voudra l'agréer. « Que viens-tu me dire, répondit » Kao-tsong avec vivacité: est-ce quelque système de cabinet? » Je ferai avec plaisir & de grand cœur tout ce qui sera sage & » raisonnable; dis toujours: si tu n'as médité qu'un rêve, je te " garderai le secret ". Les Anciens (dit Lieou-tchi), avoient bien leurs vues lorsqu'ils avoient réglé que l'Empereur donneroit ses audiences en tout tems au soleil levant, & que les tribunaux commenceroient aussi alors leurs séances. Il ne dépend que de Votre Majesté de rétablir cet ancien usage. Si elle le fait, les assemblées nocturnes tomberont d'elles-mêmes à la Cour, à la Ville & dans les Provinces. La révolution faite, il sera aisé de fermer les barrieres des rues la nuit, & de défendre qu'on ne trouble le sommeil de ceux qui doivent se lever de grand matin pour les affaires de la Cour & du Peuple. Cette loi de justice etablie, les soupers & les assemblées nocturnes ne pourront plus se continuer. Les Lettrés parlent de cette petite requête de Lieou-tchi, comme madame Dacier de la harangue du vieux Nestor à Achille. La meilleure louange & le meilleur commentaire sont les faits. Or, à s'en tenir à ceux que nous avons fous les yeux, il n'y a ni soupers, ni assemblées nocturnes à Péking, parce que toutes les affaires se font à la pointe du jour, foit au palais, foit dans tous les tribunaux. Combien ne diminueroit pas la confommation de la Cire en France, si l'on y devenoit Chinois sur cet article, qui en entraîne tant d'autres? Bien eclairer les rues de Paris durant la nuit, est une très-bonne chose; mais faire qu'on n'eût pas besoin qu'elles fussent eclairées, seroit peut-être encore meilleur.

De la maniere dont s'expriment plusieurs Lettrés des troisieme, quatrieme & cinquieme siecles, qui ont eté en Chine les beaux siecles des Arts, il paroît qu'on avoit autresois en Chine la maniere de travailler le suif, de le purisier & de le rendre d'un usage semblable ou à-peu-près à celui de la Cire pour les bougies & les chandelles. Nous allons rappeller ce que nous trouvons à ce sujet dans les Livres chinois.

1°. Les Lettrés Pang, Lao & Tsien prétendent que le beurre qu'on tire du lait, la graisse que donnent tous les animaux, le sain-doux du cochon, le suif de mouton, l'huile de poisson, des graines & des différentes amandes, sont substantiellement la même matiere différemment travaillée; & que si on savoit imiter la nature, on trouveroit des huiles dans les graisses, & des graisses dans les huiles. Le froid, disoient-ils, fige les huiles en graisse, & la chaleur liquésie les graisses en huile. Il ne s'agiroit que d'imiter leur action.

2°. Le livre Tchouen-ou-tchi parle d'un mémoire sur la maniere d'epaissir & de figer les huiles; & insinue que quand on fait evaporer ce qu'il y a de plus liquide (le Choui-ki, l'esprit d'eau) dans l'eau de chenevi, elle devient comme une pâte

pétrissable & se durcit après comme du suif.

3°. Selon le livre Y-ming, l'huile d'amande de pruniers sauvages ayant fermenté avec une pâte bien fine de ces mêmes amandes, donne une espece de suif qui a tous les usages de l'autre.

4°. L'on se contente aujourd'hui de couvrir d'une couche de Cire d'arbre, les chandelles d'usage, & de parfumer le suif de celles qu'on destine à la chapelle des Idoles. Les Anciens donnoient au suif des préparations qui le purificient, le blanchissoient & lui ôtoient sa mauvaise odeur. Le peu qu'on dit de ces préparations, paroît se rapprocher de celles qu'on donne au sain-doux pour en faire de la pommade.

5°. Selon l'ancien livre Kai-yuen-y-che, le prince Ning se servoit de bougies qui sembloient être de cire, & n'etoient CccTome XIII.

386 NOTICE SUR LES ABEILLES

pas de cire; avoient la couleur de suif, & n'etoient pas de suif.

- 6°. Il est parlé de chandelles d'huile de chanvre cuite, dans l'Histoire de la Dynastic des Tsin orientaux.
- 7°. Plusieurs livres parlent de chandelles de santé, c'est-àdire, qui ne donnent aucune mauvaise odeur, & dont la lumiere est fort douce pour les yeux; mais les plus vantées sont celles d'un ancien Médecin, qu'on allumoit dans la chambre des malades pour hâter leur guérison, & empêcher que ceux qui les servoient, ne prissent leur mal. Ces chandelles varioient selon les maladies & les saisons; mais on ne dit point ni comment elles se faisoient, ni si le secret s'en est conservé. Nous trouvons seulement que celles dont on se servoit pour la Princesse Tchang, etoient de deux pouces de diametre; qu'elles répandoient leurs parsums à la distance de cent pas; qu'il y avoit dedans de la graisse d'huitres; & qu'elles etoient peintes de diverses couleurs.

Les plus cstimées de ces chandelles eroient celles qui dissipoient toute mélancolie, tristesse & mauvaise humeur, qui ne provenoient pas de remords ou de passions. Le livre Song-yn, insinue qu'on faisoit bouillir des herbes odorisérantes & aromatiques, dans les matieres dont ces dernieres etoient saites. Peut-être seroit-ce un moyen de corriger la mauvaise odeur des chandelles de suis.

11

-4 s

8°. L'article de la cuisson & de la purification du suif, nous paroît mériter quelque attention. Nous ne sommes pas assez versés dans les arts du chandelier & du chier, pour bien entendre ce qu'ont ecrit à ce sujet les Chinois; mais autant que nous pouvons l'entrevoir, il y a une maniere de préparer le suif, qui approche beaucoup de celle de blanchir la cire, soit pour augmenter sa blancheur & sa dureté, soit pour l'epurer & dimi-

nuer sa mauvaise odeur. Nous n'oserions articuler qu'on le fasse passer par l'eau de sontaine & de pluie, ni qu'on le soleille; mais il paroît que la meilleure maniere de le sondre, est une espece de bain-marie, en ce que la chaudiere où il est s'enchâsse dans une autre plus grande, dont l'eau bouillante le sond. Nous osons encore moins insinuer la pratique d'y mêler de l'huile & pâte de pignons, ou même de la résine crue.

Avant de finir cet article, qu'on nous permette d'observer, en faveur des pauvres Colons, 1° que les Chinois tirent de l'huile de tout ce qui est graine ou amande, & que nous nous servons à Péking d'une huile d'amandes d'abricots sauvages, qui est d'un très-bon usage; 2° que l'on a trop négligé de répandre dans les campagnes l'usage des meches de moëlle de jonc desséchée, des hiang, dont le seu P. d'Incarville a envoyé la composition & la fabrication. Les hiang sont d'une très petite dépense, & d'une commodité charmante pour conserver du seu la nuit. Ce qui est inutile dans nos villes, ne le seroit pas dans les campagnes; quand les bêtes à cornes sont attaquées de quelque maladie epidémique, on ne sauroic mieux saire que de brûler des hiang dans les etables pour en purifier l'air.

Finissons par deux petites remarques: la premiere sur l'usage des cierges longs en Chine. La Chine en a fait usage de tout tems dans les sacrifices au Chang-ty, & les autres cérémonies religieuses: ils datent des premieres générations d'après le Deiuge.

2º. En seuilletant les Livres dont nous avons tiré cette Notice, nous avons trouvé que plusieurs arbres ont eré portés de Perse en Chine, en dissérens tems. Les grosses pêches & les grenades en particulier y sont venues vers le milieu du septieme siecle. Nous ne sixons pas à cette epoque les cierges longs qui furent présentés à l'Empereur par un Prince etranger, parce

Ccc 2

388 NOTICE SUR LES ABEILLES ET LA CIRE.

que le Chan-tang-sée-kao qui le rapporte, ne le dit pas affez nettement; mais son récit prouve les relations que la Chine avoit alors avec les Princes de l'Occident. La longueur descierges, du reste, est un sujet de remarque pour un Historien, parce que les chandelles & bougies de Chine sont moulées grosses & courtes.



PREMIERE NOTICE SUR LES PIERRES DE Y U;

Par feu M. CIBOT, Missionnaire à Peking.

Les pierres de Yu, font des especes de cailloux d'une dureté extraordinaire, & qui approche presque de celle du diamant; elle surpasse de beaucoup celle de tous les marbres. Les plus dures & les plus pesantes sont les plus estimées: ce sont en effet les Yu qui ont le grain le plus fin & qui acquierent un plus beau poli. Ceux qui ont ri en Europe, en entendant dire que les anciens Chinois, comme les modernes, avoient des instrumens de musique de pierre, ont ri par ignorance. Le Yu est très-sonore, c'est même sa qualité distinctive; plus il est fin, plus le fon qu'il rend est doux & harmonieux. Nous avons vu nous-mêmes, au Palais, un King de trois pieds de long, qui etoit très-sonore. Il y a plusieurs autres instrumens de la Musique impériale qui sont aussi de Yu. Les couleurs du Yu n'ont pas l'eclat des marbres panachés & de l'agathe; mais elles ont une douceur & un vernis qui font d'une grande beauté : le Yu sur-tout couleur de petit-lait, est admirable; nous avons vu des vases, des tasses avec leurs soucoupes, des anneaux pour tirer de l'arc, qui etoient au-dessus de tout ce qu'on peut dire.

La maniere dont les Chinois travaillent le Yu, démontre que si l'expérience de trente siecles n'avoit pas désabusé le Gouvernement de tous les arts de goût, d'imagination & d'adresse, ils iroient beaucoup plus loin que nous. Quoique le Yu ne puisse se travailler qu'avec la pointe d'acier, la poussière de Yu & la roue, ils viennent à bout de faire

de petites chaînes, de sculpter des figures très-délicates, & d'ecrire en relief leurs caracteres les plus fins. On ne sait pas d'où les anciens Chinois tiroient leur Yu; on en tiroit beaucoup du Yan-nan, sous la Dynastie des Han. Quand elle eut etendu ses conquêtes au nord-ouest de la Chine, elle en tira beaucoup des déserts de la Tartarie. Comme l'Empereur régnant vient de conquérir tous les pays qui sont entre la Moscovie assatique, la mer Caspienne & la Chine, on tire aujourd'hui beaucoup de Yu d'une riviere qu'on trouve assez près d'Irque.

Le Yu brut, tel que les rivieres du Yun-nan & des pays nouvellement conquis, le roulent avec les cailloux du haut des montagnes, est précisement comme les cailloux ordinaires. pour la figure. Il faut le connoître pour le distinguer. Nous ne ferions pas surpris qu'on en trouvât dans le Gave & dans les autres rivieres des Pyrénées, qui roulent beaucoup de cailloux. Il est rare qu'on trouve de gros Yu; les plus beaux sont ordinairement assez petits: les plus grands qu'ait l'Empereur, ne passent pas trois pieds & demi de long. Le Yu augmente de poids à proportion de sa grosseur. Comme il faut un tems infini pour le travailler, & que plusieurs milliers de journées ne suffisent pas pour sinir certaines pieces, les ouvriers de l'Empereur se succedent sans interruption; & quoiqu'ils travaillent le jour & la nuit, ils font des neuf & dix années après une seule. Les frais de la façon, joints au prix de l'achat, font que les beaux morceaux de Yu coûtent des sommes exorbitantes.

Le Yu a cela de particulier, que quoiqu'il soit très-dur & presque à l'egal du diamant,-il se casse très-aisément en tombant à terre, pour peu qu'il soit mince. Outre les especes dont nous avons parlé, il y en a plusieurs autres especes mitoyennes. Mais on ne connoît pas assez cette pierre singuliere en Europe, pour entrer dans tous les détails des curieux Chinois. A les en

SUR LES PIERRES DE YU.

croire, le Yu a eté connu de toute antiquité; mais il s'en faut bien qu'on puisse en fournir des preuves. Celles qu'on peut admettre ne remontent pas avant les Tcheou; si elles ne fuffisent pas pour prouver que le Yu d'alors fût le même que celui d'aujourd'hui, on ne sauroit nier qu'il ne sût de la même espece, parce que les Ecrivains articulent nettement qu'il etoit transparent, très-dur & sonore. Les Philosophes ont pris le Yu pour le symbole du Sage. L'Histoire du Yu en Chine, fourniroit à un fort long Mémoire. L'endroit par où il seroit le plus curieux, ne seroit pas les essais qu'on a faits pour en extraire une liqueur de longue vie. Ce que les hommes d'etat y verroient plus volontiers, ce seroitles biais qu'a pris la politique, pour détourner de ce côté le levain du luxe, pour epuiser fa force & ses richesses dans de petites pieces qui ne sont que pour le cabinet, & ne peuvent ni aigrir le sentiment que le Peuple a de sa misere, ni introduire le faste & l'eclat dans les - premiers ordres des Citoyens.





SECONDE NOTICE

SUR LES PIERRES DE YU:

Par le même.

Les pierres nommées Yu en Chinois, sont connues & estimées en Chine de toute antiquité. Le préjugé & la mode s'accordent aujourd'hui à les mettre au niveau des bijoux & des pierres les plus précieuses; l'industrie qui est toujours à leurs gages, sait entrer tant d'art & d'habileté dans la maniere dont elle les met en œuvre, qu'elles sont montées à un prix qui surpasse celui de l'or; elles ont passé des cabinets des curieux & des tables, entre les mains des Princes & sur la tête des Dames. On en fait des anneaux pour tirer de l'arc, des tabatieres, des boîtes de senteur; & on leur donne une sorme si elégante, qu'après les pierreries & les perles, elles tiennent le premier rang dans ce monde de bagatelles précieuses que les Dames chinoises & tartares entremêlent à leurs cheveux pour se parer.

On a déjà envoyé d'ici une Notice détaillée (1) sur la nature des pierres de Yu, sur les différens endroits d'où on les tire, sur leurs différentes especes, & sur la maniere dont les Yu-tsiang les travaillent. Ce qu'on se propose ici, c'est de suppléer à ce qu'on a pu omettre.

Comme le Yu est très-cher en Chine, si on en avoit en France, on auroit un objet de commerce bien considérable pour peu qu'on sût mettre de vues dans la maniere

(1) Elle est imprimée tome VI de ce Recueil, pag. 257. Voy. aussi la Notice précédente, p. 389.

SECONDE NOTICE SUR LES PIERRES, &c. 393

de le vendre à Canton, on pourroit en tirer des sommes immenses. L'expérience apprendroit jusqu'où il seroit plus avan-

tageux de le porter brut ou travaillé.

Nous n'oserions pas assurer que nous ayons du Yu en France; la Chine, toute immense qu'elle est, en a fort peu: celui qu'elle tire du Yun-nan est le plus beau; mais il est très-rare. La majeure partie de celui qu'on offre aujourd'hui à l'Empereur, vient du pays de Yu-yuen & d'Y-li. Les Mahométans de ces vastes contrées, le trouvent dans les rivieres qui coulent aux pieds de leurs montagnes, & sur les montagnes elles-mêmes. Nous foupçonnons qu'on pourroit en trouver dans les rivieres qui coulent aux pieds des Pyrénées, & dans les endroits de ces montagnes où il y a des cailloux & du gravier. Voici ce qui donne lieu à notre conjecture. Peu de tems après notre arrivée à Peking, nous vîmes une quantité de cailloux qu'on rangeoit fous une galerie du Palais, auprès de laquelle l'Empereur devoit passer en entrant dans la salle où travaillent nos Peintres. Cela nous etonna d'autant plus qu'ils nous paroissoient n'avoir rien de plus particulier que ceux que nous avons en Béarn, sur les rives du Gave & en allant à Barrege, dans différens endroits des Pyrénées. Mais quand on nous eut dit qu'on les acheroit au poids de l'argent, & plusieurs au poids de l'or, lorsqu'ils etoient mis en œuvre, nous les regardames de plus près, & nous trouvâmes qu'ils avoient un vernis, une finesse de grain, & une transparence que nous n'avions jamais vus dans les cailloux. Peu de jours après nous vîmes des tasses avec leurs soucoupes, des boucles & agrasses de ceinture, telles qu'elles etoient sorties des mains des Yu-tsiang, ou ouvriers en Yu; & nous sentîmes que, la mode & le préjugé à part, le Yu est une très-belle pierre. Le cas qu'on en fait aujourd'hui à Peking, & la grande vogue qu'il a, a rappellé à notre Tome XIII. Ddd

connoissance cette premiere idée, & nous nous hasardons à la

communiquer.

Le Yu n'est sûrement, dans son origine, qu'un caillou: que les Physiciens & les Naturalistes expliquent le comment ainsi qu'ils l'entendront, il est de fait que ce caillou a une dureté, une finesse, un eclat & une transparence, qui le tirent de la classe des cailloux. Les beaux Yu, verd foncé, verd pâle, verd de mer, bleu tendre, bleu céleste, bleu turquin, blanc sale, blanc de lait, blanc de petit-lait, & dont la teinte est unie, sont les plus estimés des Chinois; mais ceux qui sont marbrés & nuancés, ont aussi leur prix & seroient peut-être plus au goût de l'Europe. Les cailloux devenus Yu, se trouvent parmi d'autres cailloux, qui n'ont rien de particulier. Il est remarquable & certain, que tout Yu a la figure irréguliere du caillou; & que les plus gros qu'on ait offert à l'Empereur, ne passent pas la grosseur des cailloux que nous avons vu en Béarn. Comme le Gave qui passe à Pau, & presque toutes les rivieres qui descendent des Pyrénées, roulent une grande quantité de cailloux de toutes les especes & couleurs, qu'elles ont détachés de la montagne en en descendant, ou que la sonté des neiges a entraînés dans leur lit, il nous paroît fort vraisemblable qu'on pourroit y trouver quelques Yu. Les premieres recherches demandent les soins & les yeux d'un homme intelligent; si on parvient à en trouver quelques-uns, il sera aisé de remonter vers l'endroit d'où les eaux les ont détachés de la montagne. Les Chinois & les Mahométans vont les chercher dans le lit des rivieres, où on les trouve, & le plus près qu'ils peuvent de la montagne d'où elles descendent; on en trouve cependant de fort beaux dans les terres après les grandes pluies & après la fonte des neiges. Ces deux tems sont les plus favorables pour en trouver, comme il est très-aisé à com-

prendre. On distingue ici les Yu d'eau & les Yu de terre; les premiers sont ceux qu'on trouve dans les rivieres & dans les torrens, les feconds font ceux qu'on tire des endroits de la montagne mêlés de terre & de cailloux, que la crue des eaux a creusés. La surface des ceux-ci est plus douce & plus unie, parce qu'ils se polissent en roulant dans l'eau avec les cailloux; celle de ceux-là est raboteuse & grossiere, ce qui les rend plus difficiles à distinguer entre les cailloux; mais ils ne sont point fendus & entamés comme les autres le sont souvent. Ajoutons à tout ce que nous venons de dire, que la pesanteur du Yu est un signe si marqué & si distinctif, qu'il n'est pas possible de s'y méprendre; tous pesent le double du caillou ordinaire, & plus il est fin, plus il est pesant. Nous avons vu au Palais trois hommes avoir leur faix d'un Yu, qui n'etoit pas bien gros. Un homme seul eût porté fort aisément un caillou de cette grandeur.

Pour peu qu'on fasse attention aux détails dans lequel nous venons d'entrer, il sera aisé de trouver des Yu ou au bas des Pyrénées, ou au bas des Alpes, ou de quelque autre montagne de notre France, dont les rivieres & torrens roulent des cailloux; les jaunes & sur-tout couleur de citron, sont les plus estimés, parce que c'est la couleur de l'Empereur, & qu'il n'y en a au Palais que d'anciens; le blanc de petit-lair, sans nuance, & d'une seule teinte, est le plus estimé après le jaune; & après le jaune & le blanc, le jaune mêlé de taches rouges, le rouge de cinabre, & le pourpre.

A Peking, ce 12 Septembre 1771.

Management and are a grand of the contract of

NOTICE SUR LE LIEOU-LI, OUTUILES CHINOISES VERNISSEES;

Par feu M. CIBOT., Missionnaire à Peking.

Autant le Gouvernement chinois est opposé au luxe & au faste des Citoyens, autant il est zélé pour la splendeur & l'eclat de tout ce qui annonce la majesté de l'Empereur, & raconte aux yeux la grandeur, la richesse & la magnissence de l'Empire. De la même main dont il arrête les particuliers & même les Grands qui voudroient se faire remarquer par l'elévation, la beauté & la grandeur de leurs maisons, il embellit & orne les palais du Prince & les edisces publics de tout ce qui peut frapper la multitude, etonner les Etrangers, & se faire admirer par la postérité. Ces grandes idées ont sait inventer le Lieou-li, ou Tuiles vernissées dont on orne les Maisons impériales. Les salles elevées à l'honneur des Empereurs, des grands Hommes & des Héros; les Temples, &c.

Ces Tuiles sont une espece de fayance grossiere; mais placées au haut d'un edifice, l'eclat de leur vernis & la variété de ses couleurs en relevent l'architecture, le sont remarquer de loin, & lui donnent un air de magnificence, que notre plomb doré n'egalera jamais. Qu'on juge de l'esset que doit faire un toît couvert de tuiles jaunes, vertes, violettes, rouges & bleues, &c. dans une longue suite de bâtimens sur lesquels on les a distribuées avec goût & avec symmétrie. Ces Tuiles sont sort pesantes, & il est difficile de s'en procurer. Il seroit peut-être plus intéressant encore, d'avoir la matiere première réduite en pâte, & préparée à être mise en tuile; mais on ne

NOTICE SUR LE LIEOU-LI, OU TUILES, &c. 397 pourroit la tirer que de la grande Manufacture, qui est dans les montagnes, à l'Occident de Peking (1).

(1) On pourra voir quelques autres détails sur le Lieou-li, dans les extraits d'une Lettre de feu M. Collas, pag. 326, art. II.





NOTICE SUR L'HIRONDELLE;

Par feu M. CIBOT, Missionnaire à Péking.

Nous avons bien des fables en Occident sur les Hirondelles: les Chinois en ont encore plus. Les bonheurs, les prospérités & les succès qu'annonce l'Hirondelle blanche à tout l'Empire, sont bien autre chose que ce que débite le Peuple chez vous, sur les maisons où les Hirondelles viennent faire leurs nids. Les très-augustes & très-graves Empereurs philosophes de la Dynastie des Song, recevoient des félicitations solemnelles de toute la Cour, sur l'apparition de l'Hirondelle blanche, que personne n'avoit vue. Ce ne sut pas impunément. MM. les Poëtes, qui sont aussi mordans & aussi satyriques en Chine qu'en Europe, se donnerent la satisfaction de dire tant d'hyperboles sur l'Hirondelle blanche, qu'ils réduisirent la Cour à tourner la philosophie d'un autre côté. Quant à l'idée que les Hirondelles annoncent vie & fanté à ceux chez qui elles viennent faire leur nid, quelques Lettrés ont voulu la justifier en disant qu'elles distinguent quand l'air d'une chambre est sain ou mauvais. Pour bien sentir jusqu'où leur observation peut être vraisemblable, il faut savoir que des deux especes d'Hirondelles domestiques qu'on a ici, les unes, qui sont plus groffes & toutes noires, sont en possession de faire leur nid dans l'intérieur des maisons. Qu'il y ait du monde dans la chambre ou qu'il n'y en ait pas, c'est egal pour elles; elles vont dans leur nid & le quittent sans façon, & passent auprès des gens, de sorte qu'on pourroit les prendre à la main. Comme l'on aime à les voir, bien loin de les inquiéter, on met un panier sous leur nid pour le garantir, & empêcher aussi que la fiente qui en tombe ne salisse ce qui est dessous. D'où est venu le proverbe: Quand la fiente des Hirondelles salit les meubles dans la chambre, les mauvaises herbes etouffent les bleds dans les champs. Les Hirondelles de la seconde espece, qui sont plus petites & ont le ventre blanc, sont leurs nids sous les avanttoîts, ou dans les trous des murailles, & ont le cri plus aigu.

Les Hirondelles s'en vont au commencement de l'automne, & reviennent au commencement du printems. Leur départ & leur retour sont si certains, que les Anciens attendoient l'un & l'autre, pour bien des choses. Les femmes en particulier n'osoient faire eclorre leurs vers à soie avant le retour des Hirondelles, parce que jusques-là on n'etoit pas sûr que les gelées fussent finies. Les Chinois ont eté aussi curieux que nous, de savoir ce que devenoient les Hirondelles pendant les six mois de leur absence, & où elles alloient. Nous trouvons répété & attesté dans plusieurs Livres, que des Hirondelles, aux pattes desquelles on avoit attaché des signes pour les reconnoître, font revenues plusieurs années de suite dans la même maison. Ce fait a constaté que celles qui s'en alloient en automne, etoient les mêmes qui revenoient au printems. Mais où vont-elles? Les Anciens prétendoient, les uns qu'elles passoient la mer, les autres qu'elles s'enfonçoient dans l'eau, ainsi que le rapporte le Keou-kin-tou-chou, livre 24, article de l'Hirondelle. Deux faits rapportés dans les annales, ont désabusé les modernes de cette opinion, que le Pen-tsaokang-mou traite comme de fable puérile, livre 48, page 41. Voici les deux faits. « Le Peuple, disent les Annales des » T[in, etant accablé par les malheurs qui affligerent le regne » de l'Empereur Ngan-ty, plus de mille familles déserterent » leurs villages & allerent se resugier dans les montagnes les » plus enfoncées & les plus sauvages du Chang-tong, pour » fuir les révoltes & la famine. Comme rien n'avoit poussé » encore, elles furent réduites à se nourrir de rats sauvages " & d'Hirondelles qu'elles trouvoient assemblées par pelotons » dans les cavernes & dans les creux des rochers ». Le fecond fait est tiré du Ouen-tchang-tsa-lou. « L'Empereur (c'est Yangn ty du Leang, qui monta sur le trône l'an 605), ayant » ordonné de grandes réparations fur les deux bords du fleuve » jaune, on trouva une grande quantité d'Hirondelles affem-» blées par pelotons dans le creux des rochers & dans les » cavernes des endroits où ces bords sont déserts & très-» escarpés ». M. de Réaumur etoit un très habile Naturaliste; mais la Chine est si loin de l'Occident, que nous avons peine à croire qu'il n'eût pas mis bas ses doutes, & eût résisté à un témoignage sondé sur des saits si publics & si notoires. Les Poëtes & le Peuple suivent encore l'opinion des Anciens; mais tous les Naturalistes & les Savants ne croient plus, ni que les Hirondelles aillent paffer l'hiver chaudement au fond de l'eau, ni qu'elles passent la mer. « Il est très-difficile de " croire qu'on l'ait cru, dit Lu-chi, puisqu'on ne voyoit point » les Hirondelles, ni prendre les chemins des pays méridio-» naux, ni marcher en troupe comme les oiseaux voyageurs, » qui viennent toutes les années de Tartarie & y retournent » au printems. Ceux-ci font des armées, & passent durant plu-» sieurs jours; au lieu que les Hirondelles disparoissent d'une » Province, sans qu'on en voie un plus grand nombre dans » l'autre, même dans les Provinces le plus près de la mer ».

La Médecine d'ici a décidé qu'il etoit dangereux de manger des Hirondelles, parce qu'elles se nourrissent souvent d'insectes vénimeux. Quoique cette raison n'ait rien que de plausible, il n'est pas bien sûr que cette décision ne vienne pas en premiere instance

NOTICE SUR L'HIRONDELLE. miere instance, des métamorphoses d'hommes & de silles, surtout en Hirondelles, qu'ont débité les Tao-sée, & que les Poëtes ont accueillies, comme cela est naturel: vu sur-tout qu'on fait intervenir le grand Dragon, dans le danger qu'il y a à se baigner après en avoir mangé. Plusieurs Auteurs disent que c'est exposer sa raison que de manger des Hirondelles, & que leur chair attaque & dérange le cours des esprits. Selon le Pentsao-kang-mou, leurs plumes réduites en cendres & délayées dans de l'eau, sont un excellent contre-poison; selon le même, la fiente des Hirondelles, fur-tout des petites, prise à la quantité de cinq gros, délayée dans de l'eau froide, est souveraine contre la gravelle; on la donne aussi en insusion, mêlée avec des pois & des graines d'une espece de hêtre, contre la rétention d'urine: elle appaise sur le champ les maux de dents, mâchée avec ces mêmes graines à l'endroit de la douleur. On l'applique en cataplasine, avec là terre du nid, contre les inflammations. Ce n'est pas dans le nid des Hirondelles, c'est dans leurs visceres, que les Chinois cherchent la pierre dite d'Hi-



Tome XIII.

rondelle.



NOTICE SUR LE CERF;

Par feu M. CIBOT, Missionnaire à Peking.

Quelle est la premiere origine de l'idée d'hommes métamorphosés en animaux, & d'animaux métamorphosés en hommes? Comment est-il arrivé que tous les Peuples idolâtres aient raconté férieusement des métamorphoses ridicules? Pourquoi les Sages & les Philosophes de la gentilité, se sontils mis si peu en peine de désabuser leurs contemporains fur ces métamorphoses? Jusqu'où les Grecs & les Romains croyoient ils les métamorphoses absurdes de leurs Dieux & Déeffes? A en juger par les Chinois, il faudroit répondre à la premiere question, que l'ignorance & la slupidité idolâtriques, ont pris le change sur les allégories, les métaphores, les allusions des Anciens, & les ont erigées bêtement en faits réels. Il ne faut qu'ouvrir le Chi-king, pour voir que l'on a d'abord tourné & travesti en faits, des allégories naturelles. Ce premier pas fait, on les a multipliées, chargées d'un faux merveilleux, & poussées jusqu'au ridicule. L'Impératrice, epouse de Yeou-ouang, lui ayant reproché ses infidélirés dans une jolie chanson, où une Hirondelle se plaint de sa compagne, on en a fait une Hirondelle, &c. Quant aux trois autres questions, comme il est certain que tous les Anciens ont fait un grand usage des allégories & des paraboles, il a dû arriver qu'elles aient donné occasion aux mêmes méprises, quand les idées publiques ont eté salies de préjugés, infectées de superstitions, & obscurcies par l'ignorance. A y regarder d'un peu près, le zele de Confucius pour instruire le Peuple, est peut-être ce qui prouve le plus

en sa faveur. Ses Disciples n'ont eu quelque chose de ce zele, qu'autant qu'ils ont eté attachés de cœur à la Doctrine des King, c'est-à-dire, par intervalles; car nous ne confondons pas avec ce zele, leur chaleur à défendre la Doctrine de leur Ecole & à attaquer l'idolâtrie. A en juger par les Chinois, nous comparerions volontiers la créance des métamorphoses chez les Grecs & chez les Romains, à celle des revenans & des vampires dans l'Europe : c'est une croyance détachée des idées & de la conduite; ce n'est qu'un être de conversation, qui ne tient à rien & n'influe sur rien. Les métamorphoses chinoises, sont absurdes pour la plupart, ridicules, maussadement imaginées, parce qu'elles sont de l'invention du petit peuple & des idolâtres; mais elles ne sont point obscenes, ni même galantes. L'ascendant des idées publiques a subjugué l'idolâtrie à cet egard, dans les choses mêmes où elle s'est permis un merveilleux rustique & sauvage.

Qu'on ne soit pas etonné d'un exorde si disparate avec une Notice sur le Cers. Comme le Cers est un animal sacré chez les Tao-sée & chez les adorateurs de Foe, on en conte tant de métamorphoses dans les Recueils que nous avons parcourus, & nous en avons eté si ennuyés, que nous n'avons pas pu nous empêcher d'en dire quelque chose.

Le Cerf a eté connu & prisé à la Chine de toute antiquité. il en est parlé souvent dans les vers du Chi-king & dans le Ly-ki. Autant il est rare d'en trouver hors des vallées, des montagnes les plus solitaires, autant il etoit prodigieusement commun autresois dans toutes les Provinces. Sous la troisieme Dynastie, il faisoit partie des tributs que les Princes devoient à l'Empereur. Il paroît par les plus anciens textes, qu'il etoit du nombre des animaux qu'on offroit à l'Empereur suprême de la Terre & du Ciel, ou Chang-ty, au commencement de

ď

p.

 $f_{\tilde{\epsilon}}$

eı

fa

qu

m

rei

oc

av

йx

por

mo

la dar

Ko

cela

Cei

l'hiver. On le voit représenté sur plusieurs anciens vases facrés, qu'on croit communément avoir eté destinés à cet usage. Le Cerf est loué dans les King, de ce qu'il cherche de luimême la solitude & l'obscurité des forêts; de ce qu'il appelle les autres Cerfs quand il a trouvé de gras pâturages; de ce qu'il nemange que les herbes qu'il connoît, & se borne à un petit nombre, expose sa vie pour sauver celle d'un autre lassé par les chasseurs, & se laisse tuer sans pousser aucun cri.

Les Livres modernes n'entrent pas dans de si grands détails que les nôtres sur l'Histoire naturelle du Cerf; mais ce qu'ils en disent s'accorde parfaitement avec ce qu'en racontent nos Naturalistes. On distingue ici plusieurs especes de Cerf, & il y a cette différence très remarquable entre le Lou qui est le nôtre, & le My, dont nous n'avons rien trouvé dans nos Livres, que le Lou perd son ancien bois au commencement de l'eté, au lieu que le My ne perd le fien qu'au commencement de l'hiver. Comme nous ne sommes pas à portée de faire des recherches sûres, nous nous bornerons à dire, que comme on trouve des noms particuliers pour le Daim, l'Elan & la Renne, il n'est pas naturel de croire que ce soit une pure méprise. Dieu a déployé sa toute-puissance avec tant de magnificence dans les variétés & diversités d'especes parmi les animaux qu'il a répandus sur la terre, que rien ne doit etonner en ce genre. Les Cerfs de Chine sont communément d'un jaune d'orange & tigrés. Les Cerfs de la couleur des nôtres sont ici une rareté. On dit vulgairement que le Cerf perd sa couleur jaune & la moucheture blanche en vieillissant, & devient peu-à-peu ou tout blanc ou tout noir. Cela paroît aussi fabuleux que la longue & très-longue vie qu'on lui attribue & qui lui a valu d'être le symbole d'une demi-immortalité. Du reste, pour raconter les choses comme nous les

405

trouvons, il paroît difficile de dire qu'il en soit du Cerf blanc comme de l'Hirondelle blanche. L'un & l'autre sont egalement un sujet de bonheur & de prospérité publique, selon les idolâtres; mais il y a cette grande dissérence sur la réalité de leur existence, qu'on trouve dans les Annales & dans plusieurs autres Livres que telle année, tel mois, tel jour, on présenta en tel lieu, un Cerf blanc à l'Empereur, & cela non pas une sois, mais dans presque toutes les Dynasties, & sous plusieurs Empereurs de chacune; au lieu que pour l'Hirondelle blanche, on trouve seulement que quelqu'un disoit l'avoir vue : ce qui est bien dissérent.

On traite communément de fable en Europe, ce qui est dit dans quelques Auteurs, sur des Cerfs qui avoient appartenu plusieurs siecles auparavant à Alexandre, à Cesar, à Auguste: or, comme il se trouve ici qu'on raconte dans les Annales des faits tout femblables, cette ressemblance fait embarras. Car ensin, comme l'on ne peut soupçonner de convention, il faut que cette opinion ait quelque fondement & porte sur quelque chose. Il y a plus de deux mille ans que Kouan-tsée mesuroit la longueur de la vie des animaux, sur le tems qu'ils restent dans le ventre de la mere. Hoai-nan-tsée en a pris occasion de faire intervenir les Koua de Ly-king; & après avoir dit avec les Anciens, que le Cerf ne naît qu'au bout de fix mois, il trouve dans le nombre, des pourquoi très-plaisans pour lui donner plusieurs siecles de vie. Les Naturalistes modernes admettent le principe des Anciens, sur le rapport de la durée de la vie des animaux, avec le tems qu'ils ont eté dans le ventre de leur mere; mais il ne font point entrer les Koua ni dans leurs calculs, ni dans leurs raisonnemens. Malgré cela, ils s'accordent tous à donner une plus longue vie au Cerf, au Tigre, à l'Ours, &c. que nos Européens. S'il est probable que les Chinois se trompent sur ce point, comme sur bien d'autres, il n'est pas démontré que nos Naturalistes ne se trompent point.

La Médecine chinoise fait grand cas du Cerf, & lui attribue bien des vertus & des propriétés. A l'en croire, toutes les parties du Cerf sont d'excellens remèdes. Ses cornichons, ses cornes, sa chair, ses pieds, son sang, sa moëlle, sa graisse, ses dents, sa cervelle, &c. ont chacun leur préparation particuliere, & sont vantés comme des spécifiques singuliers. Le Cerf est si connu en Europe, qu'il seroit presque aussi inutile que difficile d'entrer dans certains détails. Nous nous bornerons à quelques bagatelles qui nous ont paru mériter d'être données en preuve des recherches de la Médecine chinoise.

C'est à la quarrieme Lune, peu de tems après que le bois du Cerf s'est détaché, qu'il saut prendre les cornichons. Comme il est très-dissicile de les bien conserver, on les sait cuire à la vapeur de l'eau-de-vie ou de quelques herbes aromatiques, & puis sécher selon le nouveau Pen-teko, ils sont souverains contre toutes les maladies qui proviennent de soiblesse, d'epuisement & d'apauvrissement du sang. On les donne aux semmes soibles & délicates, qui sont sujettes à de sausses-couches; aux Gens de Lettres & de Cabinet, qui se sont epuisés par un travail sorcé; à ceux qui ont la dyssenterie après la sievre maligne; aux convalescens qui ne peuvent recouvrer leurs sorces; à ceux dont la désurie provient de soiblesse.

La corne de Cerf la plus pesante est la meilleure, & les andouillers sont présérables de beaucoup au tronc du bois. On fait de la gelée ou colle de corne de Cerf & d'andouillers. Cette colle qui est en tablettes, comme la colle de peau d'âne, se conserve très-bien au moyen de la cuisson & préparation qu'on lui donne; elle a grande vogue, parce qu'on l'a

avec du vin, & appliquée sur la langue des enfans quand elle est enslée & enslammée, est un spécifique singulier.

La grande chasse du Cerf en Tartarie, à la fin de l'automne, procure à Peking toutes les années plusieurs milliers de Cerfs; mais comme l'on attend les grands froids pour porter cette venaison, elle a perdu beaucoup à être conservée par le froid & gardée gelée. On dit que la viande des Cerfs des Provinces méridionales, est très-délicate & très-saine. A en juger par celle du Cerf de notre isse de France, nous pencherions beaucoup à le croire. Mais à propos de l'isse de France, d'où lui sont venus ses Cerfs, s'il n'y en a pas en Afrique, comme l'assurent plusieurs Auteurs? On n'attribue guere à la viande de Cerf d'autres vertus que des cornes; mais plus douces & d'un usage plus commode, parce qu'etant un aliment, elle aide la nature sans la violenter ni la troubler. On recommande de n'en pas manger ni avec des poulets, ni avec des che-

408 NOTICE SUR LE CERF.

vrettes, sous peine d'en être incommodé & d'avoir des tranchées. Elle n'est bien saine qu'à la fin de l'automne. Les queues de Cerf, celles sur-tout qui sont sumées, sont un mets friand chez les Tartares.

Les ongles sont recommandés comme un remede sûr contre la paralysie des bras & des mains, qui a eté occasionnée par une attaque d'apoplexie, & la moëlle l'est encore plus contre toutes les maladies qui proviennent de la foiblesse des nerfs.

La transfusion du sang, dont quelques Anciens ont parlé, & que quelques modernes auroient bien voulu trouver, estelle une chimere? A entendre & à expliquer cette transfusion, comme on l'a fait dans ces derniers tems, il est plus que vraisemblable qu'elle est chimérique. Mais si ce qu'on nous a raconté (1) comme un fait sur une espece de transsussion de sang de Cerf, etoit pratiqué, & avoit réussi, ce qu'ont dit les Anciens s'expliqueroir, & la transsussion du sang ne seroit pas une chimere.

Nous ne mettons ce mot que pour diriger les recherches de ceux qui voudroient en saire, & les aider à trouver dans les Anciens, ce qu'ils y ont vu sans l'appercevoir.

(1) Voyez ce que nous avons imprimé sur le sang du Cerf, employé somme remede, tome VIII de ce Recueil, pag. 271, & suiv.





NOTICE SUR LA CIGALE;

Par seu M. CIBOT, Missionnaire à Pékin.

LA Cigale tient un rang distingué dans l'Histoire Naturelle, dans la Poésie & dans la Médecine de Chine.

Le Chi-king, le Li-ki & le Tcheou-chou parlent de la Cigale d'une maniere qui ne laisse aucun doute sur les idées que les Anciens avoient de cet insecte singulier. Ils le désignent, dit le Choue-ouen, par un mot qui fignifie, qui crie ou qui chante par les flancs. Houi-nan-tsée dit, en termes formels, la Cigale n'a pas de bouche, & elle crie. Les Anciens avoient-ils poussé leurs recherches jusqu'à examiner de près, & à etudier le méchanisme singulier des organes par lesquels ce petit animal fait un si grand bruit? Nous n'osons, ni l'assurer, ni le nier, parce que nous n'en trouvons aucune preuve décifive; mais pour ce qui est de ses métamorphoses & de l'histoire de toute sa vie, il paroît qu'ils en ont su à-peu-près autant que nous. La Cigale est représentée dans ses trois etats, dans quelques anciens monumens des Han & des Tang. Le Lettré Ou-ta, qui vivoit sous cette derniere Dynastie, alloit déterrer luimême des nymphes de Cigales, pour les faire voir aux Paysans; & leur montroit les morceaux de bois où la mere avoit déposé ses œufs, pour les désabuser des fables qu'on débitoit sur l'Histoire de cet insecte. L'ancien livre Yeou-yang-Ma, raconte en détail comment la Cigale commence par être un ver, puis s'enterre au pied des arbres en Automne pour y passer l'hiver, sort de terre au printems, monte sur les arbres & s'y métamorphose. Nous avons un livre de drogues de la Tome XIII.

NOTICE SUR LA CIGALE.

Dynastie précédente, où la Cigale est représentée dans les trois sormes par où elle passe avant d'avoir des aîles.

Soit que ce soit l'effet de la dissérence des climats en cette extrémité de l'Orient, soit qu'il y ait une plus grande variété naturelle d'especes que nous n'en connoissons, les Chinois comptent six sortes de Cigales: savoir, la Cigale de cinq couleurs, c'est-à-dire, sur laquelle on distingue clairement du jaune, du rouge, du bleu, du verd & du noir; la Cigale de bled, qui est verte & petite; la grosse Cigale qui a jusqu'à trois pouces de long; la Cigale moyenne; la Cigale verdâtre & argentée, & enfin la Cigale couronnée, qu'on ne trouve que sur les bamboux. Cette derniere espece paroît faire une vraie espece à part. Les autres ne different qu'en grandeur & en couleur, & se ressemblent par les parties essentielles.

L'ancien Proverbe dit: « Les Cigales de la feconde & de » la troisieme Lune, n'ont pas de voix; celles de la quatrieme " & de la cinquieme Lune, ont un cri clair; celles de la » neuvieme Lune, ont une voix foible, rauque & presque * eteinte ». Ce Proverbe ne regarde que les Provinces méridionales. Il seroit très-curieux de savoir s'il y a plusieurs générations de Cigales dans une année. Nous trouvons bien que les Cigales de la huitieme & neuvieme Lune viennent de celles de la seconde & de la troisseme. Selon Houi-nan-tsée, la Cigale ne vit pas au-delà de trente jours après sa derniere métamorphose, & Tchoan-tsee, qui est plus ancien, avance comme un fait prouvé, que la Cigale du printems n'a jamais vu l'automne. Tout cela n'est pas assez précis, ni assez constaté pour pouvoir en conclure rien de satisfaisant & de décisif. Ce qui nous frappe le plus à cet egard, c'est que les Cigales d'automne ressemblent à celles du printems.

Il faudroit être dans les Provinces méridionales, pour avoir toutes les especes de Cigales. Il y a une espece de Cigale qui, sur ce qu'on nous a dit, est curieuse, en ce qu'elle est rouge & jaune; mais la Cigale couronnée, seroit celle qui feroit le plus de plaisir en Europe. Nous n'osons la décrire d'après une gravure du Pen-isoa-kang-mou, parce que nous avons observé qu'on n'a pas osé la mettre dans la grande collection du Palais que nous avons sous les yeux. La prétendue couronne que cette Cigale porte sur sa tête, paroît être une antenne à plusieurs panaches. Il ne paroît pas qu'elle laisse de dépouille à sa dernière métamorphose.

Les anciens Chinois mangeoient les Cigales. Les prendre etoit un des amusemens de la saison. Cette espece de chasse se faisoit la nuit avec des torches, nous ne savons trop comment. C'est par l'eclat de la lumiere qu'on prend & conduit la Cigale (dit Ku-tsée); les hommes sont de même, ils ne peuvent être attirés que par les rayons de la sagesse, ils ne peuvent pas aussi se désendre contre la douceur de leur clarté. Cette phrase semble donner à entendre que la lumiere attiroit les Cigales, & les saisoit descendre des arbres.

On prend aujourd'hui beaucoup de ces insectes, pour les vendre dans les villes. Un pauvre Lettré, de la Dynastie des Tang, eut recours à cet expédient pour soulager sa misere. Il alla dans la campagne, choisit de belles Cigales, leur sit de petites cages, & les porta dans les rues de Tchang-ngan. C'eroit une nouveauté. Il n'en falloit pas davantage pour que cela prît dans une ville riche & volupteuse. L'ascendant de la mode sit trouver agréable à la Ville, le cri de la Cigale, dont on etoit excédé dans les campagnes. Les Reines, les Dames du palais, voulurent avoir des Cigales. On créa majestueusement & très-sérieusement un emploi, pour des gens F st

412 NOTICE SUR LA CIGALE.

qui, en vertu des appointemens qui y etoient attachés, devoient en fournir une certaine quantité de toutes les tailles, formes & couleurs. Il en fut des Cigales à Tchang-ngan, comme il en a eté depuis des Pantins à Paris : on trouvoit des Cigales partout, & on en entendoit dans toutes les rues. En conséquence il fallut les peindre & les faire entrer dans les broderies. On en fit de pierres de Yu, on en fit d'or, on en fit en pierreries, en email, en soie; & une Dame ne se croyoit pas bien parée, si elle n'avoit pas une Cigale parmi ses ornemens de tête. Nous faisons cette remarque, pour que l'on voie que les petits travers qu'on reproche si durement à nos pauvres François, sont de tous les pays & de tous les siecles, quand le luxe & la frivolité détournent les riches de leurs devoirs. La mode des Cigales a passé; mais il en est resté un amusement de plus pour le peuple & les enfans. Les gens de la campagne ont continué à prendre des Cigales pour les venir vendre à la ville, & on continue à les leur acheter. Il en est de ce petit commerce, comme de l'eau de Seine que vendoit le Gascon à Paris, il ne manque que des acheteurs aux Marchands. Ses fonds font immenses; car quand vient le mois de Juillet, tous les faules & tous les peupliers de la campagne sont chargés de Cigales. « Leurs cris se touchent (dit Pan-chi); & soit qu'on » aille au nord ou au midi, à l'orient ou à l'occident, on a » a dans les oreilles le bruit des Cigales d'une lieue de » pays ».

MM. les Poëtes n'avoient pas attendu la mode pour célébrer les Cigales; mais quand la mode leur procura l'attention, l'accueil & les bonnes graces du Public, ils se mirent à les chanter à qui mieux mieux. C'est merveille de voir combien de vers de toutes les especes, surent faits dans le septieme & le huirieme siecle, sur ce pauvre insecte qui n'en pouvoit mais.

La plupart ont eté enterrés & oubliés dans les recueils du tems, où personne ne s'avise de les aller chercher. Le ton satyrique & mordant de quelques pieces, leur a obtenu d'être mises au nombre des anciennes pieces de vers qu'il faut avoir lues. Parmi celles que nous connoissons, une est sur un Lettré que sa voix avoit rendu célebre, & avoit conduit du village au palais; la seconde, sur un Poëte monotone & très-sécond en mauvais vers. La troisieme est une fable, dont voici la traduction. « Une jeune Cigale, parée de ses nouvelles » aîles, ayant chanté sa joie à toute la campagne, prit son » essor pour aller s'abreuver de rosée, & vola sur un saule » verdoyant. Hélas! elle ignoroit qu'une grosse & cruelle " Tang-lan etoit à l'affut sous le feuillage de la branche où » elle venoit se reposer. Celle-ci ravie de la bonne fortune, » raccourcit ses pattes, se courbe sur elle-même, & prépare un » faut pour tomber juste sur sa proie qu'elle a déjà dévorée » dans son cœur. Mais elle ignoroit elle-même qu'un beau » Hoang-li, perché sur une branche voisine, balançoit ses " aîles, allongeoit fon col, & prenoit fon elan pour tomber » fur elle & la gober. Ainsi fut fait : le Hoang-li délivra la na Cigale sans avoir pensé à elle. Ce n'est pas tout d'avoir bon » appétit, il faut voir à quoi l'on s'expose pour le satisfaire ».

Le Hoang-li est une sauterelle de la plus grande espece. Le Hoang-li est un oiseau d'un beau jaune, qui a le bec rouge & est très-joli à voir. La fable que nous venons de traduire est pleine d'allusions à un evénement tragique du tems. Personne n'y prenant plus d'intérêt, on l'a cependant conservée à cause de la belle moralité, qui, comme dit Leang-chie montre la mort trop à nud & de trop près pour ne pas arracher quelque réslexion aux Lecteurs qui sont le moins occupés.

n

e

é.

Ŋ=

414 NOTICE SUR LA CIGALE.

Lieou-yuen célebre les belles qualités de la Cigale, dans une espece de Poëme où il sit entrer ce qu'il y a de plus curieux dans la vie & dans les métamorphoses de cet insecte. Les belles qualités qu'il lui attribue, & dont il la loue, sont la beauté, la variété, l'eclat de ses couleurs, & sur-tout la couronne qu'elle porte sur la tête: sa propreté; parce que ne faisant que picoter les seuilles de saule ou sucer la rosée, elle ne salit rien de ses excrémens: sa tempérance; peu de chose lui sussit pour sa nourriture, elle reste au milieu des bleds sans y toucher: sa modestie; lors même que son chant la fait entendre au loin, elle se cache sous les seuilles, & suit les regards: sa chasteté ensin; elle est sidelle, & ne cherche sa compagne qu'en son tems.

D'autres Poëtes se sont bornés, les uns à l'etat de la Cigale cachée sous terre; les autres à celui où, devenue nymphe, elle monte sur les arbres; ceux-ci à la perte de tout mouvement & de toute action pendant que se prépare sa métamorphose; & ceux-là à la nouvelle forme sous laquelle elle paroît, & à son chant. Tous ces sujets prêtent à des allégories, & on ne les néglige pas. C'est quelquesois pour instruire agréablement, mais le plus souvent c'est pour faire des satyres très-piquantes. Les jeunes & vieux Lettrés ont toujours la présérence; & comme ces sortes de pieces sont presque toutes sur le ton d'Horace, tout en plaignant celui qui est mal mené de vers en vers, on n'a pas le courage d'en savoir mauvais gré au Poëte, qui, après tout, parle pour le Public.

La piece intitulée le chant de la nouvelle Cigale, peint si naivement les bévues, la suffisance, la sécondité d'un nouveau Poëte, que quelque eloignées que soient les idées d'Europe de la maniere dont on prend ici les Cigales, dont on les porte à la ville, & dont on s'amuse de leurs chants, les imaginations les plus froides, feroient bien du chemin en la lisant, & y trouveroient des allusions plus que plaisantes. Celles qui regardent les eloquences d'organe, de babil, de haut ton, de flux de paroles, de suffisance, feront voir que les Poëtes Chinois s'entendent à faire rire le Public aux dépens de ceux qui le méritent. Un d'eux dit que quand les Cigales ne chantent pas en leur tems, il court bien de faux bruits parmi le Peuple. Il dit vrai: la stupidité de la superstition en prend occasion de craindre & de prédire des malheurs sans nombre pour les moissons, pour les familles, & pour le gouvernement.

C'est un des Poëtes les plus méditatifs de la Dynastie des Song, qui a avancé que quand les Cigales ne chantent pas à la cinquieme Lune, c'est signe que les Ministres cachent à l'Empereur le mauvais etat des affaires. Cela est très-aisé à concilier avec le grand système d'alors, que la bonté des mœurs ou leur corruption influoit physiquement sur le cours de la nature, comme les passions de l'homme sur la fanté.

La Médecine de Chine, ancienne & moderne, fait entrer la Cigale dans les remedes. Selon quelques modernes, on faisoit usage de la dépouille de la Cigale & de sa personne. Il est rare qu'on fasse usage aujourd'hui de la personne de la Cigale. Nous allons dire ce que nous trouvons sur l'une & sur l'autre.

Il faut recueillir les dépouilles de la Cigale avant les pluies. La maniere de les préparer, pour les garder, consiste à les laver dans de l'eau chaude pour en détacher la terre; à détacher tout ce qui n'est pas le corset; à faire passer ce corset par la vapeur de l'eau de gingembre, & puis sécher.

Cette dépouille réduite en cendres est excellente, dit-on, pour arrêter une dyssenterie invétérée. Réduite en poudre, &

416 NOTICE SUR LA CIGALE.

donnée en potion, elle appaise les convulsions des enfans, facilite tout ce que doit suivre l'accouchement, & appaise les migraines & les violentes douleurs de tête, qui viennent d'avoir eté exposé à un vent froid. Donnée en insusson, elle facilite l'eruption de la petite-vérole, modere l'ardeur de la sievre qu'elle cause, & diminue les démangeaisons lorsqu'elle commence à fécher. Elle est encore vantée pour appaiser les vomissemens qui proviennent d'une grande chaleur d'estomac, & contre les vents.

On tâche de prendre des Cigales nouvellement ecloses, on leur ôte la tête, les aîles & les pattes, puis on les fait sécher, & passer par la vapeur de l'eau de gingembre. Quelques Auteurs disent qu'elles ont les mêmes vertus que la dépouille, & plus de force pour toutes les maladies internes. On les recommande en particulier contre les convulsions qui ôtent la voix aux ensans, ou les font pleurer & crier jour & nuit; contre les vers auxquels ils sont sujets tandis qu'ils tettent encore, & contre les ardeurs qui causent un bruit sourd dans les entrailles. On s'en sert aussi avec succès pour délivrer les semmes de leur fruit quand il est mort dans leur sein, & pour soulager dans les rétentions d'urine.





EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. AMIOT;

MISSIONNAIRE;

Ecrite de Peking, le 20 Mai 1786.

DEPUIS que votre Voltaire est mort, il n'y a pas, je me l'imagine, de plus vieux Poëte, de ces Poëtes, j'entends, qui jouissent d'une célébrité un peu etendue, que notre Empereur Kien-long. Il compte cette année, la foixante-treizieme année de son âge, & la cinquante-unieme de son glorieux regne. Je ne vois d'ici que le Roi de Prusse, s'il fait encore des vers, qui puisse concourir avec lui pour ce double Doyenné. Tous les vers qui tombent du pinceau de Sa Majesté Tartaro-chinoise, sont estimés, admirés même de tous les Lettrés de son vaste Empire, parce qu'au mérite de l'observation exacte des regles de la Poésie chinoise, ils joignent cet autre mérite plus important encore, de ne rouler que sur des sujets graves, dont on veut transmettre la mémoire à la postérité. C'est toujours ou un pere de famille qui parle à ses enfans pour les exhorter à bien faire; ou un juste appréciateur d'une action louable qu'il veut récompenser par quelques mots d'eloges, propres à la faire valoir; ou un Souverain qui instruit ses sujets de ce qui peut leur être utile, ou de quelque evénement qu'il leur importe de ne pas ignorer.

Vous m'avouerez sans peine, que ce sont là des sujets dont on peut, à tout âge, s'occuper décemment, même en vers; mais vous ne conviendrez pas peut-être aussi facilement que des vers saits à un certain âge, soient dignes de pareils sujets, après que vous aurez lu l'explication françoise d'une petite

Tome XIII. Ggg

418 EXTRAIT D'UNE LETTRE

Piece de poésse qui vient de paroître dans les Gazettes de la Cour, sous le nom de notre Empereur. Elle a eté composée à l'occasion d'un magasin de riz trouvé dans le sein de la terre, aux environs d'un village du district de Hoai-ngan. Comme la famine etoit à son dernier période dans ce canton, on a regardé comme un evénement miraculeux, le hasard qui a fait découvrir cet ancien grenier, dont la provision a eté faite, sans qu'on en puisse douter, avant que les Mantchoux sussent maîtres de la Chine, c'est-à-dire, il y a près de deux siecles, ou peut-être même long-tems auparavant.

Sa Majesté Impériale, qui n'ignore pas que le Peuple chinois attribue à ses Souverains les bienfaits qu'il reçoit du Ciel, comme il les rend responsables des maux qui l'affligent, & qui d'ailleurs etoit très-fincérement affligé de voir une partie de ses sujets réduite à mourir de faim, faute de nourriture, malgré les fecours multipliés qu'elle a fait passer dans les Provinces où le fléau de la famine s'est fait le plus ressentir, a eté un peu consolée par cet evénement inattendu. Elle a cru pouvoir en tirer parti pour sa justification, en le faisant envisager comme un secours du Ciel. Elle a voulu le célébrer elle-même, & c'est en vers qu'il l'a célébré. Si vous trouvez que l'Empereur ne s'exprime pas en François d'une maniere digne du sujer qu'il traite, ne vous en prenez qu'au vieillard qui lui fait parler cette langue etrangere, qui n'a & ne sauroit avoir l'energie ni le coloris des caracteres Chinois, que vous favez être tout autant de tableaux. Je réclame sur cela votre indulgence en faveur de mes foixante-neuf ans. Vous vous rappellerez, s'il vous plaît, que la vieillesse a ici plus que par-tout ailleurs, le droit d'ennuyer un peu, sans qu'on puisse le trouver mauvais. Vous jugerez jusqu'à quel point j'en profite , par ce que vous allez lire.

Traduction des Vers de l'Empereur.

« Quand on m'annonça qu'une portion de mon pauvre » Peuple n'avoit plus de ressource pour appaiser sa faim, » que celle de dévorer les racines des plantes & l'ecorce » des arbres, je sus pénétré de la douleur la plus vive; mais » je ne désespérai pas : comptant sur la protection du Ciel, » je m'attendois à quelque preuve de sa bonté envers ceux » qu'il ne m'etoit pas possible de soulager. Ma consiance n'a » pas eté trompée : une espece de prodige vient de la récompenser.

"Ne trouvant plus d'arbres à dépouiller, ni de racines à "arracher, ces pauvres affamés, en cherchant dans les en-"trailles de la terre quelques filamens echappés à leurs pre-"mieres recherches, ont rencontré à quelques pieds de profon-"deur, un amas de grains auxquels le tems, quelle qu'en "ait eté la durée, n'a apporté d'autre altération que celle de la "couleur. Ils etoient noirs; mais cette noirceur ne perçoit pas "au-delà de la superficie.

» Au premier bruit de cette heureuse découverte, le Man» darin s'est transporté sur les lieux : il a tout vu, tout examiné
» par lui-même; il s'est convaincu que c'etoit un ancien dépôt
» de riz, qu'on peut présumer n'avoir eté, dans son origine, que
» l'approvisionnement de quelque village voisin pour les cas
» de besoin. Après s'être convaincu par plusieurs essais, que
» ce vieux riz n'avoit rien de nuisible, il en a fait faire une
» juste distribution à tous les habitans du canton: tous en ont
» mangé: tous s'en sont rassassies; mais, hélas! que cette pro» vision a eté bientôt epuisée! Elle ne consistoit qu'en quelques
» milliers de boisseaux; & le nombre des assamés etoit bien
» au-dessus encore.

Ggg 2

"Ce n'a eté là, j'en conviens, qu'un bien petit secours pour un si grand besoin; mais ce secours, tout perit qu'il est, a eté donné par le Ciel; & c'est lorsqu'on s'y attendoit le moins, que le Ciel a bien voulu donner cette marque de sa bonté, pour nous faire entendre, sans doute, qu'il s'intéresse spécialement à la vie des hommes, & que dans quelque extrémité qu'ils se trouvent, les hommes ne doivent jamais cesser d'espérer.

"Pour moi qui fais consister ma félicité dans celle de mon Peuple, je n'ai pu lire, sans verser des larmes de joie, l'agréable "nouvelle de ce secours inattendu, & sur le champ j'en ai fait au Ciel mes remercîmens les plus sinceres. Je n'ai pu voir sans "la plus vive emotion la montre qu'on m'envoyoit de ce pré"cieux riz: je l'ai reçue avec un très-prosond respect, comme "ma portion du présent du Ciel suprême; j'en ai mangé avec "avidité, mes fils, mes petits-fils, mes arriere-petits-fils & "leurs ensans en ont mangé de même. Jamais mets n'a eté pour "nous d'un si bon goût, d'un goût si exquis.

» Ah! si sans proportionner son bienfait à mon peu de » mérite, le Ciel avoit daigné n'avoir egard qu'aux besoins » pressans de mon Peuple, de quelle douce satisfactionn'eussai je » pas eté pénétré! Quelle joie n'eût pas eté la mienne! Je porte » tous mes sujets dans mon cœur, je souffre de leurs souf-» frances, & je ne goûte de plaisirs que lorsqu'ils sont dans » l'abondance & le contentement ».

C'est ainsi, à-peu-près, que s'est exprimé dans sa Langue naturelle le Monarque Tartaro-chinois. Je dis à-peu-près, parce qu'il ne m'a pas eté possible de transporter dans notre idiome la touchante & noble simplicité de l'original. Les sentimens que Sa Majesté Impériale exprime dans cette petite piece, ne sont pas de ces sentimens stériles qui se bornent à plaindre ceux

qui souffrent, encore moins des sentimens factices d'une commifération dont il voudroit saire parade pour en imposer à ses sujets: ces sentimens paroissent être dans le sond de son cœur, & son pinceau n'a eté que leur interprete, autant qu'on en peut juger par les saits. Je vais en recueillir quelques-uns que je mettrai sous vos yeux.

Le 21 de la douzieme Lune de la cinquantieme année de son regne, c'est-à-dire le 20 Janvier 1786, Sa Majesté, à l'occasion de la disette, sit publier le Chang-yu suivant. « Au-» jourd'hui j'ai donné audience à Ly-foung, trésorier général » de la Province de Kiang-nan. Après m'avoir rendu compte » des affaires pour lesquelles il avoit eté mandé, il m'a dit » que dans les villes de Sou-tcheou, Tchang-tcheou & Tchen-» kiang, où la disette devenoit de jour en jour plus extrême, » malgré les secours que je leur avois fait passer, les Ex-man-» darins, les Lettrés, les principaux d'entre les Citoyens & » de ceux qui jouissent de quelque fortune, se sont cotisés » pour acheter du riz, qu'ils distribuent gratis à ceux de leurs » compatriotes qui sont dans le besoin; que plusieurs autres » d'entre les Citoyens aisés, se sont présentés au Gouverneur " & aux Tribunaux, pour obtenir des Patentes, & être auto--» rifés à aller acheter des grains à leurs propres frais & dépens » dans la Province de Sée-tchouen, s'offrant, après leur retour, » à vendre au public ces mêmes grains, à un prix modique.

» Dans les trois villes que je viens de nommer, le Peuple » s'est trouvé réduit à une extrême misere. Il est heureux qu'il » s'y trouve des hommes assez généreux pour sacrifier le peu de » fortune qu'ils peuvent avoir, au soulagement de ceux qui man-» quent du nécessaire. Ces hommes ainsi généreux, sont dignes » des plus grands eloges, & méritent une attention particuliere » de ma part. J'ordonne au Vice-roi de s'informer exactement

422 EXTRAIT D'UNE LETTRE

» de leurs noms, surnoms, etat présent & passé, & de m'en nomifiquire dans le plus grand détail... Si dans d'autres lieux il se nouve de ces hommes humains qui compatissent efficacement aux maux de ceux qui souffrent, en les soulageant par des secours gratuits, ou de toute autre maniere, qu'on m'en instruise de même. Comme il ne m'est pas possible d'etendre ma vue sur chaque particulier individuellement, pour subvenir par moimeme à tous ses besoins, je tâcherai du moins de me provourer la douce satisfaction de récompenser ceux qui concourront avec moi à des actes de biensaisance, ou qui me sup-pléeront dans ce que je ne saurois faire en ce genre ».

Autre Chang-yu.

Le 20 de la feconde Lune de la cinquante-unieme année du regne de Kien-long, c'est-à-dire le dix-neuvieme mars de cette année 1786. Chang-yu de l'Empereur.

"Ho-yu-tcheng, gouverneur de la Province de Kiang-si, me fait savoir que dans les lieux soumis à son inspection, les prains augmentoient chaque jour de prix, parce que dès l'année précédente, les Marchands & autres des Provinces de Kiang-nan & de Tché-kiang, n'avoient cessé de venir s'y pourvoir: il me demande en conséquence des ordres qui l'autorisent à empêcher cette exportation.

» L'année précédente, le Kiang-nan & le Tché-kiang » n'eurent presque aucune récolte : les Marchands de ces deux » Provinces se pourvurent dans les Provinces voisines de ce » qui leur etoit nécessaire pour continuer leur commerce, en » fournissant à leurs Concitoyens les denrées de premiere » nécessité. Je sus instruit de tout cela dans le tems; & si mon » affliction su grande, en apprenant qu'une partie de mon » pauvre Peuple etoit sur le point de manquer du nécessaire » pour pouvoir subsister, je sus consolé en quelque sorte en » apprenant en même tems qu'elle avoit la ressource de pouvoir » s'alimenter des secours pris dans les Provinces limitrophes, » où les récoltes ordinaires n'avoient pas manqué.

» A cette occasion je sis expédier mes ordres à tous les » Mandarins d'avoir à soulager tous ceux de mes sujets de leurs " districts respectifs, qui seroient dans le besoin, & cela à mes » frais & dépens. Je leur enjoignis en particulier de ne pas » gêner l'importation & l'exportation des grains, & d'en favo-» riser la circulation & la vente, autant qu'il seroit en leur » pouvoir de le faire. Maintenant Ho-yu-tcheng m'ecrit que » dans la Province qu'il gouverne, les grains avoient augmenté " de prix, & qu'ils deviendroient de jour en jour plus chers, » si l'on ne se hâtoit d'en défendre l'exportation. Quelle maniere » de s'exprimer, dans les circonstances! Quelles vues etroites » dans une personne qui est faite pour me représenter dans » les lieux que j'ai commis à ses soins! Ignore-t-il ce premier » principe d'humanité, qu'il faut que ceux qui sont dans " l'abondance, donnent du fecours à ceux qui sont dans le » besoin? Vous tous, Grands Mandarins, & autres à qui j'ai » confié quelque portion de mon autorité, n'oubliez pas que le » premier de vos devoirs, en tant que mes représentans, est » de faire ensorte que le Peuple ait de quoi vivre. Dans plus » d'une occasion j'ai donné mes ordres pour favoriser l'expor-» tation des grains dans tous les lieux de mon Empire; je les » réitere aujourd'hui, & j'exhorte les Mandarins d'user de » toutes les voies possibles pour procurer la vente d'une denrée » si nécessaire à la vie.

"Ly-ché-kie m'a fait savoir en dernier lieu, qu'il avoit envoyé dans le Sée-tchouen faire une provision de grains qui pût sussire, en attendant, à la sustentation des pauvres de son

424 EXTRAIT D'UNE LETTRE

» district. Avant d'en venir là, il avoit ouvert tous les greniers » de la Province, & en avoit fait vendre les grains au même » prix qu'ils se vendent dans les années où l'on a recueilli à » l'ordinaire.

" Chou-tchang m'annonce qu'il a envoyé en toute diligence des hommes sûrs, pour faire des achats de grains par-tout où il s'en trouveroit, & à quelque prix que ce fût. C'est en agism'ant comme l'ont fait ces deux Grands, qu'on entre dans mes
vues paternelles, & qu'on peut être digne de remplir les
premiers emplois d'une Province. Tous les hommes qui vivent
dans mes vastes Etats, composent mon Peuple; tous sont
mes sujets, & je suis leur pere commun; je ne mets aucune
dissérence entre eux: pourquoi Ho-yu-tcheng voudroit-il
m'engager à favoriser ceux que je lui ai donnés à gouverner,
présérablement aux autres? Il est dans l'erreur; qu'on l'instruise."

Peu de jours avant la circulation du Chang-yu que vous venez de lire, il en avoit paru un autre, à l'occasion d'une lettre dans laquelle le Vice-roi du Hou-pe demande un secours d'argent à Sa Majesté, pour pouvoir contribuer au soulagement du Peuple qui est consié à ses soins. Voici en quels termes est conçu ce Chang-yu.

"Kien-long, cinquante-unieme année de la seconde Lune "10 (le 19e Mars 1786.)

" Ou-yuen, Vice-roi de la Province du Hou pe, m'avertit que " le Peuple confié à sa vigilance & à ses soins, s'etant trouvé " réduit à une misere extrême, lui Vice-roi n'avoit rien oublié " pour lui procurer tous les secours qui dépendoient de lui, & " qu'en conformité des ordres que je lui avois donnés, il avoit " employé l'argent de mon trésor de cette Province. Il ajoute " que ce trésor est aujourd'hui à sa fin, & que n'ayant plus de quoi " quoi distribuer au Peuple, il a recours à moi pour obtenir la "fomme de cent soixante-trois ouan de taëls d'argent, espérant "qu'avec ce secours il pourra faire subsister encore les malheu"reux qui n'ont pas de quoi se procurer leur subsistance."

Pour ne pas m'exposer à des erreurs de calcul, en evaluant les sommes d'argent, j'emploierai les expressions chinoises, en vous avertissant que ce que les Chinois appellent un ouan est ce que nous appellons dix mille, & qu'un taël d'argent vaut sept livres dix sous, monnoie de France.

"Cette année, continue l'Empereur, la disette a eté extrême dans le Hou-pe, & le Peuple a eté exposé à manquer de tout. Je l'ai secouru de toutes les sommes d'argent que j'avois dans cette Province. Cette source etant tarie pour le présent, il saut le plutôt possible aller puiser dans d'autres. J'ai donné mes ordres pour qu'on prît trente ouan dans le dépôt de mes revenus sur la taille du Tché-kiang, & vingt ouan dans le dépôt de mes revenus sur l'impôt du sel dans cette même Province; qu'on prît dans mes trésors du Hou-nan, trente ouan du dépôt de mes revenus sur la taille, trente ouan du dépôt de mes revenus de l'impôt sur le sel, & dix ouan du dépôt de l'argent des douanes de cette même Province, auxquels on ajoutera quarante-trois autres ouan de l'argent des douanes de Kieou-kiang.

» Pour porter toutes ces sommes au lieu de leur destination, » il faut que les Mandarins choissssent des hommes sûrs, & veillent à leur sûreté sur la route. Pour en faire une juste » répartition au Peuple, il faut que les Mandarins redoublent » d'attention, & le donnent proportionnellement au besoin. » On rendra compte ensuite à mon Tribunal des subsides, de » la manière dont tout cela se sera fait.

» Je reçois dans le moment, une lettre du Vice-roi du Chan-Tome XIII. H h h » tong, qui m'avertit que le Peuple est réduit à une misere » extrême. Je donne mes ordres aux Mandarins, de prendre » dans mes différens trésors les sommes nécessaires pour donner » au Peuple de cette Province de quoi se procurer la nourriture » pendant deux mois ».

Ce que l'on vient de lire, n'est rien en comparaison de ce que l'Empereur a continué de faire en faveur de son Peuple. Ce n'est, si je puis m'exprimer ainsi, qu'une espece de prologue de la piece qui mettroit en scene l'enumération de ses bienfaits. Il n'a pas jugé à propos d'en faire passer le détail au commun de ses sujets, pour ne pas les effrayer en leur faisant part des raisons qui l'ont porté à cette extraordinaire bienfaisance; mais nous favons ici, par le récit de quelques Voyageurs non suspects, que dans les Provinces de Kiang-nan, Ho-nan, & Chan-tong en particulier, on s'y est porté jusqu'à dévorer des cadavres humains. Le nombre des malheureux qui, n'ayant plus de quoi subsister chez eux, abandonnoient leur patrie pour chercher des lieux où ils pourroient trouver de quoi se nourrir, etoit immense. N'ayant pas la force de se traîner, ils mouroient par centaines & par milliers, pour fervir de pâture à ceux qui leur furvivoient. Quelque pressés qu'ils fussent de la faim, ils n'assassimoient pas; mais dès que quelqu'un des leurs, epuisé de fatigue & de faim, rendoit le dernier soupir, ceux qui restoient de sa bande, car ils alloient par bandes séparées d'une douzaine de familles chacune, plus ou moins, suivant que le village qu'ils abandonnoient etoit plus ou moins grand; ceux, dis-je, qui restoient de sa bande, entouroient son cadavre comme des corbeaux sont d'une voirie, le dépeçoient, s'en partageoient les membres, & les dévoroient en versant des larmes, dans l'attente d'avoir un sort pareil après quelques jours, ou peut-être après quelques heures.

Pardonnez-moi d'avoir mis sous vos yeux ces affreuses & dégoûtantes images. Elles vous donneront la vraie idée de l'extrémité à laquelle trois années d'une sécheresse absolue, & par conséquent d'un manque de récolte dans quelques Provinces de ce vaste Empire, ont réduit les habitans de ces mêmes Provinces, où le Peuple ne vit qu'au jour la journée, sans jamais penser au lendemain. La premiere année de disette, l'Empereur fit ouvrir ses greniers dans les lieux où elle régnoit; & le Peuple eut encore de quoi vivre en continuant son travail. La seconde année, il fit ouvrir les greniers des villes voifines, dans l'espérance de les remplir l'année d'après. Enfin la troisseme année, il a nonseulement ouvertses autres greniers & ses trésors, mais il a epuisé encore toutes les autres ressources, pour fournir des vivres ou de quoi en acheter à ceux de ses sujets qui en manquoient. On peut dire, en toute vérité, qu'il a fait tout le bien qu'il a pu, & qu'il n'a pas tenu à lui qu'on ne fût dans tout son Empire, comme on l'a eté dans la Capitale & ses environs, dans l'abondance ordinaire de tout, malgré la sécheresse qui y a fait manquer plusieurs récoltes comme ailleurs. On le conclut du Chang-yu suivant.

"En allant de Si-ling (c'est le nom de la sépulture de l'Impératrice sa mere) à la montagne de Ou-tay-chan, dit
"l'Empereur dans un Chang-yu qu'il publia à son retour, j'ai
"exempté des deux tiers de la taille, tous les endroits par
"où j'ai passé & toute l'etendue de leurs districts; j'ai accordé
"la même exemption aux districts de Chun-té-sou, de Koang"ping-sou, de Ta-ming-sou, de la Province de Pe-tché-ly;
"de Ouei-hoei-sou & de Tchang-té-sou, de la Province du
"Ho-nan, parce que, dans presque tous ces endroits, il n'y
"a presque point eu de récoltes ces dernieres années. J'avois
"ordonné ci-devant aux Mandarins, d'avancer pour la nourri"ture du Peuple, la quantité de riz qui seroit nécessaire, & Hhh 2

428 EXTRAIT D'UNE LETTRE

"de l'argent de mes trésors pour en acheter. Il leur seroit dissi
"cile de me rendre les avances que j'ai faites pour eux, dans

le cas même que cette année courante sournit une récolte

"des plus abondantes. En supputant ce que je leur ai avancé

"en dissérens tems, on trouve sept ouan, six mille huit cens

"quatre-vingt tan de riz (un tan est la mesure qui contient dix

"boisseaux); & vingt-deux ouan, cent & quelques taëls d'ar
"gent. Je leur remets cette double dette. Ils doivent être

"persuadés qu'il n'est aucun de mes sujets que je ne porte dans

"mon cœur, & dont je ne voulusse faire la félicité, si cela

"dépendoit de moi. Ma plus grande peine est de savoir que

"mon Peuple sousses." (30 Mars 1786) ".

Il est tems que je détourne vos yeux d'un spectacle qui ne peut manquer d'exciter votre sensibilité, & d'attrister votre cœur. Je finis cette lettre en vous annonçant que le Ciel vient ensin de s'ouvrir en faveur de ceux du Ho-nan; & qu'une pluie des plus abondantes, en pénétrant leurs terres autant qu'il le faut pour les disposer à la fécondité, leur donne lieu d'espérer des jours plus heureux que ceux qu'ils ont coulés ces trois dernieres années. Voici comme le Vice-roi de cette Province annonce cette agréable nouvelle à Sa Majesté.

" Du 28 de la troisieme Lune, c'est-à-dire, du 26 Avril 1786.

" Pi-yuen, Vice-Roi du Ho-nan, se prosterne aux pieds

" de Votre Majesté. Il y a déjà nombre d'années qu'on ne

" récolte que très-peu dans toute l'etendue de cette Pro
" vince, parce que les pluies ont constamment manqué.

" L'année derniere, on recueillit un peu de bled dans quelques

" cantons; mais dans ces cantons même, ainsi que dans le

" reste de la Province, le Kao-leang, le millet, & les autres

" petits grains de l'arriere-saison, n'ont pas eté semés: toutes

» les terres sont en friche. J'ai recours à Votre Majesté pour » la supplier de prêter à cette Province affligée, la somme » de cent ouan de taëls d'argent, que je distribuerai aux disséments propriétaires qui n'auront pas pu semer, & faire cultives » leurs champs qui sont aujourd'hui comme abandonnés. Ils » s'acquitteront envers Votre Majesté quand ils le pourront. » En tout cas ce sera un don que Votre Majesté aura ajouté à » tant d'autres qu'elle a déjà faits à cette Province.

» Je ne parle pas de la taille: il ne faut pas même y penser. Le » Peuple n'a pas de quoi vivre, comment pourroit-il la payer » ?

L'Empereur répond à ce Vice-roi, en lui accordant ce qu'il demande, & en se déchargeant sur lui du soin de procurer au Peuple de la Province qu'il gouverne, tous les autres secours qu'il jugera lui être nécessaires. Il le gratisse personnellement d'une casaque de satin jaune, en reconnoissance de ce qu'il entre dans ses vues paternelles pour l'avantage de ses sujets. La casaque de satin jaune est ici une marque de distinction aussi honorable que le cordon bleu l'est à la Cour de France.

De nouveaux Chang-yu viennent de paroître coup sur coup pour l'instruction des Mandarins. Je crois que vous en verrez volontiers le précis.

" Chang-yu, du vingt-huitieme jour de la quatrieme Lune

» (25 Mai 1786).

"Foulahoun, Gouverneur général de la Province de "Canton, m'ecrit que le nommé Pan-ouen-yen, l'un des "chefs des Hang etablis pour le commerce des Marchands "d'Europe, s'etoit présenté à lui, pour m'offrir, de concert "avec ses associés, la somme de trente ouan d'onces d'argent, "si je voulois bien les accepter, pour être employées au soula-"gement de ceux des Provinces de Kiang-nan, Tchê-kiang, "Hou-koang & autres, où la disette avoit lieu, &c.

" Il faut avouer que Foulahoun est bien mal avisé de m'e-» crire ainsi. Ignore-t-il que tous mes trésors sont ouverts pour » le soulagement de mon Peuple? Aussi-tôt qu'on m'eut informé » que la fécheresse etoit extrême dans le Kiang-nan, le Tché-* kiang, le Ho-nan, le Chan-tong & autres lieux de l'Empire, » je donnai mes ordres aux Mandarins respectifs, de ne point » exiger les droits qui me revenoient de la taille imposée sur » ces différentes Provinces. Quand on m'annonça que cette » sécheresse avoit produit la disette, je sis ouvrir mes greniers, » je fis passer le plutôt possible des sommes considérables, » pour être employées à alimenter ceux de mes sujets qui se » trouveroient dans le besoin, en achetant du riz & autres » grains pour leur être distribués; & ces sommes se montent à » plusieurs dixaines de centaines de ouan d'onces d'argent. Si » Foulahoun ignore tout cela, pour un homme qui est en place, » il est bien peu instruit de ma maniere de gouverner; s'il ne " l'ignore pas, ce qu'il m'ecrit prouve dans lui une ame basse, » un cœur etroit & vil, qui me suppose une espece de cupi-» dité bien opposée à la conduite que j'ai tenue depuis que je » suis sur le trône. Se persuaderoit-il que je puis être bien » aise de faire rentrer dans mes coffres les trente ouan » qu'il m'offre, comme une forte de dédommagement d'une » partie des sommes immenses qui en sont sorties? Cet homme » n'entre nullement dans mes vues. Qu'on lui réponde par les » propres paroles qu'on vient de lire; & qu'on lui dise en » même tems que c'est de mon propre pinceau que j'ai ainsi » apostillé sa lettre ».

Vous serez surpris peut-être de la réponse dure que Sa Majesté Impériale veut qu'on fasse de sa part à ce Tsong-tou, ou Gouverneur général de Canton, pour une chose qui n'a rien d'offensant en elle-même, & qui ne dénote en apparence que bonne

volonté, tant de la part du *Tfong-tou*, que des Hangnisses qui l'ont mis en jeu. Votre surprise cessera sans doute quand vous saurez ce qui s'est passé antécédemment, à l'occasion des Mandarins de Canton, qui offroient chaque année à Sa Majesté des bijoux ou curiosités d'Europe, dont la valeur excédoit celle de leurs appointemens ou des autres revenus de leurs emplois respectifs.

L'Empereur voyant que parmi ces bijoux & ces curiosités, il s'en trouvoit de tems en tems qui lui paroissoient être d'un prix excessif, craignir que les Mandarins qui les lui offroient, n'en eussent fait l'acquisition par des voies illicites, soit en les extorquant des Marchands etrangers, qui ne les leur cédoient peut-être, à un prix au-dessous de leur valeur, que pour se mettre à l'abri des vexations & des chicanes qu'ils pouvoient essuyer de leur part; soit en les achetant à un prix convenable, & même au-dessus de ce qu'elles valoient, mais aux dépens des vendeurs eux-mêmes, en les rançonnant sur les différens objets de leur commerce. En conséquence Sa Majesté leur défendit de lui offrir désormais, en fait de curiosités etrangeres, quoique ce fût, qu'elle ne l'eût demandé elle-même pour son usage particulier. Elle les exhorta en même tems à se conduire dans l'exercice de leurs emplois avec toute l'intégrité & le désintéressement qu'elle avoit heu d'attendre de la part de ceux de ses sujets qu'elle distinguoit des autres par la confiance dont elle les honoroit; de maniere sur-tout à se concilier l'estime des Nations etrangeres.

Nonobstant cette désense, & l'exhortation dont elle etoit accompagnée, celui des Mandarins qui est à la tête des Douanes de Canton, s'est avisé en dernier lieu, d'offrir à l'Empereur un magnisque présent en esses venus d'Europe : je ne saurois dire en quel genre, parce que rien n'en a transpiré au

432 EXTRAIT D'UNE LETTRE

dehors. A cette occasion Sa Majesté a publié le Chang-ya suivant.

« Malgré les défenses réitérées que j'ai faites aux Mandarins » de Canton, l'un d'entre eux vient de m'envoyer des effets " venus d'Europe, en me disant que ce qu'il m'envoyoit, il » l'avoit reçu en pur don de quelques Marchands etrangers. » Plaisante défaite pour eluder mes ordres. Si ces Marchands » etrangers lui ont fait ce don en reconnoissance de ce qu'il w en agit bien envers eux, c'est un signe qu'il entre dans mes » vues en se conciliant la bienveillance des Etrangers. Je ne » puis qu'être bien aise que mes Mandarins se fassent aimer de » ceux auxquels ils ont à faire, s'ils viennent sur-tout des pays » lointains. Je pourrois cependant lui observer bien des choses » sur ce don vrai ou prétendu, auxquelles il ne lui seroit pas aisé » de me répondre. Quoiqu'il en soit, puisque son présent est » déjà parvenu jusqu'ici, je ne lui ferai pas l'affront de le lui » renvoyer; mais qu'il fache que s'il lui arrive de tomber » désormais dans la même faute, non-seulement je n'aurai pas » les mêmes egards, mais je le punirai comme le méritent. » ceux qui désobéissent à mes ordres. Je veux que mes Man-» darins de Canton s'en tiennent à m'offrir ce qui est d'usage, » c'est-à-dire, quelques productions particulieres aux pays » qu'ils gouvernent, quelques fruits de l'industrie de ceux qui » habitent ces mêmes pays, & autres choses semblables, ainsi » que le font les Mandarins des autres Provinces de l'Empire. » Qu'on les avertisse sérieusement de mes intentions, en les » instruisant de ce que je viens de dire ».

Voilà sans doute de bien belles paroles; mais à en croire les mal intentionnés, ces paroles ne sont que de style, & resteront sans effet, comme tant d'autres qui ont eté dites & redites cent & cent sois. Je ne suis pas de leur avis; & je me sonde sur

les exemples de sévérité qui ont lieu chaque jour à l'egard des hommes en place, qui, de maniere ou d'autre, ont donné des preuves de malversation ou de cupidité. Au moment où j'ecris ceci, partent des Commissaires envoyés par l'Empereur pour se rendre à Canton, avec ordre d'informer contre le Tsongtou Foulahoun, qui est accusé d'avoir puisé dans le trésor de la Province de Tchê-kiang, lorsqu'il y etoit grand Mandarin, il y a quelques années; & comme on a déjà fourni à l'Empereur toutes les preuves qui constatent la réalité du fait, Sa Majesté ajoute à ce premier ordre, celui de conduire ici Foulahoun chargé de chaînes, pour y être interrogé & jugé en dernier ressort.

Ce ne sera probablement pas le seul exemple en ce genre qui aura lieu dans le courant de cette année. La circonstance de la disette a occasionné bien du vuide tant dans les trésors que dans les greniers des Provinces de l'Empire, d'où les Gouverneurs & principaux Mandarins ont tiré de quoi soulager le Peuple qui n'avoit pas de quoi se nourrir. Sa Majesté veut être instruite en détail du désicit de chaque trésor & de chaque grenier. On lui a fait entendre, que pour être exactement au fait du vrai, il seroit à propos de faire choix de quelques Grands d'une intégrité reconnue, & de les envoyer en qualité de visiteurs, pour examiner par eux-mêmes l'etat présent des trésors & des greniers, & les comptes des Mandarins qui en ont eu l'administration. Ce sage conseil lui a eté donné par un Mandarin chinois, qui exerce actuellement en Province l'ossice d'examinateur des Lettrés.

"On ne sauroit être plus sensible que je le suis, lui secrit ce Mandarin, à la consiance dont Votre Majesté m'honore, en se déchargeant sur moi du soin de vérisser l'etat des sinances & des provisions en grains de cette Tome XIII.

» Province. Je lui avoue avec ingénuité que cet emploi est » au-dessus de mes forces. Je ne me suis jamais occupé de » comptes ni de calculs; & tout mon talent se réduit à v connoître & à expliquer les livres. Il y auroit de la témé-» rité à moi d'accepter la nouvelle commission dont elle m'ho-» nore, sans lui faire l'aveu sincere de mon incapacité. Je la » supplie très-instamment d'avoir egard à ma foiblesse, & de » ne pas me charger d'un fardeau que je suis hors d'etat de » porter. Les vues de sagesse, & les intentions de Votre Ma-» jesté, ne seroient pas remplies par le ministere d'un homme » tel que moi. J'ai oui dire que les finances, en particulier, » etoient depuis bien des années dans un défordre auquel il » n'est pas possible aux Administrateurs actuels de remédier » sans le secours de Votre Majesté. Je n'assure pas le fait; je le » rapporte tel que je l'ai oui dire. On m'a dit encore, qu'il s'en » faut bien qu'il y ait dans les greniers la quantité de grains » qu'il devroit y avoir, indépendamment de ceux qu'elle a » fait distribuer pour le soulagement du Peuple; & l'on a » ajouté que ce mal n'etoit pas nouveau, & que les Man-» darins qui se sont succédés dans cette partie de l'adminis-» tration, se sont epaulés les uns les autres, & ont caché le » tout à Votre Majesté. Je ne l'assure pas ; je l'ai oui dire, & » la chose me paroît très-probable de la maniere dont on la » raconte. Un Mandarin, dit-on, qui vient remplir un de ces » postes qui donnent inspection sur les finances & sur les. » provisions, trouve en arrivant des instructions toutes dressées. » de la part de celui qu'il remplace, lequelle supplie instam-» ment de ne pas déclarer avec une exactitude scrupuleuse » ce qu'il aura trouvé dans les coffres ou dans les magafins » mais de s'en tenir simplement à l'enoncé des comptes qu'il: » lui transmet; qu'au surplus il peut être tranquille sur la somme

» d'argent ou la quantité de grains qu'un besoin pressant de "l'un ou de l'autre l'a obligé de convertir à son usage, parce » que son premier soin, en entrant dans le nouvel emploi » dont il est pourvu, sera de remplacer exactement ce qui » manque. Il tient parole, il est vrai; mais aux dépens de » qui? D'ailleurs il arrive quelquefois que ce Mandarin » meurt ou est destitué avant que la restitution ait pu avoir » lieu; & alors celui qui lui a rendu fervice, se trouve chargé » d'acquitter sa dette, & d'employer, pour se tirer d'affaire, » le moyen mis en usage par son prédécesseur. C'est, à cet » abus, qui n'est que trop commun, qu'il faut attribuer une » partie des malversations dont les Mandarins des Provinces » fe rendent quelquefois coupables: il leur faut remplir les » vuides, ils tâchent de les remplir de maniere ou d'autre. » Cet abus a lieu egalement lors des visites que font les " Grands envoyés par Votre Majesté pour voir par eux-» mêmes si tout est en ordre. Aussi-tôt que les Mandarins ont » connoissance de la prochaine arrivée de ces Visiteurs, ils se » donnent toutes fortes de mouvemens pour n'être pas trouvés » en défaut; ils empruntent à gros intérêt les sommes qui » leur manquent, les versent dans le trésor, & les en retirent » ensuite pour les rendre à ceux dont ils les avoient empruntées. » Ce que les uns font pour l'argent, les autres le font pour les » grains. Je n'assure pas tout cela; mais je l'ai oui dire, & je » ne le répete à Votre Majesté que comme un bruit public " qui peut faire ouvrir les yeux sur un mal qui date de loin, » afin que si elle veut y remédier efficacement, supposé » qu'il soit tel qu'on le dit, elle choisisse parmi ses Grands, des " hommes d'une intelligence bien au-dessus de celle que je " puis avoir, pour s'instruire du vrai sur les lieux, & y remettre » le bon ordre ».

436 EXTRAIT D'UNE LETTRE

Charmé de cette lettre, l'Empereur l'a apostillée par ces mots honorables. « Voilà un homme sincere; il seroit à souhaiter » qu'il eût beaucoup d'imitateurs. Je suivrai son conseil: qu'on » rende sa lettre publique, en l'accompagnant de ce que je » viens d'y ajouter ».

Cette même lettre ne fauroit manquer d'avoir des suites fâcheuses pour bien des familles. Toutes les eponges imbibées depuis quelques années de la substance du Peuple, vont être exprimées jusqu'à la derniere goutte, dans le réservoir à l'usage de Sa Majesté, qui, par ce moyen, le mettra bien vîte au niveau de ce qu'il etoit avant que cette derniere sécheresse ne l'eût en quelque forte epuisé. Celle de Foulahoun, c'est-à-dire, de ce Tsong-tou de Canton, dont j'ai parlé plus haut, est déjà à sec; il en sera bientôt de même de toutes les autres, car les Commissaires que l'Empereur vient de nommer pour la confrontation des comptes rendus, avec ce qui reste dans les trésors & dans les greniers, sont déjà en chemin, & ne tarderont pas d'arriver dans les différens lieux de leur destination. Tous les Mandarins qu'ils trouveront coupables, morts ou vivans, seront dénoncés sans miséricorde; & combien n'en trouveront-ils pas? Et par-là que de fortunes renversées d'un seul coup! Il paroît que l'intention du Gouvernement ett de n'epargner personne; & je crois que c'est pour cette raison qu'il a produit la lettre du Mandarin chinois, qui donne occasion aux recherches, afin que les maisons distinguées parmi les Mantchoux, qui se trouveront dans le cas d'eprouver des disgraces, n'attribuent pas la cause de leur malheur à d'autres Mantchoux : ce qui produiroit dans les familles des haines irréconciliables; & c'est à quoi l'on veut obvier. Du reste, je vous dirai ce que le Mandarin chinois dit à Sa Majesté Impériale: je ne l'assure pas; je le soupçonne; je le conjecture.

Voici encore quelques Chang-yu qui ont rapport aux affaires dont je vous ai déjà parlé.

" Chang-yu, du 26 de la cinquieme Lune de la cinquante-" unieme année du regne de Kien-long; c'est-à-dire, du vingt-" unieme Juin 1786.

" Sun-ché-y, Vice-roi de Canton, m'avoit averti ci-devant » que le nommé Yn-che-kiun, domestique du Tsong-tou Fou-» lahoun, se prévalant de l'autorité de son maître, fouloit le » Peuple en lui suscitant des affaires pour en extorquer de " l'argent. Aussi-tôt après cet avertissement, j'ai cassé Foulahoun » comme etant indigne d'occuper le poste important où je " l'avois placé, & j'ai envoyé Chou-tchang pour lui être substi-» tué en attendant, & informer juridiquement de la conduite » de Foulahoun & de ses gens, avec ordre de prendre pour " adjoints dans ses informations le Vice-roi Sun-che-y, & les » deux officiers de mes gardes See-té & Tchang-ling, que je » chargeois de conduire ici le Tsong-tou. J'ai enjoint à Chou-» tchang & aux autres, d'envoyer des Commissaires à Sou-» tcheou, qui etoit le domicile ordinaire du nommé Yn-che-» kiun avant son entrée au service de Foulahoun, & où sa » famille est etablie, pour s'informer exactement de l'etat où » sont actuellement les affaires de ce Domestique, de sa con-» duite passée, de sa fortune présente, & de tout ce qui le » concerne, & de m'envoyer le réfultat de toutes leurs infor-" mations. Mes ordres ont eté exécutés, & l'on me fait savoir » qu'on avoit trouvé dans la maison du nommé Yn-che-kiun, » plus de deux ouan d'onces d'argent; qu'outre cette somme, » exorbitante pour un homme de cette espece, il possédoit » trois maisons en ville, & six cens trente arpens en bonnes " terres dans les environs, tout cela sous le nom de son fils, » pour lequel il avoit acheté le titre de Kien-cheng, petit

"Mandarinat qui l'elevoit au-dessus de sa condition. Yn-siao-"ki, fils d'un domestique, n'a point acquis par lui-même tant "de richesses; il les tient d'Yn-che-kiun son pere, & celui-ci "ne sauroit les avoir acquises légitimement au service du "Tsong-tou Foulahoun. Ce ne peut être que par des concus-"sions ou des vexations odieuses, qu'il se les soit procurées. "Son crime est de la nature de ceux que commettent les bas-"officiers des Tribunaux, lorsqu'ils rançonnent les cliens pour "l'expédition de leurs affaires: il mérite la même punition.

» Si cet homme s'etoit contenté de recevoir quelques grati» fications honnêtes de la part de ceux pour lesquels il s'em» ployoit auprès de son maître, soit pour expédier plus promp» tement leurs affaires, soit pour les expliquer clairement &
» contribuer par-là à les faire réussir, il ne se feroit guere
» enrichi que de quelques milliers d'onces d'argent, & c'eût
» eté beaucoup encore: mais avoir acquis plusieurs ouan d'onces
» d'argent, des terres & des maisons, une telle acquisition ne
» peut avoir eté faite qu'injustement.

» Pour moi, à qui toutes les affaires de l'Empire sont portées » en dernier ressort, quand elles sont de nature à intéresser l'Etat » ou le bonheur des Peuples, je suis entouré d'Eunuques » dont l'emploi est de me présenter l'un après l'autre, les dissé- » rens ecrits qui concernent les affaires dont les Ministres, les » grands Tribunaux & autres, doivent m'instruire, de les ra- » masser après que je les ai lus, & de les ranger par ordre. » Quoique ces Eunuques n'entrent pour rien dans les affaires, » ils peuvent cependant rendre quelques services indirects à » ceux qui sont chargés de les traiter, en les avertissant des » signes qui peuvent m'être echappés, de satisfaction ou de » mécontentement, lorsque j'en ai lu le précis; en me présentant l'un plutôt que l'autre; & en employant quelques

» autres petits artifices pareils que je n'ignore pas, mais contre » lesquels, quelque attention que j'y apporte, il ne m'est pas » possible de me prémunir de tout point. Avec tous ces petits » artisices, tout ce qu'ils peuvent acquérir au-dessus de ce que » je leur donne pour leur entretien, ne va guere au-delà de » mille ou tout au plus deux mille onces d'argent, dont ils » augmentent la fortune de leurs familles; & le domestique d'un » simple Tsong-tou, qui n'a qu'une Province à gouverner, sera » parvenu à augmenter si prodigieusement la sienne par des » voies honnêtes? Cela n'est pas possible. Il a nécessairement » prévariqué, soit en extorquant des sommes de la part des » Mandarins insérieurs ou des bas-officiers du tribunal de son » Maître, soit en vexant le Peuple sous dissérens prétextes. Une » preuve de la criminelle avidité de cet homme, se tire de la » conduite qu'il a tenue envers Foulahoun lui-même.

" Quand Foulahoun fut nommé Trésorier général, cet » homme se mit à son service, & y resta tout le tems que son » Maître exerça cet emploi. Quand j'appellai Foulahoun, pour » être premier Président du Tribunal des ouvrages publics, " cet homme le quitta, parce qu'il prévoyoit qu'il seroit eclairé » de plus près dans la Capitale, & que dans ce nouvel emploi » de son maître, il n'y avoit pas beaucoup à gagner pour lui. » Ouand, après quelque tems, je nommai Foulahoun pour » être Tsong-tou de la Province du Hou-koang, cet homme » se remit à son service, & a continué de le servir jusqu'à pré-» fent. Je ne comprends pas comment Foulahoun n'a pas ouvert » les yeux sur la conduite d'un pareil sujet, dont les intentions » devoient tout au moins lui paroître suspectes; & ce que je » comprends moins encore, c'est de lui avoir donné sa con-" fiance, & de l'avoir mis dans le cas d'en abuser. Foulahoun » a-t-il pu se persuader que pour remplir les devoirs de la

" Ce n'est pas seulement à Canton qu'il s'est rendu coupable » de négligence dans l'exercice de son emploi, & ce n'est pas » là que ses Domestiques ont dû s'enrichir; il n'y faisoit la » fonction de Tsong-tou que depuis quelques mois. Qu'on » fasse des informations exactes dans tous les lieux où il a » exercé de grands emplois, & qu'on m'instruise de tout. Akoui » est maintenant dans le Tchê-kiang, l'une des Provinces que » Foulahoun a ci-devant gouvernées; je le nomme pour » eclaircir cette affaire, & la mettre en etat d'être jugée dési-» nitivement quand il m'en enverra le précis : qu'il ne me » cache rien. Hier encore, un des Officiers généraux de la » Province de Canton, qui est venu ici pour des affaires parti-» culieres, fut admis en ma présence; je l'interrogeai sur le » compte de Foulahoun; il me dit que ce Tsong-tou se laissoit » tromper par ses Domestiques, & sur-tout par le nommé Yn-» che-kiun. Je le sis interroger plus en détail par l'un des Minis-» tres, & ses réponses furent les mêmes que celles qu'il m'avoit » faites. Qu'on ecrive tout cela à Akoui; qu'on conduise Fou-» lahoun auprès de lui, pour être à portée d'être confronté aux » gens du lieu; & qu'on lui envoye ce Chang-yu par un de ces » Couriers qui font six cens lys par jour (c'est-à-dire soixante » lieues) ».

Chun-ché-y a vu avec chagrin ce Chang-yu. Il a craint que les parens, alliés & amis de Foulahoun, ne le regardassent

que comme un vil délateur, qui avoit accufé ce Tfong-tou dans le dessein de le supplanter. Pour se mettre à couvert de ce blâme, il a supplié Sa Majesté de le dispenser de servir en Province, l'assurant qu'il seroit très-satisfait d'être employé dans quelqu'un des Tribunaux de Péking, ou dans sa propre banniere. Loin d'adhérer à sa priere, l'Empereur voulut qu'il retournât à Canton pour y exercer tout à la fois les deux dignités de Vice-roi & de Tsong-tou, avec promesse de le décharger de cette derniere, aussi-tôt qu'il aura trouvé quelqu'un capable de la remplir avec honneur. Cependant pour donner quelque soulagement à la sensibilité de ce brave Officier, il a bien voulu le justisser lui-même aux yeux du Public dans un Chang-yu où il s'exprime ainsi.

« Chang-yu, du premier de la fixieme Lune de la cinquante-

» unieme année du regne de Kien·long.

"Yn-che-kiun, l'un des domestiques de Foulahoun, s'est trouvé nanti de plusieurs ouan en argent, somme exorbitante pour un homme de son etat; on en a conclu que son Maître, ou l'avoit mis dans l'occasion de se la procurer en l'employant au-dehors, ou n'avoit pas veillé sur lui pour empêcher qu'il ne s'enrichit par des moyens illicites. Coupable de l'une ou de l'autre de ces deux fautes, Foulahoun etoit indigne par-là même d'être à la tête d'une grande Province. Je l'ai cassé, s' j'ai ordonné qu'on le conduisit au Tché-kiang où se trouve actuellement Akoui, asin que ce premier Ministre sit des informations exactes sur sa conduite passée dans les dissérens emplois qu'il a exercés, instruisit son affaire actuellement, se le jugeât.

" Il y a long-tems que Foulahoun etoit tiré de la classe du commun des Mandarins; je l'avois mis au rang des Grands de l'Empire, & depuis je n'ai pas cessé de le combler de bienfaits.

K k k

Tome XIII.

» Voulant m'affurer si sa conduite répondoit à l'idée que j'etois » en droit de me former, je pris occasion de l'entrevue que » j'eus avec Chou-tchang, qui venoit de Canton, pour m'in-» former de la maniere dont en agissoit le nouveau Tsong-tou. » Sa réponse fut en général, qu'il ne croyoit pas que Fou-» lahoun fût capable de remplir avec honneur l'emploi dont je » l'avois honoré. Quelque tems après Mouktengue, Lieutenant » général des troupes qui font dans cette Province de Canton, » vint à son tour; je lui sis la même interrogation sur le compte » de Foulahoun, & sa réponse sut la même que celle que j'avois » reçue de Chou-tchang.

» Sur ces deux rapports, j'ordonnai au Vice-roi Chun-ché-y » d'eclairer la conduite de Foulahoun, & de m'informer » exactement de ce qu'il y trouveroit de répréhenfible. Il etoit » du devoir de Chun-ché-y de m'obéir. Il m'ecrivit de Canton » que la complaisance de Foulahoun pour ses domestiques, » & la confiance qu'il avoit en eux, etoient cause de plusieurs » malversations au dehors, que son insouciance l'empêchoit » d'entrevoir, pour n'avoir pas la peine d'y mettre ordre. Main-» tenant que les richesses d'un seul de ses domestiques, ont » mis dans tout son jour la vérité de ce qu'on m'avoit dit sur » son compte, on doit en conclure que si Foulahoun a eté » cassé, il a eté lui-même l'artisan de sa propre disgrace. Ce » n'est point en conséquence des réponses que me sit Chun-» ché-y lorsque je l'interrogeai sur son compte. Le témoignage » uniforme des trois Grands que je viens de nommer, lesquels, » sans s'être consultés, me dirent que la négligence de Foula-» houn à veiller sur ses gens, etoit cause qu'il se commettoit à » Canton bien des malversations auxquelles il ne tâchoit pas » de remédier, me fit ouvrir les yeux sur la conduite de ce » Tsong-tou. J'ordonnai qu'on instruisse son affaire; & en atten» dant, je nommai Chun-ché-y pour faire la fonction de Tsong-» tou. Chun-ché-y etoit si eloigné de vouloir supplanter Foula-» houn, que j'al eté contraint d'user de toute mon autorité, » pour l'engager à le suppléer, en attendant que j'aie trouvé » quelqu'un sur qui je puisse compter, pour remplir dignement » cet emploi. Je lui ai promis qu'aussi-tôt que Tetchengue aura » rempli l'objet d'une commission importante dont je l'ai » chargé, je le nommerai Vice-roi de Canton, & j'appellerai » Chun-ché-y auprès de ma personne. Je veux qu'on sache » que je ne traite pas les affaires à la hâte. Qu'on publie ce » Chang-yu ».

Autre Chang-yu, sur le même sujet. 18 de la sixieme Lune

(13 Juillet 1786).

"Depuis que je suis sur le trône, je me suis fait une loi de choisir moi-même parmi les officiers qui sont sous les ban-nieres, ceux que je destinois à remplir les grands emplois dans les différentes Provinces de l'Empire; & mon choix ne tomboit que sur des hommes que je croyois en etat de bien gouverner. Tels ont eté Yn-ki-chan, Kao-tsing, Sa-tai, & les autres qui se sont distingués plus ou moins dans la carrière que je leur ai fait parcourir. De tels hommes méritoient ma consiance, & je la leur ai donnée.

"Il y a environ dix ans que j'ai employé Foulahoun. Je l'ai mait passer par les emplois les plus honorables, & je l'ai comblé de mille biensaits. Je le regardois comme un homme qui pouvoit être placé au premier ou au second rang parmi les Tsong-tou. Je lui donnai à gouverner la Province du Foukien; & comme je ne reçus aucune plainte sur son compte,
j'en conclus qu'il gouvernoit bien, & que je ne m'etois pas
trompé dans le choix que j'avois fait de lui. En conséquence
je voulus le placer plus haut. Je le tirai du Fou-kien pour le

Kkk 2

" faire passer à Canton, persuadé qu'il figureroit avec honneur dans un poste exposé à la vue des Nations etrangeres, & pe rappellai Chou-tchang qui y remplissoit depuis peu les fonctions de Tsong-tou. Celui-ci ne vint pas jusqu'à Péking. Il me rencontra sur la route du Chan-si, où j'allois alors pour un sacrifice que je devois offrir sur la montagne de Ou-tay, & je l'admis en ma présence. Je lui sis quelques questions sur la Province qu'il quittoit, & je lui ordonnai de me dire tout naturellement ce qu'il pensoit de celui que je lui avois substitué.

» Il me répondit qu'il n'avoit pas eu le tems d'observer par » lui-même la conduite de Foulahoun; mais qu'il jugeoit par » le peu qu'il en avoit vu, qu'il manquoit des qualités les plus » essentielles, la capacité & la sermeté, laissant à ses gens » un champ libre pour s'exercer aux rapines de dissérens » genres.

"Ces paroles de Chou-tchang ne firent pas alors sur moi beaucoup d'impression. Je soupçonnai qu'il y avoit peut-être un peu d'humeur de sa part, & qu'il etoit fâché d'avoir quitté son poste pour un autre qui n'etoit pas de son goût. "Quelque tems après Mouktengue vint à la Cour. Après m'a-voir exposé l'etat des affaires pour lesquelles je l'avois appellé, il se tut sur le reste. Je me souvins alors de tout ce que m'avoit dit Chou-tchang, & il me vint en pensée de demander à cet "Officier, qui venoit tout fraîchement de Canton, comment s'y conduisoit le Tsong-tou. Sa réponse sur à-peu-près la "même que celle que j'avois reçue de Chou-tchang. Je sis "réslexion que ces deux hommes ne s'etant point vus, depuis "qu'ils avoient quitté Canton, ne pouvoient pas s'être con"certés pour me faire une même réponse. J'en conclus que la "conduite de Foulahoun n'etoit pas exempte de reproche.

» Pour n'avoir rien moi-même à me reprocher, j'ordonnai » sécrétement à mes Ministres, d'interroger & de faire inter-» roger en détail Mouktengue sur la maniere dont les affaires » se traitoient à Canton sous le gouvernement de Foulahoun. » Le précis de ce qu'ils me rapporterent, fut que Foulahoun » ne veilloit pas affez fur ses gens, & que son indolence sur » ce point important avoit occasionné bien des vexations & » des rapines qu'il ignoroit, ou dont il faisoit semblant de ne » pas s'appercevoir. Sur ce rapport, je résolus de punir légé-» rement Foulahoun en le tirant de son poste pour le placer » dans un autre moins important, en l'exhortant à eviter désor-» mais avec soin de tomber dans les fautes pour lesquelles je » le punissois. Cependant, pour être instruit plus en détail de » toute sa conduite passée, j'ordonnai à Chun-che-y de me dire » fans détours tout ce qu'il en favoit. Ne pouvant pas ne pas » m'obéir, il me fit part de ce qui lui avoit paru répréhensible » dans la conduite de Foulahoun, mais sur-tout de sa complai-» sance aveugle envers ses gens, à la tête desquels il mettoit » le nommé Yn-che-kiun, comme etant plus coupable que les " autres. Cet Yn-che-kiun, me dit-il, dans une occasion où une » pauvre femme réclamoit la justice du Tsong-tou, a exigé » d'elle plusieurs pieces d'argent pour obtenir de pouvoir lui » exposer son grief. Le même Yn-che-kiun a forcé ceux qui sont » à la tête des Hang qui ont rapport aux Marchands d'Europe, » d'acheter du Gen-cheng, au prix qu'il y mettoit lui-même, " & de lui donner en paiement des montres & autres marchan-» dises etrangeres, qu'il taxoit lui-même au plus bas prix; ce » qui faisoit un double gain pour lui, au préjudice des Mar-» chands, tant Européens que Chinois. Outre cela il avoit fait » valoir le nom & le crédit de son Maître, pour faire placer » tous les bas-officiers qu'il s'etoit attachés dans les différens » passages de terre & d'eau où il y a des Douanes ou des " Péages; & il avoit engagé ceux qu'il avoit ainsi placés, à se » cotiser pour faire au Tsong-tou un présent qui fût digne de » lui. Le présent fut fait : il etoit de dix-neuf mille six cens & » quelques taëls. Ce n'est pas tout : l'année derniere, pour » subvenir à une partie des besoins de la Province du Ho-nan. » l'ordonnai à Foulahoun, de prendre dans le dépôt de l'ar-» gent qui me revient de mes droits fur le sel, la somme de » vingt mille taëls, & de la faire parvenir aux Mandarins de cette » Province affligée, pour être employée, avec ce que je leur » envoyois d'ailleurs, à secourir le Peuple. Foulahoun profita » de cette occasion pour retirer une pareille somme du Fou-» kien, où il l'avoit laissée en dépôt lorsqu'il en sortit pour se » rendre à Canton, l'envoya à la destination que je lui avois » affignée, & garda pour lui celle qu'il tira du dépôt de Can-» ton. La précaution qu'il avoit prise de laisser ainsi en dépôt » une partie de l'argent qu'il avoit amassé, donne lieu à bien des réflexions qui ne sont rien moins qu'honorables pour lui. Je » m'abstiens de les communiquer, parce qu'il n'est personne » qui ne puisse les faire de soi-même. J'ai chargé Akoui de faire » sur les lieux, des informations exactes sur ce qui le concerne. " Ne trouvât-on rien de plus que ce qu'on sait déjà, il y en a » bien assez pour le rendre indigne d'occuper la haute dignité » dont je l'ai fait descendre.

» Cependant, loin de reconnoître ses sautes & d'en témoi» gner du regret, Foulahoun, lors de l'intimation qu'on lui sit
» de mes ordres, s'exhala en paroles, non moins indécentes
» qu'inutiles. Il osa dire que je m'etois laissé prévenir par ses
» ennemis, il accusa Chou-tchang, Chun-ché-y & Mouktengue,
» de l'avoir desservi auprès de moi: le premier dans l'espé» rance de lui être substitué, comme il avoit eté substitué

"lui-même à Chou-tchang; le second, pour se venger de ce que j'avois cassé un officier qui etoit sa créature, & avec lequel il etoit fort lié; & le dernier, parce qu'il soussiroit avec peine de lui être subordonné. Tous ces soupçons injurieux font sans aucun sondement. Chou-tchang, Chun-ché-y, & Mouktengue ne m'ont dir de lui que ce qu'en disent d'une commune voix tous les Mandarins de Canton, grands & petits, tant de lettres que d'armes: personne en particulier ne l'a accusé; c'est le Ciel qui a permis que sa conduite me s'ût dévoilée, pour qu'il sût ensin puni de ses sautes; & je manquerois moi-même à mon devoir, si je ne le punissois pas comme il le mérite. Qu'on avertisse le Peuple de tout cela, asin qu'il sache que je mets toute mon attention à le bien gouverner; & que je punis sans distinction ceux qui le vexent, ou qui permettent qu'il soit vexé.

"Je sais qu'il n'est pas rare de voir des domestiques abuser de la consiance de leurs maîtres, les tromper, & se livrer à des excès punissables, qu'ils croient devoir être impunis à l'ombre de leur protection. Les Mandarins mantchoux sont encore plus sujets à être trompés par leurs gens, que ne le font les Mandarins chinois. Il n'y a pas bien long-tems qu'un des officiers de la suite de Fouloungan, sit battre un homme du Peuple, qui mourut en conséquence de ce mauvais traintement (1). Celui qui avoit causé sa mort, eut l'adresse d'enment (1). Celui qui avoit causé sa mort, eut l'adresse d'enment un pauvre malheureux à se donner pour seul coupable, men lui assurant une somme d'argent, qui le feroit vivre à l'aise me reste de ses jours, & la protection de son Maître, dont le crédit suffisoit, à ce qu'il croyoit, pour le soustraire au sup-

⁽¹⁾ Ce fait est rapporté plus au long dans une Lettre de M. Amiot, imprimée dans le tome XI de ce Recueil, pag. 553 & suiv.

» La trame etoit si bien ourdie, que les Juges eux-mêmes » s'y tromperent : mais le Ciel ne permit pas que le véritable » auteur du crime echappât à la vengeance des loix. Le " malheureux qui s'etoit déclaré coupable, dans l'espérance " d'echapper à la punition, se voyant conduire au supplice, » fit sa déclaration publique de tout ce qui s'etoit passé entre » lui & le Mandarin au service de mon gendre, à l'occasion » du meurtre de l'ouvrier. Mon gendre eut recours à moi pour » obtenir la grace de son officier. Je la lui resusai, & j'or-» donnai que justice se sît : je le tançai même de ce qu'il osoit » s'intéresser pour un misérable qui méritoit de perdre la vie » pour avoir fait battre un homme du Peuple, qui etoit mort sous » les coups. Je le réprimandai, même assez vivement, de ce qu'il » ne veilloit pas assez sur ses gens, quoique je susse très-bien » qu'il ne lui etoit guere possible de s'informer de leur conduite » dans un certain détail, etant sans cesse auprès de moi pour » vaquer aux affaires générales de l'Empire. Si j'ai usé de " rigueur envers mon propre gendre, dont la faute ne pouvoit » être qu'au préjudice de quelques personnes, me seroit-il » permis de mollir envers un Tsong-tou, dont la négligence est » toujours au détriment de tout un Peuple? Si je ne le punissois » pas, le Ciel se chargeroit lui-même de son châtiment. Qu'on » ne s'y trompe pas: tôt au tard les méchans sont punis, » comme les bons font récompenfés. Le Ciel le veut ainsi pour » nous rendre attentifs sur nous-mêmes dans tout ce que nous n faisons. Qu'on fasse part de ce Chang-yu, à tous les Manda-» rins: puissent-ils en retirer le précieux avantage de contenir » dans les bornes du devoir tous ceux dont ils sont obligés de » se servir, en eclairant de près leur conduite ».

En attendant le résultat des informations que fait Akoui sur la conduite de Foulahoun, & du jugement qu'il en porte, je vais

[]

je vais vous faire part d'un autre Chang-yu que l'Empereur a fait publier à l'occasion d'une requête qui lui sut présentée par le Tribunal qui a l'inspection générale sur toute la police de l'Empire, & qu'on nomme ici le Tou-tcha-yuen.

"Kien-long, cinquante-unieme année, fixieme Lune le pre-"mier. Chang-yu.

"Le Tou-icha-yuen vient de m'informer qu'un nommé "Kiang-lou-yu, & quelques autres, tous de la classe du bas "Peuple de la ville de Ouang-ning-hien, dans la Province de "Hou-pe, s'etoient présentés pour accuser, au nom du bas "Peuple de leur ville, tous les subalternes du Tribunal du "Gouverneur, lesquels, suivant leur rapport, ont prévariqué "dans la distribution de l'argent & du riz que j'avois assignés "pour le soulagement du Peuple; ajoutant que cet argent & "ce riz etoient restés entre les mains des bas Officiers des "Tribunaux, qui en ont fait le partage entre eux comme d'un "bien qui leur appartenoit en propre.

"Voilà certainement un de ces faits qui paroîtroient passer "les bornes de la vraisemblance, si les circonstances ne leur donnoient quelques degrés de probabilité. Des hommes du plus bas etage, sans appui quelconque, viennent du sond d'une Province eloignée (au risque de leur vie, si leur déclaration n'est pas conforme à l'exacte vérité), déclarer ici que ni eux ni leurs semblables n'ont eu aucune part aux bienfaits que je leur destinois, par la raison que les Officiers subalternes de leurs Mandarins se les sont appropriés, comme s'ils n'eussent eté que pour eux, exclusivement à tous autres. Il ne peut y avoir qu'une persuasion intime de la vérité, qui les ait engagés à une démarche qui les expose à mourir dans les supplices auxquels la loi condamne les calom-

Tome XIII.

» L'année derniere les Mandarins du Hou-pê m'ayant in-» formé que la sécheresse etoit extrême dans leurs Districts res-» pectifs, j'en conclus que le Peuple manqueroit bientôt du né-» cessaire, si je ne me hâtois de le secourir. J'ordonnai qu'on sît » passer incessamment dans cette Province affligée, des grains » & de l'argent; & j'exhortai le Tsong-tou & les autres grands » Officiers, à ne considérer que les besoins plus ou moins grands » dans la distribution qu'ils en feroient; leur ajoutant que mon » intention etoit que personne ne sût oublié, & que mes bien-» faits s'etendissent sans distinction sur tous ceux qui seroient » dans le besoin. J'apprends aujourd'hui que les subalternes des » Tribunaux, & les gens qui font de service auprès des Man-» darins, ont seuls profité des dons que je faisois au Peuple: » eh! de quoi s'occupent donc les Mandarins, s'ils ignorent » une conduite si odieuse de la part de leurs inférieurs? Quoi! » quelques centaines de ouan, tant en argent qu'en grains, » que j'ai donnés pour le soulagement de mon pauvre Peuple, » auront eté la proie de ceux qui n'en devoient être que les distri-» buteurs equitables? Je dois toute mon attention à l'eclaircif-» sement de cette affaire. Que Ly-che-yao & Lê-pao se rendent » en poste sur les lieux; qu'ils soient accompagnés de quelques » Mandarins du Tribunal des crimes, qui les aideront à faire » des informations exactes, & que les accusateurs soient » conduits à leur suite, pour être confrontés à ceux qu'ils accu-" fent, &c.

» J'ordonne qu'aussi-tôt que ces Commissaires seront arrivés; » on donne à Ly-che-yao les sceaux du Tsong-tou de la Pro-» vince, pour qu'après l'affaire terminée, il sasse les sonctions » de Tsong-tou jusqu'à nouvel ordre. En attendant, je retiens à » la Cour Tetchengue qui etoit décoré de cette dignité. Qu'on » m'instruise exactement de tout ». Si le fait est vrai, comme il y a grande apparence, voilà encore bien des eponges qui vont être exprimées dans le réservoir commun, pour y remplacer ce que la libéralité du Prince en avoit fait sortir par dissérens canaux, & qu'il est sur le point d'en faire sortir par un canal qui s'est tout récemment ouvert, lorsqu'on s'y attendoit le moins. A la suite d'une sécheresse de trois années, sont venues des inondations qui ont englouti tout ce qu'on avoit consié à la terre dans les Provinces du Hou-pé & du Hou-nan, aux environs du fleuve & du lac.

"Yukingao, dit l'Empereur dans un Chang-yu du 7 de la "fixieme Lune (31 Juillet 1786), m'avertit en ces termes du "défastre arrivé dans les deux Provinces dont il est Gouver-"neur général.

" Cette année, nous avons eu d'abord les plus belles espé-» rances; tout sembloit concourir à nous dédommager des » pertes passées, par d'abondantes récoltes. Dans le Hou-nan » & le Hou-pê, les pluies du printems ont eté à souhait, & la » moisson de bled a eté des plus riches; mais après cette moisson, » la sécheresse est revenue, & dans tout le courant de la qua-» trieme & d'une partie de la cinquieme Lune, il n'y a pas eu » une goutte de pluie. Le Peuple la destroit, pour pouvoir donner » à la terre les différens travaux nécessaires aux productions » qu'il devoit lui confier. Le 12 de la cinquieme Lune, cette » pluie tant desirée vint enfin. Elle dura jusqu'au 23, & la terre » fut entiérement abreuvée. Le Peuple se répandit en actions » de graces envers Votre Majesté, à laquelle il attribuoit cette » faveur du Ciel, & la joie fut universelle. Mais, hélas! que » cette joie sur de courte durée! Quoique la pluie eût cessé » dès le 23, le Ciel ne se découvroit pas encore, & laissoit romber une espece de bruine qui donnoit lieu de croire Lll 2

14.3

» qu'il alloit bientôt devenir serein. Il sut constamment dans » cet etat jusqu'au 26.

» Le 26 la pluie recommença, mais avec une force & une » abondance telles que de mémoire d'homme on n'avoit rien » vu de pareil. Elle dura avec la même force & la même abon-» dance, jusqu'au troisieme de la sixieme Lune; & cela sans » discontinuer un seul moment. Le fleuve s'est elevé de deux » tchang (de vingt pieds) au-dessus de son niveau ordinaire; » ses eaux se sont réunies à celles du lac, & tout le plat-pays a » eté inondé. Le Peuple accouroit à la ville (à Tchang tc-fou) » pour y trouver un abri. J'ai reçu à bras ouverts tous ceux qui » ont pu s'y rendre, je les ai rassemblés dans les emplacemens » des Miao, & j'ai ordonné au Tche-fou (au Gouverneur de » la ville pour le Peuple) de donner tous ses soins à ce qu'ils ne » manquassent de rien. Je ne saurois dire encore à Votre Majesté » à quoi peut se monter à-peu-près la perte générale qu'a occa-» sionnée cette terrible inondation. Tout le terrein qui est entre » le fleuve & le lac, les bords de l'un & de l'autre, tant au » nord qu'au midi, jusqu'à une très-grande distance, ne font » ensemble qu'une même masse d'eau. Combien de maisons » abattues, de villages renversés, & d'hommes submergés » dans cette terrible catastrophe! je me transporte de tems » en tems dans les lieux où j'ai rassemblé ceux qui se sont » refugiés ici, pour leur dire quelques paroles de consolation, » & les exhorter à la patience. Je leur ai promis d'instruire » Votre Majesté de leur malheur, & de lui dire qu'ils avoient » tout perdu.

» Je réponds à Yukingao, en le louant de sa conduite; & » je lui ordonne de redoubler ses soins en faveur de ces pau-» vres infortunés, en l'autorisant à faire, à mes frais & » dépens, tout ce qu'il croita nécessaire pour leur soulagement

铁纖

» présent & à venir. Je lui enjoins de les consoler de ma part, » & de les exhorter à s'abstenir de tout murmure, mais à se » résigner entiérement à la suprême volonté du *Tien* ».

Avant l'epoque de cette inondation, un fléau d'un autre genre s'etoit fait sentir dans la Province du Sée-tchouen. Paoning, qui est Tsong-tou de cette Province, l'annonce à l'Empereur en ces termes.

" Pao-ning fait savoir à Votre Majesté, que le 6 & le 7 de la » cinquieme Lune (c'est-à-dire le premier & le second de Juin » 1786), on a ressenti à Tcheng-tou-sou, quelques secousses de » tremblement de terre. Ces secousses ont eté assez foibles, » parce que c'etoit là où il finissoit. Mais à Tsing-hi-hien, à " Tchou-tcha, à Hoa-ling-ping, à Tay-ning-yng, à Lou-ting-» kiao, à Hiun-tsien, à Ouen-lou-koan, & sur-tout à Ta-tsien-» lou, il a eté des plus funestes, parce qu'il a eté des plus » violens. J'etois alors en chemin pour la visite des villes & » villages de la Province qui sont au midi de Tcheng-tou-fou. A » chaque pas je rencontrois quelques couriers courant en poste » après moi pour m'annoncer cette fâcheuse nouvelle, & me » faire part des désastres arrivés dans les lieux d'où ils etoient » partis. A les entendre, les Miao, les Tribunaux, les Edifices » publics, les Maisons des particuliers, avoient presque tous » cté renversés, & avoient ecrasé de leur chûte une quantité » prodigieuse, tant hommes que semmes & enfans. Je regar-» dois ce récit comme exagéré; mais le principal. Mandarin » de Kien-tchang-fou, qui s'est transporté lui-même sur les » lieux, m'a affuré que tout ce qu'on m'avoit dit, n'etoit » malheureusement que trop vrai. Mon devoir est d'en infor-» mer Votre Majesté, en attendant que j'aie tout vu par moi-» même. J'irai d'abord à Ta-tsien-lou pour ordonner les répa}. » rations nécessaires. Cet endroit est des plus importans; il

» communique avec les Miao-tsée, & avec toutes les hordes » du Si-tsang. On ne sauroit être trop attentis à ce qu'il soit » toujours en bon etat. En partant, je remettrai les sceaux de » Tsong-tou au Trésorier général de la Province, pour terminer » les affaires pendant mon absence ».

L'Empereur le loue de son attention, & lui ordonne de saire travailler incessamment aux réparations de tous les Edifices publics qui ont soussert du dommage, de secourir aux dépens de son trésor, tous ceux qui en auront besoin, soit pour relever leurs maisons abattues par le tremblement de terre, soit pour procurer la subsistance, &c.

Je comptois terminer ici ma lettre; mais en parcourant les Chang-yu du mois dernier, je viens d'en rencontrer un qui mérite d'avoir sa place à la suite de ceux qui ont contribué à vous donner une idée du gouvernement paternel de Sa Majesté Tartaro-chinoise.

- " Chang-yu du second de la septieme Lune (du 26 Juillet » 1786).
- "Pi-yuen, Vice-roi du Ho-nan, me fait savoir que dans le courant de ces dernieres années, il s'est glissé dans les lieux que j'ai consiés à ses soins, une espèce de monopole au préjudice du Peuple qu'il gouverne, qu'il est de ma justice de réprimer.
- » Durant le cours des trois dernieres années, la sécheresse » a eté extrême dans la Province du Ho-nan. Les propriétaires » des terres, forcés de les laisser incultes, les avoient comme » abandonnées, & n'ont vécu pendant tout ce tems qu'au » moyen des secours que je leur ai procurés. Je suis le pere de » tous mes sujets. Quand parmi eux il s'en trouve qui sont dans » le besoin, & hors d'etat de se procurer par leur industrie eu par leur travail, de quoi subsister, je regarde comme

» un de mes premiers devoirs, de les secourir. Depuis environ

» dix ans, il ne s'est pas trouvé une seule année où quelques

» Provinces n'aient souffert par les sléaux de la sécheresse ou

» des inondations: mes trésors & mes greniers ont eté ouverts

» en leur faveur, en proportion de leurs besoins.

"L'année derniere, la sécheresse sur extrême dans les Dis"tricts de Fen-tcheou, de Kiang-tcheou & autres de la Pro"vince du Chan-si. Je députai Leang-tun-chou pour s'informer
"des nécessités de mon Peuple de ces dissérens lieux, avec
"ordre de lui procurer à mes frais tous les soulagemens néces"faires. Les habitans de cette Province ne peuvent pas ignorer
"les preuves d'affection & de tendresse que je leur ai données
"en particulier dans cette occasion. Mais ils doivent savoir aussi
"que, si je me suis montré en pere tendre envers eux, je dois
"les mêmes marques de tendresse à ceux des autres Provinces,
"parce que les uns & les autres sont egalement mes enfans.
"La justice n'admet aucune prédilection. La même justice
"exige de ceux du Chan-si, de ne pas trouver mauvais que
"je les fasse rentrer dans le devoir lorsqu'ils s'en ecartent.

» Le Vice-roi du Ho-nan m'avertit qu'un grand nombre vicentre eux, se croyant plus riches que la plupart de ceux de la Province qu'il gouverne, avoient profité de l'etat de misere vou ces derniers se trouvoient réduits par désaut de récoltes, pour acheter d'eux & à vil prix, les terres dont ils étoient possessement possessement possessement de la province du Brovince du Ho-nan, sont des hommes de la province du Chan-se. Maintenant que les saisons ont repris leur cours ordinaire, & que le Ciel, devenu plus savorable, a accordé à la Province du Ho-nan, les pluies qu'il lui vivoit resusées pendant trois années consécutives, les anciens propriétaires voudroient bien rentrer dans leurs droits, en

"Je fais que ceux du Chan-si sont industrieux, laborieux & reconomes; & que c'est par ces qualités, dont on leur fait "honneur dans tout l'Empire, qu'ils trouvent le moyen de s'enrichir: jusques-là ils ne méritent de ma part que des eloges;
mais quand ils feront servir leurs richesses au préjudice de
mes autres sujets; mais quand par un monopole odieux, ils
acquerront peu-à-peu, & à vil prix, des terres dont un
grand nombre de mes autres sujets tiroient leur subsistance
% celle de leurs familles, en les cultivant & les faisant valoir: alors je les tancerai, je sévirai contre eux, & je les
punirai suivant la nature de leurs délits.

» Ce feroit ici le cas d'ordonner des recherches rigoureuses » fur les moyens employés par eux pour l'acquifition des mai-» fons & des terres qu'ils possedent dans le Ho-nan & ailleurs; » mais j'aime mieux les exhorter en pere tendre, à rentrer en » eux-mêmes, & à faire de leur plein gré, ce que la justice » & l'honneur exigent de concert dans la position où ils se » trouvent. C'est pourquoi j'ordonne au Vice-roi de se con-» tenter pour le présent de leur intimer mes intentions, & de » les engager par les voies de douceur, à rendre aux anciens » propriétaires, les terres & les maisons qu'ils avoient aliénées » dans le tems où, pressés par le besoin, ils n'avoient pas » d'autre moyen pour se procurer de quoi vivre. Si les injustes » acquéreurs se refusent à des accommodemens honnêtes; si » comme des enfans mal nés, ils n'ont pas les sentimens qu'ins-» pire la piété filiale envers leur pere commun, qu'ils sachent » que je les traiterai comme ils le méritent. Usant alors » de toute mon autorité, je me conduirai à leur egard autant » en juge sévere, qu'en Souverain equitable,

" Qu'on envoie ces paroles à Isanga, avec ordre de ma » part de les faire afficher dans tous les carrefours de Péking, » pour l'instruction du Public. En voulant qu'on les affiche à » Péking, j'ai en vue d'engager tous les Mandarins, grands & » petits, Marchands, Ouvriers, & autres de la Province du » Chan-si qui se trouvent en grand nombre dans cette Capitale, » d'ecrire, ou faire savoir par quelque autre voie, à leurs parens, » alliés & amis qui peuvent se trouver dans le cas d'avoir » acheté les maisons & les terres de ceux du Ho-nan, que » c'est véritablement mon intention qu'ils les restituent aux » anciens propriétaires; que ce n'est pas pour les dépouiller, » ni pour leur porter le moindre préjudice que j'en agis ainsi, » mais uniquement pour satisfaire à un devoir de justice. Je » suis le pere de ceux du Chan-si, comme de ceux du Ho-nan; » je les aime les uns & les autres d'une tendresse egale; & » pour leur en donner une preuve certaine, j'ordonne à Pi-» yuen de faire enforte que ceux de la Province qu'il gou-» verne, ne se prévalent pas de mes ordres pour exiger des » acquéreurs de leurs maisons & de leurs terres, qu'ils les leur » restituent, sans saire entrer en ligne de compte, ce qu'ils ont » dépensé pour les améliorer. J'ose me flatter que les uns & » les autres, en fils obéissans & respectueux, se conduiront » fuivant les intentions de leur pere commun ».

Sa Majesté ne s'est point slattée en vain. Cette affaire s'est rerminée à son gré, sans discussion ultérieure, sans procès & sans mécontentement d'aucune des deux parts. Du moins c'est ainsi que le lui a annoncé le Vice-roi Pi-yuen, en lui saisant envisager cette réussite comme l'esset du respect & de l'amour que rous ses sujets avoient pour elle. L'Empereur de son côté, satisfait de la conduite du Vice-roi dans cette occasion, vient de le récompenser, en l'elevant à la dignité de Tsong-tou.

Tome XIII.

M m m

458 EXTRAIT D'UNE LETTRE, &c.

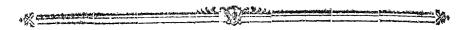
Akoui n'a point encore porté de jugement définitif sur la conduite de Foulahoun; il continue ses informations à petit bruit, & fait part à son maître de tout ce qu'il apprend. Il y aura bien des Mandarins impliqués dans l'affaire de ce Tsongtou. Déjà le Vice-roi du Tché-kiang est cassé, & livré à Akoui pour être examiné & jugé. Le sujet de sa disgrace est d'avoir eté d'accord avec Foulahoun, & d'avoir fait son eloge lorsqu'il fut chargé par Sa Majesté de lui rendre compre de la maniere dont il gouvernoit quand il etoit à la tête de la Province du Tchê-kiang. « Si les grands Mandarins s'entendent pour me » tromper, dit l'Empereur à cette occasion, comment pour-» rai-je faire rentrer dans la bonne voie ceux d'entre eux qui » s'en ecartent, corriger les abus, & gouverner l'Empire à " l'avantage commun de tous mes sujets? Je ne puis pas tout » voir par moi-même : si ceux qui sont chargés de m'eclairer » ne me donnent que de fausses lumieres, comment pourrai-je » me conduire sûrement? &c. Ya-tê (c'est le nom du Vice-» roi du Tché-kiang) m'en a imposé sur le compte de Fou-» lahoun. Il m'en a fait les plus brillans eloges, tandis qu'il ne » pouvoit pas ignorer que sa conduite etoit très-répréhen-» sible. Il n'est guere possible que ces deux hommes ne soient » complices des mêmes fautes. Je casse Ya-tê, & j'ordonne » qu'il soit conduit à Akoui, qui l'examinera & le jugera, &c. » La réputation du grand Général est, à tous egards, si bien etablie ici, que depuis l'Empereur jusqu'au moindre de ses sujets, tant Mantchoux que Chinois, personne n'est tenté de



le désapprouver dans quoi que ce puisse être.

etŧ $\mathfrak{q}_{\boldsymbol{e}}$ de Pro auş néı let dé ne car a e y ei pe**R** dém une de. 1 mên que. & er

> dinai qu'il entre (1)



EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. AMIOT, MISSIONNAIRE;

Ecrite de Peking, le 14 Septembre 1786.

DANS ma Lettre du 20 Mai(1), je vous ai fait part du triste etat où l'intempérie des faisons avoit réduit le Peuple chinois de quelques-unes des Provinces de ce vaste Empire. L'etendue de cet Empire, toute vaste qu'elle est, n'est déjà plus en proportion avec le nombre de ceux qui l'habitent. Ce nombre augmente au moins de deux cinquiemes, de génération en génération, & les générations se succedent rapidement; mais l'etendue reste toujours la même : car je ne compte point les déserts de la Tartarie, où la politique actuelle des Mantchoux ne permet pas aux Chinois d'aller s'etablir. Un concours de causes physiques, morales & civiles contribue à la propagation de l'espece dans ces climats; & rien ou presque rien ne s'oppose à elle. Point de guerre au-dehors pour les Chinois: quand il y en a quelqu'une, ce sont les Mantchoux qui la sont; point de peste au dedans; point, ou presque point de ces maladies epidémiques, qui, dans notre Europe, enlevent quelquefois, dans une scule saison, plus d'individus qu'il n'en naît dans l'espace de plusieurs années. Otez la petite-vérole, qui moissonne ici en même raison à-peu-près que dans notre Europe, il n'y a guere que la famine qui puisse elaguer le superflu de la race humaine, & encore ce fléau n'est jamais général. Il ne s'etend pour l'ordinaire que dans deux ou trois Provinces. Le plus grand ravage qu'il ait fait de mémoire d'homme, est celui dont je vous ai entretenu.

⁽¹⁾ Imprimée ci-devant page 417.

Pour adoucir en quelque sorte ce qu'un pareil tableau pouvoit présenter d'affligeant, j'ai tâché de l'enchâsser dans un cadre qui pût fixer sur lui l'attention, & le rendre même intéressant. S'il est triste de voir des hommes dans les soussirances. & parmi les horreurs de la mort, il est consolant d'apprendre en même tems qu'il y a d'autres hommes qui travaillent de toute l'etendue de leurs forces, pour leur procurer du soulagement. C'est en particulier ce qu'a fait l'Empereur dans le courant de cette année. Il s'est montré généreux & compatissant, avec tout l'avantage du rang qu'il occupe; & n'eût-ildonné dans tout le cours de son long regne que cette seule preuve de sa bienfaisance, on seroit suffisamment autorisé à joindre à l'auguste nom de fils du Ciel, dont l'usage l'honore, le glorieux titre de Pere du peuple, que lui ont acquis ses nombreux bienfaits. Je vous ai déjà détaillé une partie de ce qu'il a fait en faveur de ceux de ses sujets qui etoient dans le besoin, en leur distribuant les grains de ses greniers & l'argent deses propres trésors pour les mettre en etat de pouvoir s'enprocurer d'ailleurs.

Ces secours ne sont pas les seuls qu'il leur ait donnés : il a mis en œuvre tout ce qu'une politique bienfaisante a pu lui suggérer pour leur en procurer d'accessoires, en les occupant de travaux utiles qui tendoient à la même sin. Ce sont ces travaux que je me propose de vous exposer. Le détail dans lequel je vais entrer, vous présentera tout simplement la maniere dont on s'y prend ici, pour tirer parti d'une populace immense qui n'a de ressource pour vivre que celle du travail de ses mains.

Aux premieres nouvelles qui viennent à l'Empereur de la continuité de la sécheresse dans les Provinces, en particulier de Kiang-nan, Ho-nan & Chan-tong, Sa Majesté ordonna à

ses Mandarins d'occuper tous les hommes sans aveu, qu'une disette des choses nécessaires à la vie pouvoit porter à des extrémités fâcheuses, contraires à la tranquillité publique; & d'imaginer pour cela quelques entreprises dont l'exécution, en exigeant un grand nombre de travailleurs, seroit en même tems d'une utilité réelle à l'Etat: sur cet ordre, le Tribunal qui a inspection sur les ouvrages publics, & qu'on nomme ici Koung-pou, lui présenta l'ecrit suivant en sorme de supplique.

"Nous avons fait des recherches sur l'etat actuel du canal mentre les huit ecluses; & nous avons trouvé que depuis l'ecluse de Tchang-keou, jusqu'à celle de Han-tchoang dans le Chanmong, le fond est d'un gros sable & de petits cailloux, dont une boue epaisse forme un tout d'une consistance solide; que depuis l'ecluse de Han-tchoang, jusqu'à celle de Hoangmond, lin, le fond est de petits cailloux sans boue, mais au-dessous de ces petits cailloux, est une espece de tus d'une assez grande dureté, lequel, à ce qu'on prétend, etoit l'ancien mit d'une petite riviere. Il nous paroît à propos, & même mécessaire, de creuser cet endroit du canal, jusqu'à la promocession de cinq pieds au-dessous de celle qu'il a déjà : ce qui demande un grand travail & beaucoup de monde. Les meirconstances semblent savoriser en tout point l'exécution de cette entreprise.

» Ci-devant, les Mandarins de la Province de Chan-tong, » en informant Votre Majesté de l'état du canal entre les huit » ecluses, lui avoient dit, qu'après avoir examiné par eux-» mêmes, & s'être informés auprès de gens experts de tout » ce qui concernoit ce canal, dans les différens lieux de leurs » districts, ils s'etoient convaincus de la nécessité d'y faire des » réparations, & d'en faire enlever cette quantité prodigieuse » de sable, de petits cailloux, & autres débris des montagnes » voisines qui y avoient eté entraînés par les grandes pluies » de chaque année, & en avoient exhaussé le fond.

"Votre Majesté appointa leur requête, & les réparations "eurent lieu; mais il y a de cela bien du tems. Depuis "les pluies ont charrié, comme à l'ordinaire; & les répara- "tions n'ont eté faites que superficiellement. On s'est con- "tenté de nettoyer chaque année le fond du canal jusqu'à la "profondeur d'environ un pied, & quelquesois même de deux "ou trois pouces seulement. Aujourd'hui, les anciens dépôts "de sable & de cailloux, mêlés avec l'argile, ont beaucoup "exhaussé ce fond, qui est devenu d'une dureté approchant de "celle de la pierre. Nous pensons qu'une réparation entiere "& solidement saite est devenue d'une nécessité absolue; & "que c'est par elle qu'il faut commencer. On doit creuser le "fond ou lit actuel, jusqu'à la prosondeur de cinq pieds.

"Pour ce qui est de cette partie qui est à Ta-fou-keou, la "dissiculté ne sera pas si grande, parce que les eaux de la "montagne n'y entraînent que du sable & un peu de terre. "Après les pluies l'eau s'ecoule peu-à-peu, & emmene avec "elle une partie de cette terre. Ce qui en reste n'est pas sussi. "fant pour lier le sable, & lui donner de la consistance. "L'hiver dernier on commença à y travailler. Le salaire des "ouvriers est le même que celui de ceux qui travaillent à "l'entretien du Cha-kiang, c'est-à-dire, qu'il en coûte deux "mille onces d'argent pour creuser l'espace de dix pieds quarrés "pour chaque, à un pied de prosondeur. Les comptes, tant "anciens que nouveaux, sont tous d'accord sur ce point. Nous "nous en sommes assurés par nous-mêmes, & nous croyons "que c'est à quoi on peut s'en tenir, pour cet endroit seule-"lement, à cause de la facilité du travail.

"Il n'en doit pas être ainsi pour les lieux d'un travail plus

» pénible ou plus long. En compulsant nos registres, nous » avons trouvé qu'en l'année quarante-septieme de Kien-long » (en 1782) lorsqu'on nettoya lelit de la petite riviere Yn-kia- » ho, on paya les ouvriers sur le pied de ceux qui travaillent » au Cha-kiang. La partie du capal prise dans cette petite » riviere, est au niveau de huit ecluses. Elle a douze mille » quatre cens tchang de longueur (le tchang est la mesure de » dix pieds) dans l'espace de dix lunaisons: on creusa seulement » sept mille deux cens quarante-cinq tchang, dont il n'y eut » que cinq cens quatre-vingt onze tchang qui surent payés » comme on paie les travaux ordinaires qui se font sous les » eaux.

» Les circonstances présentes demandent une augmenta-» tion, tant dans ce qui concerne les travaux que dans le » salaire des travailleurs. Nous attendons avec respect les » ordres de Votre Majesté».

L'Empereur leur répondit en leur ordonnant de se consulter avec les Mandarins du lieu, & de faire, de concert avec eux, tout ce qu'ils croiroient pour le mieux & au plus grand avantage du Peuple, eu egard aux circonstances.

Quelques jours après le Vice-roi du Ho-nan ecrivit à Sa Majesté pour lui proposer l'entreprise d'un ouvrage public qui devoit procurer à la Province qu'il gouverne, un grand avantage présent & à venir. Les lettres de ce Vice-roi vous mettront au fait de la nature de l'entreprise, des dépenses nécessaires pour la mettre en exécution, & de l'objet qu'on a en vue en l'exécutant.

"Dans le district de Kai-fong-fou, il y a une riviere à laquelle il ne manque qu'un peu plus de profondeur pour être navigable en tout tems, puisqu'elle l'est pour l'ordinaire dans le tems de la crue des eaux. Maintenant que le Peuple de ces

" quartiers est dans une extrême misere, & que l'aridité
" absolue dont y est la terre ne lui permet aucun genre de
" culture, j'ai projetté de fournir à ce pauvre Peuple de quoi
" pouvoir subssister du travail de ses mains, en l'occupant à
" creuser à cette riviere un lit tel qu'il le faut, pour que les
" bateaux de transport puissent y faire route en toute sûreté.
" J'en ai délibéré avec les autres Mandarins du lieu, & nous
" en avons conclutout d'une voix, que ce projet etant très-con" forme aux intentions de Votre Majesté, nous n'avions rien
" de mieux à faire que d'en venir promptement à l'exécution,
" sauf à l'interrompre au premier ordre que nous en recevrons.
" En attendant nous envoyons la carte de cette riviere, ses
" dimensions en longueur, largeur & prosondeur, avec un
" à-peu-près des dépenses qu'il faudra faire pour la mettre
" en etat.

"Cette riviere porte le nom de Kou-lou, elle a sa source dans la montagne de Ta-tcheou-chan près de Joung-yang, "& sort de cette montagne, avec les eaux qui sorment ensuite la riviere de King-so. Ce n'est qu'une seule & même riviere jusqu'à Tcheng-tcheou. Là elle se partage en deux branches dont l'une est appellée Ly-ho & l'autre Kou-lou; l'une & l'autre ont leur cours du nord-ouest au sud-est; Ly-ho coule un peu plus vers le sud, & s'est maintenue jusqu'à présent dans son etat de riviere, quoique engorgée de tems en tems par les sables qu'y entraînent les pluies. Il s'agit de la nettoyer, « & de creuser un lit au Kou-lou, dans l'endroit même où sont les mtraces de l'ancien.

"Nous avons publié notre projet par une affiche, dans "laquelle nous invitions tous ceux qui n'avoient pas de quoi "vivre & qui etoient en etat de travailler, à se rendre sur les "lieux, sous la promesse de leur fournir tous les instrumens "nécessaires

» nécessaires au travail, de les habiller, de les loger, de les » nourrir, & de leur donner en sus de l'argent pour sustenter » leurs familles dans les lieux propres de leur séjour ordinaire. » Peu de jours après cette publication, nous eûmes à nos » ordres plus de dix mille hommes prêts à les exécuter. Nous » les occupâmes d'abord à construire des baraques avec des » nattes, pour les mettre à couvert, & leur servir de loge-" mens; à voiturer des vivres pour leur nourriture; & à tout » disposer pour commencer l'ouvrage. Nous avons nommé » des Mandarins pour maintenir l'ordre parmi eux. Nous » n'attendons, pour leur faire mettre la main à l'œuvre, que les » derniers ordres de Votre Majesté ». L'Empereur répondit à cette lettre, par ces mots ecrits de son propre pinceau. Vous entrez parfaitement dans mes vues; j'approuve tout ce que vous avez fait, & je m'en rapporte à vous pour ce qui reste à saire. Je suis persuadé qu'il résultera un double avantage de l'exécution de votre projet; l'avantage de tout le Peuple

En conséquence de cette approbation, le Vice-roi suivit son plan, & en envoya à l'Empereur un exposé un peu plus détaillé que celui qu'il lui avoit envoyé d'abord. En voici le précis.

de ces cantons, & celui du commerce en général.

« Depuis Tcheng-tcheou, où les eaux se partagent en deux » branches, & où commence la riviere dite King-so, ou sim-» plement King-choui, jusqu'au pont Tchang-hou-kiao du » bourg Tchoung-mou-hien d'un côté; & depuis l'extrémité » du district du bourg Hiang-fou-hien jusqu'au bourg Fou-" keou-hien, l'espace en longueur est de trois ouan, neuf mille » quatre cens quatre-vingt-six tchang (1); la largeur est de

niere, est de 394,860 pieds.

Tome XIII.

Nnn

⁽¹⁾ Un ouan est l'expression Chi- Ainsi l'espace en longueur qu'on noise du nombre de dix mille; & un désigne ici, exprimée à notre matchang est la mesure de dix pieds.

» quatre tchang (quarante pieds); il suffira de donner à l'and » cien lit, deux pieds de plus en profondeur. Tout compte fait. » je crois que la dépense n'ira guere au-delà de vingt mille » quatre cens trente-six onces d'argent. De l'autre côté, depuis » le même pont de Tchoung-mou-hien jusqu'à Ly-ou-tchoang » & Hiang-hou-hien, le lit de la riviere se trouve presque » entiérement comblé par les dépôts que le Hoang-ho y laissa » dans son débordement de la vingt-sixieme année de Kien-» long (en 1761): il faudra le creuser de nouveau. L'espace » à creuser est de seize mille cent trente tchang en longueur » (c'est à dire, de cent soixante-un mille trois cens pieds) de » dix tchang (cent pieds), d'un bord à l'autre, en diminuant » insensiblement cette largeur jusques vers le fond, qui ne sera » que de quatre tchang (quarante pieds), & d'un tchang » (dix pieds) en profondeur. J'ai supputé ce qu'il en pourra » coûter pour cet article, & j'ai trouvé que je poutrai m'en » tirer moyennant la fomme de quatre-vingt-onze mille quatre » cens cinquante-sept onces d'argent. Mais ce n'est pas tout : il » faut, après avoir creusé, faire battre le fond & les côtés, pour » consolider l'ouvrage, & empêcher que sa terre ne s'eboule: » il faudra, suivant mon calcul, dépenser encore la somme de » vingt-quatre mille quatre cens onces d'argent ; ce qui revien-» dra, pour le total de la dépense, à cent trente-six mille trois » cens quatre onces d'argent ». L'Empereur lui répondit par un fimple Tchi-tao-leao, ce qui fignifie, je suis au fait; mais en style du pays, cela veut dire : qu'il fasse comme il le jugera à propos, conformément à ce qu'il a représenté.

Les réparations publiques, pareilles à celles dont je viens de parler, ont eu lieu dans plusieurs autres districts des Provinces qui ont eté le plus exposées au sléau de la disette. Il est inutile que j'en parle ici. Ce que j'ai dit sussit de reste

pour donner une idée de la maniere dont l'Empereur concourt au soulagement de ceux de ses sujets' qui sont dans la misere. Sa politique bienfaisante n'a pas oublié la capitale & ses environs. Elle avoit prévu qu'un grand nombre de ceux qui ne pouvoient pas subsister dans leur patrie, viendroient chercher leur subsistance à Péking, auprès de leur pere commun. Elle a imaginé de quoi les occuper, en les employant à des travaux de différens genres, dirigés vers l'urilité publique, ou pour l'embellissement des édifices confacrés au culte, & de ses propres palais. Ci-devant, c'est-à-dire, il y a une vingtaine d'années, plus ou moins, l'Empereur, voulant tirer parti de tout le terrein inculte qui avoifine ses maisons de plaisance de Yuen-ming-yuen, y avoit sait construire des rizieres immenses, dont le produit annuel pût être une ressource assurée & toujours prête en cas de besoin. La position de tous ces terreins, peu eloignés des montagnes, les rendoit trèspropres à être inondés chaque année par le superflu des eaux qui coulent de ces mêmes montagnes, pour former les différentes branches de la riviere qui vient baigner les murs de Péking; & plus largement encore, par les grandes pluies de la septieme lune. Une partie de ces eaux fertilisoit les rizieres, mais ce qui en restoit etoit plus que sussifiant encore pour rendre les champs voisins marécageux & peu susceptibles de culture. L'Empereur para à cet inconvénient, au moyen d'un canal qu'il fit creuser depuis le pied de la montagne dite Hiang-chan, jusqu'à la riviere, près du fauxbourg de la ville du côté de l'ouest, ce qui comprend un espace d'environ trois lieues en longueur. La largeur & la profondeur de ce canal n'etoient pas egales par-tout. On avoit eu egard à la pente plus ou moins grande du terrein, & à sa position plus ou moins voifine des lieux plus sujets que les autres à être inondés.

Par laps de tems, & faute de réparations annuelles, la quantité des fables que les vents y avoient accumulés, jointe à l'ebou-lement de ses bords, l'avoient presque entiérement comblé dans une partie de sa longueur. On l'a creusé de nouveau, en lui donnant une largeur & une prosondeur beaucoup plus grandes qu'auparavant. Voilà déjà bien des hommes qui ont eté soustraits à l'oissiveté & à la misere, par des travaux qui leur ont fait gagner leur vie, en même tems qu'ils sont utiles au public.

D'autres hommes, pour le moins en aussi grand nombre, ont eté employés à différensouvrages pour l'embellissement du magnifique palais que l'Empereur s'est fait construire dans l'enceinte même du Palais impérial, pour s'y retirer lorsque après avoir atteint la quatre vingt-sixieme année de son âge, il abdiquera l'Empire, & ne se mêlera plus des affaires du gouvernement. C'est-là, a-t-il publié plus d'une fois, qu'il coulera les derniers jours de sa vie dans les douceurs méritées d'un heureux loisir, si le Ciel permet qu'il pousse sa carriere jusqu'au terme qu'il a fixé pour son abdication. Ce palais d'attente est déjà achevé & meublé en partie, à la maniere du pays. L'Empereur y a ajouté tout ce qui etoit plus particuliérement de son goût, en fait des curiosités etrangeres; & chaque jour il ajoute quelque chose de nouveau. C'est un délassement qu'il prend, après avoir vaqué avec ses Ministres aux affaires de. l'Etat.

Le desir sincere de secourir le plus grand nombre d'indigens qu'il lui sera possible, sans favoriser le moins du monde la paresse, lui a fait venir la pensée de décorer l'extérieur de ce même palais de plusieurs Pei sur lesquels on doit graver les principaux evénemens de son glorieux regne. Plusieurs milliers de travailleurs se sont transportés dans les carrières de marbre,

pour en détacher des blocs de quinze à vingt pieds en quarré, & d'une epaisseur proportionnée; plusieurs autres milliers ont eté occupés à les transporter, à les tailler, à leur donner la forme, à y graver les caracteres, & à les placer sur leurs piédestaux, qui sont eux-mêmes des blocs enormes sculptés en forme de tortue.

Outre ces Pei, Sa Majesté Impériale en a fait eriger d'autres, tout-à-fait semblables quant à la masse, à la matiere & au travail, dans les Cours du Ty-ouang-miao, c'est-à-dire de ce Miao où les tablettes de tous les Souverains qui ont eté reconnus pour légitimes Empereurs de la Chine, depuis Fou-hi jusqu'à Yong-tcheng inclusivement, sont déposées & rangées par ordre chronologique, sur des gradins qui ne ressemblent pas mal à ceux de nos autels. C'est dans la salle particuliere où sont ces tablettes, que l'Empereur, après avoir reçu les hommages solemnels des Princes, des Grands & des Mandarins qui sont censés les représentans de la grande famille de l'Empire, se rend en personne, au renouvellement de chaque année, pour rendre les siens à la représentation de tous les Souverains qui l'ont précédé.

Il n'est pas nécessaire de vous faire remarquer que de tels ouvrages qui se seroient chez vous au moyen de deux ou trois cens ouvriers, dans un court espace de tems, à l'aide des machines, ne peuvent se faire ici que très-lentement, & en y employant des milliers de bras. Ainsi l'exige l'enorme population du pays. Il faut que tout le monde vive; & comme la classe de ceux qui doivent vivre du travail de leurs mains est la plus nombreuse, la sage politique du Gouvernement est de leur procurer à tous de quoi travailler, parce qu'alors ils ne pensent ni à remuer, ni à se plaindre; & comme ils se contentent de peu, leur sort leur paroît doux s'ils ont un peu de

riz & quelques herbes salées pour leur entretien & celui de leurs familles.

Je termine ici tous ces détails d'ouvrages entrepris en faveur du menu peuple, pour entrer dans d'autres détails plus minutieux encore, mais qui ont rapport à une classe plus relevée. qui est celle des Lettres. Ces détails eclairciront une contradiction apparente qui se trouve dans le nombre des volumes qui doivent composer la collection que l'Empereur fait imprimer, & que je ne porte qu'à cent soixante-huit mille volumes. tandis que dans une lettre antérieure à la mienne (1) on portoit ce nombre à six cens mille. Il peut se faire que je confonde la collection entiere, avec le nombre des volumes qu'on n'avoit pas encore livrés à l'impression; ou ces derniers avec le nombre total. Je n'ai pas encore trouvé l'occasion de m'informer auprès de quelqu'un exactement instruit, pour pouvoir vous dire de quel côté est l'erreur. Vous pourrez le conclure vous même, si vous voulez vous donner la peine de combiner les différens articles des comptes d'un nouveau genre qu'on a rendus à l'Empereur, & que Sa Majesté a rendus publics dans un Chang-yu, tombé de son pinceau le 14 de la troisieme Lune de la cinquante-unieme année de son glorieux regne. Le voici traduit littéralement, à l'exception de quelques mots. tels par exemple que ceux qui expriment certains nombres. Pour ne pas m'exposer, en les nommant à notre maniere, à confondre les ouan avec les tsien, c'est-à-dire, les dixaines de mille avec les simples mille, & autres pareils nombres, je les exprimerai à la Chinoise, sauf à en donner l'explication par parenthese, quand je le croirai nécessaire.

(1) Cette Lettre est de M. Bourgeois, Missionnaire, & est imprimée Tome XI, page 579.

Chang-yu (discours d'en haut).

"A l'occasion de la collection de tous les Ouvrages qui "doivent entrer dans les quatre Bibliotheques de l'Empire, " & dont les autographes se gravent & s'impriment successi-"vement, le censeur de la Ville de Tcho-tcheou m'a présenté "une supplique, dans laquelle il me représente qu'il seroit à "propos de faire compter tous les caracteres qui sont entrés "dans cette collection, d'en confronter le nombre total avec "la somme totale employée pour les saire ecrire, & de s'assurer "par-là, de la sidélité de ceux qui ont eté chargés de payer "l'honoraire des Ecrivains ":

« Ayant egard à cette représentation, j'ai ordonné à Lieou-» young d'en remplir l'objet conjointement avec Fou-tchangngan, Ouang-kié, Hou-ki-tang, Soulinga & Lé-pao. En » conséquence de mes ordres, Lieou-young & les autres m'ont » rendu compte de la maniere dont ils les ont exécutés, & » m'ont présenté l'ecrit suivant.

"Nous Lieou-young, l'un des adjoints des Ministres & premier Président du Tribunal qui ainspection sur les ouvrages publics, & les autres, représentons respectueusement à Votre Majesté, que depuis la trente-huitieme année de son glorieux règne, jusqu'à l'année courante qui en est la cinquante-unionne, le nombre des caracteres qu'on a ecrits pour le recueil général des livres qui doivent entrer dans les quatre Bibliotheques, est immense; & qu'il seroit très-difficile de les compter. Plus de deux mille Ecrivains ont eté occupés de ce seul objet, & tous ont reçu dans le tems la juste rétribution de leur service plus ou moins long.

» Maintenant, pour savoir ce que chacun d'eux a reçu en » proportion du nombre de caracteres qu'il a ecrits, nous " avons cru qu'il suffisoit, pour entrer dans les vues de Votre » Majesté, d'apprécier à-peu-près le nombre total des carac-» teres ecrits: & voici la maniere de procéder que nous avons " fuivie.

» Nous avons partagé le nombre des volumes qui sont » entrés dans la nouvelle collection, en trois parties egales, » autant que nous avons pu en juger au premier coup-d'œil. » Nous avons compté le nombre des caracteres de l'une de » ces trois parties, & nous avons trouvé qu'il se montoit à » sept ouan de ouan, trois mille quatre-vingt-un ouan, neuf » mille. Les Ecrivains n'ont pas eté tous de même force, ni » d'un mérite egal; il s'en est trouvé qui ecrivoient très-vîte, » & d'autres très-lentement. Les plus expéditifs peuvent avoir » ecrit deux cens ouan de caracteres chacun, ceux du second » ordre, environ cent cinquante ou foixante ouan, & les plus » tardifs un peu moins. Il y a ici quelques observations à faire » sur la dissérence qu'il y a de travail à travail, en ecrivant » les caracteres ordinaires, ou ceux qui etoient en usage dans » la haute Antiquité.

» Il est reçu qu'un des caracteres anciens du genre de ceux » de Tchoan-tsée, equivaut, pour la peine & le tems, à dix des » caracteres ordinaires; qu'un des caracteres anciens du genre » de ceux qu'on appelle Ly-tsée, equivaut à cinq des carac-" teres communs; & que chaque figure ou planche, conte-» nant plusieurs figures, equivaloit, l'une portant l'autre, pour » le travail & le tems, au tems & au travail qu'on emploie » pour ecrire un millier de caracteres communs. C'est ainsi » qu'on l'a fixé depuis longues années, & qu'on l'a pratiqué » jusqu'à présent.

» Nous supplions Votre Majesté de vouloir bien considérer » encore que parmi ceux qui ont eté employés à ecrire, les

» uns, & en très-grand nombre, sont morts ou dispersés, les » autres sont montés à des grades de Mandarins, avant d'avoir » fini les dix années de service, pour lesquelles ils s'etoient » engagés; qu'on a donné des récompenses pécuniaires à mille » cinq cens quatre-vingt-quatre, à raison de leur application à » bien faire; qu'il s'en est trouvé quatre, qui, par une facilité » peu ordinaire, ont ecrit un ouan de caracteres plus que les » Ecrivains du premier ordre; que soixante-deux ayant eté » reconnus pour être capables de remplir les plus grands em-» plois, ont eté placés, en attendant, dans différens tribunaux, » avant que le tems de leur service fût expiré; que le Tribunal » des Han-lin en a employé soixante-sept autres, pour son ser-» vice propre; qu'il n'y a eu que sept cens soixante Ecrivains » auxquels on n'a pas cru devoir donner des récompenses au-» delà de ce qui est d'usage, parce qu'ils etoient sans mérite » particulier, & que leur talent n'avoit rien au-dessus des Ecri-» vains les plus ordinaires; & qu'enfin quelques informations » qu'on ait faites, il ne nous a pas eté possible de savoir ce » qu'etoient devenus deux cent vingt-cinq Lettrés, dont les " noms se trouvent parmi ceux des autres Ecrivains. Tout cela » mis en considération, il résulte de nos calculs, que le total " des caracteres qu'on a dû ecrire, se monteroit au nombre de » trente-sept ouan de ouan, trois mille cinq cens sept ouan, » quatre mille. » Suivant les comptes des Mandarins auxquels ce foin avoit

"Suivant les comptes des Mandarins auxquels ce soin avoit eté consié, on n'auroit dû payer le nombre des caractères que sur le pied de vingt-neuf ouan de ouan, deux mille trois cens vingt-sept ouan, six mille, en y comprenant le livre des usages etablis par Young-lo, intitulé Young-lo Ta-tien, quoique cet Ouvrage ait eté sous l'inspection particuliere du Tribunal des Han-lin, & qu'il contienne dans son total un Tome XIII.

» ouan de ouan, quatre mille trois cens quatre-vingt ouan de » caracteres: d'où il résulteroit que les Mandarins chargés du » total de l'edition, n'ont dû payer les Ecrivains employés par » eux, que pour vingt-sept ouan de ouan, sept mille neuf cens » quarante-sept ouan, six mille caracteres. Mais il y a ici une » observation à faire, laquelle a echappé aux Mandarins » calculateurs. Ils n'ont pas compris dans leur calcul l'Ou-» vrage intitulé Hoci-yao, dans lequel il entre six ouan de ouan, » pour deux exemplaires qu'on a fait transcrire; ni trois exem-» plaires d'un autre Ouvrage, qui contiennent entre les trois, » deux ouan de ouan, sept mille quatre-vingt-cinq ouan, sept » mille quatre cens caracteres; ni fix cens quarante-cinq ouan » de caracteres qui entrent dans un autre Ouvrage; & qui » doivent être mis en ligne de compte. Tout cela a eu en » son tems l'approbation de Votre Majesté. Votre Majesté a » fait changer dans le Tsuen-chou-hoei-yao, qui est le précis » de ce qu'il y a de plus effentiel dans la collection, huit mille » sept cens ouan de caractères, auxquels il faut ajouter les mille » trois cens deux ouan de caracteres qui composent les titres des » différens Ouvrages. Si nous avons bien compté, il y a pour » le total des caracteres qu'on a dû payer, le nombre de trente-» sept ouan de ouan, cinq mille trois cens quatre vingt ouan, » trois mille quatre cens; en comparant ce nombre avec le » déboursé pour les Ecrivains, il se trouve qu'on a payé » mille huit cens soixante-douze ouan, neuf mille quatre » cens caracteres de plus qu'il ne falloit. Ce surplus a peut-» être eté employé pour quelques menus frais portés sur » les comptes particuliers, qui ont eté rendus dans le tems. » Tous ces comptes ont eté présentés à Votre Majesté, & » elle les a approuvés; il seroit très-difficile d'y revenir. Le » nombre de ceux qui ont eté employés pour ecrire est très"grand. Les uns sont placés, & les autres sont dispersés ou morts; comment pouvoir saire des informations exactes? "S'il y a quelque erreur dans les comptes, nous sommes très"cloignés de croire qu'on ait eu dessein de tromper Votre
"Majesté; nous pensons qu'elle vient tout simplement du
"grand nombre de personnes qui y ont eu part, lesquelles
"auront erré, les unes plus, les autres moins, sans même s'en
"douter.

» Pour nous qui avons eté chargés de surveiller à l'impres-» sion de ce grand ouvrage, nous ne saurions disconvenir » qu'il ne nous soit echappé bien des fautes par négligence, » ou autrement, pour lesquelles nous prions Votre Majesté » de nous livrer au Tribunal qui, après nous avoir sévérement » examinés, nous jugera & nous condamnera aux peines que » nous méritons.

» Il ne nous reste plus qu'à informer Votre Majesté de quel-» ques particularités accessoires, au sujet desquelles nous » avons reçu ci-devant ses ordres.

» Votre Majesté avoit déterminé que tous les Manuscrits » qui auroient cté consiés aux Editeurs par les particuliers des » dissérentes Provinces de l'Empire, seroient restitués aux » propriétaires, après en avoir fait l'usage qu'on auroit » jugé propre à enrichir l'edition. Ces Manuscrits etoient au » nombre de treize mille cinq cens un. De ce nombre on a » extrait trois mille quatre-vingt-dix-huit qui ont eté livrés aux » Mandarins qui sont à la tête de la Librairie Impériale, » lesquels les ont fait transcrire comme pouvant être de » quelque usage dans la suite; & les originaux ont eté resti- » tués. Il s'est trouvé outre cela, qu'on avoit déjà une copie » de deux cens soixante-douze Ouvrages qui avoient eté » présentés autresois, & dont on n'a pas encore eu occasion de O o o 2

» se servir, parce qu'ils sont incomplets; & deux cens quatre-» vingt-dix autres, complets à la vérité, mais peu propres à » être employés. Ces cinq cens soixante-deux Manuscrits. » ont egalement eté restitués. Trois mille neuf cens dix-huit » autres Manuscrits ont eté rendus à ceux qui les possédoient » ci-devant. Dix-sept Ouvrages complets, traitant des ma-» tieres qui concernent le Gouvernement, ont eté portés au » bureau des Ministres pour y être examinés. On les y conserve. » Cent quarante-quatre, traitant des sujets indécens ou dan-» gereux, ont eté déchirés & brûlés. Cent quatre-vingt-un, qui » contenoient du bon & du mauvais, ont eté elagués, & ce » que l'on en a conservé pourra servir dans l'occasion. Cent » quatre-vingt-un Ouvrages complets restent à la Librairie » de Votre Majesté, en attendant qu'on en fasse usage; & » neuf mille quatre cens seize sont déposés dans les Biblio-» theques particulieres du Palais de Votre Majesté, pour » servir en tems & lieu. Nous ne disons rien ici des planches: » elles font confervées dans les magafins de la Librairie Impé-» riale, & les Mandarins qui président à cette Librairie en ont » une liste exacte, pour être communiquée quand ils en seront » requis. Il ne nous est pas possible pour le présent de rendre » un compte plus exact à Votre Majesté. Nous attendons res-» pectueusement ses ordres ».

Réponse de l'Empereur: Tchi-tao-leao (je suis au fait). Si ce compte rendu à Sa Majesté Impériale ne satisfait pas entiérement votre demande sur le nombre total des volumes que renserme la collection générale, il servira du moins à vous faire connoître la maniere dont on procede ici pour les grandes comme pour les petites choses. Vous regarderez sans doute comme une fonction indigne d'un Ministre d'Etat & des premiers Mandarins de l'Empire, celle dont viennent de s'ac-

quitter Lieou-young, Fou-tchang-ngan, & les autres qui sont nommés plus haut. Je n'entreprendrai pas de vous dissuader.

La maniere dont on envisage les choses en Europe, est totalement différente de celle dont on les envisage à la Chine. Il y a long-tems que vous le favez. Vous favez aussi que les Eclipses du Soleil ont eté regardées de tout tems par le Peuple Chinois, comme etant d'un très-mauvais augure. La superstition de ce Peuple sur cet article, est si universelle & si profondément enracinée, que le Souverain n'oseroit trop ouvertement la combattre, & se trouve comme forcé de l'adopter en quelque sorte lui-même. Le Soleil, dit-on ici, est l'emblême de l'Empereur : quand sa lumiere en tout ou en partie, cesse pour quelque tems de nous eclairer, c'est un signe manifeste que l'Empereur est offusqué par quelques défauts qui ternissent ses vertus ou sa gloire; c'est un avertissement que le Ciel lui donne, de rentrer en lui-même & de se corriger. C'est bien pis encore; si l'Eclipse arrive le premier jour de l'an, elle menace alors de tous ou tout au moins des plus grands malheurs; & c'est le Souverain en particulier qu'elle menace.

Cette Eclipse si redoutable a eu lieu le premier jour de la cinquante-unieme année de Kien-long. Elle ne pouvoit arriver dans des circonstances plus critiques. Plusieurs Provinces avoient déjà eprouvé trois années consécutives d'une sécheresse extrême, & dans d'autres Provinces il y avoit eu de terribles inondations. Le Peuple de ces dissérens endroits avoit sousser tous les maux qui en sont la suite, malgré l'abondance des secours qui lui avoient eté prodigués; & lorsqu'on espéroit que le Ciel alloit ensin devenir propice, voilà qu'une misérable Eclipse vient annoncer de nouveaux malheurs. Quel

478 EXTRAIT D'UNE LETTRE

fujet de mécontentemens & de murmures, pour des hommes qui attribuent ce qui leur arrive en bien ou en mal, aux vertus ou aux vices de celui qui les gouverne! aussi l'Empereur a-t-il senti toute la difficulté de sa position vis-à-vis de ses sujets. Il s'en est tiré le moins mal qu'il a pu, sans heurter de front le préjugé vulgaire. Vous en allez juger par le Chang-yu qu'il sit publier plusieurs jours avant l'Eclipse.

" « Kien-long, cinquantieme année, douzieme Lune le 19, " (c'est-à-dire, le 18 Janvier 1786).

» Le premier jour de la cinquante-unieme année de mon » regne, il y aura Eclipse du Soleil. J'ai déjà averti dans l'un » des derniers *Chang-yu*, qu'il ne falloit pas faire les céré-» monies ordinaires du nouvel an, le premier jour de la pre-» miere Lune de l'année qui va commencer. Quant aux autres » cérémonies, il faut s'en tenir à l'ancienne pratique fixée par » le Tribunal des Rites.

» Pour ce qui me concerne, j'observerai exactement dans » cette occasion ce que les anciens Sages ont cru devoir être » observé par les Souverains. Je ne sortirai pas de mon appar» tement. Là, eloigné de tout ce qui pourroit me distraire,
» je rentrerai en moi-même, je m'examinerai rigoureusement;
» & si je trouve dans ma conduite passée quelque chose qui
» n'ait pas eté bien, & dans ma propre personne des désauts
» que peut-être je me suis déguisés, je prendrai des mesures
» essicaces pour râcher de me corriger. Du reste je n'oublierai
» rien de tout ce qui est prescrit dans le cérémonial, pour être
» observé par le Souverain le propre jour qu'arrive l'Eclipse.
» Je n'ignore pas que les yeux de mes sujets sont tous sixés
» sur moi. Je leur dois l'exemple en tout & pour tout. Qu'ils
» sachent à leur tour, que je suis pénétré de cette vérité, &
» que je sais tous mes efforts pour la réduire en pratique.

» J'honore le Ciel, je me soumets à ses ordres, & je ne me » dispense jamais de lui rendre les devoirs qu'il exige de moi; » j'aime mes sujets; je mets tous mes soins à les bien gou-» verner; chaque jour je redouble d'attention pour n'oublier » aucun des moyens que je puis employer pour les rendre » heureux.

» Ce que je dis ici, passe peut-être les bornes de la modestie; » peut-être même ceux qui sont chargés d'ecrire l'Histoire » du tems, l'attribueront-ils à un excès de vanité de ma part. » N'importe: une pareille crainte ne doit pas m'empêcher de » dire la vérité. Les Historiens, en rapportant les faits, me ren-» dront justice, s'ils sont equitables.

» Aux approches d'une Eclipse de Soleil, il etoit d'usage vue les Grands, les Mandarins, & sur-tout les Censeurs, présentassent au Souverain des Suppliques, dans lesquelles, après lui avoir fait l'enumération de ce qu'ils avoient remarqué de répréhensible dans sa conduite, ils l'exhortoient à se corriger. Il y a bien des jours que l'Eclipse qui doit arriver le premier de l'an est annoncée, & l'on ne m'a adressé encore aucun avis; cependant je suis d'un accès facile, & je n'ai pas donné lieu de craindre à ceux que j'ai mis en droit de me faire entendre les vérités que mes sujets veulent me faire parvenir par leur organe. Qu'ils parlent; je les ecouterai volontiers: ils ont mille & mille occasions de m'instruire; pourquoi n'en prositeroient-ils pas?

» Chaque jour je traite les affaires avec les Ministres d'Etat » & ceux de mon Conseil privé; plusieurs sois dans le courant » de chaque Lunaison, j'admets en ma présence les Grands, » les chess des Tribunaux & les Mandarins qui sont chargés » des offices importans; toutes les sois que les Tsong-tou, les » Vice-rois & les autres Officiers qui sont employés dans les " Provinces, viennent à la Cour, je les admets de même, je les " interroge en détail de l'etat où se trouvent les lieux respectifs " qui leur sont consiés. Outre ces audiences d'usage, & pour " ainsi dire d'appareil, je leur en donne de particulieres pour " les mettre plus à l'aise & leur sournir l'occasion de me parler " avec cordialité & de me dire librement ce qu'ils croiroient " devoir me dire. Je m'informe spécialement de ce qui con-" cerne le Peuple, s'il travaille, s'il a de quoi vivre, s'il est " content ; & ces interrogations ne sont rien moins que " stériles : elles sont suivies, pour l'ordinaire, d'un prompt " secours envers ceux qu'on me dit être dans le besoin.

" Qu'on ne s'imagine pas qu'en publiant ce Chang-yu,
" j'aie intention de prendre, pour ainsi dire, les devants, pour
" prévenir des représentations qui m'offenseroient peut-être.
" J'aime la vérité; on peut toujours me la faire entendre, sans
" craindre qu'elle me blesse. Fût-elle des plus dures, je l'ecou" terai volontiers, j'y aurai egard en me conformant à ce
" qu'elle exigera de moi. J'exhorte les Princes, les Grands &
" les Mandarins, à profiter de l'occasion de l'Eclipse pro" chaine, pour me dire avec sincérité & sans détour, ce
" qu'ils trouvent de répréhensible dans ma conduite. C'est un
" usage anciennement etabli; je desire qu'on le suive, dans
" l'intention & une intention sincere d'en faire mon prosit.

» Quoique les Eclipses n'aient rien en elles-mêmes qui doive » inspirer la crainte, & qu'elles ne soient que des evénemens » célestes qui ont leur tems déterminé comme les jours & les » nuits & les quatre saisons de l'année; cependant, comme » elles sont plus rares, elles frappent davantage, & inspirent » à la plupart des hommes une espece de frayeur.

» La dix-huitieme année du regne de Jen-tsoung, la pre-» miere de celles qu'il dénomma Kang-ting, (cette année répond » répond à l'an 1040 de notre Ere vulgaire), il y eut une » Eclipse du Soleil le jour Ping-tchen, qui se trouvoit être » justement le premier jour de la premiere Lune. Yang-ki-ie, " (c'est le nom de l'Astronome) qui etoit chargé alors de cal-» culer les Eclipses, en avoit averti l'Empereur long-tems avant » qu'elle arrivât. Il lui avoit fait part en même tems d'un » moyen facile, disoit-il, d'empêcher que l'Eclipse du Soleil, » qui devoit arriver le jour Ping-tchen, ne fût le premier jour " de l'an. Ce moyen, ajoutoit-il, ne confiste qu'à ajouter » une lunaifon à l'année qui précede celle où doit tomber » l'Eclipse. Jen-tsoung rejetta ce moyen, & défendit à son » Astronome d'interrompre l'ordre de l'intercalation. Qu'on » annonce, lui répondit-il, l'Eclipse du Soleil pour le premier " jour de l'an, puisque c'est le premier jour de l'an qu'elle doit " arriver. Les Eclipses ont leur tems fixe; elles sont indépen-» dantes des intercalations avec lesquelles elles n'ont aucun » rapport; les intercalations sont soumises à un ordre tel qu'il » le faut pour maintenir l'année civile en correspondance avec » les saisons : qu'on intervertisse cet ordre, il, aura nécessaire-» ment du dérangement dans ce qui concerne les affaires & les » cérémonies, & tout le monde en souffrira. L'amour de l'ordre » & du bien public doit l'emporter sur la vaine crainte qu'on ne » tire un mauvais pronostic de l'Eclipse solaire qui doit avoir n lieu le premier de l'an; en conséquence je désends à Yang-ki-» tê, & aux autres préposés à la confedion du Calendrier, d'in-» terrompre l'ordre de l'intercalation.

» Cette réponse est pleine de sagesse, & très-conforme à la vaison. L'Eclipse du Soleil est une chose aussi naturelle que ce que nous appellons son lever & son coucher. Le lever & le coucher arrivent chaque jour, on n'y fait pas attention; mais parce que l'Eclipse arrive rarement, on est toujours Tome XIII.

» surpris de la voir arriver, & on se livre à des terreurs pani-» ques qui n'ont aucun objet réel. On va plus loin; on se livre » à des pronostics sur des malheurs à venir, sur-tout si l'Eclipse » arrive le premier jour de l'an; & comme ce dernier cas est » encore plus rare, on en tire des pronostics encore plus » fâcheux.

» J'ai parcouru tous les livres qui ont eté faits sur ce sujet » depuis les Han jusqu'à nos jours; j'y aitrouvé plusieurs Eclipses » de Soleil, marquées du premier jour de la premiere Lune; & » ces Eclipses sont celles du premier jour de la seconde année " de Kien-ou, sous le regne de Koang-ou ty, de la Dynastie » des Han; de la quatrieme année de Yen-hing, sous le regne " de Hiao-ouen-ty, de la Dynastie des Ouei du nord; de la qua-» torzieme année de Tay-ho; mais celle sur-tout de la sixieme » année de Tchang-koan, sous le regne du grand Tay-tsoung, " des Tang. Sans remonter si haut, sous le regne de mon » auguste aïeul, il y eut deux Eclipses de Soleil qui arriverent » le premier jour de la premiere Lune, l'une à la trente-unieme » année, & l'autre à la cinquante-huitieme année de Kang-» hi; très-certainement ces deux années n'entraînerent rien de » funeste après elles; elles furent marquées au contraire, si "l'on peut parler ainsi, au coin de la gloire & du bonheur. » La trente-unieme année le Tartare Tchourschatahour & ses » compagnons vinrent, au nom du chef de leur horde, se sou-» mettre à notre Empire, & rendre hommage à mon auguste » aïeul; & à la cinquante-huitieme année, le Prince Kalka, » descendant de Kotchourka, se reconnut vassal de l'Empire, » & vint se mettre sous sa protection.

» Cependant quoique les Eclipses n'influent en rien sur le » honheur, ou sur le malheur des hommes, c'est une coutume » sagement etablie de rentrer en soi-même, lorsqu'elles arri» vent, de s'examiner férieusement, & de prendre des mesures » efficaces pour se corriger de ce qu'on aura trouvé de défec-» tueux dans sa conduite. C'est ce que j'ai fait moi-même jus-» qu'à présent dans ces sortes de circonstances. J'ai prié le » Ciel suprême, comme je le prie encore très-sincérement, » de m'accorder tout ce qui est nécessaire pour bien gouverner. "S'il juge à propos de prolonger mes jours jusqu'au dernier » terme que la nature a fixé à la vie humaine, aussi-tôt que » j'aurai atteint la foixante-unieme année de mon regne, je » déposerai le pesant sardeau de l'Empire, pour le remettre à » celui de mes descendans qui doit le porter après moi. Je " n'oserois régner plus long-tems que Kang-hi, mon auguste » aïeul. Voici la cinquantieme année que je suis sur le trône; " mon âge me place parmi les vieillards du haut rang; & » cependant je me sens aussi robuste & aussi dispos que je l'etois » ci devant dans un âge moins avancé. Chaque jour je traite les » affaires avec la même assiduité, la même attention, la même » facilité, sans que cette fatigue m'incommode relativement » à la bonne santé dont je jouis. C'est-là sans doute un très-» grand bienfait du Ciel, pour lequel ma reconnoissance est » sans bornes. Sans doute aussi que ce bienfait ne m'est accordé » que pour me mettre dans une espece de nécessité de remplir » dignement sur la terre' le poste eminent qu'y ont occupé » mes ancêtres.

» Si, lorsqu'arrivera l'Eclipse, après être rentré en moi-» même & m'être rigoureusement examiné, je découvrois » quelque chose, soit dans ma maniere de gouverner, soit dans » mes défauts personnels, qui me rendît indigne d'être le suc-» cesseur de mes aïeux, on peut être assuré que je n'hésterois » pas un moment à me démettre de l'Empire, pour en consier » les rênes en de meilleures mains. Mais je me garderai bien

Ppp 2

» d'imiter la conduite de Kao-tsoung, de la Dynastie des Soung; » lequel, sans aucune raison légitime, pour l'amour seul du » repos, abdiqua l'Empire en faveur de Hiao-tsoung, & » renonça à toutes les affaires, avant même qu'il eût atteint » l'âge de soixante ans. Une pareille conduite de ma part offen-» seroit le Ciel, déshonoreroit mes ancêtres, & seroit rougir » mes descendans. La paresse & l'amour du repos n'ont pas » assez d'Empire sur moi pour me l'inspirer.

» Je continuerai jusqu'à la soixante-unieme année de mon-» regne, à traiter par moi-même les affaires du Gouvernement » avec la même affiduité & la même application que j'ai eues » jusqu'à présent. Si le Ciel, en me donnant de vivre jusques » alors, me donne en même tems les forces nécessaires, & si » je n'abdique pas une année plutôt, ainsi que je l'avois résolu "d'abord, c'est uniquement pour donner quelque chose au » préjugé vulgaire qui seroit défavorable à mon successeur. J'ai » calculé ci-devant plusieurs Eclipses qui doivent avoir lieu dans » un certain espace de tems. Parmi ces Eclipses, il s'en trouve » une qui arrivera précisément le premier jour de la premiere » Lune de l'année Y-mao du Cycle sexagénaire, & cette année n Y-mao fera la foixantieme de mon regne (la foixantieme » année de Kien-long répondra à l'année Européenne 1795). » Dans l'opinion du grand nombre, une Eclipfe folaire annonce » quelque malheurà venir; une Eclipse solaire le jour même qui » donne le commencement à une nouvelle année, annonce de » plus grands malheurs encore. Quels finistres présages pour » celui qui, dans une pareille circonstance, commenceroit à » régner! en régnant moi-même une année de plus, je prends » sur moi tous les désagrémens qui peuvent résulter de cette » fausse opinion, & je les epargne à mon successeur. J'aurai alors » une double consolation; celle de le placer sur le trône, & celle

» de ne l'y placer que lorsque le Ciel & la Terre sembleront » concourir de concert à l'y rendre heureux. Puisse-t-il le rem-» plir dignement! puissent nos descendans le remplir de même » jusques dans les tems les plus reculés! Tels sont les vœux » que j'adresse au Ciel chaque jour, en le priant de ne pas se » lasser de nous proréger.

" Qu'on publie ce Chang-yu, ann que les Princes, les Grands, tous les Mandarins & le Peuple lui-même soient instruits de mes intentions."

Je ne cherche point à deviner ce que vous conclurez de ce Chang-yu; mais j'en conclus que Sa Majesté Tartaro-chinoise s'imagine que celui de ses sils, ou petits-fils, ou même arriere-petits-fils, qui a l'espérance de s'asseoir sur le trône après elle, s'ennuie de la voir régner si long-tems; & comme il n'est aucun de ses descendans actuellement vivans, qui ne puisse espérer que le choix tombera sur lui pour être son successeur, le soupçon tombe egalement sur tous. Je tire cette conclusion, de ce que l'Empereur revient trop souvent sur son abdication future, fans aucune raison, au moins apparente, qui l'oblige à en parler. En second lieu, de ce que le jour même de l'Eclipse, les sils, petits-sils, arriere-petits-sils, & les fils de ces derniers, à la tête de tous les Princes du fang titrés, après avoir fait aux pieds de Sa Majesté la cérémonie du nouvel an, non comme cérémonie de l'Empire & avec appareil, mais comme cérémonie de famille & en particulier, la supplierent avec toutes les démonstrations de la plus grande sincérité, de ne point penser à céder le trône, tant qu'elle auroit un sousse de vie, mais de continuer à régner pour la gloire de l'Empire, l'honneur particulier de sa race, & l'avantage de tous ses sujets. En troisieme lieu, de l'attention extrême qu'ont tous ceux de la famille à eviter tout commerce entre eux, ou

avec les hommes en place, tant du dehors que de la Capitale, si ce n'est pour traiter les affaires dont ils sont spécialement chargés; & enfin de l'affectation de l'Empereur à se prévaloir en toute occasion de ses forces & de la bonne santé dont il jouit, pour ne manquer à aucune des cérémonies d'etiquette, quelque pénibles qu'elles puissent être; pour traiter en personne & avec ses Ministres, toutes les affaires dans le plus grand détail; pour donner très-facilement audience à tous les Mandarins qui viennent des différentes Provinces à la Cour. C'est de tout cela réuni, & de plusieurs petites anecdotes encore qu'il seroit trop long de rapporter ici, que je conclus que Sa Majesté se laisse aller à des soupçons qui ne sont que trop ordinaires au commun des vieillards, & qu'on peut croire être des plus mal fondés, parce qu'à en juger par les apparences, il n'est aucun de ses descendans qui n'ait la piété filiale dans le cœur, il n'est aucun de ses sujets qui ne soit pénétré d'estime pour ses vertus, de vénération pour sa personne, & qui ne fasse des vœux pour la durée de sa vie & de son regne, jusqu'au plus long terme où l'une & l'autre puissent aller. Tartares & Chinois, tous sont intéressés à la conservation du grand Prince qui les gouverne aujourd'hui. Il leur sera très-difficile d'en avoir un dans la suite, je ne dis pas qui le surpasse, mais qui puisse l'egaler. Ils en sont persuadés, & ne peuvent que desirer de jouir encore long-tems du précieux avantage dont ils sont en possession. Les soupçons de l'auguste vieillard, s'il est vrai qu'il ait des foupçons, ainsi que je l'imagine, prouvent que les plus grands hommes se rapprochent toujours des hommes ordinaires par quelqu'une de ces foiblesses qui sont l'un des tristes apanages de l'humanité. Il est à craindre que par un effet de cette même foiblesse, il ne travaille lui-même à abréger ses jours, en se resusant les petites douceurs, & surtout le repos dont il est difficile qu'on puisse se passer à son âge sans quelque risque plus ou moins grand d'altérer sa santé.

Le train de vie que l'Empereur menoit dans le tems de sa plus grande sorce, il le mene encore aujourd'hui avec la même assiduité; mêmes travaux, mêmes exercices, mêmes voyages, mêmes récréations. Le six de la seconde Lune, il sit en personne l'examen général des Mandarins de Lettres, tant Mantchoux que Chinois. Cet examen roula sur les King & les Sée-chou; & ceux qui surent examinés, etoient rous constitués en dignité, depuis le premier ordre jusqu'au troisseme inclusivement.

Cette cérémonie, dans laquelle l'Empereur fait le personnage d'un Maître qui instruit, ne mérite pas moins d'être mise souverain, ou en Pere de samille, ou en grand Prêtre de sa Nation. En vous présentant aujourd'hui ce même Prince saisant la sonction de Maître de la Doctrine, j'aurai l'avantage de vous avoir présenté le sils du Ciel sous toutes les sormes qui lui sont propres. Figurez-vous une salle telle que l'exige la majesté du plus grand Potentat de l'Asse. Dans cette salle est le trône d'où ce Potentat dicte ses loix à plus de deux cens millions d'hommes, au pied de ce trône on avoit placé une table sur laquelle etoient déposés les livres classiques de la Nation.

L'Empereur ayant pris sa place, ayant les Ministres d'Etat à ses côtés, les deux battans de la porte s'ouvrirent. A l'instant les Mandarins de Lettres, qui etoient rangés par ordre dans la cour qui fait sace au trône, se prosternerent, & toucherent la terre du front à six reprises différentes. C'est ainsi qu'à la rentrée des classes, les Ecoliers en agissent envers leurs Maîtres, avec cette dissérence néanmoins que les Maîtres ordinaires ne

reçoivent que trois ou tout au plus quatre Ko-teou de la part de leurs Ecoliers, & qu'il en faut six pour le Maître des Maîtres.

Après cette espece d'ouverture, l'un des Ministres d'Etat tenant en main le catalogue de ceux qui etoient-là pour être examinés, en appella un à haute voix. Le nommé s'approcha avec respect, & l'Empereur lui donna à expliquer le premier texte qui se rencontra à l'ouverture de l'un des livres. On comprend très-bien que l'explication dut être telle qu'il la falloit pour satisfaire l'auguste examinateur. Comme il n'étoit pas possible que tous ceux qui etoient censés devoir être examinés, le fussent réellement l'un après l'autre, on n'en produisit qu'un ou deux pour répondre sur chacun des livres classiques; & ceux que l'on produisit, quoique déterminés en apparence par le hasard, avoient eté choisis parmi les plus habiles, les plus exercés à parler, & les moins timides. Ainfi tout fut à merveille de leur part; & la gloire d'avoir eté loués publiquement par le distributeur des graces, ne fut pas le seul avantage qu'ils retirerent de leurs succès.

Après avoir passé en revue les King & les Sée-chou, & s'être convaincu par lui-même que les Mandarins de Lettres les entendoient sussifiamment pour pouvoir les expliquer, l'Empereur en expliqua lui-même un texte, & parla pendant l'espace d'environ un demi-quart d'heure; & comme s'il eût craint de n'avoir pas eté entendu de tout le monde, de ceux sur-tout qui etoient placés le plus loin dans la cour, il chargea le plus jeune des Ministres de leur aller répéter ce qu'il venoit de dire. Celui-ci ne sit que semblant d'obéir, car il n'eut pas fait quelques pas qu'il s'arrêta tout court, comme pour prêter l'oreille à un bruit consus de la part de tous ceux qui composoient l'assemblée; & se tournant le moment d'après vers l'Empereur: il est inutile,

hui dit-il, que j'aille plus loin; ils assurent tous que Votre Majesté a parle si clairement, si distinctement, & d'un ton de voix si
ferme, qu'ils n'ont pas perdu un seul mot de ce qu'elle a dit, &
que toutes ses paroles resteront eternellement gravées dans leur
souvenir.

Parler ainsi à un vieillard qui n'a rien tant à cœur que de paroître vigoureux & robuste, c'etoit lui faire sa cour de la maniere la plus agréable pour lui. L'Empereur sourit; & en se levant pour rentrer dans son appartement intérieur, il donna ordre d'arrêter tout ce monde à dîner, & recommanda aux Ministres de tenir sa place pour faire les honneurs. Au reste, il ne saut pas comparer ces sestins d'etiquette à nos repas Européens. Plusicurs grands bassins remplis de chair bouillie, quelques plats de crême & de fruits secs, des pains de fleur de farine, cuits à la vapeur de l'eau, tout cela préparé à l'office & aux cuisines de Sa Majesté, & porté gravement à deux mains par des Eunuques, forme ici ce qu'on appelle session dans ces sortes d'occasions.

En commençant cette cérémonie, les Mandarins de Lettres avoient fait six Ko-teou, pour reconnoître leur Maître de Doctrine dans la personne du Souverain; en la terminant ils firent les trois qui restoient pour compléter les neuf du grand cérémonial; & ces trois derniers, pour le remercier de la leçon

qu'il venoit de leur donner.

Ainsi finit une séance qu'en terme de college vous appelleriez du nom de rentrée des classes, précédée de l'examen général: & en la nommant ainsi, vous la désigneriez pour ce qu'elle est dans la réalité: car toutes les audiences que l'Empereur donne au corps des Mandarins, à des jours qui sont epoque dans le courant de l'année, sont autant de leçons publiques qu'il leur fait sur quelque point de doctrine ou de

Tome XIII. Qqq

politique, concernant les différentes portions d'autorité qu'il leur confie, respectivement au grade de chacun d'entre eux.

Ce n'est pas tout : après avoir rempli ainsi avec toute la décence de son rang, l'une des principales fonctions qui caractérisent le Monarque des Chinois, il etoit naturel qu'il voulût remplir de même la principale de celles qui caractérisent le Souverain des Mantchoux. Les Mantchoux sont une Nation guerriere; tous font foldats en naissant, & leurs noms som inscrits dans les registres des Bannieres en général, & de la Banniere en particulier sous laquelle chacun d'eux combattra dans le tems. Ils manient les armes aussi-tôt qu'ils ont la force de les porter, & c'est à en apprendre l'usage qu'ils sont consister le premier de leurs devoirs, & celui de tous les devoirs dont ils ne sauroient se dispenser sans se déshonorer. Aussi c'est à le remplir dans toute son etendue que l'Empereur ne cesse de les exhorter. Il joint souvent l'exemple aux préceptes; & quand dans les jardins de Yuen-ming-yuen, ou dans ceux de sa maison de plaisance en Tartarie, il voit scs fils, ses petitsfils, & ses arriere-petits-fils s'exercer à tirer de la fleche, il ne dédaigne pas de bander lui-même un arc & de lancer un trait, pour leur apprendre comment il faut viser au but, soit qu'on ne veuille précisément que l'atteindre, ou qu'on fasse usage de toutes ses forces pour tâcher de le renverser.

Il en agit de même toutes les fois que les Princes de son sang, Regulos & Comtes, ou les Seigneurs & grands Officiers qui par leurs emplois sont attachés à sa personne, s'exercent par ses ordres & sous ses yeux à ce genre d'escrime: mais ce ne sont alors que des leçons & des exemples privés. Il en salloit de publics, pour mettre en parallele les Officiers de guerre avec les Mandarins Lettrés. Il avoit examiné ceux-ci sur les livres classiques; il examina les autres sur l'usage qu'ils

savoient faire des armes. Ce dernier examen sut plus long que celui qui l'avoit précédé, puisqu'il remplit une séance pour chacune des huit Bannieres. Les grands Officiers de chacune de ces huit Bannieres, eurent ordre de se rendre au Palais, à tels jours qu'on leur indiqua, pour tirer de la sleche en présence de Sa Majesté.

Dans une des cours intérieures la plus voisine de celle où s'afsemblent les Ministres & les Grands en attendant que Sa Majesté les admette en sa présence, est un pavillon ou Ting, comme on l'appelle ici, qui tient lieu de salle du trône, quand l'Empereur préside à quelque exercice militaire des Princes, des Grands, ou de ceux de sa famille. Vis-à-vis de ce Ting, on place un but à volonté, plus ou moins loin, suivant la force de l'arc dont on se sert pour lancer la fleche.

Aux dissérens jours sixés pour l'examen du corps des gens de guerre, c'est-à-dire des Officiers généraux qui le représentoient, l'Empereur se rendit dans ce Ting au milieu de ses gardes & suivi de toute sa Cour. Lorsqu'il eut pris sa place, l'un des Ministres nomma l'un après l'autre tous ceux qui devoient saire preuve de leur adresse. Ils lancerent chacun trois sleches; mais aucune ne donna directement au milieu, qui est un rond peint en blanc, d'environ un pied de diametre. Elles ne toucherent qu'à la distance de quelques pouces de la circonsérence en dehors ou en dedans. La gloire de l'atteindre précisement au point du centre, etoit réservée au Maître.

Après que rous les athletes eurent vuidé leurs carquois, l'Empereur voulut décocher lui-même une fleche. Il bande son arc, la fleche part; & à l'instant le but est abattu, ou par la force du coup, ou (puisque vous l'imaginez ainsi), au moyen de quelque petite ruse ménagée pour cet effet par les Courti-

Qqq 2

492 EXTRAIT D'UNE LETTRÉ

fans. On se figure aisément quels durent être les applaudisses mens de tous ces guerriers assemblés.

Sa Majesté en prit occasion de les exhorter à ne pas se négliger dans l'exercice d'un art qu'avoient cultivé avec tant de gloire & de succès ces illustres Mantchoux, qui les premiers s'etoient frayé la route qui les conduisit à la Capitale de l'Empire chinois, pour de-là donner des loix à tout ce qui est entre les quatre mers. Elle ajouta par forme d'eloge, que tout ce qui s'etoit fait de glorieux sous son regne, etoit une preuve que les descendans de ces vaillans guerriers n'avoient pas dégénéré de la valeur de leurs ancêtres. Elle leur dit en sinissant, que pour leur témoigner à tous sa satisfaction, elle gratissoit chacun des soldats des huit Bannieres, d'un mois de paie qu'on ajouteroit à leur paie ordinaire, tant en signe de récompense, que pour leur servir d'encouragement.

Toutes ces séances qui ont eu lieu coup sur coup dans le courant de l'hiver dernier, c'est-à-dire dans un tems où le vent du nord-ouest exerce son empire avec le plus de rigueur sur tout ce qui est sous le ciel de Péking, ne sont pas les plus pénibles de celles auxquelles l'Empereur a présidé personnellement. Il en est d'autres, qui, dans une saison moins rude pourroient passer pour des délassemens à la maniere des Tartares, puisqu'il ne s'agissoit pour lui que d'être spectateur de certains exercices qu'on regarde communément comme de simples jeux, mais auxquels il met toute l'importance des affaires d'Etat, parce qu'ils entretiennent la vigueur & l'adresse de ses Mantchoux, & empêchent qu'ils ne s'amollissent.

Ces exercices, ou ces jeux, qui sont soumis à l'etiquette & qui ont leur rang parmi les objets réputés dignes d'attention de la part du Souvérain, sont dissérens exercices de manege, particuliers aux Tartares, tels que monter un cheval dans tous les

sens, c'est-à-dire de droite, de gauche, parderriere ou pardevant, avec etriers, ou sans etriers; s'y tenir dans toutes les situations possibles, assis, debout, en long ou en travers, soit que le cheval ait ou n'ait pas de selle, de bride, &c. soit qu'il galoppe, qu'il trotte, qu'il aille l'amble ou le simple pas; différens exercices encore dans lesquels on fait preuve de force & d'adresse, en glissant, marchant ou courant sur la glace. ayant les mains & le corps libres, ou chargés de quelque fardeau, avèc la simple chaussure ordinaire, ou avec des patins. Je m'arrête ici, parce qu'un plus long détail en ce genre, ne pourroit que vous être ennuyeux, & n'ajouteroit qu'un furcroît de preuves, dont vous n'avez pas besoin pour vous former une idée de l'attention scrupuleuse qu'apporte l'auguste vieillard à remplir avec la derniere exactitude tout ce qu'il croit être de son devoir. Aussi les Princes, les Grands, les Censeurs, les Tribunaux, qu'il avoit invités, provoqués même à lui faire des représentations sur ce qu'il pouvoit y avoir de défectueux dans sa conduite, ont gardé le silence le plus absoluà l'occasion de l'Eclipse solaire du premier jour de l'an. Aucune représentation de leur part, dont il ait eté personnellement l'objet. Cependant comme il ne falloit pas qu'ils fussent absolument muets, parce qu'on auroit pu croire que la crainte leur fermoit la bouche & suspendoit leurs pinceaux, le Tribunali qui a l'inspection générale sur la police de l'Empire, & qu'on nomme ici Tou-tcha-yuen, crut devoir avertir Sa Majesté de quelques abus qui s'etoient introduits dans la Capitale, par un peu trop d'indulgence de la part de ceux qui sont préposés au détail du Gouvernement, & pour la suppression desquels il réclamoit l'autorité suprême. Voici comment l'Empereur s'exprime dans un Chang-yu qu'il fit paroître à cette occasion.

494 EXTRAIT D'UNE LETTRE

"Kien-long, cinquante-unieme année, de la premiere Luiss" le 20. Chang-yu.

"Le Tou-icha-yuen m'a représenté que par un usage immémorial reçu & observé dans rout l'Empire, les Mandarins
qui ont inspection sur le Peuple, doivent faire à son egard
la fonction de maître pour l'instruire de ses devoirs, en lui
expliquant, le premier jour de chaque Lune, les différens
Chang-yu qui les lui prescrivent, & en l'exhortant à les praniquer; que cet usage s'observant exactement dans les
Provinces, il ne voyoit pas de raison valable qui puisse en
empêcher l'observation dans la Capitale; & qu'en conséquence il demandoit mes ordres, pour le faire observer à
Péking, comme on l'observe ailleurs.

"Le second objet de ses représentations, regarde les Co"médiens & les Chanteurs publics qui inondent la ville & les
"fauxbourgs, les premiers pour y jouer des farces & des
"Comédies dans lesquelles on ne respecte pas assez les mœurs;
" & les autres, pour débiter en chansons, des maximes qui ins"pirent la lubricité. Il observe que ces Chanteurs & ces Comé"diens ne sont que des hommes sans aveu, venus à Péking
"des dissérentes Provinces de l'Empire, pour y exercer aux
"dépens des mœurs publiques, des talens qui ne leur eussent
"eté d'aucune utilité dans les pays qui les ont vu naître. Il
"conclut à ce que j'ordonne qu'on les chasse de la Capitale,
"comme des pestes qui ne peuvent qu'y répandre la cor"ruption.

ıĮ

'n

ıſ

» Comme ces deux articles sont de la plus grande impor-» tance, je n'ai rien voulu statuer sur ce qui les concerne, sans » avoir pris l'avis des principaux Magistrats des grands Tri-» bunaux; je leur ai ordonné de s'assembler, de délibérer entre » eux, & de me faire part du résultat de leurs délibérations. » Voici comment ils s'expriment dans l'ecrit qu'ils m'ont pré-» senté en conséquence de mes ordres.

» L'usage d'assembler le Peuple le premier jour de chaque Lune, pour l'instruire de ses devoirs, est très-sagement etabli; » & l'on doit tenir la main à ce que les Mandarins des Provinces » le suivent à la rigueur dans les différentes villes de leurs Dis-» tricls. Ce n'est que par ce moyen, que le bas Peuple, & les gens » de la campagne, qui sont nécessairement en relation avec lui » pour l'achat & la vente des comestibles & des autres choses » nécessaires à la vie, peuvent être instruits de la volonté du » Souverain, dans ce qui concerne le maintien du bon ordre en » général, les réglemens que les circonstances exigent de tems n en tems pour tels ou tels lieux particuliers, & une foule d'autres » choses qu'il leur importe de savoir, & qu'ils n'apprendroient » pas d'ailleurs, parce qu'ils sont dans la classe de ceux qui n n'ont jamais fréquenté les Ecoles, & qu'ils n'ont de rapports » qu'entre eux pour ce qui les intéresse personnellement. Il est » essentiel que les Mandarins qui les gouvernent, fassent à leur n egard la fonction d'instructeurs & de maîtres.

"Il n'en est pas ainsi du peuple de Péking; mille lumieres se réunissent pour l'eclairer. Nous ne parlons pas des Mantchoux, ni de ceux qui sont sous les Bannieres. Il y a des ecoles particulatieres pour eux & leurs officiers, qui, en leur faisant observer la plus exacte discipline, les forment à tous les exercices qui leur sont propres, les instruisent de leurs devoirs militaires & civils, he leur expliquent en détail toutes les ordonnances qui emanent du trône, quand elles ont le service pour objet, ou qu'elles sont midissincement pour tous.

" Pour ce qui est des Chinois, il n'en est aucun qui, de près ou " de loin, n'ait des rapports avec des personnes instruites, & " dont il ne puisse par conséquent recevoir des instructions de

» maniere ou d'autre; il n'en est presque aucun qui n'ait quelque » parent allié ou ami dans cette nombreuse classe de Lettrés qui, n de toutes les Provinces de l'Empire, aboutissent à Péking » pour chercher à s'y faire un sort, & qui ne demandent pas » mieux que de communiquer, à qui voudra les consulter ou se » prêter seulement à les entendre, ceste portion de leur science » qui roule en particulier sur la connoissance des devoirs de: " l'homme, suivant le rang qu'il occupe dans la société. D'ail-» leurs les maîtres de profession sont si communs dans cette Capi-» tale, que pour peu qu'un pere de famille soit à son aise, il en " prend un chez soi pour l'education de ses propres enfans, & » des enfans de ses proches ou de ses voisins.

» Resteroit donc à assembler cette foule d'hommes sans aveu. » ce grand nombre de vagabonds & de libertins, & tous ces oisifs. » qui ne demanderoient pas mieux que d'être autorisés à se » réunir, & qui ne manqueroient pas d'abuser de cette réunion » pour exciter du trouble, ou pour commettre des vols. Tout » bien considéré, nous croyons que l'usage d'assembler le Peuple » le premier jour de chaque Lune, que les Mandarins des n Provinces pratiquent avec fruit dans leurs Districts, ne sauroit » avoir lieu dans cette Capitale, sans l'exposer à une foule » d'inconvéniens, & sans quelque danger pour la tranquillité » publique.

» Le second article de la supplique du Tou-tcha-yuen, par » lequel ce Tribunal zélé pour le maintien des mœurs publiques » supplie Votre Majesté de purger cette Capitale de cette foule » de Comédiens & de Chanteurs qui en inondent tous les quar-» tiers, pour les infecter de leur corruption, ne nous paroît pas n plus admissible que l'autre, quant à l'exécution.

» Ces Comédiens & ces Chanteurs publics, dit la supplique; p sont tous ou presque tous etrangers à Péking; ils s'y sont rendus.

** rendus des différentes Provinces de l'Empire, pour y trouver

" de quoi subsister: en leur ordonnant de resourner chacun dans

" leur pays, on ne leur fait aucun tort dont ils puissent raison
" nablement se plaindre; c'est les traiter au contraire avec beau
" coup plus d'egards qu'ils n'en méritent. Si Votre Majesté

" adhéroit à ce que lui suggere ici le Tou-tcha-yuen, il en

" arriveroit précisément le contraire de ce que se propose ce sage

" Tribunal, qui est le maintien des bonnes mœurs parmi les

" sujets de Votre Majesté. Les Comédiens & les Chanteurs pu
" hlies contribuent, selon ce qu'il prétend, à corrompre les mœurs

" du Peuple de la Capitale; & les renvoyant chez eux, ils se

" trouveroient dispersés dans toutes les Provinces de l'Empire

" pour y répandre la même corruption.

" Qu'on ne s'y trompe point: les Comédiens & les Chan" teurs, sont des hommes qui, n'ayant point eté elevés pour
" exercer quelque profession honnête, quelque art, quelque métier
" pour pouvoir gagner leur vie par leur industrie ou le travail
" des mains, & qui ayant reçu de la nature des talens propres à
" divertir ou à amuser leurs semblables, ont pris le seul parti qu'ils
" avoient à prendre, celui de mettre à prosit ces mêmes talens,
" en se saisant Comédiens ou Chanteurs. Si on leur désend de
" jouer & de chanter dans la Capitale, ils iront jouer & chanter
" ailleurs: car, après tout, il faut qu'ils vivent; & s'ils n'ont pas
" d'autres moyens pour vivre, on peut être sûr que c'est celui-là
" qu'ils mettront en usage, sinon aussi publiquement qu'ils le
" font ici, du moins avec des précautions qui seront autant de
" dangers pour les bonnes mœurs de tous les pays où ils iront
" jouer ou chanter.

» A ces réflexions, qui nous paroissent assez importantes pour » mériter qu'on s'y arrête, nous en ajoutons une autre, qui ne « nous paroît pas moins digne de l'attention de Votre Majesté, Tome XIII.

» ordre d'examiner.

» Ce réfultat s'accorde parfaitement avec ce que je pensois

» moi-même sur les deux objets dont il est question dans ce qui

» m'a eté représenté par le Tou-tcha-yuen. Ainsi on laissera les

» choses sur le pied où elles etoient auparavant, c'est-à-dire, que

» les Mandarins n'assembleront pas le Peuple le premier jour de

» chaque Lune, comme il est d'usage de le faire en Province;

» parce que le Peuple, ou ce qui constitue le Peuple dans la

» Capitale, est en trop grand nombre pour pouvoir être réuni

» la main à ce que les Comédiens & les Chanteurs ne s'ecartent » pas de ce qui leur aura eté prescrit. Tel est le résultat de nos » délibérations sur le contenu de la supplique que nous avons en " même par pelotons dans les dissérens quartiers, sans qu'il en "résulte les plus grands inconvéniens pour la tranquilliré pu"blique. Il a d'ailleurs mille moyens d'instruction pour appren"dre à remplir ses devoirs, que le Peuple des villes, villages
" & bourgs des différentes Provinces ne sauroit avoir; c'est-à"dire encore, qu'on laissera aux Comédiens & aux Chanteurs,
"la liberté dont ils jouissoient ci-devant, de jouer, de chanter
"dans les carresours & les places publiques, à condition qu'ils
"respecteront la décence & les bonnes mœurs; & pour empê"cher qu'ils ne s'emancipent, j'ordonne aux Magistrats qui
"ont inspection sur la police, d'avoir sans cesse les yeux ou"verts sur eux, & de punir sévérement tous ceux qu'ils trou"veront en faute".

Voilà comment les affaires, tant grandes que petites, se traitent ici. C'est toujours le Souverain qui les termine; mais il ne les termine qu'après avoir pris l'avis de son Conseil, ou de ses Tribunaux. Je suis persuadé qu'après avoir lu les dissérens Chang-yu, que j'ai mis sous vos yeux, vous n'en croirez pas à ces faiseurs d'Histoire universelle depuis le commencement du Monde, &c. d'Histoire de tous les Tribunaux des Nations qui peuplent la terre, &c. &c. Non plus qu'à cette nuée de Voyageurs qui décident hardiment de la Religion, des loix, des Mœurs, des Usages, &c. des Peuples dont ils connoissent à peine le nom, & dont ils n'ont pas même vu la premiere superficie: vous ne les en croirez pas, dis-je, sur leur parole, quand ils diront que le Monarque Chinois est un despote, dans toute l'etendue du sens odieux qu'on attache à ce mot, & que le Peuple sur lequel il regne n'est qu'un peuple d'esclaves, que la crainte seule contient dans les bornes extérieures du dévoir : car c'est ce qu'on ose imprimer tous les jours, même en France, où l'on a tant de renseignemens pour connoître la Chine telle Rrr 2

qu'elle a eté dans sa constitution primitive, telle qu'elle s'est conservée pendant une trentaine de siecles malgré tant de révolutions qui l'ont agitée, & telle qu'elle est encore aujour-d'hui sous la domination des Tartares-Mantchoux.

Je finirai cette Lettre, qui n'est déjà que trop longue, par un Chang-yu qui achevera de vous peindre notre auguste Empereur.

« Kien-long, cinquante-unieme année de la seconde Lune; » le 16 (le 15 Mars 1786), Chang-yu.

» Les grands Maîtres de la Dostrine, les neuf grands Tribu-» naux, & tous les Grands en corps m'ont représenté, que » lorsque je sus parvenu à la vingt-deuxieme année de mon » regne, on sit une nouvelle edition du Hoei-tien, dans laquelle » on ajouta tous les décrets, touses les ordonnances, tous les » réglemens, en un mot, tout ce à quoi les circonstances avoient » donné lieu depuis que j'etois monté sur le trône; que depuis » l'année de cette edition, jusqu'à l'année courante, trante ans » entiers s'etoient ecoulés ; que pendant cet espace de tems, d'au-» tres circonstances, d'autres evénemens avoient exigé de ma part » une foule de Décrets, d'Edits, d'Ordonnances & de Décla-» rations; avoient donné occasion à des changemens devenus » nécessaires, tant dans le Militaire que dans le Civil; & que » tous ces objets n'etant encore que déposés pêle-mêle dans les » registres des différens Tribunaux, ou dans les bureaux des » Ministres, ils etoient d'avis qu'on ne pouvoit pas différer » davantage à les ranger chacun à la place qu'il doit naturelle-» ment occuper dans le Hoei-tien. Ils me prient en conséquence » de donner mes ordres pour qu'on en fasse au plutôt une edition » exacte dans laquelle tous les matériaux soient rédigés avec soin » & rangés comme ils doivent l'être.

» Le Hoei-tien est une espece de code universel dans lequel

» doivent se trouver les loix, les coutumes, les usages, & en » général tout ce qui doit être observé par la Nation, sous le » regne de la Dynastie des Tay-tsing qui occupe aujourd'hui » le trône. Il doit renfermer outre cela tous les Edits, toutes » les Ordonnances, tous les Décrets qui ont eté intimés en diffé-» rentes occasions, suivant les evénemens & les circonstances, » tant aux Tribunaux & aux Mandarins & Officiers des diffé-» rens ordres pour leur fervir de regle dans l'administration » des affaires, qu'aux différentes classes de la société, com-» prises sous le nom général de Peuple, pour leur prescrire » ce qu'elles doivent observer. Il doit contenir enfin des mo-» deles tracés tout à la fois par la raison, la justice, & une » heurcuse expérience, sur lesquels le Souverain lui-même » puisse calquer sa conduite, pour ne pas s'egarer dans la » pénible route du Gouvernement. Il convient, il est même » nécessaire que tout cela soit digéré avec soin, rangé méthodi-» quement & avec ordre, & sur-tout clairement enoncé, pour » ne pas fournir des prétextes à l'inobservation, en donnant » occasion aux doutes.

" Il y a cinquante-un ans que je suis sur le trône: pendant tout ce long espace de tems, j'ai toujours tâché de remplir jusqu'aux moindres de mes devoirs, & j'ai la douce satisment de n'avoir pas à me reprocher d'avoir manqué à aucun de ceux qui ont rapport au Gouvernement, volontaixement ou par négligence. Je n'ai jamais cessé de prier le Ciel de m'eclairer & de me protéger; & c'est à l'abondance des secours qu'il a daigné m'accorder, plutôt qu'à mes efforts, que je suis redevable de tous mes succès.

» Me voici enfin parvenu à la vieillesse; & quoique j'aie » passé l'âge ordinaire des travaux, je me sens aussi vigoureux » & aussi robuste que je l'etois dans l'âge mûr. Je reviens » fouvent, à part moi, sur les années qui se sont ecoulées depuis » mon avénement à la dignité suprême, pour examiner, en » juge sévere, tous mes procédés envers mes sujets; je trouve » que j'ai toujours agi sans haine, comme sans prédilection, » ayant sans cesse devant mes yeux le Ciel & mes Ancêtres, » pour ne rien saire qui pût les contrister; que je n'ai puni » personne qui ne sût coupable; que je n'ai récompensé que » le mérite ou la vertu; que je n'ai placé dans les emplois que » ceux que j'ai crus en etat de les bien remplir; & que s'il est » arrivé quelquesois que l'on m'ait trompé, ou que je me sois » trompé moi-même, je n'ai pas hésité de réparer le plutôt » possible, ces sortes de fautes involontaires qui n'etoienr » qu'une suite de l'erreur où j'etois.

» L'etendue de mon Empire est sixée par les quatre mers; " l'etat où il se trouve dans tous les genres est des plus florissans : » ainsi, je puis dire en toute vérité, que mon regne est celui de » la gloire & des prospérités. Les Princes & les Grands, les " Magistrats & le Peuple partagent avec moi cette gloire. » Les uns & les autres jouissent des honneurs & des avantages » dont je jouis moi-même; mais il n'est aucun d'entre eux qui » soit obligé à tant de soins & de sollicitudes, qui soit astreint » à tant de travaux, qui eprouve tant de peines, que celui qui » est à la tête d'eux tous. Je porte le plus grand fardeau. Je » remercie le Ciel de ce qu'à l'âge où je suis, il me donne » encore assez de force pour pouvoir le porter comme ci-de-» vant; je sens même que l'habitude du travail & l'expé-» rience m'en rendent en quelque sorte le poids plus léger. » Je me regarderois comme coupable envers le Ciel & mes » Ancêtres, si j'osois me négliger un instant.

» En conséquence de la demande qui m'a eté faite par les » Grands, réunis au corps de la haute Magistrature, & pour » satisfaire au desir de tous les ordres de l'Etat, je donne les » ordres les plus précis pour qu'on travaille incessamment à » une edition complette du Hoei-tien, dans laquelle on corri-» gera, ôtera & ajoutera tout ce qui est à corriger, à ôter & » à ajouter. Tous les evénemens qui ont eu lieu fous mon regne » y seront consignés, ainsi que les Déclarations, Instructions, » Ordonnances & Edits qui font tombés de mon pinceau à leur » occasion. Comme on y ajoutera en particulier les disférens » Chang-yu que j'ai publiés pour annoncer à tous mes sujets-» que si le Ciel me donne de pousser ma carriere jusqu'à la » quatre-vingt-sixieme année de mon âge, alors j'abdiquerai » l'Empire en faveur de celui de mes descendans que je croirai » le plus propre à le gouverner pour la gloire de mes Ancêtres » & le bonheur des Peuples; il est à propos qu'on détermine » des Rites particuliers pour une cérémonie qui ne me fournit » aucun modele sur lequel je puisse me former.

» On lit bien dans l'Histoire que plusieurs Empereurs ont » abdiqué la Souveraineté avec un cérémonial adapté aux cir» constances; mais aucun de ces Empereurs n'etoit dans la
» position où je me trouve. Les uns ont abdiqué par paresse
» ou paramour du repos, les autres par soiblesse ou à raison des
» maladies qui les mettoient hors d'etat de régner, & plusieurs
» par la crainte, bien ou mal sondée, qu'on ne les dépossédât.
» Je ne suis dans aucun de ces cas. J'aime à remplir mes devoirs,
» quelque pénibles qu'ils puissent être; je me donne tout entier
» aux assaires du Gouvernement que je traite moi-même avec
» toute la diligence, tous les soins qu'elles exigent; j'ai encore
» toute la vigueur de l'esprit & du corps, propre à résister aux
» fatigues qui sont attachées au pénible exercice de la dignité
» suprême; j'ai augmenté la gloire de l'Empire en le rendant
» des plus storissans dans les dissérens genres, & je regne pai-

" siblement sur des sujets qui m'aiment, & dont je fais le » bonheur.

"Il faut donc que lorsque je terminerai ma carriere, il y ait » un cérémonial particulier qui soit proportionné à la maniere » dont je l'ai fournie; il faut sur-tout que pour le sacrisice qui » s'offrira au Ciel suprême, le jour de mon abdication, il y » ait un Rite particulier adapté à la circonstance. Ainsi, que les » Grands se joignent, au corps de la haute Magistrature pour » délibérer entre eux sur cet important objet; qu'ils avisent à ce » qui doit se pratiquer, tant de ma part, que de la part de » tous ceux qui auront quelque fonction à remplir, lorsque je » procéderai solemnellement à l'acte de mon abdication ; qu'ils » déterminent tout ce qu'ils jugeront devoir être observé » avant, pendant & après le sacrifice. J'examinerai avec toute » l'attention dont je suis capable, le résultat de leurs délibéra-» tions; & après en avoir approuvé tout ce qui me paroîtra " conforme au bon ordre, à la raison, & à l'importance de ce » grand objet, je le munirai du sceau de mon autorité, pour » être configné dans le Hoei-tien, comme un monument au-" thentique, ou de ce que j'aurai fait, ou de ce que je voulois » faire; caril peut arriver que la durée de mes jours ne s'etende » pas jusqu'au terme de l'exécution. Ce monument formera » d'ailleurs un article particulier dans le cérémonial sous l'Em-» pire de la Dynastie des Tay-tsing, pour servir de modele à » ceux de mes descendans qui pourront se trouver dans le cas » de s'y conformer.

» Mon intention, en voulant fixer ainsi à l'avance des céré-"monies qui ne doivent avoir lieu pour la premiere fois, » que d'ici à plusieurs années révolues, n'est pas seulement » d'augmenter notre cérémonial d'un article qui lui manquoit, » & de faire insérer cet article dans le Code général, dont » OD

» on va renouveller l'edition. J'ai pensé, outre cela', qu'il etoit » avantageux pour moi d'être instruit long-tems avant, de tout » le détail de ce que je dois pratiquer personnellement dans » ces augustes cérémonies, afin de m'y exercer à l'aise, sans » être obligé de prendre sur les affaires essentielles du gouver- » nement un tems qui doit leur être consacré, pour pouvoir y » figurer, quand le jour en sera venu, avec toute la décence » & toute la dignité qui conviennent à mon rang ».

Ne m'avouerez-vous pas que notre auguste Vieillard pousse la prévoyance bien loin? Sans chercher à pénétrer quelles peuvent être ses véritables intentions en s'exprimant comme il vient de le faire, j'ose assurer que si, parmi ceux qui se nourrissent de la flatteuse espérance de régner après lui (& le nombre n'en est pas petit, car tous ses descendans, à quelque degré qu'ils soient, peuvent y prétendre), il s'en trouve qui s'ennuient d'attendre si long-tems, ce Chang-yu ne les amusera guere. Tant pis pour eux. Tel qu'il est, il a l'approbation universelle; & plus de deux cens millions d'hommes sont des vœux sinceres pour l'entier accomplissement de ce qu'il contient, ne sût-ce que pour avoir part aux biensaits de dissérens genres qui seront alors répandus à pleines mains.

En joignant mes vœux particuliers à ceux de la multitude, outre les motifs qui peuvent m'être communs avec ceux qui l'animent, j'en ai de plus relevés, qu'elle ne sauroit avoir. Quoi qu'il en soit, si Dieu me conserve la vie jusqu'à la quatre-vingt-sixieme année de notre Empereur, pour pouvoir être témoin du spectacle qu'on se propose de donner sur le théâtre de ce vaste Empire; & si j'ai l'honneur de sigurer dans ce spectacle majestueux, comme je sigurai l'année derniere, dans la

Tome XIII.

506 EXTRAIT D'UNE LETTRE, &c.

vénérable scene des Vieillards assemblés (1); je vous promets de vous le décrire dans toute l'exactitude du détail. Peut-être même n'attendrai-je pas jusqu'alors, pour être en etat de vous en parler pertinemment. Il peut arriver que Sa Majesté Impériale publie dans quelque Chang-yu le résultat des délibérations des Tribunaux & des Grands auxquels elle ordonne de déterminer tout ce qui doit être observé dans le grand acte de l'abdication. Dans ce cas, je traduirai ce Chang-yu, & je vous l'enverrai travesti à la Françoise par la mousson la plus prochaine.

Voilà une Lettre bien longue: je fouhaite qu'elle ne vous ait point causé d'ennui. Je n'y ajoute plus que deux mots à l'occasion du Tsong-tou de Canton, qui s'appelle Fouléhoun & non pas Foulahoun, comme je l'ai ecrit d'après une mauvaise prononciation Chinoise. Akoui a resusé la commission que l'Empereur sui avoit donnée de le juger. Il ecrit à Sa Majesté qu'ertant de la même Banniere, & reconnossiant les mêmes Ancètres à un degré peu eloigné que Fouléhoun, il ne lui convenoit pas de le condamner ou de l'absoudre, & qu'il seroit jugé plus equitablement par Sa Majesté elle-même, ou par le Tribunal des crimes. Fouléhoun est aujourd'hui dans les prisons du Hingupou. On prétend qu'il sera exilé à Ily, pour y être occupé à des travaux pénibles. Peut-être en sera-t-il de lui, comme il en a eté de Ly-ché-yao (1), qui est aujourd'hui dans les grands emplois après une expiation de quelques années.

(1) Voyez la description de cette cérémonie, tome XII, pag. 517, & suiv.

(2) Ly-ché-yao, Gouverneur de Canton, accuié & convaincu deux

fois de vexations & de concussions? Voyez ce qui en est dit, tom. IX, pag. 41, 44, 45, 63 & 64, tome X, pag. 597, 598, 609, & tome XII, pag. 509 & suiv.

EXTRAIT D'UNE LETTRE

DE M. AMIOT;

Ecrite de Péking le 20 Septembre 1786.

JE suis fâché de n'avoir pas sait jusqu'à présent une etude particuliere de la Médecine, parce que mon ignorance profonde sur tout ce qui a rapport à cet art, ou, si vous l'aimez mieux, à cette science conjecturale, met un obstacle invincible au desir que j'aurois de répondre pertinemment aux questions du Médecin célebre dont vous m'avez envoyé le petit Mémoire. Ne voulant pas me hasarder à balbutier sur un sujet que je n'entends pas, j'ai eu recours à un Médecin chinois, & le Mémoire à la main, je lui ai sait l'une après l'autre les interrogations qui y sont contenues. Je les remets ici sous vos yeux, en y ajoutant les réponses.

10. Lies Chinois sont-ils toujours versés dans la connoissance.

du pouls?

genre que nos Anciens, ou si nos Anciens en savoient plus que nous, ce seroit m'exposer à être contredit par d'autres Médecins, quelle que sût mon afsertion; car parmi nous les sentimens sont partagés sur cet article, comme sur une soule d'autres. Je pense en général que les Anciens avoient sur nous l'avantage du génie, & que nous avons sur eux celui d'une plus longue expérience. Nous ne pouvons juger de la science de nos Anciens, que par les monumens qu'ils en ont laissés. A cette science que nous tenons d'eux, nous ajoutons celle de tous les siecles qui se sont ecoulés depuis leur tems jusqu'à celui où nous vivons; mais pouvons-nous nous slatter de posséder tous les monumens qu'ont laissés les Anciens? Combien ont eté moissonnés par la faulx du tems! Combien d'autres qui ne sont parvenus jusqu'à nous que mutilés, tronqués, & peut-être même falsissés en tout ou en partie! &c.

2°. A quelles parties du corps faites-vous répondre chacune de ces trois touches?

R. Nous avons deux bras qui ont chacun trois touches qui répondent à des parties différentes du corps. Les touches de l'un & de l'autre bras ont un même nom.

La premiere, c'est-à-dire, celle qui est plus près du poignet, se nomme isun, qui est le nom que nous donnons à la dixieme partie de la mesure d'un pied; & c'est le doigt index du Médecin, qui doit appuyer sur cette premiere touche.

Le seconde touche se nomme koan, qui signifie ouverture, porte; & c'est sur elle que le doigt medius doit appuyer.

La troisseme touche porte le nom de tché, le même par lequel nous désignons la mesure de dix pouces; & c'est le doigt annularis qui doit appuyer sur elle. Dans le bras gauche, le ssur répond au cœur & ce que nous appellons les petits intess.

tins. Le koan répond au foie & au fiel; & le tché répond aux parties de la génération dans les hommes.

Dans le bras droit le tsun répond au poumon & au grand intestin; le koan à l'estomac & au ventricule; & le tché aux reins dans les hommes.

Ce qui est dit du bras gauche pour les hommes, s'applique au bras droit pour les semmes; & ce qui est dit du bras droit pour les hommes, s'applique au bras gauche pour les semmes. En général le *tsun* répond à la partie supérieure du corps jusqu'au cœur inclusivement; le *koan* répond à la partie moyenne depuis le cœur jusqu'au nombril; & le *tché* répond à la partie inférieure, depuis le nombril jusqu'aux pieds dans l'un & l'autre sexe.

3°. Les principales divisions des pouls sont-elles toujours les mêmes, les sept piao, les huit ly, les neuf tao? &c.

R. Ces divisions sont fondées sur la nature, après des observations sans nombre & souvent renouvellées; & comme la nature n'a pas changé, ces divisions ont resté les mêmes. Du reste on peut donner à chacune d'elles, tel nom qu'on voudra; les noms ne sont rien à la chose, ils la désignent.

4°. Dans les maladies, savez-vous reconnoître les crises & les prédire par le pouls?

R. Nous savons reconnoître les crises & les prédire par le pouls dans les maladies qui sont susceptibles de crises; telles que les sievres malignes, celles que nous appellons changhan (c'est ce que nous appellons Pleurésie, Péripneumonie), & autres semblables. Nous savons de plus distinguer les fausses crises d'avec les véritables; & prédire par le pouls, les changemens en bien ou en mal que le malade doit eprouver.

Telles sont, Monsseur, les réponses précises que mon

510 EXTRAIT D'UNE LETTRE, &c.

Médecin a faites aux demandes du vôtre. Il m'a ajouté qu'il faudroit des volumes entiers pour expliquer clairement tout ce qui a rapport au sujet pour lequel je me suis adressé à lui, &c.



D'UNE LETTRE

EXTRAIT

AMIOT; Μ. DE

Ecrite de Péking le premier Octobre 1786.

JE vous envoie le Yun-lo qui vous manquoit pour completter le nombre des instrumens de Musique dont on fait usage ici. On ne tire le son de cet instrument qu'au moyen d'un seul marteau; & ce marteau ne doit pasexcéder la groffeur de celui qui est dans le tiroir qu'on a ménagé dans le pied de l'instrument. Je crois que vos Musiciens ne seront pas tentés d'exécuter leurs Sonates ou leurs Ariettes sur le Yun-lo des Chinois. Chaque Peuple a son goût & sa maniere. Chez vous, tout se fair avec rapidité, & comme en fautillant; il vous faut du mouvement en tout, le repos vous tue. Il faut voler, danser & courir si l'on veut être du bel air. Il n'en est pas ainsi dans les climats Chinois: nous faisons tout posément. Si nous chantons, c'est pour être entendus sans essort ni contention de la part de ceux qui nous ecoutent; si nous jouons d'un instrument, c'est afin que chaque son que nous en tirons puisse pénétrer jusqu'au fond de l'ame, pour y produire l'effet que nous avons en vue. Ainsi les sons que nous tirons du Yun-lo ne sont point liés les uns aux autres; ils servent pour lier entre eux tous les fons des autres instrumens.

Je joins à ce Yun-lo les précieuses bagatelles que je reçus de l'Empereur, lors de ma réception dans l'ordre des Vieillards (1). Je les appelle précieuses, non pas qu'elles le soient en elles-mêmes, mais parce qu'elles viennent de celui de la

⁽¹⁾ Voyez tome XII de ce Recueil, pag. 517 & suiv.

SIO EXTRAIT D'UNE LETTRE, &c.

part de qui tout est précieux. Il n'est pas jusqu'au simple bâton de vieillesse qui n'ait eté dans le tems un objet d'ambition pour les plus hauts huppés de cette Cour. N'allez pas, je vous prie, mépriser un pareil meuble; il a déjà eté porté avec le plus grand respect devant le cercueil de bien des Vieillards qui en avoient eté décorés, ainsi que moi, & reportés avec non moins de respect, par les parens des vénérables morts, après l'enterrement, dans leurs hôtels ou logis, comme un titre d'honneur, dont leurs descendans pourront se parer. S'il etoit reçu chez vous de conserver dans les familles, les bâtons de ceux qui ont eté Maréchaux de France, on ne manqueroit pas de les placer dans le lieu le plus respectable de la maison, dans la salle où seroient les portraits des Aïeux. Ici c'est dans la salle des Ancêtres, à côté des tablettes devant lesquelles on leur rend hommage, qu'on place les bâtons de vieillesse donnés par le Souverain.



EXTRAIT D'UNE LETTRE

DE M. DE GRAMMONT, MISSIONNAIRE;

Ecrite de Canton, le 20 Janvier 1787.

affiché à Canton, au sujet du meurtre de deux bateliers Chinois, qui surent la victime, il y a deux ans, de l'obéissance aveugle d'un Canonnier anglois. En voici la traduction sidelle.

AVIS AU PUBLIC.

De la part du Gouverneur & du Commandant de Canton.

« Par une bonté singuliere de l'Empereur envers les Etran-» gers, il est permis à tous Négocians d'au-delà des mers, de » venir à Canton, d'y commercer, & d'exporter en leur pays » toutes les productions dont ils ont besoin. Quant aux denrées » qu'ils nous apportent, l'intention de l'Empereur est qu'on les » paie leur juste valeur, & qu'on evite avec le plus grand soin » toute vexation, toute insidélité.

» Quoique les besoins de l'Etat ne soussirent point l'expor-» tation de la soie, il n'est point désendu d'en livrer en petite » quantité.

» S'il arrive que les chefs des Comptoirs chinois contractent » des dettes envers les Européens, on fixera le terme du rem-» boursement, & ce terme echu, on les forcera à payer.

" Qu'on soit attentis à ecarter & à prévenir tout sujet de contestation. Si nos Chinois, dans leurs querelles & dans leurs débats, ôtent la vie à quelque Etranger, le coupable, selon Tome XIII.

Ttt

314 EXTRAIT D'UNE LETTRE

» la loi, sera sans délai puni de mort. Il n'est permis en aucune » maniere, à nos gens, d'insulter, d'offenser les Etrangers; & » si quelqu'un manque à leur egard, il doit être arrêté, & » sévérement puni, selon la griéveré de l'offense.

"Ces réglemens ne sont pas nouveaux : des affiches publi"ques vous les ont déjà annoncés : ils doivent vous être d'au"tant plus chers, qu'ils ne sont que l'expression de la bonté
"Empereur envers les Etrangers"Dès que les vaisseaux Européens arrivent dans la rade de
"Hang-pou, il est essentiel que chaque Capitaine veille sur ses"Matelots, sur ses Officiers, & qu'il les contienne dans l'ordre"Si, par sa négligence, quelqu'un de son bord vient à com"mettre un meurtre, la loi véut que le meurtrier soit sur le
"champ arrêté, dénoncé & jugé.

» Dans l'affaire présente, Tou-va (1), Capitaine du vaisseau » Hoei-lien (2), est en faute, non-seulement pour n'avoir pas » dénoncé le Canonnier de son vaisseau qui a tué deux Bate» liers chinois, mais encore pour avoir eu l'audace de s'opposer » aux recherches du Mandarin chargé de saisse & de punir le » coupable. C'est pourquoi nous l'avons sait arrêter lui-même » & sorcé à livrer son Canonnier.

» Le Siun-fu (ou Commandant), suivant le dû de sa charge, so après avoir pris connoissance de l'affaire, n'a pu se dispenser so de faire son rapport à l'Empereur.

» Le crime de Ty-sié-hoa (3) est un crime très-grave en lui-» même; mais il le devient encore plus par la résistance sédi-» tieuse qu'on a faite pour le soustraire à la Justice; c'est pour-» quoi il n'y a point de grace à espérer pour lui. S'il est puni-

(1) Tou-va, nom estropié du Capitaine anglois. (2) Hoei-lien, nom du Vaisseau anglois.

(3) Ty-sie-hoa, nom du Canonnier.

DE M. DE GRAMMONT. 51

» de mort, comme il le mérite, ne vous en prenez qu'à vous-» mêmes: on ne se joue pas impunément de nos loix.

» A suivre ces loix à la rigueur, non-seulement le Canon» nier, mais le Capitaine lui-même, pour sa négligence à veiller
» sur ses gens, auroit dû être puni de mort. Mais comme
» dans vos petits Etats, vous ignorez les loix de notre Empire,
» on fait grace au Capitaine, & l'on se contente de punir Ty» sié-hoa: ce qui, de la part de notre Empereur, est une grace,
» une faveur que vous ne devez jamais oublier.

"A ces causes, nous avertissons les Directeurs de tous les "Comptoirs européens: 1°. que désormais, à l'arrivée de leurs "vaisseaux, ils aient à recommander aux Capitaines respectifs "de contenir leurs gens dans le devoir, & de se montrer dignes des bienfaits de l'Empereur par leur attention & leur vigilance à ecarter tout désordre, tout accident fâcheux: "2°. qu'ils leur signifient que s'il se commet dans la suite quel- que meurtre, il faut, selon les loix, qu'ils livrent aussi-tôt le "coupable pour être jugé & puni; & que si on a encore l'au- dace de se mutiner pour le dérober aux poursuites de la Justice, "on ne se contentera pas, comme cette sois, de punir le meur- "trier, mais qu'on saissra le Capitaine lui-même, qui sera "condamné au même supplice.

"Ecoutez ces avis avec respect, & pensez-y bien.

» La quarante-neuvieme année de Kien-long, le 2 de la douzieme Lune (le 12 Janvier 1785) ».



TRADUCTION

DE QUELQUES PIECES DE POÉSIE CHINOISE;

Par feu M. CIBOT, Missionnaire à Péking.

I. LE PLAISIR.

Point de plaisir hors de la vérité. Trente ans d'illusions & d'erreurs m'ont enfin appris à me faire les miens. Enfermé dans cette solitude, je repais mes regards des grands spectacles que m'y donne le Ciel, & des décorations nouvelles qui embellissent la terre. Un beau clair de Lune, le Firmament paré de toutes ses etoiles, donnent l'essor à mon ame; un paysage l'epanouit, & jusques dans le fracas d'un orage, elle se couronne de fleurs; mes pensées sont à l'ancre entre la pauvreté & les richesses. Si la renommée ne parle point de moi, ni la calomnie aussi, peu de gens me cherchent; j'en fuis encore moins. Sans ambition, fans projets, je comtemple du rivage la mer orageuse du monde, ses flots les plus menaçans n'arrivent pas à mes pieds, toutes ses miseres ne me coûtent pas un soupir. Si l'air est serein, j'en respire la douceur; si le Soleil l'embrase, si les Aquilons le glacent, un livre à la main j'appelle le Printems. La terre a beau être couverte de neige, je me promene au milieu des fleurs. Mon appétit regle mes repas, & ma lassitude mon repos. Je dégourdis mes membres en poussant ma brouette, ou en bêchant mon jardin, & j'exerce mon esprit en ecrivant de la prose ou en rimant quelques vers. Quelquesois je devance l'Aurore pour aller entendre dans la vallée les doux ramages dont les oiseaux la saluent à l'envi. D'autres sois assis sous un hêtre, &

TRADUCTION DE QUELQUES PIECES, &cc. 517 le Kin à la main, je fais redire à tous les echos, que vivre c'est faire du bien, & qu'il n'y a que de vraies vertus qui adou-· cissent la mort. Les endroits les plus solitaires ont pour moi mille charmes. Tantôt assis au fond d'un bois, j'y ecoute en filence le doux murmure des eaux & le petit bruit des feuilles & des herbes qu'agite le Zéphyr. Tantôt aussi je m'ensonce dans l'epaisseur des montagnes, & me laisse pénétrer de l'horreur secrette qu'elles inspirent. Leurs rochers escarpés, leurs précipices & leurs torrens, disent plus de chose à mon ame que tous les King. Quelque part que j'aille, quoique je fasse, il me faut quelque vertu pour être à mon aise. Mes fautes seules me coûtent des larmes & des soupirs. Tous les hommes font dans mon cœur comme des freres, & toutes leurs affaires loin de moi. Les uns boivent du poison pour abréger leur vic; d'autres cherchent le breuvage de l'immortalité pour l'alonger fans fin. Pour moi je ne songe plus qu'à bien vivre; si j'y réussis aujourd'hui, je mourrai content dès demain.

II. L'HIVER.

Les fougueux Aquilons ont enfin franchi la grande muraille, & foufflent dans nos plaines le froid & les thumes. Tous les arbres sont dépouillés, comme notre armée battue & fuyant devant les Tartares. Les petits oiseaux cherchent les maisons, & se cachent sous les toits. Les campagnes couvertes de neige, paroissent jonchées de coton. Aucun sentier ne conduit plus dans la campagne, & les rivieres glacées rendent inutiles nos plus beaux ponts & les soldats qui les gardent. Où me mettre à l'abri du froid? Ma cabane, mal sermée & mal couverte, a beau être echaussée par un bon seu de broussailles, leur sumée m'aveugle; & le vent qui la repousse, me pénetre & me transit. Pour peu que le Soleil se montre, je vais respirer sa

TRADUCTION DE QUELQUES PIECES

douce chalcur au pied d'un mur; mais quand il a disparu, ou est eclipsé par d'epais brouillards, mes membres roidis se resusent à mes mouvemens, & c'est une grande entreprise pour moi de préparer quelques alimens & de les manger. Je me replie sur moi dans mon lit, sans pouvoir m'echauffer, & le sommeil me persécute en me fuyant jusqu'au jour. O vieillesse languissante, que tu fais acheter cher la fagesse & la modération des desirs! mais va, je te pardonne ma misere. La perte de mon epouse & de tous mes enfans m'avoit rendu la vie douloureuse. Tu m'en dégoûtes, & m'adoucis les approches de la mort. Je ne tiens plus à ce monde que comme les feuilles jaunissantes qui ont echappé aux premieres gelées. Le moindre vent les détache & les emporte au loin, pour être foulées aux pieds & pourrir. Que faut-il pour rompre la trame usée de mes jours? Mon corps courbé vers la terre, mes sens à demi eteints, ma langueur, tout m'avertit que j'approche du tombeau. Le chemin qui m'y conduit, se hérisse chaque jour d'epines nouvelles; mais j'en retirerai au moins l'avantage de ne pas oublier le Tien, comme j'ai fait tant de fois quand les fleurs du plaisir & de la joie croissoient sous mes pas. Hélas! comment arrivet-il que l'illusion nous suive jusqu'au bord de la fosse? Des enfans à demi nuds se jouent sur la neige, & moi je me perfuadois que jamais douzieme Lune ne vit un froid si rigoureux. Pourquoi donner le change à mes pensées, & ne pas convenir que mon grand âge & ma pauvreté me rendent si sensible & m'exagerent le froid sur lequel je me lamente? Je suis trop vieux, il n'y a plus moyen d'eviter la défaillance des forces, & les douleurs qui dévorent le corps. Evitons au moins le mensonge, evitons la lâcheté, & que mes derniers jours, comme ceux du bon Yao, se passent à benir le Tien & à purifier mon cœur.

III. CHANSON.

ADIEU aux livres, adieu pour jamais. L'Etat n'a pas besoin de ma science, & la paix de mon cœur a besoin du travail de mes bras. Je rougis d'être entretenu plus long-tems par celui d'un pere déjà vieux & cassé. Les espérances de gloire & de fortune qui suffisent à sa tendresse, ne suffisent plus à mon amour.

Comment tenir à la pensée que, tandis qu'ensermé avec des livres, je lis, je médite, &, le pinceau à la main, je me mesure avec nos Lettrés, ce vieillard, courbé sur une charrue, pousse ses bœufs, & affronte avec eux le vent, la pluie, le chaud & le froid, pour assurer mes loisirs?

Qu'aurois-je gagné à mes etudes, si je n'etois qu'un fils ingrat & dénaturé? Mes enfans au moins ne me reprocheront pas que je leur demande des respects & des sentimens que ma conduite désavoue. Si j'ai la douleur de les voir jamais s'oublier avec moi, ce ne sera pas mon mauvais exemple qui les aura séduits.

Encore un an, & le chemin de la fortune s'ouvroit pour moi. Mais un arbre ebranlé tombe au moindre choc. La moindre maladie peut m'enlever mon pere du soir au matin, ou du moins le clouer sur un lit par la défaillance & de cruelles douleurs. Que devenir alors, moi qui lui acheterois un jour de santé aux dépens de toute ma vie?

O mensonge! ô illusion! ô erreur de ma jeunesse! Quand je serois en charge, qu'y gagneroit ma piété filiale? Ne saudroit-il pas quitter ce bon pere, & aller donner à mon district le soin de mon emploi? Mon epouse même & mes ensans ne sauroient m'y suivre, & je cesserois d'être homme en commençant à être Mandarin.

TRADUCTION DE QUELQUES PIECES

Assez d'autres fourniront à l'envi cette eblouissante carriere. La Province régorge de Lettrés, & mon vieux pere n'a que moi. Rendons-lui travail pour travail, fatigue pour fatigue, secours pour secours. Hélas! je n'ai que trop disséré. La piété filiale commande, le soc de la charrue m'attend; adieu mes livres, adieu pour jamais.

Combien de Guerriers, de Ministres & de Savans ont tout quitté pour reprendre la charrue, & sont venus sinir leurs jours au village! Leurs souvenirs leur y montroient la sagesse au bout d'un sillon, & la vertu assis à ses côtés. Courons les y chercher; elles feront le charme de ma vie, & me rendront en plaisirs tous mes travaux.

Je n'ai encore vu la nature que dans des mots. Quelle joie de rassasser mes yeux du spectacle toujours nouveau de ses beautés! La sosse que j'aurai creusée, la motte que j'aurai brisée, me révéleront mille singularités que j'ignore; & l'herbe qui se redresser sous mes pieds, redresser mes pensées avec elle & m'en donnera que je n'ai jamais eucs.

Le silence du Cabinet eclaire l'esprit; mais il amollit tout le corps, restroidit l'ame, & en engourdit l'energie. C'est dans un champ que les Chun, les Yu & les Heou-ist devinrent de grands hommes. La sueur qui y avoit tant de sois mouillé leur front, les rendit plus sensibles aux peines du colon, & plus zélés pour le soulager.

Si les evénemens me ramenoient jamais vers les emplois; je faurois par moi-même ce que doit à l'agriculture le miniftere public. Il faut avoir eté foldat pour commander à la Guerre, & Colon pour bien gouverner le Peuple. Les Colleges ne donnent que des Docteurs: c'est la solitude du village qui mûrit les hommes d'Etat.

Quoi qu'il en soit, j'aurai vécu en homme qui doit mourir,

DE POÉSIE CHINOISE.

& qui craint le *Tien*. Qui quitte les livres pour ôter la charrue des mains tremblantes d'un pere vieux & epuisé, a fait de bonnes etudes. Qui est bon sils, est un bon citoyen. Il faut être l'un & l'autre pour vivre en homme & se survivre. Adieu mes livres, adieu pour jamais!

IV. LE POIRIER.

Que le Poirier est beau à voir! plus ses branches se sont séparées du tronc, plus elles se rapprochent pour lui donner de la majesté & de la grandeur. N'en frappez aucune de la hache. Le bon Prince Chao-pe venoit reposer sous leur ombre.

Que ce Poirier est beau à voir! que ses rameaux s'etendent & s'elevent avec grace! Craignez d'en prendre les plus petits. Le bon Prince Chao-pe a dormi si souvent sous leur ombre!

O que ce Poirier est beau à voir! Sa verdure charmante & animée est toujours celle de la saison. Gardez-vous de porter la main sur ses seuilles, le bon Prince Chao-pe passoit les journées entieres sous son ombre.

V. LES TROUPEAUX.

Qui dira que tu n'as point de Brebis? Chacun de tes Troupeaux est de plus de trois cens têtes. Qui dira que tu n'as point de Bœus? Les seuls Busses vont à cinquante attelages. Vois tes Brebis aller aux champs, serrées les unes contre les autres. Les Bœuss les suivent l'oreille droite & le poil lissé. Heureux troupeaux, ils paissent à leur choix dans de gras pâturages, & se désalterent à leur gré sur la rive des eaux. C'est à l'ombre qu'ils se reposent; c'est sur ce gazon sleuri qu'ils se jouent. Le Berger qui les gouverne va çà & là d'un pas léger, ayant sa pannetiere à son côté. Si la pluie le surprend, il a un

Tome XIII. $\mathbf{V} \mathbf{v} \mathbf{v}$

TRADUCTION DE QUELQUES PIECES

habit de roseaux pour s'en désendre. Mille plaisirs innocens partagent ses loisirs. Tantôt il cueille des plantes utiles,
tantôt il taille & emonde les arbres qu'il chérit. En veut-il aux
oiseaux? Il leur tend des silets, & les gros comme les petits
viennent s'y prendre. Le voici qui revient chargé de sa chasse.
Ses Brebis marchent devant lui. Qu'elles sont grasses! qu'elles
ont une belle toison! Au moindre signal de sa houlette, elles
se détournent & entrent dans le chemin indiqué. Il n'aura qu'à
pousser un cri, & elles s'ensermeront toutes à l'envi dans la
bergerie. J'ai fait un songe, dit-il, j'ai vu des poissons sans
nombre & peu de pêcheurs; de vastes Campagnes & peu de
Colons. Heureux Berger! voici à mon gré l'explication plausible
de ce songe. Ces nombreux poissons t'annoncent de grandes
richesses, & ces champs si vastes, une nombreuse postérité.

VI. LE FILLAGE.

Ni Mandarins, ni Marchands ne songent à venir dans cet humble séjour; & ceux qui l'habitent arrivent au bout de leur carrière, sans avoir eu la pensée d'en sortir. La pauvreté & le travail y ont conservé les mœurs des premiers tems. Les Empereurs & les Dynasties ont eu beau se succèder, on y est encore au regne de Yao. L'agriculture y est l'occupation de tout le monde. Jeunes & vieux vont travailler dans les champs; ils s'y voient, ils s'y aident, ils s'y encouragent à l'envi. Les uns délassent les autres de leur travail par leurs Chansons, les autres le dirigent par leurs conseils, & tous siniffent la journée sans souci ni chagrin. Le chaud ou le froid, la pluie ou la sécheresse, le changement de tems ou de saison, sont les seuls evénemens qui assectent & dont on parle. Quand les moissons dorées invitent à prendre la faulx, toutes les maisons sont vuides, & le village n'a plus d'habitans. Les

femmes se joignent aux moissonneurs auxquels elles sont venues porter leur repas, & s'en reviennent le soir, assises sur les gerbes dont la charrette est chargée. Que de cris de joie, que de chansons dans toutes les aires quand on bat le bled! Que de doux parfums brûlés! Que d'aimables prieres! Que d'humbles prosternations, quand on en offre les prémices dans chaque ménage au grand Maître du Ciel & de la Terre! Ce n'est qu'après cette belle cérémonie qu'on remplit les greniers. Les enfans attroupés à la porte, font entre eux mille jeux. Les jeunes filles se tiennent à l'ecart; mais on les a vues dans les champs, lorsque devançant l'aurore, elles alloient cueillir les feuilles de mûrier pour leurs vers à soie. Donne ton aînée à mon fils, dit le voisin à son voisin; donne la cadette au mien. dit l'autre. Les vieilles grand-meres vont porter les accords qu'elles avoient jadis reçus. Tout le village prend part à la fête, & souhaite mille bénédictions aux nouveaux epoux. Tandis que les hommes attablés fous les nattes dont on a couvert la cour, boivent, rient, chantent & se font passer le Pi-pa de l'un à l'autre, les femmes enfermées dans la maison, se régalent & se divertissent à leur maniere. Les générations se multiplient sous un même toit. L'aïeul décrépit exhorte toute la famille à vivre en paix, & meurt sans avoir connu ni ennuis ni remords.

Nota. Cette Piece fut saite sous Ouen-ty, des Han, lequel monta sur le trône l'an 179 avant J. C. L'objet du Poëte etoit de rappeller les Chinois à leurs anciennes mœurs. Le Pi-pa est la Musette chinoise.

VII. LA MODÉRATION.

Je ne songeois qu'à eviter la faim, quand je pris la bêche & me mis au travail. Le froid me sit desirer des habits, je V v v 2

524 TRADUCTION DE QUELQUES PIECES

m'en procurai. Que me falloit-il de plus? Mon cœur s'eprit d'une jeune beauté, on l'accorda à mes poursuites, & bientôt je me vis pere de plusieurs enfans. Comment les entretenir? Quel héritage leur laisser? Travaillons. Un gain amene l'autre. J'ai acheté des terres & des maisons. Mais, quoi! aller toujours à pied? Je bâtis des ecuries, & je les remplis de chevaux. J'eus honte après d'être confondu dans la foule, & je soupirai après une charge. Argent fait tout, je m'en suis procuré une. Mes pensées se tournent maintenant vers les honneurs de la Cour. Finissons notre rêve: qui ne borne pas ses desirs ne sauroit les satisfaire.

VIII. LE SÉJOUR DU VILLAGE.

VIVE le séjour du Village. Je n'en aurai jamais d'autre. Richesses, dignités, pompe & grandeur, vous n'êtes qu'un vain attirail de vanité. Aussi viendriez-vous vers moi, que moncœur ne vous accueilleroit que par des mépris. Qu'ai-je à faire de cours & d'avant-cours, de salle d'entrée & de cabinets, de colonnes peintes & de meubles précieux? Les murailles. de ma maison sont de terre, & le toit de roseaux : c'est tout ce qu'il faut pour me garantir du froid, & être à l'abri de la pluie. Vienne qui voudra, je n'ai pas peur qu'on me surprenne; aussi. ma porte est rarement fermée. Qui est chez soi, comme dans les carrefours, ne craint pas d'y être vu. Si je suis à table, tant mieux: on y verra que manger n'est pas pour moi une grande affaire. Quelques herbages frais, d'autres confits au sel, & de vieux riz, voilà mon ordinaire. Le bon appétit & la fanté m'y font trouver une saveur qu'on ne vend pas au marché. Si mon assiette est de bois & ma tasse de terre, celles du bon Yao en etoient aussi. Si les Citadins boivent de meilleur vin, ils ne le boivent pas si gaîment. Une rasade au Village est le signal d'une autre, &

DE POÉSIE CHINOISE.

& on ne quitte pas le broc qu'il ne foit à sec; mais plus l'on est à table pour rite & s'agacer, moins la sale ivresse est à craindre. Vive le Village pour la douceur de la société! Ce n'est point le Calendrier qui y regle les visites. Toute raison est bonne pour se chercher, & on se trouve toujours. Un tigre & un ours tombés dans la même fosse sont moins embarrassés l'un de l'autre que deux Citadins assis en cérémonie dans une salle. Ils se tâtent, ils s'epient, ils se sondent, & se quittent souvent sans avoir sonné mot du sujet de la visite. Nous ne fommes pas si habiles dans nos hameaux. Soit que j'aille faire part de mes peines ou de mes joies à mes amis, leur ame est d'abord au niveau de la mienne. Je trouve dans leur cœur tous les sentimens dont j'ai besoin. Ils savent mes affaires, je sais les leurs; ils me connoissent, je les connois. Tant pis pour qui ne sait pas avoir tort; mais que les conjouissances sont aimables & naïves quand on a bien fait! Jeen'en fais rien fouvent que mon voisin m'a epargné des embarras: comment ne pas lui rendre la pareille? Mes enfans me donnent sans cesse le plaisir de prévenir mes soins pour nos proches. Ma femme est bien sûre que je prends pour moi, ce qu'elle fait pour leurs veuves & leurs orphelines. Elle leur prête mon riz, elle leur envoie des présens quand il lui plaît: c'est bien fait à elle. Si ma mort lui devenoit par trop funeste, les plus pauvres voudroient la secourir. Que les brus des Citadins s'entendent mieux en saluts, en révérences, en prosternations & en complimens de haut style; les nôtres savent être gaies, contentes, travailler à ce qu'on veut, & se prêter à tout. Quand je reviens des champs, l'une me porte du thé, l'autre m'amuse avec son enfant.

IX. CHANSON.

VINGT lustres sont depuis long-tems la plus longue mesure de la vie. Les pleurs & les cris de l'enfance en commencent la trame, l'ennui & la défaillance de la caducité la finit. A quoi se réduisent les années qui en remplissent l'entre-deux? Que de nuages encore, que de tonnerres & d'orages y font entrer les noirs chagrins & de cuisantes douleurs? Après l'Automne il n'y a plus de beaux jours; & le Printems fini, on ne voit plus eclorre de belles fleurs. Hâtons-nous de les cueillir avant qu'elles se flétrissent, dit l'homme de plaisirs; buvons, chantons, que l'Aurore nous trouve le verre à la main, & que le Soleil se couche sans interrompre nos sêtes. L'Avare au contraire se dispute le riz qu'il mange, se morfond avec la clef qui enferme ses habits, & grossit son cher trésor de ce qu'il prend fur ses besoins. L'Ambitieux est dévoré par la soif des honneurs. Est-il en place? Les chagrins qui viennent à lui de par-tout, ameutent sans cesse toutes ses pensées, flétrissent son cœur, glacent ses sens, lui ôtent le sentiment de la vie: & il meurt fans avoir vécu. Hélas! les rêves des autres n'empêchent pas les miens. Les vains projets d'aujourd'hui seront des songes demain. Soyons chaque jour ce qu'il faut être; différer de le devenir, c'est s'exposer à ne l'être jamais. Un instant touche un instant & l'entraîne. La plus longue vie n'est qu'un souvenir. Je cherche des yeux ceux qui marchoient devant moi avec plus de fracas: ils ont disparu. Un peu de terre elevée indique leur tombeau, & des herbes sauvages que personne ne se met en peine d'arracher, le cachent déjà à demi. Environnons le nôtre de cèdres qui ne craignent ni la hache ni le feu.

Nota. Nous avons eu quelque peine à donner le nom de Chanson à cette petite Poésie : mais, outre qu'elle est intitulée

DE POESIE CHINOISE.

Ko, qu'on ne sauroit traduire que par Chanson, elle est en petits couplets, en vers très-courts, & en rimes à la maniere des Chansons les plus populaires. Cela nous donnera occasion de placer ici une remarque pour laquelle nous demandons quelque attention aux sages, aux hommes publics & aux bons citoyens. Comme il est dit dans les Annales, que les anciens Empereurs Chun & Yu, puis le Prince Ouen-ouang & Tcheou-kong son fils, avoient fait de petites Chansons pour les labours, les semailles, les moissons, & les autres travaux des gens de la campagne, le respect qu'on aici pour tout ce qui est consacré par la haute Antiquité, a perpétué l'usage de faire sans cesse de petites Chansons pour le Peuple. Les plus grands Empereurs en ont rimé de très-jolies; & les plus célebres Lettrés de toutes les Dynasties ont aimé à se distinguer dans ce genre de Poésie. Les Recueils qu'on a en ce genre sont immenses. Mais les Chansons d'un regne sont oubliées fous le suivant ou même pluiôt; car, comme l'on en fait sans cesse de nouvelles, la derniere faite a la vogue & se chante partout. Nous remarquerons en finissant, que les livrets pour les enfans & pour le village, sont pleins de petites Chansons morales, historiques, allegoriques & philosophiques, pour les ménages, les atteliers, les boutiques, les tavernes, les foires, &c. & que comme il y a toujours des Lettrés qui ont le zele d'en faire de nouvelles, ou d'en refondre d'anciennes, les Colons, les Jardiniers, les Bergers, les Ariistes, Ouvriers & Manœuvres, les Marchands, Mercadins & Colporteurs, les Soldats & les Matelots, les Femmes & les Filles, & jusqu'aux Pousseurs de brouette & les Gardeurs de cannes, en ont sans cesse à choisir; ce qui a le bon effet d'amuser le Peuple, & d'empécher la vogue des Chansons libertines, séditieuses, &c. On disoit, dès le tems de Yao & de Chun, qu'on jugeoit sûrement des mœurs du Peuple, par les Chansons qui avoient le plus de cours.

728 TRADUCTION DE QUELQUES PIECES

X. CHANSON.

Vive la campagne, vive les champs pour être bien portant! l'air qu'on y respire est pur, le riz qu'on y mange est sain, & chaque Lune offre de petits mets à choisir. Le corps exercé par un travail naturel, prend des forces pour chaque Saison. Le jour y est jour, la nuit y est nuit. Qui se couche s'endort, & qui se leve n'a ni pituite, ni vapeurs.

Vive la campagne, vive les champs pour être libre! le sceptre qui fait tout trembler, n'arrive au village que par son ombre; & la loi qui la montre, laisse chacun passer son chemin. Que diroit-elle à celui qui ne quitte sa cabane que pour aller dans sa terre, y devance le Soleil, n'y parle qu'aux Echos, & traite plus doucement ses Bœus qu'on ne traite les Grands?

Vive la campagne, vive les champs pour être tranquille! que le Nord soit en paix & le Midi en guerre; que la Cour soit agitée d'intrigues, & la Ville divisée en partis; que les Savans se targuent, & les Poëtes s'outragent: on n'en apprend rien que par des nouvelles usées. Ce qui concerne même les Arts & le Commerce n'y perce pas. Tous les siecles s'y ressemblent; & sous les Ming on y est encore à la Dynastie des Hia,

Vive la campagne, vive les champs pour être gai! la crainte & la frayeur, l'inquiétude & le chagrin, la douleur & les angoisses se morfondroient dans nos rizieres. Elles n'y paroissent pas. La joie au contraire ne laisse pas finir les ris, & mêle ses chants folâtres au ramage des oiseaux. Qu'il tonne, qu'il pleuve, ou qu'il vente, tout est egal pour qui n'y perd que de faire des paniers, ou de se donner du bon tems avec les siens.

Vive la campagne, vive les champs pour être content!

C'est

DE POÉSIE CHINOISE.

C'est le rivage de la grande mer des passions & des vices. Le grain de fable de la médiocrité, arrête, brise & dissipe en ecume leurs flots les plus menaçans; le besoin présent y epuise tous les projets; la vertu seule cause de vrais desirs; & l'innocence qui domine le cœur, y porte toutes ses joies.

Vive la campagne, vive les champs pour être heureux! La piété filiale, l'amour conjugal & l'amitié n'y connoissent de loix que celles du Tien suprême. Tous les esprits se voient, tous les cœurs se touchent, toutes les ames sont unies; & l'estime, qu'aucun mensonge netrompe, le sentiment, qu'aucun intérêt n'altère, en resserrent les nœuds jusqu'à la mort.

Nota. On attribuc cette Piece à l'Empereur Yong-lo, de la derniere Dynastie. Le grand nombre des Critiques soutient qu'elle est d'un de ses Ministres qui la fit pour l'instruire.

XI. L'ANCIEN MINISTRE.

Voyez-vous cette feuille qui nage sur la surface de l'eau, va où le vent la pousse, monte sur les flots qui s'elevent, s'abaisse avec eux, & toujours errante, vogue çà & là jusqu'à ce qu'elle soit submergée? C'est l'image de ma vie. Que gagnerois-je aujourd'hui à former des projets? Puisque le Tien me veut pauvre, je courrois en vain après des richesses qu'il pousse loin. Le Tien est mon Roi, il est mon pere. Qu'il regle ma destinée à son gré. Je reconnois sa bonté dans les biens que m'a procurés ma disgrace. S'il les rétire 3c afflige ma vieillesse par de nouveaux revers, je ne lui demande que du courage & de la patience. L'Univers est dans sa main: où peut suir celui que sa colere poursuit? Elle renverse les trônes d'un souffle, La Famine, la Guerre & la Peste, accourent par-tout, & s'y unissent à sa voix. La Terre tremble, la Mer mugit, le Tonnerre gronde sous ses pas, & l'affreuse Mort qui marche $X \times X$

Tome XIII.

TRADUCTION DE QUELQUES PIECES

devant elle change les Villes en déserts. J'ai vu les faux Sages confondus, & leur artificieuse politique ecrasée sous les plus affreux revers. Les fondemens de la Monarchie s'ebranlent, disoient-ils, soutenons-les par nos conseils, opprimons les Riches par la fraude, & que la multitude des Soldats fasse trembler les Grands. Que ne dites-vous plutôt: l'Innocence est opprimée, la Pudeur n'a plus d'asyle, le Colon ne moissonne que pour ses Tyrans, & la Veuve, dénuée de tout secours, n'a que des pleurs pour nourrir ses enfans : il faut se hâter de les secourir pour que le Tien sauve l'Empire. Insensés, un Moucheron vous harcele impunément, & vous prétendez fixer les destinées de l'Etat! Ouvrez les yeux, & voyez les hordes innombrables de Mongoults qui accourent du fond de l'Occident. Les montagnes s'applanissent sous leurs pas, la terreur les précede, la victoire les suit, la grande Dynastie des Song n'est plus. J'y ai perdu mon rang & ma fortune, mais j'ai recouvré ma liberté. Placé pour toujours loin des orages de la Cour & du tumulte des affaires, me voilà quitte des besoins que me donnoit ma fortune, & du desir inquiet de l'augmenter. La foule qui m'environnoit a fui; mais mon epouse & mes enfans m'ont suivi. Une Cabane de roseaux est notre commune demeure; & plus heureux que dans notre ancien Palais où nous lioit la contrainte, nous pouvons sans cesse nous voir, nous aimer, nous le dire, & jouir de tous nos sentimens. Hélas! quand on est en place a-t-on le tems d'être epoux, d'être pere. O Tien! je te bénis de m'avoir conduit dans ces montagnes sauvages! tu ne m'as ôté que mes illusions & mes peines, & tu m'as donné le repos & la fagesse. Cette solitude & ma pauvreté m'ont appris à connoître le prix de la vie, & les vraischarmes de la vertu. Les Colons innocens, qui y font croître leur moisson, n'ontrien perdu sous nos Vainqueurs, qui lesignorent; & leur générosité me rend tout ce que j'ai tâché de faire pour la Patrie. Placé ici sur le rivage, je contemple sans crainte la mer orageuse où j'ai vogué tant d'années. Ses flots encore emus, & les nombreux débris dont elle est couverte m'apprennent d'où est venu le vent qui a causé une si affreuse tempête & les naufrages innombrables dont elle a eté suivie. Hélas! quoique eclairée de la sainte doctrine des King, toute la Chine etoit plongée dans les stupides ténebres de mille Sectes etrangeres, & l'herbe croissoit souvent sur l'autel du Chang-ti, encore plus inconnu du Peuple, qu'oublié des Lettrés & de la Cour. Aussi les mœurs publiques etoient-elles corrompues dans leur source. Les mauvais peres faisoient les mauvais Mandarins; & leurs fils encore plus pervers, allioient l'homicide avec le vol & l'adultere. Il falloit que des Barbares, sans politesse & sans loix, vinssent nous ôter notre libertinage & notre aveuglement. A quoi a-t-il tenu qu'ils n'aient massacré toute la Nation, & fait de nos différentes Provinces des pâturages pour leurs chevaux? Mais les fleuves de sang & de larmes qu'ils avoient fait couler, avoient lavé nos crimes. Le Tien nous a rendu la paix. Puisse l'innocence & toutes les vertus la rendre durable! Un sujet sidele ne sert jamais deux Maîtres. Le joug du Vainqueur des Song me fût-il offert avec une Principauté, je lui présérerois la mort la plus ignominieuse. O vous, mes chers enfans, la consolation de mes douleurs, & le resuge de ma vieillesse, cette loi ne vous regarde point, vous ne devez que des pleurs à nos anciens Maîtres! Respectez la main qui les a frappés, & apprenez à craindre celui qui ne considere que les vices & les vertus des Souverains. Le tombeau va s'ouvrir pour votre pere. Que vos vertus lui obtiennent la seule gloire qu'il desire. Honorez à l'envi votre mere, & aimez-moi les uns dans les autres. Je vous charge de ma recon-X x x 1

532. TRADUCTION DE QUELQUES PIECES

noissance pour les paysans de ces montagnes. Puissiez-vous en aimer affez la solitude pour ne la quitter jamais!

Nota. L'ancienne tradition des Lettrés Néophites, attribue l'ancien Ministre au Docteur Jean Ting, qui prit cette tournure pour prémunir le célebre Paul Siu, contre l'eblouissement du Ministere; & l'engager à prévenir, s'il etoit possible, la chûte de la Dynastie des Ming, que tous le Sages voyoient annoncée par tout ce qui avoit le plus contribué à celle des Song.

XII. CHANSON.

Que m'importe que les diamans brillent d'un eclat plus vif que ni le cristal ni le verre? Ce qui me frappe, moi, c'est qu'ils ne perdent point de leur prix pour être dans la boue. Ainsi en est-il du vin; il est aussi bon dans une tasse de terre que dans une coupe de Yu. Le vin porte la joie dans l'ame & l'epanouit. Plus je bois, & plus je ris des vains soucis qui tourmentent les Humains, L'Empereur, pour être sur un trône, ne trouve pas le vin meilleur que moi. Et si l'innocence a quitté son cœur, il a beau en boire de plus exquis, cent rasades ne lui ôteront point un remords. Les Riches boivent pour charmer leurs ennuis, & moi pour etancher ma foif. Buvons, chers amis, buvons à tasse pleine; la joie de nos fêtes n'a jamais coûté un soupir à aucune vertu. L'Amitié & la Sagesse sont assisses à nos côtés. La tasse à la main, ecoutons leur leçon. C'est à table que Chun reçut si fouvent leurs couronnes. Buvons comme le fils de tous les fiecles, elles nous couronneront comme lui.

XIII. SOLITUDE DE SI-PIN.

Que d'autres aiment la gloire & les richesses, pour moi j'aime les eaux & les rochers. Ils sont leurs plaisirs des passions qui les agitent, & moi je sais mon bonheur de la solitude qui

assure ma tranquillité! Combien peu de gens dans chaque siecle ont connu les agrémens du désert de Si-pin? Ceux qui l'ont vu n'en ont pas senti les charmes, ou les ont méprisés. O qu'on y jouit paisiblement de soi-même! Qu'on y ecoute avec joie les leçons de la Sagesse! Qu'on y a d'avances & de facilités pour combattre ses vices, & se parer des guirlandes immortelles de toutes les vertus! Je serois le plus heureux des hommes, si je pouvois ensin y réussir. Une caverne creusée par la nature dans le sanc d'un enorme rocher, est ma demeure. Je désaltere ma sois dans l'eau d'une claire sontaine, qui me récrée par son murmure. Des racines & des fruits sauvages m'offrent des mets à choisir. Tous mes jours sont à moi, & ils sont trop courts pour les doux soins qui m'occupent. Le croira qui voudra, je m'endors & m'eveille sans penser où je suis.

XIV. LA TRANQUILLITÉ.

Un jour amene un jour, une année suit l'autre: prenons le tems comme il vient. Cent ans de fracas ne valent pas un jour de tranquillité. La source des plaisirs est dans le cœur; qui les cherche ailleurs, outrage le Tien. Mes projets, mes desirs & mes espérances ne sortent pas de moi. Les rivieres arrivent en courant à la mer, & y entrent sans la troubler: mon cœur est de même; tous les evénemens du monde ne me coûtent pas un souci. La vérité est ma boussole & la modération mon gouvernail. J'avance chemin à tout vent. Les nuages s'elevent, les nuages tombent en pluie, sans que je m'en mette en peine. Quand ils me cachent le Soleil pendant le jour, je regarde les Etoiles la nuit. L'Hirondelle qui est dans son nid, voit d'un œil tranquille les batailles sanglantes des Vautours. Quel que soit le Vainqueur, il ne viendra point à elle; & les moucherons ni les vermisseaux ne lui manqueront pas. Mes habits sont

...534 TRADUCTION DE QUELQUES PIECES, &c.

de toile, mes alimens groffiers, & les roseaux qui couvrent ma cabane, pourrissent chaque Eté. Mais que me serviroit demain d'avoir eté vêtu de soie aujourd'hui, & d'avoir digéré des mets exquis? Les toits dorés ne chassent ni l'insomnie ni les soucis; & si la terre vient à trembler, j'aurai d'abord gagné ma porte. Mon patrimoine est au bout de mes bras, & chaque jour me donne sa moisson. Quand il fait chaud, je prends le frais à l'ombre d'un faule; & quand il fait froid, le travail me réchauffe. La vieillesse vient : mais mes enfans sont jeunes, ils me rendront ce que je leur ai prêté. Le Ciel & les Campagnes sont les seuls livres où je leur ai appris à lire. Ils feront heureux, s'ils y voient ce qui est ecrit dans leur ame, & le font répéter à leurs actions. Qu'ils ne se démentent jamais. & cent ans de vie ne leur coûteront pas un soupir. Quelque tempête qui s'eleve, la tranquillité est un port toujours ouvert pour un cœur innocent. O tranquillité de l'ame! O doux charme de la vie! Les Rois vendroient leur couronne pour t'acheter s'ils connoissoient ton prix. Mets le comble à tes bienfaits: tu m'as aidé à bien vivre, aide-moi à bien mourir.

Nota. On attribue cette petite Piece, au célebre docteur Lean.



EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. AMIOT, MISSIONNAIRE EN CHINE;

Ecrite de Peking, le 29 Septembre 1786.

L'A succion de sang de Cerf (1) vous paroît, avec raison, bien extraordinaire; cependant il vaut mieux croire jusqu'à l'impossible, qui n'est pas démontré comme tel, que d'oser poser des bornes à la nature. Quoique je sois de votre avis sur ce point, comme sur bien d'autres, je n'ai pas voulu croire tout-à-sait sur parole. Je me suis exactement informé auprès de quelqu'un très-instruit; & voici en substance la réponse que j'en ai reçue.

"Ilest dit dans les livres chinois que le sang de Cerf, tiré de l'animal encore vivant, au moyen d'un petit tube qu'on ensonce dans la veine que l'on vient d'ouvrir, guérit la phthisie & presque toutes les maladies qui dérivent d'une trop grande foiblesse. Mais pour que ce remede ait son esset, il ne faut pas que le Cerf, dont on boit le sang, ait eté poursuivi par les chiens; parce que dans ce cas, son sang perd sa vertu par la crainte & l'extrême agitation qu'il a soussertes. Il saut choisir un Cerf qui se soit présenté de lui-même, ce qui a lieu lorsqu'on l'appelle avec un instrument au moyen duquel on contresait le cri du Cerf ou de la Biche. Les Tartares chassent le Cerf de cette maniere; & voici en peu de mots comment cela se fait ».

Le Chasseurs se coëffent les uns d'une tête de Cerf, & les autres d'une tête de Biche, qu'ils ont eu soin de préparer de

⁽¹⁾ Voyez la Notice sur le sang de Cerf employé comme remede, imprimée dans le Tome VIII de ces Mémoires, p. 271. Cette Notice est de seu M. Cibot, Mission-naire à Péking.

536 EXTRAIT D'UNE LETTRE

maniere qu'elle leur puisse servir de bonnet : quand ils sont ainsi coëffés, on les prendroit pour être de l'espece. Ils choisissent, dans la forêt, un lieu où le gibier puisse se rendre fans crainte comme fans embarras; & dans ce lieu ils conftruisent avec des branches d'arbres, plusieurs cabanes à quelque distance l'une de l'autre, hors de la portée de la fleche. Le moment fixé pour commencer la chasse etant arrivé, chaque Chasseur entre dans sa cabane, montrant de tems en tems la tête à travers les branches; & celui qui doit appeller, fait ulage de son appeau. Les Cerfs, les Biches, les Faons, m'at-on dit, accourent en foule au cri qui les a frappés; & les Chasseurs qui sont le plus à portée, n'ont que la peine de tirer, en se procurant le plaisir & l'avantage du choix. S'ils veulent avoir le gibier vivant, pour le faire entrer dans quelque ménagerie ou dans quelque parc, ils le font tomber dans le piege qu'ils ont tendu pour cet esset. C'est dans le sang d'un Cerf ainsi pris, que se trouve le remede indiqué. Du reste, les Livres chinois qui parlent de ce spécifique, ne disent pas qu'il faut se gorger de sang de Cerf ou de Biche, pour être guéri; mais ils disent que la dose doit être proportionnée à l'etat & aux forces du malade; ce qu'ils laissent à la décision du malade lui-même.

Les mêmes Livres chinois attribuent au sang du Lievre les mêmes vertus qu'au sang de Cerf, à un degré plus soible. Ils ajoutent que le sang du Lievre peut servir un mois entier après la mort de l'animal, & même plus long-tems si on le préserve de la corruption, parce qu'il a une qualité qui lui est particuliere, celle de ne pas se figer.

Selon ces mêmes Livres, le sang d'ane guérit de la solie, de la manie, & de l'Ye-ke. Cet Ye-ke est une maladie qui met celui qui en est atteint hors d'etat de prendre aucune nourri-

riture, parce qu'il y a paralysse dans l'essomac, ou dans l'essophage, & quelquesois dans l'un & dans l'autre, le sang du Chan-yang, c'est-à-dire de la Chevre des montagnes, qui est, je pense, notre Chevreuil, a la vertu de guérir les meur-trissures, de dissoudre le sang extravasé, de faire revenir l'ecoulement périodique aux personnes du sexe qui l'ont perdu, & de les délivrer du reste de sang qu'elles n'ont pas evacué après les couches & qui seroit dépôt.

Pour produire une partie des effets attribués au fang de ces différens animaux, on fait usage d'un demi-minéral, qui fe trouve dans toutes les boutiques des Marchands droguistes. Ce demi-minéral se nomme en Chinois tsée-jen-toung, c'està dire, approchant du cuivre, qui a de l'affinité avec le cuivre, qui est presque cuivre, &c. En le voyant vous lui donnerez le nom François qui lui convient, je vous l'envoie. Ce que cette terre métallique a, selon moi, de plus singulier, c'est sa forme. On la trouve dans les montagnes qui renferment des mines de cuivre anciennement exploitées ou qu'on exploite actuellement, & toujours formée en cubes de toutes les grandeurs. On trouve même quelques-uns de ces cubes dans le sein des plus durs rochers; & ceux-là, outre qu'ils ont les mêmes propriétés que les autres, en ont encore qui leur sont particulieres. On en prend un, on le lie avec un fil de soie, on le trempe dans du vin, de l'eau ou du thé, & il communique (après quelques minutes seulement) à cette liqueur la vertu de faire circuler le fang, de ranimer les esprits nerveux, & de fortifier les nerfs. Le tsée-jen-toung, suivant un article de la Médecine-chinoise, a la propriété de dissoudre le sang extravasé après la fracture des os, & de donner aux sucs osseux la vertu de se consolider promptement. On fait rougir à un feu clair l'un de ces cubes, on le retire

Tome XIII. Yyy

quand on le voir imprégné de feu, & on le laisse refroidir. On recommence cette opération une & deux fois encore, & c'est à la troisieme fois qu'il est dans le degré de calcination qu'il faut. On le broie dans un mortier, jusqu'à ce qu'il soit réduit en une poussiere fine; on prend trois fen, c'est-à-dire, environ trois gros de cette poussiere, qu'on fait infuser ou qu'on délaie dans un demi-verre de vin, & on le fait avaler au malade. Trois heures après avoir pris le remede, le malade sent quelque douleur dans les os, & comme une espece de craquement; & après douze heures, les fragmens des os sont déjà soudés. Penès auctorem esto fides. Si l'os n'est que meurtri sans être cassé, il sussit de la dose d'un fen ou d'un gros; si le blessé est soible, ou si c'est un enfant, on parrage à vue d'œil un fen en dix parties, & dans l'espace de dix jours on lui fait avaler la-dose entiere, c'est-à-dire un fen chaque jour: bien entendu qu'on assujettiva le membre cassé, & que le malade ne remuera pas indiscretement durant l'espace de cent jours. Il faut être très-réservé sur l'usage de ceremede, & sur-tout n'en pas augmenter la dose prescrite. On en contracteroit une rétention d'urine très-incommode. On a essayé ce remede sur des animaux avant de l'essayer sur l'homme. On cassa la jambe à un chien; & le chien marcha à l'ordinaire après dix ou quinze jours; on caffa l'aîle à un oiseau, & après trois jours l'oiseau s'envola. On peut faire la même expérience en France. Il est fort recommandé dans le Pen-tsao, de ne pas employer ce remede, s'il n'a pas passé par l'etat de calcination avant d'être réduit en poudre. Il faut en général n'en prendre qu'une petite dose, parce qu'il y a du danger à en prendre beaucoup.

La réponse que j'ai faite il y a quelques années sur les os de Kantahan, dont on me demandoit les propriétés pour la

guérison de la sciatique & autres maladies semblables, n'etoit vien moins que satisfaisante : les Notices que j'ai eu occasion de me procurer dans mes conversations avec les gens de l'art, le seront peut-être davantage.

On guérit les douleurs d'épaule, de cuisse, de côté, &c. quand elles sont causées par la sueur interceptée, par quelque vent coulis, par le désaut de circulation dans les esprits, dans les humeurs ou dans le sang, en faisant usage du Lei-hotchen, que j'appelle aiguille fulminante, quoique les mots Chinois traduits littéralement diroient: tchen, aiguille; ho, du seu; lei, la foudre.

Pour la composition du Lei-ho-tchen, il faut prendre cinq tsten de Tsang-chou, trois tsten de tchouen-kioung, deux tsten de Lioung-hoang, trois issen de Tchouen-chan-kia (ce Kia est un animal qui se trouve dans les montagnes du Sée-tchouen), trois tsien de Man-kin-tsée, trois tsien de Tsao-kiao, dix tsien ou une once de Ngai-ye ou feuilles d'armoise, cinq fen ou gros de Koang-mou-hiang, un tsien de Ché-kiang ou musc, & deux tsien de Hioung-hoang, en tout dix sortes de drogues. Comme je ne connois point ces drogues, je n'oserois me hasarder à leur donner un nom François. Je vous les envoie avec quelques aiguilles fulminantes. Vous donnerez à chacune le nom qui leur convient. Ce n'est pas tout de connoître ces drogues, il faut savoir les préparer : en voici la maniere. On les met toutes ensemble, dans la proportion enoncée ci-dessus, dans un vase de terre qui n'ait pas encore servi, & on les laisse infuser jusqu'à ce qu'elles soient assez molles pour pouvoir être manipulées en consistance de pâte, c'est-à-dire pendant l'espace de vingt-quatre heures, plus ou moins, suivant qu'on les verra dans l'etat où on les veut.

Après que tout cela est à son point, on remue avec des bâtonnets

からかいてきませい しょう しょうしゅかいき いっちゅういい しんがくなるかいない ないない ないない ないない

540 EXTRAIT D'UNE LETTRE

autant de tems qu'il faut pour que toutes les drogues soient parsaitement mêlées. On peut se dispenser de faire insuser le Lioung-hoang, le Ché kiang, le Mou-hiang, & le Hioung-hoang, en se contentant de les mêler avec le reste, pourvu que le mêlange soit parsait.

On etend ce mêlange sur du papier, comme on etendroit du beurre sur une tranche de pain, en faisant ensorte que cette pâte soit egalement epaisse par-tout; & cette epaisseur ne doit pas être au-dessus d'une demi-ligne, asin de pouvoir rouler avec facilité le papier qui la contient. On roule ce papier sur lui-même, & on fait des rouleaux de la grosseur qu'on veut, suivant qu'on le trouve d'un usage plus facile & plus commode. On les serre avec une ficelle, pour les rendre plus solides, & on les expose pendant plusieurs jours aux ardeurs du Soleil, jusqu'à ce qu'ils soient parfaitement secs. Ces rouleaux s'appellent en langue du pays Lei-ho-tchen, & je les nomme en François, aiguilles fulminantes, bien ou mal, c'est à vous que je m'en rapporte.

Il faut vous dire maintenant comme il faut se servir de ces aiguilles, ou de ces especes de saucissons, qu'on doit avoir soin de bien sermer par les deux bouts, pour empêcher que rien ne s'evapore.

On prend une piece de toile fine, de la grandeur proportionnée à la partie douloureuse qu'on veut guérir; on la plie en huit, & on l'applique sur la chair nue, dans l'endroit où la douleur se fait le plus sentir. On coupe l'aiguille ou le saucisson par l'un des bouts, & on l'allume à la bougie; on trempe son doigt dans de la forte eau-de-vie, & l'on en laisse tomber une goutte sur la toile qu'on vient d'appliquer sur la partie douloureuse, on pressant un peu avec le doigt. On applique alors le saucisson auquel on vient de mettre le seu, & on le laisse brûler de lui-même tout doucement, en le tenant toujours sur le linge qui touche l'endroit douloureux, pendant l'espace d'environ un quart-d'heure. On renouvelle cette opération deux ou trois fois par jour, jusqu'à une entière guérison. Mon Auteur chinois ajoute que ce remede etant très-chaud par lui-même, ne doit point être employé pour les douleurs de goutte, qui ont leur principe dans un sang trop chaud, ou dans des humeurs dont l'âcreté se joignant à la chaleur du remede, augmenteroit le mal au lieu de le guérir.

De ce que je viens de dire, & de la maniere dont je l'ai dit, vous concluerez sans doute que j'ai parlé de ce que je n'entends pas, en m'enonçant sur des matieres médicales; aussi ce n'est que pour ne pas laisser sans réponse les demandes que vous m'avez faites, que je me suis hasardé à servir d'echo à nos Empiriques chinois.

Je finirai ma lettre par vous faire part d'une découverte qui me paroît digne de quelque attention. Elle confiste dans une peinture symbolique que j'ai envoyée. Cette peinture représente l'Eléphant qui fait cortege à l'Empereur lorsque Sa Majesté va offrir le facrifice au Chang-ti dans le Tien-tan. L'Eléphant porte avec beaucoup de respect sur son dos, ce qu'on appelle ici le Pao-ping, c'est-à-dire le précieux vase qui renserme tous les trésors. Sur chacune des quatre faces de ce vase, sont deux trigrammes, ce qui fait les huit trigammes complets entre les quatre faces. Tout cela en général est ainsi conçu & arrangé, pour désigner qu'il n'est rien que le Souverain ne puisse obtenir du Ciel pour son propre bonheur & pour le bonheur de ses sujets, s'il réunit dans sa personne les vertus qui peuvent le rendre digne, en quelque sorte, de le représenter sur la terre. En examinant avec attention cette peinture sym-

542 EXTRAIT D'UNE LETTRE

bolique, vous y découvrirez une foule de choses qu'il n'est pas possible de détailler dans une simple lettre; mais ce que vous n'y trouveriez peut-être pas, c'est la maniere dont on s'y prend pour peindre ainsi. Ce n'est ni au crayon, ni au pinceau, ni à l'encaustique, ni à la gouache; c'est au seu, ou, pour mieux dire, à la soible braise d'un petit bâtonnet.

On allume ce bâtonnet par l'un de ses bouts; & quand il est brûlé de la longueur de quatre ou cinq lignes, on eteint la slamme, s'il y en a, & l'on trace avec la braise les traits que l'on veut, en appuyant plus ou moins, en restant plus ou moins de tems, suivant que le trait doit être plus ou moins marqué. Cela demande un tems infini, parce qu'à chaque instant il saut sousseler sur le bâtonnet, pour en détacher la cendre, & en ranimer le seu qui s'eteindroit sans cette précaution.

Cette invention est due, dit-on, aux Lamas du Thibet, lesquels, pour reconnoître un don que l'Empereur de la Chine leur avoit fait en pieces de soie, prirent une de ces pieces, sur laquelle ils tracerent un Fo de la maniere que je viens de dire, & l'envoyerent à Sa Majesté Impériale, avec les autres présens dont ils chargerent leurs Ambassadeurs. Comme cet article fut celui de tous dont on parut faire le plus de cas à la Cour de Péking, les Lamas, dans la solitude de leurs montagnes, charment leur loisir en s'occupant de cet objet, & en envoient ici aux plus distingués d'entre leurs amis; les Chinois voulurent d'abord les imiter, mais ils s'en dégoûterent bientôt; soit qu'ils ne trouvassent pas à s'en défaire, à cause du prix qu'ils vouloient y mettre, pour se dédommager de la peine qu'ils avoient eue, & du tems qu'ils avoient perdu; soit qu'ils n'y réussissent pas si bien que les inventeurs. Au reste, le papier n'est pas susceptible de cette

légere empreinte de feu. Il en seroit percé pour peu qu'on manquât d'attention. Il faut de la soie. Je doute qu'on sasse chez vous de ces choses le cas qu'on en fait ici, à cause apparemment de leur singularité & de leur beauté; car il ne s'en trouve que dans les Cabinets des Curieux.

Fin du Tome trezieme.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Garde-des-Sceaux, le treizième Volume d'un Ouvrage intitulé: Mémoires concernant les Chinois; & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, ce 3 Février 1787.]

BÉJOT,

Le Privilege se trouve au premier Volume;